Perspectives des migrations internationales 2026

50e édition



Perspectives des migrations internationales 2026

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Cette œuvre est diffusée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Kosovo* : Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2026), *Perspectives des migrations internationales 2026*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5e3f3048-fr.

ISBN 978-92-64-82068-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-98341-0 (PDF)
ISBN 978-92-64-46918-1 (HTML)

Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Varavin88/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html.

© OCDE 2026

Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)
Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).
Attribution – Vous devez citer l'œuvre.
Traductions – Vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : *En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale sera considéré comme valide.*
Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres.*
Contenu provenant de tiers – La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'œuvre. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.
Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE approuve votre utilisation de l'œuvre.
Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

Avant-propos

Cette publication constitue le 50ème rapport du Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations internationales. Le rapport est divisé en six chapitres et une annexe statistique. Le chapitre 1 donne une vue d'ensemble des tendances récentes des flux migratoires internationaux. Il analyse également les changements récents concernant la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Le chapitre 2 suit les changements récents dans les politiques migratoires, tandis que le chapitre 3 examine les changements récents dans les politiques qui soutiennent l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 4 est consacré aux migrations et aux soins de longue durée. Rédigé dans le cadre du programme « Travailler pour la santé » (Working for Health) mené conjointement par l'OIT, l'OCDE et l'OMS, il complète les travaux sur les migrations internationales de médecins et d'infirmiers publiés dans l'édition 2025 des Perspectives des migrations internationales de l'OCDE. Il examine la manière dont les pays structurent leurs canaux de migration de travail afin de contribuer à remédier aux pénuries de compétences dans le secteur des soins. Il passe en revue les dispositifs actuels de migration de travail destinés aux métiers du soin dans les pays de l'OCDE, analyse les arbitrages auxquels sont confrontés les pouvoirs publics en matière de recrutement de travailleurs étrangers et recense les leviers susceptibles d'améliorer leur maintien dans le secteur.

Le chapitre 5 examine les mécanismes par lesquels l'immigration est susceptible d'influer sur la croissance de la productivité et passe en revue les données disponibles dans les pays de l'OCDE. Il analyse les effets de l'immigration sur la composition de la main-d'œuvre en termes de compétences, sur les investissements et les choix technologiques des entreprises, ainsi que la contribution des immigrés à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Le chapitre évalue également dans quelle mesure la répartition des immigrés entre des entreprises et des secteurs présentant des niveaux de productivité différents influe sur la productivité globale. Il se conclut par une analyse des implications pour les politiques migratoires et d'intégration.

Le chapitre 6 présente, de manière synthétique, des notes par pays et des statistiques sur les évolutions récentes des mouvements et des politiques de migration internationale dans les pays de l'OCDE et dans une sélection de pays non-membres. Enfin, l'annexe statistique rassemble une large sélection de statistiques récentes et historiques sur les flux d'immigration, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger, ainsi que les naturalisations.

L'édition de cette année des Perspectives des migrations internationales de l'OCDE est le fruit du travail collectif des membres de la Division des migrations internationales de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Le chapitre 4 a été rédigé par Melissa Buckle (OCDE) et Jonathan Chaloff (OCDE). Le chapitre 5 a été rédigé par Ana Damas de Matos (OCDE). Jean-Christophe Dumont a édité la publication. Les travaux statistiques ont été réalisés par Philippe Hervé et Sebastián Higuera et coordonnés par Cécile Thoreau. L'assistance éditoriale a été assurée par Dominika Andrzejczak et Marie-Aurélie Elkurd ainsi que Lucy Hulett.

Éditorial

Migration et croissance de la productivité : libérer le potentiel

La croissance de la productivité dans l'OCDE a nettement ralenti au cours des deux dernières décennies. Alors que la population en âge de travailler de l'OCDE devrait diminuer de 8 % d'ici 2060, ce qui pèsera sur la croissance globale, relancer la croissance de la productivité est essentiel pour maintenir le niveau de vie.

Les immigrés représentent désormais 16 % de l'emploi dans l'OCDE, soit 3 points de pourcentage (p.p.) de plus qu'il y a une dizaine d'années. Dans la moitié des pays de l'OCDE, les immigrés ont représenté au moins 50 % de la croissance de l'emploi au cours de la décennie se terminant en 2024. Compte tenu de cette contribution croissante de l'immigration aux marchés du travail de l'OCDE, il est de plus en plus pertinent de s'interroger sur ses effets sur la croissance de la productivité.

Une idée souvent avancée dans le débat public est que l'immigration nuit à la croissance de la productivité. Selon ce point de vue, les migrants occupent principalement des emplois à faible productivité, soit parce qu'ils sont peu qualifiés, soit parce qu'ils ne peuvent pas utiliser pleinement leurs compétences dans le pays d'accueil. De plus, l'apport constant de main-d'œuvre immigrée permet aux entreprises de retarder ou d'éviter les ajustements nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail et la rétention des salariés. Les secteurs concernés se retrouvent alors enfermés dans un équilibre caractérisé par une faible productivité, de faibles salaires et de faibles investissements en capital – comme cela s'est produit dans le secteur des soins de longue durée de certains pays, un cas examiné en détail dans un chapitre spécial de ces Perspectives. Si ce constat se vérifiait plus largement, le recours continu à la main-d'œuvre immigrée pèserait sur la croissance de la productivité.

À l'inverse, les migrants peuvent stimuler la productivité grâce à leurs compétences, à leur entrepreneuriat et à leur capacité d'innovation. De nombreux pays de l'OCDE bénéficient d'un afflux important de travailleurs hautement qualifiés. Parmi les diplômés en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) dans les pays de l'OCDE, un sur cinq est désormais né à l'étranger. Les migrants sont également très présents parmi les chercheurs et les fondateurs d'entreprises innovantes. De plus, si de nombreux migrants occupent au départ des emplois dans des secteurs et des entreprises à faible productivité, ils évoluent au fil du temps vers des emplois plus productifs.

Le chapitre consacré à la migration et à la croissance de la productivité dans cette édition des Perspectives analyse les différents mécanismes par lesquels la migration influe sur la croissance de la productivité. Il souligne que la migration n'entraîne, par nature, ni hausse ni baisse de la productivité. Ses effets dépendent des caractéristiques des migrants, du fonctionnement du marché du travail et, surtout, de la conception et de l'efficacité des politiques de migration et d'intégration.

La question qui se pose aux responsables publics n'est pas de savoir si l'immigration est bénéfique ou néfaste pour la productivité, mais de déterminer comment les politiques publiques peuvent en tirer le meilleur parti. Ce chapitre identifie quatre priorités d'action.

Tout d'abord, **attirer, retenir et mieux valoriser les talents**. La concurrence pour attirer les talents internationaux s'est intensifiée, et les politiques migratoires jouent un rôle déterminant. La moitié des pays de l'OCDE pourraient pratiquement combler leur écart d'attractivité par rapport aux pays les plus attractifs en facilitant l'entrée et l'installation de migrants hautement qualifiés. De nombreux pays peinent toutefois à retenir ces talents. L'accès à la résidence permanente et au regroupement familial, la réduction des discriminations et de meilleures perspectives de carrière contribuent à les inciter à rester. Les compétences de tous les immigrés doivent également être mises à profit. Les solutions sont bien connues : une reconnaissance plus rapide des diplômes étrangers, des formations linguistiques adaptées à chaque métier, moins d'obstacles à l'obtention des autorisations d'exercer et un recrutement fondé sur les compétences.

Deuxièmement, **remédier aux pénuries d'aujourd'hui sans freiner la productivité de demain**. Les migrants contribuent à pallier les pénuries de main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE. Cependant, lorsque le recrutement de migrants sert à contourner des problèmes structurels et permet aux entreprises de retarder ou d'éviter les ajustements nécessaires à l'amélioration de la productivité et des conditions de travail, il peut alimenter un cercle vicieux qui pèse sur la croissance de la productivité à long terme. L'immigration de travail devrait s'inscrire dans des stratégies plus larges visant à accroître la productivité et à améliorer la qualité de l'emploi, sans s'y substituer.

Troisièmement, **permettre aux migrants de s'orienter vers les secteurs où ils sont les plus productifs**. La réaffectation de la main-d'œuvre vers des entreprises et des secteurs plus productifs est un moteur de la croissance de la productivité. Or, les immigrés restent souvent cantonnés dans des secteurs et des entreprises dits « d'entrée ». Les politiques visant à améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi devraient cibler explicitement les obstacles auxquels se heurtent les immigrés.

Quatrièmement, **soutenir l'entrepreneuriat immigré**. Les immigrés sont plus enclins que les personnes nées dans le pays à devenir entrepreneurs, de la création de petites entreprises individuelles à la fondation de certaines des entreprises les plus prospères de l'OCDE. Trop souvent, cependant, un accès limité au financement, des réseaux professionnels moins développés et des obstacles administratifs liés à leur statut de séjour les freinent. Des garanties de crédit, des pépinières d'entreprises et une aide aux démarches administratives peuvent atténuer ces contraintes.

Les politiques migratoires ne peuvent bien sûr pas être déterminées uniquement par des considérations de productivité. Dans certains secteurs, tels que la santé et les soins, l'agriculture et les transports, la productivité peut être faible, mais la contribution sociale et stratégique de la main-d'œuvre immigrée est importante. Par ailleurs, la migration ne suffira à elle seule ni à atténuer les pressions liées au vieillissement de la population ni à remédier à la faiblesse de la croissance de la productivité. Elle ne peut pas non plus se substituer à des réformes favorisant l'innovation et l'investissement. Mais des politiques de migration et d'intégration bien conçues peuvent contribuer à une économie plus innovante et plus dynamique.



Mark Pearson,

Directeur par intérim, Direction de l'emploi,
du travail et des affaires sociales, OCDE

Table des matières

Avant-propos 3

Éditorial 4

Résumé 11

1 Évolutions récentes des migrations internationales et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail 15
En bref 16
Évolutions récentes des migrations internationales 18
Évolutions récentes de la situation des immigrés au regard de l'emploi 60
Références 71
Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires 72
Notes 90

2 Évolutions récentes des politiques migratoires 91
En bref 92
Politiques d'immigration : les évolutions majeures en 2025-2026 93
Systèmes de retour : réformes en cours dans les pays de l'OCDE 97
Mobilité des chercheurs et concurrence mondiale pour attirer les talents scientifiques 103
Références 107

3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrés 109
En bref 110
Principales évolutions au cours de l'année écoulée 111
Accès à la citoyenneté et naturalisation 114
Accès aux prestations et aux aides matérielles 116
Décentralisation et échelon infranational 117

4 Recruter et retenir des travailleurs immigrés dans le secteur des soins de longue durée 119
En bref 120
Introduction 121
Que recouvrent les soins de longue durée ? Où et par qui sont-ils dispensés ? 122
La demande d'aidants professionnels augmente sous l'effet du changement démographique 123
Classification des approches adoptées par les pays de l'OCDE en matière de migration des aidants professionnels 128

L'obtention de données concernant les aidants professionnels, y compris ceux nés à l'étranger, est une gageure 129
La contribution globale des immigrés aux effectifs du secteur de la dépendance 132
Les pays font appel à différentes catégories d'immigrés pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre 133
Le recours à des voies d'immigration de travail est indispensable pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre 137
Synthèse des autres mécanismes utilisés pour admettre des aidants professionnels migrants 144
Conséquences pour les pays d'origine 151
Formation, certification et procédures de reconnaissance des qualifications 153
Leviers pour améliorer le maintien en poste des aidants professionnels immigrés 157
Conclusion et arbitrages 163
Références 165
Annexe 4.A. Informations complémentaires 170
Notes 175

5 Immigration et croissance de la productivité 177
En bref 178
Introduction 179
Immigration, compétences et productivité 185
Immigration, investissement et choix de production 195
Innovation et entrepreneuriat sous l'angle de l'immigration 197
Répartition des immigrés entre les entreprises et les secteurs 207
Implications pour les politiques publiques 215
Références 219
Annexe 5.A. Tableaux et graphiques complémentaires 226
Notes 232

6 Notes par pays : évolutions récentes des flux et politiques migratoires 233

Annexe A. Annexe statistique 317

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE 435

Composition de la division des migrations internationales de l'OCDE 436

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Immigration permanente dans l'OCDE, 2017-2025 19
Graphique 1.2. Immigration permanente dans les pays de l'OCDE par rapport à leur population totale, 2025 22
Graphique 1.3. Immigration permanente dans l'OCDE, par catégorie d'entrée, 2014-2025 24
Graphique 1.4. Principaux pays d'accueil des Ukrainiens déplacés dans l'OCDE, 2024-2025 27
Graphique 1.5. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre des programmes de réinstallation, 1975-2025 28
Graphique 1.6. Nombre total d'entrées de nouveaux travailleurs étrangers temporaires dans les pays de l'OCDE, 2019-2025 30
Graphique 1.7. Entrées de migrants temporaires de travail dans l'OCDE, principaux programmes et pays d'accueil, 2019-2025 32
Graphique 1.8. Autorisations de travail délivrées en Pologne, 2019-2025 35
Graphique 1.9. Détachement de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12 dans les principaux pays d'accueil européens de la zone OCDE, 2010-2024 37
Graphique 1.10. Flux d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE, 2014-2025 41

Graphique 1.11. Vingt premières nationalités des étudiants du supérieur en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2015 et 2024 44
Graphique 1.12. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE 45
Graphique 1.13. Nouvelles demandes d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-2025 47
Graphique 1.14. Nouvelles demandes d'asile par million d'habitants, 10 premiers et 10 derniers pays d'accueil de l'OCDE, 2025 48
Graphique 1.15. Les deux premiers pays d'origine des demandeurs d'asile par pays d'asile, 2025 49
Graphique 1.16. Franchissements illégaux des frontières détectés chaque trimestre dans l'UE et au Royaume-Uni, 2020-2026 50
Graphique 1.17. Personnes ayant prolongé illégalement leur séjour au Japon et en Corée 52
Graphique 1.18. Ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet d'un retour depuis un pays de l'UE à la suite d'une obligation de quitter le territoire, 2021-2026 53
Graphique 1.19. Vingt premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2023-2024 54
Graphique 1.20. Part de femmes dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2023 et 2024 55
Graphique 1.21. Part de femmes parmi les nouveaux immigrés dans la zone OCDE (20 premiers pays d'origine), 2024 56
Graphique 1.22. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2015 et 2025 57
Graphique 1.23. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-2025 58
Graphique 1.24. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2024-2025 58
Graphique 1.25. Acquisitions de nationalité selon la nationalité antérieure au cours de la période 2010-2024 59
Graphique 1.26. Variations du taux d'emploi par groupe démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE entre 2024 et 2025 66
Graphique 1.27. Part des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, selon le pays de naissance, dans certains pays de l'OCDE, 2019-2025 68
Graphique 4.1. Taxonomie des régimes de soins de longue durée et rôle des immigrés 129
Graphique 4.2. Part des travailleurs nés à l'étranger dans le secteur des SLD et parmi l'ensemble des travailleurs, selon les EFT 132
Graphique 4.3. Nombre de visas délivrés aux professionnels de santé et des soins, 2021-2025 144
Graphique 5.1. Effets de l'immigration sur la productivité globale 180
Graphique 5.2. La croissance de la productivité est en recul dans la plupart des pays de l'OCDE 181
Graphique 5.3. La population occupée compte 16 % de personnes nées à l'étranger, en moyenne dans l'OCDE 184
Graphique 5.4. Dans la moitié des pays de l'OCDE, les immigrés ont porté la croissance de l'emploi entre 2014 et 2024 184
Graphique 5.5. Les immigrés font augmenter à la fois la population au niveau d'études élevé et celle au faible niveau d'études 186
Graphique 5.6. Les personnes nées dans un pays de l'OCDE qui ont un très haut niveau d'études sont nombreuses à vivre à l'étranger 187
Graphique 5.7. Immigration d'étrangers et émigration de personnes nées dans le pays affichant dans les deux cas un niveau élevé de formation 188
Graphique 5.8. Les immigrés sont plus souvent déclassés que les travailleurs nés dans le pays 189
Graphique 5.9. Compétences en littératie et numératie 190
Graphique 5.10. Inadéquation subjective des qualifications 191
Graphique 5.11. Les immigrés sont plus souvent diplômés en STIM que les personnes nées dans le pays 199
Graphique 5.12. 21 % des diplômés en STIM sont des immigrés, en moyenne dans les pays de l'OCDE 199
Graphique 5.13. Les étudiants en mobilité internationale choisissent plus souvent les filières STIM 200
Graphique 5.14. Les étrangers sont surreprésentés parmi les inventeurs dans les pays de l'OCDE 202
Graphique 5.15. Les immigrés diplômés en STIM sont moins susceptibles d'occuper un emploi dans ces domaines 204
Graphique 5.16. La ségrégation des immigrés sur le lieu de travail est fréquente 208
Graphique 5.17. Les immigrés travaillent dans des entreprises moins productives par rapport aux personnes nées dans le pays 209
Graphique 5.18. Les immigrés sont concentrés dans les secteurs à faible productivité du travail 211
Graphique 5.19. Décomposition du terme de réallocation statique 214
Graphique 5.20. Réallocation de l'emploi des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger vers les secteurs à forte productivité 215

Graphique d'annexe 1.A.1. Taux d'emploi par pays de naissance, 2004-2024 84
Graphique d'annexe 1.A.2. Évolution de l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes, par pays de naissance, 2004-2024 84
Graphique d'annexe 1.A.3. Évolution du taux d'activité entre 2024 et 2025, par pays de naissance, hommes et femmes, population âgée de 15 à 64 ans 85
Graphique d'annexe 5.A.1. Les immigrés travaillent dans des entreprises à plus faible productivité du travail 230
Graphique d'annexe 5.A.2. Décomposition de la croissance de la productivité du travail 231

INFOGRAPHIES

Infographie 1. Faits et chiffres clés 14

TABLEAUX

Tableau 1.1. Immigration permanente dans les pays de l'OCDE, 2015-2025 21
Tableau 1.2. Détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12, par pays d'accueil, 2024 38
Tableau 1.3. Entrées d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2015, 2017 et 2019-2025 41
Tableau 1.4. Étudiants du supérieur en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2024 43
Tableau 1.5. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt des demandes, 2019 et 2022-2025 46
Tableau 1.6. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE, 2025 62
Tableau 1.7. Taux de chômage de longue durée des immigrés et des personnes nées dans le pays dans les pays de l'OCDE, 2024 et 2025 64
Tableau 1.8. Taux d'emploi, de chômage et d'activité selon la région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2024 et 2025, en pourcentage 70
Tableau 4.1. Les aidants professionnels à domicile en Italie sont en grande partie des travailleurs étrangers 131
Tableau 4.2. Déclarations d'embauche par groupes de professions, nombre de permis de travail délivrés, et nombre de travailleurs assurés dans les professions et le secteur de la santé, par nationalité, Pologne, 2021-2025 136
Tableau 4.3. Tableau synoptique des pays de l'OCDE qui prévoient des voies d'immigration de travail réservées aux aidants professionnels 137
Tableau 4.4. Comparaison des dispositifs d'immigration d'aidants professionnels au Canada, 1992-présent 139
Tableau 4.5. Canada : Admissions de résidents permanents dans la catégorie « immigration des aides familiaux », 2015-2025 140
Tableau 4.6. Quatre voies d'admission ouvertes aux aidants professionnels au Japon 141
Tableau 4.7. Stocks de travailleurs qualifiés spécialisés (SSW), 2021-2025 142
Tableau 4.8. Stock d'aidants professionnels en Israël (par statut juridique), 2014-2024 142
Tableau 4.9. Octrois de visas pour les professions de la dépendance en Australie (exercices financiers 2022/23 à 2024/25) 150
Tableau 4.10. Qualifications minimums requises pour être admis à l'immigration de travail dans le secteur de la dépendance 153

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, par catégorie, en 2024 et 2025 72
Tableau d'annexe 1.A.2. Entrées de travailleurs étrangers temporaires (catégories représentatives) 2019-2024 73
Tableau d'annexe 1.A.3. Type de permis et visas pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques 76
Tableau d'annexe 1.A.4. Détachements de travailleurs au titre de l'article 12 dans certains pays européens de l'OCDE, par pays de destination, 2010-2024 82
Tableau d'annexe 1.A.5. Cinquante premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2023-2024 83
Tableau d'annexe 1.A.6. Taux d'activité dans les pays de l'OCDE, 2024-2025 86
Tableau d'annexe 1.A.7. Taux d'emploi des 15-64 ans selon le pays de naissance et le niveau d'études, pays de l'OCDE, 2025 87
Tableau d'annexe 1.A.8. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur, 2025 88

Tableau d’annexe 4.A.1. Immigrés originaires de l’UE et de pays tiers travaillant dans le secteur SLD en pourcentage de l’ensemble des travailleurs du secteur SLD, 2014 et 2024, sélection de pays de l’UE/AELE 170
Tableau d’annexe 4.A.2. Voies d’immigration de travail dans le secteur des SLD, par profession 173
Tableau d’annexe 5.A.1. Niveau d’études des personnes nées à l’étranger et nées dans le pays, 2024 226
Tableau d’annexe 5.A.2. Part d’immigrés et de personnes nées dans le pays dans les secteurs sans indicateur de productivité du travail 227
Tableau d’annexe 5.A.3. La répartition des immigrés entre les secteurs est hétérogène 228

Résumé

Les flux migratoires restent à des niveaux historiquement élevés malgré un recul pour la deuxième année consécutive

Les migrations permanentes ont diminué pour la deuxième année consécutive en 2025, de 1.6 %, pour s'établir à 6.1 millions de nouveaux immigrés permanents. Malgré ce recul, ces migrations restent à des niveaux historiquement élevés, supérieurs de 12 % à ceux observés en 2019.

Les pays d'Europe du Sud ont enregistré une forte progression, particulièrement marquée au Portugal, en Italie et en Espagne, tandis que plusieurs grands pays de destination, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et l'Allemagne, ont connu des baisses notables. Les migrations familiales sont restées le principal canal de migration permanente (45 % du total). Les migrations de travail (20 %) ont continué de progresser, sous l'effet d'une demande de main-d'œuvre qui reste soutenue dans de nombreux secteurs, tandis que les migrations humanitaires (10 %) ont fortement diminué.

Environ 2.2 millions de permis et d'autorisations de travail temporaires ont été délivrés en 2025, soit un niveau toujours supérieur d'un cinquième à celui observé avant la pandémie. Les programmes de travailleurs saisonniers ont continué de se développer, tandis que la plupart des autres catégories de migration temporaire de travail se sont stabilisées ou ont légèrement reculé. Le nombre de travailleurs détachés dans les pays européens de l'OCDE a également continué d'augmenter, pour atteindre près de 3.5 millions en 2024.

La mobilité internationale des étudiants a connu des évolutions importantes. Alors que le nombre total d'entrées d'étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 1.9 million en 2024 à 1.6 million en 2025, cette baisse s'est concentrée dans les pays de destination anglophones traditionnels. À l'inverse, les pays européens ont continué d'attirer un nombre croissant d'étudiants internationaux, avec des hausses particulièrement marquées en Italie, en Allemagne et en Autriche. La Chine et l'Inde sont restées, de loin, les deux principaux pays d'origine.

Les demandes d'asile ont diminué dans la plupart des pays de l'OCDE en 2025, après avoir atteint des niveaux records les années précédentes. Hors États-Unis, elles ont reculé de plus d'un cinquième par rapport à 2024, tout en restant supérieures aux niveaux observés avant la pandémie. La composition des flux de demandeurs d'asile a également évolué : les demandes déposées par des ressortissants syriens ont fortement diminué, tandis que plusieurs nationalités africaines ont pris davantage d'importance. Les indicateurs disponibles font également état d'un recul des migrations irrégulières dans de nombreux pays de l'OCDE, tandis que les retours ont continué d'augmenter.

Les résultats des immigrés sur le marché du travail restent solides, en dépit de difficultés persistantes

Malgré les signes de ralentissement économique observés dans quelques pays, la situation des immigrés sur le marché du travail est restée favorable en 2025. Le taux d'activité des immigrés a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE et est resté, dans de nombreux cas, supérieur à celui des personnes nées dans le pays. Si les taux d'emploi se sont améliorés dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, les taux de chômage ont augmenté dans une majorité d'entre eux, témoignant d'une incertitude croissante sur le marché du travail.

Comme ces dernières années, c'est la situation des femmes immigrées qui s'est le plus améliorée. Leur taux d'emploi a augmenté dans une majorité de pays de l'OCDE, contribuant à la poursuite de la réduction des écarts de taux d'emploi entre les femmes et les hommes. Des différences importantes subsistent néanmoins, les femmes immigrées restant nettement moins susceptibles d'occuper un emploi que les hommes immigrés.

Les politiques migratoires et d'intégration deviennent plus sélectives et plus conditionnelles

De nombreux pays de l'OCDE ont adopté des mesures visant à réduire les migrations irrégulières, en renforçant les contrôles aux frontières, ainsi qu'en développant les politiques de retour.

Plusieurs pays ont également durci leur système d'asile, en imposant des critères d'éligibilité plus stricts, en accélérant les procédures et en mettant davantage l'accent sur le caractère temporaire de la protection et sur les retours. Au sein de l'Union européenne, la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile a sensiblement progressé, parallèlement à des réformes plus larges de la gouvernance des migrations.

Face à la concurrence accrue pour attirer les travailleurs hautement qualifiés, de nombreux pays de l'OCDE ont développé les visas destinés aux talents, les procédures accélérées et les programmes de recrutement dans des secteurs stratégiques, notamment les technologies, la santé et la recherche. La mobilité internationale des chercheurs occupe désormais une place croissante parmi les priorités des politiques publiques, dans un contexte marqué par des préoccupations plus larges en matière d'innovation, de compétitivité et de leadership technologique.

Les politiques d'intégration témoignent elles aussi de l'importance accrue accordée à la conditionnalité et au ciblage des mesures. Les contraintes budgétaires, les pénuries de logements et la pression croissante sur les services publics ont conduit les pouvoirs publics à mettre davantage l'accent sur l'activation, la conditionnalité et la participation au marché du travail. Les mesures d'intégration sont de plus en plus adaptées aux différents groupes d'immigrés, mises en place plus tôt dans le parcours migratoire et plus étroitement liées aux résultats obtenus sur le marché du travail. Dans le même temps, de nombreux pays ont renforcé les exigences en matière de maîtrise de la langue, de connaissances civiques et de durée de résidence pour accéder au statut de résident de longue durée et à la citoyenneté.

Les migrations contribuent de plus en plus à répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée

Le vieillissement démographique entraîne une croissance rapide de la demande de services de soins de longue durée, tout en réduisant parallèlement le nombre de travailleurs disponibles. Les pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur devraient donc s'accentuer.

Dans plusieurs pays de l'OCDE, les immigrés représentent déjà une part importante de la main-d'œuvre du secteur des soins de longue durée et sont de plus en plus considérés comme l'un des moyens de remédier aux pénuries de personnel. La migration ne constitue toutefois qu'un volet d'une réponse plus large des pouvoirs publics, qui doit également inclure le développement des compétences de la main-d'œuvre, des gains de productivité et l'innovation technologique. Les pays de l'OCDE ont recours à différents canaux de migration pour recruter des professionnels du secteur des soins, même si les programmes migratoires spécifiquement consacrés à ces métiers restent relativement rares. Les différences importantes entre pays concernant les qualifications requises, les exigences linguistiques et les systèmes de reconnaissance professionnelle continuent de faire obstacle à la mobilité et au recrutement.

La fidélisation de la main-d'œuvre reste un enjeu majeur pour le secteur. Les politiques visant à améliorer les conditions de travail, à favoriser les perspectives d'évolution professionnelle et à faciliter l'installation à plus long terme devraient jouer un rôle important pour disposer durablement d'une main-d'œuvre suffisante dans le secteur des soins, y compris parmi les travailleurs étrangers.

Mieux tirer parti des migrations pour stimuler la croissance de la productivité

Relancer la croissance de la productivité figure parmi les grandes priorités des pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE. Alors que les migrations jouent un rôle de plus en plus important dans ces économies, l'un des enjeux des politiques migratoires et d'intégration consiste à en exploiter pleinement le potentiel au service de la croissance de la productivité, afin d'en maximiser les bénéfices économiques tout en atténuant d'éventuels effets négatifs.

Les migrations influent sur la productivité par de multiples canaux. Elles modifient la composition de la main-d'œuvre en termes de compétences, favorisent l'innovation et l'entrepreneuriat, influent sur les décisions d'investissement des entreprises et contribuent à la répartition de la main-d'œuvre entre les secteurs et les professions. Les immigrés restent surreprésentés parmi les chercheurs, les innovateurs et les entrepreneurs, tout en se heurtant à des obstacles qui peuvent les empêcher de valoriser pleinement leurs compétences.

Le rapport montre que les immigrés sont souvent concentrés dans des secteurs et des entreprises à plus faible productivité, ce qui peut peser sur la productivité globale. Toutefois, les effets sur la productivité peuvent s'améliorer au fil du temps lorsque les travailleurs immigrés se tournent vers des activités plus productives et que les politiques favorisent une meilleure adéquation entre les compétences et les emplois. Des politiques migratoires et d'intégration efficaces restent donc essentielles pour maximiser la contribution économique à long terme de l'immigration, tout en conciliant cet objectif avec des enjeux plus larges, notamment le maintien des services publics essentiels et la réponse aux défis démographiques.

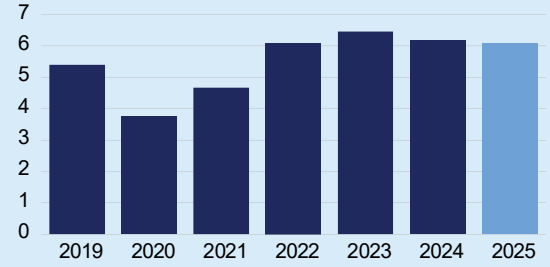
Principales conclusions

- Les migrations permanentes vers les pays de l'OCDE ont diminué de 1.6 % en 2025, mais, hors Portugal, Italie et Espagne, le recul atteint 8.2 % (-7.9 % dans les pays européens de l'OCDE).
- Malgré une forte baisse, l'Inde est restée le premier pays d'origine des flux migratoires vers les pays de l'OCDE en 2024, devant la Chine et la Colombie.
- Les immigrés représentaient 12 % de la population des pays de l'OCDE en 2025, contre 9.2 % en 2015.
- Les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE ont augmenté en 2025 pour atteindre 3 millions.
- En moyenne dans les pays de l'OCDE, près de 71 % des immigrés occupent un emploi, tandis que le taux d'emploi des femmes immigrées reste nettement inférieur, à 63.4 %.

Infographie 1. Faits et chiffres clés

La migration permanente recule, mais demeure nettement supérieure aux niveaux d'avant-pandémie

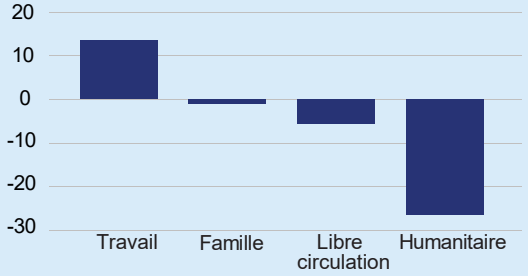
Flux de migration permanente vers l'OCDE, 2019-2025 (en millions)



La migration permanente vers les pays de l'OCDE a atteint 6.1 millions de personnes en 2025, ce qui reste historiquement élevé, soit +12.5 % par rapport à 2019, malgré un recul récent.

La migration de travail progresse, tandis que la migration humanitaire recule fortement

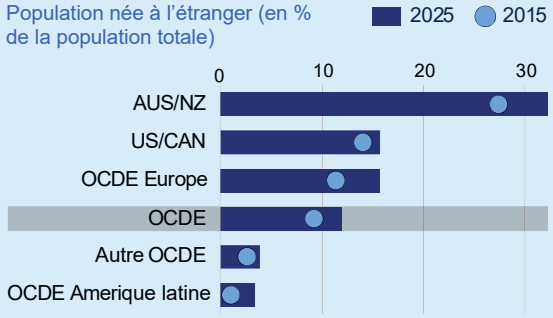
Évolution des flux migratoires par catégorie, 2025 (%)



La migration de travail a augmenté de 13 % en 2025, tandis que la migration humanitaire a diminué de 26 %. La migration familiale demeure la principale catégorie, représentant 45 % des flux totaux.

Augmentation des effectifs d'immigrés au cours de la dernière décennie

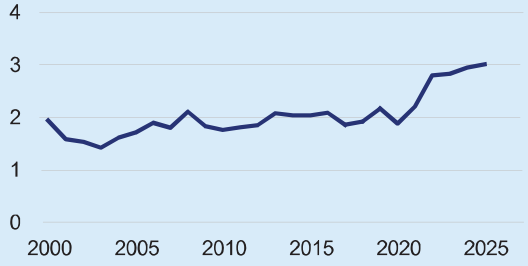
Population née à l'étranger (en % de la population totale)



Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les immigrés représentaient 12 % de la population en 2025, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 2015.

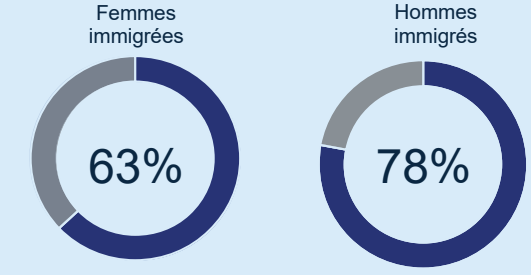
Le nombre de personnes acquérant la nationalité dans les pays de l'OCDE continue d'augmenter

Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-2025 (en millions)



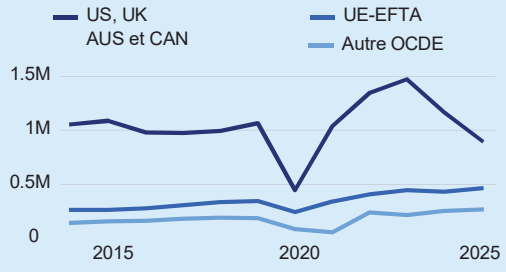
En 2025, environ 3 millions de personnes ont obtenu la nationalité d'un pays de l'OCDE.

Le taux d'emploi des femmes immigrées progresse mais reste inférieur à celui des hommes



Le taux d'emploi des femmes immigrées est en hausse, mais demeure 15 points de pourcentage inférieur à celui des hommes immigrés.

Baisse du nombre d'étudiants internationaux dans les principaux pays de destination anglophones



Les entrées d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE sont passées de 1.9 million à 1.6 million en 2025. Cette diminution est principalement concentrée dans les grands pays de destination anglophones.

1 Évolutions récentes des migrations internationales et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail

Le présent chapitre donne un aperçu des évolutions récentes des migrations internationales et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE.

La première section analyse les flux migratoires au cours de la dernière décennie, jusqu'en 2025, en s'intéressant à la fois aux migrations permanentes et temporaires par catégorie d'entrée. Elle étudie aussi la composition de la mobilité internationale des étudiants, ainsi que l'évolution récente des demandes d'asile, de l'immigration irrégulière et des retours. Elle s'intéresse en outre aux caractéristiques démographiques des flux et des stocks migratoires, telles que le sexe et le pays d'origine, et dégage des tendances en matière d'acquisition de la nationalité dans les pays de l'OCDE.

La seconde section du chapitre examine l'évolution récente de la situation des immigrés sur le marché du travail, et en propose une analyse détaillée par caractéristiques sociodémographiques et par régions d'origine.

En bref

Principaux résultats

Évolution des flux migratoires

- L'immigration permanente dans les pays de l'OCDE a baissé pour la deuxième année consécutive en 2025, mais le ralentissement a été plus modéré qu'en 2024 (-1.6 % contre -4.7 % en 2024), après trois années de forte hausse à la suite de la pandémie. Malgré ce recul, le niveau de l'immigration permanente reste historiquement élevé avec un total de 6.1 millions de nouvelles entrées, soit 12.5 % de plus qu'en 2019.
- La baisse modérée observée en 2025 masque des tendances très divergentes selon les régions de l'OCDE. La forte progression en Europe du Sud contraste avec des baisses marquées dans plusieurs grands pays de destination, notamment en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.
- Le Portugal, l'Italie et l'Espagne, ainsi que dans une moindre mesure la France, sont les pays qui ont le plus contribué à l'augmentation de l'immigration permanente en Europe. À l'inverse, des baisses importantes ont été observées en Allemagne, en Autriche, en Belgique et au Royaume-Uni. Si l'on ne tient pas compte des trois pays d'Europe du Sud, l'immigration permanente dans les pays de l'UE et de l'AELE a diminué de 7.9 % en 2025.
- Le regroupement familial est demeuré le motif principal d'immigration permanente dans les pays de l'OCDE, tandis que l'immigration de travail a continué de progresser (+13 %, -10 % si l'on exclut l'Espagne, l'Italie et le Portugal) et que l'immigration pour raisons humanitaires a considérablement baissé (-26 %).
- On estime que l'immigration de longue durée au titre de la libre circulation dans les pays de l'UE-AELE Membres de l'OCDE a reculé de 6 % par rapport à 2024, tandis que les flux migratoires depuis la Nouvelle-Zélande vers l'Australie sont restés stables et que les arrivées en Nouvelle-Zélande ont augmenté de 14 %.
- Le nombre de travailleurs détachés dans les pays européens de l'OCDE augmente depuis 2021. En 2024, on comptabilisait près de 3.5 millions de détachements, soit 5 % de plus qu'en 2023 et 10 % de plus qu'en 2019.
- En 2025, environ 2.2 millions de travailleurs étrangers ont obtenu une autorisation ou un permis de travail temporaire dans les pays de l'OCDE (hors Pologne et Israël), ce qui représente une baisse de 4 % par rapport au pic atteint en 2023 et en 2024, mais le niveau de 2025 reste supérieur de 19 % à celui de 2019.
- À l'exception des programmes saisonniers qui ont augmenté de 3 % par rapport à 2024, toutes les grandes catégories de travailleurs temporaires ont diminué ou sont restées stables : programmes de vacances-travail (-3 %), stagiaires (+1 %), personnes transférées à l'intérieur d'une même société (-4 %) et autres programmes nationaux dédiés aux travailleurs temporaires (-12 %), avec des baisses dans de grands pays d'installation comme le Canada, la Corée et les États-Unis.

- Les entrées d'étudiants du supérieur en mobilité internationale ont diminué, pour passer de 1.9 million en 2024 à 1.6 million en 2025. Ce recul s'est concentré dans certaines destinations anglophones traditionnelles, notamment aux États-Unis (-33 %), au Canada (-57 %) et en Australie (-13 %), tandis que les entrées dans les pays de l'UE-AELE ont atteint leur plus haut niveau de la série en 2025. De fortes hausses ont notamment été observées en Italie (+76 %), en Allemagne (+45 %) et en Autriche (+28 %).
- La Chine et l'Inde sont restées de loin les principaux pays d'origine des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE en 2024, avec 850 000 et 829 000 étudiants, respectivement. L'écart entre les deux pays s'est considérablement resserré au cours de la dernière décennie, le nombre d'étudiants indiens ayant enregistré une croissance particulièrement forte.
- En 2025, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE (hors États-Unis) a baissé pour s'établir à environ 1.1 million (-22 % par rapport à 2024). Malgré ce recul, le volume de demandes est demeuré plus élevé de 10 % environ en 2025 qu'en 2019, confirmant que le besoin de protection internationale reste à un niveau historiquement élevé.
- En 2025, selon des données partielles, les États-Unis étaient encore le principal pays de destination des demandeurs d'asile. Le nombre estimé de nouvelles demandes d'asile demeure bien plus élevé qu'en 2019, mais il est en forte baisse par rapport à 2024.
- En 2025, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'OCDE étaient le Venezuela, le Mexique et Haïti. Dans les pays européens de l'OCDE, le nombre de demandes émanant de ressortissants syriens a fortement baissé (-71 %) et l'importance relative des pays africains d'origine, notamment l'Égypte, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan, a progressé.
- Malgré une forte baisse, l'Inde est demeurée le premier pays d'origine des flux migratoires en direction de l'OCDE en 2024, devant la Chine et la Colombie.
- Les immigrés représentaient 12 % de la population des pays de l'OCDE en 2025, soit une proportion en hausse par rapport aux 9.2 % recensés en 2015. Dans la moitié des pays de l'OCDE, plus de 15 % de la population était née à l'étranger, les parts les plus élevées étant enregistrées en Australie (33 %), au Luxembourg (52 %) et en Suisse (33 %).
- Le nombre d'acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE a de nouveau augmenté en 2025 pour atteindre 3 millions. L'Allemagne (309 000 octrois de nationalité) et l'Espagne (300 000) ont enregistré des niveaux records et se sont hissées respectivement aux deuxième et troisième places, derrière les États-Unis qui affichent un chiffre de près de 900 000. Par rapport au stock de population étrangère, le ratio était le plus élevé au Canada (7.7 %) et en Norvège (5.5 %). Au cours de la période 2020-2024, 925 000 ressortissants indiens ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, suivis des ressortissants syriens et mexicains (590 000 dans les deux cas).
- Le nombre d'entrées irrégulières détectées a diminué dans de nombreux pays de l'OCDE en 2025, en particulier au Chili, aux États-Unis et au Mexique. Le nombre estimé d'étrangers ayant dépassé la durée autorisée de leur séjour a diminué en Corée (-10 %) et au Japon (-5 %) et a légèrement augmenté en Australie (+4 %). Le nombre de retours forcés et de retours volontaires assistés depuis l'UE et le Royaume-Uni a continué d'augmenter en 2025, s'établissant respectivement à 139 000 et 39 000 retours, mais a légèrement diminué au premier trimestre de 2026.

Insertion sur le marché du travail

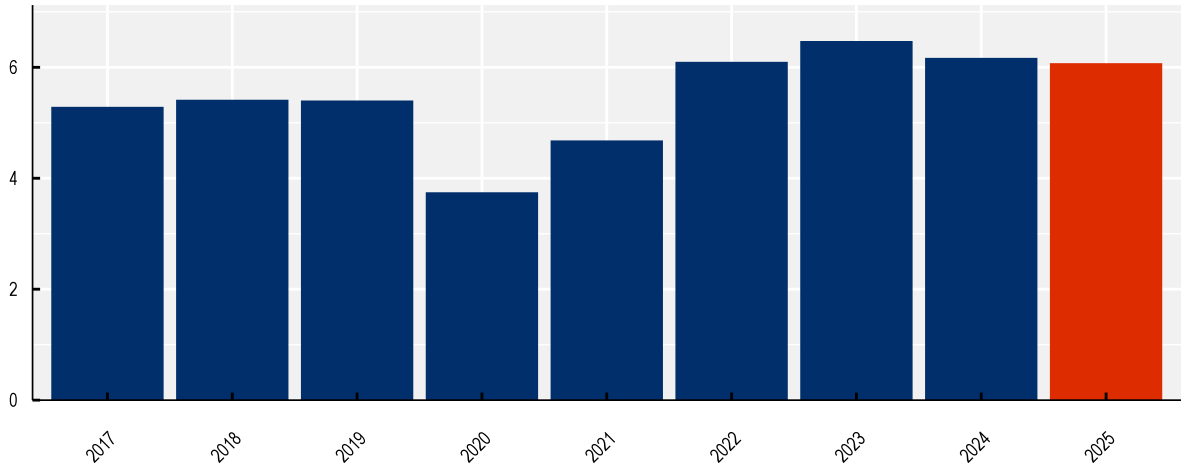
- En 2025, les taux d'emploi et d'activité demeurent à un niveau historiquement élevé à la fois pour les personnes nées dans le pays et les immigrés, malgré certains signes de dégradation de la situation sur le marché de l'emploi.
- Les résultats des immigrés au regard du marché du travail restent mitigés en 2025. Leur taux d'activité a augmenté dans 23 pays de l'OCDE sur 34 pour lesquels on dispose de données et il a dépassé celui des personnes nées dans le pays dans la plupart des pays de l'OCDE. Le taux d'emploi des immigrés a augmenté dans 18 pays, tandis que deux pays sur trois ont enregistré une hausse de leur taux de chômage.
- Comme observé en population générale, l'écart d'emploi entre les femmes et les hommes s'est resserré en 2025. Cette évolution a été portée en grande partie par les femmes immigrées, dont l'emploi a progressé dans 22 pays sur 35, réduisant l'écart avec les hommes dans 24 pays. Le taux d'emploi des femmes immigrées atteint désormais 63.4 % en moyenne, soit toujours 15.1 points de pourcentage (p.p.) de moins que celui des hommes immigrés.
- Les résultats varient nettement selon le niveau d'études : ceux des immigrés peu instruits sont meilleurs que ceux de leurs pairs nés dans le pays, et cet écart s'est légèrement creusé au fil du temps (de +6.0 p.p. en 2024 à +6.5 p.p. en 2025), tandis que l'emploi des immigrés diplômés du supérieur demeure inférieur de 6.8 p.p. à celui de leurs pairs nés dans le pays.
- Le taux d'emploi des jeunes nés à l'étranger a baissé dans 24 pays sur 34 et le taux de jeunes nés à l'étranger qui sont sans emploi et sortis du système éducatif était supérieur à celui des jeunes nés dans le pays dans tous les pays sauf 6, notamment dans l'UE27 (16.2 % contre 9.8 % respectivement en moyenne).

Évolutions récentes des migrations internationales

Immigration permanente

En 2025, l'immigration permanente dans les pays de l'OCDE a baissé pour la deuxième année consécutive, quoique dans une moindre mesure par rapport à 2024, avec un recul de 1.6 % par rapport à 4.7 % l'année précédente. Cette baisse fait suite à trois années de forte hausse après la pandémie de COVID-19 (Graphique 1.1 et Tableau 1.1). Au total, 6.1 millions de nouveaux immigrés permanents ont été enregistrés en 2025. L'immigration permanente est néanmoins restée à un niveau historiquement élevé, supérieur de 12.5 % au niveau de 2019 (voir l'Encadré 1.1 sur les notions et définitions).

Graphique 1.1. Immigration permanente dans l'OCDE, 2017-2025



Note : Somme des chiffres standardisés et non standardisés, y compris les changements de statut et les déplacements au sein de zones de libre circulation (les données et les notes figurent dans le Tableau 1.1). Les données ne prennent pas en compte la Türkiye, pays pour lequel des données et métadonnées partielles figurent dans l'annexe statistique.
Source : OCDE (2026), *Flux standardisés de migrants de type permanent* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/s/31m.

StatLink https://stat.link/i2kn74

Encadré 1.1. Statistiques de l'OCDE sur les flux migratoires permanents et temporaires

Les statistiques sur les flux migratoires annuels qui sont présentées dans ce chapitre distinguent les déplacements temporaires des migrations permanentes. Cette classification ne se fonde pas sur la durée effective du séjour des immigrés dans le pays d'accueil, mais sur leur statut juridique, c'est-à-dire s'ils disposent ou non d'une voie d'accès légale bien définie à la résidence permanente.

Par exemple, les travailleurs saisonniers, les étudiants en mobilité internationale et les demandeurs d'asile n'ont généralement pas le droit de séjourner de façon permanente dans le pays d'accueil, sauf à changer de statut. En revanche, les personnes reconnues réfugiées, les migrants familiaux et certains migrants de travail soit sont admis à titre permanent, soit peuvent demander le statut de résident permanent au bout de quelques années dans le pays.

Les migrations au sein des zones de libre circulation, comme l'UE-AELE ou la région transtasmanienne, sont traitées séparément. Dans ces cas-là, les migrants n'ont pas besoin d'un permis de séjour pour vivre, travailler ou étudier dans un autre pays. Ici, un migrant ou un immigré est considéré comme permanent s'il a vécu, ou a l'intention de vivre, dans le pays d'accueil pendant au moins un an, cette durée correspondant à un critère courant d'inclusion dans la population résidente.

Il importe de noter que les niveaux d'immigration exceptionnellement élevés qui ont été observés en 2022-2023 n'incluent pas les Ukrainiens fuyant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, lesquels bénéficient toujours d'une protection temporaire. Ces déplacements sont présentés séparément dans ce chapitre en raison de la nature temporaire de la protection reçue (voir l'Encadré 1.2). Les Ukrainiens déplacés sont néanmoins de plus en plus nombreux à avoir obtenu depuis un statut juridique plus permanent et par conséquent à commencer à être inclus dans les chiffres plus récents présentés dans cette section.

La moitié des flux d'immigration permanente dans l'OCDE se concentre dans les cinq principaux pays de destination. En 2025, les États-Unis sont en effet restés le premier pays de destination, représentant environ 20 % de l'immigration permanente totale dans l'OCDE, avec 1.2 million de nouveaux immigrés permanents. Viennent ensuite l'Allemagne, l'Espagne, le Canada et la France, qui ont accueilli chacun entre 6 % et 9 % de l'immigration permanente totale dans l'OCDE.

L'évolution des flux migratoires permanents dans les pays de l'OCDE a été contrastée en 2025, avec des différences notables entre les régions et les pays de destination. Parmi les pays disposant de données standardisées (premier ensemble de pays d'accueil dans le Tableau 1.1), l'immigration permanente dans les pays européens de l'OCDE a augmenté de 4.7 % par rapport à 2024, atteignant 3.1 millions d'individus.

En revanche, plusieurs pays de destination non européens de l'OCDE ont enregistré de fortes baisses. C'est le cas par exemple d'Israël (-31 %), du Canada (-19 %), du Mexique (-15 %), des États-Unis (-14 %), de la Corée (-11 %) et de la Nouvelle-Zélande (-4 %). Malgré ces évolutions récentes, les niveaux d'immigration sont restés bien supérieurs à ceux observés en 2019 dans tous ces pays, sauf en Corée et en Israël. La baisse de l'immigration aux États-Unis s'est inscrite dans le contexte d'une transition plus globale vers un cadre d'action plus restrictif à la suite du changement d'administration en 2025. Des hausses modérées ont été observées au Japon (+9 %).

La progression observée de l'immigration permanente en Europe a principalement été déterminée par les pays d'Europe du Sud, et dans une moindre mesure par la France (+9 %), la République slovaque (+10 %) et la Tchéquie (+8 %). À l'inverse, les flux d'immigration permanente ont diminué au Royaume-Uni (-32 %) et en Allemagne, deuxième pays de destination (-6 %). D'autres baisses notables ont été enregistrées en Autriche (-20 %), en Belgique (-14 %), en Irlande (-13 %) et en Suède (-11 %).

L'augmentation de l'immigration permanente en Europe du Sud s'est expliquée par la conjugaison de mesures de régularisation, du traitement d'un grand nombre de demandes en attente et de possibilités accrues d'immigration de travail. La hausse particulièrement forte enregistrée au Portugal[1] a correspondu à l'approbation d'un arriéré important de demandes de permis de séjour, qui a abouti à l'octroi d'environ 300 000 permis entre septembre 2024 et décembre 2025. Le gouvernement italien a élargi les voies d'immigration de travail et augmenté les admissions prévues dans les secteurs confrontés à des pénuries persistantes de main-d'œuvre. Ces éléments nouveaux ont en partie déterminé la hausse globale de 46 % des flux permanents en direction de l'Italie en 2025. En Espagne, l'augmentation des flux de 25 % est associée à l'entrée en vigueur en mai 2025 d'une grande réforme de l'immigration qui a simplifié les procédures de résidence et élargi l'accès aux mécanismes de régularisation. Si l'on ne tient pas compte de ces trois pays d'Europe du Sud, l'immigration permanente dans les pays de l'UE et de l'AELE a diminué de 4 % en 2025.

Parmi les pays disposant de données non standardisées qui incluent de nombreux migrants temporaires (deuxième ensemble de pays d'accueil dans le Tableau 1.1), le Chili (+66 %), le Costa Rica (+37 %) et la Pologne (+5 %) ont aussi enregistré des hausses de l'immigration permanente. Au Chili, la signature en 2023 par le Chili et la Bolivie d'un accord de coopération en matière migratoire a facilité l'accès au permis de résidence du MERCOSUR, dont le nombre d'octrois à des ressortissants boliviens a fortement augmenté. La hausse de 5 % en Pologne s'explique en partie par le passage en cours des ressortissants ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire à des régimes standards de permis de séjour.

Tableau 1.1. Immigration permanente dans les pays de l'OCDE, 2015-2025

	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/24	Variation 2025/19
	Milliers								%	
Données standardisées										
États-Unis	1 051.0	1 031.0	581.5	835.4	1 048.7	1 193.7	1 431.8	1 231.9	-14 %	20 %
Allemagne	716.6	643.3	521.1	533.1	668.8	664.3	574.7	538.3	-6 %	-16 %
Espagne	269.6	244.6	178.6	262.0	323.3	374.9	368.0	460.5	25 %	88 %
Canada	275.8	341.2	184.5	406.0	437.6	471.8	483.6	393.8	-19 %	15 %
France	268.1	284.5	228.0	276.6	305.9	306.2	306.4	333.7	9 %	17 %
Portugal	36.4	114.9	92.4	100.1	129.3	149.8	131.5	313.7	139 %	173 %
Royaume-Uni	366.5	356.1	199.8	369.0	487.1	741.6	433.9	295.8	-32 %	-17 %
Italie	218.6	167.1	112.0	204.4	235.4	204.1	170.8	248.8	46 %	49 %
Australie	227.9	195.6	158.9	170.4	170.9	238.7	239.3	234.2	-2 %	20 %
Japon	83.5	137.6	83.6	56.8	144.5	163.1	175.5	191.8	9 %	39 %
Pays-Bas	128.0	165.7	134.2	172.4	205.9	195.9	181.9	170.5	-6 %	3 %
Suisse	112.7	106.5	102.3	109.1	130.0	144.5	135.6	132.4	-2 %	24 %
Belgique	103.5	95.0	78.8	95.0	102.9	106.1	106.7	92.2	-14 %	-3 %
Autriche	105.6	84.4	65.6	76.5	93.3	105.4	102.6	81.7	-20 %	-3 %
Suède	120.8	99.3	80.9	75.9	89.8	87.1	75.6	67.3	-11 %	-32 %
Corée	65.6	72.5	53.0	48.2	57.8	87.2	75.6	67.0	-11 %	-8 %
Mexique	34.4	40.5	58.4	67.7	75.6	69.9	73.8	62.6	-15 %	55 %
Irlande	36.2	48.6	42.7	38.4	66.9	65.6	71.9	62.3	-13 %	28 %
Nouvelle-Zélande	54.3	38.0	35.6	35.2	154.1	119.1	56.3	53.8	-4 %	41 %
Danemark	60.7	45.8	37.8	48.9	62.9	57.4	54.4	52.2	-4 %	14 %
Tchéquie	27.8	62.3	55.6	63.9	45.6	37.5	40.2	43.2	8 %	-31 %
Norvège	61.1	46.1	32.8	38.1	42.5	41.7	35.7	35.0	-2 %	-24 %
Finlande	24.9	28.1	24.2	30.8	40.4	42.8	34.7	33.6	-3 %	20 %
Luxembourg	17.5	24.9	20.0	24.2	26.9	27.1	26.2	25.4	-3 %	2 %
Slovénie	12.2	35.9	22.9	30.0	33.2	31.3	26.2	24.8	-5 %	-31 %
République slovaque	9.3	26.8	17.1	26.8	24.3	24.3	20.9	22.9	10 %	-15 %
Israël	27.9	33.2	19.7	25.5	74.5	46.6	32.2	22.1	-31 %	-33 %
Lituanie	2.5	2.9	2.8	5.9	10.7	7.0	6.3	8.2	30 %	183 %
Estonie	5.5	10.4	9.1	11.8	14.2	12.5	8.9	7.5	-16 %	-28 %
Tous les pays	**4 525**	**4 583**	**3 234**	**4 238**	**5 303**	**5 817**	**5 481**	**5 307**	**-3.2%**	**15.8%**
Pays européens de l'OCDE	**2 704**	**2 693**	**2 059**	**2 593**	**3 139**	**3 427**	**2 913**	**3 050**	**4.7%**	**13.2%**
Données nationales (non standardisées)										
Pologne	86.1	163.2	163.5	224.2	335.3	374.1	352.8	369.8	5 %	127 %
Chili	101.9	254.1	154.6	76.5	198.4	70.5	115.1	190.9	66 %	-25 %
Grèce	34.0	95.4	63.4	28.7	63.4	70.5	80.2	63.6	-21 %	-33 %
Colombie	..	225.8	74.8	40.7	108.1	49.9	62.0	61.5	-1 %	-73 %
Hongrie	25.8	55.3	43.8	49.1	55.5	61.3	49.3	47.2	-4 %	-15 %
Costa Rica	15.7	7.8	..	9.1	11.2	10.2	11.6	15.9	37 %	104 %
Islande	5.6	10.7	8.9	10.0	17.0	16.6	14.8	14.1	-5 %	32 %
Lettonie	4.5	6.6	4.6	5.9	7.3	4.0	3.5	4.4	26 %	-33 %
Total	**273.6**	**818.9**	**513.6**	**444.2**	**796.2**	**657.1**	**689.3**	**767.5**	**11.4 %**	**-6.3 %**
Total (données nationales et standardisées)										
Total	**4 798**	**5 402**	**3 748**	**4 682**	**6 099**	**6 474**	**6 171**	**6 075**	**-1.6%**	**12.5%**

Note : Ressortissants étrangers uniquement. Les données correspondent à l'exercice budgétaire se terminant au cours de l'année de référence dans le cas de l'Australie (juil.-juin) et de l'Irlande (avril-mars). Ces flux d'immigration incluent les changements de statut, c'est-à-dire les personnes qui résident déjà dans le pays à titre provisoire et qui obtiennent le droit de s'y installer durablement, ainsi que les déplacements à l'intérieur des zones de libre circulation. Les séries relatives à certains pays ont été considérablement modifiées. Des données et métadonnées partielles pour la Türkiye figurent dans l'annexe statistique.

Source : OCDE (2026), *Flux standardisés de migrants de type permanent* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/s/31m.

StatLink https://stat.link/j39h74

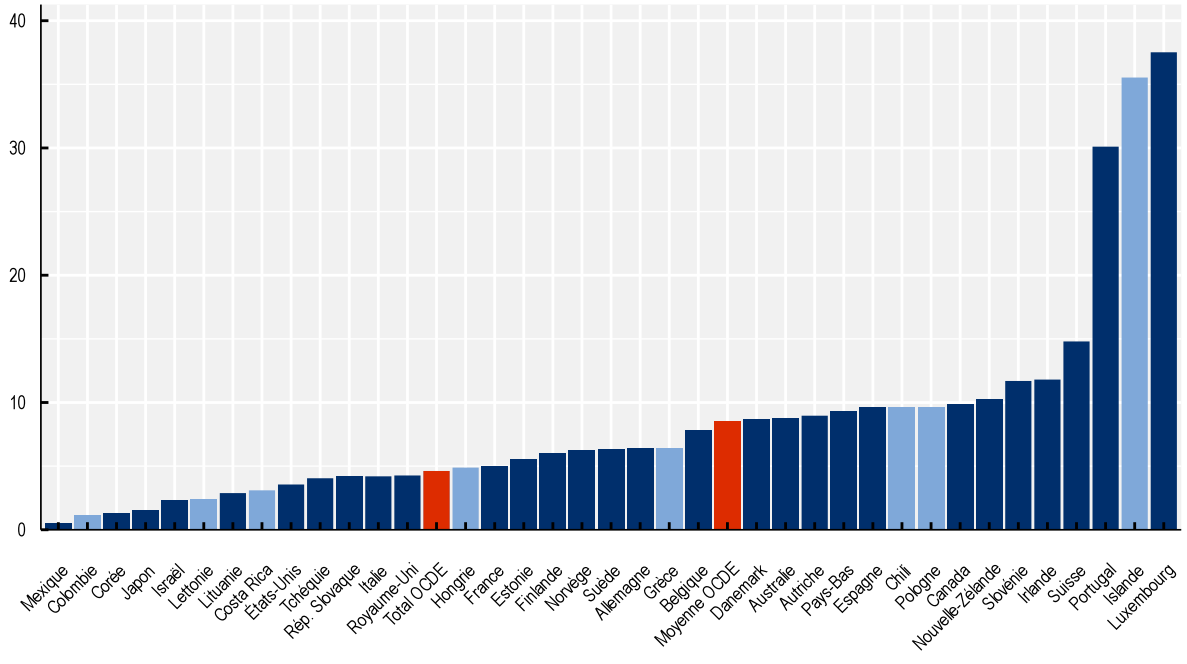
En 2025, les pays de l'OCDE comptaient en moyenne 8.5 nouveaux immigrés permanents pour 1 000 habitants, soit un chiffre en hausse par rapport à celui de 8.1 pour 1 000 habitants enregistré en 2019 (Graphique 1.2), avec des variations importantes d'un pays à l'autre.

Le Luxembourg et l'Islande ont continué d'enregistrer de loin les taux les plus élevés d'immigration permanente par rapport à leur population, avec respectivement 38 et 36 nouveaux immigrés permanents pour 1 000 habitants. Le Portugal s'est également distingué en 2025, avec un taux supérieur à 30 nouveaux immigrés permanents pour 1 000 habitants. Dans de nombreux pays de l'OCDE, le nombre de nouveaux immigrés permanents est compris entre 5 et 12 pour 1 000 habitants.

Le Mexique, la Colombie, la Corée et le Japon se situent dans la partie inférieure de la distribution, chacun de ces pays comptabilisant moins de 2 nouveaux immigrés permanents pour 1 000 habitants. Dans plusieurs grands pays de destination de l'OCDE, les taux d'immigration permanente sont restés relativement modestes malgré un volume important d'entrées en termes absolus. En 2025, les États-Unis ont enregistré moins de 4 nouveaux immigrés permanents pour 1 000 habitants, tandis que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni en ont enregistré entre 4 et 6 environ pour 1 000 habitants.

Graphique 1.2. Immigration permanente dans les pays de l'OCDE par rapport à leur population totale, 2025

Pour mille habitants



Note : Les colonnes bleu clair correspondent à des données qui ne sont pas standardisées. Les données et métadonnées sont disponibles dans la note du Tableau 1.1.
Source : OCDE (2025), *Flux standardisés de migrants de type permanent* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/s/31m.

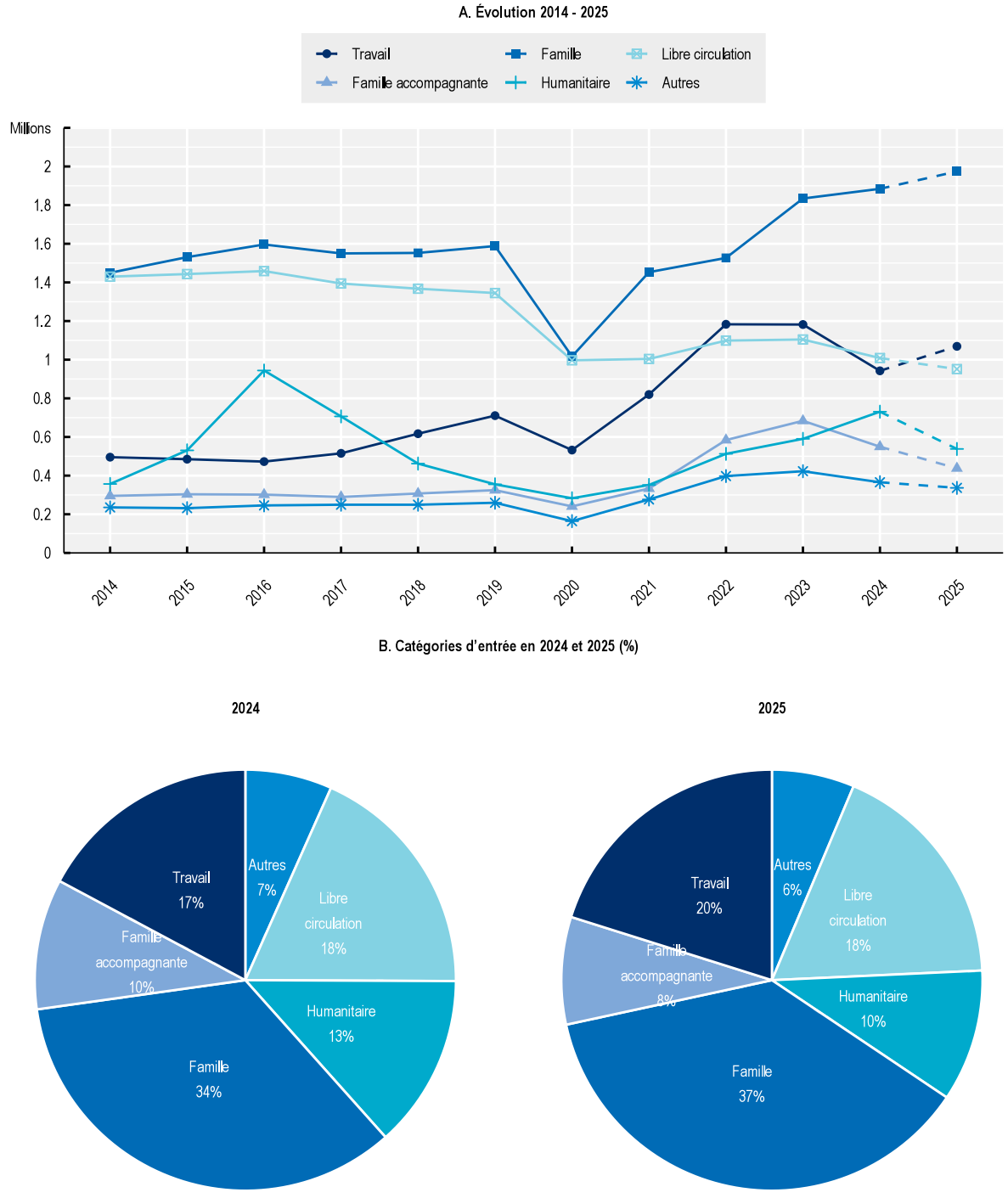
StatLink https://stat.link/c82no1

Immigration permanente par catégorie d'entrée

Cette section présente les flux migratoires permanents en direction des pays de l'OCDE, ventilés selon cinq grandes catégories, à savoir les migrations de travail, familiales et humanitaires, les admissions pour d'autres raisons, et la libre circulation au sein de l'UE-AELE et de la région transtasmanienne, qui est traitée séparément à la fin de la présente section.

En 2025, les migrations familiales (y compris les membres de la famille accompagnante) sont demeurées la plus grande catégorie d'immigration permanente dans l'OCDE, représentant 45 % de l'ensemble des entrées permanentes, soit une part globalement inchangée depuis 2024. L'immigration de travail a continué de progresser (+13 %). Sa part dans l'immigration permanente totale est en effet passée de 17 % à 20 %. En revanche, les migrations humanitaires ont diminué de 26 %, leur part étant passée de 13 % à 10 %. La part des personnes qui se déplacent à l'intérieur des zones de libre circulation est restée stable, représentant 18 % des entrées permanentes en 2024 et 2025, contre 29 % en 2019 (Partie B du Graphique 1.3). Ces flux ont diminué de 6 % en glissement annuel.

Graphique 1.3. Immigration permanente dans l'OCDE, par catégorie d'entrée, 2014-2025



Note : Seuls sont pris en considération les pays pour lesquels des données standardisées sur l'immigration à caractère permanent sont disponibles (les données et métadonnées figurent dans le Tableau 1.1).
Source : OCDE (2026), *Flux standardisés de migrants de type permanent* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/s/31m.

StatLink https://stat.link/mnieos

La composition des migrations varie cependant considérablement d'un pays à l'autre : les migrations familiales sont prédominantes aux États-Unis, la libre circulation demeure une grande voie d'admission dans une grande partie de l'Europe, et les migrations de travail représentent une part comparativement importante des entrées en Australie et au Canada.

Les migrations familiales vers l'OCDE restent à des niveaux historiquement élevés en 2025

L'immigration familiale (y compris la famille accompagnante) dans les pays de l'OCDE est restée stable en 2025, s'établissant à des niveaux historiquement élevés, avec un chiffre estimé à 2.4 millions de nouveaux permis. Les États-Unis sont restés de loin le premier pays de destination des migrants familiaux, après avoir accueilli 952 000 personnes en 2025, ce qui représente environ 40 % de l'ensemble des migrations familiales en direction de l'OCDE.

L'immigration au titre du regroupement familial a progressé de 5 % en 2025, concernant près de 2 millions de personnes, tandis que les arrivées de membres de la famille accompagnante ont reculé de 21 %, pour s'établir à 438 000.

Parmi les plus grands pays de destination de l'OCDE, les admissions au titre du regroupement familial (c'est-à-dire hors membres de la famille accompagnante) ont augmenté de manière notable en Italie (+62 %), en Espagne (+45 %) et en Allemagne (+16 %), et de façon plus modérée en France (+5 %). En revanche, des baisses importantes ont été enregistrées au Mexique (-40 %), au Royaume-Uni (-25 %) et au Canada (-9 %).

La baisse des arrivées de membres de la famille accompagnante s'est concentrée dans quelques pays qui avaient enregistré une immigration de travail exceptionnellement élevée ces dernières années. Le nombre de ces admissions a en effet diminué de 50 % en Nouvelle-Zélande, de 45 % au Royaume-Uni, de 24 % au Canada et de 19 % aux États-Unis, ce qui correspond en général à une baisse de l'immigration de travail, mais aussi, au Royaume-Uni, aux effets des restrictions imposées en 2024 aux personnes à charge du personnel soignant.

Les migrations de travail ont rebondi en 2025, sous l'effet d'une forte progression dans un petit nombre de pays

Après avoir reculé en 2024, l'immigration permanente de travail dans les pays de l'OCDE est repartie à la hausse en 2025, augmentant de 13 % pour s'établir à 1.1 million de nouveaux travailleurs migrants permanents. Ce niveau était supérieur de plus de 50 % à celui de 2019.

Dans l'ensemble, l'évolution des migrations de travail a été très contrastée dans les pays de l'OCDE en 2025 et leur progression à l'échelle de la zone OCDE s'est concentrée dans un petit nombre de pays. L'immigration de travail a fortement augmenté au Portugal (+299 %), en Italie (+83 %), en Espagne (+67 %), en Allemagne (+40 %) et dans une moindre mesure au Japon (+10 %). On observe également des taux de croissance importants en Lituanie et au Mexique, sur la base d'effectifs moins nombreux.

La hausse de l'immigration de travail en Europe du Sud a en grande partie été déterminée par des mesures visant à élargir ou à régulariser l'accès au marché du travail, notamment l'approbation des demandes de permis de séjour en attente au Portugal, le programme élargi d'immigration de travail en Italie et la simplification des procédures de résidence et de régularisation en Espagne. En Allemagne et au Japon, la progression a été soutenue par les efforts continus déployés pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre, grâce à des voies d'admission plus flexibles ou élargies pour les travailleurs qualifiés. Au Mexique, l'augmentation a été favorisée par une nouvelle stratégie de mobilité des ressources humaines qui a élargi les voies d'immigration régulière de travail et facilité l'insertion des immigrés sur le marché du travail, notamment par des initiatives de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi élaborées en partenariat avec les employeurs.

En revanche, l'immigration de travail a considérablement baissé au Royaume-Uni (-43 %), en Finlande (-36 %), en Irlande (-26 %), en Belgique (-26 %), aux États-Unis (-19 %) et au Canada (-14 %). En Finlande, l'immigration de travail a diminué étant donné que le ralentissement de la croissance économique et que la montée du chômage ont réduit la demande de travailleurs étrangers[2], tandis qu'en Irlande, le recul s'explique par une demande modérée de main-d'œuvre après plusieurs années d'une croissance de l'emploi exceptionnellement forte. Au Royaume-Uni, l'immigration de travail a continué de s'ajuster à la suite des changements d'orientation mis en place en 2024, lesquels ont durci l'accès au visa dédié aux professionnels du secteur médico-social et limité l'admission des personnes à charge les accompagnant.

Les migrations humanitaires vers l'OCDE ont fortement baissé en 2025

Après avoir atteint en 2024 l'un de leurs plus hauts niveaux jamais enregistrés, les migrations humanitaires dans les pays de l'OCDE ont baissé de 26 % en 2025, 538 000 individus ayant été admis à ce titre. Malgré ce recul, le nombre d'admissions pour motifs humanitaires est resté supérieur aux niveaux d'avant la pandémie.

Cette baisse a en partie été déterminée par des effectifs moins importants dans les principaux pays d'accueil : les États-Unis (-53 %), où des réformes de grande ampleur ont eu une incidence sur les admissions de réfugiés et d'autres voies d'entrée pour motifs humanitaires, et l'Allemagne (-35 %). L'immigration humanitaire a aussi considérablement diminué dans de nombreux autres grands pays d'accueil de l'OCDE. Courant 2025, ces admissions ont été réduites d'environ 50 % en Autriche, en Belgique et en Norvège, et d'environ 25 % au Canada, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en Suède et en Suisse. Si les niveaux d'admission pour raisons humanitaires ont fluctué ces 15 dernières années dans la plupart de ces pays et sont restés relativement élevés en 2025, ces baisses s'inscrivent dans une tendance à plus long terme en Norvège et en Suède.

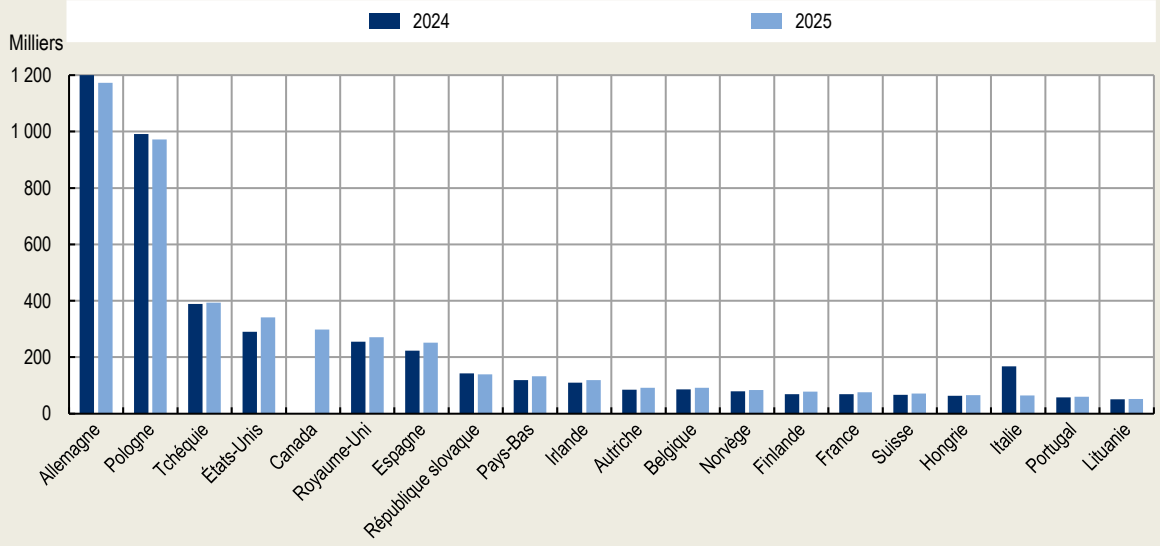
Dans l'ensemble, les États-Unis sont restés le premier pays de destination des migrants admis pour raisons humanitaires, avec 117 000 nouvelles entrées en 2025. Quelques pays de l'OCDE ont enregistré des hausses, la plus notable étant observée en France (+65 %), avec 72 000 admissions pour motifs humanitaires, ce qui en fait en 2025 le troisième pays de destination de l'OCDE pour ces motifs, après les États-Unis et l'Allemagne. D'autres hausses importantes ont été observées en Italie (+41 %), en Finlande (+33 %), en Espagne (+15 %) et en Irlande (+10 %).

Les chiffres incluent à la fois les personnes ayant obtenu une protection internationale dans les pays de l'OCDE et les réfugiés réinstallés après avoir initialement reçu une protection dans un pays non Membre de l'OCDE. Les Ukrainiens déplacés par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ne sont pris en compte que s'ils ont obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire (voir l'Encadré 1.2).

Encadré 1.2. Déplacements en provenance d'Ukraine quatre ans après le début de la crise

La crise des déplacements, qui a fait suite à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022, entre dans sa cinquième année et reste l'une des situations humanitaires les plus graves et les plus longues en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. La grande majorité des déplacements sont intervenus au premier semestre de 2022 et le nombre total d'Ukrainiens déplacés dans les pays de l'OCDE s'est stabilisé à environ 5 millions de personnes en 2025. Les principaux pays d'accueil restent l'Allemagne (1.2 million) et la Pologne (972 000), malgré de légères baisses des effectifs totaux par rapport à 2024, suivies de la Tchéquie, des États-Unis et du Canada (Graphique 1.4). Ce tassement peut dans une certaine mesure s'expliquer par des changements de statut juridique et une visibilité réduite dans les statistiques officielles, et n'indique pas nécessairement des retours ou des migrations secondaires.

Graphique 1.4. Principaux pays d'accueil des Ukrainiens déplacés dans l'OCDE, 2024-2025



Note : Les totaux pour les pays de l'UE correspondent au nombre estimé d'individus qui ont fui l'Ukraine depuis le 24 février 2022, qui ont obtenu une protection temporaire, une protection internationale ou d'autres formes d'autorisation de séjour en lien avec leur besoin de protection ou la situation dans leur pays d'origine, et qui sont actuellement présents dans les différents pays d'accueil.
Source : Outil de recherche de données du HCR ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

StatLink https://stat.link/qzxy03

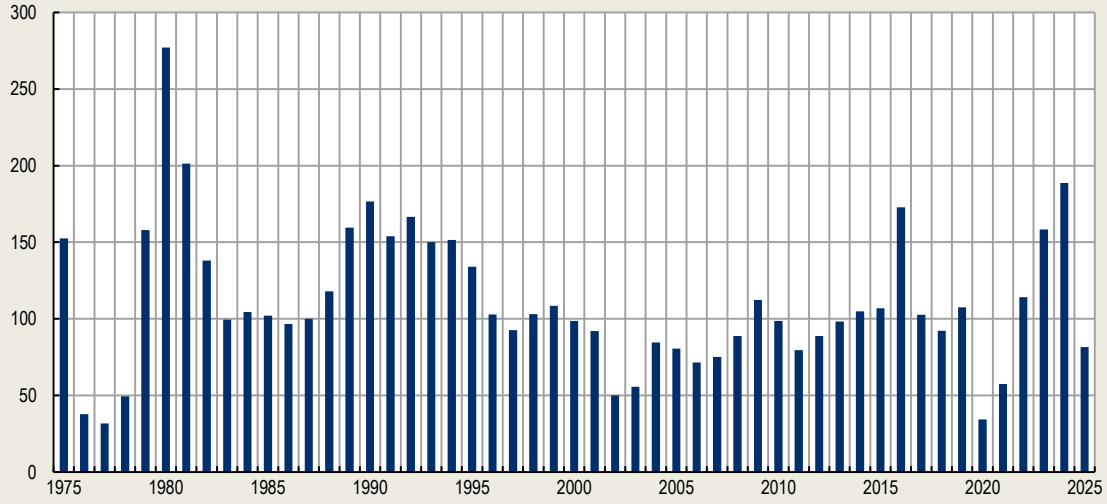
Encadré 1.3. Les flux de réinstallation dans les pays de l'OCDE ont fortement baissé en 2025

Les programmes de réinstallation des réfugiés sont censés offrir une solution durable et constituer un mécanisme de partage des responsabilités au sein de la communauté internationale. Ils visent le transfert des réfugiés les plus vulnérables d'un pays de premier asile vers un autre pays qui leur accorde une protection durable.

Depuis 1975, environ 5.7 millions de réfugiés ont été réinstallés dans les pays de l'OCDE. Un pic a été atteint en 1980, avec 277 000 admissions enregistrées dans le cadre de réinstallations, dont 75 % aux États-Unis. En 2024, le nombre de réinstallations dans les pays de l'OCDE a atteint 189 000, soit le troisième plus haut niveau jamais enregistré, avant de chuter en 2025 à 82 000, revenant à des niveaux inférieurs à ceux d'avant la pandémie de COVID-19. Cette baisse de 57 % est essentiellement due à l'effondrement observé aux États-Unis, et dans une moindre mesure par le recul enregistré au Canada.

Graphique 1.5. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre des programmes de réinstallation, 1975-2025

En milliers



Note : certaines données présentées peuvent ne pas correspondre aux statistiques publiées précédemment en raison de modifications rétroactives ou de l'inclusion de données auparavant indisponibles. Pour en savoir plus sur le programme de réinstallation du HCR, voir https://www.unhcr.org/fr/nos-activites/data-and-publications/donnees-et-statistiques.
Source : HCR, Eurostat.

StatLink https://stat.link/g8xpsv

Les États-Unis, le Canada et l'Australie sont invariablement les principaux pays de l'OCDE accueillant des réfugiés réinstallés. Ensemble, ils ont reçu plus de 90 % des effectifs totaux de réfugiés depuis 1975, soit 65 % pour les États-Unis à eux seuls, 17 % pour le Canada et 11 % pour l'Australie. La Suède arrive en quatrième position au cours de la période, avec 2 % des réfugiés réinstallés.

Avec 39 000 arrivées, le Canada était le principal pays de réinstallation en 2025, malgré une baisse de 21 % par rapport à 2024. L'Australie venait ensuite, avec 19 000 arrivées (+9 %), et les États-Unis occupaient la troisième place avec 12 000 arrivées, après avoir enregistré une baisse de 89 %. La France arrivait bien après (3 100, +38 %), puis la Nouvelle-Zélande (1 500, -5 %). Tous les autres pays ont accueilli moins de 1 000 réfugiés réinstallés.

Par rapport à leur population, ce sont le Canada et l'Australie qui étaient les premiers pays de destination de l'OCDE en 2025. Ils ont accueilli respectivement 970 et 700 réfugiés réinstallés par million d'habitants, loin devant la Nouvelle-Zélande (280), la Norvège (120) et la Finlande (110). Le ratio était inférieur à 100 dans tous les autres pays de l'OCDE et s'établissait à 68 pour la zone OCDE dans son ensemble. Si tous les pays de l'OCDE accueillaient des réfugiés dans les mêmes proportions que le Canada, le total se serait situé en 2025 à environ 1.2 million de réfugiés, soit plus de 40 % des besoins mondiaux de réinstallation qui sont estimés par le HCR à 2.9 millions.

Les flux migratoires au titre de la libre circulation ont encore baissé dans la zone UE-AELE

L'immigration de longue durée dans l'OCDE au titre de la libre circulation a continué de baisser en 2025. Dans les pays de l'UE-AELE Membres de l'OCDE, les flux de libre circulation ont diminué de 6 % pour s'établir à 962 000 migrants en 2025, après une baisse de 8 % en 2024. Malgré quelques différences entre les pays, les flux sont restés inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

Parmi les principaux pays de destination, les flux migratoires au titre de la libre circulation ont diminué en Suède (-14 %), en Allemagne (-10 %), en Belgique (-8 %), en Irlande (-7 %) et aux Pays-Bas (-5 %). En revanche, un petit nombre de pays ont enregistré des hausses, notamment la Slovénie (+12 %), la République slovaque (+9 %), la Tchéquie (+8 %) et la Suisse (+1 %).

Les migrations relevant de l'Arrangement transtasmanien relatif aux voyages sont restées plus ou moins stables. Les arrivées depuis la Nouvelle-Zélande en Australie étaient globalement inchangées, au nombre de 29 000, tandis que les flux depuis l'Australie en direction de la Nouvelle-Zélande ont augmenté de 14 % pour atteindre près de 3 700 entrées, tout en restant inférieurs au niveau d'avant la pandémie.

Migrations temporaires de travail

En 2025, environ 2.2 millions de travailleurs étrangers ont au total obtenu une autorisation ou un permis de travail temporaire dans les pays de l'OCDE (hors Pologne et Israël), ce qui représente une baisse de 4 % par rapport au pic atteint en 2023 et en 2024. Le niveau de 2025 est néanmoins demeuré supérieur de 19 % à celui de 2019 (1.87 million) (voir l'Encadré 1.4 sur la méthodologie).

Encadré 1.4. Statistiques de l'OCDE sur les migrations temporaires de travail

L'immigration temporaire de travail dans les pays de l'OCDE traduit généralement les fluctuations à court terme de la demande de main-d'œuvre et de compétences. Il existe dans l'OCDE une grande diversité de programmes et de voies d'immigration temporaire, qui visent diverses catégories de travailleurs et divers secteurs d'activité et prévoient différentes conditions d'entrée et durées de séjour.

Les statistiques présentées ici se veulent aussi exhaustives que possible, dans la limite des données disponibles. D'abord, la section porte sur les catégories de travailleurs temporaires que l'on retrouve généralement dans les pays de l'OCDE, notamment les stagiaires, les travailleurs qualifiés (tels que les employés transférés au sein de la même entreprise), les chercheurs, les chercheurs postdoctorants, les travailleurs saisonniers et les participants à des programmes d'échange dédiés à la jeunesse (par ex., les vacanciers actifs). Ensuite, elle examine les plus grands programmes nationaux dédiés aux travailleurs étrangers temporaires. Le cas particulier des travailleurs détachés dans la zone de libre circulation de l'UE/AELE est examiné à la fin de cette section.

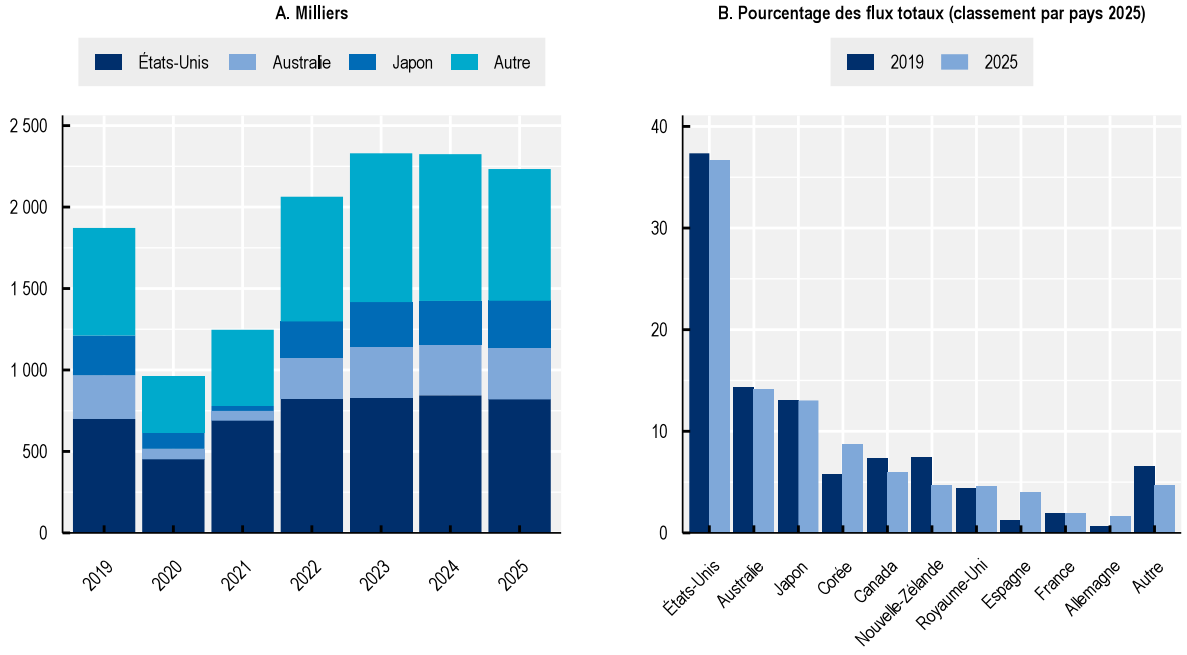
Les données sur les migrations temporaires de travail ne couvrent pas les autorisations temporaires octroyées dans l'attente de la délivrance d'un permis permanent ou dans l'attente d'un changement de statut professionnel (demandeur d'emploi) ou de statut juridique (demandeurs d'asile). Les programmes destinés aux Ukrainiens fuyant la guerre de la Russie contre l'Ukraine ne sont eux non plus pas pris en considération, de même que la mobilité de courte durée dans les zones de libre circulation autre que les détachements de travailleurs dans l'UE/AELE.

Il importe également de noter que l'on ne dispose pas de données comparables pour la Pologne et Israël, qui sont toutefois d'importants pays d'accueil des travailleurs étrangers temporaires. Les statistiques nationales de la Pologne surestiment généralement les flux migratoires en incluant un

grand nombre d'autorisations et de permis de travail qui n'aboutissent pas à de véritables arrivées, ainsi que les nouveaux permis délivrés à des travailleurs déjà présents en Pologne (Encadré 1.5).

Les données sur l'immigration temporaire de travail en Israël ne portent désormais que sur les accords bilatéraux dans certains secteurs et ne sont pas forcément comparables avec celles des années précédentes, quand la plupart de ces flux étaient liés aux franchissements quotidiens de la frontière par des travailleurs étrangers se rendant en Israël. Les données disponibles sont présentées dans l'Encadré 1.6.

Graphique 1.6. Nombre total d'entrées de nouveaux travailleurs étrangers temporaires dans les pays de l'OCDE, 2019-2025



Note : Hors Pologne et Israël.
Source : OCDE (2026), Flux standardisés de migrations temporaires (ensemble de données), http://data-explorer.oecd.org/s/2hv.

StatLink https://stat.link/hkrl9c

En 2025, près des trois quarts (73 %) des migrants temporaires de travail dans l'OCDE ont immigré dans quatre principaux pays de destination : les États-Unis, l'Australie, le Japon et la Corée. À eux seuls, les États-Unis ont accueilli plus d'un tiers (37 %) de l'ensemble des migrants temporaires de travail, contre 14 %, 13 % et 9 % respectivement pour l'Australie, le Japon et la Corée. Par rapport à 2024, la part du Canada a fortement diminué, passant de 9 % en 2024 à 6 % en 2025, après une baisse des entrées de 37 %. Cette baisse a coïncidé avec des ajustements importants apportés en 2025 et en 2026 au *Programme des travailleurs étrangers temporaires* et au *Programme de mobilité internationale*.

Par rapport à 2024, le nombre d'entrées a également diminué aux États-Unis (-3 %) tandis qu'il a progressé de 9 % au Japon. Les flux étaient relativement stables dans les autres grands pays d'accueil (Australie, Corée, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni). Malgré ces développements récents, les niveaux des migrations temporaires de travail en 2025 sont restés supérieurs à ceux d'avant la pandémie dans ces pays de destination, à l'exception notable du Canada (-2 % par rapport au niveau de 2019) et de la

Nouvelle-Zélande (-25 %). Par rapport à 2019, les flux d'entrée étaient supérieurs de 80 % en Corée, de 26 % au Royaume-Uni, de 19 % au Japon et de 17 % aux États-Unis et en Australie.

Les pays de l'UE/AELE Membres de l'OCDE ont accueilli 16 % environ de l'ensemble des nouveaux travailleurs étrangers temporaires, à l'exclusion de ceux qui bénéficient de la libre circulation dans la zone UE/AELE. Si cette part est restée quasiment inchangée depuis 2024, les chiffres agrégés masquent des tendances de plus en plus divergentes selon les pays.

Dans la zone UE/AELE, les migrations temporaires de travail ont diminué de 4 % par rapport à 2024, mais sont restées supérieures de 39 % à leur niveau de 2019. Cette tendance agrégée masque d'importants écarts entre les pays. L'Italie a en effet enregistré la plus forte progression parmi les principaux pays de destination de l'UE, les flux d'immigration ayant augmenté de 23 % par rapport à 2024 et ayant plus que quadruplé (+306 %) par rapport à 2019. Les flux en direction de l'Autriche (+17 %) et de l'Allemagne (+8 %) sont en hausse depuis 2021. En revanche, les flux d'entrée en Espagne ont baissé de 17 % par rapport à leur niveau exceptionnellement élevé de 2024, même s'ils sont restés près de quatre fois plus élevés qu'en 2019 (+272 %). Les flux vers la France sont demeurés stables par rapport à 2024, mais étaient supérieurs de 18 % à leur niveau de 2019. Ces évolutions contrastées indiquent que l'expansion récente des migrations temporaires de travail dans la zone UE/AELE est devenue de plus en plus inégale selon les pays de destination, en partie en raison de différences au niveau de la situation du marché du travail et des besoins des employeurs.

Immigration temporaire de travail par catégorie d'entrée

Les programmes d'immigration saisonnière constituent une catégorie importante d'immigration temporaire de travail dans les pays de l'OCDE. En 2025, la hausse du nombre de travailleurs saisonniers s'est poursuivie, avec 681 000 nouveaux permis délivrés (hors Pologne et Israël), soit une progression de 3 % par rapport à 2024 et de 64 % par rapport à 2019.

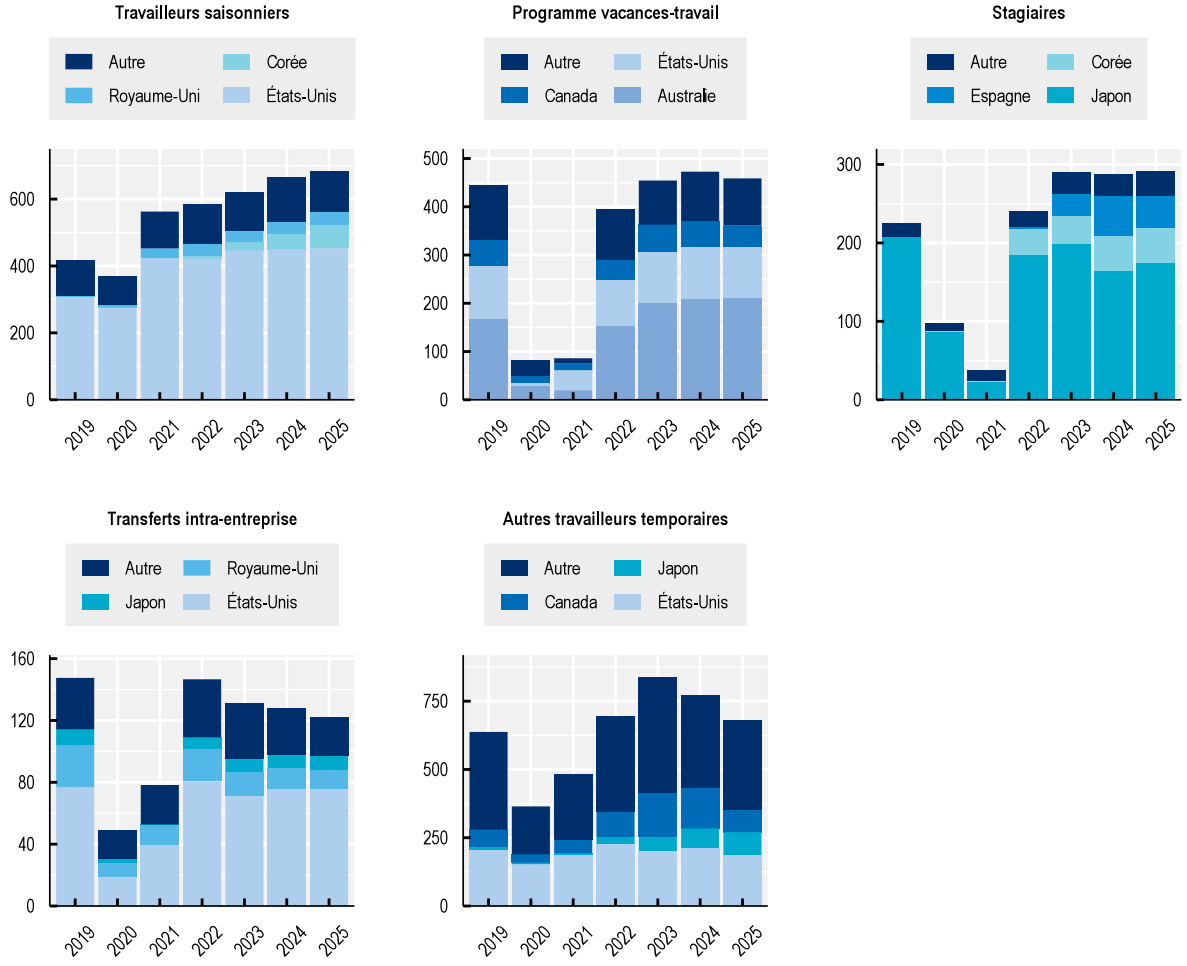
Les États-Unis ont accueilli deux tiers de l'ensemble des travailleurs étrangers saisonniers qui se sont rendus dans les pays de l'OCDE, et ont délivré 315 000 nouveaux visas H2-A dans l'agriculture en 2025 (contre 314 000 en 2024) et 139 000 visas H2-B pour répondre à des besoins saisonniers non agricoles et à d'autres besoins temporaires (par exemple, demande exceptionnelle, en période de pointe ou par intermittence) contre 136 000 en 2024. Les autres grands pays de destination pour le travail saisonnier sont la Corée et le Royaume-Uni.

En 2025, les migrations saisonnières ont augmenté dans plusieurs pays de l'OCDE. Si elles ont peu progressé aux États-Unis (+1 %), elles ont fortement augmenté en Corée (+49 %). Le programme de la Corée dédié au travail saisonnier, mis en place en 2021 pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans l'agriculture et la pêche, a continué de se développer rapidement, pour atteindre près de 70 000 visas en 2025, contre 47 000 environ en 2024.

Dans les pays européens de l'OCDE, la situation a été contrastée en 2025. Parmi les principaux pays de destination, les migrations saisonnières ont augmenté en Allemagne et en Italie (+23 %), en Autriche (+19 %), en Norvège (+18 %) et au Royaume-Uni (+10 %). L'Italie a délivré plus de 20 000 permis saisonniers, soit près de cinq fois plus qu'en 2019, à la suite du relèvement des quotas au titre du programme *Decreto Flussi* de 2023-2025*,* même si les admissions sont restées en deçà du plafond fixé pour le quota. À l'inverse, les entrées ont nettement diminué en Espagne (-67 %), en France (-28 %) et au Canada (-24 %). Néanmoins, en Espagne, ce recul tient principalement à la mise en place de permis saisonniers pluriannuels en vertu du programme GECCO de 2025, qui réduit la nécessité de délivrer de nouveaux permis. Dans certains pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale, l'immigration de travail saisonnière reste largement inférieure aux niveaux d'avant la pandémie, en particulier en Suède (-88 % par rapport à 2019), en Estonie (-82 %), en Finlande (-68 %) et en Tchéquie (-59 %).

En dehors de l'Europe, les migrations saisonnières sont restées globalement stables en Australie avec 23 000 permis environ, tandis qu'elles ont diminué en Nouvelle-Zélande (-8 %) et de manière plus prononcée au Mexique (-30 %, à 5 000 permis) après avoir atteint un pic en 2024.

Graphique 1.7. Entrées de migrants temporaires de travail dans l'OCDE, principaux programmes et pays d'accueil, 2019-2025



Note : Hors renouvellements, sauf en Australie et en France (travail saisonnier). Les données relatives à la Corée incluent les réentrées. L'UE comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République slovaque, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie.
Source : OCDE (2026), Flux standardisés de migrations temporaires (ensemble de données), http://data-explorer.oecd.org/s/2hv.

StatLink https://stat.link/zdt2kb

Les programmes de vacanciers actifs sont des programmes d'échange qui permettent à des jeunes de voyager, de travailler et d'étudier dans un autre pays tout en faisant l'expérience de sa culture et de son mode de vie. Dans certains pays de l'OCDE, surtout l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ces programmes jouent un rôle important dans les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie et du commerce de détail.

En 2025, le nombre de vacanciers actifs se rendant dans les pays de l'OCDE a diminué de 3 %, à 459 000. Ce recul est principalement imputable à une contraction des entrées au Canada (-15 %), au Royaume-Uni (-13 %), en Nouvelle-Zélande (-8 %) et aux États-Unis (-2 %), tandis qu'elles sont restées globalement

stables en Australie et ont continué d'augmenter au Japon (+11 %). Même si elles ont baissé en 2025, les entrées de vacanciers actifs dans les pays de l'OCDE sont restées légèrement supérieures à leur niveau d'avant la pandémie (+3 % par rapport à 2019).

L'Australie reste de loin le premier pays de destination des vacanciers actifs, avec 46 % du total des bénéficiaires de ces programmes dans l'OCDE, et comptabilisait en 2025 211 000 entrées. En 2025, les entrées de vacanciers actifs étaient supérieures à leurs niveaux de 2019 en Australie, en Corée et au Japon (+25 %), en Italie (+23 %) et au Royaume-Uni (+5 %). À titre de comparaison, la participation à ces programmes est restée inférieure aux niveaux d'avant la pandémie en Nouvelle-Zélande (-25 %), au Canada (-18 %), en Belgique (-15 %), aux États-Unis (-4 %) et en France (-3 %).

Pour la Nouvelle-Zélande, la contraction des entrées de vacanciers actifs en 2025 peut être attribuée à la hausse des taux d'emploi et à un durcissement sensible de la situation du marché du travail. Les réformes récentes qui imposent des conditions d'accès plus strictes devraient accentuer cette tendance et contribuer à une nouvelle baisse en 2026. Au Canada, des restrictions plus générales ont été appliquées à certaines voies d'immigration temporaire en 2025, mais l'incidence sur les entrées de vacanciers actifs semble être principalement imputable à la baisse des quotas du programme Expérience Internationale Canada pour plusieurs pays partenaires plutôt qu'à des restrictions directes sur le programme vacances-travail en lui-même.

Les programmes de stagiaires visent à faciliter les transferts de compétences sur une courte durée et à familiariser leurs bénéficiaires avec des processus ou des dispositifs précis. Leur objectif premier n'est pas de pourvoir des emplois réguliers, mais d'améliorer les connaissances et les capacités des stagiaires. Dans la plupart des pays de l'OCDE, ces programmes ont une envergure relativement limitée. Parmi les exceptions notables figurent le Japon, qui est de loin la principale destination pour les stagiaires étrangers, mais aussi la Corée et, plus récemment, l'Espagne.

Le nombre total de nouveaux stagiaires étrangers dans l'OCDE est stable par rapport à 2023, avec 291 000 nouvelles autorisations délivrées. Le Japon a accueilli près de 60 % de tous les stagiaires étrangers, presque exclusivement via son programme de « stagiaires en formation technique ».

L'Espagne a lancé un nouveau programme de stagiaires en 2022. Toutefois, au lieu de recruter des stagiaires à l'étranger, ce programme permet aux migrants en situation irrégulière vivant dans le pays depuis au moins deux ans de régulariser leur situation en s'inscrivant à un programme d'enseignement ou à une formation. En 2025, 40 000 personnes ont régularisé leur séjour grâce à ce programme, un recul de 22 % par rapport à 2024.

Grâce aux **programmes de transferts intragroupe**, les multinationales peuvent transférer certains de leurs salariés dans des établissements à l'étranger. Pour en bénéficier, les salariés doivent généralement travailler dans l'entreprise depuis un an au moins. Selon les pays, la durée de séjour autorisée varie : d'un à trois ans en vertu de la Directive de l'UE, jusqu'à sept ans avec le visa L-1 aux États-Unis, et indéfiniment au Japon et en Corée.

En 2025, le nombre de nouveaux transferts intragroupe dans les pays de l'OCDE est resté orienté à la baisse pour la troisième année consécutive. Au total, 122 000 transferts ont été enregistrés, en repli de 4 % par rapport à 2024 et de 17 % par rapport à 2019. Cette tendance à la baisse concerne tous les principaux pays de destination, notamment le Royaume-Uni, le Canada et l'Allemagne, à l'exception notable du Japon (+4 % chacun).

Dans les pays de l'OCDE, d'autres **programmes nationaux de travailleurs étrangers temporaires** couvrent des profils de compétences et des secteurs divers. Ils incluent des programmes pour les chercheurs, les postdoctorants, les jeunes au pair, ainsi que des initiatives ciblant des professions ou des secteurs spécifiques. Si la structure et les objectifs de ces programmes varient selon les pays, ils visent tous à répondre à des besoins spécifiques du marché du travail et à favoriser la mobilité internationale.

Après une forte croissance dans les années qui ont suivi la pandémie de COVID-19, le nombre de nouveaux migrants entrant dans les pays de l'OCDE *via* des programmes nationaux de travailleurs étrangers temporaires a commencé à diminuer en 2024, après avoir culminé à 835 000 en 2023. En 2025, il a accusé une nouvelle baisse de 12 %, portant le total à 680 000 entrées, ce qui reste néanmoins légèrement supérieur au niveau d'avant la pandémie (+7 % par rapport à 2019).

La contraction généralisée enregistrée en 2025 s'explique en premier lieu par les forts reculs observés au Canada (-45 %), en Corée (-24 %) et aux États-Unis (-12 %). Au Canada, la baisse du nombre d'admissions d'autres travailleurs étrangers temporaires à 81 000 s'inscrit dans le prolongement d'une série de mesures prises depuis 2024 pour réduire le nombre de résidents temporaires, parmi lesquelles le durcissement des conditions d'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires et la fixation de nouveaux objectifs visant à réduire la part de résidents temporaires dans la population. En Corée, les entrées d'autres travailleurs étrangers temporaires ont diminué pour s'établir à 76 600, ce qui est inférieur de 24 % au niveau de 2024 et de 27 % au niveau de 2019. Ce recul s'explique par une baisse de la demande de permis accordés au titre du système de permis de travail, en particulier s'agissant du visa E-9 qui concerne les emplois non qualifiés.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont toutes deux enregistré une progression exceptionnellement forte après la pandémie, affichent des chiffres inférieurs aux plus hauts de 2023. Ainsi, l'Australie a admis 76 000 autres travailleurs étrangers temporaires en 2025, ce qui est globalement identique à 2024 et 7 % en deçà du niveau de 2019. En Nouvelle-Zélande, les entrées ont augmenté de 12 % pour s'établir à 40 600 après avoir fortement reculé en 2024, même si elles sont restées inférieures de 37 % au niveau de 2019.

En revanche, les autres migrations temporaires de travail ont continué de progresser dans plusieurs autres pays de l'OCDE. Le Japon a enregistré la plus forte hausse de tous les grands pays de destination, à 16 % en 2025, pour atteindre plus de 85 000 entrées, soit près de dix fois le niveau de 2019. Cette progression a fait suite à la poursuite de l'élargissement du système de travailleurs qualifiés spécialisés, mis en place en 2019 pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires a aussi fortement augmenté en Espagne (+22 %) et en France (+19 %). Dans ces deux pays, ces hausses s'inscrivent dans le prolongement d'une forte tendance à la hausse observée depuis 2021 et font suite à une croissance déjà soutenue en 2024.

Parmi les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, c'est le Japon qui a enregistré la plus forte hausse par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie (+88 %), suivi de l'Espagne (+338 %). La France (+56 %), le Luxembourg (+61 %) et l'Autriche (+45 %) ont aussi admis beaucoup plus de travailleurs étrangers temporaires qu'en 2019. À l'inverse, les entrées sont restées bien inférieures à leur niveau d'avant la pandémie en Estonie (-86 %), en Irlande (-96 %), en Italie (-94 %) et en Nouvelle-Zélande.

Encadré 1.5. Évolution de l'immigration temporaire de travail en Pologne, 2019-2025

Voies d'immigration temporaire de travail en Pologne

D'une manière générale, les ressortissants de pays tiers doivent obtenir un permis de travail ordinaire pour pouvoir occuper légalement un emploi en Pologne. Néanmoins, les citoyens de cinq pays (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine) bénéficient d'une procédure simplifiée (« déclaration ») pour exercer un emploi temporaire en Pologne. Ces déclarations ne couvrent pas le travail saisonnier qui nécessite un autre type d'autorisation. Les ressortissants russes ne peuvent plus bénéficier de cette procédure depuis octobre 2022.

Par ailleurs, en réponse à la guerre de la Russie contre l'Ukraine, une nouvelle procédure de notification de « travail confié » a été introduite en mars 2022 pour les ressortissants ukrainiens. Elle facilite l'accès au marché du travail polonais pour les Ukrainiens fuyant le conflit, ainsi que pour ceux déjà présents sur le territoire. Cette procédure est devenue depuis la principale voie d'accès à l'emploi pour les Ukrainiens en Pologne.

Limites des données

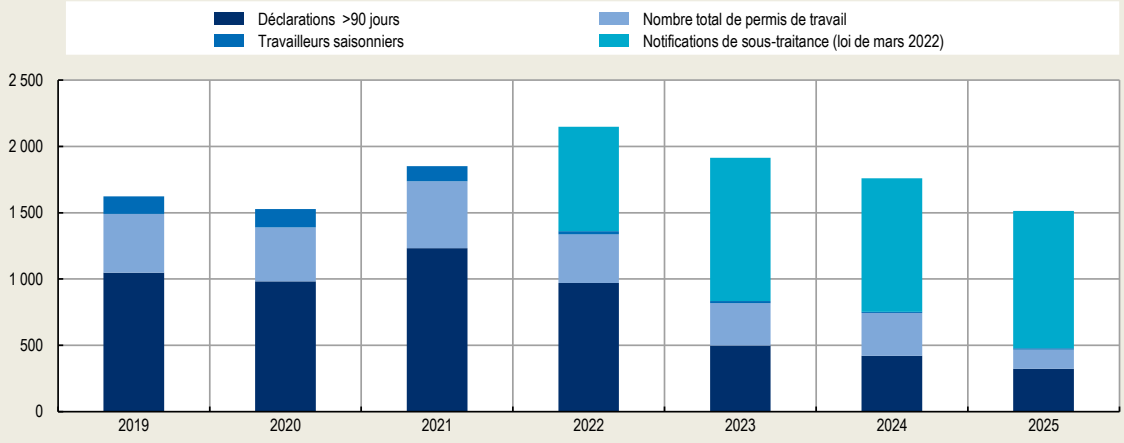
Il convient d'interpréter les statistiques présentées dans cet encadré avec prudence en raison de plusieurs limites importantes. Premièrement, les statistiques relatives aux permis de travail incluent à la fois les nouveaux permis et les renouvellements, ces derniers étant exclus des statistiques harmonisées de l'OCDE. Deuxièmement, une part significative des permis de travail nouvellement délivrés (environ 25 % en 2023) est ensuite annulée, principalement parce que le travailleur étranger n'occupe pas l'emploi dans les trois mois suivant la date de début indiquée sur le permis. Troisièmement, chaque changement d'emploi d'un travailleur ukrainien entraîne l'émission d'une nouvelle notification de « travail confié », ce qui peut entraîner une double comptabilisation. Si 1.1 million de notifications ont été enregistrées en 2023, on estime qu'en réalité seuls 358 000 Ukrainiens étaient nouvellement employés en Pologne au titre de cette procédure fin 2023. On ne dispose pas actuellement d'estimation plus récente sur ce point.

L'immigration temporaire de travail en Pologne a continué de diminuer en 2025

En 2025, l'immigration temporaire de travail en Pologne est restée orientée à la baisse dans la plupart des voies d'admission. Le nombre de déclarations pour des périodes d'emploi de plus de 90 jours a reculé de 23 % pour atteindre 324 000, après une baisse de 15 % en 2024. À l'inverse, les notifications de « travail confié » à des Ukrainiens en vertu de la loi spéciale de mars 2022 ont augmenté de 3 % pour s'établir à 1.03 million, ce qui en fait la première voie d'immigration temporaire de travail. Le nombre de permis de travail délivrés a fortement chuté, de 55 %, pour atteindre 145 000, après être resté globalement stable en 2024. Les autorisations de travail saisonnier se sont en partie redressées, en hausse de 25 % à 10 200, mais elles restent bien inférieures à leur niveau d'avant la pandémie. Par rapport à 2019, les déclarations pour des périodes d'emploi de plus de 90 jours représentaient moins d'un tiers de leur niveau d'avant la pandémie, tandis que l'emploi saisonnier restait également nettement inférieur (Graphique 1.8).

Graphique 1.8. Autorisations de travail délivrées en Pologne, 2019-2025

En milliers



Note : Autorisations de travail délivrées (renouvellements et changements d'emploi compris). Certains de ces travailleurs ne sont pas encore entrés en Pologne. La durée de travail maximum autorisée au titre d'une déclaration a été portée de 6 à 24 mois en janvier 2022, ce qui a contribué au ralentissement du rythme d'octroi des autorisations.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données nationales.

StatLink https://stat.link/r2uytm

Encadré 1.6. Évolution de l'immigration temporaire de travail en Israël

Israël publie des statistiques administratives détaillées sur les travailleurs étrangers par l'intermédiaire de l'Autorité de la population et de l'immigration, qui couvrent les effectifs et les flux de travailleurs immigrés temporaires selon le secteur, les quotas, les permis délivrés et renouvelés, les entrées et les départs, la situation régulière ou non, et les canaux de recrutement. Par ailleurs, le pays publie aussi de longue date le nombre de permis de travail délivrés à des Palestiniens en vertu des dispositifs d'entrée journalière. Ces chiffres fournissent un aperçu relativement détaillé du système d'immigration de travail, en particulier dans des secteurs qui dépendent fortement de la main-d'œuvre étrangère comme la construction, l'agriculture et les soins aux personnes, ainsi que dans d'autres secteurs où des travailleurs étrangers sont désormais autorisés à travailler, comme l'industrie manufacturière et l'hôtellerie.

Jusqu'à octobre 2023, une part considérable de la demande de main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'agriculture, était satisfaite par des travailleurs journaliers palestiniens. À la suite du déclenchement de la guerre en octobre 2023, l'accès de ces travailleurs a été en grande partie suspendu et les niveaux d'emploi se sont effondrés. Les pouvoirs publics ont réagi en augmentant les quotas de travailleurs étrangers et en accélérant leur recrutement. Par conséquent, les pénuries de main-d'œuvre qui étaient auparavant comblées par des déplacements pendulaires transfrontaliers ont été de plus en plus pourvues par des travailleurs étrangers entrant en Israël avec des permis de travail temporaire.

Ce remplacement, ainsi que l'augmentation de la main-d'œuvre étrangère totale, ressort dans les tendances observées depuis la fin de 2023. Le nombre de travailleurs journaliers palestiniens, qui s'élevait à 150 000 en 2022 est maintenant très faible, tandis que celui des travailleurs étrangers temporaires a augmenté. Les effectifs de travailleurs étrangers temporaires sont ainsi passés de 129 183 fin 2022 à 227 583 fin 2025.

Travailleurs détachés dans les pays européens de l'OCDE

Dans les pays européens de l'OCDE, les *travailleurs détachés* sont des salariés ou des indépendants qui exercent leur activité dans un autre pays Membre tout en restant affiliés au système de sécurité sociale de leur pays de résidence. Quand les travailleurs sont détachés dans un seul pays, le détachement ne peut dépasser 24 mois (CE n° 987/2009, article 12), alors qu'il n'y a pas de limite de temps pour les travailleurs détachés dans deux ou plusieurs pays (CE n° 987/2009, article 13), procédure le plus souvent utilisée dans le secteur des transports. Le Royaume-Uni continue d'enregistrer depuis le Brexit des flux entrants et sortants de travailleurs détachés, conformément à l'Accord de commerce et de coopération signé avec l'UE fin 2020. Cette section porte sur les détachements de travailleurs dans les pays européens de l'OCDE.

Après un recul marqué des détachements de travailleurs dans un seul pays (aux termes de l'article 12) pendant la pandémie de COVID-19, les flux en direction des pays européens de l'OCDE ont fortement rebondi, progressant de 32 % en 2022 et à nouveau de 17 % en 2023, et se sont ainsi rapprochés du pic de 2019. La croissance s'est poursuivie en 2024, quoiqu'à un rythme plus modéré, le nombre de détachements ayant augmenté d'environ 5 % pour atteindre approximativement 3.46 millions, soit un niveau supérieur au pic de 2019.

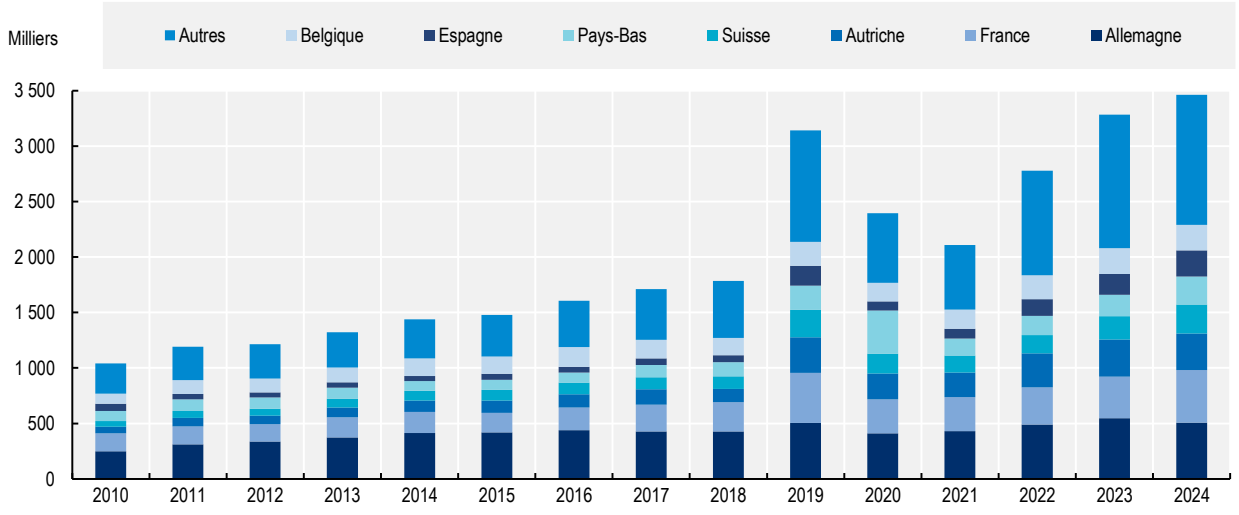
On a comptabilisé 1.62 million de détachements supplémentaires de travailleurs actifs dans deux pays ou plus (aux termes de l'article 13) en 2024, soit 2 % de plus qu'en 2023, ce qui a concerné près de 1.1 million

de personnes. La majorité des détachements au titre de l'article 13 ont lieu dans les secteurs du transport et de l'entreposage, de l'information et de la communication, ainsi que dans le transport routier de marchandises. Les principaux pays d'origine des travailleurs détachés étaient la Pologne, l'Italie et l'Espagne, suivies de l'Allemagne et de la Lituanie, qui représentaient ensemble près de 60 % des détachements. On a observé des tendances divergentes entre 2023 et 2024 dans ces cinq principaux pays d'origine : les détachements ont augmenté de plus de 2.5 % dans les trois premiers, mais ils ont diminué dans les deux suivants, de 4.3 % en Allemagne et de 1.1 % en Lituanie.

En 2024, comme les années précédentes, l'Allemagne est restée le premier pays d'accueil des travailleurs détachés dans un seul pays (508 200 détachements), suivie de la France (472 000) et de l'Autriche (329 400). La composition du groupe suivant de pays de destination a évolué par rapport à 2023, les Pays-Bas (253 500) ayant rattrapé la Belgique, tandis que la Suisse (261 000) a consolidé sa position parmi les cinq premiers. Si l'Allemagne demeure le premier pays de destination, les entrées ont diminué d'environ 7 % par rapport à 2023. En revanche, la France a enregistré une forte hausse, d'environ 26 %, atteignant son niveau le plus élevé à ce jour et réduisant l'écart avec l'Allemagne.

Parmi les principaux pays de destination, l'Autriche et la Belgique ont connu de légères baisses (-1 % chacune environ), ce qui montre une stabilisation après la forte reprise observée après la pandémie. En revanche, plusieurs pays ont affiché une croissance robuste en 2024, notamment l'Espagne (+24 %), la Suisse (+24 %) et les Pays-Bas (+31 %), ce qui traduit un dynamisme continu et un rééquilibrage progressif des schémas de destination parmi les pays européens de l'OCDE.

Graphique 1.9. Détachement de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12 dans les principaux pays d'accueil européens de la zone OCDE, 2010-2024



Source : Commission européenne : Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion, De Wispelaere, De Smedt et Pacolet (2026[1]), « Posting of workers – Report on A1 portable documents issued in 2024 », Office des publications de l'Union européenne, 2026, https://data.europa.eu/doi/10.2767/4941289.

StatLink https://stat.link/vxaknq

En 2024, la durée moyenne des détachements a raccourci dans les principaux pays d'accueil pour s'établir à 40 jours en moyenne pour ce qui concerne les 22 pays d'origine pour lesquels on dispose de données (par rapport à 65 jours en 2023). Le nombre moyen de détachements en équivalent année pleine dans les pays européens de l'OCDE a considérablement baissé en 2024, passant à environ 415 600, par rapport

à 610 100 en 2023 et à 537 000 en 2022. Ce recul est dû à la forte progression du nombre de détachements de courte durée, alors même que le volume total des détachements a continué de croître.

Des données sur la durée moyenne des détachements sont disponibles par pays d'origine et continuent de montrer une grande hétérogénéité, les détachements allant en 2024 de moins de 40 jours en Allemagne, en Belgique, en France et au Luxembourg à plus de 150 jours en Estonie, en Irlande, en Islande, en Norvège et en Tchéquie.

Tableau 1.2. Détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12, par pays d'accueil, 2024

Nombre de détachements en équivalent année pleine (EAP) et leurs 3 premiers pays d'origine

Pays d'accueil	Détachements en 2024 (milliers)	Détachements EAP en 2024 (milliers)	3 premiers pays d'origine en 2024
Allemagne	508.2	123	Pologne, Croatie, Rép. slovaque
Autriche	329.4	26.3	Allemagne, Rép. slovaque, Pologne
Belgique	229.3	28.6	Pologne, Portugal, Allemagne
Danemark	54.7	5.7	Allemagne, Pologne, Espagne
Espagne	236.1	23.1	Allemagne, Portugal, Italie
Estonie	6.5	1	Pologne, Lettonie, Allemagne
Finlande	34.3	4.7	Allemagne, Pologne, Estonie
France	471.9	52.3	Allemagne, Espagne, Pologne
Grèce	34.3	3.2	Allemagne, Espagne, Italie
Hongrie	76.4	7.2	Allemagne, Pologne, Rép. slovaque
Irlande	22.3	2.2	Allemagne, Espagne, Pologne
Islande	2.2	0.3	Pologne, Allemagne, Lituanie
Italie	225.2	21.8	Allemagne, Espagne, Croatie
Lettonie	8.1	1	Pologne, Allemagne, Lituanie
Lituanie	9.8	1.3	Pologne, Allemagne, Lettonie
Luxembourg	53.4	4.2	Allemagne, Belgique, France
Norvège	18.4	3.3	Lituanie, Pologne, Espagne
Pays-Bas	253.5	28.9	Pologne, Allemagne, Belgique
Pologne	115.5	8.3	Allemagne, Espagne, Italie
Portugal	80.8	9.3	Espagne, Allemagne, Pologne
Rép. slovaque	39.7	3.7	Allemagne, Pologne, Tchéquie
Royaume-Uni	139.2	11.7	Allemagne, Espagne, Pologne
Slovénie	22.2	4.1	Croatie, Allemagne, Autriche
Suède	95	12.9	Pologne, Allemagne, Lituanie
Suisse	261	18.2	Allemagne, Italie, Autriche
Tchéquie	107.9	9.5	Allemagne, Rép. slovaque, Pologne
Total Europe OCDE	**3 435.4**	**415.6**	**Allemagne, Italie, Pologne**
Bulgarie	15.8	1.2	Allemagne, Pologne, Espagne
Croatie	33	3.5	Allemagne, Slovénie, Pologne
Roumanie	47.4	4	Allemagne, Espagne, Pologne

Note : Les données sur la durée des détachements sont recueillies par le pays d'origine et sont disponibles pour 20 pays européens de l'OCDE seulement. Pour tous les autres pays de l'OCDE pour lesquels cette information fait défaut, une durée moyenne des détachements de 65 jours par an est appliquée. Pour estimer les détachements en équivalent année pleine par pays d'accueil, on part du principe que les détachements en provenance d'un pays donné ont la même durée moyenne dans l'ensemble des pays de destination.

Source : Calculs du Secrétariat fondés sur Commission européenne : Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion, De Wispelaere, De Smedt et Pacolet (2026[1]), « Posting of workers – Report on A1 portable documents issued in 2024 », Office des publications de l'Union européenne, 2026, https://data.europa.eu/doi/10.2767/4941289.

StatLink https://stat.link/rwziyb

Si l'on prend en considération ces durées par pays d'accueil, en partant du principe que les détachements depuis un pays d'origine donné ont la même durée dans tous les pays de destination, l'Allemagne est demeurée de loin le premier pays d'accueil en 2024, avec environ 123 000 détachements en équivalent année pleine. La France arrivait ensuite (52 300), tandis qu'un second groupe de pays affichait des niveaux plus proches : les Pays-Bas (28 900) et la Belgique (28 600), devant l'Autriche (26 300) et l'Espagne (23 100). L'Italie (21 800) et la Suisse (18 200) représentent aussi des volumes importants en équivalent année pleine.

L'Allemagne reste le principal pays d'origine des travailleurs détachés dans la plupart des pays européens de l'OCDE, tandis que c'est la Pologne qui occupe cette place eu égard à plusieurs pays, notamment la Belgique, les Pays-Bas et la Suède, comme les années précédentes. Dans l'ensemble, les chiffres de 2024 confirment que, malgré des volumes de détachements records, l'apport effectif de main-d'œuvre mesuré en équivalent année pleine a diminué, indiquant des détachements plus courts ou plus fragmentés.

En 2024, la hausse des détachements dans un seul pays a été déterminée par les services (+13 %), tandis que ceux dans l'industrie sont restés stables par rapport à 2023 et que ceux dans l'agriculture ont chuté de 14 %. L'industrie a représenté 1.27 million de détachements (49 % du total), y compris environ 14 % dans le secteur de la construction (368 000 détachements). Les services ont représenté une part similaire, avec 1.30 million de détachements (50 %), tandis que l'agriculture est demeurée à la marge avec à peine plus de 0.5 %.

Au sein des services, la plus grande composante est restée celle des activités financières, administratives et professionnelles, représentant approximativement 18 % du volume total des détachements, suivie de l'éducation, de la santé et des services sociaux (environ 18 %), puis des transports et de l'information et la communication (près de 7 %), dont une part importante correspond au transport routier de marchandises. Par rapport à 2023, la croissance des détachements dans le secteur des services a surtout été déterminée par l'éducation, la santé et les activités sociales (+18 %) et celle des détachements liés aux transports a été plus forte (+20 %), sous l'effet d'une demande continue sur le plan logistique. Les services financiers et les services aux entreprises ont augmenté plus lentement (+4 %).

La spécialisation par secteur des pays d'origine des travailleurs détachés reste prononcée en 2024, mais on observe quelques changements. En ce qui concerne les détachements en provenance de nombreux pays d'Europe centrale et orientale Membres de l'OCDE, la construction continue de dominer, représentant souvent près de 40 % ou plus des détachements dans l'industrie. En Allemagne, les services dépassent désormais légèrement l'industrie dans son ensemble. Les détachements demeurent axés sur les services en Belgique, en France et au Luxembourg, notamment dans le secteur des activités financières et professionnelles. En 2024, la Belgique continue aussi de se distinguer pour ce qui est du travail intérimaire, tandis que la Belgique comme la France conservent des volumes importants de détachements dans les services d'éducation et de santé. La Pologne demeure un pays d'origine majeur et très diversifié, avec des volumes importants dans les secteurs de la construction, des transports (notamment le fret routier) et des services administratifs. Quelques pays d'origine plus petits affichent une spécialisation plus marquée : par exemple, la Lituanie reste très concentrée dans les services d'hébergement et de restauration, tandis que la Slovénie et la République slovaque demeurent fortement axées sur la construction au sein de l'industrie.

Une part croissante de travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE sont des ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire des ressortissants de pays hors UE qui résident et travaillent légalement dans un État membre de l'UE avant d'être détachés à titre provisoire dans un autre État membre. Il ressort de données récentes que les détachements de ressortissants de pays tiers sont en train de devenir une caractéristique structurelle de la mobilité de la main-d'œuvre dans l'UE, en particulier dans les secteurs confrontés à des pénuries persistantes comme le transport routier de marchandises, la construction, l'agriculture, les soins dispensés par des professionnels logés au domicile des bénéficiaires et d'autres activités à forte intensité de main-d'œuvre.

Dans les 17 États membres pour lesquels des données sont disponibles, les ressortissants de pays tiers représentaient en moyenne 19 % environ des détachements intra-UE. Des données provenant des systèmes nationaux de déclaration montrent que l'Autriche, la Belgique, la France et les Pays-Bas sont d'importants pays de destination pour les ressortissants de pays tiers détachés. En 2024, la Belgique et la France en ont accueilli plus de 45 000, suivies des Pays-Bas (26 000 environ) et de l'Autriche (16 000). Dans ces quatre pays, les ressortissants de pays tiers représentaient une part importante des flux entrants de travailleurs détachés, entre 15 % et 26 % du total.

Le phénomène est particulièrement prononcé aux Pays-Bas, où plus d'un quart des entrées de travailleurs détachés ont correspondu en 2024 à des ressortissants de pays tiers et où près de la moitié des détachements déclarés de ressortissants de pays tiers en 2023 ont dépassé 90 jours. Les ressortissants de pays tiers détachés aux Pays-Bas sont majoritairement des Ukrainiens et des Biélorusses envoyés par des entreprises établies en Pologne et en Lituanie, notamment dans les secteurs du transport routier de marchandises, de la logistique, de l'agriculture et d'activités connexes.

En Belgique, le nombre de ressortissants de pays tiers détachés a plus que quadruplé entre 2016 et 2024. Les nationalités les plus représentées sont les Ukrainiens, les Brésiliens et les Biélorusses, qui sont principalement détachés depuis la Pologne, la Lituanie, la Slovénie et le Portugal. Les ressortissants de pays tiers détachés en France viennent surtout de l'Espagne et du Portugal et comptent des effectifs importants de Brésiliens, d'Ukrainiens, de Marocains et de Sénégalais. Les travailleurs marocains et sénégalais sont surtout présents dans le secteur agricole dans le cadre de détachements depuis l'Espagne.

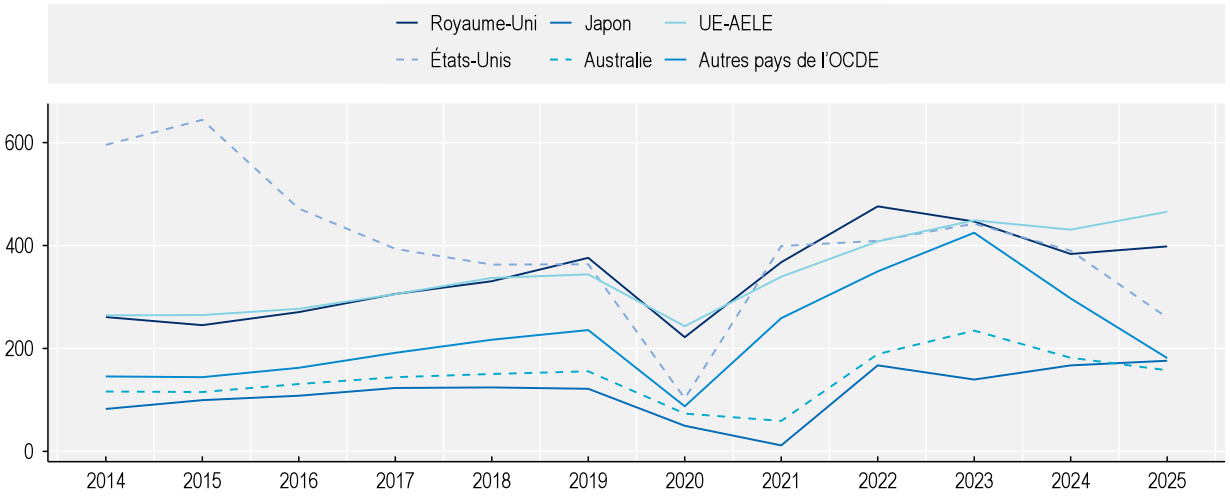
Les données disponibles montrent une forte concentration des travailleurs détachés ressortissants de pays tiers dans un nombre limité de pays d'origine. La Pologne, la Lituanie et la Slovénie occupent ici une place particulièrement importante. En Pologne, le nombre de documents portables A1 délivrés à des ressortissants de pays tiers a quasiment été multiplié par quatre entre 2020 et 2024, atteignant approximativement la barre des 200 000, la plupart de ces personnes travaillant dans le transport routier de marchandises, la construction et les soins avec hébergement au domicile des bénéficiaires. Les Ukrainiens sont la nationalité la plus représentée. En Lituanie, les ressortissants de pays tiers, principalement des Biélorusses et des Ukrainiens, dominent le secteur du transport routier, représentant environ 86 % des travailleurs actifs dans le transport international et titulaires d'un document portable A1 délivré aux termes de l'article 13. En Slovénie, environ six travailleurs détachés sur dix sont des ressortissants de pays tiers, principalement des ressortissants de Bosnie-Herzégovine occupant des emplois dans le secteur de la construction.

En 2024, un tiers des chauffeurs routiers détachés qui étaient enregistrés sur le Portail européen de déclaration des détachements dans le secteur du transport routier étaient des ressortissants de pays tiers. Parmi les chauffeurs routiers détachés depuis la Pologne, 46 % étaient des ressortissants de pays tiers, essentiellement des Ukrainiens et des Biélorusses, tandis qu'en Lituanie cette part atteignait 84 %, reflétant le recours très important du secteur aux travailleurs migrants venant de pays tiers voisins.

Étudiants en mobilité internationale

Des données récentes mettent en évidence une évolution de la géographie de la mobilité internationale des étudiants dans les pays de l'OCDE. Après une forte reprise post-pandémique, les entrées d'étudiants du supérieur en mobilité internationale ont atteint un pic à 2.1 millions en 2023, avant de diminuer pour s'établir à 1.9 million en 2024 puis à 1.6 million en 2025. Malgré ce recul, les flux entrants sont demeurés supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie. La baisse s'est concentrée dans un certain nombre de destinations anglophones traditionnelles, notamment les États-Unis, le Canada et l'Australie, tandis que les entrées dans les pays de l'UE-AELE ont continué de croître et ont atteint leur plus haut niveau de la série en 2025. Si les admissions d'étudiants en mobilité internationale au Royaume-Uni sont restées globalement stables en 2025, la baisse des flux en direction des États-Unis a fait du Royaume-Uni le premier pays de destination de l'OCDE pour les nouveaux étudiants du supérieur en mobilité internationale (Graphique 1.10).

Graphique 1.10. Flux d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE, 2014-2025



Note : L'UE-AELE n'inclut pas le Royaume-Uni sur toute la période considérée.
Source : OCDE (2026), Flux standardisés de migrations temporaires (ensemble de données), http://data-explorer.oecd.org/s/2hv.

StatLink https://stat.link/5gqu24

Les données nationales mettent en évidence des différences de taille selon les pays de destination (Tableau 1.3). Entre 2024 et 2025, le nombre d'entrées a nettement diminué aux États-Unis (-33 %), au Canada (-57 %) et en Australie (-13 %), tandis qu'il est resté globalement stable au Royaume-Uni (+4 %). Les baisses observées dans plusieurs grands pays de destination sont intervenues dans un contexte de réformes récentes des politiques visant à limiter les arrivées d'étudiants internationaux. Dans le même temps, plusieurs pays européens ont continué d'attirer des effectifs croissants d'étudiants internationaux, notamment l'Italie (+76 %), l'Allemagne (+45 %) et l'Autriche (+26 %). La France a atteint un niveau record après avoir accueilli en 2025 près de 110 000 nouveaux étudiants en mobilité internationale. Au-delà de l'Europe, le nombre d'admissions a continué de croître au Japon (+5 %) et en Corée (+13 %). Considérées ensemble, ces évolutions dessinent un paysage de plus en plus diversifié de la mobilité des étudiants internationaux dans la zone OCDE, leurs rangs grossissant bien au-delà des principales destinations anglophones traditionnelles.

Tableau 1.3. Entrées d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2015, 2017 et 2019-2025

Nombre de premiers permis de séjour délivrés, en milliers

	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024/25	2025/20
	Milliers									Évolution (%)	
Allemagne	13.5	39.5	55.2	37.9	53.4	64.6	63	51.4	74.3	45	35
Australie	115.3	144.2	155.6	73.5	59.2	189	234.6	181.9	157.7	-13	1
Autriche	5.9	4.1	3.6	2.2	4	4.1	5.5	5.8	7.4	28	106
Belgique	5.8	6.2	8	5.5	9	9	9.1	9.8	10.5	7	31
Canada	84.1	134.6	171.2	50.7	214.8	275.1	350.9	212.6	90.8	-57	-47
Corée	23.4	28.2	35.3	28.3	38.6	57.2	47.7	55.6	63	13	78
Danemark	8.2	8.9	7.5	4.5	4.7	8.9	10.1	11.5	10.4	-10	39
Espagne	31.2	39.2	44.9	22.2	44.2	51.9	65.4	69.6	66.5	-4	48
Estonie	1.1	1.4	1.5	0.7	1.2	0.6	0.5	0.5	0.5	0	-67
États-Unis	644.2	393.6	363.6	102.8	399	409.2	442.4	389.9	259.8	-33	-29

	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024/25	2025/20
	Milliers									Évolution (%)	
Finlande	5.9	5.2	5.2	3.2	5.8	8.4	12.8	12.2	10.5	-14	102
France	67.7	78.1	86.4	70.9	86.6	98.3	104	103.8	109.5	5	27
Grèce	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0	0
Hongrie	5.8	10.8	10	9	9.6	10.1	11.3	19.6	21	7	110
Irlande	21.3	20.2	25.5	9.9	12.7	32.2	29.4	29.4	28.4	-3	11
Islande	0.4	0.5	0.4	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	..	..	..
Italie	21.4	17.1	20.3	8.5	17.5	25.1	27.4	20.1	35.3	76	74
Japon	99.6	123.2	121.6	49.7	11.7	167.1	139.6	167.1	176.1	5	45
Lettonie	1.1	1.6	2.4	1.2	1.3	1.8	3.2	2.9	3	3	25
Lituanie	0.9	1.3	1.6	1.8	2.5	2.7	4.7	5.9	6.8	15	325
Luxembourg	0.2	0.4	0.4	0.2	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0	25
Mexique	6.8	3.7	5.8	2.9	4.6	7.1	5.6	4.4	4.7	7	-19
Norvège	3.7	3.8	4	2.2	3.7	4.2	2.9	3	3.2	7	-20
Nouvelle-Zélande	29.9	24.9	23.4	5.6	0.8	10.3	20.6	24.5	22.9	-7	-2
Pays-Bas	15.3	17.2	20.2	11.6	19.6	21.9	22.9	21.9	21.1	-4	4
Pologne	29.8	21.6	6.1	16.3	27.1	23.8	21.3	15.8	13.7	-13	125
Portugal	2.7	4.1	13.3	12.3	10.9	9.7	23.8	16.6	11.4	-31	-14
République slovaque	1.3	1.8	2.9	2.3	2.7	3.4	4.2	2.8	6	114	107
Royaume-Uni	245.3	305.8	376.1	221.9	367.5	476.1	446.7	383.6	398.3	4	6
Slovénie	1.1	1.7	2.6	2	1.7	2.7	3	3.5	3.5	0	35
Suède	9.7	10.9	11.4	7	9	9.9	10.4	11.9	11.4	-4	0
Suisse	6.1	5.8	6	5.4	6.1	6.3	6.7	6.3	6.1	-3	2
Tchéquie	4.6	3.8	4.1	6.1	5	7.4	5.9	5	4.5	-10	10
Total OCDE	**1 513.5**	**1 463.8**	**1 596.6**	**778.8**	**1 435.7**	**1999.2**	**2 137**	**1 850.4**	**1 638.9**	**-11**	**3**
Total UE/AELE	**264.9**	**305.5**	**343.9**	**243.2**	**339.4**	**408.1**	**448.9**	**430.9**	**465.6**	**8**	**35**

Source : OCDE (2026), Flux standardisés de migrations temporaires (ensemble de données), http://data-explorer.oecd.org/s/2hv.

.

StatLink https://stat.link/bptulf

Si le nombre d'admissions récentes d'étudiants en mobilité internationale a affiché une tendance à la baisse ces deux dernières années, le stock d'étudiants internationaux inscrits dans les pays de l'OCDE a continué de croître en 2024, sous l'effet cumulé des flux entrants très importants enregistrés les années précédentes. Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE a atteint 5.5 millions en 2024 (Tableau 1.4), soit 8 % de plus qu'en 2023. Les étudiants en mobilité internationale sont restés fortement concentrés dans un petit nombre de pays de destination. Les États-Unis sont restés le premier pays d'accueil, avec un peu plus de 1 million d'étudiants internationaux, suivis du Royaume-Uni (721 000), de l'Australie (580 000), du Canada (481 000) et de l'Allemagne (438 000). Ensemble, ces cinq pays ont accueilli près de 60 % de l'ensemble des étudiants internationaux du supérieur inscrits dans la zone OCDE. L'Australie et le Canada ont enregistré les plus fortes progressions des effectifs inscrits par rapport à 2023.

Les étudiants en mobilité internationale sont représentés de façon disproportionnée aux niveaux les plus élevés de l'enseignement supérieur. En moyenne dans les pays de l'OCDE, ils représentaient 11 % de l'ensemble des inscriptions dans le supérieur, contre 18 % au niveau master et 25 % au niveau doctorat. Dans les deux tiers environ des pays de l'OCDE, les étudiants internationaux représentaient au moins un cinquième des doctorants, et dans plusieurs pays plus de 40 %, ce qui souligne la nature internationale des hautes études et de la formation à la recherche. Cette concentration est particulièrement prononcée dans des pays comme la Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Tableau 1.4. Étudiants du supérieur en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2024

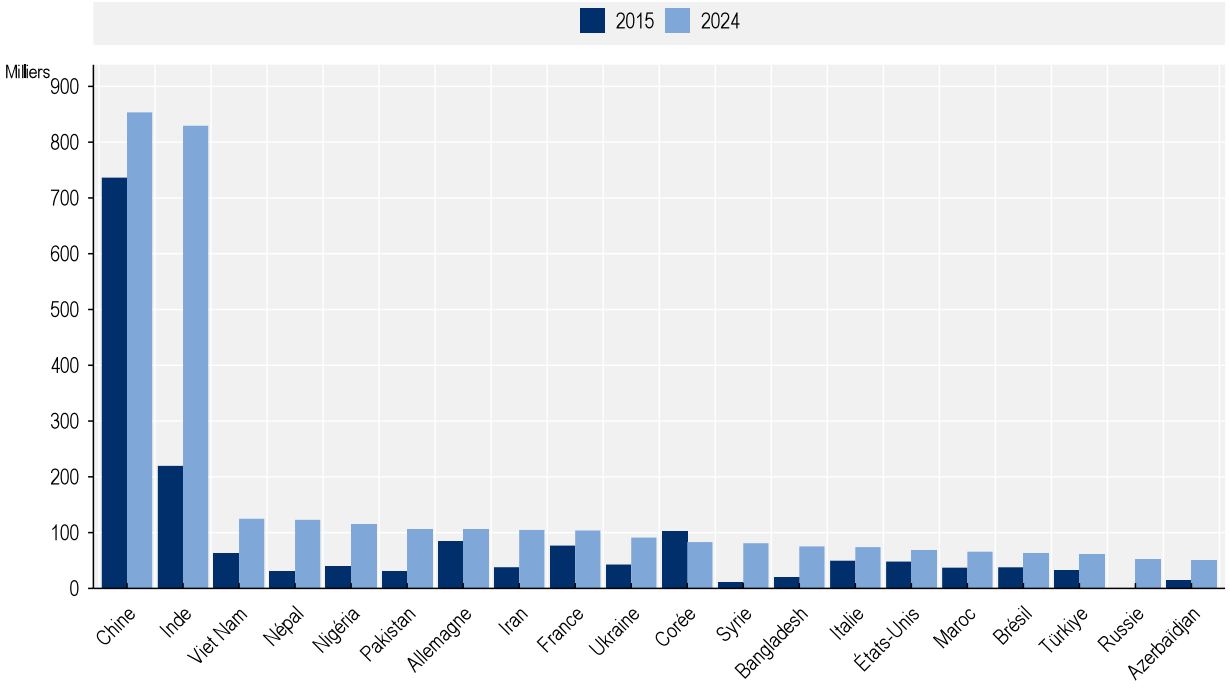
	Milliers	En pourcentage de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur		
		Enseignement supérieur	Niveau master	Doctorants
Allemagne	438	13	21	25
Australie	580	32	58	40
Autriche	92	21	28	42
Belgique	49	9	12	16
Canada	481	25	25	39
Chili	22	2	4	21
Colombie	9	0	1	2
Corée	144	5	14	21
Costa Rica	m.	m.	m.	m.
Danemark	29	10	21	39
Espagne	114	5	11	20
Estonie	4	10	14	35
États-Unis	1 006	5	11	40
Finlande	36	11	14	30
France	285	10	14	35
Grèce	23	3	1	2
Hongrie	43	14	22	29
Irlande	35	14	33	42
Islande	2	11	13	43
Israël	13	3	5	14
Italie	123	5	7	15
Japon	184	5	10	25
Lettonie	10	14	34	7
Lituanie	11	11	17	10
Luxembourg	4	51	78	89
Mexique	110	2	7	13
Norvège	13	4	6	26
Nouvelle-Zélande	44	18	46	46
Pays-Bas	176	18	27	m.
Pologne	95	7	6	3
Portugal	55	13	19	32
République slovaque	22	16	14	14
Royaume-Uni	721	23	50	40
Slovénie	9	12	12	24
Suède	36	7	13	37
Suisse	68	20	33	59
Tchéquie	57	17	19	28
Türkiye	336	5	9	10
Total OCDE Europe	**2 550**	**13**	**21**	**30**
Total OCDE	**5 479**	**12**	**20**	**28**

Note : Les données concernant le Canada, la Colombie, la Corée, les États-Unis, la Hongrie, la République slovaque et la Türkiye se rapportent aux étudiants étrangers et non aux étudiants en mobilité internationale. Les données relatives aux doctorants ne sont pas disponibles pour les Pays-Bas. Les parts de l'ensemble des étudiants (en pourcentage) correspondent aux moyennes simples des parts dans chaque pays.
Source : OCDE (2026[2]), *Regards sur l'éducation 2026 : Indicateurs de l'OCDE*, https://doi.org/10.1787/cba0b622-fr.

StatLink https://stat.link/gj4yf8

La Chine et l'Inde sont demeurées de loin les principaux pays d'origine des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE en 2024 (Graphique 1.11). La Chine est restée en tête du classement, avec approximativement 850 000 étudiants, suivie de près par l'Inde, avec 829 000 étudiants. L'écart entre les deux pays s'est considérablement réduit au cours de la dernière décennie, le nombre d'étudiants indiens ayant presque quadruplé entre 2015 et 2024, tandis que le nombre d'étudiants chinois a progressé de façon plus modérée. L'Inde a aussi connu une croissance particulièrement forte (environ 17 %) par rapport à 2023. Outre la Chine et l'Inde, d'autres pays d'Asie ont continué de remonter dans le classement des principaux pays d'origine. Le Népal et le Pakistan ont notamment dépassé la France et l'Allemagne par rapport à 2023, soulignant l'importance grandissante des pays asiatiques dans la mobilité internationale des étudiants en direction des pays de l'OCDE.

Graphique 1.11. Vingt premières nationalités des étudiants du supérieur en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2015 et 2024



Note : Les statistiques se rapportent aux stocks d'étudiants en mobilité internationale et ne couvrent pas les étudiants Erasmus dans les pays européens.
Source : OCDE (2026[2]), *Regards sur l'éducation 2026 : Indicateurs de l'OCDE*, https://doi.org/10.1787/cba0b622-fr.

StatLink https://stat.link/wdsxyf

Demandeurs d'asile

En 2025, le nombre de nouvelles demandes d'asile dans les pays de l'OCDE (à l'exception des États-Unis) a baissé pour s'établir à environ 1.1 million (-22 % par rapport à 2024), même s'il est resté supérieur d'environ 10 % à celui de 2019, confirmant que le besoin de protection internationale reste à un niveau historiquement élevé.

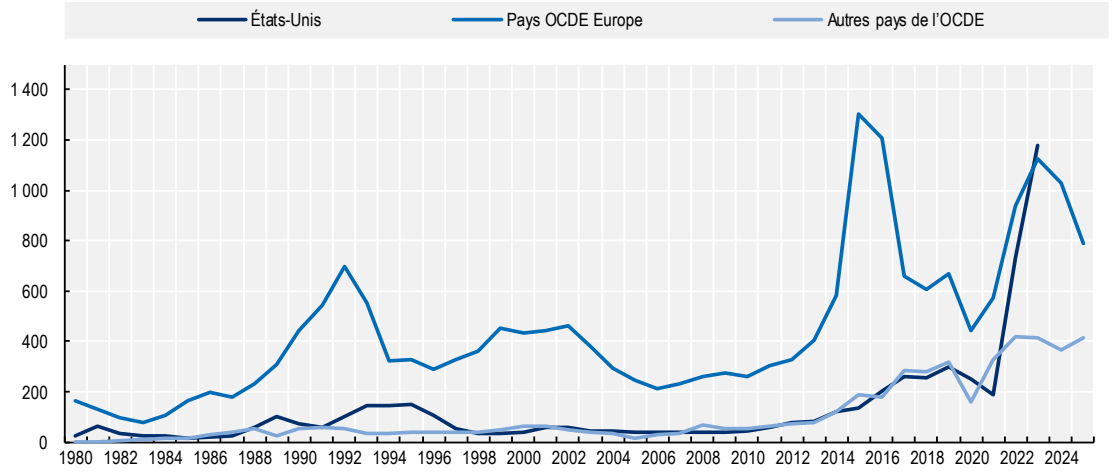
Dans les pays européens de l'OCDE, le nombre de demandes a baissé pour s'établir à environ 790 000 en 2025 (-23 % par rapport à 2024, 1 million), tout en restant supérieur aux niveaux d'avant la pandémie. Dans d'autres pays de l'OCDE, les demandes ont reculé d'environ 20 % pour passer à 292 000.

Les statistiques des États-Unis se fondent sur des données officielles des services de citoyenneté et d'immigration *(United States Citizenship and Immigration Services,* USCIS) pour ce qui concerne les demandes dites affirmatives et sur celles du bureau exécutif pour l'examen des demandes d'immigration *(Executive Office for Immigration Review,* EOIR) pour les demandes dites défensives. Les données portent sur toute l'année 2025 pour les demandes défensives, mais seulement sur la période de janvier à septembre 2025 pour les demandes affirmatives, et ces dernières sont communiquées par procédure plutôt qu'à titre individuel. En 2024, seul le premier semestre est couvert à la fois par les données de l'EOIR et de l'USCIS. Pour les États-Unis, on ne peut par conséquent pas présenter d'évolution pour 2025 par rapport à 2024 et les données ne sont pas agrégées à celles relatives au reste de l'OCDE.

En 2024, pour le premier semestre, 729 000 demandes ont été déclarées. En 2025, si l'on exclut les demandes affirmatives pour le dernier trimestre, 912 000 demandes ont été notifiées. Si l'on part du principe que le nombre de demandes affirmatives au T4 2025 correspond à la moyenne des trois premiers trimestres, et que chaque dossier concerne 1.5 individu, nous pouvons anticiper que le nombre de demandes d'asile aux États-Unis en 2025 est bien supérieur à celui observé avant 2020 mais qu'il est aussi nettement inférieur à celui de 2024.

Graphique 1.12. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE

En milliers



Note : Depuis 2021, les données de l'Australie correspondent au nombre de demandes de visas de protection déposées sur le territoire national au cours de la période (communiqué par le ministère australien de l'Intérieur). Avant 2021, elles sont extraites de la base de données du HCR.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR, d'Eurostat et du ministère australien de l'Intérieur (à partir de 2021).

StatLink https://stat.link/9il456

Le nombre de demandes a diminué dans la plupart des pays de l'OCDE en 2025, à de rares exceptions près, comme la Colombie, le Costa Rica, Israël et la Suisse. Après les États-Unis, les pays qui ont reçu le plus de demandes d'asile en chiffres absolus en 2025 ont été l'Espagne (-15 % pour s'établir à 141 100 en 2025), l'Italie (-16 %, 126 600), la France (-10 %, 116 500) et le Canada (-33 %, 115 800) (Tableau 1.5 et Graphique 1.13). L'Allemagne a enregistré une forte baisse du nombre de nouvelles demandes (-51 % pour s'établir à 113 200), principalement sous l'effet de la diminution marquée des demandes de ressortissants syriens.

En dehors des pays enregistrant le plus de demandes d'asile, les tendances ont été contrastées mais généralement négatives. Plusieurs pays ont enregistré des baisses très marquées, notamment l'Autriche (-44 %), la Grèce (-20 %) et la Türkiye (-28 %), ainsi que des pays nordiques comme la Norvège (-31 %) et la Suède (-27 %). Seules 500 demandes ont été enregistrées au Chili, par rapport à 2 500 en 2024.

Tableau 1.5. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt des demandes, 2019 et 2022-2025

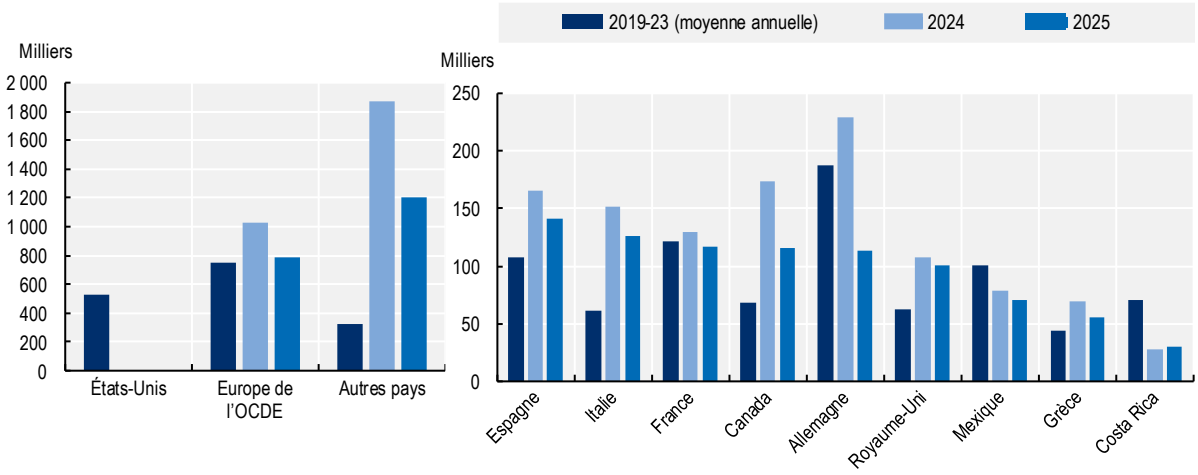
	2019	2022	2023	2024	2025	Évolution (%) : 2025 vs		Demandeurs d'asile par million d'habitants (2025)	Trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (2025)
						2019	2024		
Allemagne	142 510	217 775	329 120	229 750	113 235	-21	-51	1 339	AFG, SYR, TUR
Australie	27 407	13 400	22 900	24 756	22 970	-16	-7	868	IND, CHN, IDN
Autriche	11 010	109 800	56 160	22 255	12 505	14	-44	1 370	SYR, AFG, SOM
Belgique	23 140	32 140	29 305	32 710	27 540	19	-16	2 351	PSE, ERI, AFG
Canada	58 339	94 374	146 729	173 931	115 838	99	-33	2 948	HTI, IND, IRN
Chili	770	5 057	3 626	2 494	544	-29	-78	28	VEN, PSE, COL
Colombie	10 621	5 530	5 791	7 051	8 244	-22	17	158	VEN, CUB, ECU
Corée	15 429	11 538	18 826	18 327	14 572	-6	-20	282	RUS, IND, KAZ
Costa Rica	59 180	129 482	34 643	28 277	29 559	-50	5	5 790	NIC, CUB, VEN
Danemark	2 645	4 505	2 380	2 210	1 865	-29	-16	314	ERI, AFG, SYR
Espagne	115 190	116 150	160 470	165 465	141 055	22	-15	2 944	VEN, MLI, COL
Estonie	100	2 940	3 980	1 330	1 005	905	-24	735	UKR, RUS, BLR
États-Unis	300 931	730 399	1 176 051	*729 105 (S1)*	*911 952 (partiel)*	..	..	..	..
Finlande	2 455	4 835	4 465	2 275	1 970	-20	-13	352	AFG,SOM, IRQ
France	138 290	137 605	145 160	129 910	116 475	-16	-10	1 753	UKR, COD, AFG
Grèce	74 915	29 135	57 900	68 995	55 380	-26	-20	5 407	AFG, EGY, SDN
Hongrie	470	45	30	25	110	-77	340	11	SYR, RUS, IRN
Irlande	4 740	13 645	13 220	18 435	12 975	174	-30	2 497	SOM, NGA, PAK
Islande	805	4 530	4 120	1 860	1 660	106	-11	4 283	UKR, PSE, VEN
Israël	9 446	3 916	6 813	6 080	9 632	2	58	1 041	LKA, IND, ERI
Italie	35 005	77 200	130 565	151 120	126 635	262	-16	2 128	BGD, PER, EGY
Japon	10 375	3 772	13 823	13 646	11 607	12	-15	93	THA, MMR, IND
Lettonie	180	545	1 625	800	1 290	617	61	685	SOM, AFG, ETH
Lituanie	625	905	510	295	330	-47	12	116	BLR, SOM, UKR
Luxembourg	2 200	2 405	2 615	2 125	1 770	-20	-17	2 661	ERI, SYR, VEN
Mexique	70 363	118 735	140 979	78 966	70 482	0	-11	543	CUB, VEN, HTI
Norvège	2 205	4 650	5 135	4 800	3 320	51	-31	602	UKR, SYR, ERI
Nouvelle-Zélande	539	337	1 721	2 387	2 058	282	-14	398	IND, CHN, LKA
Pays-Bas	22 540	35 530	38 370	32 000	24 115	7	-25	1 333	SYR, ERI, TUR
Pologne	2 765	7 700	7 720	14 445	11 155	303	-23	288	UKR, BLR, RUS
Portugal	1 735	1 980	2 600	2 675	1 755	1	-34	168	COL, CHN, AGO
République slovaque	215	505	375	140	130	-40	-7	24	UKR, AFG, BLR
Royaume-Uni	44 465	89 393	84 416	108 136	100 620	126	-7	1 465	PAK, ERI, IRN
Slovénie	3 615	6 645	7 185	5 465	3 965	10	-27	1 872	MAR, EGY, DZA
Suède	20 805	13 210	8 960	6 780	4 940	-76	-27	468	AFG, SYR, ERI
Suisse	12 600	23 130	26 895	22 750	23 415	86	3	2 640	AFG, ERI, TUR
Tchéquie	1 575	1 335	1 135	1 035	935	-41	-10	86	VNM, UKR, UZB
Türkiye	56 417	33 246	19 017	9 009	6 459	-89	-28	74	AFG, IRQ, IRN
Total de l'OCDE	**1 286 617**	**2 088 024**	**2 715 335**						**VEN, MEX, HTI**
Total de l'OCDE (hors États-Unis)	**985 686**	**1 357 625**	**1 539 284**	**1 392 710**	**1 082 115**	**10**	**-22**		
Pays non membres de l'OCDE									
Argentine	3 172	914	2 012	1 694	1 172	-63	-31	26	RUS, CUB, VEN
Brésil	82 464	50 332	58 613	68 152	75 585	-8	11	358	CUB, VEN, COL
Bulgarie	2 075	20 260	22 390	12 130	3 800	83	-69	559	MAR, AFG, SYR
Croatie	1 270	2 660	1 635	1 000	845	-33	-16	217	TUR, RUS, SYR

	2019	2022	2023	2024	2025	Évolution (%) : 2025 vs		Demandeurs d'asile par million d'habitants (2025)	Trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (2025)
						2019	2024		
Indonésie	1 002	18	25	87	..	..	..	..	..
Pérou	259 834	1 428	10 453	32 854	18 697	-93	-43	552	VEN, COL, CUB
Roumanie	2 455	12 065	9 875	2 265	1 145	-53	-49	60	SYR, PSE, IRQ
Thaïlande	721	637	1 505	1 636	964	34	-41	13	PAK, VNM, AFG

Note : Les statistiques des États-Unis se fondent sur des données officielles des services de citoyenneté et d'immigration (United States Citizenship and Immigration Services, USCIS) pour ce qui concerne les demandes dites affirmatives et du bureau exécutif pour l'examen des demandes d'immigration (Executive Office for Immigration Review, EOIR) pour les demandes dites défensives. Les données portent sur toute l'année 2025 pour les dernières mais seulement sur la période de janvier à septembre 2025 pour les premières, qui sont communiquées par procédure plutôt qu'à titre individuel. En 2024, seul le premier semestre est couvert par les données de l'EOIR et de l'USCIS.
Depuis 2021, les données de l'Australie correspondent au nombre de demandes de visas de protection déposées sur le territoire national au cours de la période (communiqué par le ministère australien de l'Intérieur). Avant 2021, elles sont extraites de la base de données du HCR.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR, d'Eurostat et du ministère australien de l'Intérieur (à partir de 2021).

StatLink https://stat.link/9t76ka

Graphique 1.13. Nouvelles demandes d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-2025



Note : Voir la note du Graphique 1.12. Les pays d'accueil sont classés en fonction du nombre de demandes enregistrées en 2025.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR, d'Eurostat et du ministère australien de l'Intérieur (à partir de 2021).

StatLink https://stat.link/l2uhq0

Le nombre de demandes n'a augmenté que dans quelques pays européens de l'OCDE en 2025 par rapport à 2024. Ce fut notamment le cas en Lettonie (+61 %), en Lituanie (+12 %) et en Hongrie (avec des chiffres très faibles), tandis que tous les autres pays européens de l'OCDE ont connu un recul des demandes. En revanche, par rapport à 2019, quelques pays affichent encore des hausses importantes, notamment l'Irlande (+174 %) et la Pologne (+303 %), malgré un recul en 2025.

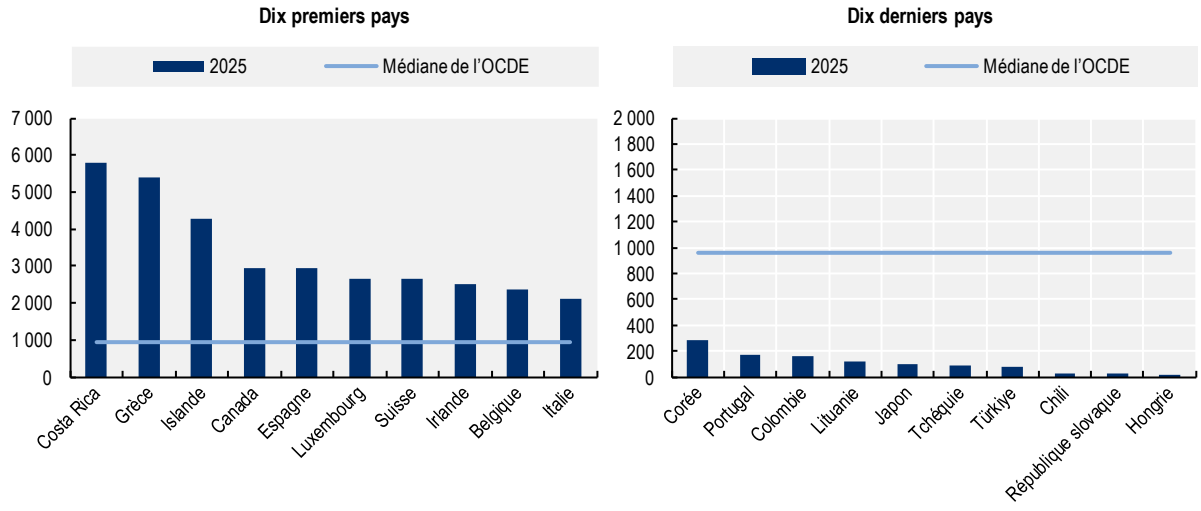
Au Mexique, les demandes ont chuté de 11 % en 2025 par rapport à 2024, demeurant néanmoins à des niveaux similaires à ceux de 2019. Le nombre de demandes d'asile a fortement diminué au Chili (−78 %), tandis qu'il a légèrement augmenté au Costa Rica (+5 %) et davantage en Colombie (+17 %), poursuivant

la remontée observée. Par rapport à 2019, les demandes restent beaucoup plus faibles au Costa Rica (−50 %) et au Chili (−29 %), ainsi qu'en Colombie (−22 %).

Au Japon et en Corée, le nombre de demandes a diminué en 2025 (−15 % et −20 %, respectivement), à la suite de précédentes hausses enregistrées sur la période 2022-2023. Par rapport à 2019, les demandes sont légèrement plus élevées au Japon (+12 %) mais légèrement plus faibles en Corée (−6 %).

Dans l'ensemble de la zone OCDE, environ 1 400 nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées par million d'habitants en 2025. Si l'on regarde les chiffres par habitant, c'est le Costa Rica qui a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile par rapport à sa population en 2025 (5 790 par million d'habitants), suivi de la Grèce (5 400) et de l'Islande (4 300). D'autres pays ont affiché des taux élevés, parmi lesquels le Canada et l'Espagne (environ 3 000 chacun), ainsi que le Luxembourg (2 700). En revanche, la Hongrie et la République slovaque ont connu le plus faible taux de nouvelles demandes enregistrées par habitant, suivies du Chili et de la Türkiye.

Graphique 1.14. Nouvelles demandes d'asile par million d'habitants, 10 premiers et 10 derniers pays d'accueil de l'OCDE, 2025



Note : Voir la note du Graphique 1.12. Les pays d'accueil sont classés en fonction du nombre de demandes enregistrées en 2025 par million d'habitants. Les États-Unis ne sont pas représentés sur ce graphique parce que les données sur les nouvelles demandes en 2025 sont actuellement incomplètes et ne sont donc pas comparables à celles communiquées par les autres pays de l'OCDE.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR, d'Eurostat et du ministère australien de l'Intérieur (à partir de 2021).

StatLink https://stat.link/qufht5

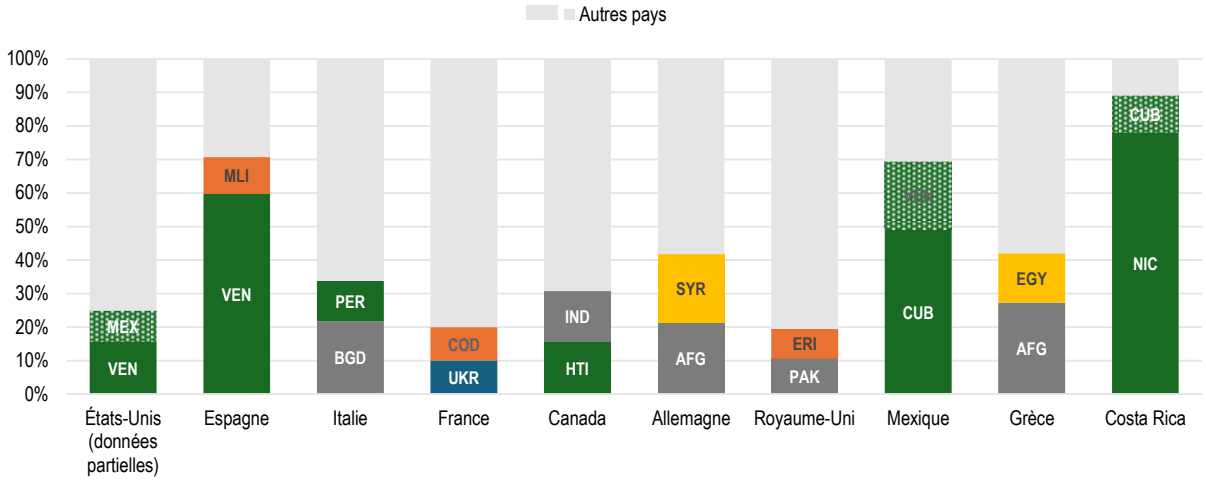
En 2025, les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'OCDE étaient le Venezuela, le Mexique et Haïti, suivis de l'Afghanistan, de Cuba et de la Colombie. En 2025, la Colombie et la Syrie ont occupé une place relativement moindre parmi les principaux groupes d'origine. Le Bangladesh, le Honduras, l'Inde et la Syrie figuraient en 2025 parmi les autres grands pays d'origine, ce qui correspond globalement à la structure diversifiée des pays d'origine observée ces dernières années.

Les États-Unis sont restés de loin le principal pays de destination pour beaucoup des plus grands groupes d'origine (même si les données de 2025 sont incomplètes pour ce pays). En 2025, cette concentration est restée particulièrement forte pour les demandeurs originaires de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la grande majorité des demandes déposées aux États-Unis émanant de ressortissants du Mexique, du Honduras, du Guatemala et de l'Équateur, et une part importante du Venezuela, de Haïti, de Cuba et de la Colombie.

En Espagne, les demandeurs d'asile sont demeurés très concentrés, les Vénézuéliens représentant toujours le plus grand groupe (60 %), auquel viennent s'ajouter d'autres nationalités d'Amérique latine (les demandeurs colombiens représentant 10 % supplémentaires). De même, au Costa Rica, les demandeurs d'asile originaires du Nicaragua sont largement majoritaires. En Allemagne et en Grèce, les demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan et de Syrie ont continué de représenter une part importante du total des demandes, même si leur présence semble un peu moins prédominante qu'en 2024. En France et au Royaume-Uni, la répartition des pays d'origine demeure plus nuancée, aucune nationalité n'étant majoritaire du fait d'une plus grande diversité des pays d'origine (Graphique 1.15).

Graphique 1.15. Les deux premiers pays d'origine des demandeurs d'asile par pays d'asile, 2025

2025, 10 premiers pays d'asile de l'OCDE



Note : Les pays d'accueil sont classés en fonction du nombre de demandes enregistrées en 2025. On peut supposer que les données des États-Unis sont sous-estimées (voir la note du Graphique 1.12 pour plus de détails).
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR, d'Eurostat et du ministère australien de l'Intérieur (à partir de 2021).

StatLink https://stat.link/mbascd

Dans l'ensemble, dans les pays européens de l'OCDE (à l'exception de l'Espagne), les demandeurs d'asile sont généralement plus nombreux à venir d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. En 2025, l'Afghanistan, le Bangladesh et la Syrie étaient les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans cette région. Il s'agit d'un changement important par rapport à 2024, où la Syrie était de loin le premier pays d'origine, devant l'Afghanistan et le Bangladesh. Le nombre de demandes émanant de ressortissants syriens a chuté, passant d'environ 144 000 en 2024 à un peu plus de 41 000 en 2025. L'Afghanistan est devenu le principal pays d'origine, malgré un recul modéré du nombre de demandes (-11 % par rapport à 2024), tandis que le nombre de demandes émanant de ressortissants du Bangladesh est resté à un niveau historiquement élevé, même s'il a aussi légèrement baissé après plusieurs années de croissance rapide. Le nombre de demandes émanant de ressortissants de plusieurs pays africains a continué de croître dans les pays européens de l'OCDE. Le Soudan a connu l'une des plus fortes hausses (passant d'environ 14 000 demandes à plus de 22 000), tandis que l'Érythrée, la Somalie et l'Égypte ont toutes atteint des niveaux élevés ou en hausse.

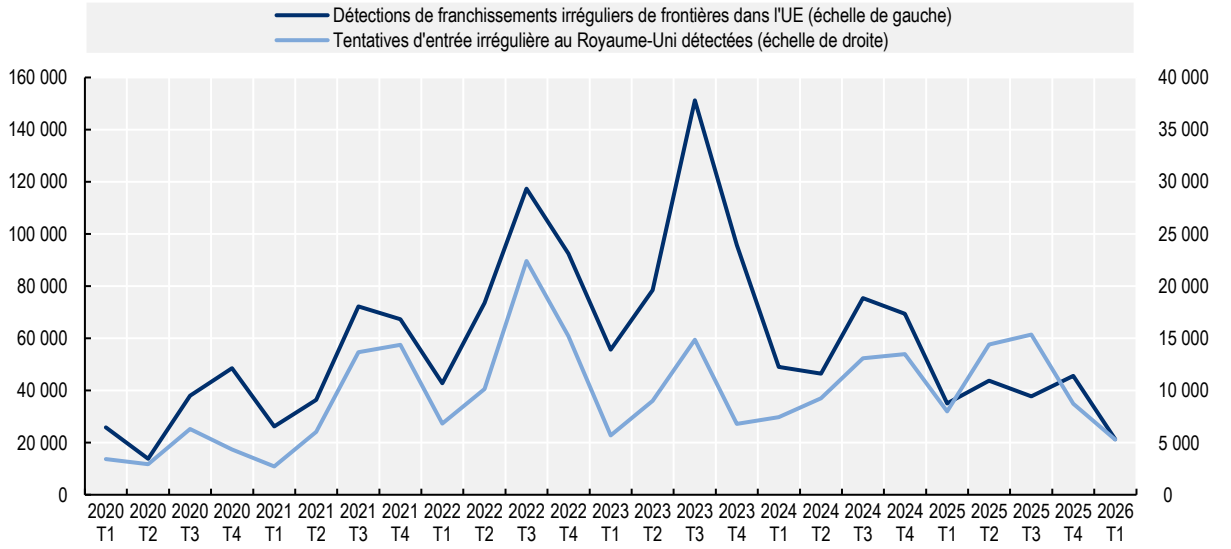
Immigration irrégulière et retours

L'immigration irrégulière correspond aux situations dans lesquelles des migrants entrent illégalement dans un pays ou y séjournent plus longtemps qu'ils n'y étaient autorisés à leur arrivée. Il importe de suivre l'évolution de l'immigration irrégulière pour essayer de trouver des solutions aux difficultés qu'elle crée à la fois pour les migrants et pour les pays de résidence. Les entrées irrégulières et les dépassements de séjour font l'objet d'une surveillance étroite dans tous les pays de l'OCDE (Encadré 1.7). Les données sont généralement disponibles par route migratoire et/ou par nationalité. Elles montrent d'importantes variations au fil du temps en lien avec des changements dans les pays d'origine et de transit. On dispose aussi de nombreuses statistiques sur les retours forcés et les retours volontaires assistés. La présente section porte à la fois sur les pays de l'UE et sur une sélection d'autres pays de l'OCDE.

Franchissements irréguliers des frontières

Le nombre de franchissements irréguliers des frontières a continué de diminuer en 2025 dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Le nombre de franchissements illégaux détectés dans l'Union européenne est en baisse depuis 2023 selon les données publiées par Frontex (Graphique 1.16) : il est ainsi passé de 381 000 en 2023 à 240 000 en 2024 (-37 %) et à 162 000 en 2025 (-32 %). Au premier trimestre 2026, seuls 21 000 franchissements irréguliers ont été détectés, soit le chiffre le plus bas depuis le T2 2020, au plus fort de la crise du COVID-19.

Graphique 1.16. Franchissements illégaux des frontières détectés chaque trimestre dans l'UE et au Royaume-Uni, 2020-2026



Source : Frontex, ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni.

StatLink https://stat.link/qfg58e

Au premier trimestre 2026, 5 300 arrivées *via* des voies illégales ont été détectées au Royaume-Uni, soit le chiffre le plus bas depuis le T1 2021. En moyenne, 11 600 arrivées par trimestre ont été détectées en 2025, ce qui est supérieur de 7 % au chiffre enregistré en 2024. La grande majorité étaient des arrivées sur de petites embarcations (bateaux utilisés par des individus qui traversent la Manche). En 2025, ils représentaient 90 % du total des arrivées (contre 85 % en 2024).

Aux États-Unis, 128 000 personnes ont été interceptées par la Patrouille frontalière (USBP), contre plus de 1 million en 2024. Au cours des six premiers mois de 2026, 60 500 interceptions ont été enregistrées.

Le Mexique a enregistré une très forte baisse du nombre de cas concernant des personnes en situation irrégulière. En 2025, 155 700 franchissements irréguliers seulement ont été enregistrés, contre 1.2 million en 2024 et 779 000 en 2023.

Au Chili, le nombre de signalements d'entrées irrégulières a culminé en 2021, à 56 900, pour diminuer ensuite régulièrement et s'établir à 26 300 en 2025, dont 19 000 ressortissants vénézuéliens. Entre 2022 et 2025, le nombre de migrants irréguliers appréhendés en Türkiye a également chuté, de 285 000 à 160 000.

Encadré 1.7. Sources et principales limites des données concernant l'immigration irrégulière

Les données relatives à l'immigration irrégulière présentées dans cette section englobent les entrées irrégulières, les prolongations illégales de séjour et les retours ; elles sont compilées à partir de diverses sources administratives et opérationnelles. Dans l'UE, Frontex fournit des données harmonisées et actualisées sur les franchissements irréguliers détectés aux frontières extérieures, ce qui permet de les comparer d'un pays à l'autre. Toutefois, ces chiffres correspondent au nombre de détections et non d'individus, ce qui signifie que des tentatives répétées de franchissement des frontières peuvent être comptabilisées deux fois, en particulier le long des routes terrestres comme les Balkans occidentaux. En outre, les différentes façons dont les autorités nationales signalent les incidents, par exemple, si elles enregistrent chaque individu séparément ou comme membre d'un groupe, et la possibilité de franchissements non détectés, par les voies terrestres surtout, peuvent influer sur la comparabilité et l'exhaustivité des données. D'autres pays de l'OCDE ont aussi mis en place des systèmes de suivi, comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la Türkiye et le Mexique, qui publient régulièrement des informations sur le nombre de personnes appréhendées et les contrôles.

Les données relatives aux dépassements de séjour sont extraites de rapports publiés par les autorités nationales chargées de l'immigration, comme l'Agence des services de l'immigration au Japon, le ministère de la Justice en Corée et le ministère de l'Intérieur en Australie. Les différences observées entre les pays en termes de méthodes de collecte des données, de règles de notification et de définitions des dépassements de séjour peuvent nuire à la comparabilité des statistiques.

Les retours de migrants en situation irrégulière englobent les retours forcés (expulsions), les retours volontaires, assistés (généralement facilités et financés par le pays d'accueil) ou non, et les retours indépendants. Les données sont généralement collectées par les autorités nationales chargées de l'immigration ou des frontières, et peuvent détailler les retours par type, nationalité ou méthode d'exécution.

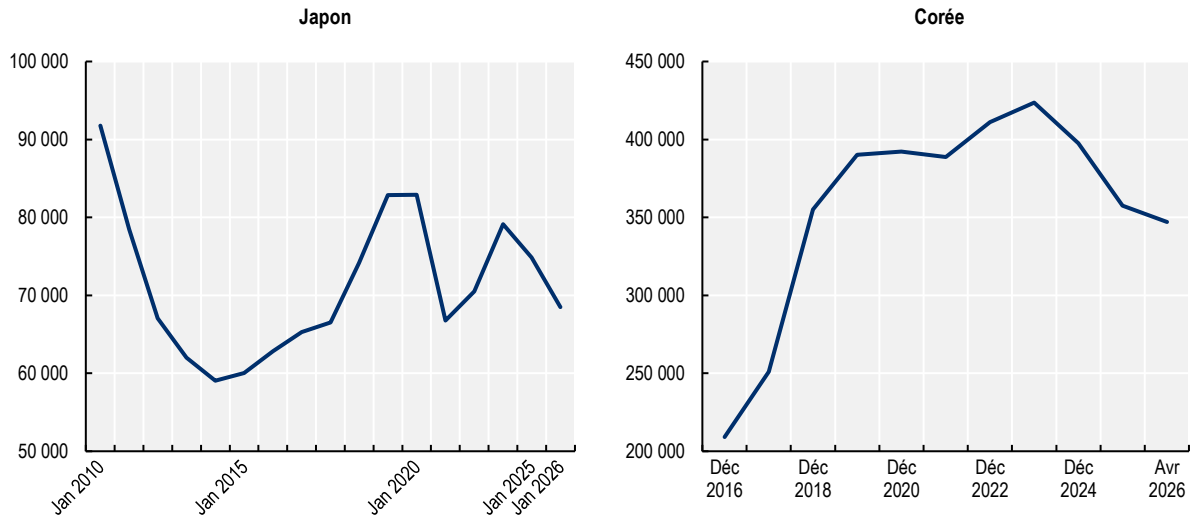
La comparabilité entre les pays reste toutefois limitée en raison de différences au niveau des cadres juridiques, des définitions, des pratiques de contrôle et des méthodes de notification. Certaines sources de données se concentrent sur les retours faisant suite à des mesures officielles d'expulsion, tandis que d'autres comprennent aussi les départs informels ou volontaires qui ne font pas systématiquement l'objet d'un suivi.

Personnes ayant prolongé illégalement leur séjour

Les personnes qui restent dans un pays après la date d'expiration de leur visa entrent dans l'illégalité. L'immigration irrégulière au Japon, en Corée, mais aussi en Nouvelle-Zélande et en Australie, consiste principalement en des dépassements de séjour. En janvier 2026, on estimait à 68 500 le nombre de

personnes ayant dépassé la durée autorisée de leur séjour au Japon, contre 75 000 en 2024 et 80 000 en 2023 (Graphique 1.17). Le nombre de personnes ayant prolongé illégalement leur séjour en Corée a reculé de 10 % en 2025, pour s'établir à 357 000. En avril 2026, il avait diminué de 3 % supplémentaires, à 347 000 personnes.

Graphique 1.17. Personnes ayant prolongé illégalement leur séjour au Japon et en Corée



Source : Ministère de la Justice du Japon et ministère de la Justice de la Corée.

StatLink https://stat.link/tmu2xh

Selon les estimations de l'agence Immigration New Zealand (INZ), le nombre de personnes ayant dépassé la durée de séjour autorisée s'élevait à 21 000 en Nouvelle-Zélande au 1er juillet 2025, dont 2 600 ressortissants de Tonga, 2 600 Chinois et 2 200 Américains.

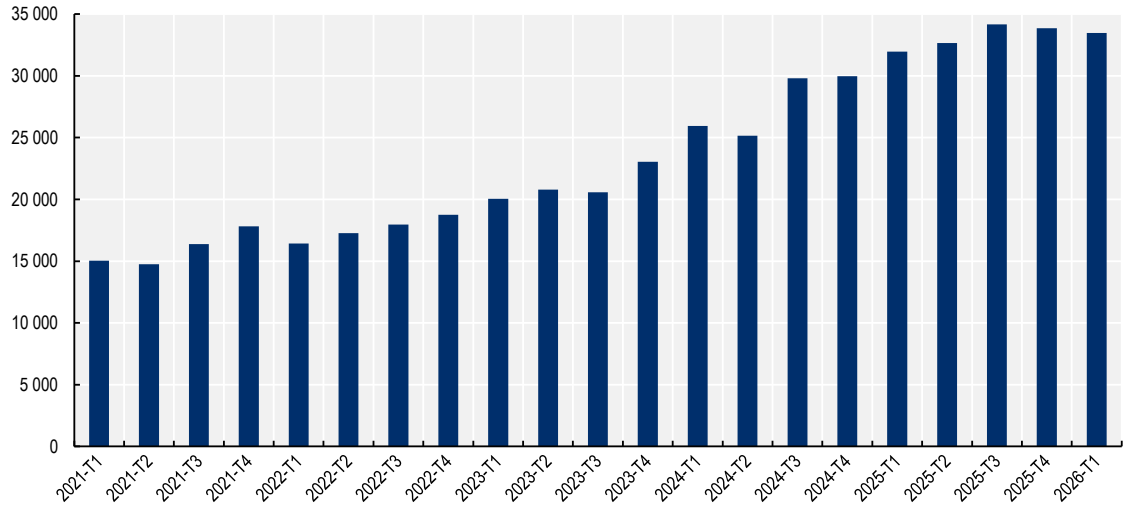
En Australie, le ministère de l'Intérieur estimait à 77 700 le nombre de non-ressortissants en situation irrégulière vivant dans le pays au 30 juin 2025, hors personnes en rétention ou placées dans un centre. Les trois premiers pays d'origine étaient la Chine (12 100 ressortissants), la Malaisie (8 100) et les États-Unis (5 500).

Retours

Les retours désignent ici le processus par lequel une personne qui n'a pas le droit de rester dans un pays est contrainte de le quitter, ou choisit de le faire. Ils peuvent être forcés ou volontaires ; les données présentées ici n'incluent pas les retours indépendants. Cette section examine les retours depuis les pays de l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis, Israël et l'Australie.

Dans l'UE, le nombre de ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet d'un retour pour donner suite à une obligation de quitter le territoire a doublé entre 2021 et 2025, pour atteindre 139 000. Le nombre de retours est relativement stable depuis le T3 2025, à 35 000 par trimestre (Graphique 1.18).

Graphique 1.18. Ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet d'un retour depuis un pays de l'UE à la suite d'une obligation de quitter le territoire, 2021-2026



Source : Eurostat, statistiques sur l'application de la législation en matière d'immigration.

StatLink https://stat.link/ge9ydt

L'Allemagne est à l'origine d'une grande partie de cette hausse entre 2021 et 2025, avec 29 000 retours en 2025, soit plus de trois fois le total de 2021 et 57 % de plus qu'en 2024. La France était le deuxième pays d'origine principal en 2025, avec 15 000 retours de ressortissants de pays tiers (soit plus du double de 2021, mais un chiffre stable par rapport à 2024). Parmi les pays ayant enregistré plus de 1 000 retours, l'Irlande a connu la plus forte hausse entre 2024 et 2025 (+92 %), suivie par la Belgique et la Hongrie (+87 % chacun).

Dans l'UE, les retours forcés représentaient 40 % du total des retours en 2025 et au T1 2026, contre 43 % en 2024 et 53 % en 2023.

Au Royaume-Uni, les parts des retours volontaires et des retours forcés étaient stables depuis le second semestre de 2024, selon les statistiques sur l'immigration du ministère de l'Intérieur. Le nombre de retours depuis le Royaume-Uni a augmenté en 2025. Le nombre de retours volontaires s'établit à 29 459, en hausse de 10 %, et celui des retours forcés à 10 000, en hausse de 21 % par rapport à 2024.

Les retours volontaires depuis Israël ont de nouveau augmenté en 2025 pour atteindre 4 700 (+25 %), tandis que les retours forcés ont diminué de 18 % à 3 200.

Le nombre d'expulsions de non-ressortissants en situation irrégulière en Australie s'élevait à 3 500 en 2024-2025, contre 2 300 en 2022-2023 et 2 800 en 2023-2024. Dans le même temps, les retours (départs de résidents) ont diminué de moitié entre 2022-2023 et 2024-2025, à 3 200, soit une baisse de 20 % environ du nombre total de départs en l'espace de deux ans ; ils se chiffraient à 6 600 en 2024-2025. Ces départs concernaient principalement des ressortissants d'Inde, de Chine et de Malaisie.

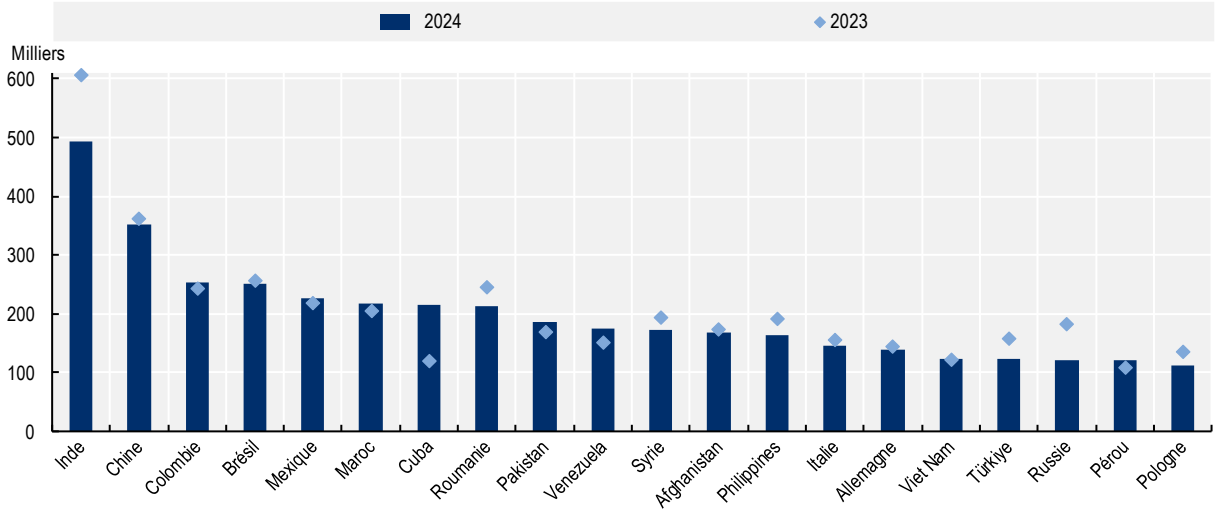
Selon une déclaration du ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis du 10 décembre 2025, les opérations intérieures de contrôle avaient abouti à plus de 600 000 expulsions depuis le 20 janvier 2025, soit près du double de 2024, et bien au-delà du record de 430 000 atteint en 2013.

Démographie des flux et des effectifs migratoires

L'Inde reste le premier pays d'origine des flux d'immigration dans l'OCDE, malgré une forte baisse

Les flux migratoires vers les pays de l'OCDE ont diminué en 2024, après une tendance mondiale à la hausse observée depuis 2017 (à l'exception de la baisse de 2020 liée à la pandémie de COVID-19). Dans ce contexte, l'Inde est restée le premier pays d'origine en 2024 mais a enregistré un recul plus marqué que le reste du monde, de 19 %, avec un peu moins de 500 000 nouveaux immigrés dans l'OCDE (Graphique 1.19). Ce constat s'explique principalement par la réduction de moitié de l'immigration indienne au Royaume-Uni en 2024, pour ne concerner que 66 000 personnes. Les flux de ressortissants indiens en direction des autres grands pays de destination, à savoir l'Australie, le Canada et les États-Unis, ont également diminué mais seulement légèrement.

Graphique 1.19. Vingt premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2023-2024



Note : Les flux migratoires vers la Colombie, le Costa Rica, la Grèce et l'Irlande ne sont pas inclus. Les séries sur les flux migratoires vers l'Allemagne, la Corée, le Japon et la Pologne sont ajustées afin de ne pas prendre en considération les immigrés de courte durée.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink https://stat.link/lp1hgn

Les flux de ressortissants chinois vers les pays de l'OCDE ont également diminué en 2024, mais à la marge seulement, pour s'établir à 350 000 nouveaux immigrés (-3 % par rapport à 2023). La hausse observée aux États-Unis (+18 000) a partiellement compensé les baisses observées dans d'autres grands pays de destination tels que l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni.

En 2024, la Colombie était le troisième pays d'origine des flux d'immigration dans l'OCDE, avec 252 000 nouveaux immigrés (+4 %), l'Espagne étant de loin le principal pays de destination. Le Brésil arrivait juste après (251 000, -2 %), suivi du Mexique (227 000, +4 %) et du Maroc (217 000, +7 %). Les flux en provenance de Cuba ont enregistré la plus forte hausse absolue et relative en 2024. En effet, 214 000 ressortissants cubains ont émigré dans un pays de l'OCDE (essentiellement aux États-Unis), soit 94 000 de plus qu'en 2023, ce qui représente une hausse de 78 %. Après une baisse de 13 %, le nombre de Roumains qui ont émigré dans un pays de l'OCDE en 2024 s'établissait à seulement 213 000, soit le niveau le plus bas enregistré depuis l'adhésion de la Roumanie à l'UE.

Parmi les autres pays d'origine comptant 100 000 ou plus nouveaux émigrés dans les pays de l'OCDE, le Pakistan, le Venezuela et le Pérou sont les seuls à avoir enregistré une hausse à deux chiffres, tandis que la Syrie, les Philippines, la Türkiye, la Russie, la Pologne et le Nigéria ont affiché des baisses de 10 % ou plus (Tableau d'annexe 1.A.5).

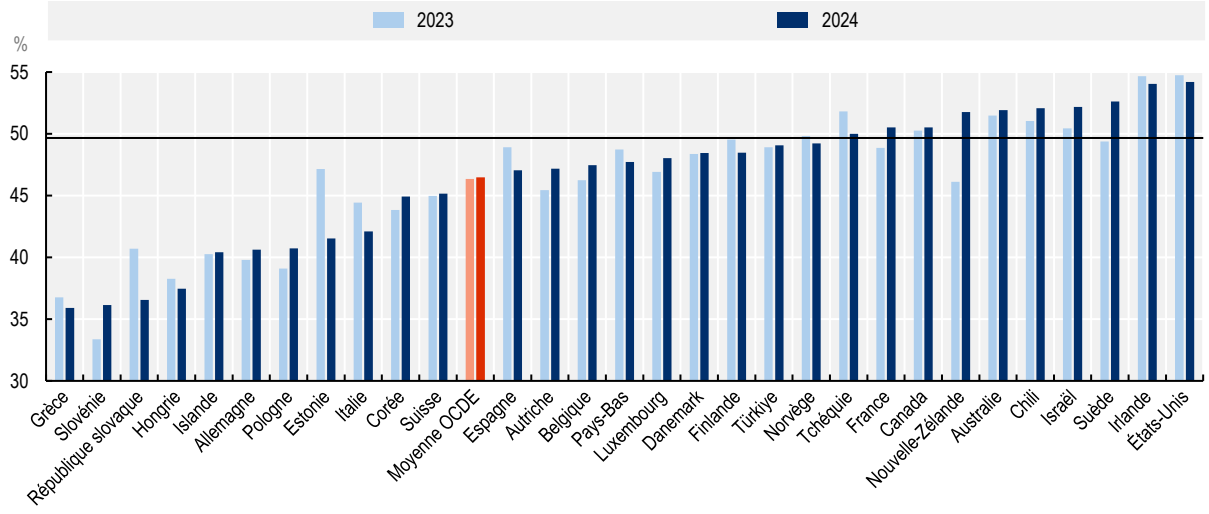
En 2024, Cuba a rejoint l'Albanie en tête du classement des taux d'expatriation dans des pays de l'OCDE (20 pour 1 000 habitants dans les deux cas). Ces deux pays sont suivis de la Roumanie et de l'Érythrée (11 chacune), de la Bulgarie (10) et de la République dominicaine (7).

On compte moins de femmes que d'hommes parmi les nouveaux immigrés dans la plupart des pays de l'OCDE en 2024

La part des hommes dans les flux migratoires en direction des pays de l'OCDE reste prépondérante. En 2024, la part moyenne de femmes parmi les nouveaux immigrés s'établissait à 46 %, comme en 2023 (Graphique 1.20). Les seuls pays de l'OCDE qui ont accueilli nettement plus de femmes que d'hommes sont les États-Unis, avec 54.2 % de femmes immigrées, l'Irlande (54 %), la Suède (52.6 %), Israël (52.2 %), le Chili (52.1 %), l'Australie (51.9 %) et la Nouvelle-Zélande (51.7 %).

La part des femmes immigrées dans le total des flux est stable au fil du temps, mais des hausses notables ont été enregistrées en Nouvelle-Zélande (+6 p.p.) et en Suède (+3 p.p.). En revanche, elle a diminué en Estonie (-6 p.p.), en République slovaque (-4 p.p.) ainsi qu'en Italie et en Espagne (-2 p.p. dans les deux cas).

Graphique 1.20. Part de femmes dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2023 et 2024

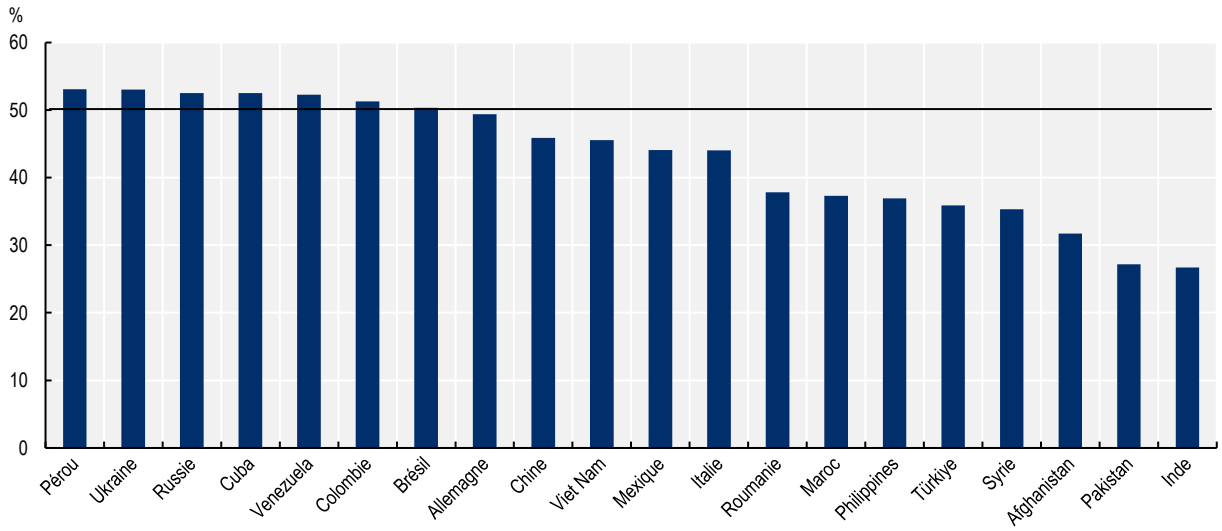


Note : La moyenne OCDE correspond à la moyenne simple des pays présentés dans le graphique.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-en.

StatLink https://stat.link/vdla26

Si l'on regarde la situation par pays d'origine, on compte plus de femmes que d'hommes parmi les immigrés originaires de pays d'Amérique latine (Graphique 1.21). C'est notamment le cas pour le Pérou, Cuba, le Venezuela, la Colombie et le Brésil. C'est également le cas par exemple pour l'Ukraine et la Russie.

Graphique 1.21. Part de femmes parmi les nouveaux immigrés dans la zone OCDE (20 premiers pays d'origine), 2024



Note : Ne figurent que les pays de l'OCDE pour lesquels des données par genre sont disponibles.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-en.

StatLink https://stat.link/lm3xka

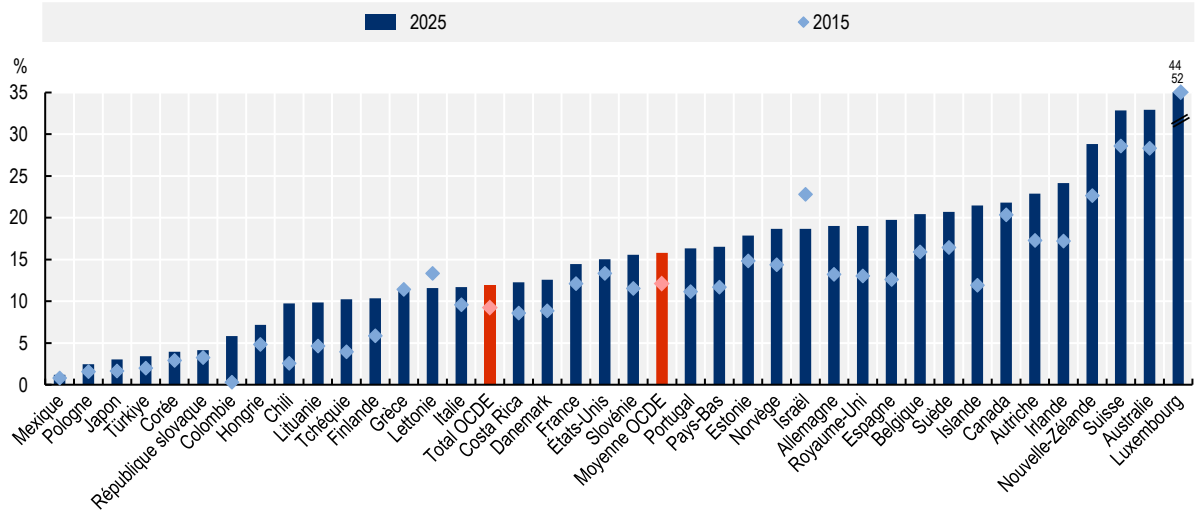
Les immigrés représentent 12 % de la population des pays de l'OCDE en 2025

En 2025, environ 170 millions de personnes dans les pays de l'OCDE étaient nées à l'étranger, soit 12 % de la population totale (Graphique 1.22). Il s'agit d'une augmentation de 3 p.p. par rapport à 2015. La part de la population immigrée est supérieure à 15 % dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, et supérieure à 20 % dans 10 d'entre eux.

Le Luxembourg était le pays qui comptait la plus forte proportion d'immigrés (52 %), suivi de l'Australie et de la Suisse (33 % dans les deux pays), de la Nouvelle-Zélande (29 %), de l'Irlande (24 %) et de l'Autriche (23 %). Malgré les hausses observées dans tous les pays à l'exception d'Israël et de la Lettonie, six pays de l'OCDE continuent de compter moins de 5 % de personnes nées à l'étranger dans leur population, à savoir le Mexique, la Pologne, le Japon, la Türkiye, la Corée et la République slovaque.

L'Islande a enregistré une forte hausse au cours des dix dernières années (+10 p.p.). Le Luxembourg arrive ensuite (+8 p.p.), suivi du Chili, de l'Espagne et de l'Irlande (+7 p.p. chacun), ainsi qu'un vaste ensemble de pays qui ont vu la part de leur population immigrée augmenter d'environ 6 % : Allemagne, Autriche, Colombie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Tchéquie.

Graphique 1.22. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2015 et 2025



Note : Les données correspondent à 2015 ou à l'année connue la plus proche, et à 2025 ou à la dernière année connue. La moyenne OCDE est une moyenne simple des taux figurant dans le graphique. Pour le Japon et la Corée, les données se rapportent à la population étrangère et non à la population née à l'étranger.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://data-explorer.oecd.org/s/5jb , Eurostat, DESA ONU.

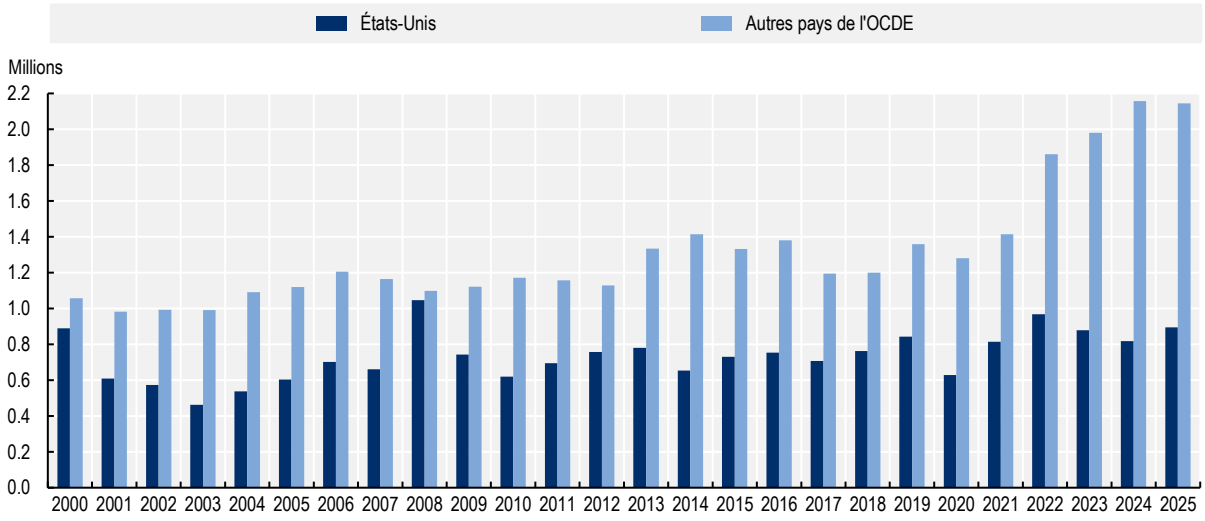
StatLink https://stat.link/bwghqf

En 2025, on dénombrait 3 millions d'acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE

Le nombre d'acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE avait atteint près de 3 millions en 2024 (Graphique 1.23), soit une hausse de 4 % par rapport à 2023, qui tenait aux progressions très importantes enregistrées en Allemagne et au Royaume-Uni. En 2024, 292 000 ressortissants étrangers avaient en effet acquis la nationalité allemande (+46 %) et 270 000 la nationalité britannique (+30 %).

Selon des données partielles, les acquisitions de nationalité se chiffraient à un peu plus de 3 millions en 2025. Les États-Unis arrivent en tête avec 895 000 nouveaux citoyens au cours de l'exercice 2025, en hausse de 9 %. L'Allemagne se classe en deuxième position avec un nombre record de 309 000 naturalisations, soit la cinquième année consécutive de hausse (+6 %). Le nombre de personnes qui acquièrent la nationalité espagnole a augmenté pendant huit années consécutives, pour atteindre 300 000 en 2025, là aussi un niveau encore jamais atteint. Le Canada se classe en quatrième position seulement en 2025, sous l'effet d'un recul de 22 %, avec 294 000 naturalisations. La cinquième position est occupée par le Royaume-Uni, avec 235 000 nouveaux citoyens britanniques.

Graphique 1.23. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-2025

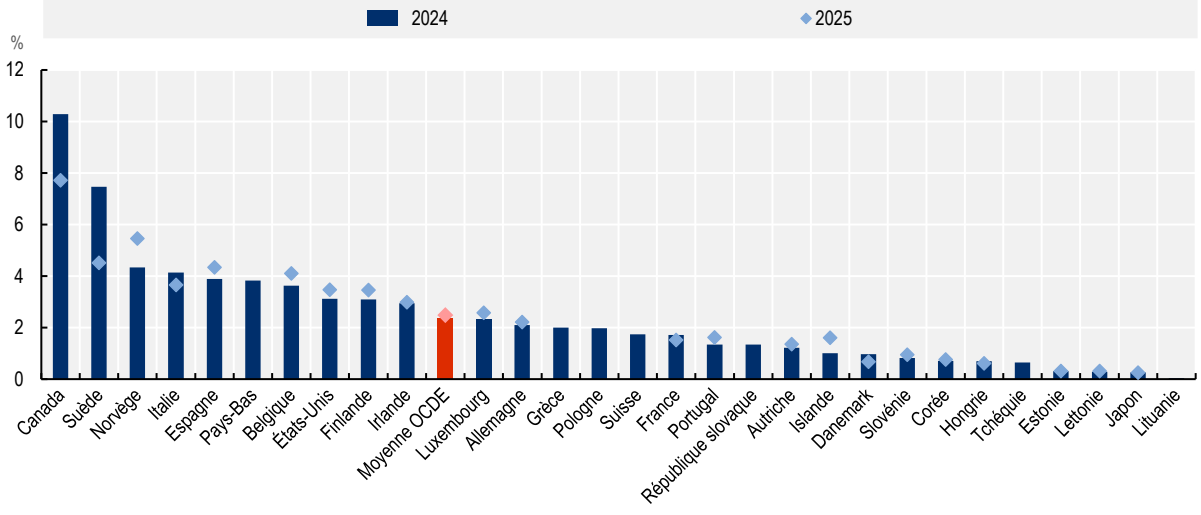


Note : Les estimations pour 2025 sont fondées sur des données préliminaires pour 27 pays de l'OCDE représentant 96 % du total de 2024. Exercice budgétaire pour les États-Unis.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-en.

StatLink https://stat.link/7asknp

Au nombre des autres évolutions notables, cinq autres pays ont enregistré un nombre record d'acquisitions de nationalité en 2025 : la Belgique (69 000), la Finlande (14 000), l'Islande (1 100), l'Irlande (26 000), et la Nouvelle-Zélande (52 000), et dix pays ont accusé un repli, particulièrement prononcé au Canada (-22 %), au Danemark (-28 %) et au Chili (-63 %).

Graphique 1.24. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2024-2025



Note : La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des pays présentés dans le graphique ci-dessus.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales https://doi.org/10.1787/data-00342-en.

StatLink https://stat.link/duo872

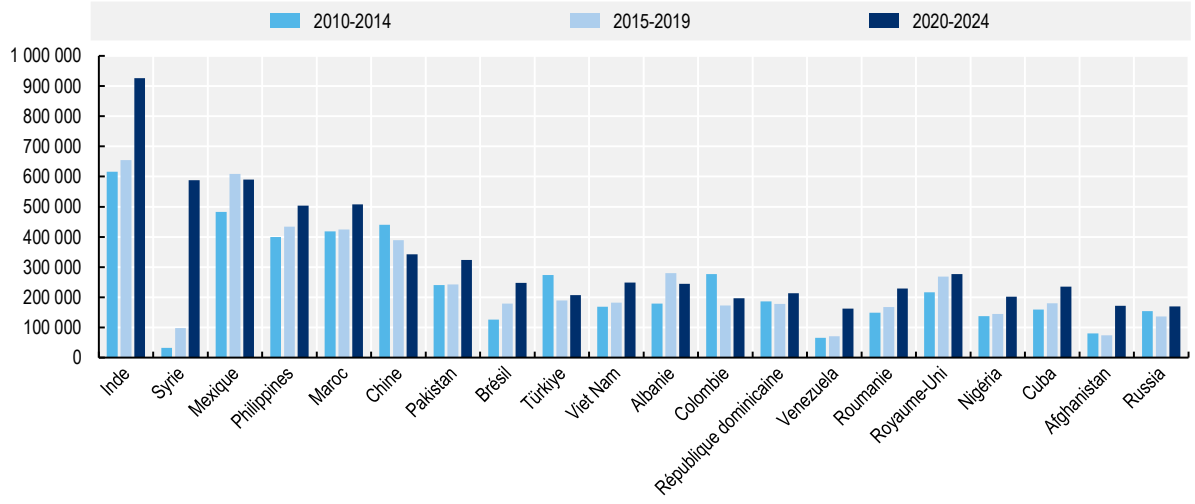
Dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, la proportion moyenne d'étrangers ayant acquis la nationalité de leur pays de résidence en 2025 s'élevait à 2.5 % (+0.1 p.p.). Depuis 2022, le Canada est le pays de l'OCDE où le nombre d'acquisitions de nationalité par rapport au nombre de ressortissants étrangers est le plus élevé. Il est resté en tête en 2025, avec 7.7 % de personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité canadienne, malgré une baisse de 2.6 p.p. par rapport à 2024, devant la Norvège avec 5.5 % (+1.2 p.p.) (Graphique 1.24). À 4.5 %, mais en baisse de 3 p.p., la Suède complète le trio de tête, tandis que l'Espagne a progressé pour atteindre 4.3 % (+0.5 p.p.). En dehors du Canada et de la Suède, quatre pays ont vu ce ratio diminuer en 2025 (parmi ceux dont les données sont présentées dans le graphique) : l'Italie (-0.5 p.p. à 3.6 %), la France (-0.2 p.p. à 1.5 %), le Danemark (-0.3 p.p. à 0.7 %), et la Hongrie (-0.1 p.p. à 0.6 %). Le ratio est en hausse dans tous les autres pays.

Le Graphique 1.25 illustre le nombre d'acquisitions de nationalité selon la nationalité antérieure au cours des trois dernières périodes de 5 ans. L'Inde ressort systématiquement comme le premier pays d'origine et affiche une forte tendance à la hausse. Les acquisitions de nationalité par des Indiens sont passées d'un peu plus de 650 000 en 2015-2019 à plus de 900 000 en 2020-2024. Cette progression marquée s'explique par la croissance des diasporas indiennes dans de nombreux pays de l'OCDE, en particulier au Canada, où 261 000 Indiens sont devenus Canadiens en 2020-2024, soit une hausse de +150 % par rapport au niveau affiché cinq ans auparavant. Le nombre d'acquisitions était aussi élevé aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie.

Toutefois, l'évolution la plus frappante concerne la Syrie. Les acquisitions de nationalité par des Syriens sont passées de 33 000 seulement en 2010-2014 à près de 600 000 en 2020-2024, ce qui représente de loin la plus forte progression et la variation en pourcentage la plus importante parmi les 20 premiers pays d'origine. Il s'agit de la conséquence de la guerre civile syrienne du milieu des années 2010 et de l'afflux de réfugiés qui a suivi. De nombreux Syriens arrivés au cours des années où l'afflux de réfugiés était au plus haut remplissent désormais les critères de résidence requis pour l'obtention de la nationalité, d'autant plus que l'Allemagne – de loin la première destination pour les réfugiés syriens – a ramené de huit à cinq le nombre d'années de résidence requis pour l'obtention de la nationalité en 2024. Entre 2020 et 2024, 233 000 Syriens sont devenus Allemands, dont 83 000 au cours de la seule année 2024.

Graphique 1.25. Acquisitions de nationalité selon la nationalité antérieure au cours de la période 2010-2024

20 premiers pays d'origine en 2024, classés sur la base des chiffres de 2024



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-en.

StatLink https://stat.link/6oaesz

D'autres pays en proie à une instabilité politique ou à un conflit, entraînant des flux d'émigration importants, ont enregistré une forte progression. 170 000 Afghans environ ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE entre 2020 et 2024, soit plus du double qu'au cours de la seconde partie des années 2010. Les acquisitions de nationalité par des Vénézuéliens ont également enregistré une forte hausse, passant de 66 000 à 163 000, en raison des difficultés économiques et politiques de la fin des années 2010.

Certains groupes d'immigrés de longue date ont aussi enregistré de fortes hausses des acquisitions de nationalité récemment. Ainsi, au cours des cinq dernières années, plus de 500 000 Philippins ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit 70 000 de plus qu'entre 2015 et 2019, dont 27 000 acquisitions supplémentaires de la nationalité canadienne. Le Maroc est aussi l'un des principaux pays d'origine sur toutes les périodes considérées : le nombre d'acquisitions de nationalité par des Marocains a ainsi augmenté sensiblement pour atteindre 508 000 au cours de la première partie des années 2020, soit 80 000 de plus qu'au cours de la deuxième partie des années 2010.

À titre de comparaison, le nombre d'acquisitions de nationalité par des Chinois a chuté de 441 000 environ en 2010-2014 à 343 000 en 2020-2024, avec une baisse de 23 000 au Royaume-Uni entre les deux premières périodes et de 49 000 aux États-Unis entre les deux dernières. Le nombre d'acquisitions de nationalité par des Mexicains s'est stabilisé à 600 000 entre 2020 et 2024, dont 93 % ont eu lieu aux États-Unis.

Évolutions récentes de la situation des immigrés au regard de l'emploi

Selon la dernière édition des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, les marchés du travail des pays de l'OCDE ont continué de faire preuve de résilience au cours de l'année écoulée, les taux d'emploi et d'activité se maintenant à des plus hauts historiques. Néanmoins, de nouveaux signes de fléchissement se font jour, comme une légère hausse du chômage, la décélération de la croissance de l'emploi et du taux d'activité, et la poursuite de la détente des marchés du travail. Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage s'élevait à 4.9 % en mai 2026, le taux d'emploi moyen se chiffrait à 72.1 % au T1 2026 et le taux d'activité moyen s'établissait à 76.7 %.

L'évolution récente de la situation des immigrés sur le marché du travail doit être considérée dans ce contexte global plutôt positif. Elle est toutefois en demi-teinte en 2025. Si les taux de chômage et d'activité ont augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, l'emploi s'est maintenu à un niveau historiquement élevé.

Le taux d'activité moyen des immigrés dans les pays de l'OCDE s'élevait à 77.1 % en 2025, en hausse de 0.6 p.p. par rapport à 2024 (Tableau d'annexe 1.A.6). Il a progressé dans 23 des 34 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, les plus fortes hausses ayant été enregistrées en Colombie (+3.7 p.p.), en République slovaque (+3.2 p.p.), en Grèce (+2.4 p.p.) et en Belgique (+2.1 p.p.). En 2025, c'est en Suède (84.2 %), en Nouvelle-Zélande (84.1 %) et en Estonie (84.0 %) que les taux d'activité des immigrés étaient les plus élevés, tandis qu'ils étaient les plus faibles en Türkiye (48.4 %), au Mexique (58.2 %), en Belgique (70.5 %) et en Italie (70.8 %).

Comme les années précédentes, le taux d'activité des immigrés a dépassé celui des personnes nées dans le pays dans la majorité des pays de l'OCDE, de 1.5 p.p. en moyenne dans 24 des 34 pays pour lesquels des données sont disponibles en 2025 (Tableau d'annexe 1.A.6). Le taux d'activité des immigrés était particulièrement élevé par rapport à celui de la population née dans le pays au Chili (+13.7 p.p.), au Luxembourg (+13.3 p.p.), au Costa Rica (+6.7 p.p.) et en Pologne (+6.1 p.p.). Dans le même temps, les immigrés affichaient des taux d'activité largement inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays en Türkiye (-12.2 p.p.), aux Pays-Bas (-11.0 p.p.), en Allemagne (-7.1 p.p.) et au Mexique (-7.0 p.p.). Par rapport à 2024, l'écart entre le taux d'activité des immigrés et celui des personnes nées dans le pays s'est creusé dans 22 des 34 pays de l'OCDE considérés, de manière particulièrement prononcée en République slovaque (+3.3 p.p.), au Mexique (+2.4 p.p.), en Grèce (+2.1 p.p.), au Luxembourg (+1.9 p.p.)

et en Lituanie (+1.8 p.p.) ; à l'inverse, c'est au Costa Rica (-2.9 p.p.), en Finlande (-1.8 p.p.) et en Lettonie (-1.4 p.p.) qu'il s'est le plus réduit.

Le taux d'emploi moyen des immigrés dans les pays de l'OCDE s'élevait à 70.8 % en 2025, en hausse de 0.3 p.p. par rapport à 2024 (Tableau 1.6). À l'échelle de l'UE, le taux d'emploi des immigrés s'élevait à 68.2 %. Parmi les 34 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, c'est en Nouvelle-Zélande (80.0 %), en Tchéquie (79.3 %), en Hongrie (78.5 %), en Irlande (77.8 %) et en Australie (77.6 %) que le taux d'emploi des immigrés était le plus élevé, et en Türkiye (43.2 %), au Mexique (55.4 %), en Finlande (61.7 %), en France (62.8 %) et en Belgique (63.3 %) qu'il était le plus faible.

Entre 2024 et 2025, le taux d'emploi des immigrés a augmenté dans 18 des 34 pays de l'OCDE considérés, tandis qu'il a diminué dans 15 pays. Les plus fortes progressions ont été enregistrées en Grèce (+4.7 p.p.), en République slovaque (+4.3 p.p.) et en Estonie (+2.3 p.p.). À l'inverse, les baisses les plus marquées ont été observées au Costa Rica (-2.7 p.p.), en Finlande (-2.3 p.p.) et en Pologne (-1.3 p.p.).

En 2025, le taux d'emploi des immigrés a rejoint ou dépassé celui des personnes nées dans le pays dans 19 pays de l'OCDE. L'écart moyen entre le taux d'emploi des immigrés et celui des personnes nées dans le pays s'est réduit, passant de -0.9 p.p. en 2024 à -0.7 p.p. en 2025. Dans l'UE, cet écart était plus marqué, à -3.3 p.p. Les pays de l'OCDE où le retard des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays en termes de taux d'emploi était le plus important en 2025 sont les Pays-Bas (-12.9 p.p.), la Türkiye (-12.2 p.p.), la Finlande (-11.8 p.p.) et l'Allemagne (-10.0 p.p.). À l'inverse, le taux d'emploi des immigrés était nettement plus élevé que celui des personnes nées dans le pays au Chili (+13.6 p.p.), au Luxembourg (+10.4 p.p.) et au Costa Rica (+7.0 p.p.). Le Tableau d'annexe 1.A.6 présente l'évolution à plus long terme, au cours des 20 dernières années.

Le taux de chômage moyen des immigrés dans les pays de l'OCDE s'élevait à 8.3 % en 2025, en hausse de 0.3 p.p. par rapport à 2024. À l'échelle de l'UE, le taux de chômage des immigrés s'élevait à 9.7 %. C'est en Finlande (18.5 %), en Suède (16.3 %) et en Espagne (14.0 %) que le taux de chômage des immigrés était le plus élevé, et en Hongrie (3.7 %), en Tchéquie (4.1 %), en Australie (4.1 %), aux États-Unis (4.2 %) et en Slovénie (4.3 %) qu'il était le plus faible.

Le taux de chômage de la population immigrée a augmenté dans 24 des 34 pays de l'OCDE considérés, soit plus de deux tiers des pays. C'est en Colombie (+4.0 p.p.) et en Lituanie (+2.6 p.p.) que l'augmentation du chômage a été la plus marquée. À l'inverse, c'est en Grèce (-3.5 p.p.), en Estonie (-2.8 p.p.) et en Espagne (-1.4 p.p.) que le chômage a le plus diminué. En Estonie et en Espagne, la baisse du chômage des immigrés a coïncidé avec la contraction du chômage enregistrée à l'échelle de l'ensemble de la population, à la faveur d'une embellie généralisée sur le marché du travail. La Colombie a toutefois suivi la trajectoire inverse : en dépit d'un recul du chômage global, celui des immigrés a fortement augmenté, signe d'un décalage croissant entre les résultats professionnels des immigrés et les performances du marché du travail dans son ensemble.

S'agissant du chômage, l'écart moyen entre les immigrés et les personnes nées dans le pays s'élevait à +2.7 p.p. en 2025, le taux de chômage des immigrés surpassant celui des personnes nées dans le pays dans tous les pays de l'OCDE sauf sept. C'est en Finlande et en Suède que le taux de chômage des immigrés était le plus élevé par rapport aux personnes nées dans le pays (+10.0 p.p. chacune), suivies de l'Autriche (+6.0 p.p.) et du Danemark (+5.9 p.p.). À titre de comparaison, les immigrés affichaient des taux de chômage inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays au Chili (-1.4 p.p.), en Nouvelle-Zélande (-1.1 p.p.), au Costa Rica (-1.1 p.p.) et en Hongrie (-0.8 p.p.).

Si l'on examine conjointement les résultats en matière d'emploi et de chômage, la situation des immigrés sur le marché du travail s'est détériorée dans 14 des 34 pays de l'OCDE considérés, avec à la fois un recul de l'emploi et une montée du chômage, notamment en Finlande, au Costa Rica, en Türkiye et en Pologne. Parallèlement, sept pays ont enregistré des améliorations au regard des deux indicateurs, notamment l'Estonie, la Grèce, le Mexique, le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Italie et les États-Unis.

Tableau 1.6. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE, 2025

	2025		Évolution 2024-2025		Écart avec les personnes nées dans le pays en 2025	
	Pourcentages		p.p.		p.p.	
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi
Allemagne	7.1	69.6	0.9	-0.2	4.1	-10
Australie	4.1	77.6	0.1	0.3	-0.2	0.3
Autriche	10.1	69.8	1.0	0.0	6.0	-6.2
Belgique	10.2	63.3	0.4	1.6	5.0	-5.3
Canada	8.2	74.4	0.2	0.2	1.8	0.2
Chili	7.6	76.6	0.5	-0.5	-1.4	13.6
Colombie	9.2	67.5	4.0	0.6	-0.2	3.3
Corée[4]	6.1	68.9	0.7	1.0	3.3	-1.6
Costa Rica	5.9	67.4	0.4	-2.7	-1.1	7.0
Danemark	11.6	73.6	1.2	-0.9	5.9	-3.9
Espagne	14.0	66.6	-1.4	1.0	4.5	-0.5
Estonie	9.9	75.6	-2.8	2.3	2.6	0.3
États-Unis	4.2	73.1	-0.1	0.4	-0.3	3.0
Finlande	18.5	61.7	1.8	-2.3	10.0	-11.8
France	11.9	62.8	0.9	-0.2	4.8	-7.7
Grèce	11.9	66.9	-3.5	4.7	3.3	2.5
Hongrie	3.7	78.5	0.6	-0.1	-0.8	3.5
Irlande	5.6	77.8	0.0	0.8	1.2	4.5
Islande[3]	6.0	84.7	..	..	..	..
Israël[1]	4.6	77.9	..	..	..	..
Italie	8.1	65.1	-0.8	0.4	2.2	3.0
Japon[2]	5.0	77.3	..	..	..	..
Lettonie	8.6	68.6	0.1	-0.4	1.4	-3.6
Lituanie	11.0	71.4	2.6	-0.3	4.1	-2.8
Luxembourg	7.6	74.1	0.5	0.5	2.8	10.4
Mexique	4.7	55.4	-0.3	1.8	2.0	-7.9
Norvège	8.0	71.0	0.9	-0.2	4.4	-7.4
Nouvelle-Zélande	4.9	80.0	0.5	-0.6	-1.1	4.3
Pays-Bas	6.4	71.7	0.6	-0.1	3.0	-12.9
Pologne	5.0	77.1	1.6	-1.3	1.8	4.5
Portugal	8.1	76.8	-1	0.8	2.3	3.4
République slovaque	..	74.8	..	4.3	..	2.5
Royaume-Uni	6.4	76.8	0.4	1.2	1.9	2.1
Slovénie	4.3	73.4	-0.3	-0.5	0.6	0.6
Suède	16.3	70.5	0.1	0.5	10.0	-8.2
Suisse	7.6	76.4	0.7	-0.4	4.1	-5.6
Tchéquie	4.1	79.3	0.3	0.3	1.3	3.8
Türkiye	10.8	43.2	0.4	-1.4	2.3	-12.2
UE-27	**9.7**	**68.2**	**0.1**	**0.3**	**4.3**	**-3.3**
Moyenne OCDE	**8.3**	**70.8**	**0.3**	**0.3**	**2.7**	**-1.0**

Note : L'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays. La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne simple de tous les pays pour lesquels des données couvrant les deux années sont disponibles. ".." indique des données manquantes ou des estimations non déclarées en raison de leur manque de fiabilité. La moyenne de l'OCDE pour 2024 peut différer de celle de l'édition précédente en raison de la diversité des pays couverts et des mises à jour des données.

1. Les données pour Israël se rapportent à 2021 au lieu de 2025 (non prises en compte dans la moyenne OCDE).

2. Les données pour le Japon correspondent aux ressortissants étrangers et se rapportent à l'année 2020 au lieu de 2025 (non prises en compte dans la moyenne OCDE).
3. Les données pour l'Islande se rapportent à 2024 au lieu de 2025 (non prises en compte dans la moyenne OCDE).
4. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes, d'une part, et les ressortissants nationaux, d'autre part.
Source : Pays européens et Türkiye : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterizacion Socioeconomica Nacional* (CASEN) ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares* (GEIH) ; Costa Rica : *Encuesta Continua de Empleo* (ECE) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupacion y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Survey* (CPS).

StatLink https://stat.link/nw2xp6

Les immigrés occupant un emploi restent concentrés dans certains secteurs (Tableau d'annexe 1.A.8), notamment celui des Autres Services, qui représentait 20.5 % de l'emploi des travailleurs nés à l'étranger dans l'UE, 25.5 % aux États-Unis et 32.1 % au Royaume-Uni en 2025, et ceux des activités extractives et manufacturières et de l'énergie, principalement dans les pays d'Europe centrale et orientale (Tchéquie 35.9 %, République slovaque 30.9 %, Slovénie 30.4 %, Pologne 30.1 %). Les travailleurs immigrés sont aussi souvent surreprésentés dans le secteur de la santé, notamment au Royaume-Uni (18.2 %), aux États-Unis (13.6 %) et dans plusieurs pays nordiques (Norvège 14.7 %, Danemark 14.6 %, Suède 14.1 %). Le secteur du commerce de gros et de détail représentait 13.4 % de l'emploi des travailleurs nés à l'étranger dans l'UE et 11.8 % aux États-Unis, tandis que celui de la construction était aussi un important pourvoyeur d'emplois pour les travailleurs immigrés dans de nombreux pays de l'OCDE. Enfin, l'importance du secteur de l'hôtellerie et de la restauration est également soulignée dans certains pays, puisqu'il emploie 23.3 % des travailleurs nés à l'étranger en Grèce, 16.5 % en Espagne, 14.5 % en Irlande et 13.9 % au Portugal.

Le chômage de longue durée continue de toucher de façon disproportionnée les immigrés

De 2024 à 2025, le taux de chômage de longue durée parmi les immigrés sans emploi, c'est-à-dire la part d'entre eux qui sont au chômage depuis plus de 12 mois, a évolué de manière contrastée dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles.

En 2025, 25.2 % en moyenne des immigrés au chômage dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles étaient à la recherche d'un emploi depuis 12 mois ou plus, contre 23.1 % des chômeurs nés dans le pays. L'incidence du chômage de longue durée parmi les immigrés est particulièrement élevée en Grèce (59.1 %), en Lituanie (49.3 %) et en Italie (48.2 %), et particulièrement faible au Costa Rica (1.4 %), au Mexique (1.5 %) et en Colombie (5.0 %) (Tableau 1.7).

En 2025, les immigrés restaient plus exposés au risque de chômage de longue durée que les personnes nées dans le pays dans 17 des 29 pays pour lesquels on dispose de données. C'est en Suède (+15.5 p.p.), en Lituanie (+14.7 p.p.), en Belgique (+13.0 p.p.), en Slovénie (+12.2 p.p.) et en Norvège (+10.3 p.p.) que l'écart entre immigrés et personnes nées dans le pays était le plus marqué. À l'inverse, les immigrés enregistraient des taux de chômage de longue durée inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays en Irlande (-12.4 p.p.), au Portugal (-8.5 p.p.), au Chili (-7.3 p.p.), en Colombie (-5.8 p.p.), en Espagne (-5.8 p.p.) et en Italie (-5.8 p.p.).

Tableau 1.7. Taux de chômage de longue durée des immigrés et des personnes nées dans le pays dans les pays de l'OCDE, 2024 et 2025

	2024			2025		
	Nés à l'étranger (%)	Nés dans le pays (%)	Écart (p.p.)	Nés à l'étranger (%)	Nés dans le pays (%)	Écart (p.p.)
Allemagne	27.8	27.5	0.3	27.1	28.3	-1.2
Autriche	23.8	19.6	4.2	24.3	21.8	2.5
Belgique	43.3	32.8	10.5	40.1	27.2	13.0
Canada	9.5	9.8	-0.2	8.3	6.8	1.5
Chili	10.9	14.3	-3.3	9.0	16.3	-7.3
Colombie	2.8	7.8	-5.0	5.0	10.8	-5.8
Costa Rica	1.5	5.1	-3.6	1.4	2.9	-1.5
Danemark	14.1	10.4	3.7	15.1	11.8	3.3
Espagne	29.8	35.0	-5.2	28.0	33.8	-5.8
Estonie	22.2	23.9	-1.7	28.5	22.1	6.4
États-Unis	12.2	11.7	0.6	13.8	13.3	0.4
Finlande	27.3	19.2	8.1	31.6	23.4	8.2
France	29.3	21.3	8.0	27.5	21.3	6.2
Grèce	60.0	54.1	5.9	59.1	56.3	2.9
Hongrie	..	34.8	..	..	33.4	..
Irlande	17.2	23.4	-6.2	13.6	26.0	-12.4
Islande	..	9.4	..	..	..	..
Italie	47.8	53.4	-5.6	48.2	54.0	-5.8
Lettonie	41.4	31.2	10.2	37.1	33.9	3.2
Lituanie	55.6	32.0	23.6	49.3	34.6	14.7
Luxembourg	26.8	..	..	32.5	..	..
Mexique	1.4	2.1	-0.6	1.5	2.2	-0.7
Norvège	21.6	11.4	10.3	21.9	11.6	10.3
Pays-Bas	16.2	12.5	3.7	15.9	12.4	3.5
Pologne	..	27.3	..	..	26.8	..
Portugal	28.1	38.5	-10.4	29.5	38.0	-8.5
République slovaque	..	64.6	..	..	63.9	..
Royaume-Uni	17.5	23.9	-6.4	22.2	23.8	-1.6
Slovénie	36.0	30.5	5.6	39.6	27.4	12.2
Suède	29.6	13.2	16.4	28.7	13.1	15.5
Suisse	35.0	28.0	7.0	33.3	26.0	7.3
Tchéquie	38.1	28.1	10.0	29.7	30.4	-0.7
Türkiye	11.6	19.4	-7.9	15.0	18.0	-3.0
UE-27	**31.5**	**32.8**	**-1.4**	**30.1**	**32.2**	**-2.1**
Moyenne OCDE[1]	**25.4**	**22.8**	**2.6**	**25.2**	**23.1**	**2.0**

Note : Taux de chômage de longue durée = proportion de personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus (%). Écart = taux de chômage de longue durée des personnes nées à l'étranger moins taux de chômage de longue durée des personnes nées dans le pays ; une valeur positive indique que celui des immigrés est plus élevé. ".." indique des données manquantes. FB = personnes nées à l'étranger ; NB = personnes nées dans le pays.

1. La moyenne de l'OCDE ne tient pas compte de la Hongrie, de l'Islande, du Luxembourg, de la Pologne et de la République slovaque, en l'absence de données pour toutes les années et tous les pays d'origine. La moyenne de l'OCDE pour 2024 peut différer de celle de l'édition précédente en raison de la diversité des pays couverts et des mises à jour des données.

Source : Pays européens et Türkiye : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat). Chili : Encuesta de Caracterizacion Socio-economica Nacional (CASEN) ; Colombie : Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH) ; Costa Rica : Encuesta Continua de Empleo (ECE). Canada : Enquête sur la population active ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE) ; États-Unis : Current Population Survey.

StatLink https://stat.link/5o7bkn

Évolution des résultats des immigrés au regard de l'emploi par profil démographique et autres caractéristiques liées à leur parcours

Le Graphique 1.26 illustre les variations des taux d'emploi selon le sexe, l'âge, le niveau d'études et la durée du séjour dans l'UE, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Corée, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Les quatre parties du graphique montrent les variations entre 2024 et 2025 (dans la partie B, les données de 2025 ne sont pas disponibles pour le groupe des personnes d'âge très actif au Canada et en Nouvelle-Zélande, ni pour le groupe des personnes plus âgées en Corée).

Les écarts entre les hommes et les femmes immigrés persistent mais la situation des femmes sur le marché du travail continue de s'améliorer

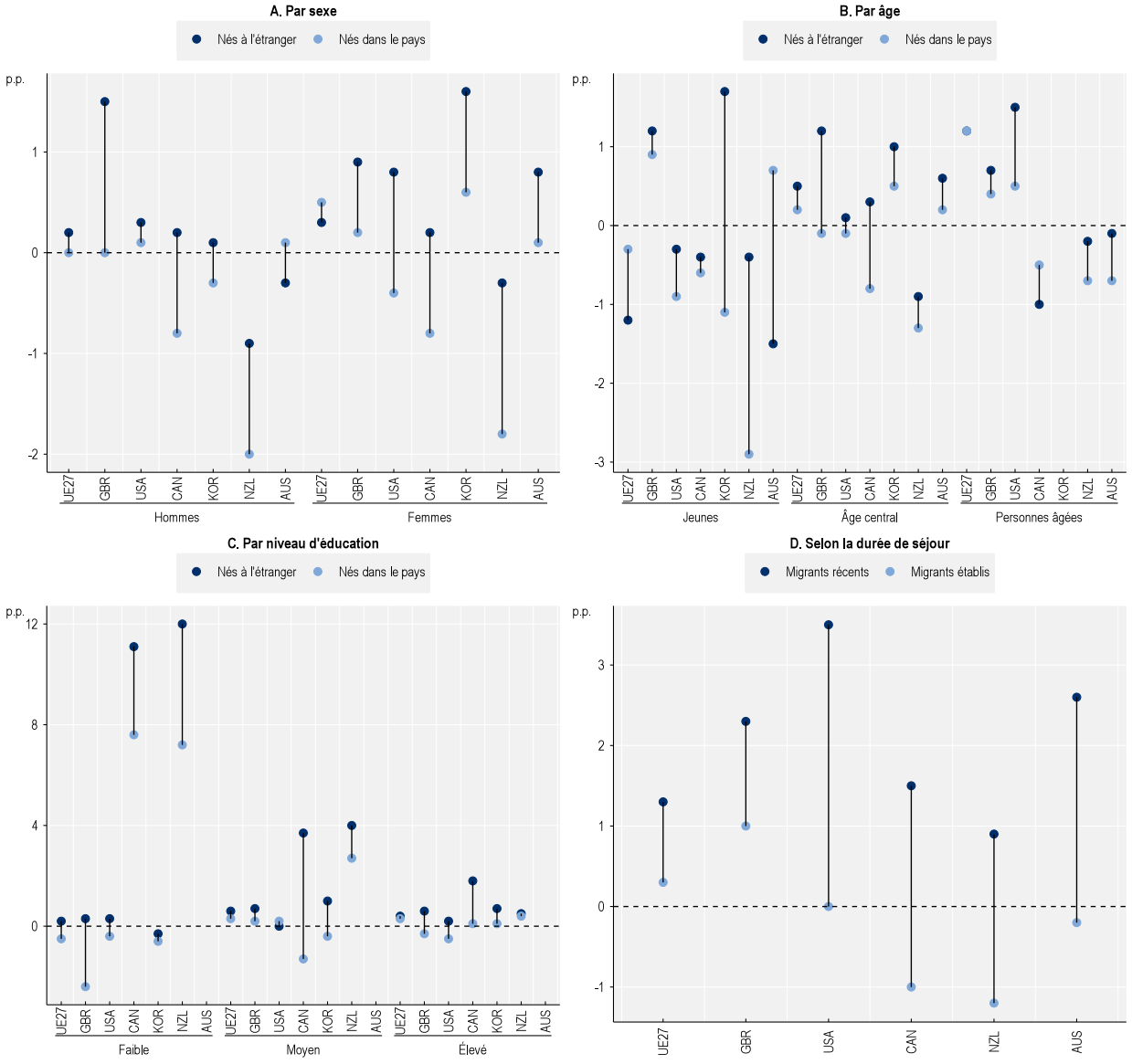
Comme lors des années précédentes, en termes de résultats au regard de l'emploi, l'écart est important entre les femmes immigrées et les hommes immigrés et, dans une moindre mesure, les femmes nées dans le pays. Le taux d'emploi moyen des immigrées dans les pays de l'OCDE s'élevait à 63.5 % en 2025, soit 15.1 p.p. de moins que celui de leurs homologues masculins (78.5 %). À titre de comparaison, le taux d'emploi des femmes nées dans le pays atteignait 67.5 %, et l'écart d'emploi entre les hommes et les femmes nés dans le pays étaient nettement plus faible, à 8.1 p.p.

Le taux d'emploi des immigrées s'est néanmoins beaucoup amélioré dans la plupart des pays en 2025 : il a progressé dans 22 des 35 pays de l'OCDE, tandis que celui des hommes immigrés a diminué dans 16 pays. Par conséquent, la réduction continue de l'écart d'emploi entre les femmes et les hommes immigrés tient principalement à la progression du taux d'emploi des immigrées. Dans l'ensemble, l'écart d'emploi entre les hommes et les femmes immigrés a diminué dans 24 des 35 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, de 0.5 p.p. en moyenne (Graphique d'annexe 1.A.2).

Comme indiqué dans la partie A du Graphique 1.26, le taux d'emploi des immigrées a augmenté dans la plupart des pays considérés en 2025, notamment au Royaume-Uni (+0.9 p.p.), aux États-Unis (+0.8 p.p.), en Australie (+0.8 p.p.) et dans l'UE (+0.3 p.p.), la plus forte progression ayant été enregistrée en Corée (+1.6 p.p.) ; il n'y a qu'en Nouvelle-Zélande qu'il a reculé (-0.3 p.p.). L'évolution du taux d'emploi des hommes immigrés est plus contrastée : s'il s'est nettement amélioré au Royaume-Uni (+1.5 p.p.), il est resté relativement stable dans l'UE (+0.2 p.p.), aux États-Unis (+0.3 p.p.), au Canada (+0.2 p.p.) et en Corée (+0.1 p.p.), et il a reculé en Nouvelle-Zélande (-0.9 p.p.) et en Australie (-0.3 p.p.). Dans la zone OCDE, c'est en République slovaque (+4.8 p.p.), en Grèce (+3.6 p.p.) et au Mexique (+3.3 p.p.) que le taux d'emploi des immigrées a le plus fortement augmenté, et en République slovaque (+3.1 p.p.), en Grèce (+2.9 p.p.) et en Estonie (+1.7 p.p.) que celui des hommes immigrés a le plus progressé, tandis que le taux d'emploi des immigrées a fortement reculé au Costa Rica (-5.4 p.p.) et en Finlande (-2.7 p.p.).

Graphique 1.26. Variations du taux d'emploi par groupe démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE entre 2024 et 2025

Points de pourcentage



Note : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 ans et plus et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes, d'une part, et les ressortissants nationaux, d'autre part. Un « faible » niveau d'études fait référence à un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un niveau « intermédiaire » au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et postsecondaire non supérieur, et un niveau « élevé » à l'enseignement supérieur. Les immigrés récents sont ceux qui résident depuis moins de cinq ans dans le pays de destination, tandis que les immigrés installés sont ceux qui résident depuis plus de cinq ans dans le pays de destination.

Source : Pays européens : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/3f0har

L'écart de taux d'emploi en défaveur des immigrés diplômés du supérieur persiste

Les taux d'emploi varient sensiblement selon le niveau d'études. Les immigrés peu qualifiés (niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire) ont généralement des taux d'emploi supérieurs à leurs homologues nés dans le pays, alors que les immigrés moyennement et, surtout, hautement qualifiés ont souvent des taux d'emploi inférieurs à ceux de leurs homologues nés dans le pays.

Dans l'UE, en 2025, les taux d'emploi des immigrés et des personnes nées dans le pays s'élevaient, respectivement, à 61.5 % contre 56.1 % parmi la population peu qualifiée, à 74.6 % contre 79.2 % parmi la population moyennement qualifiée, et à 80.3 % contre 90.3 % parmi la population hautement qualifiée ; cette tendance est en moyenne la même dans les pays de l'OCDE (62.1 % contre 54.7 % ; 74.3 % contre 77.0 % ; et 81.4 % contre 88.3 %) (Tableau d'annexe 1.A.7).

Dans la population peu qualifiée, les écarts les plus importants en matière de taux d'emploi étaient en faveur des immigrés en Pologne (+31.5 p.p.) et aux États-Unis (+31.1 p.p.), et des personnes nées dans le pays en Estonie (-16.8 p.p.) et aux Pays-Bas (-9.7 p.p.). Dans la population hautement qualifiée, les taux d'emploi des immigrés n'étaient supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays qu'au Chili (+4.7 p.p.) et au Costa Rica (+1.8 p.p.), tandis que les retards les plus marqués étaient enregistrés en Türkiye (-19.7 p.p.) et en Grèce (-17.4 p.p.).

Le taux d'emploi des immigrés très qualifiés a augmenté dans 22 pays de l'OCDE, les plus fortes hausses ayant été enregistrées en République slovaque (+3.3 p.p.) et au Costa Rica (+3.1 p.p.), et les plus fortes baisses en Slovénie (-3.3 p.p.) et en Türkiye (-3.1 p.p.).

En revanche, le taux d'emploi des personnes peu qualifiées nées dans le pays a reculé dans 21 pays de l'OCDE, en particulier en Allemagne (-5.6 p.p.) et en Lituanie (-3.6 p.p.). Le Canada et la Nouvelle-Zélande font figure d'exceptions, avec une hausse de plus de 7.0 p.p. du taux d'emploi des personnes peu qualifiées nées dans le pays, soit la progression la plus importante observée parmi les personnes nées dans le pays tous niveaux d'études et pays confondus.

En général, le taux d'emploi augmente avec la durée du séjour

En 2025, les immigrés arrivés dans le pays de destination au cours des cinq dernières années affichaient des taux d'emploi inférieurs à ceux des immigrés installés dans la plupart des pays. Dans l'UE, le taux d'emploi des immigrés récents s'élevait à 59.3 %, contre 70.6 % pour les immigrés installés, soit un écart de 11.3 p.p. On observe une tendance similaire ailleurs, mais son amplitude varie : cet écart s'élevait ainsi à 8.1 p.p. aux États-Unis (66.5 % contre 74.6 %), à 5.7 p.p. au Royaume-Uni (72.4 % contre 78.1 %) et à 3.1 p.p. au Canada (72.3 % contre 75.4 %). L'Australie fait figure d'exception, puisque les immigrés récents y affichent un taux d'emploi supérieur de 5.2 p.p. à celui des immigrés installés (69.1 % contre 63.9 %).

Évolution de la situation des jeunes immigrés sur le marché du travail

Dans la moitié environ des pays de l'OCDE, en 2025, le taux d'emploi des 15-24 ans issus de l'immigration était supérieur à celui des jeunes nés dans le pays. Dans l'UE, le taux d'emploi des jeunes immigrés était de 37 %, par rapport à 34.2 % chez les jeunes nés dans le pays. Dans la zone OCDE, le taux d'emploi moyen des jeunes immigrés s'élevait à 40.4 %, ce qui est légèrement supérieur à celui des jeunes nés dans le pays (40.2 %). Cela étant, compte tenu de la forte proportion de jeunes qui poursuivent des études ou une formation, un indicateur important est la part de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, qui brosse un tableau complètement différent.

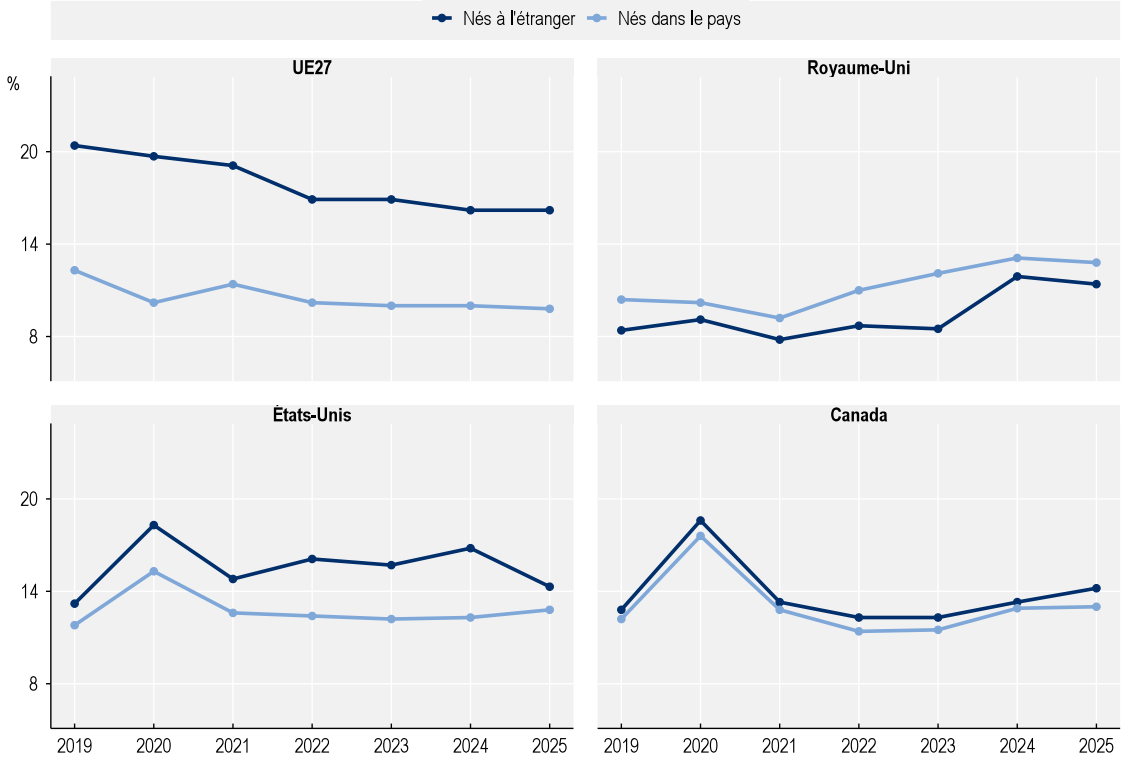
En 2025, la proportion de jeunes immigrés (15-24 ans) sans emploi et sortis du système éducatif dépassait celle des jeunes nés dans le pays dans les 28 pays de l'OCDE considérés sauf six (à savoir la Nouvelle-Zélande, la Lituanie, l'Australie, le Danemark, le Royaume-Uni et le Mexique).

Malgré une évolution positive récemment, la proportion de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif dans l'UE-27 s'élevait à 16.2 % en 2025 et excédait de 6.4 p.p. celle constatée parmi les jeunes nés dans le pays (Graphique 1.27). Aux États-Unis, la proportion de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif a diminué pour s'établir à 14.3 % en 2025 (-2.5 p.p.), ce qui a réduit l'écart avec les jeunes nés dans le pays (12.8 %). Au Canada, la proportion de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif a augmenté pour atteindre 14.2 % en 2025, ce qui reste supérieur au taux de 13.0 % enregistré parmi leurs homologues nés dans le pays. Au Royaume-Uni, la proportion de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif s'élevait à 11.4 % en 2025, ce qui est inférieur à celle enregistrée parmi les jeunes nés dans le pays (12.8 %).

En 2025, les pays qui comptaient le plus grand nombre de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif étaient la Türkiye (30.1 %), le Costa Rica (28.7 %), la Colombie (27.6 %), l'Espagne (20.5 %) et l'Autriche (20.4 %). L'Australie affichait l'une des plus faibles proportions de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif au sein de la zone OCDE, à 6.1 %, ce qui est largement inférieur à la proportion de 8.5 % relevée dans la population née dans le pays. En Nouvelle-Zélande, la situation est globalement la même, la proportion de jeunes immigrés sans emploi et sortis du système éducatif s'établissant à 9.2 %, contre 12.2 % pour les jeunes nés dans le pays.

Graphique 1.27. Part des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, selon le pays de naissance, dans certains pays de l'OCDE, 2019-2025

Population âgée de 15 à 24 ans



Note : Les calculs ne tiennent pas compte du service militaire obligatoire. Les taux de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif parmi les populations nées dans le pays et nées à l'étranger dans les pays de l'UE-27 en 2019 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements en raison d'une rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat en tenant compte des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat.
Source : Pays européens : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/zgc0od

Des disparités persistent selon les régions d'origine

Le Tableau 1.8 indique l'évolution des taux d'emploi, de chômage et d'activité selon la région d'origine des immigrés dans certains pays de l'OCDE, en 2024 et 2025.

Au sein de l'UE, le taux d'emploi des immigrés en 2025 était compris entre 74.8 % pour les immigrés nés dans l'UE et 56.0 % pour les immigrés d'Afrique du Nord. Les plus fortes progressions des taux d'emploi ont été enregistrées par les immigrés originaires d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (+1.1 p.p.) et d'Afrique du Nord (+1.7 p.p.), tandis que ceux originaires d'Amérique du Nord (-1.2 p.p.) et d'Afrique subsaharienne (-0.5 p.p.) ont vu leur taux d'emploi baisser légèrement. Les immigrés originaires du Moyen-Orient ont un taux d'emploi relativement faible (61.0 %), mais il a légèrement progressé (+0.3 p.p.). Le chômage reste élevé parmi la population immigrée nord-africaine (14.8 %), même s'il a reculé de 1.1 p.p. par rapport à 2024.

Au Royaume-Uni, les immigrés nés dans l'UE affichaient toujours les taux d'emploi les plus élevés (81.4 %) en 2025, en légère hausse (+0.8 p.p.). Les taux d'emploi les plus élevés sont également observés parmi les immigrés originaires d'Océanie (82.0 %) et d'Afrique subsaharienne (80.3 %, +1.5 p.p.). Ce sont les immigrés en provenance d'Afrique du Nord (57.2 %) et du Moyen-Orient et d'Asie centrale (56.3 %) qui enregistraient les taux d'emploi les plus faibles ; si les immigrés d'Afrique du Nord ont vu leur taux d'emploi progresser de +2.9 p.p., leur taux de chômage était le plus élevé (16.0 %). Ce sont les immigrés originaires d'Asie qui ont bénéficié de la plus forte progression de leur taux d'emploi (+3.0 p.p.).

Aux États-Unis, les taux d'emploi sont restés relativement stables dans la plupart des groupes d'origine en 2025. C'est le taux d'emploi des immigrés en provenance du Canada qui a le plus fortement progressé (+4.2 p.p.), pour atteindre 75.2 %. Celui des immigrés originaires d'Amérique du Sud et des Caraïbes a légèrement augmenté (+1.3 p.p.) pour s'établir à 75.5 %, tandis que celui des immigrés européens a légèrement reculé (-0.9 p.p.), à 74.8 %. Le taux d'emploi des immigrés mexicains, qui constituent le principal groupe de personnes nées à l'étranger aux États-Unis, est resté globalement inchangé à 71.4 %. Les taux de chômage sont restés relativement stables dans la plupart des groupes.

En Australie, les taux d'emploi étaient relativement élevés et stables pour tous les groupes d'origine en 2025. Les immigrés européens sont ceux dont le taux d'emploi a le plus fortement progressé (+0.8 p.p.) pour atteindre 80.9 %, tandis que les immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont vu leur taux d'emploi reculer (-2.3 p.p.) à 58.0 %, soit le taux d'emploi le plus faible en Australie toutes origines confondues et le seul groupe affichant un taux inférieur à 62 %. Les immigrés d'Amérique du Sud et du Nord (82.9 %) et ceux d'Afrique subsaharienne (81.9 %) affichaient les taux d'emploi les plus élevés.

En conclusion, les tendances structurelles par région d'origine sont restées globalement cohérentes entre les pays de destination de l'OCDE en 2025. Les immigrés originaires de l'UE-AELE, d'Amérique du Nord et des Amériques ont continué d'enregistrer des résultats globalement favorables sur le marché du travail dans la plupart des pays de destination. Les immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient restent les plus désavantagés sur le plan de l'emploi dans les pays de destination européens de l'OCDE et en Australie, même si la situation s'est quelque peu améliorée. Les immigrés d'Afrique subsaharienne affichent des résultats disparates selon les pays de destination, et restent plus désavantagés sur le plan du chômage dans l'UE, tandis que leurs taux d'emploi restent élevés en Australie et au Royaume-Uni. Ces différences tiennent à divers facteurs, notamment la situation du marché du travail national, les cadres d'action en matière d'intégration, la durée des couloirs migratoires établis et les profils scolaires et professionnels des différents groupes d'immigrés.

Tableau 1.8. Taux d'emploi, de chômage et d'activité selon la région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2024 et 2025, en pourcentage

Destination	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux d'activité	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
Pays de l'UE	Asie	68.8	69.3	7.7	8.3	74.6	75.6
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	70.2	71.3	12.5	11.6	80.2	80.6
	UE 27 + AELE	74.8	74.8	6.5	6.7	80	80.1
	Moyen-Orient	60.7	61	12.5	12.9	69.3	70.1
	Afrique du Nord	54.3	56	15.9	14.8	64.6	65.7
	Amérique du Nord	69.1	67.9	7.3	9	74.5	74.7
	Autres pays européens	66.4	66.8	8.4	8.7	72.5	73.1
	Autres régions	71.3	70.9	6.6	6.7	76.3	76
	Afrique subsaharienne	66.7	66.2	12.8	13.6	76.6	76.6
	Personnes nées à l'étranger (total)	67.9	68.2	9.6	9.7	75.1	75.6
	Personnes nées dans le pays	71.3	71.6	5.4	5.4	75.4	75.7
Australie	Amériques	83	82.9	3.8	3.6	86.3	86
	Asie	76.7	77	4.1	4.1	79.9	80.3
	Europe	80.1	80.9	3.1	3.6	82.7	83.9
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	60.3	58	7.3	6.9	65	62.3
	Autres pays d'Océanie	79.2	79.9	4.2	4.2	82.6	83.3
	Afrique subsaharienne	82.1	81.9	4.8	5.1	86.2	86.3
	Personnes nées à l'étranger (total)	77.3	77.6	4.1	4.1	80.6	80.9
	Personnes nées dans le pays	77.2	77.3	4.1	4.4	80.5	80.8
Royaume-Uni	Asie	71.3	74.3	6.6	7.2	76.3	80.1
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	77.5	74.9	6.1	7.5	82.6	81
	UE	80.6	81.4	4.3	4.8	84.2	85.4
	Moyen-Orient et Asie centrale	58.4	56.3	11.1	12.3	65.6	64.2
	Afrique du Nord	54.3	57.2	13.6	16	62.8	68.1
	Amérique du Nord	80.6	77.6	3.3	5.7	83.4	82.3
	Océanie	81.5	82	3	5.5	84.1	86.8
	Autres pays européens	74.2	74.2	7.7	9.5	80.4	82
	Afrique subsaharienne	78.8	80.3	6.8	5.4	84.6	84.9
	Personnes nées à l'étranger (total)	75.6	76.8	6	6.4	80.4	82.1
	Personnes nées dans le pays	74.6	74.7	3.9	4.5	77.6	78.2
États-Unis	Afrique	72.8	72.2	4.9	5.7	76.6	76.6
	Asie et Moyen-Orient	72.8	73	3.4	3.6	75.4	75.7
	Canada	71	75.2	3	2.8	73.2	77.3
	Amérique centrale	71.6	72.6	5.5	5	75.8	76.4
	Europe	75.7	74.8	3.9	3.7	78.8	77.7
	Mexico	71.3	71.4	4.3	4.3	74.4	74.7
	Autres régions	63.9	65.5	4.1	5.1	66.7	69
	Amérique du Sud et Caraïbes	74.2	75.5	5.1	4.3	78.2	78.9
	Personnes nées à l'étranger (total)	72.7	73.1	4.3	4.2	76	76.3
	Personnes nées dans le pays	70.3	70.2	4.1	4.5	73.3	73.5

Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) pour les taux d'emploi et d'activité, et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes, d'une part, et les ressortissants nationaux, d'autre part. Il n'a pas été possible d'assurer pleinement la comparabilité des régions de naissance entre les pays de résidence en raison du mode de codage des données agrégées fournies au Secrétariat.

Source : Pays européens : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Japon : recensement démographique de 2020 ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/3hjbwg

Références

Commission européenne: direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, De Wispelaere, F., De Smedt, L., et Pacolet, J. (2026), *Posting of workers – Report on A1 portable documents issued in 2024*, Office des publications de l'Union européenne, https://data.europa.eu/doi/10.2767/4941289. [1]

OCDE (2026), *Regards sur l'éducation 2026 : Indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/cba0b622-fr. [2]

Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, par catégorie, en 2024 et 2025

Milliers et variation en pourcentage

	Travail			Famille accompagnante			Famille			Humanitaire			Libre circulation			Total		
	2024	2025	%	2024	2025	%	2024	2025	%	2024	2025	%	2024	2025	%	2024	2025	%
Allemagne	63.0	88.1	40 %	0.0	0.0	..	97.3	113.0	16 %	142.4	93.1	-35 %	267.6	240.0	-10 %	574.7	538.3	-6 %
Australie	66.2	60.5	-9 %	70.9	71.7	1 %	52.7	52.5	0 %	20.0	20.0	0 %	29.3	29.2	0 %	239.3	234.2	-2 %
Autriche	6.3	5.2	-17 %	2.9	2.8	-3 %	12.3	12.0	-2 %	22.5	10.4	-54 %	58.2	51.0	-12 %	102.6	81.7	-20 %
Belgique	7.0	5.3	-24 %	0.0	0.0	..	21.1	20.4	-3 %	16.4	9.1	-45 %	62.2	57.5	-8 %	106.7	92.2	-14 %
Canada	146.5	126.1	-14 %	135.2	102.2	-24 %	106.0	96.2	-9 %	76.7	59.2	-23 %	0.0	0.0	..	483.7	393.8	-19 %
Corée	11.3	9.6	-15 %	1.9	1.4	-26 %	15.5	15.6	1 %	0.2	0.1	-50 %	0.0	0.0	..	75.6	67.0	-11 %
Danemark	11.5	11.9	3 %	5.9	5.8	-2 %	5.4	4.5	-17 %	0.9	0.9	0 %	30.5	28.9	-5 %	54.4	52.2	-4 %
Espagne	21.0	35.1	67 %	15.5	13.7	-12 %	128.9	187.3	45 %	19.0	21.9	15 %	116.7	112.2	-4 %	368.0	460.5	25 %
Estonie	2.6	2.2	-15 %	0.0	0.0	..	1.8	1.6	-11 %	1.4	0.8	-43 %	3.1	2.9	-6 %	8.9	7.5	-16 %
États-Unis	89.2	72.2	-19 %	95.5	77.3	-19 %	879.6	875.2	-1 %	249.3	117.0	-53 %	0.0	0.0	..	1 431.8	1 231.9	-14 %
Finlande	7.8	5.0	-36 %	0.0	0.0	..	18.9	20.7	10 %	2.1	2.8	33 %	5.5	4.7	-15 %	34.7	33.6	-3 %
France	62.6	54.0	-14 %	5.5	4.6	-16 %	97.1	102.0	5 %	43.7	72.2	65 %	67.6	68.8	2 %	306.4	333.7	9 %
Irlande	31.4	23.2	-26 %	0.0	0.0	..	4.2	4.6	10 %	3.9	4.3	10 %	32.4	30.2	-7 %	71.9	62.3	-13 %
Israël	0.0	0.0	..	0.0	0.0	..	6.8	6.4	-6 %	0.0	0.0	..	0.0	0.0	..	32.2	22.1	-31 %
Italie	17.2	31.5	83 %	0.0	0.0	..	103.5	167.4	62 %	8.0	11.3	41 %	41.3	37.5	-9 %	170.8	248.8	46 %
Japon	110.0	121.2	10 %	42.7	52.3	22 %	16.8	14.1	-16 %	2.2	1.2	-45 %	0.0	0.0	..	175.5	191.8	9 %
Lituanie	1.8	2.8	56 %	0.0	0.0	..	2.9	4.0	38 %	0.2	0.2	0 %	1.2	1.2	0 %	6.3	8.2	30 %
Luxembourg	3.2	2.6	-19 %	0.0	0.0	..	5.7	5.5	-4 %	1.0	0.8	-20 %	16.1	16.3	1 %	26.2	25.4	-3 %
Mexique	4.7	7.7	64 %	0.0	0.0	..	33.9	20.5	-40 %	25.9	18.0	-31 %	0.0	0.0	..	73.8	62.6	-15 %
Norvège	3.9	3.6	-8 %	2.5	2.8	12 %	9.1	11.7	29 %	2.8	1.3	-54 %	17.4	15.6	-10 %	35.7	35.0	-2 %
Nouvelle-Zélande	11.2	10.4	-7 %	16.4	14.8	-10 %	19.4	20.5	6 %	6.1	4.4	-28 %	3.2	3.7	16 %	56.3	53.8	-4 %
Pays-Bas	23.4	20.7	-12 %	0.0	0.0	..	42.2	43.0	2 %	31.1	25.9	-17 %	85.1	81.0	-5 %	181.9	170.5	-6 %
Portugal	60.3	240.4	299 %	0.0	0.0	..	24.2	25.4	5 %	0	0.5	..	26.7	27.2	2 %	131.6	313.6	138 %
République slovaque	16.0	17.9	12 %	0.0	0.0	..	3.4	3.4	0 %	0.1	0.0	..	0.9	1.0	11 %	20.9	22.9	10 %
Royaume-Uni	117.0	66.7	-43 %	144.6	80.1	-45 %	116.5	87.9	-25 %	38.3	51.0	33 %	0.0	0.0	..	433.9	295.8	-32 %
Slovénie	15.9	14.2	-11 %	0.0	0.0	..	6.1	5.8	-5 %	0.2	0.1	-50 %	4.1	4.6	12 %	26.3	24.8	-6 %
Suède	12.1	10.4	-14 %	10.0	8.4	-16 %	23.2	22.8	-2 %	3.5	2.6	-26 %	26.7	23.1	-13 %	75.6	67.3	-11 %
Suisse	2.2	2.2	0 %	0.0	0.0	..	20.0	19.2	-4 %	12.9	9.1	-29 %	100.3	101.7	1 %	135.6	132.4	-2 %
Tchéquie	17.3	18.5	7 %	0.0	0.0	..	10.0	11.1	11 %	0.2	0.2	0 %	12.2	13.1	7 %	40.2	43.2	7 %

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink https://stat.link/780kwh

Tableau d'annexe 1.A.2. Entrées de travailleurs étrangers temporaires (catégories représentatives) 2019-2024

Destination	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/24	2025/19
								Évolution	
Travailleurs saisonniers									
Allemagne	0.0	0.0	0.8	1.8	2.3	3.2	3.9	23 %	..
Australie	14.5	4.5	14.6	24.3	20.2	23.1	23.2	0 %	61 %
Autriche	9.4	8.7	10.4	14.1	14.9	15.8	18.8	19 %	100 %
Belgique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	-6 %	..
Canada	3.8	2.1	2.0	3.9	4.2	2.8	2.2	-24 %	-43 %
Corée	0.0	0.0	0.5	8.2	25.5	46.9	70.0	49 %	..
Espagne	12.2	18.7	15.5	15.4	13.1	20.6	6.9	-67 %	-43 %
Estonie	4.6	3.2	4.7	2.5	1.1	0.9	0.8	-11 %	-82 %
États-Unis	307.6	275.8	421.8	421.8	446.1	449.7	453.6	1 %	47 %
Finlande	11.5	13.3	15.9	6.6	3.7	3.8	3.7	-2 %	-68 %
France	10.3	6.0	11.2	13.2	10.5	11.4	8.2	-28 %	-20 %
Italie	4.2	1.8	2.0	3.2	8.2	16.7	20.5	23 %	388 %
Mexique	10.0	3.7	3.7	4.4	6.6	7.2	5.0	-30 %	-50 %
Norvège	3.4	2.4	1.4	2.9	3.1	3.7	4.4	18 %	30 %
Nouvelle-Zélande	13.9	15.3	19.4	20.5	19.5	19.9	18.3	-8 %	32 %
République slovaque	1.2	1.0	1.0	1.3	1.1	1.2	1.4	20 %	21 %
Royaume-Uni	2.5	7.2	29.6	34.5	32.8	35.4	38.8	10 %	1 457 %
Slovénie	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	85 %	141 %
Suède	6.2	3.5	5.5	6.5	5.2	1.4	0.7	-47 %	-88 %
Tchéquie	1.3	1.4	2.5	0.9	0.6	0.6	0.5	-2 %	-59 %
Total	**416.6**	**368.7**	**562.7**	**586.1**	**619.1**	**664.6**	**681.3**	**3 %**	**64 %**
Vacanciers actifs (WHM)									
Australie	167.9	29.3	19.9	154.0	200.8	209.9	210.7	0 %	25 %
Belgique	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	12 %	-15 %
Canada	55.5	15.8	14.2	43.9	58.3	53.3	45.4	-15 %	-18 %
Corée	2.7	0.9	0.3	2.0	3.2	3.2	3.3	6 %	25 %
Danemark	3.7	1.0	0.0	0.7	0.8	0.8	0.9	19 %	-75 %
États-Unis	108.5	5.0	40.8	93.3	103.9	107.2	104.6	-2 %	-4 %
Finlande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	-1 %	..
France	5.2	2.0	0.6	4.5	4.8	4.8	5.0	5 %	-3 %
Italie	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	43 %	23 %
Japon	18.0	3.3	0.2	4.1	14.2	20.3	20.3	0 %	13 %
Nouvelle-Zélande	59.2	14.8	0.9	74.9	45.3	48.3	44.6	-8 %	-25 %
Royaume-Uni	20.1	8.0	8.3	16.9	22.7	24.4	21.2	-13 %	5 %
Total	**444.4**	**82.0**	**86.0**	**395.1**	**454.3**	**472.7**	**458.8**	**-3 %**	**3 %**
Stagiaires									
Allemagne	5.1	3.1	5.3	9.3	13.7	13.4	16.3	22 %	218 %
Australie	2.2	0.5	0.5	1.5	2.1	1.9	2.0	8 %	-9 %
Autriche	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-20 %	..
Belgique	0.5	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	1 %	-34 %
Corée	0.8	0.3	0.4	31.9	35.5	43.5	45.2	4 %	5 467 %
Danemark	2.4	1.6	2.0	2.0	2.1	2.5	2.6	6 %	10 %

Destination	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/24	2025/19
								Évolution	
Espagne	0.0	0.0	0.0	2.5	28.0	50.9	39.5	-22 %	..
États-Unis	1.0	0.3	0.6	0.7	0.9	0.8	0.5	-30 %	-45 %
Finlande	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	10 %	-58 %
France	4.2	2.5	3.5	5.7	6.7	7.1	7.4	4 %	75 %
Irlande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	-17 %	6 %
Italie	0.4	0.1	0.3	0.5	0.6	0.9	1.2	36 %	233 %
Japon	207.5	87.5	23.6	185.2	198.8	164.9	174.1	6 %	-16 %
Lituanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-100 %	..
Luxembourg	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	-7 %	71 %
Norvège	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	-6 %	-77 %
Nouvelle-Zélande	1.0	0.2	0.0	0.2	0.5	0.5	0.6	28 %	-38 %
République slovaque	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-75 %	-67 %
Royaume-Uni	0.0	0.0	0.0	0.2	0.5	0.5	0.5	-3 %	..
Suisse	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	7 %	41 %
Total	**225.8**	**96.7**	**37.0**	**240.4**	**290.3**	**287.5**	**290.8**	**-1 %**	**29 %**
Transferts intra-entreprise									
Allemagne	6.7	6.7	6.4	8.8	10.0	8.1	7.4	-9 %	10 %
Australie	1.6	0.7	1.0	1.8	2.2	2.3	2.4	5 %	45 %
Autriche	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-25 %	-25 %
Canada	11.7	4.7	9.7	15.2	12.2	8.4	5.8	-31 %	-51 %
Corée	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	-8 %	-25 %
Espagne	1.4	0.6	1.4	1.4	1.3	1.5	1.4	-11 %	0 %
Estonie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0 %	-94 %
États-Unis	77.0	18.6	39.4	80.7	71.1	75.2	75.5	0 %	-2 %
Finlande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	27 %	238 %
France	3.6	1.5	1.8	2.9	2.9	2.9	2.2	-23 %	-39 %
Irlande	1.2	0.9	0.5	1.7	1.7	1.4	0.8	-43 %	-34 %
Italie	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	-7 %	99 %
Japon	10.0	3.2	0.5	7.8	8.4	8.8	9.1	4 %	-8 %
Lituanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-23 %	-63 %
Luxembourg	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	59 %	-17 %
Norvège	1.6	0.9	1.4	1.3	1.6	1.4	1.4	0 %	-12 %
Pays-Bas	4.4	1.9	2.3	3.3	2.7	2.5	2.0	-21 %	-55 %
République slovaque	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	42 %	-62 %
Royaume-Uni	27.1	8.8	12.9	20.7	15.5	13.7	12.5	-9 %	-54 %
Tchéquie	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	26 %	183 %
Slovénie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	100 %	189 %
Total	**147.5**	**49.3**	**78.2**	**146.6**	**131.0**	**127.6**	**122.0**	**-4 %**	**-17 %**

Destination	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/24	2025/19
								Évolution	
Autres travailleurs temporaires									
Allemagne	0.0	0.0	7.8	8.6	9.5	9.7	9.4	-4 %	..
Australie	82.0	29.3	23.9	70.2	95.3	75.6	76.1	1 %	-7 %
Autriche	0.9	0.7	1.1	1.2	1.3	1.4	1.3	-5 %	45 %
Belgique	1.1	0.8	1.0	1.2	0.8	0.9	0.8	-5 %	-20 %
Canada	66.1	30.6	51.9	91.5	161.1	147.7	80.7	-45 %	22 %
Corée	104.7	42.9	57.5	117.9	127.6	100.9	76.6	-24 %	-27 %
Danemark	3.8	3.2	4.4	5.3	4.6	4.4	3.3	-25 %	-15 %
Espagne	9.4	6.1	8.3	12.6	21.7	33.7	41.1	22 %	338 %
Estonie	23.3	15.9	23.7	17.9	5.1	3.7	3.4	-9 %	-86 %
États-Unis	205.0	152.0	186.3	225.4	201.2	210.7	185.1	-12 %	-10 %
Finlande	1.1	0.8	1.0	1.2	1.2	1.3	1.1	-15 %	3 %
France	12.8	7.5	10.7	13.6	15.0	16.8	19.9	19 %	56 %
Irlande	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	-92 %	-96 %
Italie	0.6	0.4	0.6	0.8	0.0	0.0	0.0	76 %	-94 %
Japon	8.6	6.8	5.9	27.3	51.4	73.3	85.3	16 %	888 %
Lituanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	81 %	53 %
Luxembourg	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	12 %	61 %
Mexique	14.5	10.3	19.0	19.8	22.7	19.6	19.3	-2 %	33 %
Norvège	1.8	1.3	0.9	1.9	1.7	1.3	1.1	-20 %	-41 %
Nouvelle-Zélande	64.7	38.8	53.8	45.1	80.2	36.3	40.6	12 %	-37 %
République slovaque	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	4 %	11 %
Royaume-Uni	31.4	12.9	19.0	28.1	28.5	28.9	29.1	1 %	-7 %
Slovénie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	..	..
Suède	1.2	0.9	1.2	1.1	1.3	1.5	1.5	3 %	23 %
Suisse	3.3	2.5	3.4	3.5	3.8	3.3	3.1	-6 %	-5 %
Tchéquie	0.5	0.5	0.9	0.5	0.4	0.6	0.5	-16 %	2 %
Total	**637.4**	**364.6**	**483.0**	**695.3**	**835.2**	**772.2**	**679.9**	**-12 %**	**7 %**

StatLink https://stat.link/zd8o6m

Tableau d'annexe 1.A.3. Type de permis et visas pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Allemagne (premiers titres délivrés)	**Saisonniers:** § 15a Abs.1 Nr. 1 BeschV (Saisonbeschäftigung – Arbeitserlaubnis bis 90 Tage)		
	Stagiaires: Berufsausbildung (§ 16a AufenthG)		
	Transferts intra-entreprise : § 8 BeschV (Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen), § 10 BeschV (Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte), § 10a BeschV (ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte)		
	Autres travailleurs : "Au pair (§ 19c Abs. 1 AufenthG in conjunction with § 12 BeschV)"; Service volontaire européen (§ 19e AufenthG)		
Australie (programmes réservés aux résidents temporaires et aux travailleurs saisonniers) Inclut les renouvellements	**Saisonniers :** *Temporary resident (other employment) Seasonal Worker Programme (SWP); Pacific Labour Scheme; Pacific Australia Labour Mobility Scheme (PALM)*		
	Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462	Jusqu'à 1 an.	Sous-catégorie 417: Non soumis à quota.
			Sous-catégorie 462: quota sauf pour les ressortissants américains.
	Stagiaires : *The Training visa* (Sous-catégorie 407) introduite en 2016.	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprise : *Temporary resident Skilled programme*	Jusqu'à 4 ans.	
	Autres travailleurs : *Temporary resident Skilled programme* (non compris ICT); *Temporary Resident (Other Employment)* non compris *Australian Government Endorsed Events, Invited for Other Social and Cultural Activity; Entertainment; Family (Temporary); Religious Work*		
Autriche	**Saisonniers :** Nombre de permis de travail délivrés (y compris hors quota)	Jusqu'à 9 mois..	
	Stagiaires : Permis de résidence temporaire (Aufenhaltsbewilligungen [AB]) – mention stagiaire TIE	Jusqu'à 12 mois	Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprise (TIE) : permis AB délivrés à des managers et spécialistes transférés au sein de leur entreprise		Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Permis AB pour les travailleurs indépendants ; Permis NB pour cas spécifiques d'emploi salarié – mention *special managers Job rotation*. Chercheurs: Permis d'établissement *(Niederlassungsbewilligung* [NB]) dédiés aux chercheurs (et permis AB pour les chercheurs) Au pair: Permis AB pour cas spécifiques d'emploi salarié – mention: Au Pair Non compris: travailleurs detaches, artistes, travailleurs volontaires/travailleurs dans le secteur des services sociaux. Travailleurs détachés; chercheurs ; chercheurs (mobilité intra-UE); Travailleurs indépendants ; cas spécifiques d'emploi rémunéré ; Au Pair; Volontariat/Travail social		Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Belgique (décisions positives pour le visa D)	**Vacanciers actifs :** Programme vacances travail		
	Stagiaires : visa de formation/stage		
	Saisonniers : visa de saisonnier		
	Autres travailleurs : Visa D pour Au pair ; Chercheurs ; Volontaires		
Canada (programmes TFWP et IMP – premiers permis)	**Saisonniers :** *Seasonal Agricultural Workers Programme (TFWP)* : entrées effectives	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs : *International Experience Canada Working Holiday and International Youth Program (IMP)*	Non renouvelable.	Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprise : Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (IMP) par année d'obtention du premier permis (Commerce – ICT ; NAFTA – ICT ; GATS ; Intérêts canadiens – ICT)	Variable.	
	Autres travailleurs : autres Programmes de travailleurs temporaires avec test sur le marché du travail ; Autres participants au *Programme de Mobilité internationale – IMP* (non compris *Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine;* Conjoints de travailleurs quaifiés et d'étudiants ; Demandeurs de RP depuis le Canada; Raisons humanitaires; Mesures spéciales en faveur d'Haiti)	IMP: variable. Aides familiaux résidents : illimitée; autres TFWP: Non renouvelable.	Non soumis à quota.
Corée (visas délivrés, y compris des ré-entrées)	**Stagiaires** : D-3 (stagiaires dans l'industrie) ; D-4 (stagiaires)		
	Vacanciers actifs : H-1		
	Transferts intra-entreprise : D-7		
	Autres travailleurs : Professions spécifiques (E-5); Emplois non qualifiés (E-9); Emploi et visite (H-2); Professeurs de langues étrangères (E-2); Chercheurs (E-3); Professeurs (E-1)		
Danemark	**Vacanciers actifs :** Permis de résidence pour études – WHM		
	Stagiaires : Permis de résidence pour études – Stagiaires		
	Autres travailleurs : Permis de travail – mention Agriculture, travail salarié aux îles Greenland et Faroe. Chercheurs: Permis de travail – mention Chercheurs et enseignants Au pair: Permis de résidence dans le domaine de l'éducation – mention Au pair	Jusqu'à 2 ans (4 ans pour les chercheurs) Renouvelable	
Espagne (permis de résidence)	**Saisonniers :** Résidence de durée limitée : salariés et travailleurs indépendants ; agriculture et quelques autres secteurs ; programme GECCO **Stagiaires :** Résidence de durée limitée – Stagiaires en alternance		
	Transferts intra-entreprise : programme UE et programme national		
	Autres travailleurs : Nomades numériques; *Résidence de durée limitée :* Fonctionnaires ou militaires d'administrations publiques étrangères qui viennent en Espagne pour exercer des activités en vertu d'accords de coopération avec l'administration espagnole ; personnel de direction et enseignants étrangers d'institutions culturelles et d'enseignement dépendant d'autres États, ou d'institutions privées de prestige accrédité, officiellement reconnues par l'Espagne, dont l'activité est strictement limitée à l'exécution de programmes culturels et d'enseignement de leur pays respectif; Chercheurs : programmes UE / national : Personnel de recherche ; personnel scientifique et technique ; professeurs. *Résidence temporaire :* Salariés; Exceptions d'autorisations de travail; Travailleurs indépendants.		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Estonie	**Saisonniers :** Enregistrements d'emplois saisonniers		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence délivrés à des ICT		
	Autres travailleurs : Autres enregistrements d'emplois de courte durée (sous conditions générales, équipementiers, Autres) **Chercheurs :** Permis de résidence temporaire – mention Chercheur	Jusqu'à 365 jours sur une période de 455 jours	Non soumis à quota
États-Unis (visas autres que « immigration »)	**Saisonniers :** H-2A – Travailleurs temporaires dans l'agriculture ; H-2B – Travailleurs temporaires exerçant dans d'autres secteurs	Jusqu'à 3 ans.	Quota pour H-2B uniquement.
	Vacanciers actifs : J-1 – *Exchange visitor, Summer Work Travel Programme*	Jusqu'à 4 mois.	Quota
	Stagiaires : H3	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprise : L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale)	Maximum de 1 an pour le premier séjour (jusqu'à 3 ans pour les employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B).	
	Autres travailleurs :		
	H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers)	Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions).	Soumis à quota.
	H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour)		
	O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	TN – Professionnels dans le cadre de l'accord ALENA	Jusqu'à 3 ans.	
Finlande (décisions d'octrois de premiers permis de résidence)	**Saisonniers :** Visas pour travail saisonnier, y compris requérant un test sur le marché du travail	Jusqu'à 9 mois	
	Stagiaires : *Internship*		
	Transferts intra-entreprise : ICT ; ICT (mobile)		
	Autres travailleurs : Volontaires; Chercheurs (programme national) ; Scientifiques chercheurs	Jusqu'à 12 mois	

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
France (premiers titres d'une durée inférieure à 1 an ou correspondant à un contrat de travail de moins d'un an)	**Saisonniers :** autorisations de travail délivrés dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier, y compris renouvellements – statistiques de l'OFII	Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans).	
	Vacanciers actifs : *Programme vacances Travail*	Jusqu'à 12 mois.	
	Stagiaires : *Stagiaires*	Initialement jusqu'à 1 an (renouvelable 3 ans max au total).	
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence – *Salarié en mission / Salarié détaché ICT* (quelle que soit la durée de résidence/du contrat)	Jusqu'à 3 ans.	
	Autres travailleurs : Chercheurs (quelle que soit la durée de résidence/du contrat), au-pair, autres permis de résidence	Initialement jusqu'à 12 mois (renouvelable).	
Irlande	**Vacanciers actifs :** visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires : *Internship employment permit*		
	Transferts intra-entreprise : Permis de travail – TIE		
	Autres travailleurs : Permis de travail – Contrats de services ; Accords d'échanges		
Italie (visas d'entrée)	**Saisonniers :** estimations du Ministère de l'Intérieur		Soumis à quota.
	Vacanciers actifs : programme "Vacanze lavoro"		
	Transferts intra-entreprise : estimations du Ministère de l'Intérieur		
	Autres travailleurs : estimations du Ministère de l'Intérieur	Jusqu'à 12 mois	
Japon (nouveaux visas, hors ré-entrées)	**Vacanciers actifs :** Visas *Working holidaymaker*		
	Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires		
	Intra company transferees		
	Autres travailleurs : Professeurs; Chercheurs; Instructeurs; Certains travailleurs hautement qualifies; Activités spécifiques : Chercheurs and ingénieurs ; Personnes de ménage ; Candidats EPA	1 à 5 ans, renouvelable	Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Lituanie (premiers permis de résidence délivrés)	**Stagiaires :** Stagiaires dans un institut d'étude scientifique		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence temporaire – TIE		
	Autres travailleurs : Chercheurs; Non compris les travailleurs dans les métiers en tension (proportion indéterminée de travailleurs détachés parmi eux)		
Luxembourg (premiers permis de résidence délivrés)	**Stagiaires :** "Stagiaires"		
	Transferts intra-entreprise : Transfert intragroupe – expert/cadre; employé-stagiaire; mobile expert cadre; Travailleur transféré ; Mobilité à long terme du travailleur transféré – expert/cadre		
	Autres travailleurs : Travailleurs détachés; Chercheurs; Prestataire de service Communautaire; Volontaires; Au pair	Jusqu'à 12 mois.	
Mexique	**Saisonniers :** Cartes de travailleurs frontaliers en visite *(Tarjeta de Visitante Trabajador Fronterizo)*	Jusqu'à 5 ans.	
	Autres travailleurs : Permis de résidence temporaire *(Tarjetas de Residente Temporal)* pour raison professionnelle		
Norvège (permis pour motif professionnel et éducatif)	**Saisonniers :** Permis de travail – mention saisonnier	Non renouvelable	
	Vacanciers actifs: Permis *Working holidaymakers*		
	Stagiaires : Permis pour motif d'études – mention Stagiaire *(Praktikant eller gjestearbeider)*		
	Transferts intra-entreprise		
	Autres travailleurs : Autres permis de travail accordés à des ressortissants de pays tiers		
Nouvelle-Zélande (hors ressortissants australiens)	**Saisonniers :** *Recognised Seasonal Employer Limited Visa; Supplementary Seasonal Employment (extensions)*	Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati) ; extensions possibles jusqu'à 6 mois.	Quota.
	Vacanciers actifs : *Working Holiday Scheme*	Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens).	Quota pour certains pays.
	Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants ; stagiaires en médecine ou dentisterie ; apprentis de la course *NZ racing.* Non compris les stagiaires religieux	Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum) : jusqu'à 6 mois ; stagiaires religieux : jusqu'à 3 ans ; Apprentis jockeys : jusqu'à 4 ans.	Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	Autres travailleurs : Skilled Migrant Programme; Skilled Work programme: selected categories (ASEAN Special Work; Chef from Thailand; China Skilled Workers; China Special Work; Essential Skills; Essential Skills – Skill Level 1; Essential Skills – current employment; AEWV transitional; Accredited Employer); Work to Residence Programme: selected categories (Long Term Skill Shortage List Occupation; Talent (Accredited Employer)) Exchange Work		
Portugal	**Autres travailleurs**	Jusqu'à 12 mois	
Royaume-Uni (visas délivrés)	**Saisonniers:** Travailleurs saisonniers dans l'horticulture (à partir de 2019)	Jusqu'à 6 mois	
	Vacanciers actifs : *Tier 5 – pre PBS Youth Mobility*	Jusqu'à 24 mois (visa multi-entrée).	
	Transferts intra-entreprise:		
	Tier 2 – Intra Company Transfers Short Term (fermé le 6 avril 2017)		
	Tier 2 – Intra Company Transfers Long Term	Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an).	
	Senior or Specialist Worker (Global Business Mobility)		
	Autres travailleurs : *ECAA Businessperson; Tier 1 – Post Study; International Graduates Scheme; Minister of Religion, Missionary or Member of a Religious Order; Overseas Domestic Worker Private Servants in Diplomatic Households; Government Authorised Exchange (previously Tier 5); International Agreement (previously Tier 5); Secondment Worker (Global Business Mobility); Service Supplier (Global Business Mobility); UK Expansion Worker (Global Business Mobility); Other permit free employment*		
Slovénie	**Saisonniers** : premiers permis délivrés (Eurostat)	Jusqu'à 6/7 mois dans l'année	
	Stagiaires : Ministère de l'Intérieur		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence temporaire – TIE	Jusqu'à 12 mois. Renouvelable	
	Autres travailleurs temporaires : Permis de résidence temporaire – Recherche	Jusqu'à 12 mois. Renouvelable	
Suède (Permis temporaires)	**Saisonniers :** cueilleurs de baies		
	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Autres travailleurs : Chercheurs Non compris : permis étudiants recherche d'emploi ; échanges internationaux (Artist, Aupair, Intern, Youth exchange); Professional athlete/coach; Permis recherche d'emploi ou création d'entreprise		
Suisse	**Stagiaires :** permis L (toutes durées)	Jusqu'à 18 mois.	Quota.
	Autres travailleurs : hors travailleurs détachés Permis de courte durée (L) Chercheurs invités (permis B et L) TCN Doctorants et postdoctorants – permis B (% de postdocs estimé) (TCN)	Jusqu'à 12 mois, renouvelable	Quota

Tableau d'annexe 1.A.4. Détachements de travailleurs au titre de l'article 12 dans certains pays européens de l'OCDE, par pays de destination, 2010-2024

Destination	Moyenne annuelle 2010-2014	Moyenne annuelle 2015-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/23	2024/10
	Milliers							Évolution (%)	
Pays européens de l'OCDE									
Allemagne	337	444	411	430	489	548	508	-7.2	103.3
France	170	267	308	308	337	375	472	25.8	194.0
Autriche	80	162	232	221	305	333	329	-1.1	452.3
Suisse	69	134	177	153	166	210	261	24.5	402.2
Pays-Bas	97	127	390	153	173	193	254	31.4	176.9
Espagne	50	82	82	88	150	190	236	24.3	272.9
Belgique	127	175	169	174	215	231	229	-0.8	153.3
Italie	55	87	91	108	133	169	225	33.4	272.5
Royaume-Uni	41	73	62	38	111	100	139	39.8	305.5
Pologne	15	35	59	58	92	105	116	9.9	797.1
Tchéquie	17	40	60	54	73	79	108	36.6	579.0
Suède	26	52	61	58	71	78	95	22.1	388.3
Portugal	12	27	29	36	57	73	81	10.2	563.1
Hongrie	9	21	29	38	42	54	76	42.1	803.7
Danemark	11	22	35	31	43	63	55	-12.6	469.5
Luxembourg	23	34	47	44	48	52	53	2.3	92.8
République slovaque	7	16	18	14	60	34	40	16.5	357.0
Finlande	20	23	25	24	31	39	34	-11.7	70.0
Grèce	7	10	11	13	22	29	34	19.6	221.5
Irlande	5	8	8	6	45	62	22	-64.2	344.4
Slovénie	4	9	11	13	27	35	22	-36.6	554.4
Norvège	21	27	25	21	44	69	18	-73.2	-2.0
Lituanie	2	4	5	4	6	9	10	9.5	431.9
Lettonie	2	2	3	2	3	5	8	52.9	337.3
Estonie	2	3	3	3	0	9	6	-28.4	423.9
Islande	0	1	1	1	19	81	2	-97.3	308.8
Total	**1 245**	**1 938**	**2 390**	**2 105**	**2 759**	**3 237**	**3 450**	**6.6**	**230.0**
Pays européens (hors OCDE)									
Roumanie	10	17	18	18	33	47	47	1.3	401.8
Croatie	3	12	12	13	16	69	33	-51.9	..
Bulgarie	4	6	6	6	10	15	16	7.9	253.3

Source : De Wispelaere, De Smedt and Pacolet (2026[1]), "Posting of workers – Report on A1 portable documents issued in 2024", https://data.europa.eu/doi/10.2767/4941289.

StatLink https://stat.link/24quaf

Tableau d'annexe 1.A.5. Cinquante premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2023-2024

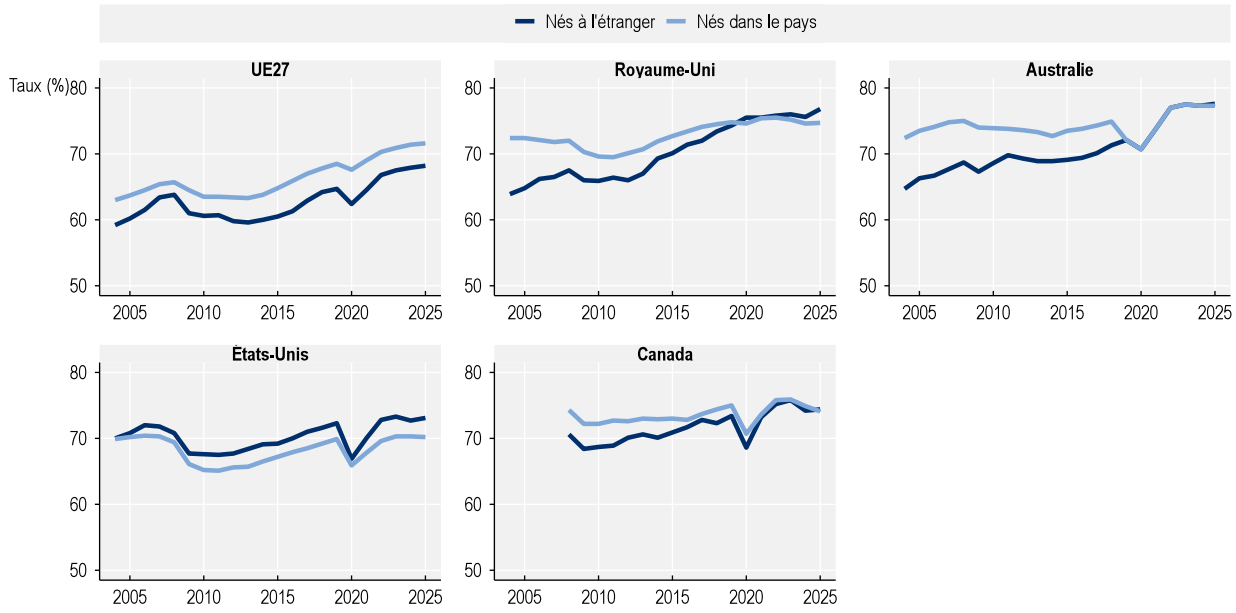
	Milliers 2023	Milliers 2024	Part en 2024 (%)	Évolution 2024/23 (en milliers)	Évolution 2024/23 (en pourcentage)	Différence avec le classement 2023	Taux d'expatriation (pour 1 000 habitants) 2024
Inde	607	494	6.2	-113	-19	0	0.3
Chine	362	351	4.4	-11	-3	0	0.2
Colombie	243	252	3.2	10	4	2	4.8
Brésil	256	251	3.2	-5	-2	-1	1.2
Mexique	218	227	2.9	9	4	1	1.7
Maroc	204	217	2.7	13	7	1	5.7
Cuba	120	214	2.7	94	78	13	19.5
Roumanie	244	213	2.7	-31	-13	-4	11.2
Pakistan	169	186	2.3	16	10	3	0.7
Venezuela	150	174	2.2	24	16	5	6.1
Syrie	194	173	2.2	-21	-11	-3	7.1
Afghanistan	173	167	2.1	-6	-3	-1	4.0
Philippines	192	163	2.1	-29	-15	-4	1.4
Italie	154	146	1.8	-8	-5	0	2.5
Allemagne	145	139	1.8	-6	-4	2	1.6
Viet Nam	122	123	1.5	1	1	3	1.2
Türkiye	159	122	1.5	-36	-23	-4	1.4
Russie	182	121	1.5	-61	-34	-8	0.8
Pérou	108	120	1.5	12	11	3	3.5
Pologne	136	111	1.4	-25	-18	-2	2.9
France	105	108	1.4	3	3	3	1.6
Bangladesh	113	108	1.4	-5	-4	-1	0.6
États-Unis	106	106	1.3	-1	-1	0	0.3
Nigéria	145	91	1.2	-54	-37	-8	0.4
Iran	94	91	1.1	-4	-4	0	1.0
République dominicaine	86	84	1.1	-2	-2	0	7.4
Royaume-Uni	85	83	1.0	-2	-2	0	1.2
Espagne	83	79	1.0	-4	-5	0	1.6
Népal	60	70	0.9	10	17	6	2.4
Argentine	72	69	0.9	-3	-4	0	1.5
Honduras	62	67	0.8	5	8	2	6.3
Algérie	57	66	0.8	9	16	6	1.4
Bulgarie	80	65	0.8	-15	-19	-4	9.6
Portugal	62	61	0.8	-2	-2	-2	5.8
Albanie	63	57	0.7	-6	-10	-4	20.3
Égypte	57	56	0.7	-1	-2	1	0.5
Sri Lanka	54	54	0.7	-1	-1	2	2.3
Bolivie	26	53	0.7	27	106	28	4.3
Tunisie	46	53	0.7	7	15	3	4.3
Équateur	42	50	0.6	8	19	4	2.8
Cameroun	37	46	0.6	9	23	9	1.6
Pays-Bas	43	45	0.6	2	5	1	2.5
Hongrie	51	44	0.6	-7	-14	-2	4.5
El Salvador	38	42	0.5	5	12	5	6.7
Corée	42	41	0.5	-2	-4	0	0.8
Canada	39	40	0.5	0	1	1	1.0
Sénégal	27	38	0.5	11	40	16	2.1
Biélorussie	60	38	0.5	-22	-37	-14	4.2
Érythrée	33	38	0.5	5	15	4	10.8
Ouzbékistan	33	38	0.5	5	15	2	1.0

Note : Les flux migratoires vers la Colombie, le Costa Rica, la Grèce et l'Irlande ne sont pas inclus. Les séries sur les flux migratoires vers l'Allemagne, la Corée, le Japon et la Pologne sont ajustées afin de ne pas prendre en considération les immigrés de courte durée.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/k5ilme

Graphique d'annexe 1.A.1. Taux d'emploi par pays de naissance, 2004-2024

Pourcentage (%)

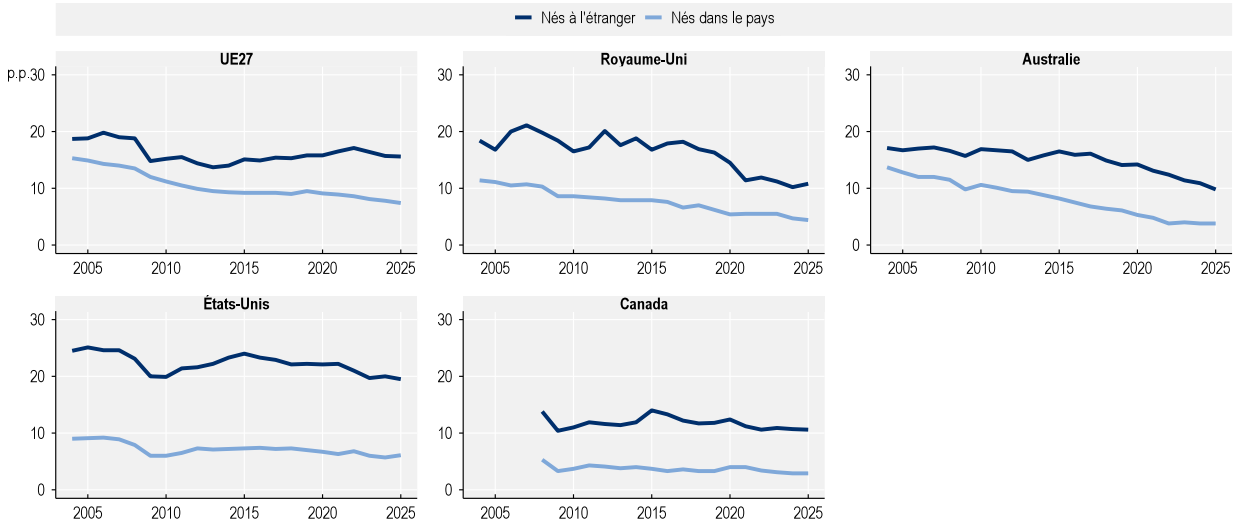


Source : Pays européens : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/ok7d6x

Graphique d'annexe 1.A.2. Évolution de l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes, par pays de naissance, 2004-2024

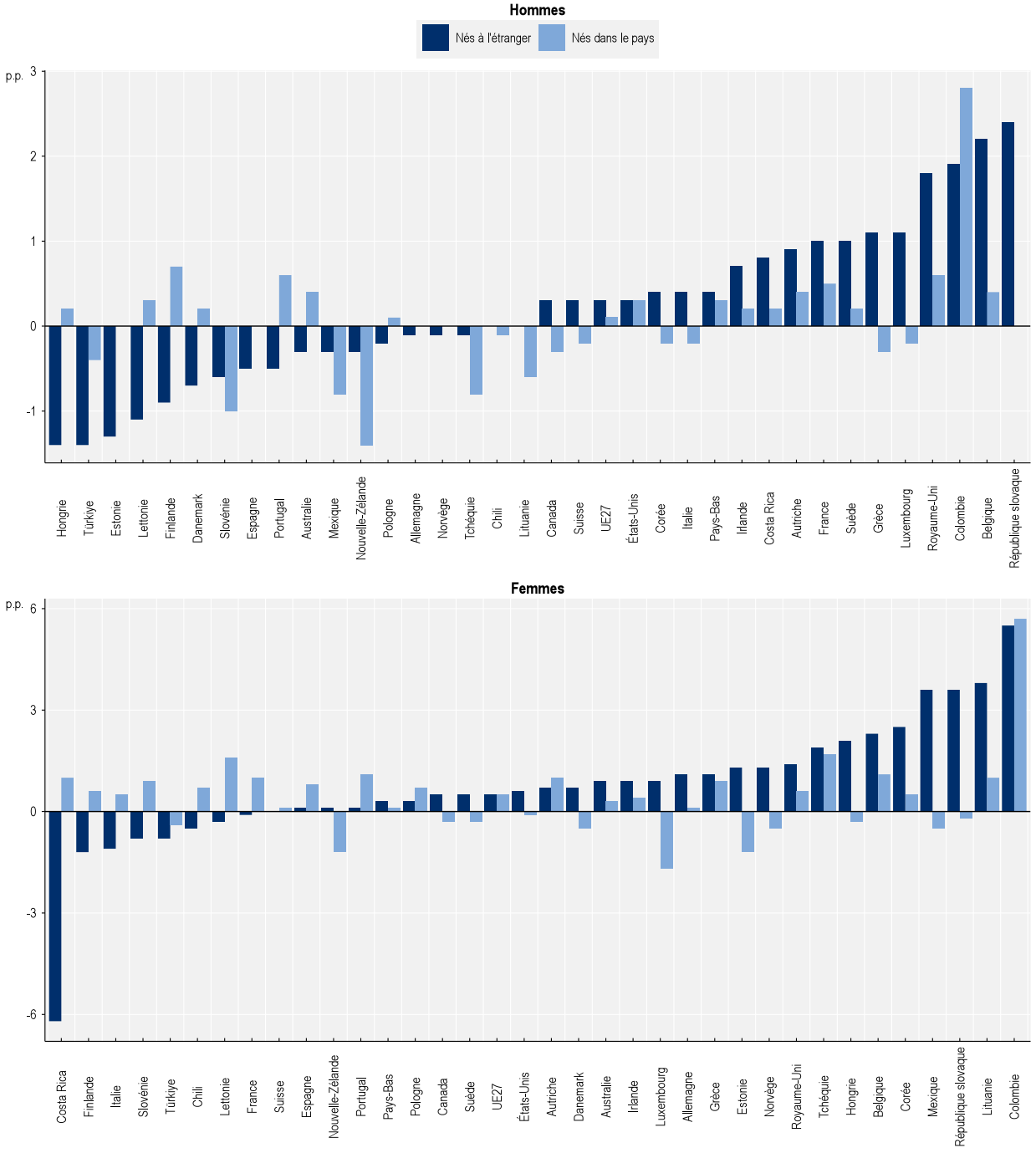
p.p.



Source : Pays européens : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/wuiy8d

Graphique d'annexe 1.A.3. Évolution du taux d'activité entre 2024 et 2025, par pays de naissance, hommes et femmes, population âgée de 15 à 64 ans



Note : L'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes, d'une part, et les ressortissants nationaux, d'autre part.

Source : Pays européens : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/fadelk

Tableau d'annexe 1.A.6. Taux d'activité dans les pays de l'OCDE, 2024-2025

	2024			2025		
	Nés à l'étranger (%)	Nés dans le pays (%)	Écart avec les personnes nées dans le pays (p.p.)	Nés à l'étranger (%)	Nés dans le pays (%)	Écart avec les personnes nées dans le pays (p.p.)
Allemagne	74.4	82.0	-7.6	74.9	82.1	-7.1
Australie	80.6	80.5	0.0	80.9	80.8	0.1
Autriche	76.9	78.6	-1.8	77.7	79.3	-1.6
Belgique	68.4	71.6	-3.2	70.5	72.3	-1.8
Canada	80.6	79.4	1.2	81.0	79.1	1.8
Chili	83.0	68.9	14.1	82.9	69.2	13.7
Colombie	70.6	66.6	4.0	74.3	70.9	3.5
Corée[3]	71.8	72.3	-0.5	73.4	72.5	0.8
Costa Rica	74.1	64.5	9.6	71.6	65.0	6.7
Danemark	83.1	82.3	0.8	83.2	82.2	1.1
Espagne	77.6	73.7	3.8	77.5	74.1	3.3
Estonie	84.0	81.9	2.1	84.0	81.3	2.7
États-Unis	76.0	73.3	2.6	76.3	73.5	2.9
Finlande	76.9	79.7	-2.8	75.8	80.4	-4.6
France	70.9	75.2	-4.3	71.3	75.9	-4.6
Grèce	73.6	70.2	3.3	75.9	70.5	5.4
Hongrie	81.1	78.6	2.6	81.5	78.5	3.0
Irlande	81.6	76.4	5.2	82.4	76.7	5.7
Islande[1]	90.1	88.3	1.9	..	..	..
Italie	71.1	65.8	5.2	70.8	66.0	4.8
Japon[2]	81.4	79.8	1.6	..	..	..
Lettonie	75.4	76.9	-1.4	75.1	77.8	-2.8
Lituanie	78.4	79.5	-1.2	80.3	79.7	0.6
Luxembourg	79.2	67.8	11.4	80.2	66.9	13.3
Mexique	56.4	65.8	-9.4	58.2	65.1	-7
Norvège	76.6	81.6	-5	77.2	81.3	-4.2
Nouvelle-Zélande	84.3	81.8	2.5	84.1	80.5	3.6
Pays-Bas	76.3	87.5	-11.2	76.7	87.6	-11
Pologne	81.1	74.6	6.5	81.1	75.0	6.1
Portugal	83.6	77.0	6.6	83.5	77.9	5.6
République slovaque	75.5	76.6	-1.1	78.7	76.5	2.2
Royaume-Uni	80.4	77.6	2.8	82.1	78.2	3.9
Slovénie	77.4	75.7	1.8	76.7	75.6	1.1
Suède	83.5	84.0	-0.5	84.2	83.9	0.3
Suisse	82.5	85.0	-2.5	82.7	85.0	-2.3
Tchéquie	82.1	77.2	4.9	82.7	77.6	5.1
Türkiye	49.7	60.9	-11.2	48.4	60.5	-12.2
UE-27	**75.1**	**75.4**	**-0.3**	**75.6**	**75.7**	**-0.1**
Moyenne de l'OCDE	**76.5**	**75.7**	**0.8**	**77.1**	**76.0**	**1.1**

Note : L'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays. La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne simple de tous les pays pour lesquels des données couvrant les deux années sont disponibles. ".." indique des données manquantes ou des estimations non déclarées en raison de leur manque de fiabilité. La moyenne de l'OCDE pour 2024 peut différer de celle de l'édition précédente en raison de la diversité des pays couverts et des mises à jour des données.

1. Les données pour l'Islande se rapportent à 2024 au lieu de 2025 (non prises en compte dans la moyenne OCDE).
2. Les données pour le Japon correspondent aux ressortissants étrangers et se rapportent à l'année 2020 au lieu de 2024 (non prises en compte dans la moyenne OCDE).
3. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 ans et plus et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes, d'une part, et les ressortissants nationaux, d'autre part.

Source : Pays européens et Türkiye : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterizacion Socioeconomica Nacional* (CASEN) ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares* (GEIH) ; Costa Rica : *Encuesta Nacional de Hogares* (ENAHO) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupacion y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/vedyxg

Tableau d'annexe 1.A.7. Taux d'emploi des 15-64 ans selon le pays de naissance et le niveau d'études, pays de l'OCDE, 2025

	Nés à l'étranger			Nés dans le pays		
	Faible	Intermédiaire	Élevé	Faible	Intermédiaire	Élevé
Allemagne	62.0	78.8	78.1	59.4	84.8	92.0
Australie	49.4	75.2	85.6	54.2	80.6	88.5
Autriche	57.6	75.1	80.4	53.2	79.1	90.6
Belgique	48.0	67.4	83.5	47.1	75.9	90.4
Canada	53.0	70.3	82.3	51.9	71.4	84.2
Chili	76.9	84.8	87.3	64.6	75.0	82.6
Colombie	67.6	74.3	81.2	64.4	69.0	80.2
Corée	55.1	66.8	66.0	33.7	55.9	76.9
Costa Rica	68.9	68.3	85.4	60.3	66.6	83.6
Danemark	57.6	75.7	83.7	59.5	83.3	89.2
Espagne	64.5	72.5	79.4	61.9	75.3	86.4
Estonie	44.7	82.8	79.7	61.4	82.0	91.3
États-Unis	60.5	71.7	80.0	29.4	68.4	83.1
Finlande	53.0	68.7	80.4	47.8	78.7	90.1
France	52.1	67.0	77.2	52.5	75.2	89.3
Grèce	71.6	67.6	66.2	55.8	72.5	83.6
Hongrie	76.8	85.9	88.7	58.2	84.7	92.5
Irlande	67.3	76.8	87.5	53.6	77.8	89.8
Islande[1]	76.1	84.0	91.6	73.5	86.7	92.5
Italie	63.9	71.0	73.7	53.3	75.8	90.1
Lettonie	..	69.4	76.7	58.3	76.8	90.1
Lituanie	..	65.5	85.7	43.9	74.7	91.3
Luxembourg	61.1	71.0	86.7	49.1	73.9	89.9
Mexique	60.8	67.4	76.5	64.4	71.9	81.1
Norvège	58.1	73.6	83.9	59.6	82.2	91.4
Nouvelle-Zélande	68.8	83.0	88.4	65.5	82.1	91.1
Pays-Bas	61.5	75.5	84.7	71.3	85.7	92.0
Pologne	76.3	83.7	86.9	44.8	76.0	92.1
Portugal	77.6	82.3	87.3	71.2	86.1	92.5
République slovaque	..	77.0	90.6	32.5	81.4	92.6
Royaume-Uni	67.8	76.7	86.6	50.0	76.1	87.4
Slovénie	61.0	83.9	77.7	50.8	77.9	92.5
Suède	62.5	79.7	86.8	66.5	87.0	94.1
Suisse	68.6	79.0	84.2	58.0	84.2	92.5
Tchéquie	72.0	85.6	86.3	58.0	87.2	90.0
Türkiye	42.2	46.5	54.6	48.4	60.1	74.3
UE-27	**61.5**	**74.6**	**80.3**	**56.1**	**79.2**	**90.3**
Moyenne de l'OCDE	**62.1**	**74.3**	**81.4**	**54.7**	**77**	**88.3**

1. Les données pour l'Islande se rapportent à 2024 au lieu de 2025 (non prises en compte dans la moyenne OCDE).

Source : Pays européens et Türkiye : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterizacion Socioeconomica Nacional* (CASEN) ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares* (GEIH) ; Costa Rica : *Encuesta Nacional de Hogares* (ENAHO) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupacion y Empleo* (ENOE); États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/vpks54

Tableau d'annexe 1.A.8. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur, 2025

	Agriculture et pêche	Industries extractives, manufacturières et énergie	Construction	Commerce de gros et de détail	Hôtels et restaurants	Éducation	Santé	Activités des ménages	Administration et OET	Autres services	Total	Total des personnes nées à l'étranger en emploi (milliers)	Pourcentage total des personnes nées à l'étranger en emploi
Allemagne	0.5	22.5	8.2	14.5	9.2	5.1	7.9	0.5	11.3	20.3	100	7 945	69.6
Autriche	0.9	16.8	9.9	14.9	12.2	6.5	5.1	..	11.3	22.2	100	1029	69.8
Belgique	0.4	13.4	7.7	11.5	7.6	6.2	8.6	..	22.6	21.8	100	960	63.3
Costa Rica	15.6	6.4	15.3	15.4	10.6	2.1	2.1	12.3	5.9	13.9	100	225	67.4
Danemark	0.9	13.4	5.1	16.3	9.9	9.5	14.6	..	10.1	20.2	100	251	73.6
Espagne	5	11.4	10.7	14.6	16.5	3	4	8	8.8	18	100	4 823	66.6
Estonie	..	25.9	9.4	12.3	6.6	8.5	3	..	7.2	27	100	79	75.6
États-Unis	1.8	11.3	11.9	11.8	8.3	6.1	13.6	0.8	9	25.5	100	28 674	73.1
Finlande	1.2	14	7.5	9.1	11.2	7.8	13.4	..	14.4	20.9	100	266	61.7
France	1.1	10.8	11.3	12.3	10.5	7.8	8.8	2.4	13.4	21.5	100	3 252	62.8
Grèce	7.4	14.3	15.3	13.2	23.3	2.5	1.1	3.9	7.1	11.9	100	351	66.9
Hongrie	5.1	23.4	8.9	15	5	10.2	3	..	8.8	20.6	100	137	78.5
Irlande	..	13.6	8.8	17.8	14.5	8	12	..	6.5	18.8	100	512	77.8
Italie	6.1	21.1	11.3	10.8	11.4	2.2	2.7	10.2	7.7	16.5	100	3 608	65.1
Lettonie	..	19.5	9.4	14.4	6.7	7.6	3.9	..	8.2	27.5	100	59	68.6
Lituanie	5.7	23.6	8.7	10	5	8.1	2.3	..	7.8	28.7	100	62	71.4
Luxembourg	..	4.2	6.1	11.5	3.8	5	4.2	..	20.7	42	100	168	74.1
Mexique	3.7	10.9	6.1	17.6	9.9	..	8.9	..	1.1	27.7	86	349	55.4
Norvège	1.4	10.8	10.2	11.7	9.3	7.1	14.7	..	12.3	22.3	100	547	71
Pays-Bas	1	13.6	5.1	16.2	7.2	7	9.5	0.3	14.7	25.4	100	1 285	71.7
Pologne	..	30.1	12.3	12.6	5.9	4.8	..	..	6.3	25.8	100	473	77.1
Portugal	1.1	8.8	11.3	18.3	13.9	8.5	5	3.6	11.4	18	100	600	76.8
République slovaque	5.3	30.9	9.4	13.4	8.7	6.8	1.2	..	4.5	19.7	100	30	74.8
Royaume-Uni	0.3	8.6	4.4	9.8	6.9	8.6	18.2	0.2	10.8	32.1	100	7 044	76.8
Slovénie	..	30.4	19.1	11.7	6.3	4.4	2.5	..	9.8	15.5	100	141	73.4
Suède	0.4	11.7	5.9	9.5	6.3	12.4	14.1	..	13.2	26.3	100	1084	70.5
Suisse	0.7	17	8.7	12.9	7.9	6.3	7	1.9	9.3	28.4	100	1 367	76.4
Tchéquie	1.5	35.9	13.5	10.7	7.2	6.2	1.6	..	6.5	16.5	100	305	79.3
Türkiye	4.4	28.9	8.8	18.1	6.5	5.4	1.2	2.8	7.8	16.2	100	729	43.2
UE-27	**2.3**	**17.2**	**9.5**	**13.4**	**10.9**	**5.3**	**6.5**	**3.4**	**11**	**20.5**	**100**	**28 233**	**68.2**

	Agriculture et pêche	Industries extractives et manufacturières	Construction	Commerce de gros et de détail, hébergement et restauration	Électricité, transports, telecom-munications, finance	Services aux entreprises, aux particuliers et services publics	Santé	Activités des ménages	Administration et OET	Autres services	Total	Total des personnes nées à l'étranger en emploi (milliers)	Pourcentage total des personnes nées à l'étranger en emploi
Corée	8.8	44.6	9.5	20.7	2.8	13.5	..	..	..	..	100	1 144	68.9

Note : ".." indique que les estimations ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées. OET : organisations extraterritoriales. La population de référence est la population des 15-64 ans nés à l'étranger et pourvus d'un emploi. On ne dispose pas de données sectorielles comparables pour 2025 pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.
Source : Pays européens et Türkiye : Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink https://stat.link/mj80hd

Notes

[1] Les données d'Eurostat relatives aux premiers titres de séjour sont utilisées pour estimer le nombre de titres délivrés pour des raisons professionnelles, familiales ou autres. Il convient de noter que la série nationale sur les flux publiée par l'AIMA en septembre 2026 présente une couverture différente de celle de la série d'Eurostat, ce qui se traduit par des niveaux et des tendances divergents. Cette différence s'explique en partie par le traitement réservé aux autorisations de séjour de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui ne sont pas entièrement prises en compte dans la série d'Eurostat, ainsi que par le fait que l'AIMA classe les titres de séjour délivrés aux citoyens de l'UE et aux membres de leur famille dans une catégorie distincte. Sur cette base, l'AIMA a fait état de 337 880 nouveaux titres de séjour en 2025, contre 218 332 en 2024 (+55 %) et environ 329 000 en 2023 (+2.7 % entre 2023 et 2025).

[2] https://migri.fi/en/-/immigration-statistics-2025-immigration-to-finland-decreasing.

2 Évolutions récentes des politiques migratoires

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des évolutions des politiques d'immigration des pays de l'OCDE au cours de la période 2025-2026, notamment dans le domaine des migrations de retour et dans celui de la mobilité internationale des chercheurs.

En bref

Principaux résultats

- En 2025 et 2026, les politiques migratoires se sont pour une large part inscrites dans le prolongement des évolutions observées ces dernières années. Les pays ont poursuivi leurs efforts pour concilier les pressions politiques en faveur d'une plus grande maîtrise de l'immigration avec la nécessité de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, d'attirer les talents et de préserver les systèmes de protection internationale.
- Dans l'Union européenne, les travaux de mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile ont sensiblement progressé en 2025 et 2026, parallèlement à des efforts de plus grande ampleur pour renforcer la gouvernance des migrations au niveau de l'UE. Ce processus s'est accompagné de l'adoption de la première Stratégie de l'UE en matière de visas, d'une nouvelle Stratégie européenne de gestion de l'asile et de la migration, ainsi que de négociations sur le Règlement « Retour » établissant un système européen commun en matière de retour.
- De nombreux pays de l'OCDE ont pris des mesures pour réduire l'immigration irrégulière, sous l'effet de pressions politiques croissantes en faveur d'un contrôle plus strict des flux migratoires après plusieurs années de forte immigration. Les réformes entreprises ont notamment consisté à renforcer les contrôles aux frontières, les mesures d'application de la loi, ainsi que les efforts pour lutter contre le trafic de migrants. Elles ont en outre davantage mis l'accent sur le retour et sur la prévention de l'immigration irrégulière.
- Plusieurs pays ont durci leur système d'asile et de protection internationale dans le cadre de leurs efforts plus larges pour renforcer la gestion de l'immigration et en prévision de l'entrée en vigueur du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Les réformes ont notamment consisté à durcir les conditions d'admission, mettre en place des procédures accélérées et souligner davantage le caractère temporaire du statut de protection ainsi que la perspective d'un retour.
- Les systèmes d'immigration de travail sont devenus de plus en plus sélectifs et ciblés : les conditions d'admission sont désormais plus strictes pour certaines catégories de travailleurs, tandis que les recrutements à l'étranger se poursuivent pour les métiers et les secteurs en tension.
- La course au recrutement de travailleurs hautement qualifiés s'est intensifiée et de nombreux pays ont développé des voies accélérées et des visas destinés aux « talents », parmi d'autres mesures pour attirer des travailleurs dans les secteurs stratégiques, tels que la technologie, la santé et la recherche.
- Les politiques de retour sont demeurées un domaine majeur de réforme, les pays ayant cherché à accélérer les procédures de retour, à renforcer les moyens d'application et à développer la coopération avec les pays d'origine et de transit.
- Les pays ont de plus en plus considéré la mobilité internationale des chercheurs comme un enjeu stratégique pour l'innovation, la compétitivité et le leadership technologique. Face à l'intensification de la concurrence mondiale pour attirer les talents scientifiques, plusieurs pays de l'OCDE ont étoffé les parcours d'immigration disponibles, mis en œuvre des initiatives de recrutement ciblé et renforcé les mesures visant à attirer et à retenir les chercheurs internationaux.

Politiques d'immigration : les évolutions majeures en 2025-2026

En 2025 et 2026, les politiques d'immigration se sont inscrites dans le prolongement des évolutions observées ces dernières années dans les pays de l'OCDE. Les gouvernements se sont efforcés de concilier les pressions politiques en faveur d'une plus grande maîtrise des flux migratoires avec la nécessité de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, d'attirer les talents et de préserver les systèmes de protection internationale. Bon nombre de pays de l'OCDE ont mis en œuvre des mesures de plus en plus différenciées et se sont attachés à durcir la lutte contre l'immigration irrégulière et peu qualifiée tout en s'efforçant d'attirer les travailleurs et les talents jugés d'importance stratégique. Les réformes ainsi adoptées ont allié un durcissement de la lutte contre l'immigration irrégulière et des politiques d'asile et de retour à l'adoption d'approches plus sélectives de l'immigration de travail et de l'attraction des talents.

Principales évolutions des cadres de gouvernance des migrations

L'évolution la plus significative s'est produite au sein de l'Union européenne avec la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile, entré en vigueur en juin 2026. Parallèlement au processus de mise en œuvre du Pacte, la Commission européenne a adopté la première Stratégie de l'UE en matière de visas, défini une nouvelle Stratégie européenne de gestion de l'asile et de la migration et engagé d'autres initiatives pour renforcer l'immigration légale et attirer les talents. Les négociations sur le Règlement « Retour » établissant un système européen commun en matière de retour ont également progressé. Elles visent à assurer une plus grande harmonisation des procédures de retour et à renforcer la coopération entre les États membres en matière de retour et de réadmission. Ensemble, ces mesures dessinent une approche de plus en plus intégrée de la gouvernance des migrations qui s'attache à articuler dans un cadre d'action commun la gestion de l'asile, la sécurité aux frontières, l'immigration de travail, la politique de retour, l'attraction des talents, ainsi que la coopération avec les pays tiers. Le Pacte est lui-même le fruit de plusieurs années de négociations pour établir un équilibre entre une gestion efficace des frontières extérieures et la solidarité entre États membres. Si sa mise en œuvre a bien avancé, les débats sur le partage des responsabilités et la concrétisation du nouveau mécanisme de solidarité ont montré à quel point mettre en place un cadre commun dans tous les États membres demeure une tâche complexe. Lors d'une évaluation de l'avancement des travaux en mai 2026, la Commission européenne a constaté des avancées significatives s'agissant des préparatifs de mise en œuvre, mais elle a également relevé des écueils persistants tenant à l'adaptation de la législation, aux capacités administratives, aux dotations en personnel, aux infrastructures, aux systèmes numériques, ainsi qu'à l'état inégal de préparation des États membres (Commission européenne, 2025[1]).

Dans le même temps, la gouvernance des migrations dans les Amériques a connu une nette réorientation à la suite du retour de l'administration Trump en janvier 2025. Aux États-Unis, les réformes mises en œuvre dans le domaine de l'asile, de l'aide humanitaire et de la gestion des frontières, ainsi qu'une orientation plus marquée vers la répression, les expulsions et la dissuasion, ont modifié les dynamiques migratoires dans toute la région. La coopération en matière migratoire est de plus en plus centrée sur le contrôle des frontières, les expulsions, les accords de réadmission et la gestion des flux migratoires irréguliers, souvent dans le cadre d'accords bilatéraux entre les États-Unis et les pays d'origine et de transit. Ces évolutions ont par ailleurs marqué une réorientation plus large de la gouvernance des migrations au sein de la région. Adoptée en 2022, la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection visait à établir un cadre régional fondé sur une responsabilité partagée, sur des voies légales renforcées, ainsi que sur la protection internationale et l'intégration des immigrés. La Déclaration est officiellement toujours en vigueur, mais l'élan politique à l'origine de son adoption a considérablement faibli, la gouvernance des migrations étant de plus en plus déterminée par des mesures prises au niveau national et des accords bilatéraux.

Renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière et de la gestion des frontières

Aux États-Unis, l'administration Trump a fait du contrôle des frontières une priorité majeure et a pris une série de dispositions pour dissuader l'immigration irrégulière, renforcer la répression et multiplier les expulsions. Les pays européens ont également durci les contrôles aux frontières pour répondre aux préoccupations liées à l'immigration irrégulière et aux mouvements secondaires. Après la formation d'un nouveau gouvernement de coalition en 2025, l'Allemagne a élargi et renforcé les contrôles sur plusieurs de ses frontières terrestres dans le cadre de ses efforts plus larges pour réduire l'immigration irrégulière. En juillet 2025, la Pologne, invoquant une forte pression migratoire, a mis en place des mesures temporaires de contrôle sur ses frontières avec l'Allemagne et la Lituanie, tandis que l'Italie a prolongé jusqu'en décembre 2026 les contrôles sur sa frontière avec la Slovénie du fait de préoccupations liées à l'immigration irrégulière et à des réseaux de trafic de migrants.

En 2025, la France et le Royaume-Uni ont conclu un nouvel accord pour réduire les franchissements irréguliers de la Manche et porter un coup à l'économie des réseaux de trafic de migrants. Cet accord facilite le retour de certaines personnes en situation irrégulière tout en créant des voies d'entrée légales supplémentaires pour d'autres.

L'Espagne a en revanche adopté une tout autre stratégie pour lutter contre l'immigration irrégulière et a mis en œuvre en 2026 un programme de régularisation ciblé sur certains ressortissants étrangers résidant déjà dans le pays. Cette mesure permet aux personnes réunissant les conditions requises d'obtenir un titre de séjour leur donnant le droit de travailler, et elle a été présentée comme un moyen de répondre aux problèmes de séjour irrégulier, aux besoins du marché du travail et aux objectifs de cohésion sociale.

Durcissement des systèmes d'asile et de protection internationale

Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des réformes qui concernent directement les demandeurs d'asile, les réfugiés et les bénéficiaires d'une protection internationale. Ces mesures visent à restreindre l'accès aux systèmes de protection, à accélérer les procédures, à renforcer les moyens d'application de la loi et à accroître les capacités administratives de gestion des demandes d'asile. Dans l'Union européenne, la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile s'est de plus en plus traduite par des réformes des procédures d'asile et des systèmes de protection à l'échelle nationale. Parallèlement, plusieurs pays ont pris des mesures complémentaires pour accélérer les procédures, gérer plus efficacement les demandes d'asile et renforcer le lien entre le statut de protection et l'évolution du besoin de protection.

Les États-Unis ont proposé et adopté une série de mesures restrictives touchant les réfugiés et les demandeurs d'asile, telles que la suspension du Programme américain d'admission des réfugiés (*US Refugee Admissions Program,* USRAP), une réduction significative des admissions de réfugiés, l'extension des restrictions de voyage imposées aux ressortissants de plusieurs grands pays d'origine des réfugiés, un réexamen approfondi des décisions relatives au statut de réfugié et au séjour des étrangers, des restrictions d'accès aux services de réinstallation et d'intégration, un accès réduit à certaines prestations publiques pour les réfugiés, ou encore la proposition de limiter les permis de travail pour les demandeurs d'asile.

Plusieurs autres pays de l'OCDE ont également durci leurs procédures d'asile. Le Canada a adopté en 2026 la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*, qui prévoit de nouvelles restrictions concernant la recevabilité de certaines demandes d'asile, notamment les demandes déposées plus d'un an après l'entrée sur le territoire national, ainsi que certaines demandes présentées à la suite d'une entrée irrégulière depuis les États-Unis. L'Irlande a annoncé son intention d'exiger que les demandeurs d'une protection internationale occupant un emploi et bénéficiant d'un hébergement fourni par l'État s'acquittent d'une contribution financière au titre du logement. La Grèce a adopté une disposition législative qui alourdit les sanctions encourues par les demandeurs d'asile déboutés et oriente plus clairement la gestion de l'immigration vers la dissuasion. Le Royaume-Uni a également annoncé un

ensemble de réformes de l'asile visant à durcir le système et à renforcer les incitations au retour lorsque le besoin de protection n'existe plus.

L'accent qui est de plus en plus mis sur le caractère temporaire et conditionnel des statuts de protection, ainsi que sur leur réexamen à intervalles réguliers, est en lien étroit avec les débats sur ces questions. La Finlande a modifié sa loi sur les étrangers en 2025 pour raccourcir la durée de validité des titres de séjour délivrés aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire et pour accroître la fréquence des réévaluations du besoin de protection. Le Royaume-Uni a annoncé que la durée de la protection accordée aux personnes nouvellement reconnues réfugiées sera généralement ramenée à 30 mois au lieu des cinq ans qui étaient auparavant la règle, le besoin de protection étant réévalué à chaque renouvellement du statut et le retour étant désormais davantage privilégié lorsque les autorités considèrent que la situation s'est améliorée dans les pays d'origine. La Suède a continué à remettre en cause l'idée que l'installation définitive dans le pays est le résultat par défaut de l'obtention de l'asile. Ont ainsi été adoptées en 2026 des réformes qui restreignent l'accès des bénéficiaires d'une protection à un titre de séjour permanent. Les Pays-Bas, quant à eux, ne délivrent plus de titres de séjour permanents aux demandeurs d'asile, et ils ont consolidé leur système fondé sur des statuts de protection renouvelables.

Le durcissement des systèmes d'asile et de protection a également suscité un nouveau débat sur la portée des protections juridiques internationales. Plusieurs pays européens ont demandé un réexamen de l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), notamment en ce qui concerne ses effets en termes d'éloignement des demandeurs d'asile déboutés et des ressortissants étrangers reconnus coupables de crimes ou délits. Les détracteurs des interprétations en vigueur font en effet valoir qu'elles limitent la capacité des autorités à renvoyer les demandeurs d'asile déboutés et les ressortissants étrangers reconnus coupables de crimes ou délits.

Malgré une tendance générale à la mise en œuvre de politiques d'asile plus restrictives, plusieurs pays ont quant à eux élargi les voies d'admission pour les réfugiés et les personnes déplacées. Le Costa Rica a créé un permis humanitaire spécialement destiné aux ressortissants de certains pays d'Amérique latine, et l'Italie a développé des voies de mobilité professionnelle pour les réfugiés en appliquant des quotas d'admission spécifiques selon leur formation et leurs opportunités de travail.

Vers des politiques d'immigration de travail plus sélectives et plus ciblées : la tendance se poursuit

Si de nombreux pays ont cherché à réduire le niveau global de l'immigration et à mieux protéger les travailleurs nationaux sur le marché du travail, la persistance des pénuries de main-d'œuvre et de compétences a continué de nourrir la demande de travailleurs étrangers dans divers secteurs. Les systèmes d'immigration de travail sont par conséquent devenus plus sélectifs et plus ciblés : les conditions se sont durcies pour certaines catégories de migrants tandis que les voies pour les travailleurs vers des métiers en tension et les professionnels hautement qualifiés ont été élargies, dans la droite ligne des tendances observées ces dernières années (OCDE, 2024[2] ; OCDE, 2025[3]).

Dans plusieurs pays de l'OCDE, les réformes de l'immigration de travail ont été clairement liées aux efforts pour réduire les niveaux d'immigration et pour renforcer la protection des travailleurs nationaux. Dans son livre blanc sur l'immigration publié en 2025, le Royaume-Uni définit une stratégie axée sur la réduction du solde migratoire, sur le relèvement des niveaux de compétences requis et sur la valorisation des ressources humaines du pays. Les réformes mises en œuvre par la suite ont consisté à porter du niveau 3 au niveau 6 du cadre de qualifications réglementées (*Regulated Qualifications Framework* – RQF) le seuil minimum de compétences requises pour le visa de travailleur qualifié, à supprimer la possibilité de recruter à l'étranger pour plus d'une centaine de métiers moyennement qualifiés et à revaloriser sensiblement les seuils salariaux. Plusieurs catégories d'entrée ont été soumises à de nouvelles restrictions et certaines demandes de visa font désormais l'objet d'un examen plus approfondi.

Le Canada a de la même façon durci certains éléments de son Programme des travailleurs étrangers temporaires et de son Programme de mobilité internationale en relevant les seuils salariaux, en définissant des critères d'accès plus stricts en fonction de la situation du marché du travail régional et en renforçant les obligations de conformité pour les employeurs. Le Canada a dans le même temps continué d'élargir les possibilités d'obtention d'un titre de séjour permanent offertes à certains travailleurs déjà établis dans le pays avec un permis de résidence temporaire. Le Québec a par ailleurs restreint la liste des métiers susceptibles de bénéficier d'une forme simplifiée d'évaluation de l'impact sur le marché du travail. Le Mexique a durci ses exigences en matière de pièces justificatives et de conformité pour les titres de séjour liés à l'emploi, tandis que le Japon a instauré des critères plus stricts en matière de pièces justificatives et de connaissance de la langue pour certaines catégories de visas de travail.

Les États-Unis ont annoncé un vaste train de réformes visant à restreindre les programmes d'immigration de travail et à renforcer les mesures de protection du marché du travail. Il s'est notamment agi de relever les niveaux de salaire requis dans le cadre de l'immigration de travail permanente et au titre du visa H-1B, de durcir les critères d'opposabilité de la situation du marché du travail, d'imposer des obligations de conformité supplémentaires aux employeurs et de modifier les conditions de délivrance du visa H-1B. L'administration a également instauré des frais de 100 000 USD pour certaines demandes de visa H-1B concernant des travailleurs recrutés à l'étranger, ce qui alourdit considérablement les coûts de parrainage pour certains employeurs.

Malgré ce durcissement des mesures, les pénuries de main-d'œuvre sont restées un important sujet de préoccupation pour de nombreux pays de l'OCDE, ce qui a poussé les gouvernements à maintenir ou à développer certaines voies d'immigration de travail.

L'Italie a en effet adopté un nouveau *Decreto Flussi* triennal pour la période 2026-2028, lequel autorise l'entrée de près de 500 000 travailleurs extra-européens qui se répartiront pour l'essentiel dans les secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre, dont l'agriculture, le tourisme, la construction, les transports et les industries manufacturières. L'Irlande a modifié sa liste des métiers en tension et accru les quotas alloués à certains secteurs, notamment celui de la dépendance. La Nouvelle-Zélande a également assoupli les conditions d'admission au titre de son cadre de gestion de la pénurie de main-d'œuvre.

De manière plus générale, de nombreux pays européens ont continué d'adapter leurs programmes d'immigration de main-d'œuvre pour répondre aux besoins spécifiques de leur marché du travail. L'Autriche a relevé ses quotas de travailleurs saisonniers, l'Allemagne a multiplié par deux les admissions dans le cadre de son programme d'immigration de travail en provenance des Balkans occidentaux, la Grèce a augmenté le nombre de postes ouverts aux ressortissants de pays tiers et l'Irlande a développé les possibilités dans les métiers en tension. Dans le même temps, certains pays ont pris la direction opposée. La Lituanie a ainsi réduit ses quotas d'admission, tandis que la Hongrie a mis fin en 2026 à son programme de travailleurs invités.

Plusieurs pays ont également instauré des mesures ciblées de flexibilité pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre localisées. Le Canada a temporairement relevé le plafond de travailleurs étrangers temporaires occupant des postes à bas salaire pour les employeurs ruraux, tandis que le Québec a pris des dispositions transitoires permettant à certains travailleurs en attente d'une « décision de sélection permanente » de conserver leur emploi. La Finlande a assoupli les restrictions imposées aux travailleurs qui changent d'emploi au sein des métiers en tension, et l'Estonie a engagé des réformes visant à assouplir les conditions d'emploi pour les travailleurs étrangers comme pour leurs employeurs.

La course au recrutement de travailleurs hautement qualifiés et de talents stratégiques s'est intensifiée

Parallèlement à la mise en œuvre de contrôles plus stricts de l'immigration de travailleurs peu ou moyennement qualifiés, de nombreux pays de l'OCDE ont continué de développer des voies d'admission

pour les ressortissants étrangers hautement qualifiés et les travailleurs des secteurs jugés d'importance stratégique pour la croissance économique, l'innovation et la compétitivité.

Le Canada a encore élargi son système de sélection par catégorie, « Entrée express », qui permet notamment d'adresser des invitations ciblées pour les métiers STIM et de proposer de nouvelles voies d'entrée aux médecins étrangers. Plus globalement, la Stratégie du Canada pour les talents dans le secteur des technologiques a continué de donner la priorité aux travailleurs hautement qualifiés par le biais d'une procédure accélérée et d'initiatives ciblées de recrutement. Le Japon a redoublé son intérêt pour l'immigration hautement qualifiée à travers ses programmes J-SKIP (Japan System for Special Highly Skilled Professionals) et J-FIND (Japan System for Future Creation Individual Visa), qui s'adressent respectivement aux professionnels hautement qualifiés et aux diplômés issus d'universités prestigieuses.

La Grèce a adopté des réformes visant à attirer des talents venus des secteurs des technologies et de l'innovation, à l'aide notamment de nouveaux visas « Tech » et « Talent » et d'un assouplissement des conditions de délivrance de la carte bleue européenne. La Suède a prolongé la validité des cartes bleues européennes, tandis que la France a élargi les parcours Talents aux professions médicales et de la pharmacie. Le Portugal a réorienté une partie de son système d'immigration en direction des travailleurs hautement qualifiés, et l'Allemagne a poursuivi la mise en œuvre de sa loi sur l'immigration qualifiée tout en faisant avancer son projet de création d'une nouvelle Agence *Work-and-Stay*. Cette agence doit servir de guichet unique pour l'immigration qualifiée, afin d'améliorer la coordination entre les autorités chargées des visas, les institutions du marché du travail et les administrations responsables de l'immigration et de simplifier les procédures de recrutement pour les employeurs désireux d'embaucher des travailleurs qualifiés à l'extérieur de l'Union européenne.

Les réformes à l'échelle nationale ont de plus en plus été complétées par des initiatives au niveau de l'UE pour attirer les talents qualifiés. En décembre 2025, la Commission européenne a annoncé le lancement du premier bureau pilote du portail juridique européen en Inde, qui vise à faciliter le recrutement dans le secteur des TIC et à promouvoir les voies d'entrée légales pour les travailleurs qualifiés. Des initiatives similaires, ainsi que les réformes en cours du cadre régissant la carte bleue européenne, témoignent de l'importance croissante attachée à la concurrence internationale pour attirer les talents.

Systèmes de retour : réformes en cours dans les pays de l'OCDE

Les politiques de retour ont pris ces dernières années une importance croissante dans le cadre de la gestion de l'immigration dans les pays de l'OCDE. Les évolutions récentes des politiques ont principalement pris la forme d'une accélération des procédures de retour, d'un renforcement des moyens d'application de la loi, d'une coopération élargie avec les pays d'origine et de transit, et d'une application croissante des retours volontaires ou forcés.

Les procédures accélérées de retour volontaire et forcé au centre de l'attention dans de nombreux pays de l'OCDE

Ces dernières années ont vu un regain d'intérêt des pouvoirs publics pour l'augmentation des taux de retour et une meilleure exécution des décisions de retour dans les pays de l'OCDE. Les réformes les plus importantes sont intervenues en Europe et aux États-Unis. Dans l'Union européenne, l'adoption du Pacte sur la migration et l'asile en 2024 a marqué une refonte majeure du cadre migratoire de l'UE, notamment dans le domaine des migrations de retour. Le Pacte couvre un vaste éventail de sujets liés à l'asile, à la gestion des frontières et au partage des responsabilités, mais il met aussi davantage l'accent sur le retour en instaurant un lien plus étroit entre les procédures d'asile et de retour. Il établit en particulier une procédure de reconduite à la frontière pour certaines catégories de demandeurs d'asile déboutés et vise à garantir que le rejet d'une demande d'asile déclenche plus systématiquement une procédure de retour.

Le volet du Pacte relatif au retour a par la suite été renforcé par la proposition de la Commission européenne de mettre en place un système européen commun en matière de retour, qui a été formulée en mars 2025 dans le cadre d'un projet de règlement « Retour ». Cette réforme vise à établir un cadre de retour plus intégré dans l'ensemble de l'UE au moyen de procédures communes, d'une décision de retour européenne, d'obligations plus strictes pour les personnes faisant l'objet d'une telle décision de coopérer dans le cadre des procédures de retour, de la reconnaissance mutuelle des décisions de retour prises par les États membres, ainsi que du renforcement des dispositions en matière de réadmission et de coopération avec les pays tiers (voir l'Encadré 2.1). En juin 2026, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique sur le règlement, qui a ensuite été approuvé par le Parlement européen et était en attente d'adoption finale par le Conseil en juillet 2026.

Parallèlement aux réformes mises en œuvre par le biais du Pacte sur la migration et l'asile et du Règlement « Retour », plusieurs États membres ont consolidé leurs cadres nationaux en matière de retour au moyen d'un durcissement des mesures de contrôle, d'une augmentation des capacités de rétention, d'une plus grande aide au retour et d'efforts pour améliorer l'exécution des décisions de retour.

L'Allemagne a adopté en 2024 une loi visant à améliorer le retour des ressortissants étrangers (*Rückführungsverbesserungsgesetz*). Celle-ci comporte un certain nombre de mesures destinées à faciliter l'exécution des décisions de retour et d'éloignement en allongeant la durée de la rétention préalable, en élargissant les compétences en matière d'identification et de localisation des personnes à éloigner et en facilitant l'expulsion de celles reconnues coupables de crimes ou délits et d'autres ressortissants étrangers expulsables. La France a mis en œuvre plusieurs dispositions de sa loi sur l'immigration de 2024, qui a pour objectif d'accélérer les procédures d'éloignement consécutives au rejet d'une demande d'asile et d'accroître l'exécution des obligations de quitter le territoire. La Suède a entrepris une refonte de plus grande ampleur de son système de gestion de l'immigration et mis en œuvre des mesures visant à intensifier les retours volontaires ou forcés. Les réformes récentes ont associé de plus larges incitations financières au retour volontaire et un renforcement des capacités de rétention, des dispositions destinées à faciliter l'exécution des mesures d'éloignement et une plus grande coopération entre les autorités responsables de l'immigration et celles chargées de veiller au respect de la loi, afin de mieux faire appliquer les décisions d'éloignement. La Belgique a pour sa part adopté une nouvelle loi pour une politique proactive de retour et mis en place des structures de retour destinées aux demandeurs d'asile déboutés, dans le cadre des efforts plus larges déployés pour accroître le nombre des retours effectifs.

Le Danemark a renforcé son cadre de retour avec la création d'une agence dédiée, The Danish Return Agency. Opérationnelle depuis 2021, elle a centralisé sous son autorité l'ensemble des activités liées au retour qui étaient auparavant réparties entre diverses instances. Elle supervise l'accompagnement au retour, les programmes de retour volontaire, l'aide à la réintégration, l'hébergement des personnes en attente de retour, ainsi que la coopération avec les pays d'origine. Les réformes récentes ont davantage mis l'accent sur une réintégration durable grâce à un accompagnement avant le départ, à une aide financière et à un soutien après le retour et elles ont été complétées par le Programme danois de gestion de l'immigration, du retour, de la réadmission et de la réintégration (2024-2029), qui vise à renforcer les capacités de retour et de réintégration, tant au Danemark que dans les pays partenaires.

Encadré 2.1. Le Règlement « Retour » de l'UE : vers un système européen commun en matière de retour

En juin 2026, le Parlement européen a adopté le règlement « Retour », qui constitue une réforme majeure du cadre de retour de l'UE et remplace la directive « Retour », qui régissait depuis 2008 la politique de l'UE en matière de retour. Ce règlement constitue le noyau du système européen commun en matière de retour dont la mise en place est proposée, et il témoigne de l'importance accrue accordée à l'accélération des retours, à l'harmonisation des procédures entre les États membres et au renforcement des instruments de contrôle de l'immigration. Il a été adopté par le Parlement européen le 17 juin 2026 à la suite d'un accord politique entre le Conseil et le Parlement le 1er juin 2026.

Les principales mesures prévues par le règlement consistent à élargir l'éventail des pays vers lesquels les ressortissants de pays tiers peuvent être renvoyés et à établir un cadre juridique permettant de créer des plateformes de retour dans les pays tiers. Le règlement met également en place un système de reconnaissance mutuelle et d'exécution des décisions de retour prises par les États membres au moyen d'une nouvelle décision de retour européenne. Dans le même temps, le règlement impose des obligations plus strictes aux personnes visées par une procédure de retour, renforce le recours aux interdictions d'entrée, accroît les compétences pour localiser les personnes sous le coup d'une décision de retour et porte de 18 à 30 mois la durée maximale de rétention.

Le règlement confère par ailleurs à Frontex un rôle opérationnel élargi en ce qui concerne les procédures de retour, l'échange d'informations et la mise en œuvre du nouveau système de retour. Une fois officiellement validées par le Conseil, plusieurs dispositions, dont celles relatives aux plateformes de retour, à la coopération en matière de réadmission, ainsi qu'au soutien apporté par Frontex, seront immédiatement applicables, tandis que la plupart des autres mesures n'entreront en vigueur qu'après une période de transition de 12 mois.

Source : https://ecre.org/european-parliament-approval-of-the-return-regulation/ ; https://home-affairs.ec.europa.eu/news/commission-welcomes-political-agreement-return-regulation-2026-06-02_en.

Aux États-Unis, le retour et l'éloignement sont également devenus des priorités de premier plan de la politique migratoire. Depuis 2025, l'administration Trump vise à accroître sensiblement l'ampleur des mesures d'éloignement, s'étant notamment fixé pour objectif de parvenir à 1 million d'expulsions par an. Cette ambition a donné lieu à une extension des capacités de rétention et à une intensification des opérations intérieures de contrôle, ainsi qu'à l'arrêt ou à la non-reconduction de plusieurs programmes de protection temporaire. L'administration Trump s'est également attachée à encourager les départs volontaires. Un programme d'incitation fédéral offre une aide au voyage et des incitations financières, dont le montant a été récemment porté à 2 600 USD, aux migrants qui acceptent de partir volontairement et notifient leur départ sur l'application mobile « CBP Home ». Ces mesures visent à accroître le nombre de départs au-delà des niveaux atteints au moyen des procédures officielles d'éloignement. Plus généralement, un contrôle plus strict de l'immigration et l'évolution du traitement réservé aux immigrés sans papiers ont en outre contribué à les pousser à partir d'eux-mêmes (« self-deportation »), surtout là où les opérations de répression se sont multipliées.

L'augmentation des flux de retour et du nombre d'expulsions depuis les États-Unis a eu des répercussions dans toute la région, en particulier au Mexique. En janvier 2025, le gouvernement mexicain a donné le coup d'envoi de sa stratégie nationale de rapatriement baptisée *México te Abraza* (« le Mexique vous ouvre les bras ») et a mis en place un réseau de centres d'accueil dans les États frontaliers du nord pour accueillir les ressortissants mexicains expulsés des États-Unis et rentrés au pays. Ce programme, coordonné par le ministère de l'Intérieur et comptant sur la participation de 34 organismes fédéraux, offre

aux émigrés de retour dans le pays un hébergement temporaire, une aide alimentaire, une assistance médicale et psychologique, des papiers d'identité, le transport vers leur localité d'origine, ainsi qu'un accès aux programmes sociaux et aux services du marché du travail. Ses bénéficiaires se voient également délivrer un certificat de rapatriement qui leur ouvre droit aux prestations du programme et leur donne provisoirement accès à l'assurance-maladie publique. Le programme était principalement destiné aux ressortissants mexicains rapatriés, mais le Mexique a également accueilli un nombre croissant de ressortissants de pays tiers expulsés des États-Unis. Les autorités mexicaines ont indiqué que ces migrants pouvaient bénéficier d'une aide humanitaire et d'un accompagnement en vue de poursuivre leur voyage par un retour volontaire dans leur pays d'origine.

Hors d'Europe et d'Amérique du Nord, le Japon a durci son cadre de retour à la suite des modifications apportées à sa loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance du statut de réfugié, qui sont entrées en vigueur au cours de la période 2024-2025. Ces réformes visaient à remédier au dépôt réitéré de demandes d'asile, utilisé comme un moyen de différer une mesure d'éloignement, ainsi qu'à permettre l'expulsion de certaines personnes qui renouvellent leur demande d'asile alors qu'elles ont déjà été déboutées. Elles se sont accompagnées d'un renforcement des contrôles, notamment au moyen du « plan zéro résident étranger illégal » mis en application en 2025 par l'Agence des services d'immigration, qui vise à accroître le nombre d'éloignements de personnes visées par une décision définitive d'expulsion.

En Corée, les évolutions récentes de l'action des pouvoirs publics ont pour l'essentiel pris la forme de programmes récurrents de départ volontaire destinés aux immigrés en situation irrégulière. Depuis 2022, le ministère de la Justice met en effet régulièrement en œuvre des programmes temporaires de départ par le biais desquels les ressortissants étrangers en situation irrégulière qui quittent le territoire coréen de leur plein gré bénéficient d'une exonération des amendes administratives et d'une suspension temporaire des restrictions d'entrée. Ces programmes s'adressent principalement aux ressortissants étrangers dont le visa a expiré ou qui se sont retrouvés en situation irrégulière après être entrés légalement dans le pays. Les autorités ont dans le même temps maintenu les contrôles et sanctions applicables aux migrants qui ne s'inscrivent pas dans cette démarche de retour volontaire.

Externalisation des procédures de retour et d'éloignement

Une autre évolution importante tient à l'intérêt croissant pour l'externalisation des procédures de retour. Au lieu de se limiter à renvoyer directement les personnes en situation irrégulière dans leur pays d'origine, plusieurs pays ont envisagé d'avoir recours à différents mécanismes faisant intervenir des pays tiers en tant que destinations des personnes expulsées, lieux d'implantation des centres de retour ou partenaires dans le cadre d'accords plus larges de gestion des retours. De façon générale, l'objectif est de résoudre les situations où un retour direct est difficilement réalisable, voire impraticable, et d'accroître ce faisant l'efficacité des systèmes de retour.

Au sein de l'Union européenne, les discussions sur les plateformes de retour ont rapidement avancé entre 2025 et 2026. À la suite d'une lettre conjointe de 19 États membres demandant la mise au point de « solutions innovantes » pour la gestion de l'immigration, le système européen commun qui est proposé en matière de retour a jeté les bases juridiques de l'implantation de plateformes de retour dans des pays tiers. Ces plateformes de retour sont des installations situées dans des pays tiers où les personnes visées par une décision de retour prononcée dans un État membre de l'UE pourraient être transférées dans l'attente de leur retour dans leur pays d'origine ou, sous certaines conditions, en tant que destination finale. Cette idée a ensuite reçu le soutien du Conseil dans sa position de négociation de décembre 2025 et elle a été maintenue dans l'accord politique provisoire sur le Règlement « Retour » approuvé en juin 2026 (voir l'Encadré 2.1). Le texte adopté permet aux États membres d'établir des plateformes de retour dans des pays tiers au moyen d'accords ou d'arrangements conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, ainsi qu'au principe de non-refoulement. Si l'UE n'avait encore mis en place aucune

plateforme de retour opérationnelle mi-2026, cette idée est passée du débat politique au nouveau cadre législatif de l'UE sur le retour.

Pour ce qui est des initiatives nationales, l'Italie et les Pays-Bas ont été à l'avant-garde des efforts visant à externaliser la gestion des flux migratoires. L'Italie a signé avec l'Albanie un accord lui permettant de disposer d'installations initialement destinées au traitement de certaines demandes d'asile à l'extérieur du territoire italien, mais auxquelles le décret-loi n° 37/2025 a également donné pour fonction en 2025 d'accueillir les personnes déjà visées par une mesure d'expulsion en Italie. Cette réforme a fait de ces installations une composante potentielle des infrastructures de retour de l'Italie et a constitué l'une des premières tentatives d'un pays européen de mettre en place des installations à l'étranger en lien direct avec les procédures de retour.

En septembre 2025, les Pays-Bas et l'Ouganda ont signé une lettre d'intention portant sur un centre de transit pilote. Cette initiative n'a pas été mise en œuvre et les Pays-Bas ont ensuite tourné leurs efforts vers la formation d'une coalition plus large avec l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et la Grèce en vue de créer des plateformes de retour communes à l'extérieur de l'UE. À la suite de l'accord politique sur le Règlement « Retour » de l'UE, les pays participants ont engagé des discussions avec les pays d'accueil potentiels et étudié les possibilités de conclure des partenariats plus larges en matière de migrations et de développement en lien avec le fonctionnement de ces plateformes. À la fin du premier semestre de 2026, aucune coopération avec un pays précis n'avait encore été annoncée.

Depuis 2025, l'administration Trump a de plus en plus recours à des accords d'éloignement vers des pays tiers, qui lui permettent de renvoyer les migrants vers d'autres pays que celui dont ils sont ressortissants. Les premiers accords ont concerné des pays de transit en Amérique centrale, dont le Panama et le Costa Rica, qui ont accepté d'accueillir sur leur territoire des non-ressortissants visés par une mesure d'éloignement, dans l'attente de leur retour dans leur pays d'origine. Les États-Unis ont ensuite élargi leur effort de coopération à un plus grand nombre de pays partenaires, dont certains extérieurs aux Amériques, dans le cadre d'une stratégie visant à accroître leur capacité d'éloignement lorsqu'un retour direct vers le pays d'origine est difficilement praticable.

Réévaluation du besoin de protection et reprise des retours vers la Syrie et l'Afghanistan

Une autre évolution notable tient à la réévaluation des conditions de protection dans les principaux pays d'origine et aux plus larges possibilités de retour qu'elle a ouvertes. Pendant une grande partie de la dernière décennie, les retours à grande échelle vers des pays tels que la Syrie ou l'Afghanistan ont pour beaucoup été suspendus dans de nombreux pays de l'OCDE pour des raisons de sécurité et de protection humanitaire. Depuis 2024, cependant, les pays ont de plus en plus revu leur position sous l'effet de l'évolution de la situation politique dans les pays d'origine, des pressions internes pour accroître les taux de retour, ainsi que des efforts plus larges pour réduire l'arriéré de demandes d'asile.

En Europe, cette évolution a été particulièrement manifeste s'agissant de la Syrie et de l'Afghanistan. L'Allemagne a repris les expulsions de ressortissants afghans en 2024, en se concentrant dans un premier temps sur les personnes reconnues coupables de crimes ou délits graves et sur celles considérées comme une menace pour la sécurité. Des débats similaires se sont par la suite fait jour dans plusieurs autres pays européens. À la suite des événements politiques survenus en Syrie à la fin de 2024, un certain nombre de gouvernements européens ont réévalué la situation dans le pays. L'Autriche est devenue en 2025 le premier État membre de l'UE depuis 2011 à procéder à des expulsions vers la Syrie, tandis que plusieurs autres pays ont annoncé leur intention d'envisager des mesures similaires. Dans le même temps, plusieurs pays européens ont temporairement suspendu le traitement des demandes d'asile déposées par des ressortissants syriens en attendant de nouvelles évaluations de la situation dans le pays et des besoins de protection. Ces mesures ont initialement concerné des groupes relativement restreints et ciblés, mais

elles ont marqué un tournant important dans la politique de retour et dans l'interprétation des obligations de protection.

La Türkiye, pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés syriens au monde, a établi au cours du premier semestre de 2025 un dispositif de « visite de reconnaissance » qui donne aux ressortissants syriens bénéficiant d'une protection temporaire la possibilité de se rendre en Syrie et de retourner ensuite en Türkiye sans perdre pour autant leur statut, afin d'évaluer la situation sur place avant de décider de rentrer ou non définitivement dans leur pays.

Les discussions au niveau de l'UE ont également connu des évolutions. À mesure que les travaux de mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile avancent, les débats s'intensifient autour de la désignation de pays d'origine sûrs et de la réévaluation de la situation dans les principaux pays d'origine des réfugiés. De nouvelles évaluations de la situation sécuritaire en Syrie et dans d'autres pays pourraient relancer la dynamique d'extension des programmes de retour au-delà des catégories restreintes qui sont actuellement ciblées. Si des retours massifs en Syrie et en Afghanistan demeurent difficiles sur les plans politique et opérationnel, la politique mise en œuvre a clairement évolué vers un élargissement des possibilités de retour lorsque les autorités considèrent que la situation s'est suffisamment améliorée.

Les États-Unis ont également adopté une approche plus restrictive à l'égard de la protection temporaire, dans un effort plus large pour accroître le nombre de retours et réduire le recours aux voies d'admission à titre humanitaire. En 2025, le Département de la sécurité intérieure (DHS) a supprimé le statut de protection temporaire (*Temporary Protected Status,* TPS) pour les ressortissants afghans en faisant valoir que la situation en Afghanistan n'en justifiait plus le maintien. Cette suppression a pris effet en juillet 2025. Le DHS a par la suite annoncé la fin de l'octroi de ce statut aux ressortissants de plusieurs autres pays, dont la Syrie et Haïti, au motif que la situation dans ces pays n'en respectait plus les obligations réglementaires. Les Syriens ont certes pu jouir de ce statut dans un premier temps à la suite de décisions de justice suspendant son retrait, mais la Cour suprême des États-Unis a statué en juin 2026 que les tribunaux fédéraux n'étaient pas habilités à examiner les décisions relatives à la révocation du statut de protection temporaire pour d'autres motifs que leur inconstitutionnalité, ce qui permet par conséquent à l'administration de procéder à la suppression de ce statut pour les ressortissants syriens et haïtiens.

Prise en compte croissante du retour et de la réadmission dans le cadre des partenariats en matière de migrations et de coopération internationale au développement dans l'UE

Si les réformes récemment mises en œuvre au sein de l'UE ont essentiellement visé à accroître les taux de retour et à améliorer l'exécution des décisions de retour, les institutions de l'UE et plusieurs États membres se sont également attachés à renforcer la coopération avec les pays d'origine et à favoriser la réintégration durable des personnes de retour dans leur pays. Par conséquent, le retour, la réadmission et la réintégration s'inscrivent de plus en plus dans le cadre plus large de partenariats migratoires et d'accords de coopération extérieure. Au nombre des exemples récents figurent le Mémorandum d'entente UE – Tunisie (2023), le partenariat stratégique et global UE – Égypte (2024) et le partenariat UE – Mauritanie (2024), qui conjuguent des objectifs de gestion des migrations et de contrôle des frontières avec une coopération en matière de réadmission, de retour et de réintégration. Parallèlement à la proposition de Règlement « Retour », la Commission européenne et les États membres se sont de plus en plus efforcés de renforcer la coopération avec les pays tiers en matière de retour et de réadmission au moyen d'une approche plus large de la diplomatie migratoire qui s'appuie notamment sur les instruments de financement, la politique des visas et les relations commerciales pour promouvoir la coopération (Commission européenne, 2026[4]).

Plusieurs pays de l'UE Membres de l'OCDE ont également pris des mesures pour mieux harmoniser le retour, la réintégration et la coopération au développement (OCDE, 2025[5]). Les stratégies en matière de retour et de réintégration récemment adoptées par les pays nordiques illustrent cette évolution. La Stratégie suédoise de coopération internationale pour le développement en matière de migrations, de

retours et de rapatriements volontaires pour la période 2024-2028 vise expressément à créer des synergies entre la politique migratoire et l'aide au développement. Elle favorise les programmes de réintégration, le renforcement des capacités de gestion des migrations et le développement local dans les pays d'origine. Le Danemark a adopté une approche intégrée similaire dans le cadre de son programme de gestion de l'immigration (2024-2029), qui vise à renforcer les capacités de gestion des migrations dans les pays partenaires tout en améliorant les structures de retour, de réadmission et de réintégration durable. L'aide au développement y est explicitement considérée comme un moyen de promouvoir les objectifs de gestion des migrations à plus long terme et de renforcer la coopération avec les pays d'origine. Si la Norvège s'est dotée de stratégies de retour pluriannuelles depuis 2011, sa stratégie en matière de retours pour 2025-2030 est la première à être conjointement présentée par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et par le ministère des Affaires étrangères.

Mobilité des chercheurs et concurrence mondiale pour attirer les talents scientifiques

Les tensions géopolitiques croissantes, les préoccupations relatives aux cadres de financement de la recherche et l'intensification de la concurrence internationale pour recruter des travailleurs hautement qualifiés ont amené les pays de l'OCDE à accorder une plus grande importance stratégique à la mobilité internationale des chercheurs. Les pays cherchent de plus en plus à faciliter l'admission des chercheurs et des scientifiques, mais aussi à attirer, recruter et retenir activement les talents scientifiques mondiaux afin de promouvoir l'excellence dans le domaine de la recherche, tout comme l'innovation, le développement technologique et la compétitivité économique. Ces efforts se sont nettement accélérés en 2025, lorsque les préoccupations suscitées par les coupes budgétaires dans la recherche, les contraintes pesant sur les établissements universitaires et le durcissement des politiques d'immigration aux États-Unis ont incité un certain nombre de pays de l'OCDE à se positionner comme une autre destination possible pour les chercheurs en mobilité internationale.

Développement de voies d'entrée dédiées aux chercheurs et aux talents scientifiques

Le développement de voies d'immigration spécialement conçues pour attirer chercheurs et scientifiques a marqué une première évolution majeure. Dans tous les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics se sont efforcés de faciliter la mobilité internationale en accélérant les procédures d'admission, en assouplissant les conditions à remplir et en réduisant les obstacles administratifs pour les chercheurs et leurs familles.

Au sein de l'Union européenne, des réformes nationales ont complété les cadres européens communs régissant l'admission et la mobilité des chercheurs de pays tiers. La directive relative aux étudiants et aux chercheurs (Directive (UE) 2016/801) établit des règles communes pour l'admission des chercheurs et facilite leur mobilité de courte et de longue durée dans les États membres. Parallèlement, la directive révisée relative à la carte bleue européenne (Directive (UE) 2021/1883), dont la transposition par les États membres devait intervenir au plus tard en novembre 2023, a visé à renforcer l'attractivité de l'UE pour les talents hautement qualifiés à travers un abaissement des seuils salariaux, une réduction de la durée minimale requise des contrats, une plus large reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, une mobilité accrue au sein de l'UE et un accès facilité à un titre de séjour de longue durée. Pris ensemble, ces instruments composent un cadre crucial pour la mobilité des chercheurs et des travailleurs hautement qualifiés au sein de l'Union européenne.

En Europe, plusieurs grands pays de destination des chercheurs internationaux continuent de s'appuyer sur les voies d'immigration mises en place précédemment. Créé en 2016, le Passeport Talent – Chercheur reste en France la principale voie d'admission des chercheurs extra-européens ; il donne accès à des titres de séjour pluriannuels, simplifie les procédures d'admission et facilite le regroupement familial pour

les chercheurs accueillis par des établissements reconnus. Le Royaume-Uni continue de même à s'appuyer sur son visa *Global Talent* mis en place en 2020, qui offre un parcours flexible aux chercheurs, aux scientifiques et aux innovateurs de premier plan comme à ceux en début de carrière, et qui leur donne la possibilité d'obtenir un titre de séjour de longue durée. L'Allemagne, en revanche, n'a mis en place aucun visa d'importance comparable spécifiquement destiné aux chercheurs. Pour promouvoir la mobilité des chercheurs, le pays mise plutôt sur les titres de séjour qui leur sont spécialement destinés, la carte bleue européenne et les voies d'immigration plus générales dont peuvent bénéficier les travailleurs qualifiés. Les réformes récemment engagées pour mettre en œuvre la directive révisée relative à la carte bleue européenne, ainsi que les modifications plus larges apportées au cadre juridique applicable en Allemagne à l'immigration de main-d'œuvre qualifiée, ont assoupli les conditions d'admissibilité, abaissé les seuils salariaux et facilité l'admission des travailleurs hautement qualifiés, avec pour conséquence indirecte d'améliorer les opportunités de mobilité pour les chercheurs et les autres professionnels des STIM.

La Suède a récemment adopté une série de réformes destinées à améliorer l'attractivité du pays pour les chercheurs et doctorants internationaux. Ces réformes permettent aux doctorants titulaires d'une convention d'accueil d'obtenir un titre de séjour à des fins de recherche, leur donnent la possibilité de passer plus facilement à une autre catégorie de permis sans avoir à quitter le territoire suédois, et accordent aux chercheurs et aux titulaires d'un doctorat le droit de prolonger leur séjour dans le pays à l'issue de leurs études. Ces mesures s'inscrivent dans un effort plus large pour renforcer la compétitivité de la Suède dans la course mondiale aux talents.

Hors d'Europe, le Japon a mis en place un système de visa destiné à certaines catégories de professionnels hautement qualifiés (J-SKIP) ainsi qu'un système de visa individuel pour les talents diplômés d'universités prestigieuses (J-FIND). J-SKIP est une voie d'admission accélérée pour les chercheurs et les professionnels hautement qualifiés, tandis que J-FIND permet aux diplômés d'universités prestigieuses du monde entier de se rendre au Japon pour chercher un emploi, créer une entreprise ou saisir des opportunités dans le domaine de la recherche. Considérés ensemble, ces deux dispositifs marquent un effort important pour renforcer l'attractivité du Japon en tant que destination des talents scientifiques mondiaux. La Corée a de la même façon consolidé les voies dédiées aux talents scientifiques en mettant en œuvre le programme *K-STAR Visa Track* en 2025. Ce programme permet aux diplômés et chercheurs internationaux en science et technologie qui sont particulièrement talentueux d'accéder plus rapidement à un titre de séjour, donne aux candidats retenus la possibilité d'obtenir un visa de séjour F-2 sans conditions d'emploi, et ramène de six à trois ans la durée de résidence requise pour la délivrance d'un titre de séjour permanent.

Le Canada propose des voies d'immigration ciblées sur les chercheurs, les professionnels des technologies et les travailleurs des domaines STIM dans le cadre d'initiatives liées à sa Stratégie pour les talents dans les secteurs technologiques, tandis que l'Australie a mis en place le Visa national d'innovation (*National Innovation Visa*) en décembre 2024, une voie d'accès à l'immigration permanente destinée aux personnes particulièrement talentueuses, dont des chercheurs, des universitaires et des innovateurs à même d'apporter une contribution aux secteurs stratégiques de l'économie.

Prise en compte croissante du recrutement des chercheurs dans les stratégies nationales en matière d'innovation et de compétitivité

Les réformes récemment mises en œuvre font également apparaître une tendance générale à se détourner des programmes isolés de visas pour les chercheurs au profit de stratégies globales d'attraction des talents qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'immigration axée sur l'innovation, l'industrie et l'économie. L'initiative « Choisir l'Europe pour la science » dont la Commission européenne a donné en 2025 le coup d'envoi en est le plus marquant des exemples récents. L'objectif en est de faire de l'Europe une destination privilégiée pour les chercheurs en mobilité internationale en récoltant des fonds

pour la recherche, en consolidant les parcours professionnels dans la recherche et en soutenant les efforts de recrutement dans l'ensemble de l'espace européen de la recherche. Cette initiative, qui s'appuie sur des dispositifs préexistants tels que le programme Horizon Europe, le Conseil européen de la recherche (CER) et les Actions Marie Skłodowska-Curie, est révélatrice d'une tendance à ne plus se limiter à faciliter la mobilité. Elle illustre également la tendance croissante à considérer l'attraction des chercheurs comme un enjeu stratégique pour la compétitivité, l'innovation et la souveraineté technologique et non plus comme une simple question de politique migratoire.

Cette initiative européenne s'est accompagnée d'une multitude de programmes nationaux. La France a mis en route l'initiative *Choisir la France pour la science*, destinée à attirer des chercheurs étrangers et des équipes de recherche internationales grâce à des possibilités de financement et à un soutien institutionnel spécifiques. L'Allemagne a intensifié ses efforts de recrutement à l'aide d'initiatives telles que *Global Minds*, tandis que le Danemark a redoublé d'efforts pour recruter à l'international à travers *Science Hub Denmark*, une initiative nationale engagée en 2024 pour accroître la visibilité internationale de la recherche danoise et attirer des chercheurs de premier plan dans des domaines scientifiques stratégiques.

La Norvège a adopté l'une des initiatives récentes de recrutement parmi les plus ambitieuses. En 2025, elle a mis en place un programme dédié de recrutement de chercheurs internationaux doté d'un budget de 300 millions NOK (environ 27 millions EUR) pour la période 2025-2028, afin d'aider les établissements norvégiens à recruter et à retenir des chercheurs étrangers hautement qualifiés. Ce programme a été expressément présenté comme un moyen de faire face à l'intensification de la concurrence mondiale pour attirer les chercheurs de talent et de répondre aux craintes pour la liberté académique qui se sont fait jour dans d'autres régions du monde. La Norvège a en outre cherché à limiter les obstacles au recrutement et au maintien en fonction des chercheurs internationaux. En 2025, le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait l'obligation récemment mise en place pour les doctorants et chercheurs postdoctoraux étrangers de suivre des cours de norvégien, la crainte étant que cette mesure n'entrave le recrutement international et ne nuise à l'attractivité de la Norvège en tant que destination pour les chercheurs. Cette réforme s'est inscrite dans un effort plus large pour renforcer la compétitivité internationale du pays dans le domaine de la recherche et pour améliorer les conditions de la mobilité internationale des scientifiques.

L'Italie a adopté une approche particulièrement ciblée. Elle a mis en place en 2025 un programme de 50 millions EUR pour encourager les chercheurs hautement qualifiés actuellement en poste à l'étranger à s'installer en Italie. Ce programme, qui est spécifiquement destiné aux bénéficiaires des subventions de démarrage et de consolidation du CER, finance des projets à hauteur de 1 million EUR chacun pour favoriser l'installation et les activités de recherche en Italie. L'Estonie a adopté à une échelle plus réduite une stratégie similaire et mis en route des programmes visant à attirer des chercheurs en mobilité internationale, qui offrent notamment des possibilités dédiées aux détenteurs du label d'excellence Marie Skłodowska-Curie ainsi que des bourses de mobilité pour faciliter l'intégration d'établissements de recherche estoniens. Le programme de financement APART-USA de l'Académie autrichienne des sciences apporte une aide aux chercheurs postdoctorants particulièrement talentueux en poste dans un institut de recherche universitaire ou non universitaire aux États-Unis qui souhaitent poursuivre leurs activités de recherche au sein de sites d'excellence en Autriche. Toutes ces initiatives montrent que le financement ciblé de la recherche constitue de plus en plus un moyen de promouvoir la mobilité internationale des talents scientifiques.

Hors d'Europe, le Canada a considérablement intensifié ses efforts pour attirer les talents scientifiques mondiaux à l'aide de son *Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada*, dont il a donné le coup d'envoi à la fin de 2025. Dotée d'un budget de 1.7 milliard CAD (environ 1.1 milliard EUR) sur 12 ans, cette initiative vise à recruter plus de 1 000 chercheurs internationaux de premier plan, universitaires en début de carrière, étudiants en doctorat et chercheurs postdoctorants disposés à s'installer au Canada. Elle associe un soutien à la création de chaires de recherche de renommée mondiale, le recrutement de leaders émergents dans le domaine de la recherche, l'investissement dans l'infrastructure de recherche

et le financement dédié aux chercheurs doctorants et postdoctorants, dans une approche hautement stratégique visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la recherche ainsi que les performances du pays en matière d'innovation. Cette initiative a été annoncée dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale pour attirer les talents scientifiques et elle a été expressément présentée comme un moyen de renforcer la position du Canada en tant que destination mondiale d'excellence dans le domaine de la recherche. L'Australie s'est également efforcée de tirer parti de la mobilité internationale croissante des chercheurs à travers le programme d'attraction des talents mondiaux (*Global talent attraction Program*) de l'Académie australienne des sciences, qui vise à recruter des chercheurs et des spécialistes des technologies de renommée mondiale, en particulier en provenance des États-Unis, et à faciliter leur installation dans des universités, des instituts de recherche et des entreprises en Australie.

Outre les initiatives nationales, les autorités régionales et divers instituts de recherche ont également mis en œuvre des programmes spécifiquement destinés à attirer des chercheurs en mobilité internationale. En Espagne, le programme *Catalunya Talent Bridge* mis en place par l'exécutif catalan vise à attirer des chercheurs en mobilité internationale grâce à des postes dans la recherche et des aides financières qui leur sont spécifiquement destinés. En France, Aix-Marseille Université a donné en 2025 le coup d'envoi du programme *Safe place for Science*, spécifiquement conçu pour accueillir des chercheurs qui estiment que leurs travaux pourraient être entravés par l'évolution de la situation aux États-Unis. Son objectif initial était de mobiliser aux alentours de 10 à 15 millions EUR sur trois ans et d'accueillir environ 15 à 20 chercheurs. En Australie, l'État d'Australie-Méridionale a mis en œuvre le *Global Researcher Attraction Program*, qui propose des bourses destinées à favoriser le recrutement de chercheurs de renommée internationale dans les domaines des STIM en phase avec les priorités stratégiques de l'État, par exemple les technologies critiques, l'intelligence artificielle, la défense et la cybersécurité.

Il ressort que pour plusieurs initiatives nationales, régionales ou institutionnelles, la réduction des budgets de la recherche, les entraves à la liberté académique et un environnement moins propice aux chercheurs internationaux aux États-Unis ont été l'occasion d'attirer des talents scientifiques en mobilité internationale. Le programme de recrutement de chercheurs internationaux de la Norvège, les bourses APART-USA de l'Autriche et le programme *Talent Bridge* de la Catalogne ont tous vu le jour dans ce contexte plus large.

Une plus grande attention portée à la rétention des talents et aux carrières à long terme

Les pays ont dans le même temps de plus en plus pris conscience qu'il ne leur suffit pas d'attirer des chercheurs internationaux, mais qu'il leur faut en outre créer les conditions qui les inciteront à rester et à construire une carrière sur la durée. Alors que la concurrence mondiale pour attirer les talents scientifiques s'intensifie, les décideurs accordent non seulement de plus en plus d'attention au recrutement et à l'admission des talents, mais aussi à leur installation, à l'organisation de leur carrière et à l'accompagnement de leur famille.

Le Japon en offre l'un des meilleurs exemples avec le programme J-SKIP, qui conjugue des facilités d'admission avec un accès exceptionnellement rapide à un titre de séjour permanent, des droits étendus pour les membres de la famille accompagnante, ainsi que des conditions flexibles pour les conjoints. Ce programme est expressément conçu pour attirer et fidéliser les talents en mobilité internationale. La Corée a également mis en place de plus fortes mesures d'incitation pour fidéliser les talents scientifiques hautement qualifiés dans le cadre de son programme *K-STAR Visa Track*, qui permet aux chercheurs internationaux et aux diplômés en sciences et technologie particulièrement talentueux d'obtenir plus facilement un statut de résident de longue durée et ramène en outre de six à trois ans la durée minimale de résidence requise pour obtenir un titre de séjour permanent.

La Suède a renforcé les parcours permettant de maintenir en fonction les chercheurs et les doctorants internationaux. Les réformes adoptées en 2026 facilitent l'accès à un titre de séjour permanent, réduisent

la durée minimale de résidence requise pour les chercheurs et les doctorants, leur accordent de plus larges possibilités de rester dans le pays après avoir terminé leurs recherches ou leurs études et permettent aux doctorants d'obtenir des titres de séjour spécifiquement délivrés à des fins de recherche plutôt qu'à des fins d'études. L'Allemagne a également renforcé les parcours permettant de passer des études et de la recherche à l'emploi et au séjour de longue durée, tandis qu'en France le Passeport Talent – Chercheur offre des facilités d'admission, des titres de séjour pluriannuels, ainsi que des conditions favorables pour les membres de la famille accompagnante.

Dans l'ensemble, les réformes récentes laissent entrevoir une évolution notable de la politique en matière de mobilité des chercheurs. En effet, si les initiatives antérieures visaient pour une large part à faciliter l'entrée, les approches actuelles couvrent de plus en plus le cycle complet de la mobilité, depuis le recrutement et l'admission jusqu'à l'intégration, l'installation et le maintien en poste sur le long terme. À mesure que la course mondiale aux talents scientifiques s'intensifie, la capacité à retenir les chercheurs en mobilité internationale prend autant d'importance que la capacité à les attirer.

Références

Commission européenne (2026), *Commission welcomes political agreement on the Return Regulation*, https://home-affairs.ec.europa.eu/news/commission-welcomes-political-agreement-return-regulation-2026-06-02_en. [4]

Commission européenne (2025), *State of play on the implementation of the Pact on Migration and Asylum*, https://home-affairs.ec.europa.eu/state-play-implementation-pact-migration-and-asylum_en. [1]

OCDE (2025), *Perspectives des migrations internationales 2025*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/695789d1-fr. [3]

OCDE (2025), *Strategic alignment of Migration and Development in Return and Reintegration*, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/migration/Strategic-Alignment-Migration-Development-Return-Reintegration-Report-2025.pdf. [5]

OCDE (2024), *Perspectives des migrations internationales 2024*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/4fa9de98-fr. [2]

3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrés

Dans un contexte de pressions budgétaires persistantes dans le domaine de l'intégration et au vu de l'objectif stratégique largement partagé de tirer le meilleur parti du potentiel productif des immigrés, le présent chapitre offre un aperçu des évolutions notables des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE au cours de l'année passée. Il s'intéresse particulièrement à l'accès à la citoyenneté et la naturalisation, à l'accès aux prestations et aux aides matérielles ainsi qu'à la décentralisation et à l'importance des niveaux infranationaux dans l'intégration.

En bref

Principaux résultats

- La politique d'intégration dans les pays de l'OCDE est entrée dans une phase plus tendue, sous l'effet du resserrement des finances publiques, des pressions croissantes exercées sur le logement et les services publics, ainsi que d'un affaiblissement du soutien politique en faveur de dépenses d'intégration de large portée.
- Dans l'ensemble, les politiques d'intégration menées en 2025-2026 témoignent d'une évolution continue vers davantage d'activation, de conditionnalité et de responsabilité individuelle. Si ces réformes peuvent améliorer le ciblage de l'action publique et contribuer à la viabilité budgétaire, elles accroissent également le risque d'une intégration plus lente des immigrés confrontés à des obstacles structurels persistants, notamment une maîtrise limitée de la langue, des responsabilités familiales et des liens plus ténus avec le marché du travail.
- L'orientation des politiques continue d'évoluer, passant de programmes d'intégration universels à des mesures plus ciblées, conditionnelles et axées sur l'emploi, souvent déployées au moyen d'outils numériques et de dispositifs de mise en œuvre à l'échelon local.
- Les pays interviennent désormais plus en amont du parcours d'intégration, en différenciant les dispositifs selon les catégories d'immigrés et en renforçant les liens entre l'intégration et les résultats sur le marché du travail.
- L'insertion professionnelle demeure le principal objectif de l'action publique. Les réformes privilégient de plus en plus une insertion rapide sur le marché du travail, tout en renforçant les mesures destinées à améliorer l'appariement entre l'offre et la demande d'emploi et à protéger les travailleurs migrants contre l'exploitation.
- Les exigences en matière d'intégration civique gagnent en importance, avec un accent renforcé sur l'apprentissage de la langue, les connaissances civiques et les valeurs communes dans le cadre des parcours d'intégration.
- Le soutien apporté aux Ukrainiens déplacés évolue progressivement d'une aide d'urgence vers une stratégie d'inclusion à plus long terme. Parallèlement, plusieurs pays ont entrepris de mieux cibler les aides, de les assortir de conditions ou d'en limiter la durée, les politiques publiques accordant une priorité croissance à l'autonomie des bénéficiaires.
- Les pays de l'OCDE accordent également une attention accrue à la cohésion sociale, à la lutte contre les discriminations, à la participation civique et à la prévention du contrôle social négatif, témoignant ainsi d'une conception plus large de l'intégration qui dépasse les seuls résultats sur le marché du travail.
- La politique relative à la citoyenneté s'affirme comme un instrument de plus en plus explicite pour définir les attentes en matière d'intégration. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les réformes renforcent les exigences relatives à la maîtrise de la langue, à la durée du séjour, aux connaissances civiques et à l'autonomie économique, même si certains continuent de faciliter l'accès à certaines catégories de population.

- L'accès aux prestations et à l'aide matérielle est de plus en plus conditionné par les antécédents de résidence, l'emploi et la participation aux mesures d'intégration. Si la protection des groupes vulnérables demeure globalement préservée, les conditions d'accès deviennent plus restrictives pour les immigrés d'âge actif qui ont des liens avec le marché du travail plus ténus.
- Les collectivités locales et régionales continuent de voir leur rôle se renforcer dans la gouvernance de l'intégration. La mise en œuvre à l'échelon communal, les approches territorialisées et le renforcement des cadres de suivi sont de plus en plus mobilisés pour relever les défis de l'intégration et adapter l'aide aux besoins locaux.

Principales évolutions au cours de l'année écoulée

La politique d'intégration est entrée dans une phase plus tendue et plus contestée sur le plan politique. Le resserrement des finances publiques, les pressions sur le logement et les services publics ainsi qu'un moindre soutien politique en faveur des investissements d'intégration de grande ampleur ont ralenti les réformes et en ont modifié l'orientation. Les grands programmes d'intégration universels cèdent progressivement la place à des mesures ciblées, conditionnelles, axées sur l'emploi, déployées au moyen d'outils numériques ou de dispositifs à l'échelon local.

La tendance au développement de parcours structurés d'intégration précoce se poursuit, mais **les pays interviennent désormais plus en amont des parcours migratoires, en adaptant les dispositifs aux différentes catégories d'immigrés et en établissant un lien plus explicite entre les mesures d'intégration et l'emploi.**

En Flandre (Belgique), les parcours d'intégration avant l'arrivée sont désormais proposés sous une forme entièrement numérique aux personnes se trouvant encore à l'étranger. Ils comprennent des modules distincts pour les travailleurs migrants et les migrants familiaux, un accompagnement à distance ainsi qu'une continuité de l'intégration après l'arrivée. À partir de 2027, de nombreux travailleurs originaires de pays tiers devront suivre un parcours d'intégration obligatoire adapté à leur situation, tandis que les exigences linguistiques sont relevées du niveau A2 au niveau B1 pour certaines catégories.

L'Estonie a révisé son programme d'intégration précoce en introduisant un nouveau cours de langue de niveau B1, en adaptant la durée des cours de niveau A1-A2 afin d'améliorer l'accessibilité et la flexibilité, et en ajoutant un module d'orientation de courte durée destinés aux bénéficiaires d'une protection temporaire en provenance d'Ukraine. À compter de 2026, les candidats à l'installation permanente devront également suivre ce programme et réussir un examen de langue de niveau A2. Dans le cadre de la transposition du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, l'Estonie se prépare également à rendre la participation obligatoire dès le stade de la demande d'asile.

En Finlande, le budget 2026 prévoit une révision du tronc commun national du programme d'intégration afin de permettre une articulation plus souple entre la formation et l'emploi ou l'entrepreneuriat. La Lituanie prépare de nouveaux examens de langue avant l'entrée en vigueur, en janvier 2026, de nouvelles exigences selon lesquelles les immigrés travaillant dans les services devront justifier d'un niveau de compétences linguistiques d'au moins A1.

Un certain nombre de nouveaux programmes s'adressent également aux entrepreneurs immigrés. Ainsi, le programme hongrois SMART UA, lancé en 2025, propose aux Ukrainiens déplacés ayant un projet de création d'entreprise ou une jeune entreprise un parcours de formation à l'entrepreneuriat d'une durée de six semaines.

L'importance accordée à l'intégration civique et sociale se renforce également. La France a instauré, en 2025, un examen civique pour les premières demandes de permis de séjour pluriannuels et a lancé un site web de formation destiné aux demandeurs. La Lituanie a formé ses premiers instructeurs à un cours normalisé d'introduction socioculturelle : 19 instructeurs de 14 communes ont suivi un programme de 20 heures afin d'accompagner les personnes ayant obtenu l'asile, les bénéficiaires d'une protection temporaire et d'autres nouveaux arrivants.

L'Autriche a prolongé, à titre expérimental en 2024, la durée des cours obligatoires sur les valeurs et l'orientation, les faisant passer de trois à cinq jours, avant leur généralisation à l'échelle nationale en 2026. Une nouvelle loi sur les « obligations d'intégration » est actuellement à l'étude et rendra notamment obligatoire la signature d'une nouvelle « charte des valeurs ».

Afin de lutter contre le contrôle social négatif et les problèmes liés à l'honneur, la Norvège a mis en œuvre une série de mesures. En mai 2025, le gouvernement a lancé le nouveau plan d'action intitulé « En charge de sa propre vie – Renforcement des efforts contre le contrôle social négatif et les violences liées à l'honneur » (2025-2028). Le plan d'action comprend 29 mesures articulées autour de quatre domaines prioritaires : protection juridique, prévention, renforcement des capacités des services publics et lutte contre les séjours involontaires à l'étranger. La Norvège dispose également d'envoyés spéciaux chargés de l'intégration. Leur mission consiste à apporter soutien et assistance aux citoyens norvégiens ainsi qu'aux personnes disposant d'un statut juridique en Norvège qui sont victimes, à l'étranger, de contrôle social négatif et de violences liées à l'honneur.

De même, le Danemark a lancé un plan quadriennal visant à lutter contre le contrôle social négatif et les conflits liés à l'honneur, prévoyant notamment une augmentation de 50 % du nombre de consultants en sécurité chargés de conseiller les communes, le déploiement de conseillers en droits dans les établissements d'enseignement ainsi que la création de nouvelles places dans les centres de crise pour les familles avec enfants. La Suède a chargé une commission d'enquête publique d'examiner les structures sociales parallèles et leurs conséquences sur l'intégration et l'exclusion. Ces deux initiatives illustrent un élargissement de la politique d'intégration, désormais orientée également vers les comportements et les structures sociales au sein des communautés établies.

La Suède a également chargé son Office national statistique (SCB) d'évaluer la faisabilité de la création d'un Baromètre de l'intégration, instrument d'enquête destiné à mesurer les aspects de l'intégration qui ne peuvent pas être appréhendés par les seuls registres administratifs, notamment la confiance dans les institutions, la participation démocratique, les réseaux sociaux, l'usage de la langue, le sentiment d'appartenance et la perception des discriminations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à renforcer le suivi de l'intégration, notamment au moyen de plans de suivi régulier des désavantages géographiquement concentrés.

Le lien entre l'aide à l'intégration et l'accès au marché du travail se renforce. Cette évolution s'explique en partie par les pénuries de main-d'œuvre, mais aussi par la nécessité politique de démontrer que les dépenses consacrées à l'intégration favorisent l'autonomie. En Grèce, par exemple, le projet de cadre sur l'immigration légale de 2025 subordonne explicitement l'aide à l'intégration à une recherche active d'emploi pour les bénéficiaires d'une protection internationale. En Suède, les réformes engagées en 2025-2026 maintiennent un modèle d'introduction individualisé tout en renforçant les incitations à l'emploi, en particulier pour les femmes avec enfants éloignées du marché du travail. Parallèlement à ces mesures d'incitation au travail, l'Association suédoise des autorités locales et des régions a mis en évidence la contribution croissante des travailleurs migrants aux services sociaux communaux et régionaux, notamment dans le secteur de l'aide aux personnes âgées.

En Finlande, des amendements législatifs entrés en vigueur en juin 2025 accordent aux ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour pour raisons professionnelles un délai de trois mois (six mois pour les spécialistes et les entrepreneurs) pour retrouver un emploi avant que leur statut de résident ne

soit remis en cause. Ils élargissent également leur droit de rechercher un emploi dans tout secteur reconnu comme étant en pénurie de main-d'œuvre et non plus uniquement dans leur propre domaine.

Cette priorité accordée à l'emploi s'accompagne de garanties de plus en plus solides contre l'exploitation. En Corée, une modification de la loi sur l'immigration, entrée en vigueur en novembre 2025, dispense les travailleurs étrangers victimes de salaires impayés de l'obligation de notification et autorise les inspecteurs du travail à leur apporter assistance sans signaler leur statut migratoire. En Finlande, les réformes engagées antérieurement pour clarifier les responsabilités des employeurs envers les travailleurs migrants, prévoir des conséquences à l'encontre des employeurs soupçonnés d'infractions et créer de nouveaux permis de séjour pour les victimes d'exploitation ont continué d'être débattues et affinées en 2025-2026.

En Suisse, le gouvernement a étendu le programme pilote « PERSPECTA » destiné à améliorer l'insertion professionnelle des immigrés admis pour motifs familiaux.

Les interventions précoces gagnent également en importance. Le nouvel accord de coalition aux Pays-Bas prévoit que les demandeurs d'asile ayant de bonnes chances d'obtenir un permis de séjour suivent des cours de langue dès le début de la procédure d'asile. Il prévoit également la création, au sein des principaux centres d'accueil, de « centres de ressources pour la participation » destinés à aider les demandeurs d'asile à accéder à des cours de langue, à des activités bénévoles ou à un emploi rémunéré.

Dans le même ordre d'idées, le projet de loi autrichien sur les « obligations d'intégration », actuellement en cours d'examen, prévoit des mesures obligatoires d'intégration précoce, y compris pour les demandeurs d'asile originaires de pays présentant des taux de reconnaissance élevés.

Au Canada, les travailleurs migrants et leur famille ont traditionnellement accès à des services d'établissement jusqu'à l'obtention de la citoyenneté. Depuis avril 2026, cet accès est limité à une durée maximum de six ans après l'obtention du statut de résident permanent, une nouvelle réduction à cinq ans étant prévue à compter d'avril 2027.

Les contraintes budgétaires conduisent un certain nombre de pays à cibler leur aide sur les groupes les plus vulnérables ou dont les résultats en matière d'emploi demeurent faibles. Les dispositifs de soutien en faveur des enfants migrants se développent, principalement au travers de mesures ciblées. En Pologne, le programme « École amie », mis en œuvre pour la période 2025-2027 et doté d'un budget de près de 118 millions EUR, finance des assistants interculturels, un accompagnement psychologique, des services d'orientation professionnelle ainsi que la formation des enseignants travaillant avec des élèves issus de l'immigration. La Tchéquie a prolongé de 12 à 24 mois la durée d'admissibilité à l'aide linguistique pour les élèves étrangers nouvellement arrivés, tout en portant le volume maximal d'enseignement à 400 heures. En Autriche, un amendement de février 2026 à la loi sur l'organisation scolaire accorde aux établissements une plus grande autonomie dans l'organisation du soutien à l'apprentissage de l'allemand et impose aux élèves de suivre des cours d'été afin de renforcer leur maîtrise de cette langue.

L'Italie a publié, en 2025, de nouvelles lignes directrices pour les établissements scolaires, renforçant l'italien comme deuxième langue, favorisant la médiation linguistique et culturelle et intégrant l'histoire de l'immigration dans les objectifs des programmes scolaires. La Suède a annoncé, à compter de 2026, un financement supplémentaire de 40 millions SEK par an pendant trois ans afin de soutenir les initiatives de renforcement des compétences linguistiques dans les établissements d'enseignement secondaire populaire. Ces mesures ciblent les adultes ayant un faible niveau de langue qui ont des qualifications professionnelles mais sont au chômage ou éloignés du marché du travail. S'agissant des enfants, le gouvernement suédois a examiné, en 2026, l'introduction d'un test de langue obligatoire pour les jeunes enfants afin de renforcer leur maîtrise de la langue. À cette fin, une commission d'enquête interne a été chargée d'étudier les modalités de conception et de mise en œuvre d'un tel dispositif.

Dans l'ensemble, tous les pays de l'OCDE ont prolongé en 2026 les dispositifs de protection temporaire accordés aux personnes déplacées d'Ukraine. Toutefois, les **politiques qui leur sont destinées évoluent progressivement d'une logique d'accueil d'urgence vers une stratégie d'inclusion à plus long terme**, même si, dans certains pays, le soutien devient également plus conditionnel et limité dans le temps. En 2025-2026, la Roumanie a fait évoluer son dispositif vers une inclusion structurée des enfants ukrainiens, reposant sur une scolarisation provisoire dans l'attente de la reconnaissance de leur parcours scolaire antérieur, parallèlement à des cours de roumain destinés aux enfants comme aux adultes, un accompagnement psychopédagogique et une coordination interministérielle. La Grèce a étendu le programme d'intégration HELIOS, qui offre une aide au logement et un accompagnement personnalisé. En Belgique, la Flandre et la Wallonie ont simultanément réduit leur capacité d'accueil, illustrant un passage progressif de l'hébergement d'urgence vers une logique d'autonomie. La Pologne a commencé à supprimer progressivement les mesures d'urgence adoptées en 2022. Depuis mars 2026, les bénéficiaires d'une protection temporaire voient leur accès à certaines prestations familiales, aux services de santé et au logement restreint, tout en conservant un accès total au marché du travail.

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les politiques d'intégration menées en 2025-2026 s'inscrivent de plus en plus dans une logique de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations. Au sein de l'UE, de nombreux pays ont adopté de nouveaux plans d'action de lutte contre le racisme et les discriminations, dans le prolongement de la nouvelle stratégie européenne de lutte contre le racisme pour la période 2026-2030. En Espagne, par exemple, le plan d'action 2025-2028 contre les crimes de haine renforce les dispositifs de prévention, de signalement et de soutien aux victimes, étend la coopération avec les associations de migrants et les organisations de la société civile, et favorise la sensibilisation interculturelle des agents publics et des autorités chargées d'appliquer la loi. Le Luxembourg a présenté, en 2025, son premier plan d'action national contre le racisme, qui comprend 23 objectifs et 128 mesures destinées à renforcer l'égalité, prévenir les discriminations et améliorer l'accompagnement des victimes, notamment au moyen d'un label antiracisme.

Accès à la citoyenneté et naturalisation

Les exigences liées à la citoyenneté s'affirment comme un instrument de plus en plus explicite pour définir les attentes en matière d'intégration. Cette évolution n'est pas uniforme, mais la tendance générale est à un renforcement des conditions d'accès, en particulier dans les pays où les débats politiques se durcissent.

En Allemagne, la loi de modernisation de la loi sur la nationalité, entrée en vigueur le 27 juin 2024, autorise la double nationalité et ramène de huit à cinq ans la durée générale de résidence requise pour la naturalisation. En 2025, toutefois, le gouvernement fédéral a supprimé la procédure accélérée qui permettait aux personnes ayant de bons résultats en matière d'intégration d'être naturalisées après trois années de résidence. Les demandeurs doivent désormais justifier d'au moins cinq ans de résidence en Allemagne et satisfaire à d'autres conditions, notamment une maîtrise suffisante de la langue allemande et une indépendance financière.

En Suède, des amendements à la loi sur la nationalité, entrés en vigueur en juin 2026, ont renforcé les conditions d'obtention de la nationalité suédoise. Les nouvelles règles prévoient des exigences en matière de connaissance de la langue et de la société suédoises, un allongement de la durée de résidence (généralement portée de cinq à huit ans), une obligation d'autonomie financière ainsi qu'une évaluation plus stricte du comportement du demandeur au regard du respect de la loi et de l'ordre public.

En outre, une commission d'enquête publique mandatée par le gouvernement a proposé des modifications législatives permettant de retirer la nationalité suédoise aux personnes ayant une double nationalité lorsqu'elle a été obtenue frauduleusement ou qui ont commis certaines infractions particulièrement graves, notamment en lien avec la sécurité nationale. Si plusieurs propositions ont été avancées dans ce sens et qu'un amendement constitutionnel a été approuvé sur le principe, le dispositif de retrait de la nationalité

n'est pas encore pleinement entré en vigueur et demeure subordonné à l'achèvement de la procédure de révision constitutionnelle.

La Pologne a annoncé un durcissement de l'accès à la citoyenneté en 2025. La durée de résidence requise pour obtenir un permis de séjour permanent sera portée de trois à cinq ans, période durant laquelle les demandeurs devront conserver leur résidence fiscale en Pologne. Les candidats devront signer une déclaration de fidélité et un test de naturalisation sera instauré, portant sur l'histoire, la langue et les évolutions politiques, économiques et sociales récentes, de même que sur les valeurs et les normes fondamentales de la société polonaise. Le niveau de langue exigé passera de B1 à B2. Les frais de dossier ont également été relevés. L'octroi de la citoyenneté par décision présidentielle est désormais soumis à une redevance de 1 669 PLN (393 EUR) et la reconnaissance administrative à une redevance de 1 000 PLN (240 EUR).

En Belgique, la redevance applicable à l'acquisition de la nationalité belge est passée de 150 EUR à 1 000 EUR en 2025, avec une indexation annuelle. Cette évolution s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures gouvernementales mettant davantage l'accent sur la responsabilité individuelle dans les démarches d'acquisition de la citoyenneté. Les personnes analphabètes continuent d'être dispensées de l'épreuve écrite de langue dans le cadre de l'examen de citoyenneté, conformément à la modification apportée en 2024 au Code de la citoyenneté belge.

Les exigences linguistiques applicables à l'obtention d'un permis de séjour permanent sont également renforcées. Dans le cadre de la réforme en cours en matière d'installation permanente, le Royaume-Uni prévoit de renforcer les exigences relatives à la maîtrise de l'anglais pour obtenir un status permanent (*Indefinite Leave to Remain*). En vertu des nouvelles règles, la plupart des demandeurs devront justifier d'un niveau d'anglais B2 (*A-level*), en remplacement du niveau B1 (*GCSE*) actuellement requis. Cette modification a été officiellement annoncée le 5 mars 2026 et devrait entrer en vigueur en mars 2027, laissant ainsi aux demandeurs le temps de s'y préparer.

L'Irlande a amélioré l'efficience de sa gestion de la citoyenneté en 2025, dans le prolongement de réformes déjà engagées en 2024. Les demandes de citoyenneté peuvent désormais être déposées en ligne, avec paiement et vérification électroniques. Les délais de traitement sont ainsi passés de 15 mois en 2023 à 8 en 2024. En décembre 2025, toutefois, le gouvernement a porté de trois à cinq ans la durée de résidence obligatoire applicable aux bénéficiaires d'une protection internationale demandant la naturalisation.

En octobre 2024, la Finlande a porté de cinq à huit ans la durée de résidence requise pour la naturalisation et prévoit de durcir encore ce régime lors des phases suivantes, notamment en imposant des exigences relatives à l'autonomie financière, à l'intégrité et à la réussite d'un test de citoyenneté.

Aux Pays-Bas, l'accord de coalition de 2026 prévoit un durcissement des conditions d'accès à la nationalité néerlandaise. Les réformes portent à la fois sur le niveau de langue requis (qui passerait de A2 à B1) et sur la durée minimale de résidence (qui serait portée de cinq à six ans).

La Roumanie fait figure d'exception à cette tendance au durcissement : la réforme de la loi sur la citoyenneté réduit la période de résidence obligatoire pour les réfugiés pouvant démontrer une intégration active et introduit des dérogations aux exigences minimales de résidence pour les apatrides et les ressortissants de pays tiers apportant une contribution significative à l'économie, aux arts, à la culture, au sport ou au bénévolat. La Roumanie a également instauré l'obligation, pour les candidats à l'acquisition ou à la réacquisition de la citoyenneté, de démontrer une maîtrise du roumain au niveau B1.

Dans l'ensemble, les réformes de la citoyenneté engagées en 2025-2026 traduisent un durcissement des conditions d'accès, la maîtrise de la langue, les connaissances civiques, la contribution budgétaire, la durée de résidence et l'autonomie économique occupant une place croissante dans les critères retenus par les pays de l'OCDE. L'effet cumulé de la hausse des frais, de l'allongement des durées de résidence et du renforcement des conditions d'accès risque d'exclure des immigrés pourtant intégrés dans les faits mais ne disposant pas des ressources ou des diplômes officiels exigés par ces mesures.

Accès aux prestations et aux aides matérielles

Les réformes des prestations sociales et des aides matérielles constituent l'une des manifestations les plus visibles du durcissement de l'environnement budgétaire et politique observé en 2025-2026. Le soutien est réduit, soumis à des conditions plus strictes ou plus étroitement lié à l'exercice d'une activité professionnelle. Si les groupes vulnérables demeurent généralement protégés, les adultes d'âge actif, en particulier les nouveaux arrivants et les personnes n'ayant pas un parcours professionnel stable, sont de plus en plus soumis à des conditions d'activation renforcées, à des exigences de durée de résidence, à des critères de revenu ou à une réduction des aides.

La réforme de l'aide sociale engagée par le Danemark en 2025 en constitue l'un des exemples. Elle a simplifié le système de prestations en le structurant autour de trois niveaux principaux : minimum, basique et majoré. Son principal effet sur l'intégration réside dans une différenciation des critères d'éligibilité selon les antécédents de résidence et d'activité. L'accès aux niveaux de prestation plus élevés dépend de la durée de résidence, généralement neuf années au cours des dix années précédentes, et d'un historique professionnel d'environ deux ans et demi. Les personnes qui ne remplissent pas ces conditions relèvent du niveau minimum de prestation. Bien que ces dispositions soient officiellement neutres au regard de la nationalité, elles concernent principalement les nouveaux arrivants et les ressortissants de pays tiers, qui sont moins susceptibles d'atteindre ces seuils. La réforme étend également l'obligation de travailler à environ 22 000 bénéficiaires, avec une participation pouvant atteindre 37 heures par semaine à des activités d'activation comme des stages, des formations ou des travaux d'intérêt général. L'obligation de travail est officiellement d'application générale, mais elle touche en pratique de manière importante les réfugiés et les femmes ressortissantes de pays tiers éloignées du marché du travail. Le Danemark a également demandé aux communes de réexaminer 5 000 dossiers de pensions d'invalidité concernant des ressortissants de pays tiers. Ce réexamen porte sur les pensions accordées depuis 2003 dans 74 zones d'habitation désignées et comprend des entrevues ainsi qu'une nouvelle évaluation du dossier médical et de l'aptitude au travail. Cette évolution s'inscrit dans une tendance plus générale consistant à apprécier de plus en plus l'accès aux aides au regard de la capacité de travail, de l'autonomie financière et des antécédents de résidence.

Début 2026, le gouvernement suédois a proposé de restreindre l'accès des immigrés nouvellement arrivés aux prestations sociales en introduisant de nouvelles conditions d'admissibilité. Si cette réforme est adoptée, à compter du 1er janvier 2027, certaines prestations, comme les allocations familiales et les aides de logement, ne seront accessibles qu'aux immigrés ayant résidé en Suède pendant au moins cinq ans au cours des 15 dernières années ou remplissant certaines conditions de revenu d'activité.

En Autriche, le projet de loi sur les « obligations d'intégration » prévoit une réduction des prestations en cas de non-participation ou d'abandon des activités d'intégration. Une réduction des prestations sociales destinées aux nouveaux arrivants est également à l'étude.

En Finlande, les réformes de la santé menées en 2025-2026 ont restreint l'accès des immigrés en situation irrégulière aux soins non urgents, tout en maintenant l'accès aux soins d'urgence. Les femmes enceintes et les enfants continuent toutefois de bénéficier d'une couverture médicale complète. En France, à compter de juillet 2026, les étudiants étrangers originaires de pays non membres de l'UE qui ne sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux ne pourront plus bénéficier de l'aide au logement. Les étudiants en situation de précarité ou disposant de faibles revenus continueront d'y avoir accès. En Suède, une commission d'enquête mandatée par le gouvernement a présenté, en mars 2026, des propositions visant à instaurer des redevances obligatoires pour les services d'interprétation financés sur fonds publics.

Un certain nombre de pays de l'OCDE reviennent également sur les aides mises en place en faveur des personnes déplacées d'Ukraine. En Pologne, la législation adoptée en 2025 amorce la suppression progressive des mesures instaurées en 2022. Depuis le 5 mars 2026, à l'issue d'une période transitoire, les bénéficiaires d'une protection temporaire voient leur accès à certaines prestations familiales, aux

services de santé et au logement restreint, une évolution qui concerne principalement les adultes sans emploi n'appartenant pas aux groupes vulnérables. Ils conservent un accès intégral au marché du travail dès leur enregistrement, mais perdent la possibilité de créer une entreprise dans les mêmes conditions que les citoyens polonais ainsi que le bénéfice des dispositions particulières applicables à l'emploi et à la formation dans le secteur médical. Aux Pays-Bas, les modalités de soutien aux Ukrainiens déplacés ont été modifiées de sorte que les adultes exerçant une activité ou disposant d'un autre revenu ne perçoivent plus d'allocation de subsistance. Les Ukrainiens disposant de revenus et hébergés dans des structures communales doivent également contribuer aux coûts des services publics.

À rebours de cette tendance au recul des aides, la loi tchèque de 2025 sur l'aide au logement, mise en œuvre progressivement entre janvier et juin 2026, ouvre les mêmes droits que ceux reconnus aux citoyens tchèques aux résidents permanents, aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires de protection subsidiaire d'asile ou de protection subsidiaire. Elle prévoit la création de points de contact communaux pour le logement, des mécanismes de garantie et de compensation pour les propriétaires et les communes, ainsi qu'une aide directe au logement.

La tendance générale observée en 2025-2026 n'est pas à la suppression des aides, mais à leur reconfiguration. Les dispositifs sont de plus en plus ciblés sur les groupes vulnérables, subordonnés à des mesures d'activation ou conditionnés par les antécédents de résidence et d'emploi. Cette évolution reflète à la fois les pressions budgétaires et une moindre volonté politique d'accroître les dépenses consacrées à l'intégration, mais elle comporte également le risque de ralentir ou de fragiliser les parcours d'intégration des immigrés à faible revenu, des femmes assumant des responsabilités familiales et des personnes ayant un faible niveau de maîtrise de la langue.

Décentralisation et échelon infranational

Les autorités locales et régionales occupent une place de plus en plus centrale dans les politiques d'intégration menées en 2025-2026. Cette évolution répond en partie à des considérations pragmatiques : de nombreux obstacles à l'intégration, qu'il s'agisse du logement, de la scolarisation, de l'apprentissage de la langue, de la garde des enfants, des transports ou encore des services publics de l'emploi, relèvent principalement du niveau local. Elle reflète également les contraintes budgétaires ainsi que les politiques nationales. À mesure que le pouvoir central se montre plus réticent à étendre les grands programmes universels, les structures locales, les organisations de la société civile et les projets financés par l'UE sont de plus en plus sollicités pour apporter un soutien ciblé. Parallèlement, la montée en puissance d'une gouvernance territorialisée de l'intégration traduit un déplacement des investissements, qui s'éloignent des dispositifs spécifiquement destinés aux immigrés au niveau national au profit d'approches ciblant les quartiers où les difficultés d'intégration s'ajoutent à des handicaps socioéconomiques plus larges. De telles approches peuvent améliorer le ciblage des mesures en faveur de l'emploi, de l'éducation et d'accompagnement de proximité, mais elles nécessitent une communication soigneusement maîtrisée afin d'éviter de renforcer la stigmatisation territoriale ou d'associer les enjeux migratoires à des formes plus larges d'exclusion sociale.

La Belgique offre une illustration de cet élargissement des responsabilités locales. En Wallonie, un décret adopté en 2024 et mis en œuvre en 2025 érige officiellement l'intégration socioprofessionnelle en mission essentielle des Centres régionaux d'intégration, consolidant ainsi leur rôle dans l'accompagnement des immigrés vers l'emploi au moyen de programmes sur mesure, de partenariats avec les services publics de l'emploi et les acteurs locaux, ainsi que d'une coopération renforcée avec les employeurs.

Les Pays-Bas demeurent l'un des exemples les plus aboutis d'intégration civique décentralisée. Depuis l'entrée en vigueur, en 2021, du système d'intégration civique, les communes sont chargées de proposer des cours d'intégration civique, d'en contrôler la qualité et d'élaborer un parcours d'intégration personnalisé pour chaque nouvel arrivant. Elles sont également tenues d'encourager les employeurs à

créer des possibilités d'emploi pour les réfugiés reconnus. En 2025-2026, ce modèle communal reste au cœur de la politique d'intégration néerlandaise, dans un contexte où les autorités nationales cherchent à réduire la pression exercée sur les dispositifs d'accueil et de logement.

En Suède, le gouvernement a présenté un projet de loi sur l'installation des réfugiés, des bénéficiaires de la protection subsidiaire nouvellement arrivés et des membres de leur famille, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2027. Ce projet vise à renforcer le rôle des communes dans l'accueil des nouveaux arrivants, à accroître les incitations en faveur d'une participation active à leur parcours d'intégration et à assurer une répartition plus équitable de l'aide au logement sur l'ensemble du territoire en imposant aux communes de fournir un logement pendant trois ans. La répartition des nouveaux arrivants serait fondée sur les conditions d'intégration proposées par chaque commune.

En 2025, la Tchéquie a lancé un nouveau mécanisme de financement des projets municipaux visant à soutenir l'intégration des bénéficiaires d'une protection temporaire. Les communes, les associations locales bénévoles, les villes et les districts urbains peuvent demander des fonds supplémentaires pour des activités de conseil, de coordination des actions d'intégration et d'accompagnement individualisé. Ces fonds sont accordés sous réserve d'un cofinancement de 10 % et doivent être dépensés d'ici la fin de l'année 2026.

L'Italie renforce également les capacités des acteurs locaux. La Charte pour l'intégration des réfugiés, lancée en 2022 par six grandes villes puis rejointe par dix autres, a été complétée en 2025 par le programme LGNetForma du ministère de l'Intérieur, géré avec l'ANCI, Cittalia et 22 communes partenaires. Ce programme cible 2 300 communes de plus de 5 000 habitants et s'appuie sur des webinaires pour renforcer les capacités locales en matière d'accueil et d'inclusion.

Le suivi est lui aussi de plus en plus territorialisé. En Allemagne, le tableau de bord national de l'intégration, lancé par l'Office fédéral de la statistique en avril 2025, en est un exemple. En Belgique, l'Observatoire wallon de l'intégration, créé dans le cadre des réformes de 2025, dote la Wallonie d'un dispositif permanent de suivi et de coordination. Au Canada, les cadres communs de performance ont été étendus aux programmes d'établissement financés par le gouvernement fédéral, les prestataires étant désormais tenus de rendre compte de leurs résultats au regard d'indicateurs harmonisés couvrant l'intégration économique, l'apprentissage de la langue, la participation sociale et l'engagement civique. Cette évolution renforce la comparabilité entre les provinces ainsi que la base factuelle sur laquelle reposent les décisions de financement. En Espagne, le cadre de suivi adopté en 2025 renforce le suivi national des résultats en matière d'inclusion des immigrés et de lutte contre le racisme. Si de nombreux indicateurs peuvent être ventilés géographiquement, il s'agit avant tout d'un instrument national plutôt qu'un tableau de bord infranational.

Les financements de l'UE contribuent également à renforcer cette dynamique en faveur de l'échelon local. L'appel à propositions lancé en 2025 au titre du Fonds « Asile, migration et intégration » encourage explicitement les autorités locales et régionales ainsi que les organisations de migrants à déposer des projets, en mettant l'accent sur les obstacles concrets à l'intégration, notamment l'accès aux services de santé, l'insertion professionnelle des femmes immigrées, les compétences numériques, le parcours éducatif des réfugiés et la protection des enfants.

4 Recruter et retenir des travailleurs immigrés dans le secteur des soins de longue durée

Le présent chapitre apporte un éclairage nouveau sur la contribution des migrations de travail à la réduction des pénuries de personnel dans le secteur des soins de longue durée. Il commence par comparer les modalités d'admission des travailleurs migrants dans les différents pays : voies d'admission réservées à certains métiers, listes de métiers en tension, accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et quotas. Il compare ensuite la réglementation des métiers de la dépendance, les compétences, la formation et les qualifications exigées par les différents pays ainsi que leurs modes d'évaluation. En dernière partie, il examine les données disponibles sur la rétention des travailleurs immigrés dans le secteur des soins de longue durée, puis les arbitrages à envisager dans la conception ou l'évaluation des voies d'immigration de travail dans ce secteur.

En bref

- En même temps que la demande de soins de longue durée (SLD) augmente sous l'effet du vieillissement démographique, les cohortes d'âge actif diminuent, limitant la disponibilité d'aidants professionnels résidents. Cette situation explique les pénuries de main-d'œuvre de plus en plus fortes qui se profilent dans les pays de l'OCDE.
- L'immigration de travail est un moyen de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, de même que le renforcement des effectifs nationaux, l'amélioration des technologies et de la productivité, le développement des compétences et l'éducation. C'est aux pays qu'il appartient de décider de la place à accorder à chacun de ces facteurs, sachant que les réponses à court terme risquent de nuire à l'équilibre à long terme.
- Les travailleurs immigrés représentent déjà une part importante des effectifs du secteur des SLD en Irlande, au Luxembourg, en Suède et en Suisse. Nombre d'entre eux ont été admis par des voies autres que celle de l'immigration de travail, par exemple, pour raisons humanitaires ou au titre du regroupement familial.
- Pour les aidants professionnels, les voies d'immigration de travail varient considérablement dans les pays de l'OCDE, dont seuls quelques-uns proposent des visas réservés à ces métiers. La plupart des pays utilisent le permis de travail général, mais certains ont recours à des listes de métiers en tension, des quotas ou des accords bilatéraux de travail pour faciliter l'admission des aidants professionnels.
- Les exigences en matière de compétences, de qualifications et de réglementation pour les fonctions d'aidants varient selon le métier et le pays, allant de l'absence d'exigences formelles (par ex. Israël et l'Italie pour les aides-soignants) à des critères élevés pour ce qui concerne la reconnaissance des qualifications et la maîtrise de la langue (par ex. l'Allemagne pour les infirmiers diplômés). Ces différences et ce manque d'homogénéité des conditions compliquent la mobilité et la reconnaissance des qualifications d'un pays à l'autre, notamment à l'intérieur de zones de libre circulation comme l'Union européenne (UE).
- La rétention des effectifs est une priorité essentielle de l'action publique, mais les données manquent sur la rétention du personnel immigré en particulier. Peu de pays cherchent en effet à savoir si les travailleurs migrants admis pour exercer des fonctions d'aidants restent ensuite dans le secteur. Les rares données disponibles indiquent des taux de rotation des effectifs élevés et des difficultés à fidéliser le personnel dans le secteur, y compris les travailleurs immigrés.
- L'amélioration de la qualité des emplois et des formations aura sans aucun doute le plus d'impact sur la rétention du personnel, mais les leviers de l'immigration, comme les restrictions relatives aux changements d'employeur ou de secteur, les règles applicables au rapprochement familial et les voies d'accès à la résidence permanente, peuvent eux aussi influer sur la rétention des travailleurs immigrés, bien que cela ne soit pas toujours dans le secteur des SLD. Des initiatives au niveau des effectifs, comme un protocole complet d'accueil des nouvelles recrues, une offre de mentorat et un accompagnement linguistique et culturel continu des immigrés, entrent également en jeu.
- Concevoir des voies d'immigration efficaces est une tâche complexe qui nécessite de prendre en compte divers facteurs, dont l'admissibilité, la mobilité entre employeurs dans le secteur et l'accès à la résidence permanente. Il n'existe pas de modèle universel et des arbitrages

s'imposent, par exemple entre l'accès plus rapide à la résidence permanente pour faciliter le recrutement et les possibilités de mobilité inter-sectorielle une fois obtenue la mobilité totale sur le marché du travail. De même, des mesures mal conçues pour faciliter le recrutement international risqueraient de mettre à mal les efforts de formation, d'activation et de rétention des travailleurs résidents dans le secteur.

Introduction

Le vieillissement démographique pose un double problème : il augmente la proportion de personnes âgées – dont certaines ont besoin d'assistance dans les actes de la vie quotidienne pendant une longue période en raison de leur fragilité physique ou mentale ou d'un handicap (les soins de longue durée ou SLD) – tout en diminuant la population d'âge actif. Même si les effectifs du secteur des SLD augmentent, cette progression est insuffisante face à celle de la demande. Les pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur deviennent un défi structurel qui prend de l'ampleur dans certains pays de l'OCDE. Conjuguée aux difficultés à attirer et à maintenir en poste des travailleurs locaux ou nationaux, cette situation a fait une plus large place aux travailleurs immigrés dans les effectifs de SLD ; résultat d'une stratégie nationale ou, dans d'autres cas, phénomène de marché.

Les travailleurs nés à l'étranger[1] représentent déjà une part importante des effectifs du secteur des SLD dans certains pays (OCDE, 2025[1]). La plupart d'entre eux n'ont pas été admis par les voies d'immigration de travail, mais plutôt en vertu de la libre circulation dans l'Union européenne et en Australie/Nouvelle-Zélande (dans une certaine mesure), ou par d'autres voies d'immigration (regroupement familial, études ou raisons humanitaires).

Les réponses aux pénuries de compétences se déclinent en quatre piliers : technologie et productivité ; mobilisation de la main-d'œuvre nationale par l'amélioration des conditions de travail et des perspectives professionnelles ; développement des compétences et formation ; recrutement international. C'est aux pays eux-mêmes qu'il appartient de décider quelle importance accorder à chaque pilier, y compris au rôle de l'immigration dans leurs stratégies de main-d'œuvre. Or, face à l'aggravation des pénuries, il est très utile de se pencher sur le rôle des travailleurs migrants et des voies d'immigration dans le secteur des SLD, dans le contexte de réformes plus globales pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. C'est l'objectif principal de ce chapitre.

Plusieurs pays, dont le Canada et le Japon, ont ouvert des programmes d'immigration de travail aux aidants professionnels. D'autres pays de l'OCDE ont adapté les voies d'immigration de travail déjà en place pour faciliter l'admission d'aidants professionnels étrangers, au moyen soit de quotas et de listes de métiers en tension dans le cadre des permis/visas de travail généraux, soit d'accords bilatéraux de migration de travail.

Un autre défi se pose dans la quête de solutions aux besoins de personnel dans le secteur des SLD, à savoir celui de la rétention des travailleurs, pour non seulement assurer la continuité et la qualité de la prise en charge, mais aussi réduire les coûts et les perturbations associés aux rotations d'effectifs fréquentes. Il ressort d'autres travaux de l'OCDE que l'amélioration de la qualité des emplois et des formations est très importante pour retenir plus efficacement l'ensemble des aidants professionnels (OCDE, 2023[2]). Or, en ce qui concerne les aidants professionnels immigrés, la plupart des pays de l'OCDE disposent de peu d'éléments leur permettant de savoir s'ils restent durablement dans le secteur du fait qu'ils peinent à suivre ces travailleurs et manquent de données sur les meilleurs moyens de les retenir dans le secteur.

Le présent chapitre examine les voies d'immigration de travail ouvertes aux aidants professionnels dans ce contexte. En s'appuyant sur d'autres travaux de la Division de la santé de l'OCDE (OCDE, 2023[2] ; OCDE, 2020[3] ; Llena-Nozal, Barszczewski et Rauet-Tejeda, 2025[4] ; Llena-Nozal, Araki et Killmeier, 2025[5]) ainsi que sur le chapitre consacré aux médecins et au personnel infirmier immigrés de l'édition 2025 des Perspectives des migrations internationales (OCDE, 2025[6]), il examine comment les pays structurent leurs voies d'immigration de travail pour remédier aux pénuries de compétences. Il passe en revue les voies d'immigration de travail dans le secteur de la dépendance qui sont en place dans les pays de l'OCDE, ainsi que leurs caractéristiques (par ex. la possibilité d'obtenir un titre de séjour permanent, de bénéficier du regroupement familial ou de travailler pour un employeur différent, les critères de compétences/rémunération, ainsi que leurs dimensions et leurs tendances) ; le niveau de formation et de qualification requis pour exercer dans le secteur de la dépendance, ainsi que la réglementation des professions ; les données disponibles sur la rétention du personnel et les leviers à actionner pour l'améliorer, en mettant l'accent sur les mesures que peuvent prendre les pouvoirs publics, le secteur et les employeurs pour fidéliser davantage les travailleurs immigrés dans le secteur des SLD.

Que recouvrent les soins de longue durée ? Où et par qui sont-ils dispensés ?

Les SLD recouvrent un éventail de services qui permettent aux personnes de vivre de la manière la plus autonome possible dans de bonnes conditions de sécurité et qui les aident dans les actes de la vie quotidienne (AVQ) – s'habiller, se laver, se nourrir, conserver une certaine mobilité – et les activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) – gérer ses finances et s'occuper du linge. Dans les pays où les professions de ce secteur sont principalement non réglementées[2], les SLD ne comprennent pas de traitements médicaux ni d'actes généralement réalisés par des médecins ou des infirmiers. Dans les pays où ces professions sont réglementées, l'éventail des actes est très différent et peut inclure des actes médicaux. C'est le cas, par exemple, en Allemagne, où les infirmiers diplômés jouent un rôle important dans le secteur des SLD.

Le but des soins de longue durée est de préserver la capacité fonctionnelle, l'autonomie et la dignité plutôt que de soigner une maladie ou un trouble de la santé. Ils sont dispensés dans deux principaux types de cadre : en établissement (hôpitaux, établissements médicalisés de long séjour ou établissements résidentiels) ou à domicile et dans des structures de soins de proximité (y compris les soins de jour pour personnes âgées). L'équilibre entre ces deux cadres varie d'un pays de l'OCDE à l'autre, en fonction des politiques appliquées, des moyens financiers et des préférences culturelles (Llena-Nozal, Barszczewski et Rauet-Tejeda, 2025[4]). La proportion de bénéficiaires de soins de longue durée à domicile a légèrement augmenté dans 23 pays de l'OCDE[3], passant de 66 % à 70 % entre 2013 et 2023 (OCDE, 2025[1]). Ces pourcentages témoignent du désir des bénéficiaires de rester chez eux aussi longtemps que possible (le « maintien à domicile ») et du développement de services pour faciliter les soins à domicile dans les pays de l'OCDE.

La plupart des bénéficiaires de soins sont des personnes âgées en perte de capacité fonctionnelle, qui ont besoin d'assistance dans leurs activités quotidiennes. Ces personnes présentent des affections chroniques multiples pouvant rendre leur prise en charge complexe et nécessiter l'intervention d'un personnel qualifié. Une personne âgée (65 ans et plus) sur quatre a besoin de SLD, d'où l'ampleur des besoins de soins liés au vieillissement démographique dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2024[7]). La proportion de bénéficiaires de SLD professionnels augmente fortement avec l'âge : jusqu'à 30 % des personnes âgées de 80 ans et plus reçoivent une forme ou une autre de soins professionnels, selon le pays et la disponibilité d'aide familiale ou informelle (OCDE, 2020[3]).

Les effectifs de SLD sont principalement féminins, et le secteur est caractérisé par de faibles salaires et des conditions de travail difficiles. Dans la plupart des pays, ils sont constitués de trois professions principales : les aides-soignants (le plus gros des effectifs), les auxiliaires de soins infirmiers et les

infirmiers diplômés. Les tâches réalisées par ces personnes sont souvent exigeantes sur les plans physique et émotionnel, car elles impliquent d'aider à la mobilité, de suivre l'état de santé et de maintenir la communication avec la famille et les professionnels de santé.

Les soins à la personne peuvent être dispensés par des professionnels (travailleurs rémunérés) ou par l'entourage (par ex. les proches aidants). Dans les cadres informels, comme le domicile de l'employeur, les travailleurs sont particulièrement vulnérables du fait qu'ils se situent souvent dans une « zone grise » relativement à la réglementation et à leurs droits – surtout lorsqu'ils sont logés chez les bénéficiaires ou interviennent 24h/24. L'adoption en 2011 de la Convention n° 189 de l'OIT concernant le travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques a marqué un jalon important dans la reconnaissance du travail domestique en tant que forme d'emploi donnant accès aux mêmes droits et protections que les autres professions. La Convention établissait un cadre visant à assurer des conditions de travail décentes pour les travailleurs domestiques, dont des conditions d'emploi claires, des limites sur le temps de travail, le repos hebdomadaire, le bénéfice du salaire minimum dans les cas appropriés, la protection de la sécurité et de la salubrité de l'environnement de travail et l'accès à la protection sociale. Elle contient en outre des clauses spécifiques concernant les vulnérabilités des travailleurs domestiques immigrés et des travailleurs logés chez l'employeur. En favorisant la régularisation et la réglementation de l'emploi domestique, elle a servi de point de référence international important pour mener des réformes du marché du travail retentissant sur le travail d'aidant à domicile et le travail domestique.

L'aide des proches continue de jouer un rôle important dans bon nombre de pays, et les soignants logés chez le bénéficiaire sont très courants dans quelques pays de l'OCDE, mais la présente analyse porte avant tout sur les immigrés employés dans le secteur des SLD professionnels, pour lequel on dispose de plus de données fiables.

La demande d'aidants professionnels augmente sous l'effet du changement démographique

Résultat de la baisse des taux de fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie, le vieillissement démographique touche tous les pays de l'OCDE, à des degrés différents. En 2023, les plus de 65 ans représentaient 18.5 % de la population des pays de l'OCDE, dont 4.9 % de plus de 80 ans. D'ici à 2050, la part de personnes âgées devrait atteindre 26.4 % et celle des 80 ans et plus devrait doubler pour s'établir à près d'une personne sur dix (OCDE, 2025[1]).

À mesure que la population vieillit, la prévalence des handicaps, de la fragilité et de la maladie augmente, en particulier parmi les personnes âgées de 80 ans et plus. Par conséquent, certaines personnes ont besoin d'aide dans les activités du quotidien. Une grande partie de cette aide est prise en charge par des proches aidants, à savoir la famille ou l'entourage, mais une proportion de personnes âgées a besoin de services professionnels de SLD, en fonction à la fois du degré de perte d'autonomie – légère, modérée ou lourde selon les classifications types[4] – et de l'absence ou de la disponibilité limitée d'aidants informels.

Il est essentiel de comprendre l'ampleur et la sévérité des besoins pour anticiper la demande future de SLD. En moyenne dans les pays de l'OCDE, à peu près un quart des personnes âgées ont besoin de SLD : la moitié d'entre elles ont une perte d'autonomie légère (12 % ou 31 millions), suivies par celles dont la perte d'autonomie est modérée (8 % ou 20.6 millions), puis par celles dont la perte d'autonomie est lourde (4 % ou 10.3 millions) (OCDE, 2024[7])[5]. Les écarts d'un pays à l'autre sont toutefois importants et témoignent de différences en termes de pyramide des âges de la population et de nombre d'années vécues en bonne santé par les personnes âgées. Le Japon, par exemple, affiche une proportion relativement forte de personnes âgées en perte d'autonomie lourde. En Hongrie, cette part est proche de zéro, en partie parce qu'une forte proportion de la population âgée a entre 65 et 74 ans, avec une perte d'autonomie plus généralement faible à modérée (OCDE, 2024[7]). Les besoins insatisfaits en termes de SLD n'en demeurent pas moins

conséquents, ce qui témoigne d'une couverture parcellaire, de problèmes d'accessibilité financière et d'un manque de capacités des services. Dans l'ensemble de la zone OCDE, à peine un peu plus d'un quart (27 %) des personnes ayant besoin d'une prise en charge bénéficient de soins professionnels (OCDE, 2024[7]).

À la hausse de la demande de SLD s'ajoutent la diminution de la population d'âge actif disponible, celle du nombre de proches aidants disponibles due à l'évolution des structures familiales et à l'augmentation du taux d'activité des femmes, et le vieillissement des effectifs de santé eux-mêmes. En 2023, par exemple, le départ à la retraite d'un quart du personnel infirmier était prévu au cours des dix années suivantes (OCDE, 2024[8]). Les soins informels sont également en baisse ; en France, par exemple, le nombre d'aidants informels a diminué de 6 % entre 2008 et 2022, tandis que la proportion d'aidants informels consacrant plus de 35 heures par semaine à ces soins est passée de 8 % à 13 % (Verhagen, 2026[9]).

Les effectifs dans le secteur des SLD augmentent plus lentement que la demande

Les effectifs dans le secteur des SLD augmentent à un rythme plus lent que les besoins des personnes âgées. Dans les pays de l'OCDE, le nombre de travailleurs du secteur des SLD a progressé d'environ 20 % entre 2011 et 2021, mais la population âgée de 80 ans et plus – le groupe le plus susceptible d'avoir besoin de soins intensifs – a augmenté plus rapidement sur la même période. Par conséquent, les effectifs ne se sont pas suffisamment renforcés pour répondre aux besoins croissants de prise en charge.

En 2021, les travailleurs du secteur des SLD représentaient 1.9 % de l'emploi total dans les pays de l'OCDE ; proportion qui variait de moins de 0.3 % de l'emploi total en Grèce, Lituanie et Pologne, à plus de 4.0 % en Norvège et Suède (OCDE, 2023[2]). Ces pourcentages illustrent des différences considérables d'effectifs de SLD entre les pays. Dans la zone OCDE, il y a en moyenne cinq aidants professionnels pour cent personnes âgées de 65 ans et plus ; chiffres qui varient de 0.2 en Grèce à 13 en Norvège (OCDE, 2024[7]). Les pays qui affichent une plus faible densité d'effectifs ont tendance à faire davantage appel aux proches aidants et enregistrent un niveau plus élevé de besoins non satisfaits de services de SLD professionnels, en particulier pour les personnes en perte d'autonomie modérée. Faute d'améliorations considérables du recrutement, de la rétention et de la productivité, il est probable que les pénuries de main-d'œuvre s'accentueront avec le vieillissement démographique.

Pour satisfaire la demande de prise en charge prévue, la part de travailleurs en SLD dans l'emploi total devra augmenter de 0.6 point de pourcentage (p.p.) par an entre 2023 et 2033 (sans gains de productivité ni évolution des besoins par groupe d'âge). Même avec une hausse de la productivité du travail, il faudrait que le pourcentage de l'effectif total de travailleurs dans le secteur des SLD augmente de 0.5 p.p., ce qui correspond à des millions de travailleurs supplémentaires (OCDE, 2023[2]). La Commission européenne a estimé à 1.6 million le nombre d'aidants professionnels supplémentaires nécessaires d'ici à 2050 dans l'UE pour maintenir les niveaux actuels de prise en charge (Commission européenne, 2025[10]). Les estimations de la demande accrue de travailleurs dans le secteur des SLD présentent un certain degré d'incertitude dans la mesure où elles ne tiennent pas compte des réformes futures, des mutations technologiques ou du recours accru aux aidants professionnels par manque de proches aidants[6].

Les postes vacants dans le secteur de la dépendance sont parmi les plus difficiles à pourvoir dans bon nombre de pays de l'OCDE

Les effectifs de SLD n'augmentent pas au même rythme que la demande à cause, en partie, de difficultés de recrutement et de maintien en poste. Cette section s'intéresse aux difficultés de recrutement. En fonction du niveau de qualification du personnel et de la situation nationale, la difficulté à pourvoir les postes vacants tient à une combinaison de hausse rapide de la demande et de problèmes persistants de qualité des emplois. Il ressort d'une analyse récente de l'OCDE que bon nombre de pays font état de difficultés chroniques de recrutement dans le secteur des SLD et dans les professions de la dépendance assimilées. Des pénuries déjà évidentes devraient s'aggraver avec l'accélération du vieillissement de la population (OCDE, 2023[2]).

Les enquêtes auprès des employeurs et les données administratives indiquent que les aides-soignants et le personnel infirmier dans le secteur des SLD connaissent des taux d'emplois vacants et de rotation des effectifs plus élevés que les professions comparables. La durée de vacance des postes est ainsi allongée et les besoins de prise en charge non satisfaits multipliés dans plusieurs pays Membres de l'OCDE (OCDE, 2023[2]). Ces problèmes de recrutement sont étroitement liés à des facteurs structurels.

Dans les pays où les professions dans le secteur des SLD sont réglementées, les capacités de formation et les difficultés rencontrées par les travailleurs immigrés pour obtenir la reconnaissance de leurs qualifications sont peut-être les freins les plus importants (OCDE, 2017[11]).

Des données complémentaires issues des analyses d'offres d'emploi montrent que les postes dans le secteur médico-social sont généralement plus longs à pourvoir que les autres postes dans la plupart des pays. Les pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur ne sont donc pas cycliques, mais le résultat de décalages, d'année en année, entre les conditions de travail et les besoins de prise en charge croissants dans des sociétés vieillissantes. Le recrutement international peut aider à pourvoir les postes, mais les taux de vacances d'emploi élevés et persistants dans bon nombre de pays font apparaître des pénuries structurelles que le recrutement international ne pourra pas forcément pallier.

Données récentes des pays de l'OCDE concernant les difficultés de recrutement

L'enquête auprès des effectifs des prestataires de service aux personnes âgées dépendantes, menée par les autorités australiennes en 2023, s'intéressait aux principales difficultés de recrutement rencontrées par les prestataires d'aide à domicile ainsi qu'au nombre de postes d'aides-soignants et d'infirmiers vacants. Les résultats faisaient ressortir la difficulté à recruter suffisamment de personnel, la concurrence pour attirer le personnel avec d'autres prestataires ou d'autres secteurs, la rémunération et l'inadéquation des compétences et des qualifications des candidats (Welfare, 2023[12]). Les métiers du soin et de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap sont en tension permanente, avec des taux élevés de postes vacants qui persistent même si le marché du travail se détend globalement (Jobs and Skills Australia, 2025[13]). De même, l'Association néo-zélandaise d'aide aux personnes âgées dépendantes fait état de difficultés permanentes de recrutement et de pénuries de personnel qui empêchent les prestataires de maintenir les niveaux de service et de planifier leurs capacités futures. Les métiers d'aidant professionnel et d'infirmier agréé se démarquent par des taux de postes vacants particulièrement hauts, causés par des taux élevés de rotation des effectifs dans le cas des aidants professionnels (taux annuel de 31 %) (New Zealand Aged Care Association, 2024[14]).

Au Canada, les données officielles et celles des prestataires montrent que les emplois vacants dans le secteur des SLD sont persistants et difficiles à pourvoir. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, les établissements de SLD continuent de connaître des pénuries de personnel qui se traduisent par des taux élevés de postes vacants et un recours important aux heures supplémentaires, ces dernières comptant pour 8 % des heures de contact direct dans le cadre des SLD en 2023-2024 (Institut canadien d'information sur la santé, 2025[15]). Les données factuelles fournies par les prestataires vont dans le même sens : l'Association canadienne des soins de longue durée annonce plus de 38 000 postes vacants dans les établissements de soins de longue durée à la fin de 2022, soit plus du double des niveaux enregistrés avant la pandémie. Elle décrit par ailleurs les difficultés de recrutement et de conservation du personnel comme une crise aiguë et continue de l'ensemble du secteur, qui touche le personnel infirmier, les « préposés aux services de soutien à la personne » et le personnel auxiliaire (Association canadienne des soins de longue durée, 2023[16]). Les statistiques du marché du travail confirment elles aussi que ces postes vacants sont difficiles à pourvoir : Statistique Canada constate que les postes vacants dans les métiers liés à la santé, dont les infirmiers et les préposés aux services de soutien à la personne, essentiels dans le secteur des SLD, ont plus que doublé entre 2019 et 2023, mais aussi que les postes restent vacants de plus en plus longtemps dans certaines régions ; preuve d'une demande qui continue de ne pas être satisfaite plutôt que de taux élevés de rotation des effectifs.

Le Japon et la Corée se heurtent à des difficultés persistantes pour pourvoir les postes vacants dans le secteur des SLD, en raison de pénuries de main-d'œuvre structurelles plutôt que de décalages à court terme. Au Japon, les soins infirmiers et les SLD connaissent les plus graves pénuries de main-d'œuvre. Les données des services publics de l'emploi font en effet apparaître des ratios offres d'emploi/candidats très élevés, ce qui pourrait indiquer que les emplois vacants sont difficiles à pourvoir. Selon les estimations, environ 570 000 aidants professionnels supplémentaires devront être recrutés d'ici 2040, ce qui indique qu'une part importante des postes anticipés resteront vacants si les modes de recrutement et de maintien en fonction du personnel ne s'améliorent pas (The Straits Times, 2024[17]). En Corée, où la demande de SLD a rapidement augmenté depuis la mise en œuvre de l'assurance dépendance publique en 2008, des études menées par les pouvoirs publics et des études financées par l'État indiquent que l'offre de main-d'œuvre est déjà insuffisante. Les projections officielles laissent entrevoir un déficit d'environ 110 000 aidants professionnels à l'horizon 2028, les pénuries étant causées en partie par le vieillissement de la main-d'œuvre, étant donné qu'environ deux tiers des aidants professionnels actuellement en poste ont 60 ans ou plus (Immigration Service Foundation, 2026[18]). Les prévisions des pouvoirs publics à plus long terme font entrevoir des besoins de personnel non satisfaits bien plus importants au cours des 20 prochaines années si les tendances actuelles persistent. Elles viennent ainsi renforcer la crainte que les postes vacants dans le secteur des SLD ne deviennent de plus en plus difficiles à pourvoir sans des mesures fortes des pouvoirs publics.

L'UE connaît de graves difficultés de recrutement dans le secteur de la dépendance, privé et public, en particulier dans le cas des professionnels hautement qualifiés. Plusieurs pays (dont l'Autriche, la Belgique, le Danemark et la France) inscrivent les aidants professionnels sur des listes de métiers en tension pour accélérer ou faciliter le recrutement de travailleurs étrangers. Les pénuries se retrouvent dans les taux de postes vacants, qui ont atteint leur plus haut niveau entre 2019 et 2021, période pendant laquelle environ 421 000 aidants professionnels exerçant en établissement ont quitté le secteur, dans toute l'UE. Le remplacement de la main-d'œuvre est considéré comme un enjeu crucial, sachant que les offres d'emploi témoignent principalement des départs à la retraite du personnel médico-social plutôt que d'une croissance de l'emploi (CEDEFOP, 2023[19]).

Les problèmes de rétention du personnel accentuent les tensions

Les difficultés à recruter des travailleurs et à les conserver viennent exacerber plus encore ces tensions. L'amélioration de la qualité des emplois, des formations et des salaires est essentielle pour attirer et fidéliser les aidants professionnels dans le secteur des SLD, à moyen et à long terme, ce qui contribuera à remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur. La publication *Au-delà des applaudissements ? Améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée* (OCDE, 2023[2]) fait ressortir que ces faiblesses structurelles persistantes concourent aux taux élevés de rotation des effectifs et aux difficultés à conserver le personnel expérimenté (voir Encadré 4.1). Elle met en lumière le besoin de stratégies de main-d'œuvre inscrites dans la durée, qui ne s'arrêtent pas à une reconnaissance symbolique et visent des niveaux d'effectif plus adaptés, une plus grande clarté des parcours professionnels, un accès renforcé à la formation continue et de meilleurs environnements de travail. Une meilleure qualité des emplois est essentielle, non seulement pour la rétention des travailleurs, mais aussi pour assurer la qualité et la résilience des systèmes de soins de longue durée.

Il ressort des données disponibles sur la conservation du personnel que le secteur des SLD est caractérisé par un taux élevé de rotation des effectifs et une courte durée d'occupation des emplois, bon nombre de travailleurs quittant le secteur après quelques années seulement. La durée moyenne d'occupation des emplois dans le secteur des SLD est inférieure de deux ans à celle des autres emplois dans le domaine de la santé (OCDE, 2023[2]) ; un constat qui s'explique en partie par une plus forte proportion de contrats à temps partiel et de contrats temporaires et par des conditions de travail défavorables relativement aux emplois en soins hospitaliers ou en soins intensifs.

Encadré 4.1. Principales recommandations pour mieux retenir les aidants professionnels

Pour fidéliser plus efficacement le personnel dans le secteur des soins de longue durée, la publication de l'OCDE *Au-delà des applaudissements ? Améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée* formule les recommandations suivantes :

- Relever les salaires et améliorer la reconnaissance financière, pour mieux rendre compte des compétences, des responsabilités et des conditions de travail, avec un financement public adéquat.
- Réduire la charge de travail en améliorant les taux d'encadrement, en limitant les heures supplémentaires excessives et en organisant des emplois du temps plus prévisibles.
- Renforcer les protections en matière de santé au travail et de santé mentale, notamment la prévention des accidents du travail, du stress et de l'épuisement professionnels.
- Développer les formations et les parcours professionnels afin d'améliorer la reconnaissance professionnelle, le développement des compétences et les possibilités de progression.
- Favoriser la sécurité de l'emploi et les contrats stables en réduisant le recours à l'emploi occasionnel et précaire.
- Renforcer le dialogue social et la négociation collective pour améliorer les conditions de vie et la représentation des travailleurs.
- Lier les réformes du financement aux résultats en matière de main-d'œuvre, en veillant à ce que l'augmentation des investissements se traduise en emplois de meilleure qualité et en baisse des taux de rotation des effectifs.

Source : OCDE (2023[2]), *Au-delà des applaudissements ? Améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée*, https://doi.org/10.1787/160ef74a-fr.

Des stratégies et plans officiels peuvent favoriser la rétention du personnel. Plusieurs actions sont en cours pour soutenir ces objectifs au niveau de l'UE : la Stratégie européenne en matière de soins et la Recommandation du Conseil sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité constituent un cadre complet pour les réformes et les investissements européens et nationaux visant à améliorer les services aux personnes dépendantes. Elles incitent les États membres à favoriser des emplois de qualité, à assurer des conditions de travail équitables, à améliorer la professionnalisation de l'accompagnement de la dépendance et à répondre aux besoins de compétences.

Plusieurs pays de l'OCDE (dont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Chili, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande et la Norvège) sont dotés de stratégies ou de plans qui couvrent la rétention des aidants professionnels ou des professionnels de santé en général, signe que leur maintien en fonction est une priorité. Les stratégies traitent généralement des éléments suivants : amélioration des salaires, stabilité des contrats, accès à la formation et développement professionnel.

Si les stratégies et plans officiels peuvent contribuer à orienter les actions des pouvoirs publics et du secteur en faveur de la rétention des effectifs, leur mise en œuvre est cruciale pour obtenir des résultats. Par exemple, la convention relative aux aidants professionnels et auxiliaires de vie (équité salariale) de 2017 en Nouvelle-Zélande (Care and Support Workers [Pay Equity] Settlement), censée relever les salaires de manière permanente, n'a pas débouché sur des améliorations à long terme faute de financement après expiration de la convention en juin 2022. Par conséquent, bon nombre de travailleurs ont continué à être payés au salaire minimum (Health New Zealand, 2024[20]). La rétention des travailleurs immigrés dans le secteur des SLD soulève d'autres considérations, examinées à la fin du présent chapitre.

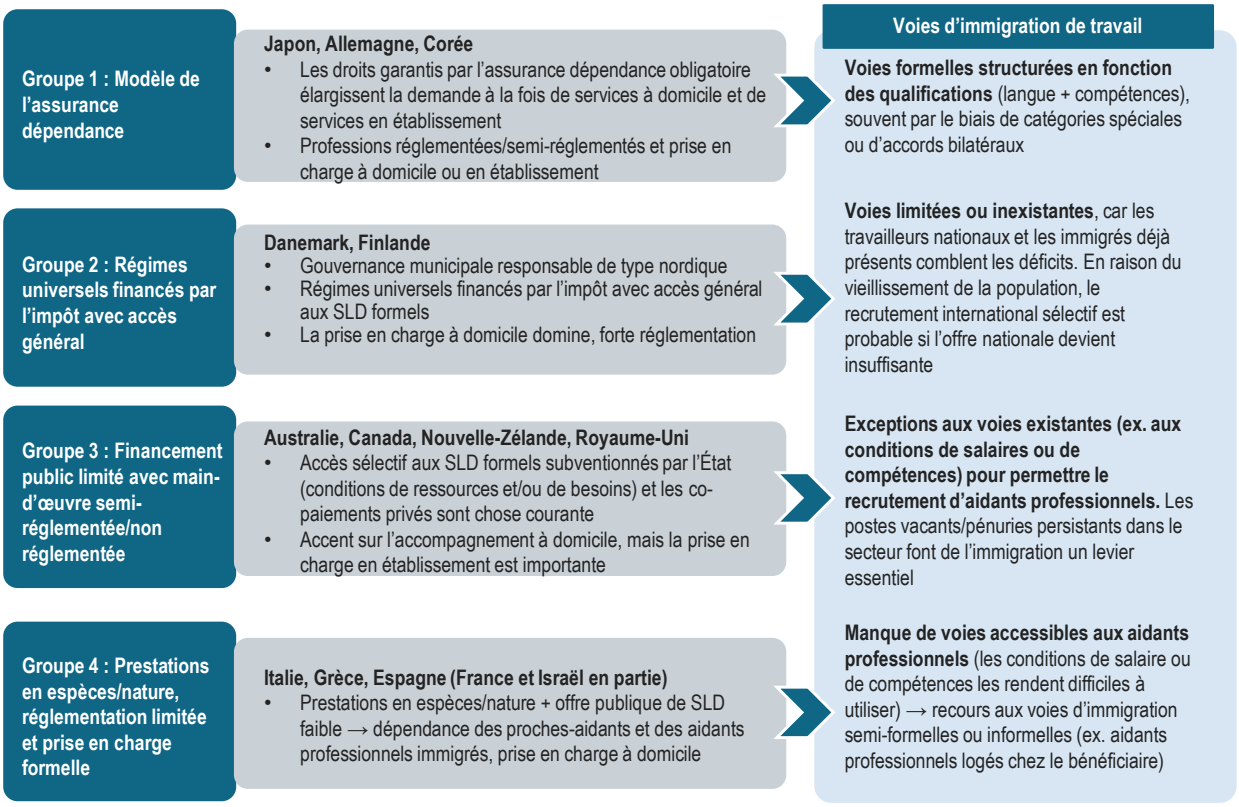
Classification des approches adoptées par les pays de l'OCDE en matière de migration des aidants professionnels

En introduction de l'examen des travailleurs immigrés dans le secteur des SLD, il est important de commencer par cerner les grands facteurs structurels qui influencent les approches adoptées par les pays de l'OCDE : le modèle de financement, le cadre de prise en charge principal (en établissement ou à domicile) et la réglementation des professions du secteur de la dépendance[7]. La taxonomie qui suit (Graphique 4.1) permet de comprendre les diverses approches de l'immigration de travail adoptées par les pays de l'OCDE pour ce qui concerne les aidants professionnels. Elle s'appuie sur une typologie des systèmes de SLD réalisée par la Division de la santé de l'OCDE (Llena-Nozal, Barszczewski et Rauet-Tejeda, 2025[4]). Les systèmes sont classés en quatre groupes, certains pays ne relevant que partiellement d'un groupe ou d'un autre.

- **Groupe 1 : modèle de l'assurance dépendance**, représenté par l'Allemagne, la Corée et le Japon. Les droits garantis par l'assurance dépendance obligatoire élargissent la demande à la fois de services à domicile et de services en établissement ; les prestataires et les professions sont réglementés/homologués. Dans ces pays, la prise en charge se fait à domicile ou en établissement et les professions de soins sont soumises à des certifications réglementaires au Japon et en Allemagne (elles ne sont que semi-réglementées en Corée). Les voies d'immigration de travail constituent un complément important des capacités nationales de formation. Des voies d'immigration de travail structurées sont ouvertes en fonction des qualifications (maîtrise de la langue et compétences), souvent par le biais de catégories spéciales ou d'accords bilatéraux (par ex. l'APE et les visas « travailleur qualifié spécialisé » au Japon).
- **Groupe 2 : régimes universels financés par l'impôt** avec accès général aux SLD professionnels, au Danemark et en Finlande. Ces régimes sont très réglementés et mettent l'accent sur l'accompagnement à domicile. Les voies d'immigration de travail sont limitées pour les aides-soignants, car les déficits de main-d'œuvre sont comblés par les travailleurs nationaux et immigrés déjà dans le pays. Avec le vieillissement de la population, le recrutement international est probable si l'offre nationale devient insuffisante.
- **Groupe 3 : financement public limité, accès sélectif** aux SLD professionnels, en établissement/à domicile et professions semi-réglementées/non réglementées, comme en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. La persistance de postes vacants/pénuries fait de l'immigration un levier intéressant. Des exceptions aux voies d'immigration de travail existantes sont généralement prévues pour faciliter le recrutement d'aides-soignants.
- **Groupe 4 : SLD professionnels et réglementation limités, accent mis sur l'accompagnement à domicile combiné avec des prestations en espèces/en nature**, comme en Espagne, en Grèce et en Italie (ainsi qu'en France et en Israël dans une certaine mesure). Régime généralement corrélé avec un manque de voies d'immigration de travail accessibles et le recours soit aux immigrés déjà présents soit aux proches aidants. Israël fait exception en combinant les prestations en espèces/en nature, l'accompagnement à domicile et la voie de l'immigration de travail.

Graphique 4.1. Taxonomie des régimes de soins de longue durée et rôle des immigrés

Un cadre pour comprendre les diverses approches adoptées eu égard à l'immigration des aidants professionnels



L'obtention de données concernant les aidants professionnels, y compris ceux nés à l'étranger, est une gageure

S'il est important de savoir combien de personnes travaillent dans le secteur des SLD, et combien d'entre elles sont nées à l'étranger, la tâche n'est pas simple. Les définitions des aidants professionnels (données plus haut) ne correspondent pas aisément aux classifications des travailleurs employées dans les données administratives ou les données d'enquêtes. Même les définitions des aidants professionnels qui font consensus ne correspondent pas toujours parfaitement aux classifications. Par exemple, dans l'Union européenne, la Recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022H1215(01)) contient plusieurs définitions d'intérêt pour les effectifs de SLD et distingue « soins formels de longue durée », « soins informels », « prestataire de soins de longue durée à domicile », qui peut être un « prestataire de soins logé à domicile ». Dans cette Recommandation, la notion de soins « formels » repose sur le statut professionnel plutôt que sur le statut contractuel.

Les enquêtes sur les forces de travail (EFT) peuvent être utilisées pour se faire une idée de l'emploi dans le secteur des SLD, mais elles présentent de sérieuses limites en raison des classifications des professions et des secteurs d'activité. Il est rare que ces classifications correspondent exactement aux activités de soins de longue durée. Dans le secteur de la santé, par exemple, certaines classifications sectorielles couvrent les activités de soins en structures d'accueil médicalisées, mais elles ne rendent pas toujours compte du travail de prise en charge à domicile ou en milieu hospitalier, ou encore des soins

professionnels dispensés lors de visites à domicile. L'utilisation des codes généraux des professions risque de négliger les travailleurs du secteur des SLD qui ne constituent qu'une partie de catégories plus larges, comme « professionnels de santé, aides-soignants et activités d'action sociale ». Il est possible que des personnes classées dans les catégories « infirmiers » ou « aides-soignants » travaillent dans le secteur de la dépendance si elles sont employées dans des hôpitaux ou par le biais d'agences, mais les définitions des professions ou des secteurs n'en rendent pas nécessairement compte. Pour les personnes qui dispensent des soins à domicile, il peut être difficile de séparer les SLD de la garde d'enfants ou des tâches domestiques effectuées chez des particuliers. Par conséquent, les aidants à domicile, ceux qui sont logés chez le bénéficiaire et ceux qui exercent des fonctions mixtes (catégorie dans laquelle les travailleurs immigrés dans le secteur des SLD sont surreprésentés) peuvent être incorrectement classés ou invisibles, même s'ils représentent une proportion importante des effectifs – 70 % des bénéficiaires de SLD reçoivent des soins à domicile, en moyenne dans l'OCDE. L'Annexe 4.A donne une vue d'ensemble des codes de professions utilisés dans le secteur des SLD dans les différents pays.

Encadré 4.2. Représentation des travailleurs du secteur des SLD dans l'enquête sur les forces de travail de l'UE

Lorsqu'il est fait référence aux enquêtes sur les forces de travail, les travailleurs dans le secteur des SLD sont définis selon la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08) et la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE, rév. 2) comme suit :

- CITP-08 : Cadres infirmiers (221), personnel infirmier (niveau intermédiaire) (3 221), aides-soignants en institution (5 321), aides-soignants à domicile ;
- NACE, rév. 2 : Hébergement médico-social et social (87), Action sociale sans hébergement (88).

Les activités des ménages privés en tant qu'employeurs de personnel domestique, dont font partie les aidants professionnels logés à domicile, sont exclues. Elles pourraient être pertinentes pour les pays où les travailleurs du secteur des SLD sont employés en qualité de travailleurs domestiques.

Source : OCDE (2023[21]), *Au-delà des applaudissements ? Améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée*, https://doi.org/10.1787/160ef74a-fr.

L'autre difficulté posée par l'utilisation de l'EFT pour estimer la taille des effectifs d'aidants professionnels et la part de ces aidants nés à l'étranger est liée à la méthode d'échantillonnage. La plupart des enquêtes utilisent une méthode d'échantillonnage des ménages. Le risque est qu'elles passent ainsi à côté des aidants professionnels logés à domicile par le ménage en raison de la nature peu précise de leur travail, mais aussi les travailleurs transfrontaliers qui ne sont généralement pas résidents (particulièrement importants dans des pays comme le Luxembourg ou la Suisse). Le regroupement de la main-d'œuvre du secteur des SLD en agrégat de plus petites catégories peut poser des difficultés particulières lorsque la taille de l'échantillon est insuffisante ou que le groupe cible est très restreint. Les immigrés récents sont moins fréquemment représentés dans les échantillons d'enquête que les immigrés de longue date. D'autre part, les enquêtes sur les forces de travail ne rendent généralement pas compte de la situation des personnes au regard du visa ou du permis de séjour et ne peuvent donc généralement pas être utilisées pour cerner le recrutement international depuis l'étranger.

L'utilisation des données de l'EFT pour une comparaison globale des pays est cependant loin d'être parfaite, la mesure dans laquelle les aidants professionnels sont pris en compte dépendant en partie de la proportion de ceux d'entre eux qui travaillent dans des cadres et des professions bien couverts par

l'EFT, comme les établissements médicalisés de long séjour (cadre) ou les aides-soignants (profession). Pour les pays de plus petite taille, comme l'Australie, les échantillons ne sont pas suffisamment importants pour permettre une analyse exacte de la contribution des aidants professionnels immigrés au secteur.

Les EFT, si l'on tient compte de ces mises en garde, donnent néanmoins une indication de la proportion d'immigrés dans une certaine profession ou un certain secteur dans l'ensemble des pays de l'OCDE, ainsi que de la tendance (augmentation ou diminution de la proportion).

D'autres enquêtes peuvent rendre compte des aidants professionnels, mais les mêmes problèmes de définition et d'échantillonnage risquent de se poser[8]. Les données administratives sont une autre source très particulière. Une vue d'ensemble des travailleurs employés peut être établie à partir des cotisations de sécurité sociale, souvent par secteur et par profession, mais les mêmes problèmes de classification se posent que pour les données d'enquêtes. Dans certains pays de l'OCDE, les fonds de pension réservés aux travailleurs domestiques pourraient faciliter le repérage des travailleurs immigrés. En Italie, par exemple, un fonds de pension distinct rend possible le recensement des travailleurs (Encadré 4.3), mais seuls sont concernés ceux qui déclarent leur emploi. Il est possible que le nombre de travailleurs qui cotisent à la sécurité sociale pour un travail d'aidant à domicile soit nettement inférieur au total estimé en raison du travail non déclaré, particulièrement répandu dans le secteur de l'accompagnement à domicile. En Pologne, par exemple, le nombre d'étrangers qui paient des cotisations sociales dans l'ensemble du secteur médico-social est inférieur à la plupart des estimations du seul nombre d'Ukrainiens actifs dans ce secteur (Encadré 4.4).

Encadré 4.3. Utilisation des données administratives pour rendre compte des aidants professionnels immigrés en Italie

En Italie, les cotisations de retraite obligatoires des travailleurs domestiques permettent à l'Institut national de la prévoyance sociale (*Istituto Nazionale Previdenza Sociale*, INPS) de repérer et de suivre les aidants professionnels à domicile, en séparant les *badanti* (aidants) des autres employés de maison. Un observatoire publie des données sur les travailleurs par sexe, âge, nationalité, heures travaillées et salaire déclaré, pour tous les travailleurs ayant effectué au moins un paiement de cotisation de retraite. En 2025, les *badanti* représentaient 51.3 % de tous les travailleurs domestiques, ce qui confirme la prédominance de cette profession. L'effectif d'aidants est dominé par les étrangers, même si leur proportion a diminué, passant de 80 % à environ 72 % au cours des dix dernières années (Tableau 4.1.). Ce recul pourrait toutefois s'expliquer, dans une certaine mesure, par les naturalisations. En 2024, en termes d'origine, 43 % de tous les aidants professionnels enregistrés étaient des ressortissants d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, et 9 % de pays d'Amérique du Sud.

Tableau 4.1. Les aidants professionnels à domicile en Italie sont en grande partie des travailleurs étrangers

Individus ayant payé au moins une cotisation de retraite en tant qu'aidants professionnels à domicile, par nationalité, 2015-2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Étrangers	309 275	307 194	306 481	305 560	305 138	327 138	332 890	314 488	302 508	298 445
Italiens	77 565	81 209	95 174	104 706	110 495	123 152	124 820	119 654	114 219	114 716
Part d'étrangers	79.9 %	79.1 %	76.3 %	74.5 %	73.4 %	72.7 %	72.7 %	72.4 %	72.6 %	72.2 %

Note : Il est possible que le nombre de travailleurs qui paient des cotisations de sécurité sociale pour un travail d'aidant à domicile soit nettement inférieur au total estimé, en raison du travail non déclaré.
Source : INPS Osservatorio sui lavoratori domestici.

StatLink https://stat.link/t0i4sx

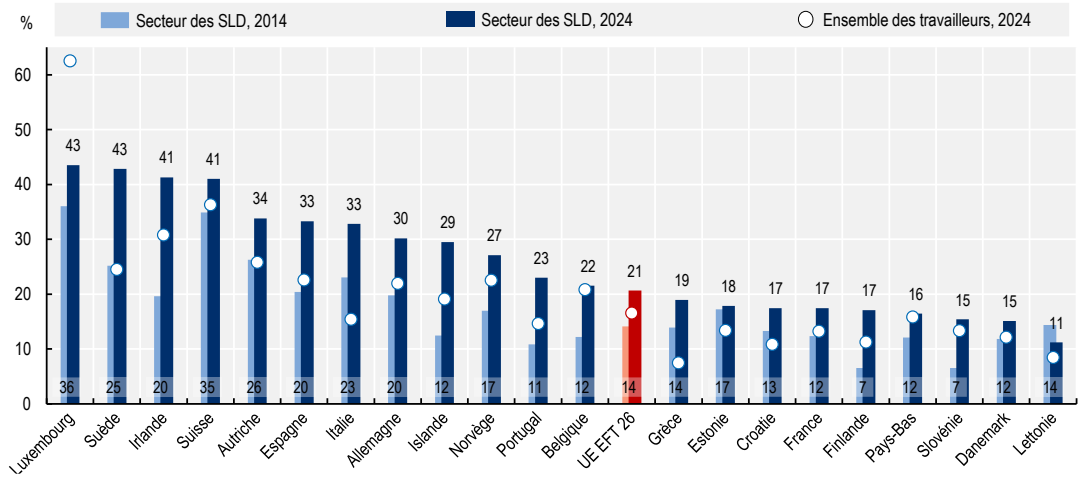
Outre les données de l'EFT et les données administratives sur les effectifs du secteur de la dépendance, les bases de données de l'immigration permettent de rendre compte des flux et des stocks d'aidants professionnels, mais de manière limitée. Pour les pays qui demandent un permis ou un visa particulier aux aidants professionnels, il est possible de se reporter aux données des programmes en place, présentées ci-après pour Israël, le Royaume-Uni, le Canada et le Japon. Pour les pays qui indiquent les codes de professions pour les voies d'immigration de travail, il est possible d'obtenir le nombre de migrants admis pour un emploi dans un métier du secteur de la dépendance. C'est le cas, par exemple, pour l'Australie et ses programmes de visas temporaires de travailleurs qualifiés. Les pays qui procèdent à un examen de la situation sur le marché du travail peuvent aussi disposer de données sur les métiers du secteur de la dépendance qui sont approuvés par le biais de l'examen, sachant toutefois que les décisions positives ne mènent pas toujours à des admissions.

La contribution globale des immigrés aux effectifs du secteur de la dépendance

Les données de l'UE-EFT sur les travailleurs immigrés dans le secteur ne donnent qu'une image partielle

D'après l'UE-EFT les étrangers qui exercent un emploi dans le secteur des SLD, à l'exclusion des travailleurs domestiques qui ne sont pas toujours chargés de soins, constituent une part importante des effectifs du secteur dans plusieurs des pays couverts. Dans 26 pays européens de l'OCDE, la proportion de travailleurs nés à l'étranger a augmenté de 7 % en dix ans, passant de 14 % en 2014 à 21 % en 2024, avec toutefois des différences d'un pays à l'autre. Cette tendance était particulièrement prononcée au Luxembourg, en Suède, en Irlande et en Suisse, avec quatre aidants professionnels dans le secteur des SLD sur dix nés à l'étranger. En Türkiye, en Lituanie et en Pologne, ces aidants étrangers représentaient moins de 2 % des effectifs (OCDE, 2025[1]). Il est à noter que cette proportion est probablement sous-estimée pour le Luxembourg, l'EFT ne rendant peut-être pas compte des travailleurs transfrontaliers non résidents qui constituent une part importante de la main-d'œuvre. Voir le Graphique 4.3 ci-après.

Graphique 4.2. Part des travailleurs nés à l'étranger dans le secteur des SLD et parmi l'ensemble des travailleurs, selon les EFT



Notes : « UE EFT 26 » correspond à une moyenne non pondérée. « Ensemble des travailleurs » désigne la part des immigrés dans la population employée totale.

Source : OCDE (2025[1]), *Panorama de la santé 2025 : Les indicateurs de l'OCDE*, https://doi.org/10.1787/2f564c6c-fr, (données issues de l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne).

StatLink https://stat.link/4k3onj

Dans la catégorie des travailleurs nés à l'étranger, la proportion de ressortissants de pays non membres de l'UE qui exercent un emploi en SLD dans les 26 pays de l'UE-EFT a davantage augmenté que la proportion de ressortissants de l'UE, passant de 8 % en 2014 à 19 % en 2024 (une augmentation de 11 p.p.), alors que la part des ressortissants de l'UE est passée de 3 % à 6 % au cours de la même période. On trouvera une décomposition de la variation pays par pays dans le Tableau d'annexe 4.A.1.

Les États-Unis et le Royaume-Uni affichent également une forte présence d'aidants professionnels nés à l'étranger

Aux États-Unis, les immigrés constituaient 30 % de l'effectif d'aidants directs en 2024 (les individus âgés de 18 ans et plus, rémunérés au moins 1 000 USD pendant l'année, ayant indiqué exercer un emploi de soins de longue durée dans la catégorie aide-soignant ou infirmier) (Chidambaram, 2026[21]). Ces 30 % sont composés de 18 % de citoyens naturalisés et 12 % d'immigrés non citoyens. La proportion de personnes nées à l'étranger varie selon le milieu de travail. Dans le cas des aidants à domicile, elle représentait un tiers de tous les travailleurs, et un quart dans le cas de l'accompagnement en établissement résidentiel. Les immigrés occupent une place de plus en plus importante en soins de longue durée ; ils représentaient 24 % des aidants directs en 2018 (Pillai, 2025[22]).

En Angleterre (Royaume-Uni), sur les 1.6 million d'emplois dans le secteur des soins en 2025/26, on estime que 33 % étaient occupés par des travailleurs non britanniques (Skills for Care, 2026[23]). Le nombre de ressortissants de l'UE est en baisse, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage des effectifs du secteur des soins, passant de 100 000 à 90 000 et de 7.1 % à 5.5 % des effectifs entre 2020/21 et 2025/26. Le nombre de travailleurs de pays non UE est passé de 8.4 % à 27 % au cours de la même période, reflétant l'expansion du recrutement international, alors même que le nombre de travailleurs britanniques diminuait.

En Corée, les travailleurs immigrés ne représentaient que 0.9 % des aides-soignants employés dans le secteur des soins en 2023 (Kwon, 2026[24]), mais constituaient 90 % de la main-d'œuvre des « aidants » – des Coréens d'outre-mer d'origine chinoise, dont plus de la moitié ont plus de 60 ans.

Les pays font appel à différentes catégories d'immigrés pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre

L'ampleur de l'emploi d'immigrés et les types d'emploi de ces immigrés dans le secteur de la dépendance varient entre les pays de l'OCDE en fonction de divers facteurs : le secteur des SLD, la réglementation du marché du travail, la culture (préférence pour les proches aidants ou les aidants professionnels) et le système d'immigration (Desiderio, 2021[25]). Les systèmes de SLD varient aussi considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre. On observe une évolution générale de la prise en charge par des proches aidants vers des systèmes plus professionnels de soins de longue durée, ce qui élargit les possibilités d'emploi formel, avec le temps.

Tous les pays se reposent principalement sur les femmes dans le secteur de la dépendance, ce qui les expose de façon disproportionnée à des salaires bas, des horaires de travail irréguliers, de mauvaises conditions de travail, ainsi qu'au harcèlement et aux abus au travail. Les travailleuses qui sont immigrées en plus d'être des femmes risquent fort d'être encore plus désavantagées.

Migrants temporaires et travailleurs migrants

À l'instar de bon nombre de pays asiatiques non membres de l'OCDE, Israël fait presque exclusivement appel à des travailleurs migrants temporaires pour les services de SLD, en très grande partie au domicile des bénéficiaires. On trouvera de plus amples informations sur la voie d'immigration en Israël dans la section suivante. L'effectif d'aidants professionnels immigrés en Nouvelle-Zélande et en Australie est

composé d'un mélange de détenteurs de visas temporaires, de travail, d'études, de conjoint ou de vacances-travail. En Australie, les étudiants semblent constituer un groupe important : une enquête du ministère de la Santé en 2024 constatait que 43 % des aidants professionnels de personnes âgées étaient nés à l'étranger, et que les personnes non citoyennes nées à l'étranger et détentrices de visas temporaires (environ 10 % des aidants professionnels) étaient pour la plupart soit des étudiants (45 %) soit des jeunes diplômés (20 %) (Australian Government, Department of Health, Disability and Ageing, 2024[26]). En Nouvelle-Zélande, en revanche, les visas de travail temporaires semblent être plus importants. Une enquête sur les établissements d'accueil de personnes âgées médicalisés en 2023 constatait que 45 % de l'effectif était constitué de détenteurs de visas, dont 32 % de visas d'employeur agréé ou autres visas de travail temporaires. Le reste était principalement composé de titulaires de la résidence permanente (Aged care Association New Zealand, 2024[27]).

Libre circulation

Dans les espaces de libre circulation, la mobilité régionale contribue habituellement en grande partie à satisfaire les besoins des pays en termes de SLD, avec parfois pour effet d'exacerber les besoins dans les pays d'origine. En Europe, des pays comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie se sont largement appuyés sur la libre circulation de travailleurs d'Europe centrale et orientale, attirés par les salaires et les offres d'emploi. Par exemple, à la suite de l'adhésion de leur pays à l'UE, un grand nombre de travailleurs originaires de Pologne et d'autres pays d'Europe centrale et orientale sont venus travailler dans le secteur de la dépendance au Royaume-Uni. Or, la sortie du Royaume-Uni de l'UE marquant la fin de la libre circulation, l'émigration de l'UE vers le Royaume-Uni a diminué tandis que l'Allemagne a vu augmenter les admissions de migrants de l'UE (Turnpenny et Hussein, 2021[28] ; OCDE/Commission européenne, 2024[29]). Les professionnels de santé circulent aussi librement entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, de sorte qu'une forte proportion du personnel de santé né à l'étranger présent en Australie est venue de Nouvelle-Zélande en vertu de l'accord de reconnaissance mutuelle Trans-Tasman (Australian Government, Department of Health, Disability and Ageing, 2025[30]). Les mouvements transfrontaliers sont chose courante, notamment au Luxembourg et en Suisse.

Dispositifs de régularisation

En l'absence de voies d'immigration légales ou lorsque l'accès y est difficile, les immigrés sans papiers peuvent contribuer à satisfaire les besoins de SLD. Dans ce type de situations, notamment faute de dispositifs de régularisation continus, une régularisation à grande échelle peut être nécessaire. L'Espagne et l'Italie, par exemple, ont entrepris des programmes de régularisation à grande échelle destinés au secteur des SLD. L'Italie a mené plusieurs programmes de régularisation au cours des quatre dernières décennies. En 2002, elle a régularisé environ 350 000 personnes pour la catégorie mixte « travail domestique/SLD à domicile ». En 2009, environ 100 000 des 295 000 candidats étaient des *badanti* (auxiliaires de vie logés chez les ménages privés bénéficiaires) ou des aidants professionnels. En 2012, un autre programme de régularisation a donné lieu à 116 000 demandes de « travail domestique », catégorie qui comprenait également l'accompagnement de la dépendance (Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones [Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations de l'Espagne], 2024[31] ; OCDE, 2025[6]). En 2020, un autre programme de régularisation ciblait les secteurs essentiels, à savoir le travail domestique, la dépendance, l'agriculture et la pêche. En Espagne, le programme de régularisation de 2005 concernait entre autres le « travail domestique » (presque un tiers de toutes les demandes), qui comprend les SLD, mais aussi d'autres fonctions. À l'heure actuelle, l'Espagne prévoit cinq catégories pour la régularisation continue par le biais des permis de séjour *arraigo* (enracinement), notamment pour les aidants à domicile de ressortissants espagnols. L'obtention de ces permis a récemment été simplifiée en réduisant la durée de résidence requise. La France dispose d'un dispositif de régularisation destiné aux personnes employées dans des secteurs où le recrutement est

difficile ; cela peut notamment concerner le secteur des soins, ce qui permet aux aides-soignants, sous certaines conditions, d'obtenir un statut légal en tant que travailleurs.

Migrants admis au titre du regroupement familial et de l'aide humanitaire

Dans la plupart des pays d'Amérique latine, le personnel de SLD est principalement non professionnel et la prise en charge des personnes dépendantes est assurée par des membres de la famille plutôt que par des travailleurs immigrés (Stampini et al., 2025[32]). Aux États-Unis, un grand nombre d'étrangers employés dans le secteur de la dépendance ont été admis par la voie du regroupement familial (car les aidants professionnels étrangers ne remplissent pas les critères de salaire et de compétences pour être admis par les voies d'immigration de travail). Dans bon nombre de pays de l'OCDE, dont la France, les Pays-Bas, les pays nordiques et la Pologne, les migrants admis par la voie du regroupement familial et les voies humanitaires ont de plus en plus contribué à l'emploi dans le secteur des soins de longue durée et ainsi atténué les pénuries. L'Encadré 4.4 ci-après illustre ce propos en prenant l'exemple des travailleurs et des bénéficiaires d'une protection temporaire ukrainiens dans le secteur du travail domestique en Pologne.

Encadré 4.4. Les aidants professionnels ukrainiens en Pologne

Deux vagues d'immigration ont admis différents types de migrants

La Pologne a connu deux vagues distinctes d'immigration ukrainienne : une première à partir de 2014 et une seconde à partir de 2022 à la suite de la guerre à grande échelle avec la Russie, celle-ci ayant déclenché le plus grand déplacement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, principalement vers les pays voisins. Les deux groupes possèdent des caractéristiques différentes : le premier était principalement composé de travailleurs migrants, des hommes d'âge actif en migration circulaire. Le second était surtout constitué de femmes et d'enfants forcés à émigrer ou à fuir (bénéficiaires d'une protection temporaire). Les niveaux de compétences variaient entre les deux groupes, le premier étant surtout constitué d'hommes moyennement qualifiés et le second de femmes ayant un niveau de formation élevé en moyenne par rapport au reste de la population ukrainienne.

Estimations du nombre de migrants ukrainiens dans le secteur de la dépendance

Les dispositions de la Direction de la protection temporaire, annoncées en mars 2022, accordaient aux bénéficiaires d'une protection temporaire en provenance d'Ukraine un droit de résidence et d'accès au marché du travail en Pologne et dans d'autres États membres de l'UE. Une analyse de l'OCDE, à partir des données d'Eurostat et de sources nationales, indique que la Pologne a accueilli environ 1 million de citoyens ukrainiens sous protection temporaire en 2023-2024. Un peu plus de la moitié étaient d'âge actif, soit environ un demi-million de travailleurs potentiels. L'insertion sur le marché du travail des bénéficiaires d'une protection temporaire ukrainiens a été relativement rapide. Cependant, sachant que les emplois sont en grande partie peu qualifiés, cette rapidité peut être indicatrice d'une inadéquation des qualifications et du fait que les bénéficiaires d'une protection temporaire ont privilégié la vitesse d'entrée sur le marché du travail.

Le secteur de la dépendance et des services est un secteur à forte concentration d'immigrés ukrainiens, en partie parce qu'il n'est que semi-réglementé en Pologne et ne présente que peu d'obstacles (il comprend les SLD, mais aussi les métiers de garde d'enfants et de ménage). Care International estime qu'environ 100 000 Ukrainiennes effectuent des tâches domestiques chez des ménages polonais. La Pologne dépend de ces travailleurs à cause du vieillissement rapide de sa population et pour compenser l'émigration des aidants professionnels polonais, nombreux à s'expatrier pour travailler.

L'immigration de travail est en recul depuis 2022, probablement remplacée en grande partie par l'emploi de bénéficiaires d'une protection temporaire (voir le Tableau 4.2). Les données concernant les deux voies d'admission en Pologne pour l'emploi, c'est-à-dire le système de déclaration et la voie ordinaire du permis de travail, indiquent que relativement peu de travailleurs les utilisent. Avant l'arrivée des bénéficiaires d'une protection temporaire, les employeurs avaient déposé 5 900 déclarations d'accueil d'aides-soignants, dont 94 % concernaient des Ukrainiens. Ce nombre a considérablement diminué les années suivantes. Les permis de travail octroyés pour « aides-soignants en santé et professions assimilées », catégorie qui comprend les aidants professionnels, ont également fortement diminué depuis 2022 sous l'effet de la disponibilité soudaine de bénéficiaires d'une protection temporaire ukrainiens (qui n'avaient pas besoin de permis de travail).

Tableau 4.2. Déclarations d'embauche par groupes de professions, nombre de permis de travail délivrés, et nombre de travailleurs assurés dans les professions et le secteur de la santé, par nationalité, Pologne, 2021-2025

Profession	2021	2022	2023	2024	2025
Aides-soignants	243	298	102	81	96
dont, Ukrainiens	*64.6 %*	*47.7 %*	*36.3 %*	*29.6 %*	35.4 %
Aides-soignants à domicile	5 905	3 373	2 093	1 251	1 474
dont, Ukrainiens	*94.2 %*	*84.9 %*	*81.6 %*	*53.6 %*	47.1 %
Aides-soignants en santé et professions assimilées, non catégorisées ailleurs	275	352	156	95	92
dont, Ukrainiens	*84.4 %*	*57.4 %*	*23.7 %*	*12.6 %*	17.4 %
Nombre total de permis de travail délivrés dans la catégorie « aides-soignants en santé et professions assimilées »	799	283	6	8	7
Nombre total d'étrangers assurés dans le secteur « santé et protection sociale »	17 513	27 613	32 264	35 933	41 194
dont, Ukrainiens	64.4 %	72.9 %	73.0 %	72.3 %	87.4 %

Note : Les catégories professionnelles 5 321, 5 322, 5 329 sont incluses dans les statistiques de déclarations jusqu'à juin 2025. Les données sont estimées sur la base des six premiers mois. Pour l'année entière 2025, seule la catégorie « santé et protection sociale » est incluse, dans laquelle les Ukrainiens représentent 62 % des 5 200 déclarations.
Source : Service public de l'emploi polonais (déclarations et permis de travail) et Institut d'assurance sociale (nombre d'étrangers assurés) ; Klakla (2023[33]), *In the shadows: Ukrainian Domestic Workers in Poland*, Care International Poland ; Banque polonaise de développement (2025[34]), *The impact of Ukrainian migrant inflow on the Polish economy: a contemporary analysis*, https://www.bgk.pl/files/public/user_upload/The_Impact_of_Ukrainian_Migrant_Inflow_on_the_Polish_Economy.pdf ; OCDE (2023[35]), « What we know about the skills and early labour market outcomes of refugees from Ukraine », Réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine, https://doi.org/10.1787/c7e694aa-en ; OCDE (2023[36]), *Perspectives des migrations internationales 2023*, https://doi.org/10.1787/87c79978-fr ; Eurostat (2025[37]), Statistiques sur la protection temporaire (bénéficiaires ukrainiens par pays et groupes d'âge).

StatLink https://stat.link/rtjdl5

L'utilisation des réservoirs de travailleurs immigrés existants, y compris le renforcement des voies d'accès au secteur de la dépendance, peut être efficace pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. La reconnaissance accélérée des compétences, la formation linguistique ciblée, les programmes relais et l'accès facilité au marché du travail pour les immigrés au titre du regroupement familial et de l'aide humanitaire, sont autant de mesures susceptibles d'augmenter la main-d'œuvre disponible tout en réduisant la dépendance au recrutement à l'étranger, dans le cadre d'une démarche multimodale.

Le recours à des voies d'immigration de travail est indispensable pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre

L'écart entre l'offre et la demande de SLD a incité certains gouvernements à envisager le recrutement international comme élément essentiel de leurs stratégies de main-d'œuvre. Dans certains pays, les immigrés jouent un rôle croissant même en l'absence de voies d'admission réservées à certains métiers, grâce aux phénomènes de marché. L'ampleur de la contribution attendue des aidants professionnels migrants (à la fois ceux présents sur le territoire et ceux recrutés à l'étranger) varient d'un pays à l'autre tout comme l'organisation des voies d'immigration de travail pour le secteur de la dépendance.

Cette section décrit l'approche adoptée par les pays qui ont mis en place des voies d'immigration réservées aux aidants professionnels, puis par les pays qui facilitent l'entrée d'aidants professionnels par la voie d'un permis de travail général en ayant également recours aux listes de métiers en tension, aux quotas ou aux accords bilatéraux de migration de travail.

La comparaison des voies d'accès disponibles aux aidants professionnels n'est pas simple, car ce secteur englobe des métiers différents et de multiples voies d'immigration sont possibles. Les principales caractéristiques à prendre en considération pour comparer les voies d'admission sont la mobilité professionnelle (possibilité ou non pour les immigrés de changer d'employeur au sein du secteur ou de quitter le secteur), les conditions subsidiaires (possibilité ou non de bénéficier du regroupement familial), et les perspectives à long terme (possibilité ou non de demander un titre de séjour permanent et longueur de la procédure). Le coût et les délais d'obtention des permis influencent également l'accessibilité de la voie d'admission, mais ils sont exclus de l'analyse. Le Tableau 4.3 ci-après donne une vue d'ensemble des différences et des points communs, sur ces critères, entre les pays qui prévoient des voies d'admission spéciales. Les pays qui admettent les aidants professionnels par les voies de l'immigration de travail générale sont couverts dans le Tableau d'annexe 4.A.2.

Tableau 4.3. Tableau synoptique des pays de l'OCDE qui prévoient des voies d'immigration de travail réservées aux aidants professionnels

Pays	Voie d'admission	Niveau d'études/de compétences requis	Accès à la résidence permanente (RP)	Mobilité professionnelle et sectorielle	Taille du dispositif
Canada	Voie d'accès spéciale (Programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile) et filières générales	Pour le pilote, diplôme de fin d'études secondaires au minimum et six mois d'expérience professionnelle ou de formation dans le secteur	Accès à la RP à l'arrivée	Mobilité totale une fois la RP obtenue	2 720 aides à domicile (effectifs dans le cadre du « programme d'immigration des aides de soins à domicile : soutien à domicile » au 31 décembre 2025)
Israël	Visa de travail général pour les aidants professionnels logés au domicile des bénéficiaires, accords bilatéraux de travail avec plusieurs pays	Aucun niveau requis	Aucune possibilité	Aucune mobilité intrasectorielle. Les travailleurs peuvent changer de bénéficiaire des soins sous réserve de la réglementation et des procédures de la PIBA	61 776 aidants professionnels présents légalement (effectifs en 2024)

Pays	Voie d'admission	Niveau d'études/de compétences requis	Accès à la résidence permanente (RP)	Mobilité professionnelle et sectorielle	Taille du dispositif
Japon	Quatre voies principales. La filière SSW (travailleur qualifié spécialisé) est la plus importante	Des exigences différentes selon les dispositifs. Pour le statut SSW, les candidats doivent réussir une évaluation des compétences en soins infirmiers et un test de langue	Pas d'accès à la RP, même si les travailleurs hautement qualifiés bénéficiant du statut SSW peuvent demander à bénéficier du statut SSW (type 2), lequel permet de prolonger le séjour et éventuellement d'avoir accès à la RP	Les travailleurs peuvent librement changer d'employeur, mais pas de secteur	58 992 (effectifs au titre du SSW, août 2025)
Royaume-Uni	Voie d'admission spéciale au titre du visa de travailleur qualifié (désormais fermée au recrutement international), accords bilatéraux de travail avec plusieurs pays	Aucun niveau requis	Possibilité de demander la RP après 5 ans de séjour légal et à condition de respecter d'autres conditions (des modifications visant à allonger cette période sont à l'étude)	Les travailleurs peuvent changer d'employeur, mais pas de secteur	27 174 (octrois de visas primaires, 2024)

Note : Pour les pays proposant plusieurs voies d'admission, comme le Japon et le Canada, le tableau fait référence à la voie particulière citée.

Le Canada expérimente des voies d'admission pour les aidants professionnels depuis plusieurs décennies

Le gouvernement canadien a constaté des pénuries structurelles dans le secteur de la dépendance et élaboré quatre programmes/pilotes au fil des ans pour y remédier. Il s'agit entre autres du programme pilote des aides familiaux à domicile (1992-2014), du programme des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés (2014-2019) et du programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile (2019-2024) (Desiderio, 2021[25]). En mars 2025, le Canada a ouvert une nouvelle voie d'accès à la résidence permanente, le programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile, lequel prévoit une voie d'admission pour la garde d'enfants et le soutien à domicile (HCWIP) (avec un volet pour les personnes travaillant au Canada et un autre pour les demandeurs ne travaillant pas au Canada). En décembre 2025, cependant, le gouvernement canadien a temporairement fermé le programme jusqu'à nouvel ordre, la demande excédant le nombre de places disponibles (Gouvernement du Canada, 2025[38]).

Le programme pilote actuel (HCWIP: HS) propose la résidence permanente à l'arrivée pour les aidants professionnels à domicile et les personnes à leur charge sans condition d'expérience professionnelle antérieure au Canada. Par rapport à d'autres professions, les niveaux de maîtrise de la langue et les niveaux d'études exigés sont moins élevés (un niveau 4 au minimum en anglais ou en français et un diplôme de fin d'études secondaires), mais les demandeurs doivent justifier d'au moins six mois d'expérience professionnelle au Canada ou ailleurs, ou posséder un titre de formation approprié. Une évaluation de l'impact sur le marché du travail n'est pas requise, ce qui simplifie la procédure et accroît l'accessibilité. Le nombre d'admissions au titre de ce programme est cependant plafonné à 2 750 par an (dont, en 2025, 140 places réservées aux aides à domicile sans papiers ou en situation irrégulière). (Gouvernement du Canada, 2025[38]). Le Tableau 4.4 ci-après compare les programmes pour aidants professionnels antérieurs au programme actuel.

Tableau 4.4. Comparaison des dispositifs d'immigration d'aidants professionnels au Canada, 1992-présent

Nom du dispositif / Critères	Résidence permanente (RP)	Éducation et compétences	Restrictions au permis de travail	Personnes à charge
Programme des aides familiaux résidents (1992-2014)	Demande après 24 mois de travail en tant qu'aidant résident	Diplôme du secondaire	Le permis est attaché à l'employeur	Possible une fois que le demandeur remplit les conditions d'accès à la RP
Programme des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés (2014-2019)	Une fois remplies les conditions attachées au travail d'aidant professionnel au Canada	Enseignement supérieur (une année de postsecondaire)	Ne s'applique pas	Peut être inclus dans la demande de RP
Programme pilote des aides familiaux à domicile (2019-2024)	Demande immédiate de RP, accordée après 6 mois d'expérience professionnelle (à l'étranger ou au Canada selon le canal)	Enseignement supérieur (une année de postsecondaire)	Permis attaché à la profession et non pas à l'employeur	Peut rejoindre le programme une fois l'éligibilité au statut de RP a été approuvée
Programme pilote pour l'immigration des aides de soins à domicile (2025 au présent)	Accès à la RP à l'arrivée	Un diplôme de fin d'études secondaires au minimum et un niveau 4 en anglais ou en français.	Ne s'applique pas	Possible une fois que le demandeur remplit les conditions d'accès à la RP

Les changements d'un programme pilote à l'autre sont révélateurs des enseignements tirés par les pouvoirs publics et notamment des problèmes qui se posaient lorsque les voies d'immigration temporaire étaient utilisées pour remédier à des pénuries structurelles. Au fil des ans, les réformes ont été motivées par quatre problèmes récurrents : la vulnérabilité des travailleurs et les abus qu'ils subissaient, les retards administratifs, le décalage des voies d'accès à la résidence permanente et celui entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Le programme des aides familiaux résidents exigeait que les travailleurs soient logés chez l'employeur et qu'ils travaillent pendant 24 mois au Canada avant de faire leur demande de résidence permanente. Il a été remplacé à l'issue d'analyses comparatives entre les sexes effectuées par les pouvoirs publics, de rapports parlementaires et d'études soumises à examen par les pairs sur le logement chez l'employeur et les retards d'accès à la résidence permanente, qui ont mis en évidence certaines vulnérabilités au sein de cette cohorte, notamment isolement social, heures de travail excessives et risque d'abus accru. De plus, les importants retards de traitement des dossiers de demande allaient à l'encontre de l'objectif politique du programme, qui consistait à accorder le statut de résident permanent aux aidants étrangers participants dès lors qu'ils remplissaient les conditions requises en matière d'expérience professionnelle au Canada.

Le programme pilote des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés de 2014 supprimait l'exigence d'hébergement chez l'employeur. Il a toutefois été remplacé en juin 2019, les évaluations du ministère ayant fait apparaître un faible niveau d'adhésion, une mauvaise compréhension généralisée des conditions d'admissibilité, mais aussi la précarité continue causée par l'étroitesse des critères professionnels et l'incertitude des voies d'accès à la résidence permanente. C'est ainsi qu'a vu le jour le programme pilote des aides familiaux à domicile de 2019, lequel cherchait à clarifier les critères d'admissibilité en amont, a mis en place des permis de travail liés à une profession (et non à un employeur spécifique) et à permettre le regroupement familial plus tôt. Ce projet pilote comportait deux volets : l'un destiné aux aides-soignants nouvellement arrivés, et l'autre aux aides-soignants justifiant de 12 mois d'expérience professionnelle au Canada. Cependant, les données officielles et les évaluations scientifiques ont par la suite montré que les règles complexes de traitement des dossiers et les contraintes de capacité maintenaient la majorité des demandeurs dans une situation temporaire prolongée, nettement au-dessous des objectifs déclarés d'admission à la résidence permanente. En 2025, le Canada s'est orienté vers de nouveaux programmes pilotes qui accordent la résidence permanente à l'arrivée (Oklikah,

Abada et Arku, 2024[39] ; Gouvernement du Canada, 2020[40]). Le Tableau 4.5 donne une vue d'ensemble des admissions au titre des programmes/pilotes précédents.

Tableau 4.5. Canada : Admissions de résidents permanents dans la catégorie « immigration des aides familiaux », 2015-2025

Volet aides familiaux	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Programme des aides familiaux résidents	27 055	17 815	21 030	16 055	6 000	960	510	1 100	385	135	100
Programme des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés	160	330	495	440	540	100	20	25	–	–	–
Programme pilote des aides familiaux à domicile	–	–	–	–	–	40	65	220	530	1 350	1 795
Total	27 215	18 145	21 525	16 495	6 540	1 100	595	1 345	915	1 485	1 895

Note : Les données sont des estimations provisoires et sont sujettes à modification. Toutes les valeurs situées entre 0 et 5 sont indiquées par « – ». Cela empêche d'identifier les individus lorsque les données de l'IRCC sont compilées et comparées avec d'autres statistiques accessibles au public. Toutes les autres valeurs sont arrondies au plus proche multiple de 5 pour la même raison. En raison de cet arrondissement, la somme des valeurs peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Gouvernement du Canada. IRCC (31 janvier 2026).

StatLink https://stat.link/7hu1k0

Autres voies d'immigration au Canada ouvertes aux aidants professionnels

Parallèlement au programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile, le Canada utilise plusieurs autres voies pour attirer et retenir les aidants professionnels : des options de travail temporaire au titre du Programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires ; l'immigration permanente par le biais du système Entrées express, comme la Catégorie de l'expérience canadienne et le programme fédéral des travailleurs qualifiés, notamment des tirages au sort ciblés dans le cadre de la sélection par catégorie – qui a régulièrement inclus les soins de santé ces dernières années – ou encore le Programme des candidats des provinces et le programme d'immigration au Canada atlantique.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires permet aux familles d'embaucher des aides de maintien à domicile pour s'occuper des personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique ou en phase terminale. Cette voie d'admission générale accorde la priorité aux aidants à domicile pour les personnes ayant des besoins médicaux élevés. Les postes inclus sont des postes d'aidants de personnes en situation de handicap, d'aides de maintien à domicile, d'aides familiaux résidents et d'aides-soignants (CNP 44101 : Aides de maintien à domicile, aides familiaux/familiales et personnel assimilé) (Gouvernement du Canada, 2025[41]). Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est subordonné à un examen de la situation du marché du travail. Les données sur ces examens indiquent que 1 351 examens ont été approuvés en 2024 pour l'emploi dans les catégories CNP 44101 et 33102 (Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires) (ce qui équivaut à 2 889 postes).

Par le biais du système Entrée express, les travailleurs hautement qualifiés, y compris les aidants (aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires) de la catégorie CNP 33102 peuvent demander la résidence permanente s'ils remplissent certains critères essentiels, dont la maîtrise de la langue, le niveau de formation et l'expérience professionnelle. Outre les tirages au sort dans le cadre du système Entrée express général, le gouvernement fédéral donne la priorité aux professions en pénurie de main-d'œuvre à long terme, dont, ces quelques dernières années, celles du secteur de la santé. Les tirages au sort dans la catégorie santé comprennent, entre autres, les professions de la catégorie CNP 3312. Les personnes sélectionnées par ce biais ont priorité sur les autres candidats au programme Entrée express

(Gouvernement du Canada, 2026[42]). Le nombre total de sélections dans la catégorie santé en 2024, la première année complète d'utilisation de la catégorie, dépassait 10 000. On ne dispose toutefois pas de décomposition de ce nombre en professions des candidats tirés au sort. Les aidants professionnels peuvent également être admis dans la Catégorie de l'expérience canadienne ou par le programme fédéral des travailleurs qualifiés au sein du programme Entrée express. Les professions de la catégorie CNP 33102 sont admissibles aux deux programmes, sous réserve des conditions d'aptitude linguistique, de niveau de formation et d'expérience professionnelle.

Au niveau provincial et territorial, le Programme des candidats des provinces permet aux provinces et aux territoires de désigner des candidats à la résidence permanente. Chaque province et territoire détermine ses propres volets du programme et critères d'admissibilité (Gouvernement du Canada, 2025[43]). Plusieurs d'entre eux donnent explicitement la priorité aux professions d'aidants[9].

Enfin, le Programme d'immigration au Canada atlantique prévoit une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs et les étudiants étrangers qui souhaitent vivre et travailler dans l'une des quatre provinces atlantiques du Canada. Il aide les employeurs qui ont des difficultés à pourvoir les postes vacants et permet de recruter à la plupart des niveaux de compétences, y compris pour les professions de la catégorie CNP 33102 (Gouvernement du Canada, 2025[44]).

Quatre dispositifs d'immigration sont prévus au Japon pour les aidants professionnels

Le Japon affiche la plus forte proportion de citoyens âgés au monde, soit 29.4 % de personnes de 65 ans et plus (Japan Cabinet Office, 2024[45]). Environ 2.72 millions d'aidants professionnels seront nécessaires d'ici à 2040, ce qui porte la pénurie anticipée à environ 570 000 aidants supplémentaires, par rapport à 2020. Le taux d'inscription dans les établissements de formation aux métiers de la dépendance est faible, d'où les problèmes de renforcement des effectifs locaux. Le Japon s'appuie de plus en plus sur la main-d'œuvre étrangère pour pallier les pénuries d'aidants et quatre dispositifs facilitent aujourd'hui l'entrée de migrants dans le secteur de la dépendance (voir le Tableau 4.6 ci-après).

Tableau 4.6. Quatre voies d'admission ouvertes aux aidants professionnels au Japon

Dispositif	Accord de partenariat économique (APE)	Statut de résidence « aidant professionnel »	Programme de formation technique des stagiaires	Travailleur qualifié spécialisé (SSW)
Date de mise en place	2014	2017	2017	2019
Nombre de résidents (stock)	3 039 (fin janvier 2025)	15 891 (fin déc. 2025)	15 891 (fin déc. 2025)	67 871 (fin déc. 2025)
Objectifs	Liens bilatéraux	Accepter des travailleurs qualifiés	Transferts de compétences	Atténuer les pénuries
Admissibilité	Diplômés d'écoles de soins infirmiers	Aidants professionnels diplômés	Maîtrise de la langue (JLPT N4)	Test d'évaluation de SSW en soins de longue durée et JLPT N4
Durée de séjour	Max. 4 ans (renouvelable après obtention d'un certificat d'aidant professionnel)	Renouvelable	Max. 5 ans	Max. 5 ans (6 ans si motifs jugés raisonnables)

Source : OCDE (2024[46]), *Recruiting Immigrant Workers: Japan 2024*, https://doi.org/10.1787/0e5a10e3-en.

StatLink https://stat.link/dov2y0

Premier dispositif à avoir été mis en œuvre, les accords de partenariat économique concernent les candidats des Philippines, d'Indonésie et du Viet Nam. En vertu de ces accords, le Japon recrute principalement des infirmiers et des aidants professionnels homologués via un cadre intergouvernemental.

Le nombre annuel de participants de chaque pays partenaire est plafonné et les accords comprennent un programme d'accompagnement et de formation subventionné.

Le statut de résidence « aidant professionnel », mis en œuvre en 2017, permet aux ressortissants étrangers possédant une qualification nationale japonaise dans le domaine de la dépendance de rester à long terme. La même année, la formation au travail d'aide à la dépendance a été ajoutée au Programme de formation technique des stagiaires. Les stagiaires qui réussissent le programme de formation technique de type 2 ont la possibilité de passer au statut de travailleur qualifié spécialisé (SSW) sans être soumis aux épreuves de langue/compétences exigées pour le SSW. Le système SSW a été mis en place en 2019 pour atténuer les pénuries de compétences en admettant des étrangers prêts à travailler possédant un certain degré d'expertise et de compétences. Comme indiqué dans le Tableau 4.7 ci-après, le nombre de travailleurs présents au Japon au titre du système SSW (stocks) a été multiplié par plus de dix entre 2021 et 2025.

Tableau 4.7. Stocks de travailleurs qualifiés spécialisés (SSW), 2021-2025

Stocks / Année	2021	2022	2023	2024	2025
Japon (SSW)	5 155	16 081	28 400	44 367	67 871

Source : Secrétariat de l'OCDE à partir de données du ministère de la Justice du Japon.

StatLink https://stat.link/9fvgmj

Le programme en place en Israël de longue date fournit des aidants étrangers logés à domicile

Israël est le pays de l'OCDE qui affiche la plus forte proportion de travailleurs étrangers dans ses effectifs des services sociaux (70 %) (OCDE, 2020[3]). En 2024, le pays a accueilli un total de 77 762 aidants professionnels étrangers (61 776 présents légalement et 15 986 en violation des conditions de visa[10]), par rapport à 75 378 en 2023. Cette catégorie de travailleurs a augmenté avec le temps et distancé d'autres groupes de travailleurs migrants temporaires, dont les ouvriers de la construction. Entre 2014 et 2024, le nombre total d'aidants professionnels étrangers en Israël a augmenté de 42 % (selon les prévisions, les effectifs devaient doubler entre 2010 et 2025 (OCDE, 2010[47])). Le Tableau 4.8 ci-après décrit l'augmentation des effectifs d'aidants professionnels étrangers entre 2014 et 2024.

Tableau 4.8. Stock d'aidants professionnels en Israël (par statut juridique), 2014-2024

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Légal	43 468	45 632	49 156	50 162	55 425	57 111	55 705	57 509	59 254	60 885	61 776
En violation des conditions du permis	11 324	11 800	11 317	13 231	11 434	12 145	13 251	14 039	14 379	14 493	15 986
Total	54 792	57 432	60 473	63 393	66 859	69 256	68 956	71 548	73 633	75 378	77 762

Source : Autorité pour la population, l'immigration et les frontières, Israël.

StatLink https://stat.link/72ezqf

Mis en place en 1991, le programme israélien permet aux individus ou aux familles d'employer des aidants étrangers pour s'occuper de personnes âgées ou en situation de handicap (à domicile) après obtention d'un permis d'embaucher un aidant étranger délivré par l'Autorité de la population et de l'immigration d'Israël (OCDE, 2010[47]). Les travailleurs reçoivent un visa de travail valide un an, renouvelable jusqu'à un total de 63 mois (5 ans et 3 mois). Dans de rares cas, il peut être prolongé plus longtemps sur accord de l'Autorité de la population et de l'immigration pour assurer la continuité de la prise en charge du même

bénéficiaire. Sous réserve d'accord, les aidants professionnels peuvent changer de bénéficiaire détenteur d'un permis d'embaucher un travailleur étranger dans la région. Le permis est limité au secteur de la dépendance et n'ouvre aucune voie d'accès à la résidence permanente ou au regroupement familial.

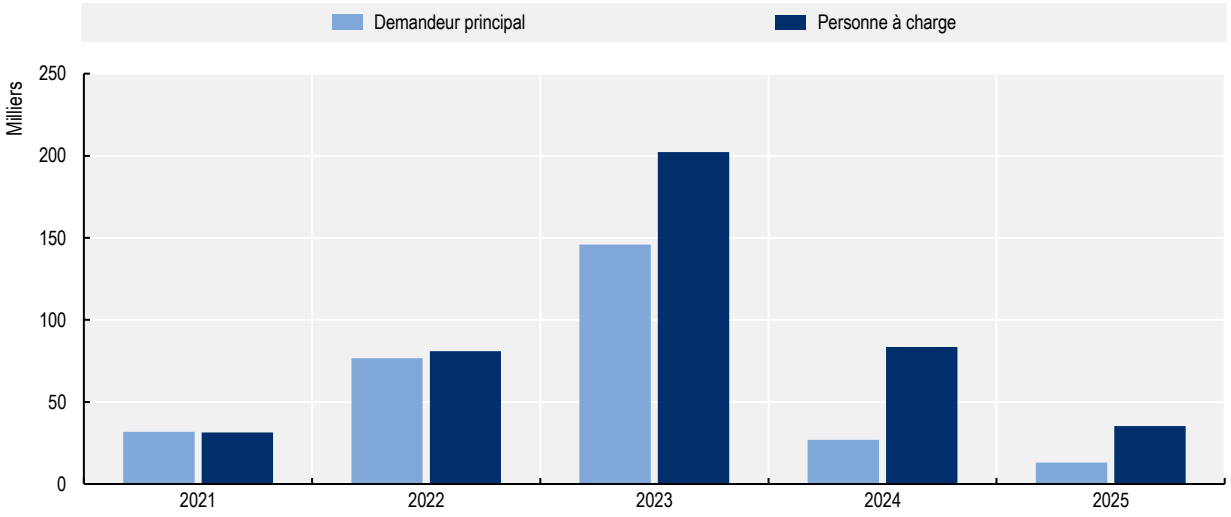
Bien que restrictif dans la mesure où il limite la mobilité des travailleurs et l'accès à la résidence permanente, ce permis est libéral sur le plan des conditions d'admission puisqu'il ne demande pas de qualifications particulières, ni d'expérience professionnelle ou de maîtrise de la langue pour travailler en Israël. Le recrutement est actuellement autorisé par le biais d'intermédiaires privés ou d'accords bilatéraux de migration de travail, mais le gouvernement prévoit de recourir à des dispositifs intergouvernementaux régis par des accords bilatéraux de migration de travail avec les pays d'origine des travailleurs (OCDE, 2024[48]). Israël a conclu des accords pour le recrutement d'aidants professionnels avec plusieurs pays, dont le Népal pour les soins en établissement, les Philippines pour l'accompagnement à domicile et le Sri Lanka pour les deux.

Le visa de professionnel médico-social au Royaume-Uni a entraîné une forte hausse de l'immigration

Le Royaume-Uni a instauré le visa de professionnel médico-social (*Health and Care Worker*, HCWV) en août 2020, comme voie d'admission ou catégorie spéciale de son visa de travailleur qualifié. Peu après, ce visa a été étendu aux professionnels de l'accompagnement social pour remédier aux pénuries dans le secteur des SLD. Les aidants professionnels confirmés sont devenus admissibles en janvier 2021 et les aidants professionnels moins expérimentés (autorisés à venir accompagnés des personnes à leur charge) ont été ajoutés en février 2022. Un certificat de parrainage était exigé des prestataires de services proposant des emplois, comme pour tout autre type de travailleurs qualifiés, mais les candidats n'avaient pas à justifier de qualifications ni d'expérience particulières. En mars 2023, le nombre de travailleurs migrants admis au titre du visa HCWV avait explosé (un total de 57 693 visas délivrés entre mars 2022 et mars 2023, soit plus de 34 % des visas de travailleur qualifié). Parallèlement, les signalements d'exploitation par les prestataires de services avaient eux aussi augmenté.

En 2024, le resserrement des conditions d'admission des personnes à charge ainsi que le relèvement du seuil salarial et du niveau de compétence requis ont fait chuter le nombre de visas délivrés. En juillet 2025, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé la fermeture du visa HCWV pour le recrutement d'aidants à l'étranger et la volonté du pays de former des travailleurs locaux. Le recrutement à l'intérieur du pays est toujours autorisé et les aidants professionnels étrangers présents au Royaume-Uni peuvent prolonger leurs visas, changer d'employeurs et effectuer une demande de permis de séjour aux conditions actuelles jusqu'en 2028. Les pouvoirs publics ont proposé d'allonger la période ouvrant droit au séjour permanent à dix ans au lieu de cinq, selon un nouveau modèle d'installation « au mérite » (earned settlement). Pour certains travailleurs faiblement rémunérés ou moyennement qualifiés, comme les aidants professionnels, cette période pourrait aller jusqu'à 15 ans. Cette proposition est encore à l'étude à la date de rédaction. Si elle était adoptée, les changements seraient rétroactifs et concerneraient donc les aidants professionnels immigrés entrés au Royaume-Uni en 2021/22 qui auraient autrement pu faire leur demande de séjour permanent à partir de 2026. Le Graphique 4.3 ci-après illustre l'évolution du nombre de visas entre 2021 et 2025 (pour les demandeurs principaux et les personnes à leur charge).

Graphique 4.3. Nombre de visas délivrés aux professionnels de santé et des soins, 2021-2025



Source : Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni (2025[49]), Restoring Control over the Immigration System, http://www.gov.uk/government/publications/restoring-control-over-the-immigration-system-white-paper.

StatLink https://stat.link/fpv3ta

Ces chiffres concernent les visas délivrés aux professionnels du secteur des soins arrivant de l'étranger. Le changement de statut, notamment celui des étudiants étrangers, constitue un autre canal important pour les professionnels du secteur au Royaume-Uni. Un peu moins de 45 % des étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme et étant passés directement d'un visa étudiant à un visa de travailleur qualifié entre 2021 et 2025 se sont orientés vers le secteur des soins (Brindle et Sumption, 2026[50]). Cela représente plus de 50 000 bénéficiaires de visas de professionnels du secteur des soins au cours de cette période.

Synthèse des autres mécanismes utilisés pour admettre des aidants professionnels migrants

Dans la majorité des pays de l'OCDE, le recrutement d'aidants professionnels migrants est possible, au moins en théorie, par la voie d'un permis/visa de travail général. Dans la pratique, cependant, les conditions de salaire et de compétences imposées rendent difficile l'admission d'aides-soignants, et parfois d'infirmiers auxiliaires. C'est le cas, par exemple, aux États-Unis, où les nombreux immigrés qui travaillent dans ce secteur sont arrivés par des voies autres que celles de l'immigration économique. Dans certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, les conditions de salaire et de qualifications pour l'admission par la voie générale du visa de travail qualifié ont été revues – en raison de l'importance de garantir une main-d'œuvre dans le secteur de la dépendance – avec l'ajout d'exemptions ou de concessions pour certaines professions (abaissement du niveau de compétences professionnelles ou linguistiques ou accélération du traitement des dossiers). Dans d'autres pays, l'emploi d'aidants professionnels est facilité par leur inclusion sur des listes de métiers en tension et le recours à des quotas de métiers. Cette section s'intéresse de plus près à la variété des mécanismes employés par les pays de l'OCDE pour faciliter l'admission d'aidants professionnels migrants.

Quotas de métiers et listes de métiers en tension

Les listes de métiers en tension fonctionnent comme un outil de sélection et de signalisation, qui identifie les métiers pour lesquels le recrutement international est estimé justifié pour des raisons économiques ou sociales. Elles permettent généralement aux employeurs de contourner ou de simplifier l'examen de la situation du marché du travail. Dans les systèmes à points, les listes de métiers en tension donnent lieu à des points supplémentaires et, par conséquent, ouvrent la possibilité d'être sélectionné dans le vivier de migrants. Les listes de métiers avec quotas sont utilisées pour limiter les conséquences du recrutement international sur le marché du travail national. Différents outils répondent à différents types de pénuries, mais lorsqu'ils couvrent les métiers des SLD, ils signalent la nécessité de faciliter le recrutement. Malgré l'absence de voie d'admission spéciale, les listes de métiers en tension peuvent donc jouer un rôle décisif en permettant aux employeurs de recruter des aidants professionnels de l'étranger, en particulier lorsqu'ils se heurtent à des difficultés persistantes de recrutement dans la population active locale.

L'efficacité de cette approche dépend toutefois de plusieurs facteurs. Premièrement, la désignation de métier en pénurie améliore l'accès à la main-d'œuvre immigrée uniquement lorsque l'examen de la situation du marché du travail est la principale contrainte, et non pas d'autres conditions comme les seuils salariaux, la reconnaissance des diplômes ou les délais de traitement des dossiers. Ensuite, pour être crédibles et utiles, les listes de métiers en tension doivent refléter des pénuries réelles et actuelles (avec données actuelles à l'appui). Les listes qui ne sont pas actualisées fréquemment ou fondées sur des données peu fiables risquent soit d'exclure des métiers en très forte tension, soit de permettre l'accès à l'immigration dans des domaines où les pénuries se sont atténuées.

Enfin, les listes de métiers en tension doivent être étayées par une maîtrise solide de la définition, de la classification et de la segmentation des SLD au sein des marchés du travail nationaux. Le travail d'aidant englobe souvent plusieurs catégories professionnelles, relations d'emploi et niveaux de compétences, et les pénuries peuvent concerner des fonctions, des cadres de prise en charge ou des régions particuliers, plutôt que l'ensemble de la profession. Faute de définitions suffisamment détaillées des métiers, les listes de métiers en tension peuvent être mal ciblées, ce qui limite leur efficacité dans les efforts d'amélioration des résultats du recrutement par la voie des migrations internationales.

Plusieurs pays de l'OCDE ont inscrit les aidants professionnels sur les listes de métiers en tension, notamment l'Autriche, la Belgique, le Canada et la France (listes régionales), le Danemark (les « listes positives » qui utilisent des quotas pour certains aidants professionnels), la Finlande et la Slovénie. Trois pays de l'OCDE utilisent des quotas pour les aidants professionnels (Danemark, Italie et Irlande), mais l'expérience à ce jour fait apparaître que ces quotas sont parfois trop bas par rapport au besoin ou, au contraire, qu'ils ne sont pas atteints pour diverses raisons. En Italie comme en Irlande, le quota d'aidants professionnels n'est pas atteint depuis quelques années. L'Encadré 4.5 ci-après décrit comment les quotas d'aidants professionnels sont utilisés en Irlande.

Encadré 4.5. Quotas d'aidants professionnels et élargissement de l'accès aux permis d'emploi généraux pour les aides-soignants en Irlande

Les quotas sont censés remédier aux pénuries de main-d'œuvre tout en protégeant les travailleurs locaux

En décembre 2022, à la suite d'un rapport publié par un groupe consultatif interministériel sur le personnel de soins de longue durée et en réponse aux pénuries reconnues dans ce secteur, le gouvernement a mis en place un quota de 1 000 permis de travail généraux (*General Employment Permit* – GEP) pour les aidants professionnels hors EEE. En mars 2025, le quota a été porté à un total de 2 000 permis. Cette mesure s'inscrit dans la démarche adoptée par l'Irlande pour remédier aux

pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée tout en continuant de protéger la main-d'œuvre irlandaise. Elle vise en outre à assurer la continuité de la prise en charge des bénéficiaires de soins de longue durée lorsque l'offre nationale de personnel est insuffisante.

Le quota n'a pas encore été entièrement utilisé

En 2023, 441 nouveaux permis de travail généraux ont été délivrés à des aidants professionnels et des aides à domicile (SOC 6145). Ce chiffre est passé à 835 en 2024, puis à 757 en 2025. D'autre part, 163 permis de travail généraux ont été renouvelés en 2025 et 9 nouveaux permis de réactivation d'emploi ont été délivrés pour la catégorie SOC 6145, non comptabilisés dans le quota. Ce qui porte le nombre total de permis délivrés au titre du quota en 2025 à 929. Au cours du premier semestre 2026, 518 permis de travail généraux ont été délivrés et 313 ont été renouvelés.

L'autorisation de recrutement dans le secteur de la dépendance est sans grand effet jusqu'à présent

Outre le quota, le gouvernement a ouvert le permis de travail général aux aides-soignants en établissement en juin 2021, en réponse à la demande croissante et au manque d'offre. Le rapport intitulé « Incidence des permis de travail des aides-soignants sur le marché du travail » et publié en décembre 2024, examine l'effet des permis délivrés à des aides-soignants hors EEE.

Il constate un impact limité, aux niveaux actuels, sur le marché du travail. Les titulaires d'un permis représentaient une petite proportion de l'effectif total (environ 10 %), et les pénuries persistent. Le rapport prévoit néanmoins une forte hausse de la demande d'aidants professionnels dans les décennies à venir et donne à penser que le régime en place pourrait gagner en importance avec le temps. Il détecte également des problèmes d'ordre structurel à régler pour en assurer l'efficacité à long terme, dont les bas salaires, les conditions de travail difficiles, les problèmes d'équilibre vie professionnelle-vie privée, les restrictions sur les visas et le regroupement familial, et les obstacles liés à la reconnaissance des diplômes.

Source : *Report on the Labour Market Impact of Health Care Assistant Employment Permits* (ministère de l'Entreprise, du Tourisme et de l'Emploi, Irlande). Décembre 2024. Réponse à la question parlementaire 193, jeudi 10 avril 2025.

En Italie, l'entrée de ressortissants étrangers à des fins d'emploi est réglementée par le « décret de flux » (*Decreto Flussi*), un mécanisme selon lequel le gouvernement détermine, chaque année ou pour plusieurs années, le nombre de ressortissants étrangers pouvant entrer en Italie légalement pour y exercer un emploi. Il repose sur des quotas numériques pour des métiers et des secteurs économiques précis.

Aux termes du décret de 2026, une forte proportion des quotas est attribuée aux services d'aide domestique et familiale, lesquels couvrent des métiers en tension comme :

- Aidants professionnels (*badanti*)
- Travailleurs domestiques/employés de maison (*colf*)
- Gardes d'enfants

Au total, 13 600 admissions de travailleurs étrangers sous contrat de travail non saisonnier impliquant un lien de subordination ont été autorisées pour ce secteur. Ce chiffre témoigne de la demande croissante de services d'aide de la part des ménages italiens, due en grande partie au vieillissement démographique et au besoin grandissant d'accompagnement continu des personnes âgées et dépendantes.

Les 13 600 admissions ne sont pas réparties de manière uniforme dans tout le pays, mais attribuées par secteur géographique en fonction du nombre de demandes déposées par les employeurs dans différentes régions (Flussi 2026, s.d.[51]).

Outre le *Decreto Flussi*, un dispositif hors quota permet aux employeurs d'embaucher des aidants et des gardes d'enfants sans avoir à respecter les limites d'admissions annuelles. Cette mesure permet, entre 2025 et 2028, 10 000 admissions annuelles de travailleurs étrangers employés pour s'occuper de personnes âgées de plus de 80 ans, de personnes en situation de handicap et d'enfants jusqu'à six ans. Contrairement à la procédure du *Decreto Flussi*, les demandes ne sont pas déposées directement par les employeurs selon le système de demande en ligne à date fixe. Les employeurs effectuent leur demande par l'intermédiaire d'agences pour l'emploi ou d'associations d'employeurs agréées, lesquelles l'acheminent via le portail en ligne du ministère sur des formulaires de demande spéciaux.

Une analyse des données par secteur révèle que le travail domestique, les soins de santé et les prestations à caractère social ont enregistré le plus fort taux de succès : en 2023, 29.7 % des places attribuées ont débouché sur la signature d'un contrat de travail. Ce résultat est probablement lié au plus haut degré de mobilisation des employeurs et à la nature plus personnelle de la relation d'emploi. Il peut par ailleurs indiquer que le mécanisme est utilisé comme un moyen de régularisation de fait des travailleurs déjà présents en Italie.

Accords bilatéraux de migration de travail ou partenariats pour la mobilité des compétences

Huit pays de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Belgique, Israël, Italie, Japon, Royaume-Uni et Slovénie) ont conclu des accords bilatéraux de travail qui concernent notamment les aidants professionnels. Les accords bilatéraux de travail créent des cadres intergouvernementaux qui formalisent les normes de recrutement, protègent les droits des travailleurs et mettent l'offre de main-d'œuvre en adéquation avec les besoins du pays de destination. Ils contribuent ainsi à réduire l'immigration illégale et l'exploitation dans les pratiques de recrutement. Ces accords sont particulièrement adaptés aux situations dans lesquelles l'offre de main-d'œuvre immigrée dépasse la demande, et les conditions d'emploi, à savoir la formation ou les qualifications requises, sont moins spécifiques (OCDE, 2014[52]).

Les partenariats pour la mobilité des compétences sont un type d'accord bilatéral de travail. Ils vont un peu plus loin en intégrant le renforcement des compétences, la reconnaissance des diplômes et la mobilité circulaire dans les voies d'immigration. Dans l'idéal, cela permet aux pays d'origine de renforcer leur main-d'œuvre, et aux pays de destination de remédier aux pénuries. Bien qu'ils soient souvent d'une ampleur limitée – quelques centaines de travailleurs admis sur plusieurs années – et inadaptés pour remédier aux pénuries structurelles, ces partenariats ont gagné en popularité ces dernières années, en particulier dans l'Union européenne.

L'Italie a mis en place des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre pré-départ au titre de l'article 23 de la loi italienne sur l'immigration. Ils permettent aux employeurs de recruter des travailleurs sélectionnés à l'étranger par le biais de parcours structurés combinant appariement offre-demande, formation professionnelle et enseignement de l'italien préalablement au départ. L'objectif est d'améliorer l'insertion professionnelle et de favoriser un recrutement équitable en fonction de la demande.

Les travailleurs étrangers qui ont suivi à l'étranger des formations agréées par le ministère italien du Travail et de la Politique sociale en italien professionnel et en italien courant peuvent entrer en Italie et être embauchés à n'importe quel moment de l'année, indépendamment des quotas fixés au titre des décrets de flux.

Des initiatives de formation à petite échelle sont en place pour le secteur médico-social dans plusieurs pays. Au Pérou, en juin 2026, 180 personnes ont suivi des programmes élémentaires pour auxiliaires de vie, aides-soignants et pour l'intégration des services d'accompagnement. Au Sri Lanka et en Inde (Kerala), 20 aides-soignants ont été formés dans chaque pays. En Équateur, 50 professionnels ont participé à des programmes de formation et de placement dans le secteur de la santé. Le Brésil, avec 50 participants, mène également des initiatives de formation médico-sociale. D'autre part, 8 participants

en Tunisie ont été formés aux services d'accompagnement et 20 participants d'Albanie ont suivi des formations médico-sociales.

L'Allemagne est un autre exemple de pays utilisant une combinaison de voies d'accès à l'immigration qualifiée générale et d'accords bilatéraux de travail et partenariats pour la mobilité des compétences afin de faciliter le recrutement international dans le secteur des SLD. On trouvera de plus amples informations à ce sujet ci-après.

Le système allemand privilégie l'immigration hautement qualifiée pour les soins de longue durée

Le système d'immigration allemand fait appel à des travailleurs qualifiés dans des professions réglementées, principalement des infirmiers agréés et aides-soignants, pour remédier aux pénuries en SLD. L'admission est limitée aux personnes qualifiées déjà titulaires des qualifications professionnelles ou des diplômes d'enseignement supérieur pertinents, et les conditions de reconnaissance des qualifications et de maîtrise de l'allemand sont rigoureuses. Les voies de recrutement international sont la voie générale pour les travailleurs qualifiés (visa pour professionnels qualifiés), plutôt qu'une voie particulière pour les aidants professionnels ou les professionnels de santé et, dans certains cas, la carte bleue européenne. Les aides-soignants et infirmiers agréés sont principalement admis par la voie de l'immigration pour travailleurs qualifiés.

Cette voie est ouverte aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une qualification professionnelle reconnus (avec un nombre minimum d'années de formation). Il n'y a pas d'examen de la situation du marché du travail. La demande est examinée par l'Agence fédérale de l'emploi pour vérifier si le salaire et les conditions de travail décrits dans le contrat sont comparables aux conditions allemandes. Les qualifications ou la formation doivent être reconnues. Les aides-soignants justifiant d'une formation professionnelle reconnue peuvent également utiliser la voie réservée aux travailleurs qualifiés, à condition de posséder une qualification formelle d'aide-soignant/aidant professionnel jugée équivalente à une formation professionnelle reconnue par l'État en Allemagne. L'accès à la voie d'admission des travailleurs qualifiés nécessite au minimum un niveau B1 en allemand. Cependant, pour obtenir la reconnaissance des qualifications et exercer en qualité d'infirmier agréé, un niveau B2 en allemand est demandé. Cette condition n'est pas précisée dans la réglementation applicable aux travailleurs qualifiés, mais elle correspond aux seuils administratifs normalisés appliqués dans toutes les régions d'Allemagne pour la reconnaissance des qualifications.

La carte bleue européenne est une autre voie d'admission des travailleurs qualifiés. Pour un emploi hautement qualifié, les infirmiers peuvent être admissibles à la carte bleue européenne en Allemagne. Cela n'est pas nécessairement le cas dans d'autres pays de l'UE, car l'admissibilité dépend des critères de la directive relative à la carte bleue européenne (art. 5) et des règles nationales de mise en œuvre. Aux fins de la carte bleue, l'Allemagne définit les professions CITP 222, y compris les infirmiers agréés, comme des professions en tension, ce qui permet des conditions d'admission assouplies, notamment un seuil salarial plus bas (environ 45 934 EUR en 2026). Un examen de la situation du marché du travail n'est pas toujours applicable. La carte bleue est ainsi un moyen possible, mais peu probable, d'accès à l'immigration pour le personnel infirmier à l'étranger qui entend travailler dans le secteur de la dépendance. L'UE a également mis en place des Partenariats pour les talents avec certains pays pour faciliter le développement des compétences et une mobilité mutuellement bénéfique. Le règlement européen portant création d'un réservoir de talents de l'UE (2026/1047), adopté en 2026, vise à faciliter le recrutement de ressortissants de pays tiers pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Il prévoit à cette fin une plateforme à l'échelle de l'UE qui facilite la mise en correspondance des profils des demandeurs d'emploi avec les offres d'emploi.

L'Allemagne a également mis en place une « Carte des opportunités » : un visa de recherche d'emploi également ouvert au personnel infirmier et aide-soignant en fonction, par exemple, du nombre d'années

d'études ou de formation professionnelle. Ce dispositif peut permettre au personnel infirmier étranger d'entrer en Allemagne et de chercher du travail, mais à condition d'obtenir la reconnaissance des qualifications. À partir de ce moment-là, la voie d'accès à l'immigration pour les travailleurs qualifiés leur est ouverte.

Les réformes récentes de la loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés, votées en novembre 2023 et pleinement mises en œuvre en juin 2024, ont assoupli le régime d'immigration. Par exemple, la voie du « partenariat pour la reconnaissance », qui permet d'entrer et de travailler en Allemagne (dans des professions réglementées comme les soins infirmiers cela n'est normalement possible qu'à un niveau professionnel inférieur) pendant la procédure de reconnaissance de leurs qualifications, accélérant ainsi l'accès au marché du travail. Pour en savoir plus sur les partenariats pour la mobilité des compétences en Allemagne, voir l'Encadré 4.6.

Encadré 4.6. Les partenariats pour la mobilité des compétences en Allemagne

Dans le cadre des partenariats mondiaux pour les compétences, l'Allemagne a créé un programme de formation du personnel infirmier dans le pays d'origine, avec un enseignement conforme aux normes à la fois du pays des participants et de l'Allemagne. Des cours d'allemand jusqu'au niveau B1-B2 et des formations aux compétences sont inclus pour combler les éventuelles différences. Les partenariats mondiaux pour les compétences ont pour but d'accélérer la reconnaissance des qualifications et l'adaptation au marché du travail du pays de destination (les professionnels en soins infirmiers issus de ces programmes peuvent bénéficier d'une reconnaissance immédiate).

Le partenariat mondial pour les compétences entre les Philippines et l'Allemagne, établi en 2019, est le premier dans le secteur des soins infirmiers. Il a été suivi par des partenariats dans le même secteur avec plusieurs autres pays : Mexique, Brésil, Inde, Ouzbékistan et Indonésie. À ce jour, plus de 100 diplômés du Mexique et des Philippines travaillent en Allemagne.

Les partenariats cherchent à créer des parcours structurés et mutuellement bénéfiques pour les professionnels en soins infirmiers. Le dispositif (demandé et financé par le ministère fédéral allemand de la Santé) consiste en un partenariat entre les établissements de soins infirmiers dans les pays d'origine et les établissements de santé allemands. Le partenariat mondial pour les compétences s'inscrit en réponse aux principaux problèmes posés par l'immigration de travail de personnel infirmier qualifié et offre de nouveaux moyens d'en atténuer les conséquences négatives. Des stratégies ciblées au sein du partenariat mondial pour les compétences contribuent à accroître l'autonomie du personnel infirmier et des pays partenaires. Elles facilitent également le renforcement des capacités et le développement des systèmes de santé.

Source : Ministère fédéral allemand de la Santé ; Partenariat mondial pour les compétences (2026[53]).

Autres mécanismes : les accords sectoriels et l'élargissement des voies d'accès au travail dans le secteur de la dépendance pour les étrangers déjà dans le pays

L'accord sur la main-d'œuvre dans le secteur de la dépendance des personnes âgées en Australie

En mai 2023, l'Australie a mis en place un accord dans le secteur de la dépendance des personnes âgées, lequel permet aux prestataires de services de recruter directement des migrants pour les fonctions suivantes dans le cadre du visa (temporaire) « compétences recherchées » (*Skills in Demand*) (sous-catégorie 482) et du visa (permanent) « parrainage par l'employeur » (*Employer Nomination Scheme*)

(sous-catégorie 186) : aidants professionnels pour personnes âgées ou en situation de handicap, auxiliaires de vie et aides-soignants. Les termes de l'accord ont été éclairés par les conclusions de l'enquête nationale sur la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées, faisant ressortir des pénuries de personnel constantes ainsi que des problèmes d'attraction et de maintien en fonction. Les paramètres ont également été éclairés par une consultation avec les pouvoirs publics, notamment le ministère de la Santé, le Premier ministre et le conseil des ministres, le ministère de l'Emploi et des Relations de travail. Les employeurs doivent signer et maintenir un protocole d'accord avec les syndicats concernés pour accéder à l'accord (Australian Government, Department of Home Affairs, 2026[54]). Des conditions de faveur sont prévues, dont une voie d'accès à la résidence permanente après deux années de travail dans le secteur de la dépendance (en Australie), et le traitement prioritaire des dossiers.

Comme indiqué dans le Tableau 4.9 ci-après, entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2025, période de prise de vitesse de l'accord, les visas délivrés à des aidants professionnels ont été multipliés par plus de neuf. Cette augmentation a été particulièrement forte pour les aides-soignants, métier qui constitue le plus gros de l'effectif du secteur de la dépendance, et après l'entrée en vigueur de l'accord en 2023.

Tableau 4.9. Octrois de visas pour les professions de la dépendance en Australie (exercices financiers 2022/23 à 2024/25)

Profession	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Aidants pour personnes âgées ou en situation de handicap	91	203	401
Aides-soignants	93	417	1 003
Auxiliaires de vie	6	40	336
Total	190	660	1 740

Note : Il s'agit de données au niveau national basées sur les codes de professions indiqués dans la procédure de délivrance des visas.
Source : Gouvernement australien, ministère de l'Intérieur.

StatLink https://stat.link/ae069x

L'accord étant relativement nouveau, le ministère de l'Intérieur ne dispose pas encore de données sur la rétention des travailleurs (indiquant si et pendant combien de temps les travailleurs restent dans le secteur de la dépendance une fois la résidence permanente obtenue). Une tendance se dégage toutefois dès à présent, à savoir que la plupart des participants étaient déjà en Australie et que le recrutement international est presque absent : 90 % des visas délivrés concernent des personnes déjà présentes en Australie, en particulier des détenteurs d'un visa étudiant. Ce constat peut témoigner de l'intérêt des étudiants pour le secteur de la dépendance, des efforts des employeurs pour maintenir en poste des salariés à temps partiel, ou du fait que les titulaires de visa étudiant considèrent le secteur de la dépendance comme un moyen facile et rapide d'accéder à la résidence permanente. Il indique par ailleurs soit une offre suffisante d'étrangers dans la main-d'œuvre locale, soit la présence d'obstacles au recrutement international (par ex. un manque d'intermédiaires de recrutement capables d'apparier salariés et prestataires avec efficacité et à un prix abordable).

Dans l'ensemble, l'accord australien pour le secteur de la dépendance des personnes âgées constitue un modèle équilibré en donnant aux employeurs un moyen réglementé de recruter des travailleurs étrangers lorsque les pénuries sont sévères, tout en intégrant des mesures de protection comme la rémunération minimum, le niveau de compétences requis et les mécanismes de contrôle qui aident à protéger les travailleurs immigrés contre l'exploitation et garantissent un traitement équitable.

Élargissement de l'admission de travailleurs étrangers dans le secteur de la dépendance en Corée

En Corée, l'admission d'aidants professionnels étrangers au titre du permis de travail temporaire non professionnel général, le système de permis d'employeur, n'a pas été autorisée. Jusqu'à présent, les femmes coréennes à l'étranger titulaires du visa H-2 (travail et visite) ont servi de source principale de main-d'œuvre pour le secteur de la dépendance. Les titulaires du visa H-2 sont libres d'exercer un emploi dans la plupart des secteurs, y compris celui de la dépendance, à condition de suivre une formation linguistique et culturelle de trois jours. Le secteur de la dépendance privé (souvent en milieu hospitalier, mais parfois à domicile) attire plus particulièrement des Coréennes de l'étranger. Un grand nombre d'entre elles ont un visa H-2, celui-ci n'étant pas réglementé et n'exigeant pas de qualifications particulières (Park, Choi et Lee, 2020[55]). Le secteur de la dépendance ne peut cependant pas continuer de dépendre de ces personnes, car le réservoir de candidates admissibles vieillit et diminue rapidement.

Plus récemment, une sous-catégorie du visa E-7 (professionnels ou métiers spécialisés) a été créée pour attirer des travailleurs moyennement qualifiés dans divers secteurs, comme la protection sociale, les services et l'industrie manufacturière. En 2024, « aidant professionnel certifié » a été ajouté à la liste de professions admissibles à la catégorie E-7-2, ce qui permet aux ressortissants étrangers remplissant les conditions de qualifications et de maîtrise de la langue locale de travailler dans le secteur de la dépendance. Aux termes de cette politique, les étudiants en mobilité internationale qui obtiennent leur diplôme d'une université coréenne et une qualification d'aidant professionnel certifié peuvent transférer leur visa à la catégorie E-7 sur obtention d'un emploi auprès d'une structure d'accueil de personnes dépendantes.

Ce dispositif est actuellement au stade de l'essai pilote, avec un quota annuel d'environ 400 personnes. Après évaluation des résultats, les pouvoirs publics décideront s'ils doivent ou non le rendre permanent.

D'autre part, pour faciliter la mise en œuvre du programme d'aidants professionnels étrangers certifiés, le gouvernement coréen a désigné 21 des meilleures universités dans chaque zone métropolitaine/provinciale « universités de formation pour aidants professionnels étrangers certifiés » en août 2025. En mars 2026, 505 étudiants en mobilité internationale s'étaient inscrits et étudiaient à ces universités. Celles-ci dispensent des programmes de licence formels pour veiller à ce que le travail des aidants professionnels étrangers certifiés corresponde aux normes coréennes de qualité de la prise en charge.

Conséquences pour les pays d'origine

L'une des principales problématiques posées par la mobilité internationale des professionnels de santé, grand sujet politique des dernières décennies, est celle des conséquences pour les pays d'origine. En 2023, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a créé une Liste d'appui et de sauvegarde pour les personnels de santé, comprenant 55 pays, dans le cadre de la révision du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé (sujet de l'Encadré 4.7 ci-après). Ces pays se heurtent à des problèmes particulièrement sévères de main-d'œuvre pour parvenir à la couverture maladie universelle, comme en témoignent à la fois une densité inférieure à la médiane de médecins, infirmiers et sages-femmes (moins de 49 pour 10 000 habitants) et un indice de couverture santé universelle inférieur à un seuil défini. L'OMS recommande que le recrutement international actif dans ces pays soit évité en l'absence de mesures compensatoires appropriées et demande que, à la place, l'aide internationale soit accrue pour renforcer leurs systèmes de santé (OCDE, 2025[6]).

La Liste d'appui et de sauvegarde de l'OMS constitue un point de référence mondial important pour le recrutement éthique, mais elle ne rend pas compte de toutes les situations dans lesquelles le recrutement international risque de mettre les systèmes de santé des pays d'origine sous pression. Des pays comme

les Philippines illustrent en quoi des niveaux élevés de production d'aidants professionnels et de mobilité internationale peuvent coexister avec des pénuries nationales et d'importants problèmes de répartition géographique et sectorielle.

Les conséquences du recrutement international pour les pays d'origine dépendent également du devenir professionnel des travailleurs émigrés. Lorsque des infirmiers qualifiés sont recrutés pour exercer des fonctions de SLD demandant un niveau inférieur de compétences, le résultat peut être une double perte : les pays d'origine perdent des professionnels de santé déjà peu nombreux dans la formation desquels ils ont considérablement investi, tandis que les pays de destination n'utilisent pas pleinement les qualifications et les compétences des immigrés. Cette situation met en évidence l'importance des voies de reconnaissance des qualifications, des politiques d'appariement compétences-emplois et des démarches qui favorisent les migrations circulaires, la mobilisation de la diaspora et la mobilité de retour. Elles aident à concilier les besoins de main-d'œuvre des pays de destination et les objectifs de rétention des travailleurs des pays d'origine.

Encadré 4.7. Le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

Le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en 2010, constitue un cadre général pour améliorer la gouvernance mondiale et limiter les conséquences négatives des migrations de professionnels de santé, en particulier dans les pays en développement. Il favorise le recrutement éthique et aide à élaborer des systèmes qui concilient les intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil, tout en préservant les droits des professionnels de santé migrants.

Dans le cadre de la révision de son Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, l'OMS a créé, en 2023, une liste d'appui et de sauvegarde pour les personnels de santé, sur laquelle sont inscrits 55 pays. Il s'agit des pays confrontés aux problèmes de personnel de santé les plus urgents relativement à la couverture sanitaire universelle. Ils affichent les caractéristiques suivantes : 1) une densité de médecins, infirmiers et sages-femmes inférieure à la médiane mondiale (49 pour 10 000 habitants) ; et 2) un indice de couverture santé universelle inférieur à un seuil défini. Le recrutement actif dans ces pays, sauf s'il s'accompagne de mesures compensatoires, devrait être évité. Il est recommandé, à la place, d'accroître la solidarité internationale afin de renforcer leur système de santé. La liste sera actualisée tous les trois ans.

Le troisième examen du Code de pratique de l'OMS par le Groupe consultatif d'experts a conclu que le Code continuait d'être pertinent et efficace. Ayant toutefois affirmé que le Code et sa mise en œuvre devaient être renforcés, le Groupe a recommandé l'ajout de certains éléments. La 79e Assemblée mondiale de la santé (mai 2026) a adopté un projet de résolution à ce sujet, lequel convenait de publier une version actualisée du Code de pratique de l'OMS comportant une mention supplémentaire, à savoir que « Les dispositions du Code s'appliquent également aux personnels de santé qui émigrent et exercent la profession d'auxiliaires de vie dans les pays de destination ». Cet ajout rend le Code entièrement adapté pour assurer une gestion équitable des aidants professionnels migrants.

Formation, certification et procédures de reconnaissance des qualifications

Tous les pays ne réglementent pas les professions du secteur de la dépendance de la même façon

Comme indiqué plus haut dans ce chapitre, les SLD englobent trois professions principales dans la plupart des pays : les auxiliaires de vie, les aides-soignants et les infirmiers agréés. Ces professions sont réglementées différemment, et la plupart des pays de l'OCDE ne réglementent pas du tout les auxiliaires de vie, réglementent partiellement les aides-soignants et réglementent pleinement les infirmiers agréés. Les candidats à l'admission dans les professions pleinement réglementées doivent se soumettre aux procédures d'obtention d'un permis d'exercer ou d'un agrément, mais aussi aux procédures de reconnaissance des qualifications. Celles-ci prennent du temps, demandent parfois des études et des examens supplémentaires et nécessitent de s'orienter dans des systèmes pouvant varier d'un territoire à l'autre. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les infirmiers agréés doivent avoir fait des études supérieures (généralement une licence) et obtenu un permis d'exercer ou un agrément professionnel. Dans le cas des aides-soignants, les règles diffèrent encore plus entre les pays et la formation peut varier, du programme court au programme diplômant d'un à deux ans ou aux diplômes d'études secondaires ou postsecondaires. La réglementation de ces professions est par ailleurs hétérogène, certains pays ne les réglementant pas du tout tandis que d'autres exigent l'obtention d'un agrément ou d'un permis d'exercer.

Les différences de critères de formation et d'expérience entre les pays sont particulièrement importantes pour les auxiliaires de vie. La légèreté des conditions d'admission applicables aux auxiliaires de vie a toujours facilité l'entrée d'aidants professionnels migrants sur le marché du travail dans bon nombre de pays de l'OCDE, mais de plus en plus de pays commencent à ajouter des conditions de formation ou d'expérience pour accéder à la voie d'immigration dans cette profession. L'Australie a ajouté une condition de compétences/expérience spécifiquement pour les travailleurs migrants, qui doivent posséder soit un certificat III du Cadre australien de certification dans des services d'accompagnement de la dépendance ou de santé appropriés, soit 12 mois d'expérience à temps plein dans une fonction d'accompagnement. De même, en Estonie, les aides-soignants migrants doivent remplir des conditions à la fois de qualification formelle et d'expérience (niveau 3 du Cadre estonien de certification) ou être spécialistes médico-sociaux (niveau 4). En Corée, les candidats étrangers doivent comptabiliser 320 heures de formation et réussir un examen pour travailler dans le secteur de la dépendance. Le Tableau 4.10 ci-après résume les qualifications minimales requises des migrants pour travailler dans le secteur de la dépendance dans 18 pays de l'OCDE exigeant des diplômes et/ou une expérience professionnelle.

Tableau 4.10. Qualifications minimums requises pour être admis à l'immigration de travail dans le secteur de la dépendance

Pays	Qualification	Expérience/formation professionnelle	Observation
Allemagne	Oui (pour le personnel infirmier)	Non	Les infirmiers doivent posséder une licence. Les aides-soignants doivent avoir suivi une formation professionnelle
Australie	Oui	Oui	Au minimum, certificat AQF III dans des services pertinents d'accompagnement de la dépendance/de santé **ou** 12 mois d'expérience à temps plein dans une fonction d'accompagnement de la dépendance.
Autriche	Oui	Non	Les aides-soignants doivent posséder un certificat d'aide-soignant agréé. Les fonctions non réglementées, comme aide à domicile ou aidant logé n'exigent pas de qualifications.
Belgique	Oui	Non	Les professionnels aidants ou auxiliaires de vie pour personnes âgées doivent posséder un certificat ou un diplôme, ou avoir suivi une formation équivalente.

Pays	Qualification	Expérience/formation professionnelle	Observation
Canada	Oui	Oui	Au minimum un diplôme de fin d'études secondaires pour le programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile (les programmes généraux ont leurs propres conditions). Six mois d'expérience professionnelle ou de formation à l'accompagnement de la dépendance.
Corée	Oui	Non	Les travailleurs étrangers doivent suivre un programme de formation de 320 heures (avec enseignement technique et formation pratique) auprès d'un établissement agréé en Corée, réussir un examen national administré par l'autorité responsable de l'agrément des personnels de santé (KHPLEI) et être inscrits auprès du Service national de l'assurance maladie. Aucune voie d'accès à la reconnaissance des qualifications.
Danemark	Oui		Les auxiliaires d'accompagnement médico-social doivent avoir reçu un enseignement professionnel et obtenu une autorisation d'exercer. Les aides d'accompagnement médico-social doivent avoir suivi une formation professionnelle, mais ne sont pas tenus d'obtenir une autorisation d'exercer.
Espagne	Oui (certaines fonctions)	Non	Varie de la licence de technicien en soins infirmiers auxiliaires au certificat de professionnalisme de la prise en charge médico-sociale des personnes dépendantes en établissement social.
Estonie	Oui	Oui	Certificat EstQF (niveau 3) ou diplôme de Spécialiste médico-social (niveau 4) pour exercer en tant qu'aidant professionnel. Les ressortissants de pays tiers doivent posséder à la fois une qualification formelle et une expérience professionnelle reconnues.
France	Oui	Non	La fonction d'aide-soignant nécessite le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS). La fonction d'auxiliaire de vie sociale nécessite souvent une formation et une certification professionnelles.
Irlande	Oui	Oui	Le certificat Quality and Qualifications Ireland (QQI) de niveau 5 en soins de santé est la qualification approuvée à l'échelle nationale (ou l'équivalent étranger). 2 à 3 années d'expérience professionnelle à temps plein sont également exigées.
Japon (SSW)	Non	Non	Les qualifications et l'expérience requises varient selon le dispositif. Pour le visa SSW, en principe, les candidats doivent réussir un test d'évaluation des compétences en SLD et des épreuves de japonais (épreuve de maîtrise du japonais au niveau 4 et épreuve d'évaluation de la maîtrise du japonais pour le visa SSW en SLD).
Lettonie	Non	Non	Seuls les aides-soignants doivent suivre un programme d'enseignement professionnel certifié.
Norvège	Non	Non	Les auxiliaires de santé/aides-soignants doivent avoir effectué une formation professionnelle médico-sociale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
Pologne	Non	Oui (certaines fonctions)	Pour les fonctions d'aidant médical, 3 ans de formation dans un établissement d'enseignement postsecondaire (*szkoła policealna*) sont exigés.
Slovénie	Oui (certaines fonctions)	Non	Un « prestataire d'aide à la vie sociale à domicile » doit effectuer un programme de formation agréé par la Chambre sociale et remplir les conditions de qualification professionnelle nationale.
Suisse	Non	Oui	Les « assistants en soins et santé communautaire » doivent effectuer un programme d'apprentissage, d'enseignement et de formation professionnels de 3 ans. Les « aides en soins et accompagnement » doivent effectuer un apprentissage de 2 ans. Noter qu'il existe des différences dans la manière dont les cantons réglementent les professions médicales.
Tchéquie	Oui	Non	Pour les aidants professionnels confirmés uniquement.

Note : Les pays qui n'exigent ni qualifications, ni formation, ni expérience pour les fonctions d'aidant sont omis du tableau. Les conditions imposées aux travailleurs domestiques/locaux peuvent être différentes de celles indiquées dans le tableau, qui concerne spécifiquement les conditions d'accès à l'immigration.

Comme indiqué plus haut, les conditions d'admission des aidants professionnels en Allemagne sont plus rigoureuses, car ceux qui sont recrutés à l'étranger doivent déjà être infirmiers ou aides-soignants agréés dans leur pays d'origine. Le Japon impose lui aussi des conditions plus strictes en exigeant la réussite à l'examen national d'aidant professionnel certifié – actuellement administré au Japon uniquement – pour obtenir le statut de résidence « aidant professionnel ». L'Encadré 4.8 donne une vue d'ensemble de la qualification d'aidant professionnel certifié au Japon, ouverte aux candidats japonais et étrangers. Cependant, d'autres voies d'accès au travail d'aidant professionnel au Japon imposent d'autres compétences particulières (par ex. pour le visa de travailleur qualifié spécialisé, les candidats doivent se soumettre à un examen de vérification des compétences et du niveau de maîtrise de la langue).

Les grandes différences observées dans les cadres nationaux en ce qui concerne les qualifications et l'expérience exigées par les professions du secteur de la dépendance peuvent poser des difficultés pour le recrutement international et la portabilité interrégionale des compétences (particulièrement dans l'Union européenne). En effet, les qualifications étrangères peuvent ne pas correspondre exactement aux normes professionnelles nationales et une personne autorisée à exercer une profession dans un pays donné n'est pas nécessairement en mesure de le faire dans un autre sans autres justificatifs de compétences ou de qualifications.

Encadré 4.8. La qualification d'aidant professionnel certifié au Japon

La qualification d'aidant certifié au Japon est le titre reconnu à l'échelle nationale pour les aidants professionnels en soins de longue durée. Elle confirme que le titulaire possède les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires pour assurer un accompagnement adapté aux personnes ayant des difficultés à effectuer les actes de la vie quotidienne en raison de capacités physiques ou mentales limitées. Pour obtenir la qualification, il est nécessaire de réussir l'examen qui évalue à la fois les compétences techniques et, par exemple, la compréhension éthique du travail d'accompagnement à l'issue d'un programme de formation certifié, d'au moins trois ans d'expérience professionnelle et d'une formation pratique accréditée pour aidants professionnels. L'examen se déroulant en japonais, les candidats doivent maîtriser la langue pour le réussir. Les candidats étrangers bénéficient d'un temps d'examen supplémentaire et de livrets de questions avec furigana (caractères phonétiques) pour faciliter la lecture des kanji.

Au mois de mars de l'exercice financier 2026, le Japon comptait un peu plus de 2 millions d'aidants professionnels certifiés (2 075 495). À la dernière session (exercice financier 2025), 21.1 % des 78 500 (approx.) candidats à l'examen étaient étrangers.

Taux de réussite et changements récents pour aider les candidats

En 2025, le taux de réussite globale s'établissait à 70.1 %, et le taux de réussite des candidats étrangers à environ 30 %, en raison principalement des problèmes de langue.

Deux mesures sont susceptibles d'aider les futurs candidats étrangers. Premièrement, une réforme générale du système : la réussite partielle a été mise en place en 2025, de telle sorte que même si un candidat n'obtient pas la note totale pour réussir, chaque partie des épreuves est évaluée séparément et les parties réussies n'ont pas à être repassées.

Deuxièmement, le gouvernement a financé un projet visant à aider les aidants professionnels étrangers à apprendre le japonais pour améliorer leur emploi et leur maintien en poste dans le secteur des soins de longue durée. Le projet comprend : du contenu en japonais sur les SLD pour permettre aux aidants étrangers d'étudier en autonomie ; l'élaboration de supports pédagogiques pour aider les aidants étrangers à travailler dans le domaine des SLD au Japon ; des formations pour le personnel des établissements qui acceptent des aidants étrangers ; et des cours de préparation pour les aidants étrangers candidats à l'examen national.

Source : Ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale.

Les pays de l'OCDE exigent presque universellement un niveau de maîtrise de la langue locale

Presque tous les pays de l'OCDE exigent une certaine maîtrise de la langue du pays de destination (normalement au niveau intermédiaire), imposée dans les conditions d'immigration ou par les employeurs. Par exemple, l'Autriche exige un niveau B2 (Cadre européen commun de référence pour les langues) en allemand pour la plupart des professions réglementées du secteur de la dépendance (y compris aide-soignant et infirmier), mais peut accepter un niveau inférieur pour les professions non réglementées, comme aidant logé ou aide à domicile. En Finlande, c'est à l'employeur qu'il incombe de s'assurer que l'aidant professionnel maîtrise suffisamment la langue locale (un niveau A2 ou plus est normalement exigé pour les programmes de formation). La Grèce, à l'inverse, n'impose pas de condition formelle de maîtrise de la langue mais, dans la pratique, les aidants professionnels ont besoin d'une certaine maîtrise du grec pour travailler dans le secteur.

En Corée et au Japon, la maîtrise de la langue fait partie des programmes de formation des aidants professionnels. Les examens nationaux d'aidants professionnels administrés au Japon et en Corée sont conduits dans les langues respectives des deux pays. Le gouvernement japonais a récemment ajouté un soutien linguistique pour les candidats à l'examen national d'aidant certifié nés à l'étranger (voir l'Encadré 4.8). En Allemagne, les intermédiaires de recrutement privés pour le secteur de la dépendance incorporent une formation linguistique jusqu'au niveau B1 dans leurs programmes de préparation (pré-arrivée) des travailleurs migrants pour pallier ce problème.

La communication est un aspect important du travail et les migrants peuvent avoir des difficultés à atteindre un certain niveau de maîtrise de la langue. La maîtrise de la langue peut faire obstacle à l'attraction d'aidants professionnels migrants, en particulier lorsqu'il s'agit de langues autres que l'anglais, l'espagnol ou le français. Elle peut empêcher les immigrés de bien connaître leurs droits du travail, ralentir le processus de reconnaissance des qualifications, ainsi que l'adaptation à de nouveaux emplois et l'accès aux services sociaux. Dans ces circonstances, l'aide des pouvoirs publics, des employeurs et/ou du secteur pour améliorer la maîtrise de la langue est importante, en particulier si un certain niveau de maîtrise est exigé pour poursuivre son séjour ou obtenir un permis d'exercer. Combinée avec les mesures de reconnaissance des compétences, cette aide peut faciliter l'insertion professionnelle des aidants professionnels immigrés.

Quelques pays facilitent l'immigration pendant la procédure de reconnaissance des qualifications

Lorsque des qualifications sont requises, il n'existe pas de système normalisé de reconnaissance des qualifications de ressortissants d'un pays tiers dans les pays de l'OCDE, et les procédures peuvent être longues et lourdes en démarches administratives. En Allemagne, par exemple, la procédure demande une évaluation d'équivalence (les autorités comparent la formation étrangère à la qualification allemande), la traduction certifiée de tous les documents, et la preuve d'une maîtrise de l'allemand au niveau B2 (CECR). Si la qualification n'est pas jugée équivalente, un cours d'adaptation ou un examen peuvent être requis. Il faut compter jusqu'à trois ans en totalité. Les procédures se ressemblent dans bon nombre de pays ; elles peuvent être entamées à l'étranger, mais elles doivent être achevées dans le pays de destination. Dans certains pays, comme la Corée et le Japon, il n'existe pas de procédure de reconnaissance des qualifications/formations étrangères. Les aidants professionnels nés à l'étranger doivent suivre la formation et passer l'examen (dans la langue locale) du pays.

Une solution au problème de la longueur des procédures de reconnaissance consiste à autoriser d'entrer et de travailler dans le pays pendant que la procédure de reconnaissance des qualifications est en cours. Elle est avantageuse pour les employeurs dans la mesure où ils obtiennent de la main-d'œuvre rapidement, et peut l'être pour les migrants également tant que le parcours menant à la reconnaissance

est clair. L'Autriche et l'Allemagne autorisent les travailleurs qualifiés à entrer dans le pays, et à y travailler dans certains cas, pendant la procédure de reconnaissance. Les modifications apportées en 2024 à la loi allemande sur l'immigration qualifiée ont créé le parcours « partenariat de reconnaissance », qui laisse les migrants se soumettre à la procédure de reconnaissance *après* leur arrivée en Allemagne, pendant qu'ils travaillent (dans le cas des professions réglementées, comme celle d'infirmier, cela n'est généralement possible qu'à un niveau professionnel inférieur) (Bundesregierung [Gouvernement fédéral allemand], 2025[56]).

L'admission de migrants à des fins d'emploi pendant la reconnaissance des qualifications peut aider à réduire les obstacles et faciliter le recrutement international d'aidants professionnels. Plusieurs facteurs doivent cependant être pris en considération. Premièrement, celui du déclassement professionnel temporaire qui se produit, en ce qui concerne les actes réalisés, mais aussi la rémunération. Par exemple, pendant la procédure, les infirmiers sont rémunérés selon le barème applicable aux aides-soignants en Flandre, et selon le barème applicable aux aides-soignants/stagiaires en Autriche et en Allemagne, ce qui les place respectivement dans des catégories professionnelle et salariale inférieures au titre de la couverture conventionnelle ou du salaire minimum appliqué dans le secteur de la dépendance (en Allemagne). Le nombre d'heures d'études supplémentaires – en particulier d'apprentissage de la langue – peut être une charge de plus ajoutée à une semaine de travail à temps plein (Missault, 2024[57]). La procédure prend généralement un minimum de six mois, mais elle peut durer plus longtemps et risque de ne pas déboucher sur la reconnaissance des qualifications.

Les obstacles liés à la reconnaissance des qualifications peuvent conduire à une réduction naturelle des effectifs (Atanassov et al., 2023[58]), ou à un stock croissant d'infirmiers travaillant à l'obtention d'une d' autorisation. Sur les quelques 1 700 infirmiers admis au Danemark entre 2019 et 2024 pour obtenir une autorisation danoise (pas spécifiquement dans le secteur des SLD), 200 seulement avaient atteint cet objectif au 1er janvier 2025. La plupart des autres étaient encore en cours de procédure d'autorisation, en partie à cause de goulets d'étranglement dans le système de formation. Cette situation a amené le Danemark à établir un quota pour la catégorie infirmiers, fixé à zéro en 2027 (Indenrigs- og Sundhedsministeriet [Ministère de l'Intérieur et de la Santé du Danemark], 2025[59]).

La question se pose également de savoir qui finance la formation linguistique et professionnelle. La réalité du déclassement professionnel signifie un plus grand besoin de gérer les attentes des migrants concernant la rémunération et les actes autorisés, sachant qu'ils exerceront une profession de niveau inférieur à celui pour lequel ils se sont formés, ou auxquels ils sont habitués, dans le pays d'origine. La transparence quant aux résultats du processus s'impose également.

Pour des pays comme l'Allemagne, qui a recours au recrutement international pour les infirmiers agréés et les auxiliaires de soins infirmiers uniquement, la procédure de reconnaissance des qualifications et l'aide à l'apprentissage de la langue sont les aspects qui ont l'influence la plus positive sur l'insertion professionnelle. Les mesures en faveur de la dématérialisation et de la simplification de la procédure de reconnaissance la rendront probablement plus rapide et plus accessible pour les migrants et les employeurs.

Leviers pour améliorer le maintien en poste des aidants professionnels immigrés

L'amélioration des conditions de travail est le moyen de rétention le plus efficace (voir l'Encadré 4.1), mais d'autres mesures peuvent être utilisées pour favoriser le maintien en poste des aidants professionnels immigrés en particulier. La section qui suit examine les données sur le maintien en poste des aidants professionnels immigrés, puis les mesures que peuvent prendre les pouvoirs publics, le secteur et les employeurs pour l'améliorer dans le secteur des SLD, en s'intéressant plus particulièrement aux données et aux leviers des régimes d'immigration.

Les données factuelles sur le maintien en poste des aidants professionnels immigrés sont limitées

Il est difficile d'obtenir des données sur la rétention des aidants professionnels immigrés pour plusieurs raisons. Peu de pays examinent le maintien des travailleurs migrants dans la profession pour laquelle ils ont été admis. Un tel suivi est complexe et mobilise d'importantes ressources puisqu'il est nécessaire de croiser des données administratives ou d'enquêter individuellement auprès des travailleurs. C'est pourquoi ce travail est généralement effectué dans le cadre d'études ponctuelles rétrospectives uniquement, plutôt que de façon systématique. Les professions de la dépendance présentent une difficulté supplémentaire dans la mesure où les codes qui leur sont attribués englobent parfois d'autres professions, comme la garde d'enfants et le travail domestique (par ex. le ménage), comme indiqué plus haut dans ce chapitre.

Certaines données sont néanmoins disponibles pour quelques pays : taux de rotation des effectifs, durée moyenne d'occupation des emplois ou maintien dans l'emploi d'une année sur l'autre. Elles sont publiées dans des études ponctuelles plutôt que dans le cadre de statistiques régulières.

Les données recueillies par la division de la santé de l'OCDE (dans les enquêtes sur les forces de travail de l'UE et de l'Australie) font apparaître que la durée d'occupation des emplois est légèrement plus courte dans le cas des aidants professionnels nés à l'étranger que dans celui des travailleurs nés dans le pays. Elles concernent cependant uniquement l'emploi auprès du même employeur plutôt que l'emploi continu dans le secteur de la dépendance (OCDE, 2025[1]).

Les données sont contrastées quant à l'effet de l'obtention de la résidence permanente (et partant, de la mobilité professionnelle) sur la rétention des travailleurs dans le secteur de la santé. Une étude menée par le gouvernement canadien sur les travailleurs étrangers temporaires employés dans le secteur de la santé depuis 2000 constate que, un an après l'obtention de la résidence permanente (qui permet la mobilité professionnelle), près de deux tiers des travailleurs étrangers temporaires ont continué de travailler dans le secteur de la santé (Hou, 2025[60]). Bien que cette étude ne porte pas spécifiquement sur le secteur des SLD, elle indique que la plupart des professionnels de santé immigrés ne quittent pas immédiatement le secteur une fois la résidence permanente obtenue. Or, un rapport antérieur de l'OCDE (OCDE, 2019[61]) constatait que bon nombre d'aidants admis au titre des programmes pilotes canadiens quittaient le secteur après avoir obtenu la résidence permanente et observait qu'un plus long délai entre l'admission et l'admissibilité à la résidence permanente pourrait améliorer la rétention des travailleurs et limiter le besoin d'admettre un grand nombre de candidats dans cette catégorie.

Des données sur les taux de rétention dans différentes professions issues d'une étude du Royaume-Uni indiquent que, parmi les professions courantes, les personnes qui exercent un emploi d'aidant professionnel confirmé, de simple aidant professionnel/aidant à domicile et d'infirmer (SOC 2 231) enregistrent les plus hauts taux de rétention (les personnes qui restent au Royaume-Uni hors du secteur des SLD[11]). Si l'on exclut les aidants professionnels, les personnes qui travaillent dans le secteur des soins infirmiers de manière constante enregistrent le plus haut taux de rétention, soit 94 % qui restent au Royaume-Uni cinq ans après leur premier visa de travailleur qualifié. Ce constat peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une forte demande de main-d'œuvre dans les secteurs médico-sociaux ; la difficulté à changer de fonctions pour les professions nécessitant un permis d'exercer, comme celle d'infirmier ; et le fait que les personnes qui arrivent avec un visa de professionnel médico-social ont tendance à venir avec un plus grand nombre de personnes à charge que les titulaires d'un visa de travailleur qualifié (ce qui complique la mobilité à cause de la scolarisation des enfants et autres facteurs). Il est à noter que la fenêtre d'observation pour les aidants professionnels et les aidants à domicile est courte, ces professions n'ayant été ajoutées au visa de travailleur qualifié qu'en 2022 (Migration Advisory Committee, 2026[62]).

Les données sont limitées quant aux effets d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre après obtention de la résidence permanente sur la rétention à long terme dans le secteur de la dépendance. Dans les pays qui proposent une voie accélérée d'accès à la résidence permanente, comme l'Australie et la

Nouvelle-Zélande, aucune analyse n'a été effectuée pour savoir si les immigrés restent dans le secteur de la dépendance une fois la période d'emploi obligatoire achevée. Pour cette raison, il est difficile d'établir dans quelle mesure les voies d'accès à la résidence permanente et à la mobilité sectorielle retentissent sur la rétention des travailleurs.

Les leviers de l'immigration peuvent influer de diverses façons sur la rétention des travailleurs dans le secteur des SLD

Les gouvernements disposent de plusieurs leviers d'action utiles pour accroître les taux de maintien en poste chez l'employeur pour les détenteurs de visas temporaires. Ils peuvent aussi créer des incitations à rester dans le pays en autorisant le regroupement familial, en créant des voies d'accès à la résidence permanente et en envisageant des règles de renouvellement souples.

Un levier couramment utilisé consiste à lier les permis de travail temporaire à un employeur, une profession ou un secteur particuliers, ce qui limite ainsi les possibilités de changement d'emploi ou de secteur des immigrés. Dans le secteur de la dépendance, ces contraintes imposées à la mobilité professionnelle ou sectorielle peuvent signifier que les travailleurs immigrés restent dans des emplois peu qualifiés pendant la durée de leur permis initial, même si leurs compétences ou leurs qualifications leur permettraient d'exercer d'autres professions ou un emploi plus qualifié dans le secteur. Du point de vue de l'offre de main-d'œuvre, ces dispositions peuvent aider à pallier des pénuries propres à certains secteurs et être associées à de plus longues durées d'occupation des emplois observées dans le secteur de la dépendance. Parallèlement, le manque de mobilité entre employeurs peut renforcer les asymétries de pouvoir employeurs-travailleurs, ce qui risque d'accroître la vulnérabilité et de décourager les travailleurs de signaler les mauvaises conditions de travail ou les abus. Les restrictions à la mobilité professionnelle peuvent aussi retentir sur l'efficacité générale du marché du travail en limitant la capacité des travailleurs à s'orienter vers les emplois qui reconnaissent leurs compétences à leur juste valeur, d'où un appariement offre-demande moins fructueux.

Dans l'ensemble de l'OCDE, bon nombre de pays limitent les aidants professionnels immigrés au secteur et/ou à l'employeur et au secteur pour la durée du permis initial. Certains pays, comme Israël, admettent des travailleurs exclusivement pour le secteur de la dépendance, sans possibilité de changement. L'Italie a récemment ajouté une exception à ses règles d'immigration de travail générale, exigeant que les immigrés admis pour travailler dans le secteur de la dépendance y restent pendant les 12 premiers mois de leur permis. Le permis unique révisé (applicable aux professionnels de santé qui remplissent les conditions nécessaires) simplifie la procédure pour les travailleurs ressortissants de pays tiers qui veulent résider et travailler dans l'UE. Les modifications prévoient en outre le droit de changer d'employeur dans le champ d'application du permis unique ainsi que la protection des détenteurs d'un permis unique pendant les périodes de chômage. Ces mesures ont une incidence directe sur les ressortissants d'un pays tiers demandant à travailler dans l'UE, y compris dans le secteur de la dépendance.

D'autres pays ont moins recours aux restrictions directes, et davantage aux incitations conditionnelles. Au lieu d'interdire catégoriquement la mobilité intersectorielle, certains régimes conditionnent l'accès à la résidence permanente ou à une progression accélérée vers l'installation, à une période minimum d'emploi dans le secteur de la dépendance. En Nouvelle-Zélande et en Australie, par exemple, les migrants détenteurs de certains visas temporaires peuvent avoir droit à la résidence permanente après deux ans de travail dans le secteur de la dépendance, soit plus rapidement que les autres détenteurs d'un visa temporaire.

Les conditions d'installation, comme les périodes minimums de résidence, l'admissibilité de la profession et les critères de compétences peuvent influencer le choix de pays et de durée de séjour des travailleurs migrants. Au Royaume-Uni, les aidants professionnels sont soumis aux mêmes conditions d'autorisation de séjour illimité que les autres travailleurs qualifiés. Cependant, les modifications proposées, si elles sont mises en œuvre, allongeraient la période de séjour requise à dix ans au lieu de cinq pour tous les immigrés,

et potentiellement plus longtemps pour les professions moyennement qualifiées, dont les aides-soignants. Par conséquent, les aidants professionnels entrés avec le visa de professionnel médico-social (HCW) en 2021-2022 ne rempliront plus les conditions d'installation révisées, car les modifications proposées sont rétrospectives. Un statut temporaire plus long peut être corrélé avec une plus longue rétention dans le secteur, mais il prolonge aussi les périodes pendant lesquelles les travailleurs ont moins de pouvoir de négociation et moins de sécurité.

La durée des permis et les procédures de renouvellement sont d'autres leviers d'action pouvant retentir sur la rétention des travailleurs et les rotations d'effectifs dans le secteur de la dépendance. Des permis initiaux valides plus longtemps et des procédures de renouvellement prévisibles et simplifiées peuvent réduire l'incertitude pour les travailleurs et les employeurs, favoriser la continuité de l'emploi et diminuer les démarches administratives. À l'inverse, les permis de courte durée et les conditions de renouvellement complexes peuvent accroître les rotations d'effectifs et le risque d'expiration des statuts dans un secteur déjà confronté à des pénuries de personnel.

Il en est de même pour la durée de séjour dans le pays d'accueil après qu'un immigré a perdu ou quitte un emploi. Les périodes de grâce courtes peuvent décourager les travailleurs de changer d'employeur, même en cas de mauvaises conditions de travail, ce qui renforce la dépendance d'un seul employeur. Les plus longues périodes de recherche d'emploi, à l'inverse, peuvent favoriser un meilleur appariement offre-demande ainsi qu'une plus grande stabilité de l'offre de main-d'œuvre dans le secteur. Les approches varient d'un pays à l'autre : au Royaume-Uni, les travailleurs qualifiés parrainés disposent généralement de 60 jours pour trouver un nouveau parrain après une perte d'emploi ; en Allemagne, des périodes de recherche d'emploi de plusieurs mois peuvent être accordées sur décision de l'autorité locale responsable des étrangers ; au Canada, des mesures récentes autorisant les prolongations temporaires ou les permis de travail ouverts pour les travailleurs vulnérables permettent une recherche d'emploi continue sans perte immédiate de statut juridique.

Pour que l'immigration serve à la fois de solution rapide et contribue à garantir une main-d'œuvre de SLD durable, il est important non seulement de créer une voie d'accès claire à la résidence permanente, mais aussi des incitations, notamment en permettant le regroupement familial – en autorisant le demandeur principal à parrainer la famille immédiate ou non immédiate, en autorisant les conjoints à travailler et en accélérant le traitement des dossiers des membres de la famille. Ces mesures risquent toutefois ne pas être suffisantes pour assurer la rétention des travailleurs dans le secteur si les conditions ne sont globalement pas satisfaisantes pour la main-d'œuvre du pays dans ce même secteur.

Plusieurs actions sont en place en appui de ces objectifs au niveau de l'UE : la Stratégie européenne en matière de soins et la Recommandation du Conseil sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité constituent un cadre complet pour des réformes et des investissements aux niveaux européen et national qui visent l'amélioration de l'offre de services dans le secteur de la dépendance. Elles pressent les États membres de favoriser des emplois de qualité, d'assurer des conditions de travail équitables, d'améliorer la professionnalisation du secteur de la dépendance et de remédier aux besoins de compétences.

Dans l'Union européenne et les contextes de libre circulation des personnes, la rétention des travailleurs dépend parfois moins des visas et davantage des conditions de travail, des contraintes liées aux déplacements domicile-travail, de la reconnaissance des qualifications, du soutien linguistique, de l'accessibilité financière du logement et de l'attractivité par rapport aux emplois proposés dans les régions voisines.

Globalement, l'immigration pour le secteur de la dépendance met en jeu des leviers d'action multiples, chacun associé à des arbitrages entre remédier aux pénuries de main-d'œuvre immédiates, protéger les travailleurs, favoriser leur rétention, et maintenir l'efficacité du marché du travail et la cohérence entre les catégories d'entrée.

Des mesures qualitatives peuvent améliorer la qualité de l'emploi, l'intégration et l'accompagnement

Quelques pays de l'OCDE incluent les aidants professionnels immigrés dans leurs stratégies nationales de rétention des travailleurs et bon nombre ont pris d'autres mesures qualitatives dans ce sens (voir l'Encadré 4.9). Les mesures qualitatives en faveur de la rétention des travailleurs immigrés fondées sur les obstacles particuliers qu'ils rencontrent (problèmes de communication, différences culturelles, discriminations, besoin d'aide dans les tâches quotidiennes/d'orientation) peuvent être efficaces [12]. Par exemple, les aidants professionnels étrangers ne connaissant pas forcément les pratiques des établissements dans le pays de destination, il peut être nécessaire de mettre en place une formation pré-départ, au moyen notamment de vidéos illustrant les tâches typiques et l'environnement de travail. Elle pourrait être organisée par l'établissement de formation dans le pays d'origine, par l'employeur, le recruteur ou l'association du pays de destination. Ce type d'informations sur l'emploi et le lieu de travail permet aux travailleurs d'avoir des attentes réalistes quant à leur vie dans le pays de destination. La formation peut être complétée sur le terrain par une intégration de haute qualité, des programmes d'accompagnement individuel (en particulier avec une personne de la même origine culturelle), mais aussi en favorisant des lieux de travail inclusifs et respectueux qui font barrage aux discriminations (de la part des patients et d'autres collègues) et assurent un soutien linguistique et culturel continu.

Au niveau de l'UE, le projet Nursing Action, financé dans le cadre du programme EU4Health, cherche à atténuer les pénuries de personnel infirmier en améliorant les stratégies de recrutement et de rétention. D'autre part, l'action conjointe HEROES contribue au renforcement de la planification des effectifs de santé et sept projets ont été conçus pour créer des possibilités de montée en compétences des professionnels de santé par la formation.

Dans les pays qui recrutent des aidants professionnels hautement qualifiés devant obtenir la reconnaissance de leurs qualifications avant de pouvoir travailler à leur niveau, comme l'Allemagne et la Finlande, des parcours clairs de développement professionnel et de renforcement des compétences, avec soutien dans l'apprentissage de la langue locale et les autres formations requises, pourraient contribuer à améliorer les taux de rétention du personnel. Des informations sur le temps à prévoir et sur les résultats obtenus jusqu'à présent peuvent éclairer les candidats et permettre de gérer les attentes. La Recommandation de la Commission européenne sur la reconnaissance des qualifications des ressortissants d'un pays tiers décrit les mesures que les États membres peuvent prendre pour simplifier et accélérer les procédures de reconnaissance pour un accès plus rapide aux professions. La Commission a par ailleurs annoncé la mise en place de règles communes pour la reconnaissance des qualifications des ressortissants d'un pays tiers dans le cadre des actions de l'Union des compétences.

Le ministère estonien des Affaires sociales a récemment entamé un programme en faveur de l'attraction et de la rétention de 6 000 aidants professionnels supplémentaires à l'horizon 2030. Il se décline en quatre piliers, dont un axé sur l'intégration inclusive et l'intégration par le lieu de travail, en particulier pour les aidants professionnels immigrés. Ce programme d'intégration sur mesure vise à améliorer la rétention des travailleurs et la qualité de service. Il est encore en cours, sans résultats à publier pour le moment.

Encadré 4.9. Les stratégies du Japon et de la Norvège

Les aidants étrangers dans la stratégie japonaise

La stratégie japonaise de rétention des aidants étrangers, exposée dans la « Vision de la santé mondiale » du ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, est axée sur l'accompagnement après l'arrivée pour améliorer les conditions de travail et de vie, et encourager ainsi l'emploi à long terme. Il s'agit de réduire les charges de travail excessives et d'encourager des pratiques professionnelles plus sûres tout en accompagnant les travailleurs dans leur vie quotidienne, par exemple, au moyen d'organisations d'accueil qui les aident à trouver un logement approprié et un moyen de transport ou encore à ouvrir un compte bancaire. La stratégie met l'accent sur la progression professionnelle à travers la création de plans d'évolution de carrière par l'organisation d'accueil et le travailleur, sur l'amélioration de l'accès aux programmes de formation et sur des parcours de progression clairs, mais aussi sur la préparation à l'examen national pour l'obtention des qualifications d'aidant professionnel afin de réduire les obstacles (par ex. en organisant des cours de préparation à l'examen). Ces efforts cherchent à réduire les rotations d'effectifs et à assurer la continuité de la prise en charge pour la population japonaise vieillissante.

La stratégie norvégienne est axée sur le renforcement général de la main-d'œuvre de santé

Le plan national de la Norvège pour renforcer le recrutement, les compétences et le développement professionnel dans les services médico-sociaux municipaux (Kompetanseløft 2025) prévoit des mesures pour améliorer le recrutement, la rétention et le développement du personnel. Il comprend le programme *Jobbvinner* – une campagne nationale de recrutement axée sur l'augmentation du nombre d'infirmiers et d'aides-soignants, qui met l'accent sur les soins de longue durée – et *Menn I helse* – une voie accélérée permettant aux hommes d'obtenir une certification professionnelle d'aides-soignants, qui favorise la diversité de genre et renforce les moyens humains en soins de longue durée. Des programmes de formation pour le personnel et des programmes de développement du leadership pour les cadres sont également prévus pour favoriser la fidélisation du personnel. Le plan est mis en œuvre par la Direction norvégienne de la santé, en étroite collaboration avec les communes. S'il ne traite pas spécifiquement des aidants professionnels immigrés, il suppose que bon nombre des mesures d'amélioration du recrutement et de la rétention se répercuteront sur eux.

Source : Ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale (2024[63]), Vision mondiale de la santé, https://www.mhlw.go.jp/content/10501000/001295190.pdf ; Direction norvégienne de la Santé, http://www.helsedirektoratet.no/forebygging-diagnose-og-behandling/organisering-og-tjenestetilbud/kompetanseloft-2025.

La Slovénie a mis en place une série de mesures pour améliorer le recrutement, l'intégration et la rétention des travailleurs migrants dans le secteur des SLD et les services de protection sociale. Des programmes d'intégration ciblés co-financent l'hébergement temporaire, la reconnaissance des qualifications, les cours de langue slovène et l'aide aux familles des travailleurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les cours de langue axés sur la profession qui contribuent à renforcer la sécurité et la qualité de la prise en charge. Le service slovène de l'emploi complète ces efforts par un soutien adapté au recrutement et à l'intégration, notamment une assistance au niveau des procédures d'emploi et de la documentation requise, la promotion des postes vacants en Slovénie et à l'étranger, des informations sur les conditions de vie et de travail, et des cours de langue slovène jusqu'au niveau B2 pour les travailleurs et leurs familles. Les mesures plus générales en faveur de la rétention des effectifs, applicables à tous les salariés du secteur des SLD, sont l'investissement dans le développement professionnel et l'obtention de qualifications, les bourses d'études pour les étudiants dans le domaine médico-social, l'aide à la mobilisation de bénévoles, les initiatives d'amélioration de la qualité et de la sécurité par la formation du

personnel et par une meilleure gestion des ressources humaines, et l'adoption de technologies et de matériel innovants pour réduire les charges de travail, améliorer les conditions de travail et permettre au personnel de consacrer plus de temps à l'accompagnement direct.

Au Québec, le programme *Accompagnement Québec* aide les nouveaux immigrés à s'installer et à rester dans la province (voir l'Encadré 4.10).

Encadré 4.10. *Accompagnement Québec*

Accompagnement Québec est un service public d'assistance assuré par le ministère québécois de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Il aide les nouveaux arrivants – immigrés permanents et temporaires – avant leur arrivée et jusqu'à leur installation à long terme dans la province. Il s'adresse aux immigrés et à leurs familles qui ont besoin d'aide pour s'orienter dans la vie au Québec, en particulier pour l'apprentissage du français, l'accès à l'emploi, l'orientation dans les services publics, et l'installation dans les régions en dehors de Montréal. Le programme offre un soutien personnalisé par le biais d'un agent d'intégration désigné, l'orientation vers les prestataires de services locaux, et l'accès aux cours de francisation, aux services d'insertion professionnelle et à l'aide à l'installation dans les régions. En intervenant tôt et en proposant des conseils sur mesure, *Accompagnement Québec* vise à améliorer l'intégration sociale et économique des immigrés, à encourager leur fidélisation au Québec – surtout dans les régions qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre – et à favoriser une installation plus durable conformément aux objectifs linguistiques et d'intégration du Québec. La participation au programme est volontaire et bon nombre de participants sont des aidants professionnels.

Source : Ministère québécois de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Conclusion et arbitrages

À mesure que le vieillissement démographique va s'intensifier, les pays devront repenser de manière plus stratégique leurs plans en matière de main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée et réfléchir notamment à la contribution que les aidants professionnels migrants, tant ceux déjà dans le pays que ceux recrutés à l'étranger, peuvent apporter pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes. Les pays devraient promouvoir le rôle des aidants professionnels immigrés, et investir dans l'innovation technologique, dans l'amélioration des conditions de travail et dans des réformes globales du système de santé. Les travailleurs migrants occupent déjà une place indispensable dans le maintien des systèmes d'accompagnement de la dépendance dans bon nombre de pays de l'OCDE, mais les attirer et les retenir par des voies d'immigration efficaces et éthiques demeure difficile, sans solution universelle. S'il n'existe pas de solution unique, des réformes structurelles visant à améliorer la qualité des emplois, les salaires, les conditions de travail, les effectifs et les perspectives professionnelles demeurent des moyens fondamentaux de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et d'améliorer la rétention des travailleurs.

Pour être efficaces, les voies d'immigration pour les aidants professionnels doivent être intégrées dans la planification globale des effectifs de SLD et conçues en accordant une attention particulière aux conditions d'admissibilité. Revoir et adapter les voies d'immigration de travail existantes pour veiller à ce qu'elles soient adaptées aux professions du secteur de la dépendance, en adoptant des critères de maîtrise de la langue locale, de compétences et de salaire qui soient réalistes et appropriés pour la profession, en réduisant les délais de traitement des dossiers, et en utilisant les examens de la situation du marché du travail de manière sélective, sont autant de moyens de veiller à ce que les travailleurs qualifiés puissent

entrer et rester dans le secteur. Bien étudiées, ces voies d'immigration peuvent stabiliser les services essentiels, améliorer la continuité et la qualité de la prise en charge, réduire la dépendance vis-à-vis d'un recrutement irrégulier, et renforcer les protections des travailleurs, ce qui contribue à la professionnalisation du secteur. L'absence de voies légales ou leur inaccessibilité conduit à des risques d'exploitation des migrants et d'immigration non maîtrisée.

Parallèlement, les pays doivent opérer des arbitrages importants dans la conception des voies d'immigration. Des voies d'immigration plus facilement accessibles, assorties de conditions d'admissibilité plus souples, peuvent atténuer les tensions immédiates sur la main-d'œuvre, mais elles risquent d'accroître la vulnérabilité des travailleurs et d'affaiblir les incitations à améliorer les conditions de salaire et de travail si les mesures de protection de l'emploi et le régime d'application des lois (inspections du travail et mécanisme de recours juridique) sont insuffisants. Inversement, des démarches plus restrictives peuvent limiter l'exploitation, mais risquent de nécessiter un plus grand investissement public dans le secteur des SLD ou de faire peser les coûts sur les familles. Accorder un accès plus rapide à la résidence permanente peut faciliter le recrutement, mais risque de réduire le maintien en fonction du personnel dans le secteur de la dépendance à moyen terme si les travailleurs passent rapidement à un emploi mieux rémunéré ailleurs (situation plus courante pour les aides-soignants que pour le personnel infirmier). Ces arbitrages soulignent la nécessité de trouver le juste équilibre entre d'une part la flexibilité et l'accessibilité et d'autre part un niveau robuste de protection de l'emploi ; le besoin existe notamment de normes professionnelles claires, de droits dont on peut contrôler l'application, et de mécanismes pour empêcher l'utilisation abusive des voies d'immigration ouvertes aux aidants professionnels.

L'approche adoptée par le Royaume-Uni, le Japon et le Canada, à savoir concevoir et mettre à l'essai différents moyens de faciliter l'admission d'aidants professionnels est utile, mais elle peut conduire à une multiplication des voies et à la complexité du système d'immigration. Trouver un juste équilibre entre des voies ouvertes qui facilitent l'accès et des critères d'admission élevés et restrictifs demeure un problème pour un grand nombre de pays.

Retenir plus efficacement les travailleurs demeure essentiel, à la fois pour la main-d'œuvre née dans le pays et la main-d'œuvre immigrée, si l'on veut assurer la viabilité du secteur des SLD à moyen et long terme. Cela nécessite un investissement soutenu dans la formation, la qualité des emplois et les parcours de progression professionnelle de tous les aidants professionnels, complété par un accompagnement ciblé des immigrés pour les accueillir et les installer dans leurs fonctions. Des procédures de reconnaissance des qualifications et des compétences acquises à l'étranger efficaces, rapides et harmonisées pour l'ensemble des territoires – avec dans l'idéal la possibilité de travailler dans le pays pendant la procédure – peuvent améliorer plus encore les taux de rétention des travailleurs en réduisant les obstacles administratifs.

Enfin, l'amélioration de la collecte de données est essentielle en appui de politiques fondées sur des éléments probants. La collecte de données sur le secteur des soins en général pourrait être améliorée, notamment en tenant mieux compte du rôle des aidants informels. En ce qui concerne les travailleurs immigrés, des systèmes robustes sont nécessaires pour observer la durée d'occupation des emplois, la mobilité entre employeurs, les transitions vers un statut permanent, et les sorties du secteur des aidants professionnels immigrés. Ces données sont essentielles pour évaluer l'impact des dispositifs des visas sur la stabilité de la main-d'œuvre, cerner les problèmes de rétention du personnel – en particulier après obtention de la résidence permanente – et guider les ajustements des politiques d'immigration et de main-d'œuvre. Ensemble, ces mesures peuvent aider à garantir que les travailleurs migrants contribuent non seulement à remédier aux pénuries à court terme, mais aussi à améliorer durablement la résilience et la qualité des systèmes de soins de longue durée.

Références

Aged care Association New Zealand (2024), *Aged residential care sector profile 2024*, https://aca.org.nz/Public/Our-Work/Publications-list/Aged-residential-care-sector-profile-2024.aspx. [27]

Association canadienne des soins de longue durée (2023), *Health Human Resources: Addressing Staffing Shortages in Long Term Care*, https://caltc.ca/wp-content/uploads/2024/01/HHR-Addressing-Staffing-Shortages-in-LTC.Dec-2023.pdf. [16]

Atanassov, R. et al. (2023), *Verlorene Pflegefachkräfte: Wann die „Auflage" einer Ausgleichsmaßnahme das Anerkennungsverfahren ausbremst und wie Abbrüche vermieden werden können*, Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB), Bonn, https://res.bibb.de/vet-repository_781373. [58]

Australian Government, Department of Health, Disability and Ageing (2025), *More Nurses, Sooner: Removing Red Tape for Record Numbers of Nurses Moving to Australia*, https://www.health.gov.au/ministers/the-hon-mark-butler-mp/media/more-nurses-sooner-removing-red-tape-for-record-numbers-of-nurses-moving-to-australia (consulté le 11 novembre 2025). [30]

Australian Government, Department of Health, Disability and Ageing (2024), *Aged Care Worker Survey 2024 report*, https://www.health.gov.au/resources/publications/aged-care-worker-survey-2024-report. [26]

Australian Government, Department of Home Affairs (2026), *Industry Labour Agreements*, https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/employing-and-sponsoring-someone/labour-agreements/types-of-labour-agreements/industry-labour-agreements. [54]

Brindle, B. et M. Sumption (2026), *International students entering the UK labour market*, https://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/commentaries/international-students-entering-the-uk-labour-market/ (consulté le 2 septembre 2026). [50]

Bundesregierung [Gouvernement fédéral allemand] (2025), *Aperçu de la nouvelle loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés*, https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/loi-immigration-travailleurs-qualifies (consulté le 11 novembre 2026). [56]

CEDEFOP (2023), *Handling change with care: skills for the EU care sector*, https://gs4s.eu/wp-content/uploads/2024/06/CEDEFOP-Handling-Change-with-Care.pdf. [19]

Chidambaram, P. (2026), *Who Are Direct Care Workers and How Might Federal Policy Changes Impact the Workforce?*, KFF, https://www.kff.org/medicaid/who-are-direct-care-workers-and-how-might-federal-policy-changes-impact-the-workforce/ (consulté le 1 septembre 2026). [21]

Commission européenne (2025), *EU social partners commit to tackle workforce challenges in social services*, https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/eu-social-partners-commit-tackle-workforce-challenges-social-services-2025-06-26_en. [10]

Desiderio, M. (2021), *International Review of Immigration Routes for Social Care Workers*, Migration Advisory Committee. [25]

Eurostat (2025), *Temporary protection statistics (Ukrainian beneficiaries by country and age group)*. [37]

Flussi 2026, I. (s.d.), *Integrazionemigranti.gov.it*, https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/Ricerca-news/Dettaglio-news/id/4618/Flussi-2026-il-18-feb…. [51]

Global Skills Partnership (2026), *Global Skills Partnership*, https://global-skills-partnerships.de/en/about-2/. [53]

Gouvernement du Canada (2026), *Entrée express : Sélection axée sur les catégories*, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/rondes-invitations/selection-axee-ensembles.html (consulté le 4 mars 2026). [42]

Gouvernement du Canada (2025), *Embaucher un travailleur temporaire dans un poste de fournisseur de soins à domicile : Aperçu*, https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/fournisseurs-soins.html (consulté le 3 mars 2026). [41]

Gouvernement du Canada (2025), *Immigrer en tant que candidat d'une province*, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces.html (consulté le 17 décembre 2025). [43]

Gouvernement du Canada (2025), *Programme d'immigration au Canada*, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-immigration-atlantique.html (consulté le 9 janvier 2026). [44]

Gouvernement du Canada (2025), *Suspension de la réception des demandes des Programmes pilotes d'immigration des aides de soins à domicile*, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/suspension-reception-demandes-programmes-immigration-aides-soins-domicile.html (consulté le 20 janvier 2026). [38]

Gouvernement du Canada (2020), *Rapport Annuel au Parlement sur l'immigration*, https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/ircc/Ci1-2020-eng.pdf. [40]

Health New Zealand (2024), *Summary of the pay equity for care and support workers*, https://www.tewhatuora.govt.nz/for-health-providers/pay-equity-settlements/care-and-support-workers-pay-equity-settlement/summary-of-the-pay-equity-for-care-and-support-workers. [20]

Hou, Y. (2025), *Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé : caractéristiques, transition vers la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie*, https://doi.org/10.25318/36280001202500800002-fra. [60]

Immigration Service Foundation (2026), *Current status and issues in introducing foreign workers into care services,*. [18]

Indenrigs- og Sundhedsministeriet [Ministère de l'Intérieur et de la Santé du Danemark] (2025), *Information on a New Legislative Amendment with Impact on the Migration of Health Care Workers in Denmark*, Indenrigs- og Sundhedsministeriet, Copenhague, https://um.dk/media/0ysl5omb/handout-on-autorisation-of-nurses-from-third-countries-in-denmark.pdf. [59]

Institut canadien d'information sur la santé (2025), *Tendances récentes relatives au personnel et aux indicateurs de la qualité en soins de longue durée au Canada*, https://www.cihi.ca/fr/tendances-recentes-relatives-au-personnel-et-aux-indicateurs-de-la-qualite-en-soins-de-longue-duree (consulté le 4 mai 2026). [15]

Japan Cabinet Office (2024), *Annual Report on the Ageing Society [Summary] FY2024*, https://www8.cao.go.jp/kourei/english/annualreport/2024/pdf/2024.pdf. [45]

Jobs and Skills Australia (2025), *Vacancy Report*, https://www.jobsandskills.gov.au/sites/default/files/2025-06/bringing_care_home_-_softening_demand_for_aged_and_disabled_carers_may_not_signal_easing_workforce_pressures.pdf. [13]

Klakla, J. (2023), *In the shadows: Ukrainian Domestic Workers in Poland*, Care International Poland. [33]

Kwon, J. (2026), « Outlook and Policy Directions for Elderly Care Service Personnel (노인돌봄서비스 인력의 전망과 정책방향) », *KDI FOCUS*, vol. 152, https://www.kdi.re.kr/research/focusView?pub_no=19161 (consulté le 1 septembre 2026). [24]

Llena-Nozal, A., S. Araki et K. Killmeier (2025), « Needs assessment and eligibility criteria in long-term care: How access is managed across OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 181, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/461811c4-en. [5]

Llena-Nozal, A., J. Barszczewski et J. Rauet-Tejeda (2025), « How do countries compare in their design of long-term care provision?: A typology of long-term care systems », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 182, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/44f5453a-en. [4]

Migration Advisory Committee (2026), *Who stays who leaves - evidence from administrative records on the skilled worker route*, https://www.gov.uk/government/publications/who-stays-who-leaves-evidence-from-the-skilled-worker-route/who-stays-who-leaves-evidence-from-administrative-records-on-the-skilled-worker-route-accessible. [62]

Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones [Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations de l'Espagne] (2024), *Le gouvernement adopte un nouveau règlement sur les étrangers pour améliorer l'intégration des migrants à travers trois leviers: le travail, la formation et la famille*, https://www.inclusion.gob.es/fr/w/el-gobierno-aprueba-un-nuevo-reglamento-de-extranjeria-para-mejorar-la-integracion-de-las-personas-migrantes-a-traves-de-tres-palancas-trabajo-formacion-y-familia (consulté le 11 novembre 2025). [31]

Ministry of Health, Labour and Welfare of Japan (2024), *Global Health Vision*, https://www.mhlw.go.jp/content/10501000/001295190.pdf. [63]

Missault, K. (2024), *More Than Labor: The Social Reproductive Experiences of Indian Care Workers in Flanders*, Universiteit Gent, https://scriptiebank.be/scriptie/2024/more-labor-social-reproductive-experiences-indian-care-workers-flanders. [57]

New Zealand Aged Care Association (2024), *Aged Residential Care Sector Profile 2024*, https://www.aca.org.nz/Public/Public/Our-Work/Publications-list/Aged-residential-care-sector-profile-2024.aspx (consulté le 4 mai 2026). [14]

OCDE (2025), *Panorama de la santé 2025 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/2f564c6c-fr. [1]

OCDE (2025), *Perspectives des migrations internationales 2025*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/695789d1-fr. [6]

OCDE (2024), *Is Care Affordable for Older People?*, Études de l'OCDE sur les politiques de santé, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/450ea778-en. [7]

OCDE (2024), *Panorama de la société 2024 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6af21682-fr. [8]

OCDE (2024), *Perspectives des migrations internationales 2024*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/4fa9de98-fr. [48]

OCDE (2024), *Recruiting Immigrant Workers: Japan 2024*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0e5a10e3-en. [46]

OCDE (2023), *Au-delà des applaudissements ? Améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/160ef74a-fr. [2]

OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2023*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/87c79978-fr. [36]

OCDE (2023), « What we know about the skills and early labour market outcomes of refugees from Ukraine », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/c7e694aa-en. [35]

OCDE (2020), *Who Cares? Attracting and Retaining Care Workers for the Elderly*, Études de l'OCDE sur les politiques de santé, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/92c0ef68-en. [3]

OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/4abab00d-en. [61]

OCDE (2017), *Making Integration Work: Assessment and Recognition of Foreign Qualifications*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264278271-en. [11]

OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr. [52]

OCDE (2010), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Israel*, OECD Reviews of Labour Market and Social Policies, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264079267-en. [47]

OCDE/Commission européenne (2024), *Health at a Glance: Europe 2024: State of Health in the EU Cycle*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/b3704e14-en. [29]

Oklikah, D., T. Abada et G. Arku (2024), « Canada (Live-in) Caregiver Program (LCP) and Care Workers' Lived Experiences: A Systematic Literature Review », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 25/2, pp. 933-971, https://doi.org/10.1007/s12134-024-01119-y. [39]

Park, M., S. Choi et Y. Lee (2020), *Current Status and Prospect of Immigration Policy for Care Service in the Aging Era*. [55]

Pillai, P. (2025), *What role do immigrants play in the direct long-term care workforce?*, https://www.kff.org/medicaid/what-role-do-immigrants-play-in-the-direct-long-term-care-workforce/ (consulté le 29 avril 2026). [22]

Polish Development Bank (2025), *The impact of Ukrainian migrant inflow on the Polish economy: a contemporary analysis*, https://www.bgk.pl/files/public/user_upload/The_Impact_of_Ukrainian_Migrant_Inflow_on_the_Polish_Economy.pdf. [34]

Skills for Care (2026), *The size and structure of the adult social care sector and workforce in England: Workforce supply and demand trends 2025/2026*, Skills for Care, Leeds, https://www.skillsforcare.org.uk/Adult-Social-Care-Workforce-Data/workforceintelligence/resources/Reports/National/The-size-and-structure-of-the-adult-social-care-sector-and-workforce-in-England-2026.pdf (consulté le 1 septembre 2026). [23]

Stampini, M. et al. (2025), *Prendre soin de ceux qui prennent soin : Comment soutenir et reconnaître les aidants des personnes âgées en Amérique Latine et dans les Caraïbes*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/2f56313c-fr. [32]

The Straits Times (2024), *Japan to actively recruit nursing care staff from South-east Asia*, https://www.straitstimes.com/asia/east-asia/japan-to-actively-recruit-nursing-care-staff-from-southeast-asia. [17]

Turnpenny, A. et S. Hussein (2021), « Migrant Home Care Workers in the UK: a Scoping Review of Outcomes and Sustainability and Implications in the Context of Brexit », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 23/1, pp. 23-42, https://doi.org/10.1007/s12134-021-00807-3. [28]

UK Home Office (2025), *Restoring Control over the Immigration System*, http://www.gov.uk/government/publications/restoring-control-over-the-immigration-system-white-paper (consulté le 16 mars 2026). [49]

Verhagen, A. (2026), « Le nombre de proches aidants à la vie quotidienne baisse de 6 % entre 2008 et 2022, et l'aide apportée s'intensifie », *Études et Résultats*, n° 1377, DREES, Paris, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/ER1377_Proches_aidants.pdf (consulté le 2 septembre 2026). [9]

Welfare, A. (2023), *2023 Aged Care Provider Workforce Survey*, https://www.gen-agedcaredata.gov.au/getmedia/aa6c9983-5ee1-42c2-a7a8-183d76fad46b/2023_ACPWS_Report. [12]

Annexe 4.A. Informations complémentaires

Tableau d'annexe 4.A.1. Immigrés originaires de l'UE et de pays tiers travaillant dans le secteur SLD en pourcentage de l'ensemble des travailleurs du secteur SLD, 2014 et 2024, sélection de pays de l'UE/AELE

Pays / année	2014			2024		
	UE	Hors UE	Total	UE	Hors UE	Total
Allemagne	0.0	0.0	19.7	10.1	20.1	30.2
Autriche	12.0	14.3	26.3	14.9	18.9	33.8
Belgique	5.0	7.2	12.2	8.7	12.8	21.5
Croatie	1.5	11.0	13.3	5.4	12.0	17.4
Espagne	3.9	16.4	20.4	4.4	28.9	33.3
Estonie	0.0	17.2	17.2	1.9	15.9	17.9
Finlande	2.8	3.6	6.5	3.2	13.9	17.1
France	3.3	9.0	12.3	2.7	14.7	17.4
Grèce	4.6	9.3	13.9	14.0	4.9	18.9
Hongrie	3.7	0.0	3.7	0.5	0.4	0.9
Islande	6.2	5.3	12.5	8.2	21.2	29.5
Italie	9.2	13.8	23.0	12.5	20.3	32.8
Lettonie	4.8	9.6	14.4	0.9	10.3	11.2
Luxembourg	30.9	5.1	36.0	34.4	9.1	43.5
Norvège	4.3	12.5	17.0	5.7	21.4	27.1
Pays-Bas	1.6	9.6	12.1	2.8	13.6	16.4
Slovénie	2.4	4.1	6.5	1.5	13.8	15.4
Suède	4.8	20.1	25.2	4.3	38.5	42.7
Suisse	19.9	15.0	34.9	16.4	24.5	41.0
Tchéquie	1.6	0.0	1.6	2.2	1.0	3.2

Source : OCDE (2025[1]), *Panorama de la santé 2025 : Les indicateurs de l'OCDE*, https://doi.org/10.1787/2f564c6c-fr (tiré de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne).

StatLink https://stat.link/3ht8m9

Codes des professions du secteur des SLD dans quelques régions de l'OCDE

CITP 08 (principalement utilisée en Europe)

La Classification internationale type des professions (CITP) est un outil mis au point par l'Organisation internationale du Travail afin de classer tous les métiers dans des catégories clairement définies, en fonction des tâches et des responsabilités. Les systèmes de classification d'autres pays sont généralement alignés sur la classification CITP à des fins de diffusion de données. Les codes des professions les plus pertinents pour les soins de longue durée sont les suivants :

- 2221 : Cadres infirmiers
- 3221 : Personnel infirmier (niveau intermédiaire)
- 5321 : Aides-soignants en institution
- 5322 : Aides-soignants à domicile

Un certain travail d'accompagnement de la dépendance peut être inclus dans les codes des professions ci-après, mais ceux-ci sont souvent exclus dans les enquêtes sur les forces de travail.

- 5329 : Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs (personnel d'entretien, par exemple)
- 9111 : Aides de ménage à domicile

Continent américain

Les États-Unis utilisent la Standard Occupational Classification (SOC) de 2018 pour le suivi des professions. Les professions d'accompagnement des personnes âgées ou d'aidants comprennent les codes SOC suivants :

- SOC 31-1120 : Aides-soignants à domicile
- SOC 31-1131 : Aides-soignants
- SOC 29-1141 : Infirmiers agréés
- SOC 29-2061 : Auxiliaires de soins infirmiers et infirmiers agréés

Le Canada utilise la Classification nationale des professions (CNP), qui correspond explicitement à la CITP 08. Les codes suivants sont pertinents :

- 33102 : Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires
- 44101 : Aides de maintien à domicile, aides familiaux et personnel assimilé

Le Mexique utilise le Sistema Nacional de Clasificación de Occupaciones (SINCO). Les codes pertinents sont les suivants :

- 2821 : Aides-soignants
- 5221 : Aidants professionnels d'enfants, de personnes en situation de handicap et de personnes âgées en établissements
- 5222 : Aidants d'enfants, de personnes en situation de handicap et de personnes âgées à domicile (note : les deux derniers n'opèrent pas de distinction entre l'accompagnement d'enfants et de personnes âgées)

Asie-Pacifique

Le système japonais de classification type des professions (JSOC) englobe les travailleurs du secteur de la dépendance dans la catégorie « travailleurs des services ». Les codes JSOC suivants sont pertinents :

- 361 : aidants professionnels en établissement
- 362 : aides domestiques / aidants professionnels à domicile

La Corée utilise la Classification type coréenne des professions (KSCO).

- 4211 : Les aidants professionnels (요양보호사, 간병인) assistent dans les actes et activités de la vie quotidienne et accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, à domicile et en établissements
- 2412 : Les auxiliaires de soins infirmiers (간호조무사) épaulent le personnel infirmier et médical du secteur des SLD dans les hôpitaux et les établissements d'hébergement médicalisés. Ils sont très utilisés en établissement.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande utilisent la classification type des professions d'Australie et de Nouvelle-Zélande (ANZSCO).[13]

Les codes les plus pertinents pour les soins de longue durée sont les suivants :

- 423111 : aidant pour personnes âgées ou en situation de handicap (aide aux tâches ménagères, dispense des soins et apporte un soutien émotionnel et apporte une compagnie aux personnes âgées ou en situation de handicap à domicile). Niveau de compétence 4.
- 423313 : aide-soignant (aide les personnes dans les actes de la vie quotidienne dans divers établissements de santé ou à domicile).
- 423312 : auxiliaire de soins infirmiers (assure certains soins aux patients sous la direction du personnel infirmier).

Tableau d'annexe 4.A.2. Voies d'immigration de travail dans le secteur des SLD, par profession

Pays	Auxiliaire de vie	Auxiliaire de soins infirmiers	Infirmier agréé	Observation
Allemagne	X	✓	✓	Visa pour professionnels qualifiés ouvert aux auxiliaires de soins infirmiers et infirmiers agréés
Australie	✓	◐	✓	Accord de travail pour le secteur de la dépendance des personnes âgées, dispositif PALM
Autriche	X	◐	✓	Carte rouge-blanc-rouge pour travailleurs qualifiés ; auxiliaires de soins infirmiers sur liste de métiers en tension
Belgique	X	◐	✓	Certaines professions sur listes régionales de métiers en tension
Canada	◐	◐	✓	Programmes pilotes pour aidants et autres voies d'immigration régionales et fédérales
Chili	X	◐	✓	Accès des aides-soignants par la voie générale. Accès des infirmiers par la voie des travailleurs qualifiés
Colombie	X	X	◐	Les infirmiers peuvent accéder à la voie générale. Pas de voie d'immigration accessible pour aides-soignants et auxiliaires de soins infirmiers
Corée	◐	X	◐	Visa e-7 pour professionnels élargi aux aidants
Costa Rica	X	X	◐	Les infirmiers peuvent accéder à la voie générale. Pas de voie d'immigration accessible pour aides-soignants et auxiliaires de soins infirmiers
Danemark	◐	◐	✓	Aides-soignants sur liste positive et autres programmes. Voies d'immigration réservées aux infirmiers
Espagne	X	◐	✓	Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
Estonie	X	X	◐	Permis de travail général pour la plupart des professions du secteur de la dépendance. Carte bleue ouverte aux infirmiers en plus de la voie générale ?
États-Unis	X	X	✓	Visas basés sur l'emploi sont ouverts aux infirmiers
Finlande	◐	◐	✓	Aides-soignants sur liste de métiers en tension
France	◐	◐	✓	Aides-soignants sur liste de métiers en tension dans certaines régions
Grèce	X	X	X	Permis de travail généraux s'appliquent à tous les métiers du secteur de la dépendance
Hongrie	X	X	◐	Accès limité pour professions du secteur de la dépendance, permis de travail généraux
Irlande	◐	◐	✓	Visa de travail général ouvert aux aides-soignants. Quota en place pour auxiliaires de vie (sauf aides-soignants). Visa de travail « compétences critiques » pour infirmiers
Islande	X	◐	✓	Voies d'immigration pour professionnels hautement qualifiés
Israël	✓	X	◐	Programme destiné aux aidants professionnels logés. Migration d'infirmiers limitée
Italie	✓	✓	◐	Système de quota annuel avec catégorie pour aidants professionnels. Infirmiers exemptés des quotas
Japon	✓	✓	◐	Divers programmes pour aidants professionnels

Pays	Auxiliaire de vie	Auxiliaire de soins infirmiers	Infirmier agréé	Observation
Lettonie	X	X	◐	Voie générale ouverte aux infirmiers
Lituanie	X	X	◐	Voie générale ouverte aux infirmiers
Luxembourg	X	X	✓	Voie réservée aux travailleurs hautement qualifiés ouverte aux infirmiers
Mexique	X	X	X	Autorisation de travail à l'initiative des employeurs. Pas de voie d'immigration spécifique pour professions du secteur de la dépendance
Norvège	X	◐	✓	Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
Nouvelle-Zélande	◐	◐	✓	Exceptions aux critères de salaire et de niveau de compétences pour aides-soignants et auxiliaires de soins infirmiers dans le cadre du visa de travail général
Pays-Bas	X	X	✓	Voie accélérée pour travailleurs hautement qualifiés. Les autres professions du secteur de la dépendance ne rempliront probablement pas les conditions de rémunération et de niveau de compétences
Pologne	X	◐	✓	Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
Portugal	◐	◐	✓	Aides-soignants et auxiliaires de soins infirmiers sur liste de métiers en tensions. Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
République slovaque	X	◐	✓	Auxiliaires de soins infirmiers sur liste de métiers en tension dans certaines régions. Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
Royaume-Uni	◐	◐	✓	Aides-soignants inclus dans le visa pour professionnels médico-sociaux
Slovénie	X	◐	✓	Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
Suède	X	◐	✓	Voie d'immigration pour travailleurs qualifiés ouverte aux infirmiers
Suisse	X	◐	✓	Infirmiers admis via des permis avec quota
Tchéquie	X	◐	✓	Voies d'immigration pour les infirmiers. Pour les aidants professionnels, utilisation potentielle de la procédure de la « carte d'employé »
Türkiye	X	X	◐	Permis de travailleurs qualifiés ouverts aux infirmiers

Note : Ce tableau couvre les voies d'immigration ouvertes dans chaque pays aux professions du secteur des SLD (il ne sera pas pertinent pour les personnes n'ayant pas besoin de visa, comme les ressortissants de l'UE qui travaillent dans un autre pays de l'UE). Définitions : auxiliaire de vie : personne qui apporte une aide directe dans les actes de la vie quotidienne, dans le cadre de soins de longue durée en établissement ou à domicile. Cette profession est souvent classée comme étant peu à moyennement qualifiée. Auxiliaire de soins infirmiers / aide-soignant : fonction de niveau intermédiaire en soins infirmiers nécessitant une formation professionnelle formelle, mais pas d'inscription à l'ordre professionnel des infirmiers. Infirmier agréé : infirmier inscrit à l'ordre professionnel des infirmiers, diplômé de l'enseignement supérieur. Légende : ✓ Voie nationale d'immigration de travail établie et claire pour la profession ; ◐ Voie partielle ou conditionnelle (dispositifs régionaux, programmes pilotes, accords de travail ou permis de travail lié à un employeur) ; ✕ Pas de voie d'immigration spéciale ; accès possible par les voies du permis de travail général, du regroupement familial ou du visa humanitaire.

Notes

[1] Ce terme désigne une personne (occupée) qui réside en dehors de son pays de naissance. Il est à noter qu'il n'est pas nécessairement synonyme du terme « immigré », car la personne en question a pu être naturalisée et avoir la nationalité de son pays de résidence.

[2] Une profession ou un métier dont l'exercice n'est pas restreint par la loi ni n'exige d'être enregistré ou d'obtenir une autorisation d'exercer, une certification officielle ou un agrément auprès d'un organisme de réglementation.

[3] Allemagne, Australie, Belgique, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie.

[4] Les besoins sont évalués comme suit : un score égal au nombre de difficultés dans les AVQ/AIVQ signalées par les personnes de 65 ans et plus leur est attribué. Méthode X : 1 à 2 difficultés = perte d'autonomie légère ; 3 à 6 = perte d'autonomie modérée ; 7 à 10 = perte d'autonomie lourde. Méthode Y : 1 à 2 difficultés = perte d'autonomie légère ; 3 à 7 = perte d'autonomie modérée ; 8 à 10 = perte d'autonomie lourde. Le rapport estime ensuite la prévalence selon les deux méthodes et calcule la moyenne des résultats.

[5] Les chiffres en millions sont basés sur des données de l'Explorateur des données de l'OCDE indiquant qu'un total de 258 312 241 personnes étaient âgées de 65 ans et plus dans la zone OCDE en 2024.

[6] Elles supposent que les facteurs suivants restent inchangés : la proportion de personnes dépendantes bénéficiant de SLD dispensés par des professionnels, l'équilibre entre aidants professionnels et proches aidants, les heures de soins par bénéficiaire et les taux d'encadrement.

[7] Noter que ces facteurs ne sont pas forcément déterministes et que d'autres, comme le type de pénurie, le type de professionnel ciblé et les voies d'immigration en vigueur auront également une incidence.

[8] Par exemple, le questionnaire OCDE/Eurostat/OMS sur les statistiques relatives aux aspects non monétaires des soins de santé comprend une question sur les aidants professionnels. Il combine les aides-soignants en institution (CITP-08 code 5321) et les aides-soignants à domicile (CITP-08 code 5322), et les pays répondent à titre volontaire. Si les pays décident de répondre à cette question, en utilisant des données administratives couvrant l'ensemble de la population, la question de la sélection d'échantillons de l'EFT peut être résolue, mais pas le problème de classification.

[9] Par exemple, en Colombie-Britannique, les aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires sont traités comme des métiers de santé en tension dans le Programme des candidats des provinces, et les conditions d'admissibilité comprennent une offre d'emploi et un niveau minimum de maîtrise de la langue, d'études et d'expérience professionnelle (British Columbia, 2025[16]).

[10] Explications possibles : 1) a dépassé la durée de validité du visa, 2) ne travaille plus dans le secteur de la dépendance ou 3) travaille dans le secteur de la dépendance, mais pas pour un employeur agréé.

[11] Le taux d'installation était démontré par visa en cours de validité, permis de séjour illimité ou citoyenneté.

[12] Selon les publications et les entretiens avec des experts.

[13] La Nouvelle-Zélande a mis en place un nouveau système de classification des professions appelé *National Occupational List* en 2024. Le système ANZSCO continue d'être utilisé pendant la période de transition.

5 Immigration et croissance de la productivité

Ce chapitre s'intéresse aux mécanismes par lesquels l'immigration peut influer sur la croissance de la productivité et examine les données disponibles des pays de l'OCDE. Dans un deuxième temps, il étudie les effets de l'immigration sur la structure des compétences de la main-d'œuvre, les investissements et les choix technologiques des entreprises, et la contribution des immigrés à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Il évalue ensuite l'influence sur la productivité globale de la répartition des immigrés dans des entreprises et des secteurs ayant différents niveaux de productivité. Le chapitre se termine par une réflexion sur les implications pour les politiques d'immigration et d'intégration.

En bref

Principaux résultats

- La croissance de la productivité est un moteur essentiel de la croissance économique à long terme et du niveau de vie. Dans un contexte de vieillissement démographique et de ralentissement de la productivité, la relance de la croissance de la productivité est au premier rang des priorités des pouvoirs publics dans la majorité des pays de l'OCDE. Compte tenu de la contribution grandissante des immigrés aux marchés du travail et aux économies de l'OCDE, il est de plus en plus important de bien comprendre les répercussions de l'immigration sur cette croissance.
- Ce chapitre étudie les mécanismes par lesquels l'immigration influe sur la productivité ainsi que les données disponibles des pays de l'OCDE. L'analyse semble indiquer que l'immigration n'a pas d'effet systématique de réduction ou d'augmentation de la productivité. Son impact dépend des caractéristiques des immigrés, des réactions des entreprises, de la situation et des institutions du marché du travail, ainsi que de la conception et de l'efficacité des politiques d'immigration et d'intégration.
- L'immigration modifie la structure des compétences de la main-d'œuvre du pays d'accueil. Dans les pays de l'OCDE, les immigrés sont surreprésentés au sommet comme au bas de la répartition par niveaux de formation. Or, la corrélation entre niveau de formation et productivité n'est pas automatique. En moyenne, à niveau de formation égal, les immigrés possèdent des compétences en littéracie et numératie inférieures à celui des personnes nées dans le pays. Ils se heurtent également à un plus grand nombre d'obstacles sur le marché du travail, ce qui les amène souvent à être déclassés.
- L'immigration influence la productivité de la main-d'œuvre de manière directe, par la productivité des immigrés, mais elle peut aussi modifier la productivité de la main-d'œuvre née dans le pays et influer sur les choix d'investissement et de production des entreprises. Il ressort des études publiées que les travailleurs nés dans le pays se réorientent souvent vers des fonctions plus complexes et reposant davantage sur la communication, en réponse à l'immigration. La disponibilité accrue de travailleurs peut ralentir l'adoption de technologies économisant la main-d'œuvre, en particulier à la suite de flux d'immigration peu qualifiée. Parallèlement, l'immigration peut stimuler l'investissement et la productivité, à mesure que les entreprises se développent et investissent dans du capital complémentaire.
- L'immigration influence également la croissance de la productivité par ses effets sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Les immigrés contribuent de façon disproportionnée à la recherche et à l'innovation dans bon nombre de pays de l'OCDE, constat qui témoigne de leur surreprésentation parmi les diplômés en STIM et de leur concentration dans les activités de recherche et développement. Les immigrés sont surreprésentés parmi les créateurs d'entreprises dans les principaux pôles d'innovation de l'OCDE, mais la plupart des entrepreneurs immigrés travaillent pour leur propre compte ou possèdent des entreprises de petite taille, ce qui limite la contribution de ces entreprises à la productivité globale.
- La répartition des immigrés dans les entreprises et les secteurs d'activité influe sur la productivité globale du travail. Au sein des secteurs, les immigrés sont surtout employés dans des entreprises moins productives, et les secteurs à forte proportion d'immigrés sont généralement moins productifs que la moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

- Une décomposition nouvelle de la croissance de la productivité suggère que, dans la plupart des pays, au cours de la décennie s'achevant en 2024, l'emploi des immigrés s'est davantage réorienté vers des secteurs plus productifs que celui des personnes nées dans le pays.
- Les politiques d'immigration et d'intégration peuvent aider à développer au maximum le potentiel de productivité de l'immigration et à en réduire au minimum les effets négatifs possibles. Elles peuvent renforcer l'attractivité des pays aux yeux des meilleurs talents et retenir ces derniers plus efficacement. Les politiques d'intégration peuvent favoriser une bonne utilisation des compétences et du potentiel de tous les immigrés, récents comme installés, et réduire les obstacles à leur mobilité professionnelle.
- Les politiques d'immigration de travail doivent trouver un juste équilibre entre les objectifs de productivité à court et à long terme. Le recrutement depuis l'étranger peut atténuer les pénuries de main-d'œuvre à court terme dans les secteurs stratégiques, et potentiellement favoriser la croissance de la productivité. Cependant, si cette démarche est utilisée pour contourner des ajustements structurels, le risque est qu'elle freine la croissance de la productivité à plus long terme.
- Si des politiques d'immigration et d'intégration efficaces peuvent favoriser la croissance de la productivité, les systèmes d'immigration de travail doivent concilier un plus vaste ensemble d'objectifs économiques et sociaux, parmi lesquels assurer la fourniture des services essentiels, notamment dans le secteur de la dépendance, ou protéger la sécurité alimentaire nationale.

Introduction

La croissance de la productivité, moteur essentiel de la croissance économique à long terme et du niveau de vie, a progressivement ralenti dans les pays de l'OCDE au cours des 50 dernières années, et de façon plus prononcée depuis le milieu des années 2000 (Encadré 5.1). Comprendre les sources de la croissance de la productivité afin de mettre en place les politiques capables de la relancer est au premier rang des priorités des pouvoirs publics dans la majorité des pays de l'OCDE.

Le fait est que, face au vieillissement démographique dans la zone OCDE, la croissance de la productivité est essentielle au relèvement du niveau de vie. Si le taux de croissance de la productivité du travail (PIB par personne occupée) demeure constant[1], la contraction prévue de la part des personnes occupées dans la population totale signifie que la croissance du PIB par habitant dans la zone OCDE va diminuer d'environ 40 % ; de 1.0 % par an dans les années 2010, elle passera à 0.6 % par an en moyenne pendant la période 2024-2060. Ce chiffre correspond à une perte équivalente à environ 14 % du PIB par habitant d'ici à 2060 (OCDE, 2025[1]).

Les immigrés comptent pour une proportion grandissante de la population occupée et de la croissance de l'emploi dans l'OCDE. En 2024, ils représentaient 16 % de la population occupée en moyenne dans les pays de l'OCDE. Dans dix pays, les immigrés représentent plus de 20 % de la population occupée, et plus de 15 % dans 15 pays (Graphique 5.3). Ils comptent pour 50 % ou plus de la croissance de l'emploi total entre 2014 et 2024 dans la moitié des pays de l'OCDE (Graphique 5.4).

Étant donné la contribution grandissante de l'immigration aux économies de l'OCDE, comprendre ses effets sur la croissance de la productivité s'impose de plus en plus. Dans les travaux publiés en économie, l'immigration n'est pas considérée comme un déterminant clé de la croissance de la productivité (Manning, 2025[2]) ni comme une cause du ralentissement de la productivité (Goldin et al., 2024[3]). L'immigration influe néanmoins sur la productivité de bien des façons différentes. Les immigrés sont des travailleurs, des

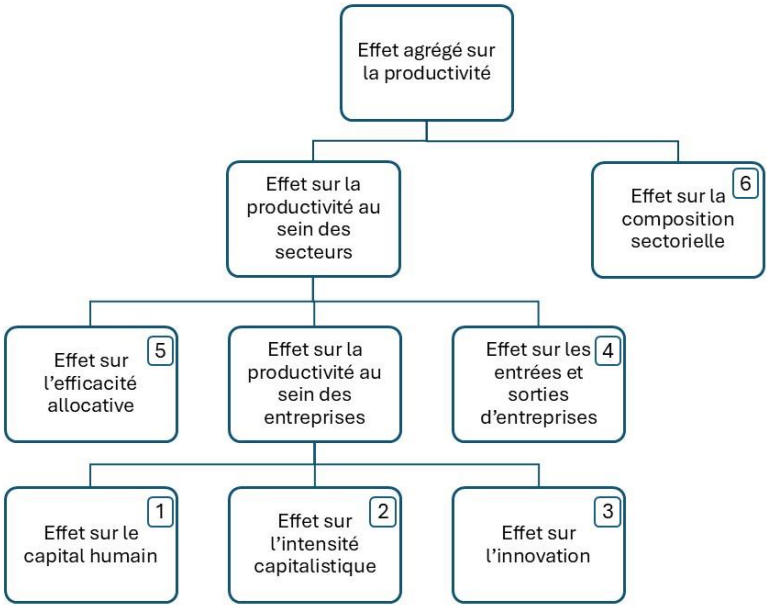
inventeurs et des entrepreneurs. Ils influencent aussi les décisions d'autres parties prenantes et ont une incidence sur la répartition des facteurs de production.

Du point de vue de la politique d'immigration, deux questions se posent : comment les politiques d'immigration et d'intégration peuvent-elles contribuer à l'objectif primordial de relancer la croissance de la productivité ? Comment les pays peuvent-ils maximiser les avantages économiques de l'immigration tout en réduisant au minimum ses possibles effets négatifs ?

Ce chapitre s'intéresse aux mécanismes par lesquels l'immigration peut influer sur la croissance de la productivité et examine les données de pays de l'OCDE. Le terme « productivité » y est employé pour désigner la productivité du travail, c'est-à-dire la production par travailleur. La croissance de la productivité du travail englobe la croissance de la productivité multifactorielle (PMF) ainsi que l'évolution du rapport capital/main-d'œuvre. L'Encadré 5.2 traite de la définition et de la mesure de la productivité. Les données examinées concernent à la fois la productivité du travail et la PMF, et l'indicateur utilisé est précisé dans les cas nécessaires.

Pour structurer l'analyse, les effets de l'immigration sur la productivité globale au niveau macro-économique sont répartis en effets au niveau des entreprises, au niveau des secteurs et sur l'ensemble des secteurs (Graphique 5.1). Premièrement, l'immigration influe sur la productivité au niveau des entreprises en modifiant la distribution des compétences de la main-d'œuvre et le ratio capital/travail dans l'économie d'accueil (cases 1 et 2). Deuxièmement, les immigrés peuvent avoir une influence sur la productivité au niveau des entreprises de par leur incidence sur la recherche-développement (R-D) et l'innovation (case 3). Troisièmement, les entrepreneurs immigrés contribuent directement aux entrées et sorties d'entreprises, modifiant ainsi la productivité sectorielle (case 4). Quatrièmement, la répartition des immigrés entre des entreprises ayant différents niveaux de productivité modifie également la productivité sectorielle (case 5). Cinquièmement, la répartition des immigrés entre des secteurs ayant différents niveaux de productivité influe sur la productivité globale (case 6).

Graphique 5.1. Effets de l'immigration sur la productivité globale



Source : D'après André et Gal (2024[4]), « Reviving productivity growth: A review of policies ». https://doi.org/10.1787/61244acd-en.

Le reste du chapitre est organisé comme suit. La première section porte sur le capital humain. Elle examine en quoi l'immigration influence la productivité, à la fois en modifiant la structure des compétences de la main-d'œuvre et en déterminant quelles compétences sont utilisées et acquises par les travailleurs nés dans le pays. La deuxième section analyse l'effet de l'immigration sur l'intensité capitalistique. Elle cherche à savoir si l'investissement soutient le rythme de la croissance de l'emploi due à l'immigration à court terme, et quelles sont les incidences de l'immigration sur l'investissement et les choix technologiques des entreprises. La troisième section examine le rôle des immigrés dans l'innovation et la création d'entreprises par l'entrepreneuriat. La quatrième section s'intéresse à la répartition des immigrés entre des entreprises ayant différents niveaux de productivité au sein des secteurs. Enfin, la dernière section décrit comment les immigrés sont répartis entre des secteurs ayant différents niveaux de productivité, ainsi que l'effet de cette répartition sur la productivité globale dans le pays d'accueil.

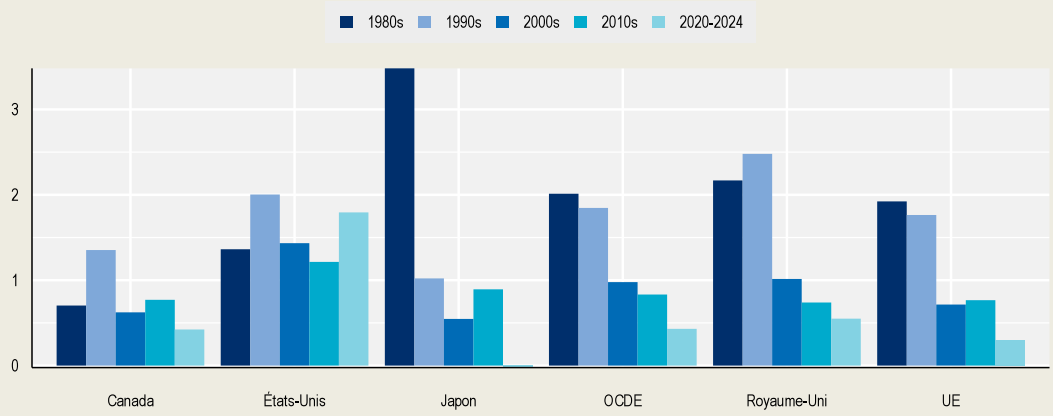
Les données examinées dans ce chapitre permettent de penser que l'immigration n'a pas d'effet systématique sur la productivité, dans un sens ou dans l'autre. Son impact dépend des caractéristiques des immigrés, des institutions du marché du travail, des réactions des entreprises et de l'efficacité des politiques d'immigration et d'intégration.

Encadré 5.1. Le ralentissement de la croissance de la productivité

La croissance de la productivité dans les économies de l'OCDE suit une longue trajectoire descendante depuis les années 1970, le ralentissement étant plus particulièrement prononcé depuis le milieu des années 2000. La croissance annuelle moyenne de la productivité du travail dans l'OCDE est passée de près de 2 % dans les années 1990 à environ 0.8 % dans les années 2010 ; un recul généralisé dans presque toutes les grandes économies (Graphique 5.2).

Graphique 5.2. La croissance de la productivité est en recul dans la plupart des pays de l'OCDE

Productivité du travail, taux de croissance annuel moyen



Note : Les valeurs de l'UE correspondent à la moyenne simple des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Pays-Bas. Les valeurs de l'OCDE correspondent à la moyenne simple des taux de croissance annuels moyens des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Türkiye.
La productivité du travail est calculée en divisant la valeur ajoutée brute par le nombre de travailleurs en termes réels (valeur ajoutée en volumes chaînés, prix de 2020).
Source : OCDE, Base de données sur la productivité.

StatLink https://stat.link/bcv2u0

Plusieurs facteurs structurels expliquent cette tendance. Premièrement, les vagues d'innovation transformatrice antérieures sont parvenues à maturité ou donnent de moins en moins de résultats. La diffusion des TIC a relancé la productivité un certain temps dans quelques pays, notamment aux États-Unis, mais ces gains se sont avérés éphémères et ont été moins marqués dans d'autres pays. Parallèlement, le recentrage vers les économies des services, dans lesquelles la croissance de la productivité est généralement moins forte que dans le secteur manufacturier, a plombé la productivité globale.

Deuxièmement, la crise financière mondiale a eu des effets durables, notamment par le ralentissement de l'investissement. L'investissement des entreprises est resté atone, limitant à la fois l'intensité capitalistique et l'adoption de nouvelles technologies plus productives.

Troisièmement, la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) a fortement ralenti. Ce constat peut tenir à divers facteurs, dont le ralentissement de l'innovation, la perte de dynamisme des entreprises et les obstacles à la réallocation des ressources en faveur d'utilisations plus productives. Le rythme de l'innovation porteuse de gains de productivité et de sa diffusion s'est en fait affaibli. Si les entreprises qui se situent à la frontière technologique mondiale continuent d'afficher des gains de productivité solides, la majorité est à la traîne.

Enfin, des difficultés de mesure, en particulier pour ce qui concerne les actifs incorporels et les services numériques, ont pu mener à une certaine sous-estimation de la croissance de la productivité, même si cela n'explique qu'une petite part du ralentissement.

Source : Goldin et al. (2024[3]), « Why Is Productivity Slowing Down? », https://doi.org/10.1257/jel.20221543 ; André et Gal (2024[4]), « Reviving productivity growth: A review of policies ». https://doi.org/10.1787/61244acd-en.

Encadré 5.2. Les indicateurs de productivité

Cet encadré traite des deux principaux indicateurs de productivité : la productivité du travail et la productivité multifactorielle (PMF, également appelée productivité totale des facteurs ou PTF).

La productivité du travail est obtenue en divisant la production par l'apport de main-d'œuvre, celui-ci étant mesuré en heures travaillées ou en emploi total si l'on ne connaît pas le nombre d'heures travaillées.

La productivité du travail indique l'efficacité de l'utilisation de la main-d'œuvre pour la production. Elle ne mesure pas la productivité individuelle des travailleurs. Les variations du capital à la disposition des travailleurs, ainsi que les variations sur les plans de la technologie, de l'organisation et de l'efficience, sont aussi prises en compte dans la croissance de la productivité du travail. L'avantage principal de la productivité du travail en tant qu'indicateur de productivité réside dans sa grande disponibilité et sa simplicité. Sa mesure ne repose pas sur des hypothèses.

La productivité multifactorielle (PMF) indique la capacité à produire plus en combinant les intrants de manière plus efficace grâce à de nouvelles idées, aux avancées technologiques et à l'amélioration des modèles de fonctionnement. La PMF correspond à la partie de la croissance de la production qui n'est pas expliquée par la croissance de la main-d'œuvre et du capital[1]. Elle a pour avantage de ne pas dépendre des variations des facteurs de production. Une variation positive de la PMF fait augmenter le volume pouvant être produit avec un volume donné de capital et de main-d'œuvre.

Dans la pratique, la distinction entre les contributions de la PMF et des facteurs de production n'est pas toujours tranchée. La PMF n'est pas observée directement, mais estimée. Par conséquent, sa mesure repose sur des hypothèses de modélisation. Elle est également sensible aux erreurs de spécification du modèle et aux erreurs de mesure des intrants[2]. Par exemple, toute variation de la qualité des intrants qui n'est pas prise en compte dans les intrants mesurés (par ex. variation de la structure des compétences de la main-d'œuvre ou des actifs incorporels) se traduira par des variations de la PMF.

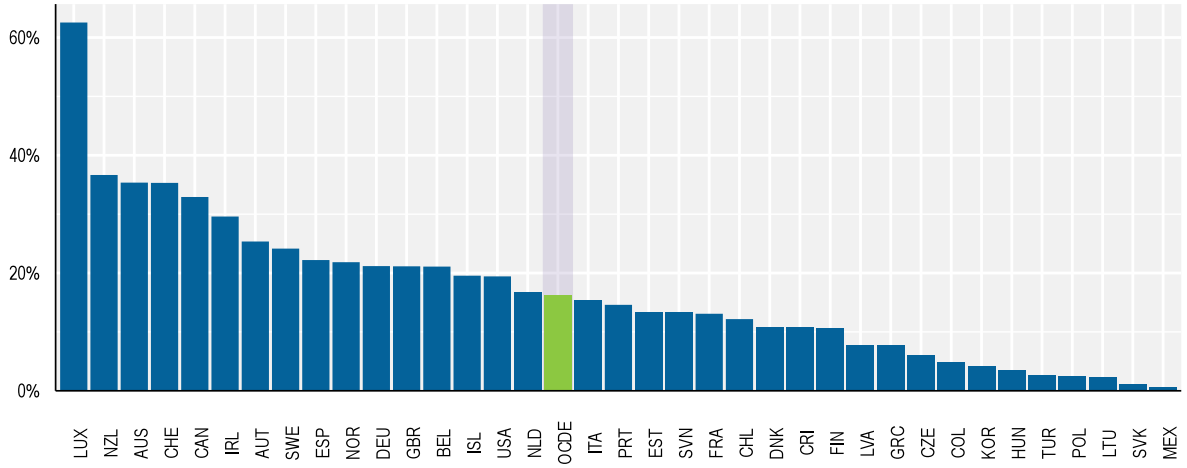
La croissance de la productivité du travail dépend de la croissance de la PMF et de l'augmentation de l'intensité capitalistique (c'est-à-dire la variation des services tirés du capital par travailleur). Les décompositions de la croissance dans l'OCDE indiquent que, depuis les années 1980, la productivité totale des facteurs compte pour à peu près la moitié de la croissance de la productivité du travail, en moyenne dans les pays de l'Organisation, le reste tenant principalement au renforcement de l'intensité capitalistique (OCDE, 2025[5]).

1. Après pondération de ces intrants par leur importance dans la production.
2. Principales hypothèses de base habituelles : les entreprises utilisent les ressources efficacement, les prix reflètent les coûts sans distorsions, la production et les apports en main-d'œuvre et en capital sont mesurés avec exactitude, le capital et la main-d'œuvre sont pleinement utilisés, et les rendements d'échelle sont constants.

Source : OCDE (2025[5]), *OECD Compendium of Productivity Indicators 2025*, https://doi.org/10.1787/b024d9e1-en.

Graphique 5.3. La population occupée compte 16 % de personnes nées à l'étranger, en moyenne dans l'OCDE

Part des personnes nées à l'étranger dans la population occupée, 2024

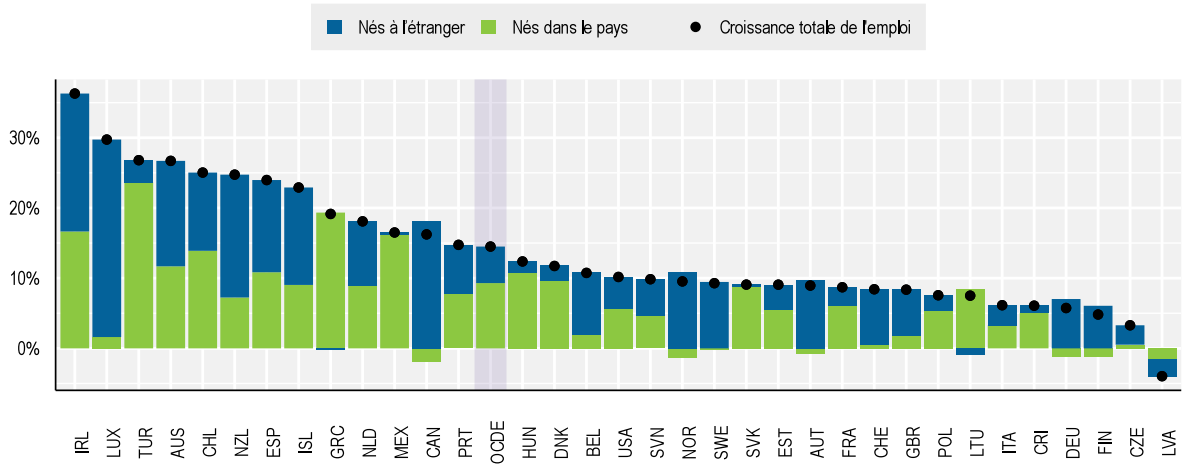


Note : La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des pays du graphique.
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares* (GEIH) ; Costa Rica : *Encuesta Nacional de Hogares* (ENAHO) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupacion y Empleo* (ENOE); États-Unis : CPS.

StatLink https://stat.link/bca603

Graphique 5.4. Dans la moitié des pays de l'OCDE, les immigrés ont porté la croissance de l'emploi entre 2014 et 2024

Contribution des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays à la croissance de l'emploi, 2014-2024



Note : La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des pays du graphique. Pour le Canada, la croissance entre 2014 et 2025 est indiquée.
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupacion y Empleo* (ENOE); États-Unis : CPS.

StatLink https://stat.link/fyacr6

Immigration, compétences et productivité

Le capital humain est un déterminant clé de la productivité. Les travailleurs plus qualifiés produisent généralement une plus forte valeur ajoutée par heure travaillée.

Les effets de l'immigration à la hausse ou à la baisse sur la productivité dépendent de la façon dont la productivité moyenne des immigrés se situe par rapport à celle des travailleurs nés dans le pays, mais aussi de l'incidence de l'immigration sur la productivité de ces derniers.

Cette section s'intéresse à ces deux éléments, et plus particulièrement aux compétences que les immigrés apportent à l'économie du pays d'accueil. Elle examine comment l'immigration influe sur la productivité, à la fois en modifiant la structure des compétences de la main-d'œuvre et en déterminant quelles compétences sont utilisées et acquises par les travailleurs nés dans le pays.

L'immigration fait augmenter à la fois la population au niveau d'études élevé et celle au faible niveau d'études dans la plupart des pays de l'OCDE

L'influence de l'immigration sur la composition de la population active totale du pays d'accueil par niveaux de formation dépend de la part totale d'immigrés dans la population occupée ainsi que de la composition différente des deux groupes en termes de niveaux de formation.

Dans l'ensemble de la zone OCDE, les immigrés ont tendance à être surreprésentés aux deux extrémités de la distribution des niveaux de formation. Ils sont généralement plus nombreux que les personnes nées dans le pays à avoir fait des études supérieures (36 % contre 33 % en moyenne dans les pays de l'OCDE) et ont plus souvent achevé au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire (25 % contre 23 %)[2]. Les différences de niveau d'études entre les deux groupes sont particulièrement marquées parmi les personnes ayant un niveau d'études très élevé, c'est-à-dire titulaires d'un master ou d'un doctorat, et les personnes ayant un niveau d'études très faible, c'est-à-dire qui ont au plus achevé l'enseignement primaire.

En 2024, 18 % des immigrés occupés, en moyenne dans la zone OCDE, avaient un très haut niveau de formation et 9 % un niveau très faible, à comparer avec 14 et 6 % dans le cas des personnes nées dans le pays. Le Tableau d'annexe 5.A.1 indique le niveau de formation des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger, par pays.

Les immigrés sont surreprésentés parmi les personnes ayant un niveau d'études très élevé dans presque tous les pays de l'OCDE. En Suisse et en Irlande, par exemple, ils représentent 46 % et 39 % de la population occupée très qualifiée, soit bien plus que leur part dans l'emploi (35 % et 30 %). Les immigrés titulaires d'un master ou d'un doctorat comptent pour 9 % de la population occupée totale en Suisse, et 6 % en Irlande. Leur contribution est également quantitativement importante au Luxembourg ou en Suède (Graphique 5.5). Font exception les pays d'Europe méridionale (Espagne, Grèce et Italie) et la Slovénie, où les immigrés sont sous-représentés parmi les titulaires d'un master ou d'un doctorat.

Inversement, dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés sont surreprésentés parmi les personnes ayant un très faible niveau de formation. C'est le cas dans les pays d'Amérique latine (Colombie, Costa Rica) et dans de nombreux pays européens membres de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suède ou Suisse). Dans six pays de l'OCDE, les immigrés ayant un très faible niveau de formation représentent 3 % ou plus de la population occupée totale. En Allemagne, en Belgique, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, plus de la moitié de la population occupée peu qualifiée est constituée d'immigrés (Graphique 5.5).

Graphique 5.5. Les immigrés font augmenter à la fois la population au niveau d'études élevé et celle au faible niveau d'études

Part de personnes ayant un niveau de formation très élevé ou très faible, 15-64 ans, nées à l'étranger et nées dans le pays, 2024



Note : Un niveau d'études très élevé correspond aux niveaux 6/8 de la CITE. Un niveau d'études très faible correspond aux niveaux 0/1 de la CITE. L'enquête canadienne sur la population active ne permet pas de distinguer le niveau d'études très élevé.
Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/1hc98j

Attirer des immigrés hautement qualifiés est un moyen de renforcer la distribution des compétences de la population résidente et de favoriser la croissance économique à long terme. Il faut, en même temps, retenir les travailleurs hautement qualifiés, nés ou non à l'étranger, pour améliorer le capital humain d'un pays. Par conséquent, bon nombre de pays de l'OCDE suivent désormais une double stratégie : attirer et retenir des talents internationaux tout en limitant la perte de travailleurs hautement qualifiés nés dans le pays. L'Encadré 5.3 présente les taux d'émigration des populations très qualifiées vers d'autres pays de l'OCDE.

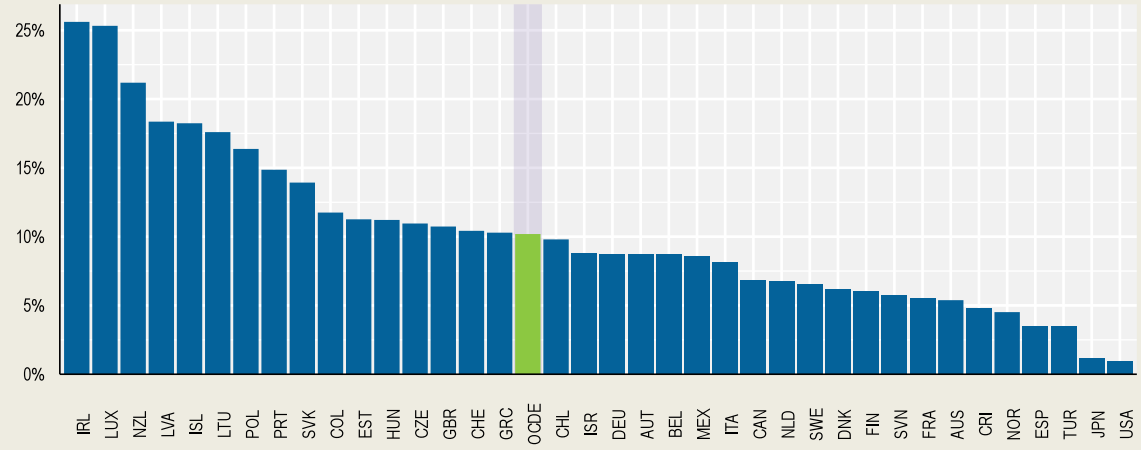
Encadré 5.3. Émigration des personnes nées dans le pays ayant un niveau élevé de formation

Les personnes qui ont un très haut niveau d'études et qui résident dans la zone OCDE sont très mobiles. Bon nombre de pays de l'Organisation, en plus de chercher à attirer des immigrés (de pays membres et non membres), tentent également de retenir, ou d'inciter à revenir, leurs propres citoyens hautement qualifiés.

Dans 14 pays de l'OCDE, 10 % ou plus des personnes nées dans le pays qui ont un niveau de formation très élevé vivent dans un autre pays Membre, notamment au Royaume-Uni, en Suisse et au Portugal. Les pays qui enregistrent les taux les plus élevés d'émigration de personnes nées dans le pays et affichant un niveau d'études très élevé sont le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande. Un quart des personnes nées au Luxembourg qui ont un très haut niveau de formation vivent ailleurs dans la zone OCDE, et il en est de même pour 20 % des Néo-Zélandais. L'Espagne, les États-Unis et la Norvège sont les seuls pays où le taux d'émigration n'atteint pas 5 % (Graphique 5.6).

Graphique 5.6. Les personnes nées dans un pays de l'OCDE qui ont un très haut niveau d'études sont nombreuses à vivre à l'étranger

Taux d'émigration des personnes nées dans le pays ayant un très haut niveau de formation (niveaux 5 à 8 de la CITE), 2020-2021



Note : Le taux d'émigration du pays *j* correspond au nombre de personnes nées dans le pays *j* et diplômées du supérieur qui vivent dans un autre pays de l'OCDE, divisé par le nombre total de diplômés du supérieur nés dans le pays *j*.
Source : OCDE, base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE 2020.

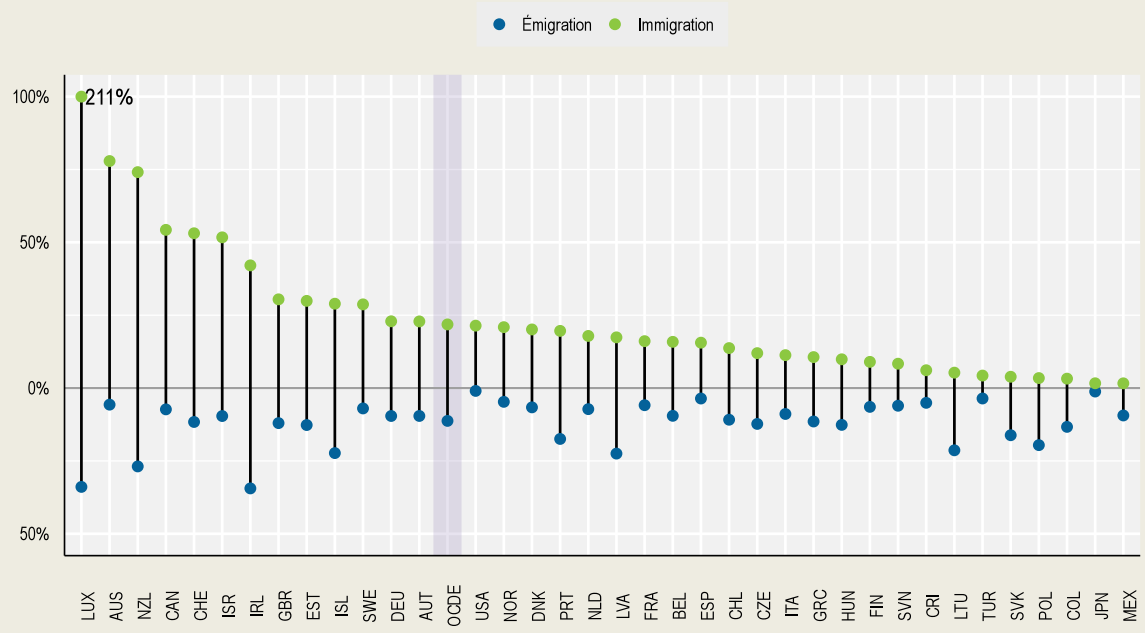
StatLink https://stat.link/rv7hjy

Dans quelques pays de l'OCDE, pour ce qui est des personnes ayant un niveau d'études élevé, la contribution des immigrés à la population résidente née dans le pays dépasse de loin la contribution perdue des émigrés (Graphique 5.7). En Australie, par exemple, la contribution des immigrés à la population résidente née dans le pays ayant un niveau de formation élevé est de 78 %, tandis que si les Australiens émigrés dans d'autres pays de l'OCDE rentraient en Australie, leur contribution ne serait que de 5 %.

Dans d'autres pays, l'immigration et l'émigration ont plus ou moins le même poids sur la composition de la population résidente au niveau élevé de formation. En Italie, par exemple, la contribution des immigrés à la population résidente née dans le pays ayant un niveau d'études élevé est de 11 %, mais les émigrés pourraient apporter une contribution éventuelle de 8 %.

Graphique 5.7. Immigration d'étrangers et émigration de personnes nées dans le pays affichant dans les deux cas un niveau élevé de formation

Solde migratoire relatif (% de la population résidente totale née dans le pays affichant un niveau d'études élevé)



Note : Moyenne simple de l'OCDE, Luxembourg exclu.
Source : OCDE, base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE 2020.

StatLink https://stat.link/up1gyi

Le niveau de formation et les compétences ne se traduisent pas automatiquement en gains de productivité

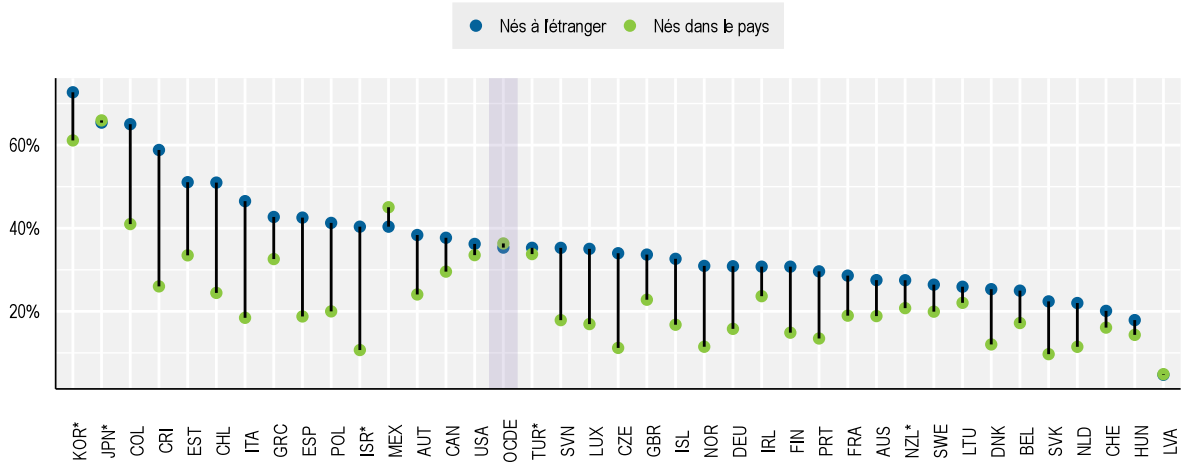
Des niveaux de formation plus élevés parmi les immigrés peuvent accroître la productivité du travail en augmentant le stock de capital humain de l'économie, mais à condition que le niveau de formation des immigrés se traduise en compétences effectivement utilisées sur le marché du travail du pays d'accueil.

Les immigrés diplômés de l'enseignement supérieur occupent plus souvent que les personnes nées dans le pays des postes ne nécessitant pas ce niveau de formation. Il ressort des enquêtes sur la population active des pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de données en 2024, que plus d'un tiers (33 %) des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur nés à l'étranger sont en situation de déclassement, en moyenne dans les pays de l'OCDE, à comparer avec moins d'un quart (24 %) des travailleurs nés dans le pays. Ces chiffres signifient qu'ils occupent des emplois moyennement à peu qualifiés (Graphique 5.8).

Les taux de déclassement des immigrés sont particulièrement élevés par rapport à ceux des travailleurs nés dans le pays (20 points de pourcentage (p.p.) ou plus) au Chili, au Costa Rica, au Danemark, en Estonie, en Italie, en Norvège, en Pologne et en Suède.

Graphique 5.8. Les immigrés sont plus souvent déclassés que les travailleurs nés dans le pays

Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur occupant un emploi moyennement à peu qualifié (taux de déclassement), 2024



Note : Moyenne simple de l'ensemble des pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données. *Données disponibles pour l'année 2022 au lieu de 2024.
Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/to8mcz

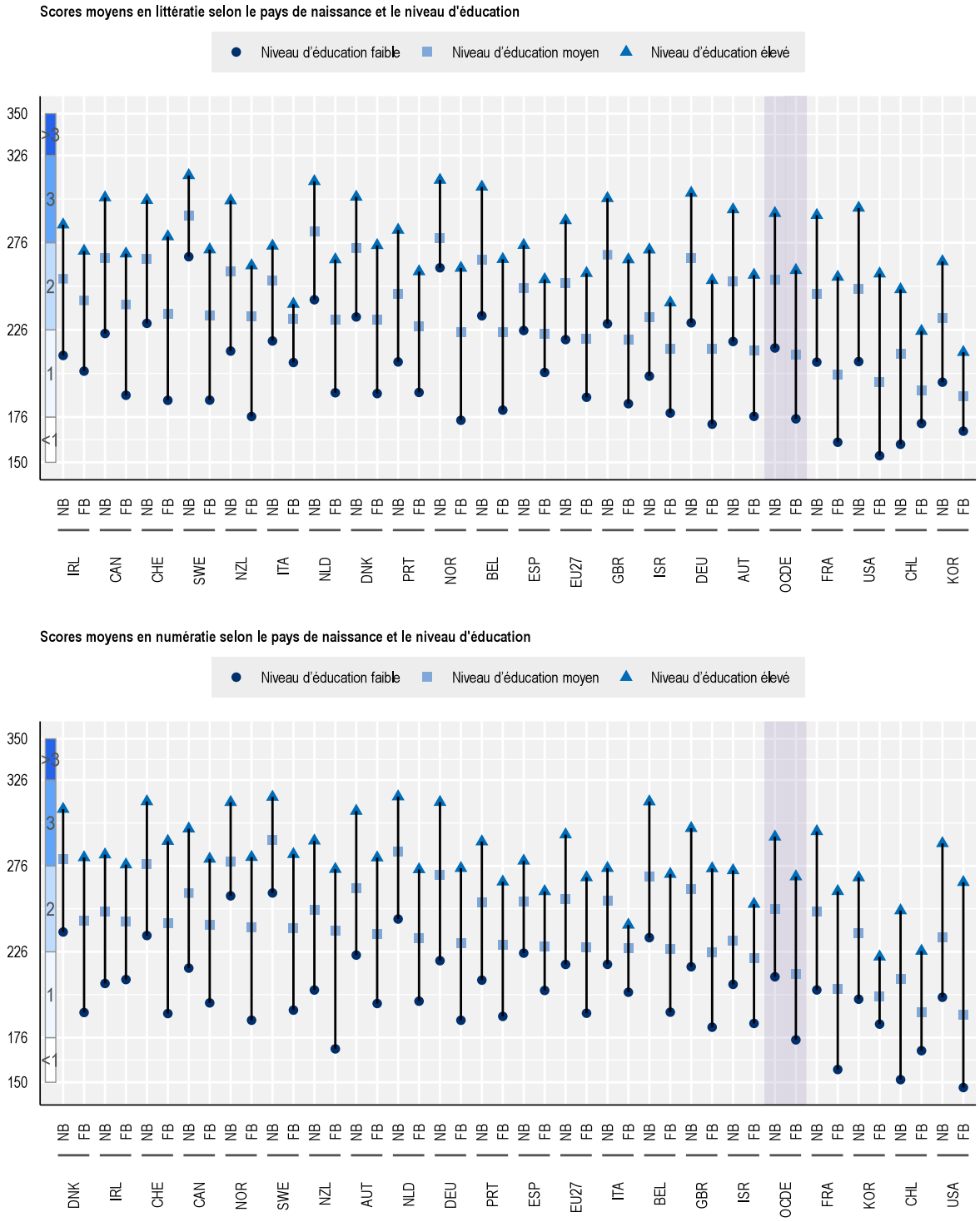
Le déclassement tient en partie au fait que, à niveau d'études égal, les compétences des immigrés sont en moyenne inférieures à celles des personnes nées dans le pays. Les diplômes obtenus à l'étranger ne correspondent pas toujours aux mêmes compétences que les diplômes délivrés dans les pays d'accueil, en raison de différences de programme d'enseignement, de qualité des systèmes éducatifs ou de maîtrise linguistique.

Le taux de déclassement des immigrés titulaires de diplômes du pays d'accueil est moins élevé que celui des immigrés titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger. Les diplômes du pays d'accueil réduisent de 75 % l'écart entre immigrés et personnes nées dans le pays en termes de déclassement à l'échelle de l'UE, et davantage encore en Amérique du Nord, dans les pays germanophones, en France, en Suède et au Royaume-Uni (OCDE/Commission européenne, 2023[6]).

Le cycle de 2023 de l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) fait apparaître qu'à niveau de formation égal, les immigrés possèdent des compétences en littératie et numératie inférieures à celles des personnes nées dans le pays, dans tous les pays pour lesquels on dispose de données (Graphique 5.9). Dans tous les pays, le score moyen en littératie des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est au niveau 2, alors qu'il se situe au niveau 3 pour les personnes nées dans le pays, dans presque tous les pays. Le niveau 3 de compétences en littératie indique que les individus sont capables d'interpréter, d'évaluer et d'intégrer les informations dans des textes complexes ou longs. Les schémas observés sont similaires pour les compétences ennumératie, mais les écarts sont généralement moins marqués. Il est à noter que les écarts de compétences observés tiennent en partie à des différences de maîtrise linguistique. Sachant que les compétences sont évaluées dans la langue du pays d'accueil, ces différences peuvent être plus importantes pour la littératie que la numératie.

Graphique 5.9. Compétences en littératie et numératie

Scores moyens en littératie et numératie par pays de naissance et niveau de formation



Note : NB et FB désignent respectivement les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger.
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC, 2023).

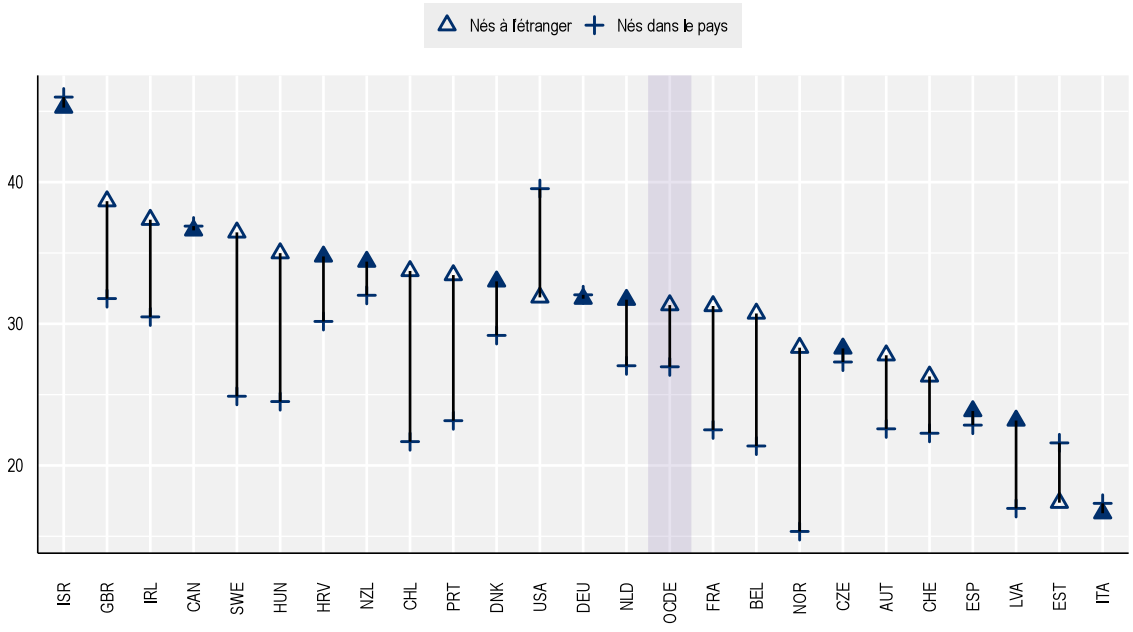
StatLink https://stat.link/oe8nfs

Les différences de niveaux de compétences entre les immigrés et les personnes nées dans le pays n'expliquent qu'en partie les différences de résultats sur le marché du travail entre les deux groupes. Premièrement, les compétences que les immigrés apportent au pays d'accueil ne sont pas toujours celles qui sont recherchées sur le marché du travail du pays en question. Assurer l'adéquation entre les compétences des travailleurs et les besoins de marchés du travail en mutation rapide est une priorité dans l'ensemble de l'OCDE. Les personnes admises par la voie de l'immigration de travail sont sélectionnées en fonction de ce qu'elles peuvent apporter au marché du travail du pays d'accueil, mais celles qui immigrent pour des raisons familiales, humanitaires ou autres, et non pas avant tout pour travailler, risquent d'être confrontées à un décalage plus profond entre leurs compétences et les besoins du marché du travail du pays d'accueil.

Deuxièmement, les immigrés ne peuvent pas toujours mettre leurs compétences à profit à cause d'obstacles sur le marché du travail du pays d'accueil. Ceux qui ont fait des études à l'étranger, et en particulier ceux qui ne sont pas sélectionnés via les voies d'immigration de travail, risquent d'avoir des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail du pays d'accueil, en raison notamment des procédures de reconnaissance des qualifications étrangères, des démarches et conditions d'obtention des autorisations d'exercer, du manque d'expérience et de connaissance du marché du travail du pays d'accueil, de l'absence de réseaux professionnels, ou de la discrimination. Compte tenu des obstacles rencontrés sur le marché du travail, les immigrés déclarent plus souvent être trop qualifiés pour leur emploi actuel. Il ressort du dernier cycle de l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) que près d'un tiers (31 %) des personnes nées à l'étranger déclarent avoir plus de compétences que leur emploi actuel n'en demande[3], contre 27 % des personnes nées dans le pays, dans tous les pays qui participent à l'évaluation (Graphique 5.10).

Graphique 5.10. Inadéquation subjective des qualifications

Part de la population occupée âgée de 16 à 65 ans faisant état d'un déclassement professionnel



Note : Les pays avec sous-échantillon d'immigrés de moins de 30 observations sont exclus. Les marqueurs blancs indiquent des différences statistiquement significatives par rapport à l'échantillon des personnes nées dans le pays.
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC, 2023).

StatLink https://stat.link/n9ek54

Pour les personnes nées dans le pays, l'immigration influe sur les incitations à travailler et à investir dans les compétences

L'incidence de l'immigration sur la productivité ne se limite pas à son effet direct sur la productivité moyenne des travailleurs. L'immigration peut aussi influencer le comportement de la population née dans le pays, notamment ses décisions concernant l'activité professionnelle et l'investissement dans la formation et les compétences. Ces décisions peuvent, à leur tour, avoir des répercussions sur la productivité globale.

L'immigration modifie la productivité de la population née dans le pays de plusieurs façons, et premièrement par la réallocation du temps entre la production domestique et la production marchande. Les immigrés peu qualifiés fournissent souvent des services qui remplacent la production domestique : garde d'enfants et ménage, par exemple. Le coût de ces services est ainsi réduit et les travailleurs très qualifiés nés dans le pays, en particulier les femmes, peuvent accroître leur activité professionnelle. Le résultat est une réallocation du temps, des activités domestiques à faible productivité vers un travail marchand plus productif. Des données indicatrices de ce mécanisme existent pour plusieurs pays, dont les États-Unis (Cortés et Tessada, 2011[7]), l'Espagne (Farré, González et Ortega, 2011[8]), l'Italie (Barone et Mocetti, 2011[9]), et pour un groupe de pays membres de l'OCDE constitué de l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse (Forlani, Lodigiani et Mendolicchio, 2015[10]).

Cette réallocation du temps ne se traduit pas automatiquement en une plus forte productivité globale mesurée du travail. La production domestique, ou travail domestique non rémunéré, n'est pas prise en compte dans les indicateurs de productivité globale du travail, à l'inverse du travail domestique rémunéré. Les gains de productivité potentiels lorsque les personnes nées dans le pays passent de la production domestique non rémunérée à la production marchande peuvent ne pas se concrétiser dans les estimations des gains de productivité globale. Ils le feront uniquement si la productivité moyenne (nouvel emploi marchand et travail domestique) est supérieure à la productivité moyenne pour l'ensemble de l'économie.

Deuxièmement, l'immigration modifie la productivité de la population née dans le pays par l'investissement dans le capital humain. L'immigration influerait sur les incitations à investir dans l'éducation et la formation de la population née dans le pays. Une concurrence accrue peut encourager les personnes nées dans le pays à éviter les filières de formation et les métiers où les immigrés sont très présents.

Dans le cas des emplois hautement qualifiés, il s'agit de savoir si l'immigration très qualifiée pousse les personnes nées dans le pays à éviter les filières de formation et les parcours professionnels potentiellement plus productifs empruntés par les immigrés afin d'échapper à une concurrence accrue. L'effet de concurrence de l'immigration est le plus direct dans le cas des étudiants en mobilité internationale, en concurrence directe avec les étudiants nés dans le pays. Les données disponibles des pays de l'OCDE ne font apparaître que peu, ou pas, d'effets d'éviction. Borjas (2007[11]) constate un effet d'éviction des jeunes diplômés en mobilité internationale aux États-Unis pour les hommes blancs nés dans le pays, mais un effet positif pour les femmes nées dans le pays et les personnes d'origine asiatique et latino-américaine. Shih (2017[12]) n'observe pas d'effet d'éviction sur les programmes pour jeunes diplômés aux États-Unis, et Machin et Murphy (2017[13]) n'en observent pas non plus au Royaume-Uni. L'interprétation des résultats implique que les droits d'inscription nets des étudiants en mobilité internationale contribuent à subventionner le coût de l'inscription des étudiants nés dans le pays.

L'immigration peu qualifiée peut aussi avoir une incidence sur les choix des personnes nées dans le pays. En Norvège, Røed et Schøne (2016[14]) et Schøne et Strøm (2026[15]) montrent que l'augmentation du nombre d'immigrés dans le secteur du bâtiment et de la construction, à la suite de l'élargissement de l'UE en 2004, a entraîné la baisse du nombre d'apprentis. Cette baisse tenait au moins en partie à celle des effectifs inscrits dans les filières où la concurrence induite par l'immigration était la plus forte. Cette étude ne s'intéresse toutefois pas aux parcours professionnels choisis par les personnes nées dans le pays, et n'éclaire donc pas sur les effets agrégés sur la productivité.

La hausse de la concurrence induite par l'immigration dans les métiers peu qualifiés peut aussi encourager les travailleurs nés dans le pays à acquérir d'autres compétences afin de se réorienter vers des métiers mieux rémunérés ou moins exposés. Les données des États-Unis font apparaître des effets positifs de l'immigration sur les niveaux de formation et les résultats scolaires des personnes nées dans le pays. Hunt (2017[16]) montre que l'immigration a donné lieu à une hausse du taux de réussite scolaire des élèves du deuxième cycle nés aux États-Unis, sur une longue période (1940-2010).

Les entreprises peuvent aussi être différemment motivées à former des travailleurs nés dans le pays en fonction de la disponibilité de travailleurs immigrés (déjà dans le pays d'accueil ou à l'étranger) possédant les compétences nécessaires pour le marché du travail national.

Quelques études concernant le Royaume-Uni et la Suisse montrent que l'immigration a un effet mineur sur la formation en entreprise. Les résultats sont fonction du type de formation et des secteurs concernés. Par ailleurs, d'autres effets de l'immigration peuvent faire contrepoids aux facteurs qui dissuadent de former en entreprise à cause de la hausse de l'immigration.

Pour le Royaume-Uni, Mountford et Wadsworth (2023[17]) constatent une faible corrélation *positive* entre immigration qualifiée et taux de formation des travailleurs nés dans le pays pendant la période de 1995 à 2018. Cette corrélation dépend cependant des secteurs d'activité des immigrés. Dans les secteurs des biens faisant l'objet d'échanges internationaux, il existe une corrélation positive entre formation des travailleurs nés dans le pays et immigration (non qualifiée et qualifiée). Dans les secteurs très rémunérateurs des biens non soumis à la concurrence internationale, la corrélation entre immigration qualifiée et formation des travailleurs nés dans le pays est négative.

Manning, Mcnally et Ventura (2024[18]) s'intéressent à la formation générale assurée par les employeurs (formation en cours d'emploi financée sur fonds public dans l'*Individualised Learner Record*) et constatent un effet mineur de l'immigration sur la formation pour la période 2003-2011. Les effets les plus défavorables concernent des formations courtes, jugées moins utiles, et des métiers peu qualifiés.

Pour la Suisse, Oswald-Egg et Siegenthaler (2021[19]) analysent l'incidence de l'ouverture du marché du travail aux travailleurs de l'Union européenne sur le nombre de formations en apprentissage proposées par les entreprises. Les auteurs montrent que la disponibilité accrue de travailleurs étrangers a moins incité les entreprises à former leurs employés, mais aussi que les entreprises se sont développées à la suite de la hausse de l'immigration, ce qui a eu un effet positif sur la formation en entreprise.

Encadré 5.4. Incidence de l'immigration sur les résultats scolaires

L'immigration peut aussi avoir une incidence directe sur les résultats scolaires de la population née dans le pays, par le biais d'un effet d'entraînement ou de la modification des ressources dans les établissements scolaires. L'incidence sur la productivité, une fois les cohortes concernées entrées sur le marché du travail, en sera indirecte. Un pan de recherche s'est intéressé à cette question dans les pays de l'OCDE, avec des résultats nuancés faisant ressortir l'importance du contexte migratoire et éducatif eu égard aux effets de l'immigration. Brunello et Rocco (2013[20]) constatent des effets négatifs mineurs sur les résultats des élèves nés dans le pays pour un échantillon de pays de l'OCDE, à partir des données du PISA. Gould, Lavy et Paserman (2009[21]) observent un effet négatif de la concentration d'immigrés dans les écoles élémentaires sur les résultats des élèves nés dans le pays, à la suite de la vague d'immigration massive en Israël dans les années 1990. Des effets négatifs mineurs sont également observés dans l'enseignement professionnel en Italie (Frattini et Meschi, 2019[22]). Bon nombre d'études par pays ne constatent aucun effet, comme Ohinata et Van Ours (2013[23]) pour les Pays-Bas, Geay, Mcnally et Telhaj (2013[24]) pour l'Angleterre, Figlio et al. (2024[25]) et Figlio et Özek (2019[26]) pour les États-Unis.

L'immigration conduit à une spécialisation accrue des tâches

L'immigration modifie non seulement la répartition des travailleurs entre les niveaux de compétences, mais aussi les compétences disponibles dans la population active. Même parmi les travailleurs de niveaux d'éducation formelle comparables, les immigrés et les travailleurs nés dans le pays peuvent avoir un niveau différent de maîtrise de la langue locale, de connaissances culturelles et d'expérience professionnelle. Le profil de compétences des immigrés étant différent de celui des travailleurs nés dans le pays, la spécialisation des tâches peut être bénéfique. Les travailleurs de chaque groupe se spécialiseront dans des tâches pour lesquelles ils ont un avantage comparatif et l'efficience de la production en sera ainsi améliorée. Par conséquent, l'immigration influe sur la productivité non seulement à travers la contribution directe des travailleurs immigrés, mais aussi en modifiant la répartition des tâches entre l'ensemble des travailleurs.

Les données disponibles indiquent un processus de spécialisation des tâches en réponse à l'immigration peu qualifiée et très qualifiée. Un volet de recherche empirique montre que les immigrés ont effectivement tendance à se spécialiser dans des tâches manuelles, répétitives ou physiques, tandis que les travailleurs nés dans le pays s'orientent vers celles qui demandent des compétences en communication, coordination et résolution de problèmes.

Pour les États-Unis, Peri et Sparber (2009[27]) montrent que les travailleurs nés dans le pays ayant un faible niveau d'études se tournent de plus en plus, sous l'effet de l'immigration, vers des professions reposant davantage sur la communication. Peri, Shih et Sparber (2015[28]) montrent qu'à la suite d'une augmentation du nombre de travailleurs étrangers dans les filières STIM (visa H-1B), les travailleurs nés dans le pays s'orientent vers les fonctions managériales, communicationnelles et cognitives complémentaires, tandis que les travailleurs nés à l'étranger sont plus concentrés dans les fonctions techniques, d'innovation et de recherche.

Les résultats pour d'autres pays de l'OCDE vont dans le même sens. Foged et Peri (2016[29]) constatent, au Danemark, une revalorisation professionnelle des travailleurs nés dans le pays à la suite de l'arrivée de réfugiés sur la période 1991-2008. Ortega et Verdugo (2014[30]) montrent qu'en France, entre 1968 et 1999, les travailleurs nés dans le pays se sont orientés, sous l'effet de l'immigration, vers des professions mieux rémunérées et se sont acquittés de tâches plus abstraites. Pour la Corée, Lee, Peri et Yang (2026[31]) montrent que la suspension soudaine de l'immigration pendant la pandémie de COVID-19 a entraîné le redéploiement des salariés coréens vers des tâches moins qualifiées et, par conséquent, leur déclassement. D'Amuri et Peri (2014[32]) décrivent une réorientation vers des tâches plus complexes dans 15 pays européens de l'OCDE entre 1996 et 2010. Le redéploiement des travailleurs nés dans le pays vers des tâches plus complexes était plus marqué dans les pays dotés d'une législation du travail plus souple.

Malgré les preuves d'une spécialisation des tâches sous l'effet de l'immigration, aucune indication directe des effets positifs de ce processus sur la productivité n'a encore été trouvée. Cela tient à la fois à des problèmes de mesure et à la difficulté d'isoler la contribution de mécanismes particuliers. Certaines études livrent néanmoins des données suggérant des effets positifs, qui permettent de penser que la spécialisation et les complémentarités entre les travailleurs étrangers et les travailleurs nés dans le pays peuvent contribuer à une meilleure efficacité globale. Peri (2009[33]) constate que l'immigration a des effets positifs et significatifs sur la productivité totale des facteurs (PTF) aux États-Unis entre 1960 et 2006. Les résultats dans Peri, Shih et Sparber (2015[28]) indiquent, à partir d'un exercice de simulation, que les arrivées d'étrangers issus des filières STIM expliquent entre 30 % et 50 % de la croissance globale de la productivité constatée aux États-Unis entre 1990 et 2010.

Même lorsque l'immigration améliore la productivité de la main-d'œuvre, les résultats en termes de productivité dépendent fondamentalement des réactions des entreprises. La section suivante s'intéresse donc à l'influence de l'immigration sur les décisions d'investissement, l'intensité capitalistique et l'adoption de technologies.

Immigration, investissement et choix de production

Outre les compétences directes que les immigrés apportent au pays d'accueil, leur effet sur la productivité du travail dépend aussi de l'incidence de l'immigration sur les choix d'investissement des entreprises. Lorsque l'immigration mène à une réduction du capital utilisé par travailleur, soit parce les entreprises mettent du temps à investir, soit à cause d'un choix de production délibéré, le résultat probable est une réduction de la productivité du travail au niveau de l'entreprise. Cette section examine les études relatives à l'effet de l'immigration sur les incitations des entreprises à investir, et les facteurs qui déterminent l'évolution du stock global de capital par travailleur.

Dilution du capital : à quelle vitesse l'investissement s'ajuste-t-il à l'immigration ?

Les économistes craignent de longue date une dilution du capital, à court terme, sous l'effet de l'immigration. Si l'immigration augmente sensiblement le nombre de travailleurs sans que l'investissement augmente également, le ratio capital/travail (le capital utilisé par heure travaillée) diminue et la productivité du travail baisse. Cette situation peut se produire plus particulièrement à court terme, si le capital s'ajuste relativement lentement.

Les modèles de croissance classiques prédisent qu'une hausse soudaine de l'offre de main-d'œuvre peut réduire temporairement le capital par travailleur si l'investissement ne s'ajuste pas immédiatement. Dans le modèle de croissance classique de Solow, une hausse exceptionnelle de l'offre de main-d'œuvre induite par l'immigration réduit temporairement le stock de capital par travailleur, et donc la productivité du travail, jusqu'à ce que le capital s'accumule à long terme à partir de l'épargne intérieure et que les niveaux initiaux de capital par travailleur et les niveaux de productivité du travail soient rétablis. Pendant la période de transition, le rendement des dépenses d'investissement est élevé. Attirer des investissements étrangers peut aussi être un moyen d'accélérer la convergence vers le nouvel équilibre à long terme.

Dans la pratique, la question se pose de savoir à quelle vitesse le capital s'ajuste à une hausse de l'offre de main-d'œuvre. Les études publiées se sont principalement intéressées aux effets de l'immigration sur l'emploi et les salaires. On dispose de moins de données empiriques sur la réaction des flux de capitaux aux flux d'immigrés. Dans de nombreux cas, le capital est supposé être fixe à court terme et s'ajuster pleinement à long terme. Néanmoins, les incidences observées de l'immigration sur le marché du travail s'inscrivent dans la logique d'un plein ajustement du capital en moins de dix ans (Ottaviano et Peri, 2008[34]).

Les données récentes du Canada indiquent toutefois que, dans les années 2010, les dépenses d'investissement ne se sont que lentement ajustées à la hausse de l'immigration (Doyle, Skuterud et Worswick, 2025[35]). Les auteurs font observer une stagnation de l'investissement réel par habitant au Canada entre 2010 et 2021, en même temps qu'une forte progression de l'immigration, indiquant une dilution du capital. Ils montrent en outre que les stocks de machines et équipements ainsi que la propriété intellectuelle par travailleur, plus étroitement liés à l'innovation et à la croissance future de la productivité, ont diminué après 2014.

Les données macro-économiques livrent des indices convergents, mais il est difficile d'évaluer l'ajustement du capital à une forte augmentation soudaine de l'immigration à partir des seuls chiffres globaux. On ne peut en effet pas déterminer aisément dans quelle mesure les variations du stock de capital global sont déterminées par l'immigration plutôt que par d'autres changements simultanés dans l'environnement économique. À cause de cette difficulté, les publications récentes se sont surtout tournées vers des données micro-économiques et infranationales, lesquelles permettent d'isoler ces facteurs de confusion. Il est également essentiel, pour toute mesure éventuelle de politique publique, de repérer les mécanismes d'ajustement en jeu.

Variations de la production induites par l'immigration

La plus simple théorie néoclassique prévoit qu'un choc migratoire ponctuel devrait faire baisser temporairement le ratio capital/travail (et donc la productivité du travail) jusqu'à ce que le rapport d'origine soit rétabli à long terme, mais des travaux plus récents avancent que les entreprises pourraient être incitées à surinvestir ou à sous-investir par rapport à cette référence néoclassique.

Les entreprises pourraient, dans certaines conditions, réagir en augmentant l'investissement dans les machines et équipements, ce qui aurait potentiellement pour effet d'augmenter l'intensité capitalistique si l'investissement fait plus que compenser la dilution initiale du capital. Ce type de réaction est le plus probable lorsque les compétences des immigrés diffèrent de celles des travailleurs nés dans le pays et sont particulièrement complémentaires du capital. Les publications sur la complémentarité capital/compétences (Autor, Katz et Krueger, 1998[36] ; Krusell et al., 2000[37]) permettent de penser que l'immigration qualifiée peut, par conséquent, engendrer des dépenses d'investissement supplémentaires. Par exemple, les admissions d'ingénieurs ou de techniciens peuvent accroître la rentabilité de l'adoption de technologies et de matériel de pointe. Les études attestant de ce mécanisme sont rares et, au plus, indirectes (Glennon, 2024[38]).

Les entreprises peuvent aussi modifier leurs procédés de production à cause de la hausse de l'immigration. Si la main-d'œuvre (peu qualifiée) est plus abondante – et donc moins coûteuse – les entreprises peuvent s'orienter vers des techniques à plus forte intensité de main-d'œuvre. Elles utilisent ainsi moins de capital par heure travaillée, ce qui entraîne une diminution de la productivité du travail. Dans les données agrégées, cette réaction peut être difficile à distinguer de la dilution du capital à court terme : les deux font apparaître une baisse de capital par travailleur à mesure que l'immigration augmente. La différence réside dans le fait que la dilution est un écart involontaire entre la main-d'œuvre et un stock de capital qui s'ajuste lentement, tandis qu'il s'agit ici d'une variation de la production dont les effets s'inscrivent dans le long terme.

Le reste de cette section examine les données empiriques sur la manière dont les entreprises adaptent leurs choix de production sous l'influence de l'immigration dans les pays de l'OCDE.

Plusieurs études ont relevé qu'à la suite d'une forte montée de l'immigration, les entreprises installent moins d'équipements générateurs d'économies de main-d'œuvre.

Aux États-Unis, Lewis (2011[39]) étudie les zones métropolitaines pendant la vague d'immigration des années 1980 et 1990, périodes pendant lesquelles les flux d'immigrés moins qualifiés, en provenance principalement du Mexique et d'Amérique centrale, ont fait augmenter l'offre de travailleurs sans diplôme plus rapidement dans certaines villes que dans d'autres. En croisant les données sur les technologies des usines avec celles sur les compétences locales, il constate que les usines des villes affichant la plus forte croissance de la main-d'œuvre peu qualifiée ont été plus lentes à ajouter des machines d'automatisation entre 1988 et 1993, malgré des plans d'adoption initiaux comparables, et que les ratios capital/travail et capital/production ont progressé plus lentement. Les machines d'automatisation remplaçant les travailleurs les moins qualifiés, les entreprises ont réalisé des économies sur ces machines pendant les périodes d'abondance de main-d'œuvre.

Au Danemark, Mann et Pozzoli (2024[40]) examinent l'adoption de robots dans les entreprises entre 1995 et 2009, à partir des données du registre employeurs-salariés. La variation constatée tient à l'arrivée d'immigrés non occidentaux, dont un grand nombre de réfugiés à partir du milieu des années 1990, majoritairement peu qualifiés et concentrés dans des emplois manuels répétitifs, inégalement répartis entre les communes. Une plus forte proportion locale d'ouvriers immigrés non occidentaux réduit la probabilité de première adoption de robots d'environ 9 %, l'effet étant concentré dans les secteurs caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre et des emplois manuels répétitifs.

Aux États-Unis, la fin du programme Bracero est un exemple de choc négatif sur l'offre de main-d'œuvre. Entre 1942 et 1964, le programme a admis chaque année environ un demi-million d'ouvriers agricoles saisonniers mexicains ; leur exclusion à la fin de 1964 a varié selon les États et les cultures en fonction de la dépendance vis-à-vis des ouvriers du programme Bracero jusqu'à cette date. Clemens, Lewis et Postel (2018[41]) constatent que l'exclusion de ces travailleurs n'a fait augmenter ni les salaires ni l'emploi des travailleurs nés dans le pays, car les employeurs se sont adaptés à la situation en changeant de technique s'ils en avaient la possibilité. L'exemple le plus visible est celui de la mécanisation rapide de la récolte des tomates en Californie.

Outre l'adoption de technologies existantes, l'immigration peut aussi réorienter l'innovation et l'éloigner des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre. Acemoglu (2010[42]) soutient que si une technologie permet de générer d'importantes économies de main-d'œuvre, une main-d'œuvre rare et coûteuse rend encore plus avantageux le fait d'avoir inventé cette technologie, et inversement si la main-d'œuvre est abondante. En rendant la main-d'œuvre plus abondante, l'immigration devrait donc ralentir le développement de technologies génératrices d'économies de main-d'œuvre. San (2023[43]) étend l'analyse du programme Bracero à l'innovation technologique, en classant les brevets agricoles par culture et par tâche. Il constate que le choc a entraîné une hausse des dépôts de brevets pour des inventions permettant d'économiser de la main-d'œuvre, l'effet le plus marqué étant observé pour les tâches à très forte intensité de main-d'œuvre. Selon la même logique, un afflux de main-d'œuvre aurait découragé ce type d'inventions.

La réinstallation d'environ 2 millions et demi d'Allemands d'origine, pour la plupart peu qualifiés, en Allemagne de l'Ouest après 1990 est un exemple de choc positif sur l'offre de main-d'œuvre. En 1996-1997, une politique de répartition dans les différentes régions selon des critères administratifs a entraîné une variation exogène de l'offre régionale de main-d'œuvre peu qualifiée. Danzer, Feuerbaum et Gaessler (2024[44]) constatent qu'un afflux plus important a réduit la part régionale de brevets d'automatisation – une hausse de 10 % de la main-d'œuvre peu qualifiée a réduit d'environ 3.3 p.p. la proportion de brevets d'automatisation – tandis que la part de brevets hors automatisation est restée inchangée. La baisse a été la plus prononcée environ quatre ans après l'afflux, puis elle s'est atténuée.

L'effet dissuasif de l'immigration sur l'automatisation se manifeste principalement dans les situations où la main-d'œuvre est la contrainte déterminante. Danzer, Feuerbaum et Gaessler (2024[44]) constatent que les efforts d'automatisation sont limités aux marchés du travail en tension. L'automatisation dépend aussi du prix et des capacités des technologies. Mann et Pozzoli (2024[40]) observent que le remplacement des robots par l'immigration a diminué à mesure que les robots sont devenus moins coûteux et que leurs capacités ont évolué ; lorsque l'investissement coûte cher par rapport à la main-d'œuvre, l'offre de main-d'œuvre influe fortement sur l'adoption de la machine, mais une fois que cette dernière est devenue peu coûteuse et performante, les entreprises l'adoptent. Ce remplacement est concentré dans les tâches répétitives, automatisables et à forte intensité de main-d'œuvre (Mann et Pozzoli, 2024[40] ; Danzer, Feuerbaum et Gaessler, 2024[44] ; San, 2023[43]).

Outre ses effets sur les apports en main-d'œuvre et en capital, l'immigration peut influencer la productivité à travers l'évolution technologique elle-même. La section suivante examine le rôle des immigrés dans l'innovation et l'entrepreneuriat.

Innovation et entrepreneuriat sous l'angle de l'immigration

Le progrès technologique est reconnu depuis longtemps comme étant le moteur de la croissance de productivité à long terme (Solow, 1957[45]). Contrairement à l'accumulation de capital humain et matériel, qui a tendance à devenir moins rentable à mesure que de nouveaux investissements sont ajoutés, le progrès technologique peut constamment repousser les limites de la production. Les avancées technologiques permettent aux entreprises de produire plus avec la même quantité de travail et de capital,

en améliorant l'efficacité (voir aussi l'Encadré 5.2). Cette section examine l'impact de l'immigration sur l'innovation dans le pays d'accueil. Elle commence par s'intéresser à la contribution des immigrés à la recherche et à l'invention dans le pays d'accueil en tant que moteur de croissance de la productivité. Elle examine ensuite l'entrepreneuriat immigré et l'innovation dans les entreprises fondées par des immigrés.

Dans quelle mesure l'immigration contribue-t-elle à l'innovation dans le pays d'accueil ?

Les immigrés ont fortement contribué à la découverte scientifique et à l'innovation technologique tout au long de l'histoire moderne. Entre 2000 et 2025, 30 % des prix Nobel de chimie, médecine et physique ont été décernés à des immigrés (Ahart, 2025[46]). Outre les contributions des chercheurs les plus exceptionnels du monde, les immigrés ont fait avancer la recherche et l'innovation de manière plus générale. Cette section étudie l'apport de l'immigration à la recherche et aux inventions dans le pays d'accueil.

Les immigrés peuvent avoir un impact positif sur l'innovation, s'ils se concentrent généralement dans les activités de recherche, que ce soit dans les universités et les centres publics de recherche, ou dans les entreprises. Ils peuvent aussi contribuer en très grande partie à l'innovation dans le pays d'accueil si, par rapport aux chercheurs nés dans le pays en tous autres points comparables, ils sont plus productifs ou si leur présence augmente la productivité des chercheurs nés dans le pays par le biais d'effets d'entraînement. À l'inverse, si les chercheurs immigrés ont principalement pour effet de remplacer les chercheurs nés dans le pays, l'innovation imputable aux immigrés peut en grande partie se substituer à celle qui se serait produite de toute façon, sans grands avantages supplémentaires.

Les immigrés sont surreprésentés parmi les diplômés en STIM dans la plupart des pays de l'OCDE

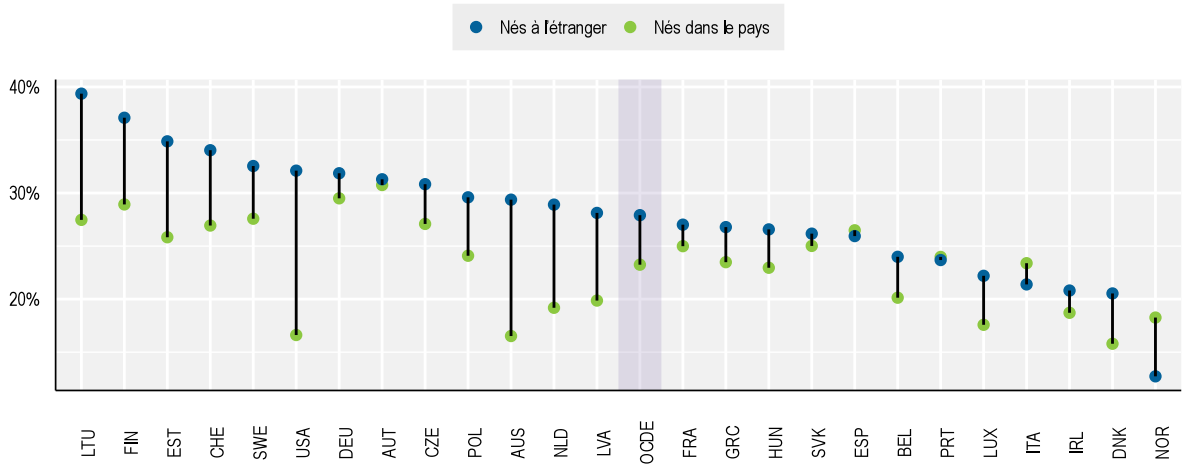
Parmi la population hautement qualifiée, les travailleurs des domaines STIM jouent un rôle particulièrement important du fait qu'ils participent directement aux activités de R-D, à l'innovation, ainsi qu'à l'adoption et à la diffusion des technologies existantes.

Les immigrés diplômés possèdent plus souvent un diplôme en STIM que leurs homologues nés dans le pays (Graphique 5.11), exception faite de l'Italie et de la Norvège. En moyenne dans les pays de l'OCDE, 28 % des diplômés universitaires ont suivi des études en STIM, contre 23 % des diplômés nés dans le pays. La surreprésentation des diplômés en STIM est importante aux États-Unis (32 % contre 17 %), en Australie (29 % contre 16 %), en Lituanie (39 % contre 27 %) ou aux Pays-Bas (29 % contre 19 %).

Si l'on considère tous les diplômés en STIM du pays d'accueil, un sur cinq est immigré, en moyenne dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données. En Australie, en Irlande, au Luxembourg et en Suisse, plus d'un diplômé en STIM sur trois est immigré. La proportion d'immigrés parmi les diplômés en STIM est bien plus importante que leur proportion dans la population occupée en Australie (+24 p.p.), au Luxembourg (+13 p.p.), mais aussi en Estonie, aux États-Unis et en Suisse (+9 p.p.). (Graphique 5.12 et Graphique 5.4).

Graphique 5.11. Les immigrés sont plus souvent diplômés en STIM que les personnes nées dans le pays

Part de diplômés en STIM dans l'ensemble de la population ayant fait des études supérieures, 2024 ou dernière année connue

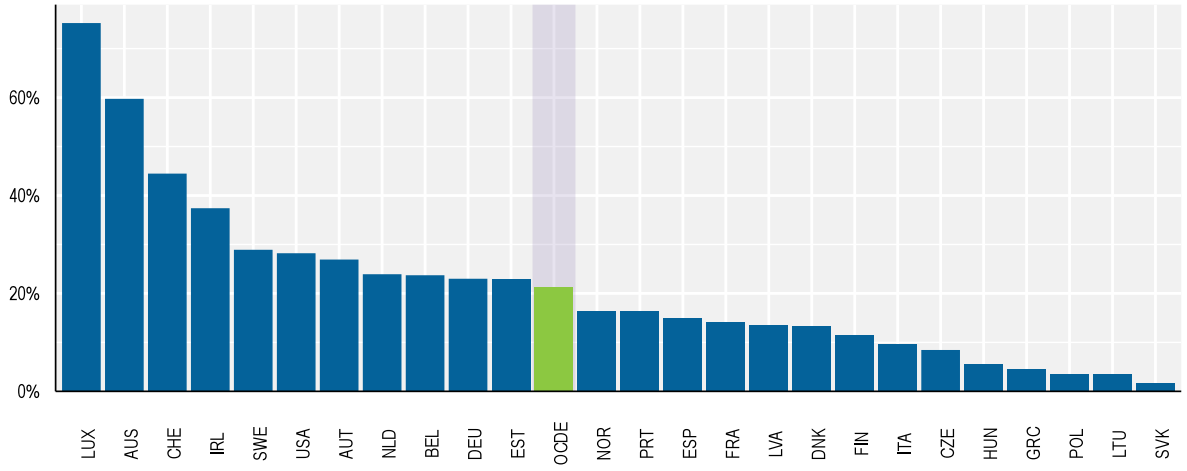


Note : Les domaines STIM comprennent les domaines d'études et de formation de la CITE 2013 (CITE-F) : 05 (sciences naturelles, mathématiques et statistiques), 061 (TIC), et 07 (ingénierie, industries de transformation et construction).
Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/bohv84

Graphique 5.12. 21 % des diplômés en STIM sont des immigrés, en moyenne dans les pays de l'OCDE

Part de personnes nées à l'étranger parmi les diplômés universitaires dans un domaine STIM



Note : Les domaines STIM comprennent les domaines d'études et de formation de la CITE 2013 (CITE-F) : 05 (sciences naturelles, mathématiques et statistiques), 061 (TIC), et 07 (ingénierie, industries de transformation et construction).
Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/av3n9d

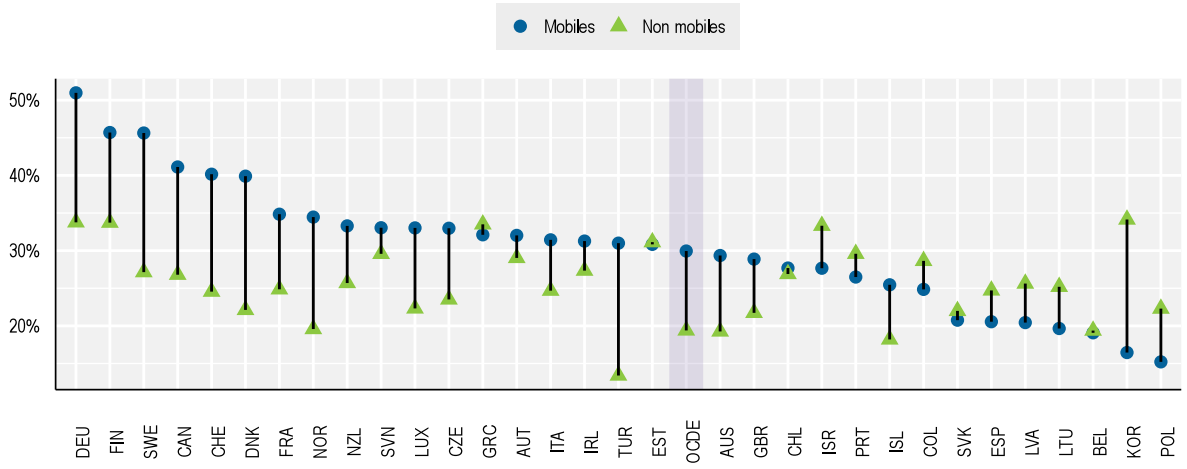
Dans la perspective des politiques d'immigration, les étudiants en mobilité internationale jouent un rôle important en venant enrichir le vivier de talents. Les étudiants en mobilité internationale sont surreprésentés aux plus hauts niveaux de formation. Dans les pays de l'OCDE, la proportion d'étudiants en mobilité internationale augmente avec le niveau d'études supérieures. En moyenne, ils représentent 5 % des étudiants de licence, puis 15 % des étudiants de master et 25 % des doctorants (OCDE, 2025[47]).

Encourager les étudiants nés dans le pays à faire des études en STIM et attirer des étudiants en mobilité internationale vers ces filières sont des objectifs communs de la plupart des pays de l'OCDE. Les étudiants en mobilité internationale ont davantage tendance à s'inscrire dans les filières STIM que leurs homologues nés dans le pays, à raison de 30 % d'étudiants en mobilité internationale contre à peine 19 % d'étudiants nés dans le pays (Graphique 5.13). Cette tendance est particulièrement évidente dans des pays comme le Danemark, la Suède et la Türkiye, où plus de 40 % des étudiants en mobilité internationale ont choisi ces disciplines (OCDE, 2025[47]).

La question fondamentale qui se pose est celle de savoir si ces étudiants en mobilité internationale restent dans le pays d'accueil une fois leurs études terminées et contribuent à son économie. Le taux de rétention des étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE est variable. Selon les estimations de l'Organisation (2022[48]) pour les cohortes arrivées en 2010 et 2015, environ 30 % des étudiants en mobilité internationale sont encore dans le pays d'accueil après cinq ans[4]. Cette proportion diminue fortement dans la plupart des pays si l'on s'intéresse à un horizon de dix ans pour la cohorte de 2010, mais elle demeure à près de 50 % au Canada et en Allemagne, et à environ 30 % en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le taux de rétention en Australie cadre avec les études récentes sur les voies ouvertes aux étudiants en mobilité internationale dans le pays, qui constatent que 35 % à 40 % des étudiants en mobilité internationale ayant commencé au début des années 2010 ont obtenu la résidence permanente en un maximum de 10 ans, et une baisse estimée à environ 25 % à 30 % pour les étudiants ayant commencé à la fin des années 2010 (Jobs and Skills Australia, 2025[49]).

Graphique 5.13. Les étudiants en mobilité internationale choisissent plus souvent les filières STIM

Part d'étudiants inscrits à un programme diplômant en STIM, 2022



Note : Les étudiants en mobilité internationale sont ceux qui ont achevé leurs études antérieures dans un autre pays et ne résident pas de manière permanente dans le pays d'accueil. Lorsque l'on ne dispose pas de données sur les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers – repérés du fait que leur citoyenneté est différente de celle du pays d'accueil – peuvent être utilisés à la place.
Les étudiants qui ne sont pas en mobilité internationale sont ceux qui résidaient déjà dans le pays avant l'inscription, qu'ils soient ou non nés dans le pays.
Source : OCDE (2024[50]), *Regards sur l'éducation 2024 : Indicateurs de l'OCDE*, https://doi.org/10.1787/b26d545c-fr.

StatLink https://stat.link/ivax7y

Les immigrés sont surreprésentés parmi les inventeurs des pays de l'OCDE

Des données sur les inventeurs immigrés ne sont pas directement disponibles dans les bases de données classiques utilisées dans les publications sur l'immigration. Par conséquent, la recherche s'appuie généralement sur les informations relatives aux demandeurs ou aux titulaires de brevets, les brevets étant utilisés pour représenter l'activité inventive. Si les brevets servent initialement à protéger le rendement privé de l'innovation, ils peuvent, une fois expirés ou cédés sous licence, être adoptés par d'autres entreprises et contribuer ainsi à des gains de productivité plus larges. Outre les données sur les brevets, les informations sur les publications scientifiques sont utilisées pour évaluer la contribution des chercheurs immigrés à la production scientifique. L'Encadré 5.5 présente les sources de données de brevets et de données bibliométriques utilisées dans l'étude des chercheurs et des inventeurs immigrés.

Encadré 5.5. Utilisation des données de brevets et des données bibliométriques pour mesurer les contributions des chercheurs et inventeurs immigrés

Données de brevets

Les analyses fondées sur les brevets s'appuient sur les registres des bureaux nationaux et internationaux des brevets, comme l'Office européen des brevets et le United States Patent and Trademark Office, ainsi que sur les bases de données de brevets mondiales harmonisées. Ces données identifient les inventeurs nommés dans les demandes de brevet, normalement en indiquant leur pays de résidence ou d'affiliation au moment du dépôt de la demande, ainsi que les cessionnaires, les domaines de technologie et les citations de brevet. En identifiant les inventeurs dans les brevets, il est possible de suivre leur mobilité géographique et de repérer les immigrés grâce aux changements de pays de résidence ou en combinant la localisation actuelle avec la nationalité ou avec des indicateurs d'origine fondés sur le nom. Les données de brevets sont particulièrement bien adaptées à l'étude de la recherche appliquée et de l'innovation industrielle.

Données bibliométriques

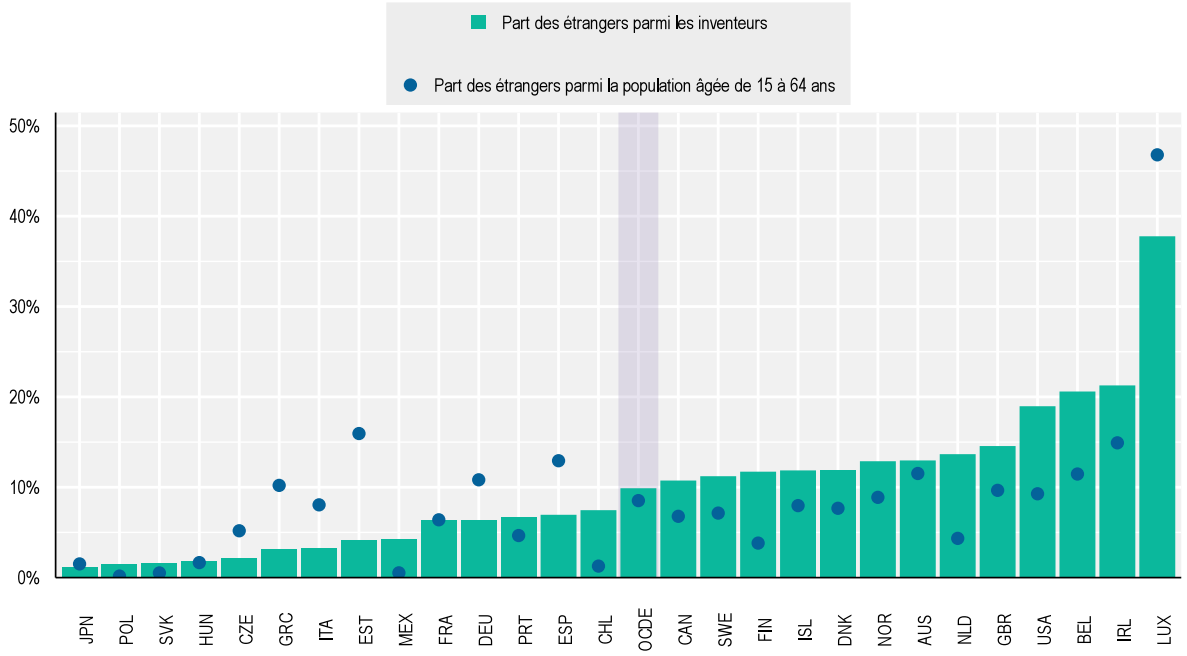
Les sources bibliométriques proviennent des bases de données de publications scientifiques qui indiquent les auteurs, les affiliations institutionnelles, les dates de publication et les domaines de recherche. Les chercheurs peuvent être suivis d'une publication à l'autre, et la mobilité internationale est déduite des changements de pays d'affiliation au cours du temps. Les données bibliométriques sont particulièrement instructives pour l'analyse de la recherche universitaire et de la recherche fondamentale, ainsi que pour l'étude des réseaux de collaboration internationale et de l'impact scientifique par les mesures de citations.

Source : Lissoni et Miguelez (2024[51]), « Migration and Innovation: Learning from Patent and Inventor Data », https://doi.org/10.1257/jep.38.1.27.

Selon les brevets déposés en vertu du Traité de coopération en matière de brevets, les étrangers étaient surreprésentés parmi les inventeurs dans plus de la moitié des pays de l'OCDE en 2010 (Graphique 5.14)[5]. C'est le cas, par exemple, en Belgique, aux États-Unis, aux Pays Bas ou en Finlande. On ne dispose malheureusement pas de données sur des années plus récentes, car les informations sur le pays de nationalité des inventeurs ne sont plus systématiquement recueillies. Voir (Miguélez et Fink, 2013[52]) pour en savoir plus sur les données.

Graphique 5.14. Les étrangers sont surreprésentés parmi les inventeurs dans les pays de l'OCDE

Part d'étrangers parmi les chercheurs ayant déposé des brevets en 2010, relativement à la part d'étrangers dans la population âgée de 15 à 64 ans



Note : OCDE correspond à la moyenne simple de l'ensemble des pays de l'OCDE figurant dans le graphique (pour lesquels on dispose de données).
Source : Miguélez et Fink (2013[52]), « Measuring the International Mobility of Inventors : A New Database », https://doi.org/10.34667/tind.28871 et Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE 2010/11.

StatLink https://stat.link/tzge8a

Le reste de cette section examine les recherches concernant la contribution des immigrés à l'innovation dans les pays de l'OCDE. De nombreuses études cherchent à établir un effet de cause à effet de l'immigration sur l'innovation dans les pays d'accueil, en utilisant diverses stratégies empiriques, y compris les vagues d'immigration soudaines, les méthodes de variable instrumentale, et les variations des flux migratoires résultant de l'action publique.

Contribution des immigrés à l'innovation : études des pays de l'OCDE

Un nombre important d'études publiées constatent que l'immigration hautement qualifiée a un effet positif sur l'innovation. Pour les États-Unis, par exemple, Kerr et Lincoln (2010[53]) exploitent d'importantes fluctuations du plafond d'admissions au titre du visa H-1B entre 1995 et 2008 pour examiner les effets sur l'innovation au niveau des villes. En repérant les inventeurs immigrés à partir de leur nom pour établir leur pays d'origine, ils montrent que les relèvements du plafond d'admissions au titre du visa H-1B sont corrélés avec des taux plus élevés d'invention par des inventeurs portant des noms chinois et indiens dans les villes ayant davantage recours à ce programme de visas. Les effets positifs de l'immigration hautement qualifiée sur l'innovation aux États-Unis sont également estimés dans Hunt et Gauthier-Loiselle (2010[54]) ou dans Bernstein et al. (2022[55]), par exemple.

Pour l'Australie, Crown, Faggian et Corcoran (2020[56]) constatent également un plus grand nombre de demandes de brevet dans les régions où plus d'immigrés exercent des professions scientifiques. En

utilisant une stratégie instrumentale, ils constatent qu'une hausse de 1 p.p. de l'emploi régional d'immigrés hautement qualifiés par rapport à l'emploi total mène, en moyenne, à une hausse de 4.8 % des demandes de brevet à l'échelle régionale à moyen terme (cinq ans). Les effets positifs de l'immigration sur l'innovation sont également estimés dans OCDE (2024[57]).

Les données de la Suisse font aussi apparaître un impact positif de l'immigration sur l'innovation. Cristelli et Lissoni (2026[58]) utilisent l'Accord sur la libre circulation des personnes de 1999 entre la Suisse et l'Union européenne, qui a progressivement supprimé les restrictions à la mobilité, en commençant par les travailleurs frontaliers. En s'appuyant sur les données de l'Office européen des brevets pour la période 1990-2012, ils observent que l'Accord a donné lieu à une forte hausse du nombre d'inventeurs transfrontaliers et de la délivrance de brevets dans les régions frontalières, la hausse annuelle du nombre de brevets déposés s'établissant entre 15 % et 54 % pendant les huit premières années qui ont suivi la ratification.

Pour la France, Mayda, Santoni et Orefice (2022[59]) montrent que les immigrés qualifiés augmentent le nombre de brevets au niveau à la fois des régions et des entreprises, selon une stratégie instrumentale. Les auteurs livrent également des données sur la spécialisation des tâches, montrant que les immigrés se spécialisent dans des tâches axées sur la recherche (voir également la section Immigration, compétences et productivité).

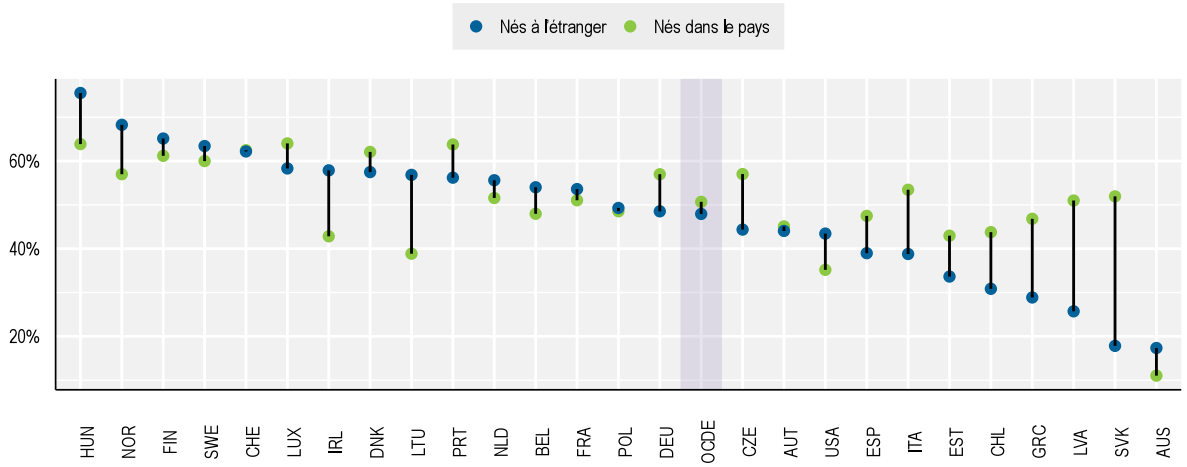
Dans un contexte international, Bosetti, Cattaneo et Verdolini (2015[60]) utilisent les données sur les demandes de brevet et sur les citations d'études publiées sur 20 pays de l'UE entre 1995 et 2008. Les auteurs observent un effet positif de l'immigration hautement qualifiée (mesurée par le niveau de formation et par la profession) sur l'innovation. Ils attirent surtout l'attention sur l'effet positif important du *stock de connaissances* (dépenses de R-D passées, brevets antérieurs) du pays sur l'innovation, indiquant que l'investissement en R-D est d'une importance primordiale.

L'insertion professionnelle est un facteur déterminant de l'impact des immigrés hautement qualifiés sur l'innovation. Les données de quelques pays de l'OCDE laissent entrevoir des bénéfices plus nuancés de l'immigration hautement qualifiée en matière d'innovation. Blit, Skuterud et Zhang (2020[61]) analysent l'évolution de la part d'immigrés hautement qualifiés dans 98 villes canadiennes et constatent que les gains en termes de brevets par habitant corrélés avec les augmentations de la population d'immigrés diplômés de l'enseignement supérieur ne sont que modestes. Les effets sur l'innovation sont plus marqués dans le cas des immigrés formés en STIM qui exercent des professions dans les domaines STIM, sachant toutefois qu'un tiers seulement des immigrés formés en STIM au Canada exercent des emplois dans ces domaines, par rapport à environ deux cinquièmes des personnes nées dans le pays (voir aussi lasection Immigration, compétences et productivité).

Les immigrés diplômés en STIM sont aussi légèrement moins susceptibles d'exercer une profession dans ces domaines dans les autres pays de l'OCDE. Dans l'ensemble de la zone OCDE, 48 % des immigrés diplômés en STIM exercent une profession correspondante contre 51 % des diplômés nés dans le pays (Graphique 5.15). L'écart est le plus prononcé dans les pays d'Europe méridionale, en Allemagne et dans quelques pays de l'Est ou de la Baltique (République slovaque, Lettonie, Estonie et Tchéquie).

Graphique 5.15. Les immigrés diplômés en STIM sont moins susceptibles d'occuper un emploi dans ces domaines

Part de diplômés en STIM exerçant une profession dans ces domaines, 2024



Note : Les professions dans les domaines STIM sont les spécialistes des sciences techniques, les spécialistes des technologies de l'information et de la communication, les professions intermédiaires des sciences et techniques, les techniciens de l'information et des communications. Les domaines STIM comprennent les domaines de la CITE 2013 (CITE-F) : 05 (sciences naturelles, mathématiques et statistiques), 061 (TIC), et 07 (ingénierie, industries de transformation et construction).
Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/jeoh57

Peu de publications scientifiques évaluent directement les effets de certaines voies d'immigration sur l'innovation. Dans la perspective des politiques d'immigration, il est important d'évaluer les différences entre les voies d'admission, bien que les données disponibles ne le permettent pas toujours. Hunt (2011[62]) montre que les immigrés admis aux États-Unis avec un visa d'étudiant, de stagiaire ou de travailleur temporaire enregistrent des taux de délivrance de brevets et de commercialisation de brevets supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays, et ce plus particulièrement dans le cas des postdoctorants ou des internes en médecine. À l'inverse, les immigrés admis directement en tant que résidents permanents (principalement au titre du regroupement familial) se situent à peu près au même niveau que les individus nés dans le pays. Pour l'Australie, Crown, Faggian et Corcoran (2020[56]) constatent un effet positif du programme de visas temporaires pour les diplômés (2007-2014) sur le nombre de demandes de brevet, en comparant les différentes régions de l'Australie.

Outre les effets au niveau agrégé, il est important de savoir si les immigrés innovent plus que leurs homologues nés dans le pays. Hunt et Gauthier-Loiselle (2010[54]), à partir des données du recensement national des diplômés de l'enseignement supérieur de 2003, montrent que les immigrés comptent pour 24 % des brevets, soit à peu près deux fois leur part de la population. Cet avantage tient toutefois entièrement à leur plus forte concentration dans les domaines des sciences et techniques. Gaulé et Piacentini (2013[63]) analysent les données sur environ 16 000 diplômés des programmes de doctorat en médecine aux États-Unis et constatent une plus grande production scientifique des étudiants chinois admis au programme pendant leurs études doctorales. Ils observent que ces mêmes étudiants obtiennent des résultats équivalents à ceux des titulaires d'un poste de chercheur à la très sélective National Science Foundation.

L'immigration peut aussi avoir une incidence sur l'innovation des personnes nées dans le pays. La question de savoir si l'innovation des immigrés complète ou supplante celle des travailleurs nés dans

le pays est importante. Peu de données pointent dans la direction du deuxième cas de figure. Borjas et Doran (2012[64]) montrent que l'afflux de mathématiciens soviétiques après 1992 a eu un effet d'éviction sur les chercheurs américains, et que la production mathématique totale est restée stable. Doran, Gelber et Isen (2022[65]) s'appuient sur les données du tirage au sort des visas H1-B pour affirmer que les travailleurs supplémentaires titulaires d'un visa H1-B ont un effet d'éviction sur les autres travailleurs au niveau des entreprises et n'ont qu'une incidence modeste, voire négligeable sur l'innovation totale des entreprises. En revanche, Moser, Voena et Waldinger (2014[66]) montrent que l'afflux de chimistes immigrés juifs venus de l'Allemagne nazie a fait augmenter les brevets en chimie de 71 % sous l'impulsion de l'arrivée de nouveaux scientifiques nationaux. Cristelli et Lissoni (2026[58]) ne constatent pas non plus d'effet d'éviction en Suisse.

On observe enfin un effet d'entraînement entre les innovateurs immigrés et les chercheurs nés dans le pays. Moser, Voena et Waldinger (2014[66]) montrent que le nombre de brevets déposés par des inventeurs américains ayant collaboré avec des professeurs émigrés a sensiblement augmenté et que ces inventeurs sont restés très productifs pendant des décennies, ce qui permet de supposer une transmission des connaissances dans la durée. Berstein et al. (2022[55]) analysent la délivrance de brevets aux États-Unis entre 1976 et 2012, et estiment à 32 % la contribution des immigrés à la production totale d'innovations depuis 1990, même s'ils ne représentent que 16 % des inventeurs et sont auteurs directs de 23 % des brevets. Le reste de leur contribution témoigne d'importants effets externes du capital humain générés par les immigrés au profit des inventeurs nés dans le pays.

Les nombreuses publications passées brièvement en revue dans cette section portent sur les brevets, résultat mesurable de l'innovation. Bien qu'il existe une corrélation positive entre l'activité de délivrance de brevets et la productivité, les brevets ne se traduisent pas automatiquement par une hausse de la productivité dans le pays d'accueil. Ce n'est que lorsque les entreprises peuvent diffuser et commercialiser efficacement les nouvelles connaissances dans l'économie intérieure que la productivité augmente. Lorsque les inventions sont principalement exploitées à l'étranger ou protégées de sorte à en limiter la diffusion, les effets sur la productivité intérieure sont plus faibles.

Dans la zone OCDE, l'innovation bénéficie au pays dans lequel elle se produit, mais aussi à tous les autres pays qui l'adoptent. Les gains attendus des inventeurs immigrés sont plus importants pour le pays d'accueil lorsque l'innovation a lieu dans des domaines d'importance stratégique sans grande diffusion prévue à l'étranger. Les gains sont en outre plus importants à l'échelle mondiale dans les cas où les immigrés ont peut-être été moins inventifs ou moins à même de commercialiser leur innovation ailleurs.

La section suivante examine le rôle des immigrés en tant qu'entrepreneurs.

Entrepreneuriat immigré

Les immigrés créent plus d'entreprises que les personnes nées dans le pays, mais leur contribution à la croissance globale de la productivité est incertaine

Dans deux tiers des pays de l'OCDE, les immigrés ont plus tendance à travailler pour leur propre compte que les personnes nées dans le pays. En 2022, 13.8 % des actifs occupés nés à l'étranger contre 13.4 % de ceux nés dans le pays exerçaient une activité indépendante, en moyenne dans 37 pays de l'OCDE. On observe toutefois des écarts marqués entre les pays. Les immigrés exercent beaucoup plus souvent une activité indépendante que les personnes nées dans le pays en Colombie, dans les pays d'Europe centrale et orientale, au Canada et aux États-Unis ainsi qu'au Portugal et en Espagne. À l'inverse, les immigrés sont moins souvent des travailleurs indépendants en Corée et au Japon, mais aussi en Grèce et en Italie ainsi qu'en Islande (OCDE, 2024[67]).

Cependant, la plupart des entreprises d'immigrés ne stimulent généralement pas la croissance de la productivité. Premièrement, la plupart des travailleurs indépendants, nés dans le pays et nés à

l'étranger, travaillent pour leur propre compte, ce qui signifie qu'ils n'ont pas de salariés. C'est particulièrement le cas des émigrés, qui ont moins souvent des salariés que leurs homologues nés dans le pays dans trois quarts des pays de l'OCDE. Deuxièmement, parmi les employeurs, les immigrés ont en moyenne moins de salariés que les personnes nées dans le pays presque partout. Troisièmement, dans presque tous les pays de l'UE-EALE membres de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, les immigrés ont aussi plus tendance à cesser de travailler comme indépendants (OCDE, 2024[67]).

Les immigrés sont néanmoins surreprésentés parmi les fondateurs des entreprises les plus innovantes et productives de l'OCDE (voir également la section ci-dessous consacrée à l'innovation). Une étude récente met l'accent sur la contribution des entreprises *exceptionnelles* à la croissance de la productivité (McKinsey, 2025[68]). Cependant, aucune étude n'a estimé la contribution des entreprises fondées par des immigrés à la croissance globale de la productivité dans les pays de l'OCDE.

Les entreprises d'immigrés sont-elles plus innovantes ?

On constate que les entrepreneurs immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs d'entreprises les plus innovantes et les plus performantes de la zone OCDE. Aux États-Unis, en 2022, les quatre entreprises financées par le capital-risque les mieux valorisées avaient été fondées par des immigrés, tout comme trois des dix sociétés les plus cotées au monde, créées aux États-Unis (Chodavadia et al., 2024[69]). On sait par ailleurs que les immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs d'entreprises du classement Fortune 500 de 2017, les plus grandes entreprises des États-Unis (Azoulay et al., 2022[70]), et parmi les fondateurs d'entreprises privées dites « licornes », dont la valeur est estimée à 1 milliard USD ou plus, aux États-Unis (NFAP, 2022[71]) et en Allemagne (Startup Verband, 2025[72]). Les immigrés sont également surreprésentés parmi les fondateurs des entreprises technologiques de la Silicon Valley (Saxenian, 2002[73]), des entreprises d'ingénierie et de technologie et, plus récemment, des plus grandes entreprises d'IA aux États-Unis (NFAP, 2023[74]).

La surreprésentation des fondateurs immigrés parmi les entreprises les plus performantes et les plus innovantes attire une grande attention de la part des médias et de l'opinion publique étant donné leur rôle disproportionné sur le plan des recettes publiques et de l'emploi. Il s'agit toutefois d'entreprises exceptionnelles et le rôle des entrepreneurs immigrés dans ces entreprises ne peut pas être simplement généralisé à une population plus représentative d'entreprises de l'économie.

L'évaluation systématique de la contribution des entrepreneurs immigrés à l'innovation dans les pays de l'OCDE est limitée par le manque de données. Il faudrait, dans l'idéal, disposer de données croisées sur les indicateurs d'innovation au niveau des entreprises et les caractéristiques de leurs fondateurs. L'analyse de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE (2024[67]) montrait qu'une petite proportion seulement des travailleurs indépendants (5 %) sont actifs dans des secteurs à forte ou moyenne intensité de R-D (les deux plus hauts niveaux de la taxonomie de l'OCDE)[6]. Les immigrés sont tout aussi susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être des travailleurs indépendants dans des secteurs à forte intensité de R-D, en moyenne dans les 14 pays de l'OCDE considérés dans l'estimation. Dans le cas du Canada, Picot et Ostrovsky (2021[75]) montrent que les entrepreneurs immigrés non constitués en société étaient plus susceptibles que les Canadiens d'être actifs dans ces secteurs selon la même taxonomie de l'OCDE en 2016. Les entrepreneurs nés à l'étranger sont 10 % à travailler dans ces secteurs, à comparer avec 6.4 % des enfants d'immigrés et 5.3 % de la population sans parent ni grand-parent immigré.

Des études récentes dans quelques pays de l'OCDE ont mobilisé des données détaillées par entreprise afin d'étudier l'innovation et l'investissement en R-D dans les entreprises d'immigrés et de personnes nées dans le pays. Globalement, le degré d'innovation et de R-D des entreprises d'immigrés est comparable à celui des entreprises de personnes nées dans le pays. En Allemagne, au Canada et aux États-Unis, les entreprises d'immigrés se comportent aussi bien, voire mieux dans quelques cas, que celles de personnes nées dans le pays.

Une étude récente concernant les États-Unis constate que les entreprises dont au moins un propriétaire est immigré sont en moyenne plus innovantes selon la plupart des indicateurs sur l'innovation considérés, notamment les activités d'innovation, la recherche-développement, les marques déposées et les brevets déclarés par les entreprises (Brown et al., 2019[76] ; Lee et al., 2025[77] ; Chodavadia et al., 2024[69]). Des travaux antérieurs basés sur une enquête auprès de 1 300 entreprises de haute technologie constatent peu de différence selon qu'elles ont été créées par une personne immigrée ou non (Hart et Acs, 2011[78]).

L'effet principal de l'immigration sur l'entrepreneuriat innovant tient à la concentration d'immigrés dans les principaux pôles d'innovation. Pekkala Kerr et Kerr (2020[79]) constatent que les entreprises fondées par des immigrés représentent plus de 40 % des startups dans les principaux pôles aux États-Unis. Cependant, les entreprises fondées par des immigrés sont semblables à celles fondées par des personnes nées dans le pays, signe que leur impact provient principalement de la quantité des entrepreneurs immigrés regroupés dans les pôles clés.

Pour le Canada, Ostrovsky et Picot (2020[80]) comparent l'innovation des PME selon que leur propriétaire est immigré ou né dans le pays et n'observent que peu de différences entre les deux. Dans le cas des premières, ils constatent un peu plus d'innovation de produits et de procédés, mais aucune différence dans l'utilisation de la propriété intellectuelle.

Répartition des immigrés entre les entreprises et les secteurs

Les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans tous les domaines de l'économie. Dans tous les pays de l'OCDE, ils ont tendance à être concentrés dans certains secteurs d'activité (OCDE, 2020[81]) et à travailler surtout dans des entreprises comptant une forte proportion d'immigrés (OCDE, 2025[82]).

Le type d'entreprise ou de secteur – et pas seulement la productivité des travailleurs individuels – est important pour la productivité. Si la main-d'œuvre se réoriente depuis les entreprises peu productives ou les secteurs en déclin vers les entreprises plus productives, la productivité globale progresse même si la productivité sectorielle ou celle des entreprises reste inchangée. Inversement, une mauvaise répartition, due par exemple à des obstacles à la mobilité professionnelle ou d'autres freins, peut ralentir la croissance de la productivité en maintenant les travailleurs dans des activités moins productives.

Sachant que depuis dix ans l'immigration compte pour une grande part de la croissance de l'emploi dans bon nombre de pays de l'OCDE (Graphique 5.4), la distribution des immigrés entre les secteurs et les entreprises a probablement son importance pour la productivité globale. La question fondamentale se pose donc de savoir si, et par quels mécanismes, la répartition des immigrés entre les secteurs et les entreprises a une influence sur la productivité globale du travail.

Cette section décrit la répartition des immigrés entre les secteurs, ainsi qu'entre les entreprises à l'intérieur des secteurs, pour quelques pays pour lesquels on dispose de données. Elle s'intéresse au lien entre la répartition des immigrés dans les différents secteurs et les différentes entreprises et la productivité globale du travail.

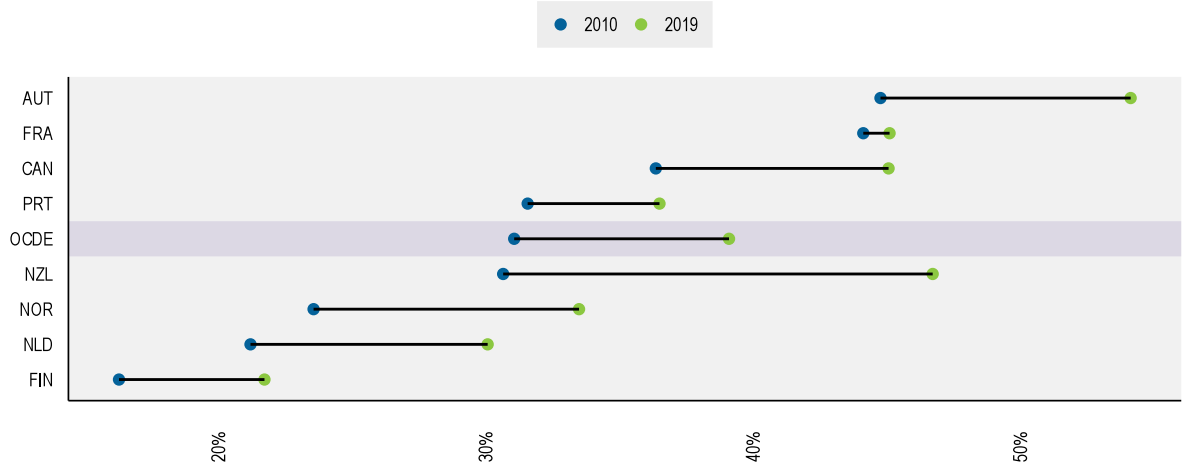
Répartition des immigrés entre les entreprises au sein des secteurs

Les immigrés sont concentrés dans certaines entreprises au sein d'un même secteur. Il s'agit généralement d'entreprises qui emploient surtout des immigrés. Trente-neuf pour cent d'immigrés travaillaient dans des entreprises dont 50 % ou plus des salariés étaient également des immigrés, en moyenne dans les huit pays pour lesquels on dispose des données administratives croisées employeurs-salariés (Graphique 5.16). Vingt-deux pour cent travaillaient dans des entreprises dont trois quarts des salariés étaient immigrés. L'augmentation de ces proportions dans les années 2010 est constatée dans tous les pays de l'analyse sauf la France, où elles sont restées constantes. Ces données s'ajoutent à une

littérature scientifique de plus en plus abondante sur la ségrégation des immigrés en entreprise dans les pays de l'OCDE[7]. La ségrégation des immigrés sur le lieu de travail pourrait tenir à différents facteurs. De nombreux travailleurs trouvent un emploi grâce à leurs contacts professionnels et personnels. Si les contacts des immigrés sont majoritairement composés d'autres immigrés, les immigrés auront tendance à travailler ensemble. Les obstacles sur le marché du travail et la discrimination par les employeurs pourraient aussi entrer en jeu, avec à la clé une concentration des immigrés dans les entreprises auxquelles ils peuvent plus aisément accéder ou qui ne les pénalisent pas à l'embauche.

Graphique 5.16. La ségrégation des immigrés sur le lieu de travail est fréquente

Part de travailleurs immigrés dans des entreprises où plus de la moitié de l'effectif est constituée d'immigrés, 2010 et 2019



Note : La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des huit pays du graphique.
Source : OCDE (2025[82]), *Perspectives des migrations internationales 2025*, https://doi.org/10.1787/695789d1-fr, d'après des données administratives croisées employeurs-salariés.

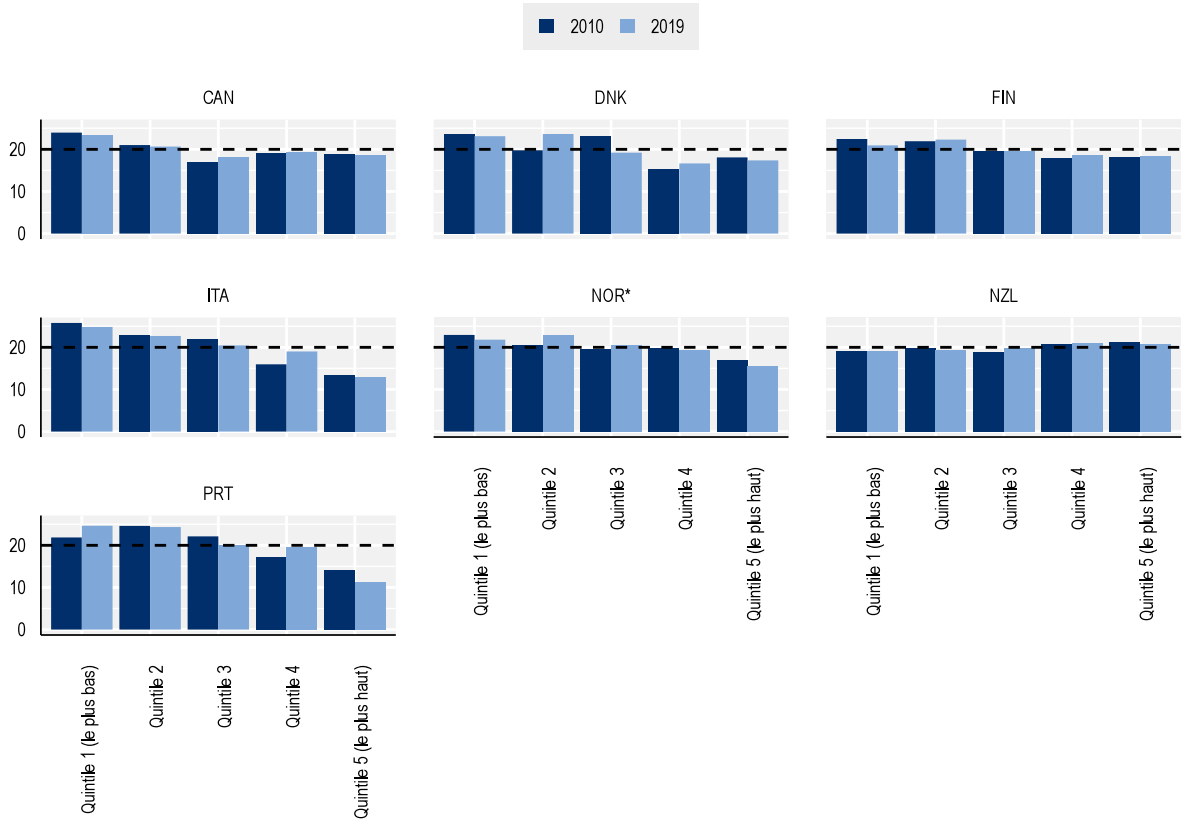
StatLink https://stat.link/rk4x8q

À l'intérieur des secteurs, les immigrés sont concentrés dans les entreprises moins productives. En moyenne dans les sept pays pour lesquels on dispose de données, 23 % des immigrés exercent des emplois situés dans le quintile inférieur en termes de productivité des entreprises, soit 3 p.p. de plus que si les immigrés étaient répartis de manière égale sur l'échelle de productivité des entreprises. À l'autre extrême, 17 % des immigrés exercent des emplois situés dans le quintile supérieur en termes de productivité des entreprises, soit 3 p.p. de moins que si la distribution était égale (Graphique 5.17). En Italie et au Portugal, l'écart de productivité du travail des entreprises entre les immigrés et les personnes nées à l'étranger est plus marqué. Vingt-cinq pour cent des travailleurs immigrés se situent dans le quintile inférieur dans les deux pays, et respectivement 13 % et 11 % dans le quintile supérieur. En Nouvelle-Zélande, la répartition des immigrés et des personnes nées dans le pays entre des entreprises ayant différents niveaux de productivité est plus similaire.

Cet écart de productivité des entreprises est estimé dans des secteurs étroitement définis (niveau à 3 chiffres). Les différences de productivité du travail, sans déduction des effets de secteur, sont plus importantes sachant que les immigrés ont tendance à être répartis dans les secteurs à plus faible productivité comme on le verra dans la section suivante (Graphique d'annexe 5.A.1).

Graphique 5.17. Les immigrés travaillent dans des entreprises moins productives par rapport aux personnes nées dans le pays

Répartition des travailleurs immigrés sur l'échelle de productivité du travail des entreprises, à l'intérieur des secteurs



Note : La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des sept pays du graphique. Pour la Norvège, les valeurs pour 2019 correspondent à l'année 2018.
Source : OCDE (2025[82]), *Perspectives des migrations internationales 2025*, https://doi.org/10.1787/695789d1-fr, d'après des données administratives croisées employeurs-salariés.

StatLink https://stat.link/vxqwst

Le tableau est plus ou moins le même en Australie. Les immigrés ont tendance à être concentrés dans les entreprises moins productives à l'intérieur des secteurs, concentration qui a augmenté entre 2011 et 2020 (Andrews et al., 2023[83]). Les auteurs font également observer des différences prononcées entre les immigrés par catégorie d'admission. Les immigrés de travail et leurs personnes à charge, c'est-à-dire les immigrés admis avec des visas d'emploi qualifié permanent ou temporaire, ont plus de chances que les autres immigrés et que les personnes nées dans le pays de travailler dans les entreprises à forte productivité à l'intérieur des secteurs. En revanche, les étudiants en mobilité internationale et les vacanciers actifs travaillent dans des entreprises à faible productivité.

Ces résultats reposent sur les données administratives, qui ne couvrent pas toujours totalement le marché du travail informel. Ce segment du marché du travail a tendance à afficher une plus faible productivité du travail et un plus fort pourcentage d'immigrés. Par conséquent, l'écart de productivité entre les entreprises dans lesquelles les immigrés et les personnes nées dans le pays travaillent pourrait être plus important que les estimations présentées.

La mauvaise répartition de la main-d'œuvre entre les entreprises, c'est-à-dire lorsque les travailleurs ne sont pas employés par les entreprises les plus productives, réduit la productivité sectorielle du travail. Les entreprises à forte productivité, celles qui pourraient produire plus par travailleur, ne sont pas en mesure de développer suffisamment l'emploi, tandis que les entreprises à faible productivité retiennent trop de travailleurs. Par conséquent, la productivité par secteur n'atteint pas les niveaux réalisables par une répartition efficiente de la main-d'œuvre. Une répartition plus efficiente réorienterait l'emploi vers les entreprises situées à la frontière, ce qui ferait augmenter la productivité moyenne à l'intérieur des secteurs et, *in fine*, la productivité globale.

Dans bon nombre de pays de l'OCDE, les entreprises à la frontière de la productivité (10 % d'entreprises les plus productives du secteur) sont deux à cinq fois plus productives que l'entreprise médiane du même secteur (OCDE, 2025[84]). Une répartition efficiente permettrait aux entreprises très productives d'employer une plus grande proportion de travailleurs. Or, la main-d'œuvre a tendance à être distribuée de manière plus égale entre les entreprises. De ce fait, une part importante des travailleurs reste dans des entreprises dont la productivité est inférieure à la moyenne, tirant ainsi la productivité sectorielle vers le bas.

On ne dispose pas de résultats sur le degré de concentration des immigrés dans les entreprises peu productives pour tous les pays de l'OCDE, malgré un intérêt grandissant et des données probantes sur les écarts de productivité entre les entreprises. Il faudrait surtout disposer de davantage de données par catégorie d'entrée des immigrés. Dans une perspective à moyen terme, la question fondamentale se pose de savoir si les immigrés se réorientent vers des entreprises plus productives au cours du temps. Il ressort d'études antérieures que les immigrés se réorientent effectivement vers des entreprises plus productives à mesure qu'ils gagnent en expérience dans le pays d'accueil, mais que des écarts importants par rapport aux travailleurs nés dans le pays persistent, révélateurs des obstacles à la mobilité professionnelle auxquels se heurtent les immigrés sur le marché du travail du pays d'accueil (OCDE, 2025[82]).

Répartition des immigrés entre les secteurs et productivité globale du travail

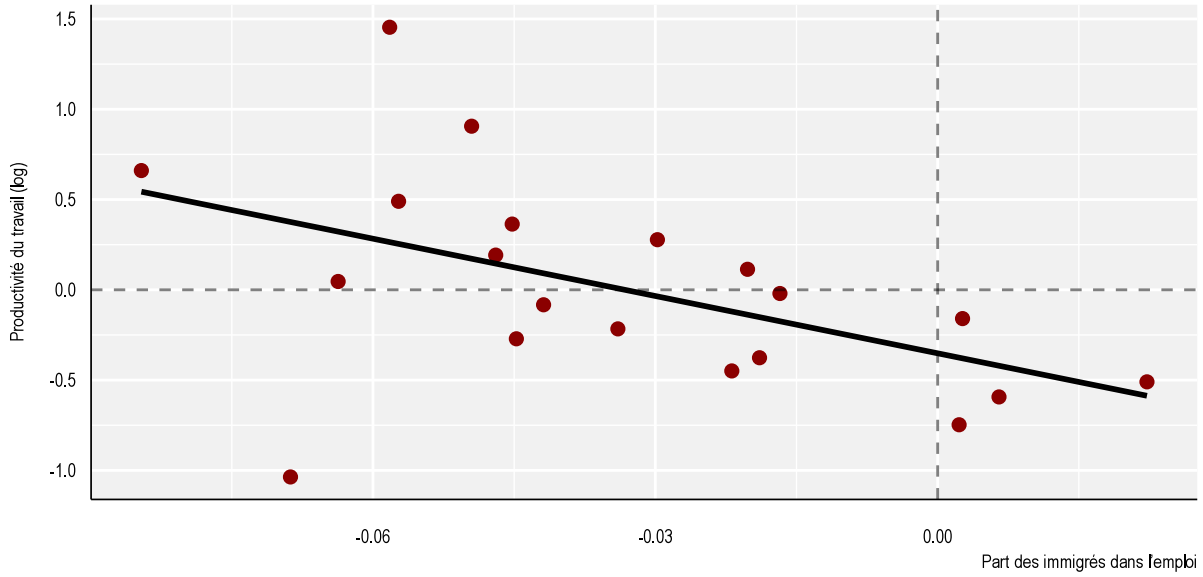
Dans tous les pays de l'OCDE, les immigrés sont concentrés dans certains secteurs de l'économie (tableau d'annexe 5.A.3). Ils sont partout surreprésentés dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Ils représentent 30 % ou plus des travailleurs dans ce secteur en Allemagne, Autriche, Espagne, Islande, Norvège et Suède, par exemple. Les immigrés sont aussi surreprésentés dans le secteur de la construction dans de nombreux pays, comme le Costa Rica, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie ou la Tchéquie. Ils ont tendance à être sous-représentés dans le secteur manufacturier, avec quelques exceptions comme l'Estonie, l'Islande ou la Tchéquie.

Si les immigrés sont surreprésentés dans certains secteurs où bon nombre d'emplois sont peu qualifiés, ils le sont aussi dans des secteurs où la plupart des emplois sont hautement qualifiés, comme les TIC. Au Canada, au Danemark, en Estonie, Finlande, Hongrie, Pologne, au Luxembourg, en Lituanie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, la proportion de travailleurs immigrés dans le secteur des TIC est sensiblement plus importante que dans la population occupée totale.

Les secteurs où se concentrent les immigrés sont en moyenne des secteurs à faible productivité du travail. La proportion d'immigrés dans l'emploi est plus forte dans les secteurs à faible productivité du travail que sur le marché du travail du pays d'accueil dans l'ensemble (Graphique 5.18). Une corrélation négative est observée dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande et du Luxembourg.

Graphique 5.18. Les immigrés sont concentrés dans les secteurs à faible productivité du travail

Corrélation entre le logarithme de la productivité du travail sectorielle et la proportion d'immigrés, 2024



Note : Le graphique est en nuages de points regroupés. Il montre le logarithme de la productivité du travail moyenne pour chacune des 20 classes de part moyenne de l'emploi sectoriel d'immigrés, nette des effets fixes par pays. Les classes reposent sur 345 observations de pays et secteurs (23 pays et 15 secteurs).
Source : Base de données sur la productivité et Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/3ltwrn

Certains secteurs sont exclus de cette corrélation, pour lesquels il n'existe pas de bon indicateur de productivité du travail : l'immobilier, l'administration publique, la défense, l'éducation, et la santé. L'immobilier est exclu parce que la valeur ajoutée des activités est largement fictive (elle comprend la valeur à la fois des loyers réels et des loyers fictifs dans l'économie)[8]. L'administration publique, la défense, l'éducation et les services de santé sont exclus parce qu'ils sont en grande partie non marchands. Par conséquent, la valeur de leur production est mesurée par la somme des coûts des intrants et, dans plusieurs pays, leur volume de production est mesuré par déflation du coût des intrants, ce qui exclut par convention tout gain de productivité (OCDE, 2025[5]).

Environ un quart des immigrés (22 %) en moyenne travaillent dans des secteurs pour lesquels il n'existe pas d'indicateur de productivité du travail. Bien que cette proportion soit inférieure à celle des personnes nées dans le pays (30 %), les immigrés contribuent considérablement à la population occupée dans certains de ces secteurs, notamment celui de la santé. En moyenne dans l'ensemble des pays de l'analyse, 11 % des immigrés travaillent dans le secteur de la santé (Tableau d'annexe 5.A.2). La productivité du travail n'est alors pas le prisme adéquat par lequel étudier la contribution des immigrés à l'économie et à la société du pays d'accueil.

Réallocation sectorielle des immigrés et croissance de la productivité

Les immigrés représentant une part croissante de l'emploi dans la zone OCDE, il est important de savoir si cette croissance s'est concentrée dans des secteurs à relativement forte ou faible productivité et quelles pourraient en être les incidences sur la croissance de la productivité globale.

Les variations de la productivité globale traduisent à la fois des améliorations de la productivité à l'intérieur des secteurs et des réorientations de l'emploi entre les secteurs. La croissance de la productivité globale du travail peut être décomposée en trois éléments : la croissance de la productivité à l'intérieur des secteurs, un élément de réallocation statique, et un élément de réallocation dynamique (OCDE, 2025[5]). Les deux éléments de réallocation rendent compte de la contribution des variations de la distribution des emplois entre les secteurs à la croissance globale de la productivité. L'élément statique mesure l'effet des travailleurs qui évoluent entre des secteurs ayant différents niveaux initiaux de productivité du travail, tandis que l'élément dynamique rend compte des réorientations vers des secteurs ayant différents taux de croissance de la productivité.

Pour évaluer la contribution de l'immigration à la croissance de la productivité par le biais de la réallocation, cette section propose une décomposition nouvelle de l'élément de réallocation statique[9]. L'idée générale de la décomposition est que l'immigration peut influer de deux façons différentes sur la composante de la croissance de la productivité globale relative à la réallocation. Premièrement, les immigrés diffèrent des personnes nées dans le pays dans leur répartition initiale entre les secteurs, comme le montrait la sous-section précédente. Une hausse de la proportion d'immigrés dans la population active peut donc modifier la répartition sectorielle globale des travailleurs, même si la répartition sectorielle des immigrés demeure inchangée. Deuxièmement, l'emploi des immigrés peut se réorienter vers des secteurs plus, ou moins, productifs au cours du temps. La décomposition sépare ces deux éléments et donne ainsi une idée plus claire de la contribution de l'immigration à la croissance de la productivité globale (Encadré 5.6).

Avant d'examiner les résultats, deux mises en garde s'imposent. Premièrement, la réallocation de la main-d'œuvre n'explique qu'une petite part seulement de la croissance de la productivité globale. La plus grande part de la croissance de la productivité se produit à l'intérieur des secteurs plutôt que par les mouvements intersectoriels de la main-d'œuvre (Graphique d'annexe 5.A.2).

Deuxièmement, la décomposition est descriptive plutôt que causale. Les estimations rendent compte du lien entre les variations de la distribution de l'emploi entre les secteurs et la croissance de la productivité ; elles ne doivent pas être interprétées comme des effets de causalité de l'immigration sur la productivité.

Encadré 5.6. Réallocation sectorielle des immigrés et croissance de la productivité globale du travail

Cet encadré propose une décomposition nouvelle de la croissance de la productivité globale. Elle distingue les variations de la part globale d'immigrés dans l'emploi et les variations des lieux de travail des immigrés.

Croissance de la productivité du travail intra et intersectorielle

La productivité globale du travail est la moyenne de la productivité sectorielle du travail pondérée par l'emploi sectoriel.

La croissance de la productivité du travail peut être décomposée en croissance de la productivité intrasectorielle du travail, un terme de réallocation statique et un terme de réallocation dynamique comme suit :

$$\Delta\left(\frac{Y}{L}\right) = \frac{1}{\frac{Y^0}{L^0}}\left[\sum_s \frac{L_s^0}{L^0}\Delta\left(\frac{Y_s}{L_s}\right) + \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0}\Delta\left(\frac{L_s}{L}\right) + \sum_s \Delta\left(\frac{L_s}{L}\right)\Delta\left(\frac{Y_s}{Y}\right)\right]$$

Où le s inférieur indique le secteur et le 0 en exposant indique le niveau initial.

Le terme de réallocation statique indique la croissance de la productivité due aux variations de l'emploi dans des secteurs ayant différents niveaux initiaux de productivité du travail. Le terme de réallocation dynamique indique la croissance de la productivité due aux variations de l'emploi dans des secteurs affichant une croissance de la productivité du travail différente.

Réallocation statique et dynamique des immigrés et des personnes nées dans le pays

La variation de l'emploi dans chaque secteur est due à des variations de l'emploi à la fois des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays.

$$\Delta\left(\frac{L_s}{L}\right) = \Delta\left(\frac{L_s^F}{L}\right) + \Delta\left(\frac{L_s^N}{L}\right)$$

Par conséquent, le terme de réallocation statique (SRT) est :

$$SRT = \frac{1}{\frac{Y^0}{L^0}} \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \Delta\left(\frac{L_s}{L}\right) = \frac{1}{\frac{Y^0}{L^0}} \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \Delta\left(\frac{L_s^F}{L}\right) + \sum_s \left(\frac{Y_s^0}{L_s^0}\right) \Delta\left(\frac{L_s^N}{L}\right)$$

Sachant que $\Delta\left(\frac{L^N}{L}\right) = -\Delta\left(\frac{L^F}{L}\right)$

$$SRT = \frac{1}{\frac{Y^0}{L^0}} \left[\frac{L^{0F}}{L^0} \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \Delta\left(\frac{L_s^F}{L^F}\right) + \frac{L^{0N}}{L^0} \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \Delta\left(\frac{L_s^N}{L^N}\right) + \Delta\left(\frac{L^F}{L}\right) \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \left(\frac{L_s^{0F}}{L^{0F}} - \frac{L_s^{0N}}{L^{0N}}\right) \right.$$
$$\left. + \Delta\left(\frac{L^F}{L}\right) \sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \left(\Delta\left(\frac{L_s^F}{L^F}\right) - \Delta\left(\frac{L_s^N}{L^N}\right) \right) \right]$$

$$SRT = \frac{1}{\frac{Y^0}{L^0}} [A + B + C + D]$$

A représente l'effet de *réallocation des immigrés*, c'est-à-dire l'effet des variations de la répartition des immigrés entre les secteurs dans le temps, pondéré par la part initiale d'immigrés dans l'emploi total.

B représente l'effet de *réallocation des travailleurs nés dans le pays*, c'est-à-dire l'effet des variations de la répartition des travailleurs nés dans le pays entre les secteurs dans le temps, pondéré par la part initiale de travailleurs nées dans les pays dans l'emploi total.

C représente l'effet de la *part d'immigrés*, c'est-à-dire l'effet de la variation de la part d'immigrés dans l'emploi total en maintenant fixe leur répartition initiale entre des secteurs à niveaux de productivité du travail différents.

D représente l'effet *combiné de la réallocation et de la part*, c'est-à-dire l'effet de la variation de la part d'immigrés dans l'emploi total combiné avec la variation de leur répartition sectorielle par rapport aux personnes nées dans le pays.

Une décomposition semblable est possible pour le terme de réallocation dynamique.

Dans deux tiers des pays, entre 2014 et 2024, la somme des trois éléments de l'immigration est positive. Les plus fortes concentrations sont observées en Irlande (3.7 p.p.), au Luxembourg (3.0 p.p.), en Suède (0.4 p.p.), en Autriche et en Grèce (0.3 p.p.). Les pays qui affichent des contributions négatives sont la Norvège (-0.9 p.p.), l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (-0.4 p.p.).

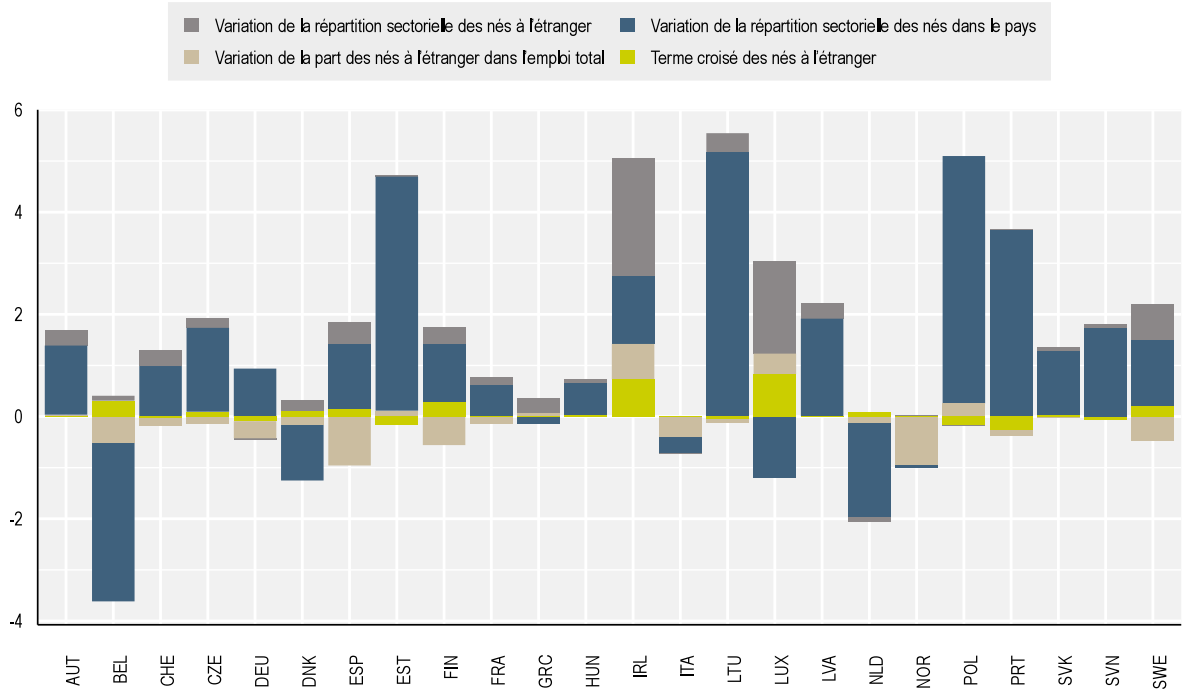
La contribution totale est la somme des deux principaux effets qui se compensent partiellement l'un l'autre. D'un côté, l'immigration a augmenté dans la majorité des pays et les immigrés étaient initialement concentrés dans les secteurs à faible productivité. L'augmentation de la part d'immigrés dans la population occupée, en maintenant fixe leur distribution initiale entre les secteurs (l'effet de la *part d'immigrés*) avait

un poids négatif dans 70 % des pays. En Espagne, par exemple, 42 % des immigrés en 2014 travaillaient dans le secteur de l'hébergement et de la vente au détail, deux secteurs à relativement faible productivité[10]. La hausse de l'immigration entre 2014 et 2024 a fait augmenter la part de l'emploi dans ces secteurs, menant à une contribution négative à la productivité globale (-1 p.p.).

De l'autre côté, entre 2014 et 2024, l'emploi des immigrés a évolué vers des secteurs plus productifs (l'effet de *réallocation des immigrés*), menant à une contribution positive à la croissance de la productivité dans presque tous les pays. Les concentrations les plus positives sont observées en Irlande (2.3 p.p.), au Luxembourg (1.8 p.p.), en Suède (0.7 p.p.), en Lituanie et en Espagne (0.4 p.p.).

Graphique 5.19. Décomposition du terme de réallocation statique

2014-2024



Note : Voir la décomposition et la définition des différents termes dans l'Encadré 5.6.
Source : Base de données sur la productivité et Enquêtes sur la population active.

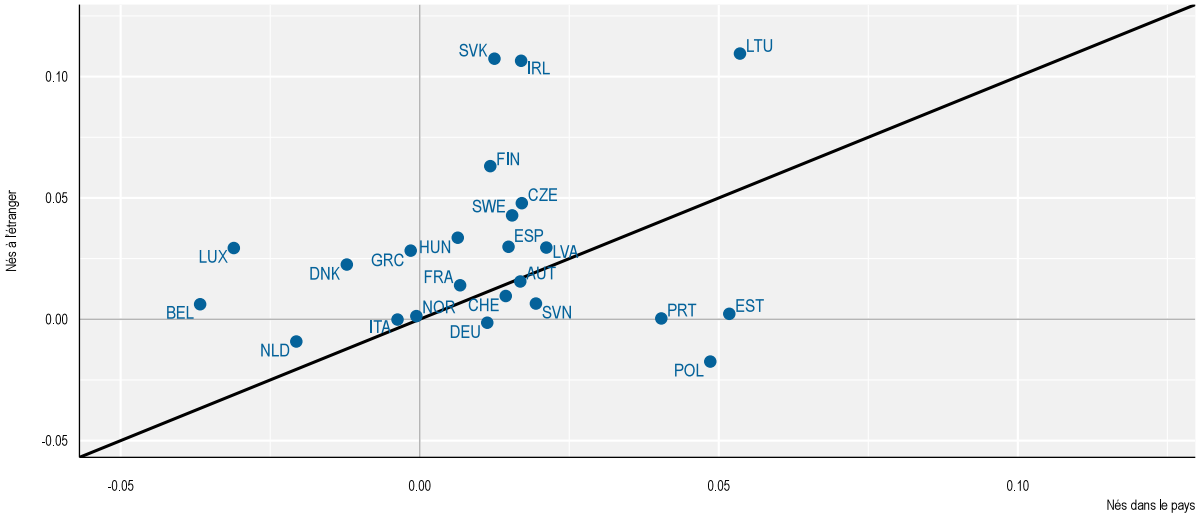
StatLink https://stat.link/kvsin7

L'emploi des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays a évolué vers des secteurs plus productifs entre 2014 et 2024. Les effets de réallocation dont il est question plus haut sont pondérés par la taille de la population (née à l'étranger et née dans le pays). Comment la réallocation vers des secteurs plus productifs des travailleurs nés à l'étranger soutient-elle la comparaison avec celle des travailleurs nés dans le pays ? Le Graphique 5.20 compare les termes de réallocation des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger sans pondérations par la taille de la population pour obtenir une comparaison plus directe. Pour la plupart des pays, les pastilles sont situées au-dessus de la ligne indiquant 45 degrés, ce qui représente une plus forte contribution de la réallocation des personnes nées à l'étranger à la croissance de la productivité. En Irlande, par exemple, la part d'immigrés travaillant dans les TIC (l'un des secteurs affichant la plus forte productivité initiale du travail) est passée de 8.8 % à 14.2 % entre 2014 et 2024. Cette hausse est plus modeste pour les personnes nées dans le pays : 7.7 % en 2024, par rapport à 6.6 % en 2014.

L'effet de réallocation de l'emploi des personnes nées à l'étranger le plus prononcé cadre avec le fait que les immigrés sont plus mobiles sur le marché du travail que les personnes nées dans le pays. Ce constat concorde avec les données antérieures indiquant que la progression salariale des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays pendant les premières années dans le pays d'accueil tient en partie à leur mobilité vers des secteurs plus productifs et plus rémunérateurs (OCDE, 2025[82]). Ce résultat pourrait aussi s'expliquer par les cohortes successives de nouveaux entrants sur le marché du travail dans des secteurs plus productifs. La compréhension des moteurs et des conséquences de la mobilité professionnelle des immigrés justifie des recherches plus poussées.

Graphique 5.20. Réallocation de l'emploi des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger vers les secteurs à forte productivité

2014-2024



Note : Selon la décomposition donnée dans l'Encadré 5.6, pour chaque pays, $\sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \Delta \left(\frac{L_s^F}{L^F}\right)$ est la coordonnée sur l'axe des ordonnées et $\sum_s \frac{Y_s^0}{L_s^0} \Delta \left(\frac{L_s^N}{N}\right)$ la coordonnée sur l'axe des abscisses.
Source : Base de données sur la productivité et Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/isakc3

Implications pour les politiques publiques

Comme le montre ce chapitre, les flux d'immigration peuvent influer sur la productivité de nombreuses et diverses façons. L'immigration peut en effet influencer la croissance de la productivité du travail et de la productivité multifactorielle. Ses effets peuvent se manifester au niveau des entreprises et des secteurs, tout en ayant des retombées macro-économiques plus générales.

L'immigration a une incidence sur l'affectation à court et à long terme des facteurs de production en influençant les décisions d'investissement des employeurs et des travailleurs. Elle peut mener à des changements de technologies de production par l'innovation, l'adoption de technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre, et/ou des externalités.

Dans la plupart des cas, ces effets peuvent être positifs ou négatifs, selon le contexte et la composition des flux d'immigration. Il est donc impossible d'établir avec certitude si l'immigration est un bien ou un mal pour la croissance de la productivité dans chaque pays de l'OCDE pris individuellement ou dans l'ensemble de l'OCDE.

Cela étant dit, le chapitre a clairement identifié les mécanismes par lesquels l'immigration peut accélérer ou freiner la croissance de la productivité. Dans chacun de ces cas, les politiques publiques peuvent jouer un rôle décisif et favoriser des résultats positifs. À l'heure où la population d'âge actif se contracte dans tous les pays de l'OCDE, et où les possibilités de nouvelles hausses du taux d'activité pourraient être de plus en plus limitées, l'amélioration de la productivité du travail devient essentielle. Des politiques d'immigration et d'intégration bien conçues peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif, directement comme indirectement.

Le chapitre décrit une voie à suivre pour maximiser la contribution de l'immigration à la croissance de la productivité. Il distingue quatre moyens principaux grâce auxquels des politiques efficaces d'immigration et d'intégration pourraient renforcer la relation positive entre immigration et croissance de la productivité.

Attirer, retenir et utiliser efficacement les compétences

Les immigrés hautement qualifiés représentent une part importante et croissante de la population active dans la plupart des pays de l'OCDE. La course aux talents internationaux, notamment dans les professions des domaines STIM et, de plus en plus, dans les activités de recherche de manière plus générale, s'est intensifiée à mesure que les pays ont pris conscience de leur contribution importante à la croissance de la productivité. Les étudiants en mobilité internationale constituent un vivier particulièrement intéressant de talents, car ils sont plus susceptibles de s'inscrire dans des filières d'études avancées et en STIM. Les indicateurs de l'OCDE sur la capacité des pays à attirer les travailleurs qualifiés montrent que les politiques d'immigration peuvent jouer un rôle considérable dans l'amélioration de l'attractivité d'un pays. La moitié des pays de l'OCDE pourraient quasiment combler leur écart d'attractivité par rapport aux pays de l'OCDE les plus performants en mettant en œuvre des politiques d'immigration moins strictes (OCDE, 2023[85]).

Outre l'attraction de talents, les pays de l'OCDE cherchent de plus en plus à retenir plus efficacement les meilleurs d'entre eux. Des taux de rétention relativement bas dans bon nombre de pays de l'OCDE indiquent que beaucoup pourraient bénéficier de politiques qui encouragent les immigrés hautement qualifiés à bâtir leurs carrières dans une perspective de long terme. Les possibilités de regroupement familial, l'accès à la résidence permanente, l'exposition aux discriminations, et les perspectives plus globales de carrière et de mobilité sont autant de facteurs susceptibles d'influencer les décisions de retour ou de migration secondaire. D'autre part, beaucoup de pays de l'OCDE font face à une forte émigration de travailleurs nés dans le pays ayant un haut niveau de formation. Une stratégie équilibrée s'impose alors, qui combine des initiatives visant à attirer les talents internationaux et des mesures pour retenir et faire revenir les ressortissants hautement qualifiés du pays concerné.

Il faut aussi, pour que l'immigration engendre des gains de productivité, que les compétences des immigrés soient utilisées efficacement dans les marchés du travail des pays d'accueil. Un problème persistant est celui de la forte incidence de l'inadéquation des compétences observée parmi les immigrés, lesquels demeurent plus susceptibles que les travailleurs nés dans le pays d'être déclassés ou d'occuper un emploi dans un domaine autre que leur domaine d'études. Des mesures générales s'imposent alors, notamment l'accélération de la reconnaissance des qualifications étrangères, des formations linguistiques adaptées aux métiers, l'élimination des obstacles à l'obtention d'autorisations d'exercer, et la promotion de pratiques d'embauche qui accordent plus d'importance aux aptitudes et compétences des individus. La réduction de l'inadéquation des compétences parmi les travailleurs nés dans le pays et les travailleurs nés à l'étranger pourrait engendrer d'importants gains de productivité du travail.

Trouver le juste équilibre entre les objectifs à court et à long terme

Les programmes d'immigration de travail dans les pays de l'OCDE ne sont généralement pas conçus au niveau sectoriel (OCDE 2020). Si l'on met de côté les programmes saisonniers de main-d'œuvre agricole, seuls quelques pays sont dotés de programmes d'immigration de travail explicitement axés sur certains

secteurs. Lorsqu'ils existent, ces programmes sont généralement limités ou ciblés sur des besoins particuliers du marché du travail ou des secteurs stratégiques. Par exemple, le système de quotas sectoriels en Italie au titre du *Decreto Flussi*, le programme pour les travailleurs qualifiés spécialisés au Japon, introduit en 2018 pour pallier les pénuries dans certains secteurs, et le système de permis d'emploi de la Corée, qui cible les PME dans l'agriculture, l'élevage, l'industrie manufacturière, la construction, la pêche et certaines activités de services. L'Australie, pour sa part, cible les immigrés hautement qualifiés dans certains « secteurs du futur » (par ex. l'IA, les technologies financières, la cybersécurité), tandis que l'Italie a mis en œuvre des programmes de régularisation pour certains secteurs, notamment le travail domestique et l'agriculture.

Pourtant, même en l'absence de programmes sectoriels explicites, les politiques d'immigration sont fréquemment utilisées pour pallier des pénuries de main-d'œuvre et de compétences à court terme, notamment au moyen de listes de métiers en tension. Il est possible que cela contribue à la concentration d'immigrés dans des secteurs dont les métiers sont recherchés. Par ailleurs, les immigrés ont tendance à travailler, du moins initialement, dans des secteurs exigeant peu de qualifications (Piore, 1979[86]). Ce sont généralement des secteurs dans lesquels les conditions de travail sont difficiles, caractérisés, par exemple, par des horaires irréguliers et une faible rémunération. Par conséquent, les immigrés sont généralement surreprésentés dans les secteurs peu productifs dans toute la zone OCDE.

La concentration d'immigrés n'est pas limitée aux secteurs ; elle est également observée dans les entreprises au sein des secteurs. L'OCDE (2025[82]) montre que les immigrés sont concentrés dans les entreprises peu rémunératrices et peu productives, ce qui donne à penser que l'affectation de travailleurs immigrés dans les entreprises peut également avoir des conséquences pour la productivité globale.

L'influence positive ou négative de la concentration des immigrés sur la croissance de la productivité dépend essentiellement de ses déterminants sous-jacents. Lorsque le recrutement international aide les entreprises à répondre à une réelle pénurie de main-d'œuvre, l'immigration peut favoriser la transformation structurelle et la croissance de la productivité. Cependant, lorsque le recrutement d'immigrés sert à contourner les problèmes structurels et à permettre aux entreprises de retarder ou d'éviter des ajustements nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail et la rétention des travailleurs, il peut faire naître un cercle vicieux. Le recours continu à de la main-d'œuvre immigrée peut, dans ce cas, avoir un effet négatif sur la croissance de la productivité à long terme à l'intérieur des secteurs, moteur de la croissance de la productivité globale.

Trouver le juste équilibre entre besoins du marché du travail à court terme et objectifs de productivité à plus long terme est donc un besoin stratégique. L'immigration a des incidences sectorielles, que celles-ci soient voulues ou non. La prise de conscience de cet aspect est nécessaire, à la fois pour maximiser les bénéfices sectoriels voulus de l'immigration et pour éviter les effets néfastes involontaires. La question qui se pose, cependant, est celle de savoir si les pays de l'OCDE voudront utiliser les politiques d'immigration de façon plus proactive pour favoriser le développement de certains secteurs. Cette question devient de plus en plus pertinente à l'heure où les pouvoirs publics ont davantage recours aux politiques industrielles pour accroître la résilience face aux chocs économiques, renforcer la sécurité économique et améliorer leur compétitivité. Une politique industrielle bien conçue, couplée à la coopération internationale, peut aider les pays à réagir à la concentration du marché ou aux préoccupations liées aux chaînes d'approvisionnement, à s'adapter aux évolutions technologiques et à créer de nouvelles perspectives économiques. Dans ce contexte, la politique d'immigration a un rôle important à jouer pour faire en sorte que les compétences nécessaires en appui de ces objectifs stratégiques soient disponibles en temps et en lieu voulus.

Remédier à l'allocation inefficiente de la main d'oeuvre et favoriser la mobilité professionnelle des immigrés

La répartition efficace des travailleurs entre les entreprises et les secteurs est un moteur essentiel de croissance de la productivité. Il est particulièrement important de faciliter la mobilité intersectorielle de la main-d'œuvre pour soutenir la croissance de la productivité, notamment en présence de pénuries de main-d'œuvre structurelles nécessitant une réallocation sectorielle des travailleurs (OCDE, 2022[48]) L'analyse de l'OCDE insiste sur l'importance d'élaborer des politiques qui améliorent la mobilité professionnelle pour maintenir la croissance de la productivité sur des marchés du travail vieillissants et sous tension (OCDE, 2025[1] ; André et Gal, 2024[4]). Dans ce contexte, il est important de reconnaître que les immigrés se heurtent à de plus grands obstacles, non seulement à l'accès à l'emploi, mais aussi au changement d'emplois et de secteurs.

Des difficultés comparables se posent à l'intérieur des secteurs, où les immigrés sont souvent concentrés dans les entreprises à faible productivité. Cette situation pourrait tenir à des différences de pratiques de recrutement, des asymétries d'information, des réseaux professionnels moins efficaces et des inégalités d'accès aux emplois de haute qualité. Par conséquent, les travailleurs immigrés auraient moins de chances d'être mis en relation avec des entreprises très productives, ce qui réduit l'efficacité globale. De manière plus générale, la mauvaise répartition de la main-d'œuvre entre des entreprises ayant différents niveaux de productivité est reconnue comme un facteur clé de la faible productivité globale dans bon nombre d'économies de l'OCDE (André et Gal, 2024[4]).

Dans ce contexte, les restrictions qui imposent aux immigrés une durée minimum de séjour dans le pays d'accueil avant de pouvoir changer d'employeur ou de secteur pourraient donc avoir des conséquences involontaires importantes pour la productivité. Les politiques qui visent à améliorer l'adéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail, à réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande de compétences et à faciliter l'accès à l'emploi dans les entreprises et les secteurs plus productifs, devraient donc accorder une attention particulière aux obstacles auxquels se heurtent les immigrés.

Soutenir l'entrepreneuriat immigré

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés sont plus susceptibles d'être des entrepreneurs que les personnes nées dans le pays. Ce constat traduit une double réalité. D'un côté, les immigrés sont surreprésentés parmi les personnes travaillant à leur propre compte, et les entreprises créées par des immigrés sont généralement plus petites que celles créées par des personnes nées dans le pays. De l'autre, les immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs des entreprises les plus performantes de la zone OCDE et sont des acteurs essentiels dans les pôles d'innovation. La contribution totale des entreprises fondées par des immigrés à la croissance globale de la productivité est incertaine et peu de recherches ont été menées sur cette question dans les pays de l'OCDE.

Reconnaissant la contribution potentielle de l'entrepreneuriat à l'innovation et à la croissance de la productivité, la plupart des pays de l'OCDE ont mis en place des voies d'immigration réservées aux fondateurs de startups, scientifiques, chercheurs et autres professionnels très qualifiés. L'évaluation systématique de ces programmes fait toutefois défaut. Cela concerne non seulement les visas spécialisés pour entrepreneurs et scientifiques, mais aussi les politiques plus générales d'attraction de talents et les dispositifs de travail pour jeunes diplômés, dont la contribution à l'innovation et à la création d'entreprises demeure insuffisamment évaluée.

Parallèlement, les entrepreneurs immigrés se heurtent souvent à des obstacles particuliers qui peuvent limiter leur potentiel et restreindre leur contribution à l'économie. Ils sont confrontés, par exemple, à un accès plus restreint à la finance, une moins bonne intégration dans les réseaux professionnels et commerciaux, et des obstacles administratifs liés à leur statut de résidence. Des politiques ciblées peuvent aider à remédier à ces contraintes : améliorer l'accès au crédit (par exemple au moyen de dispositifs de

garantie de crédit), faciliter la participation aux réseaux et aux incubateurs d'entreprises, et assurer un accompagnement dans les procédures administratives liées à la création et à la gestion d'entreprises.

Des politiques d'immigration et d'intégration efficaces peuvent contribuer à réaliser l'objectif plus général de favoriser la croissance de la productivité, mais il faut reconnaître que la productivité ne peut pas devenir l'alpha et l'oméga des politiques d'immigration. Les régimes d'immigration de travail doivent concilier un plus large ensemble d'objectifs économiques et sociaux. Par exemple, assurer la fourniture de services essentiels, notamment dans les secteurs du travail domestique et de la dépendance ; protéger la sécurité alimentaire nationale grâce à des effectifs suffisants dans l'agriculture et l'agroalimentaire ; répondre aux besoins de main-d'œuvre pour résoudre les problèmes d'offre et d'accessibilité financière des logements ; ou soutenir le secteur du tourisme et de l'hôtellerie/restauration, ainsi que d'autres secteurs stratégiques à forte intensité de main-d'œuvre.

Tous ces secteurs sont caractérisés par une productivité mesurée qui est relativement faible ou par des produits et des résultats qui sont difficiles à représenter de manière adéquate dans les statistiques conventionnelles de la productivité. Ce sont aussi des secteurs dans lesquels les immigrés sont généralement surreprésentés. De ce point de vue, les politiques d'immigration devraient être conçues non seulement pour soutenir la croissance de la productivité, mais aussi pour favoriser le développement des secteurs stratégiques.

Références

Acemoglu, D. (2010), « When Does Labor Scarcity Encourage Innovation? », *Journal of Political Economy*, vol. 118/6, pp. 1037-1078, https://doi.org/10.1086/658160. [42]

Ahart, J. (2025), « More than 30% of this century's science Nobel prizewinners immigrated: see their journeys », *Nature*, vol. 646/8086, pp. 784-785, https://doi.org/10.1038/d41586-025-03247-6. [46]

Andersson, F. et al. (2014), « Workplace Concentration of Immigrants », *Demography*, vol. 51/6, pp. 2281-2306, https://doi.org/10.1007/s13524-014-0352-3. [92]

André, C. et P. Gal (2024), « Reviving productivity growth: A review of policies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1822, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/61244acd-en. [4]

Andrews, D. et al. (2023), *Misallocated migrants: Immigration and firm productivity in Australia*, e61 Institute, https://e61.in/misallocated-migrants-immigration-and-firm-productivity-in-australia/. [83]

Ansala, L., O. Åslund et M. Sarvimäki (2021), « Immigration history, entry jobs and the labor market integration of immigrants », *Journal of Economic Geography*, vol. 22/3, pp. 581-604, https://doi.org/10.1093/jeg/lbaa038. [91]

Åslund, O. et S. Oskar (2008), « How to measure segregation conditional on the distribution of covariates », *Journal of Population Economics 2008 22:4*, vol. 22/4, pp. 971-981, https://doi.org/10.1007/S00148-008-0189-4. [90]

Autor, D., L. Katz et A. Krueger (1998), « Computing Inequality: Have Computers Changed the Labor Market? », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 113/4, pp. 1169-1213, https://doi.org/10.1162/003355398555874. [36]

Azoulay, P. et al. (2022), « Immigration and Entrepreneurship in the United States », *American Economic Review: Insights*, vol. 4/1, pp. 71-88, https://doi.org/10.1257/aeri.20200588. [70]

Barone, G. et S. Mocetti (2011), « With a little help from abroad: The effect of low-skilled immigration on the female labour supply », *Labour Economics*, vol. 18/5, pp. 664-675, https://doi.org/10.1016/J.LABECO.2011.01.010. [9]

Bernstein, S. et al. (2022), *The Contribution of High-Skilled Immigrants to Innovation in the United States*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, https://doi.org/10.3386/w30797. [55]

Blit, J., M. Skuterud et J. Zhang (2020), « Can skilled immigration raise innovation? Evidence from Canadian Cities », *Journal of Economic Geography*, vol. 20/4, pp. 879-901, https://doi.org/10.1093/JEG/LBZ029. [61]

Borjas, G. (2007), « Do foreign students crowd out native students from graduate programs? », dans *Science and the University*, University of Wisconsin Press, https://doi.org/10.2307/jj.36106180.11. [11]

Borjas, G. et K. Doran (2012), « The collapse of the soviet union and the productivity of american mathematicians », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 127/3, pp. 1143-1203, https://doi.org/10.1093/qje/qjs015. [64]

Bosetti, V., C. Cattaneo et E. Verdolini (2015), « Migration of skilled workers and innovation: A European Perspective », *Journal of International Economics*, vol. 96/2, pp. 311-322, https://doi.org/10.1016/J.JINTECO.2015.04.002. [60]

Brown, J. et al. (2019), *Immigrant Entrepreneurs and Innovation in the U.S. High-Tech Sector*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, https://doi.org/10.3386/w25565. [76]

Brunello, G. et L. Rocco (2013), « The effect of immigration on the school performance of natives: Cross country evidence using PISA test scores », *Economics of Education Review*, vol. 32/1, pp. 234-246, https://doi.org/10.1016/J.ECONEDUREV.2012.10.006. [20]

Carneiro, A., N. Fortuna et J. Varejão (2012), « Immigrants at new destinations: How they fare and why », *Journal of Population Economics*, vol. 25/3, pp. 1165-1185, https://doi.org/10.1007/S00148-011-0387-3. [89]

Chodavadia, S. et al. (2024), *Immigrant Entrepreneurship: New Estimates and a Research Agenda*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, https://doi.org/10.3386/w32400. [69]

Clemens, M., E. Lewis et H. Postel (2018), « Immigration Restrictions as Active Labor Market Policy: Evidence from the Mexican Bracero Exclusion », *American Economic Review*, vol. 108/6, pp. 1468-1487, https://doi.org/10.1257/aer.20170765. [41]

Cortés, P. et J. Tessada (2011), « Low-Skilled Immigration and the Labor Supply of Highly Skilled Women », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 3, pp. 88-123, https://doi.org/10.2307/41288640. [7]

Cristelli, G. et F. Lissoni (2026), « Free Movement of Inventors: Open-Border Policy and Innovation in Switzerland », *Journal of the European Economic Association*, https://doi.org/10.1093/jeea/jvag003. [58]

Crown, D., A. Faggian et J. Corcoran (2020), « Foreign-Born graduates and innovation: Evidence from an Australian skilled visa program », *Research Policy*, vol. 49/9, p. 103945, https://doi.org/10.1016/J.RESPOL.2020.103945. [56]

D'Amuri, F. et G. Peri (2014), « Immigration, Jobs, and Employment Protection: Evidence from Europe before and during the Great Recession », *Journal of the European Economic Association*, vol. 12/2, pp. 432-464, https://doi.org/10.1111/jeea.12040. [32]

Danzer, A., C. Feuerbaum et F. Gaessler (2024), « Labor supply and automation innovation: Evidence from an allocation policy », *Journal of Public Economics*, vol. 235/5, p. 105136, https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2024.105136. [44]

Doran, K., A. Gelber et A. Isen (2022), « The Effects of High-Skilled Immigration Policy on Firms: Evidence from Visa Lotteries », *https://doi.org/10.1086/720467*, vol. 130/10, pp. 2501-2533, https://doi.org/10.1086/720467. [65]

Doyle, M., M. Skuterud et C. Worswick (2025), « The economics of Canadian immigration levels », *Revue canadienne d'économique*, vol. 58/1, pp. 109-135, https://doi.org/10.1111/CAJE.12760. [35]

Farré, L., L. González et F. Ortega (2011), « Immigration, family responsibilities and the labor supply of skilled native women », *B.E. Journal of Economic Analysis and Policy*, vol. 11/1, https://doi.org/10.2202/1935-1682.2875. [8]

Figlio, D. et al. (2024), « Diversity in Schools: Immigrants and the Educational Performance of U.S.-Born Students », *The Review of Economic Studies*, vol. 91/2, pp. 972-1006, https://doi.org/10.1093/RESTUD/RDAD047. [25]

Figlio, D. et U. Özek (2019), « Unwelcome guests? The effects of refugees on the educational outcomes of incumbent students », *Journal of Labor Economics*, vol. 37/4, pp. 1061-1096, https://doi.org/10.1086/703116. [26]

Foged, M. et G. Peri (2016), « Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 8/2, pp. 1-34, https://doi.org/10.1257/app.20150114. [29]

Forlani, E., E. Lodigiani et C. Mendolicchio (2015), « Impact of low-skilled immigration on female labour supply », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 117/2, pp. 452-492, https://doi.org/10.1111/SJOE.12101. [10]

Frattini, T. et E. Meschi (2019), « The effect of immigrant peers in vocational schools », *European Economic Review*, vol. 113, pp. 1-22, https://doi.org/10.1016/J.EUROECOREV.2018.12.005. [22]

Galindo-Rueda, F. et F. Verger (2016), « OECD Taxonomy of Economic Activities Based on R&D Intensity », *Documents de travail de l'OCDE sur la science, la technologie et l'industrie*, n° 2016/4, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5jlv73sqqp8r-en. [88]

Gaulé, P. et M. Piacentini (2013), « Chinese graduate students and U.S. scientific productivity », *The Review of Economics and Statistics, Notes*, vol. (2)/95, http://direct.mit.edu/rest/article-pdf/95/2/698/1917181/rest_a_00283.pdf. [63]

Geay, C., S. Mcnally et S. Telhaj (2013), « Non-Native Speakers of English in the Classroom: What are the Effects on Pupil Performance? », *The Economic Journal*, vol. 123/570, pp. F281-F307, https://doi.org/10.1111/ECOJ.12054. [24]

Glennon, B. (2024), « Skilled Immigrants, Firms, and the Global Geography of Innovation », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 38/1, pp. 3-26, https://doi.org/10.1257/jep.38.1.3. [38]

Glitz, A. (2014), « Ethnic segregation in Germany », *Labour Economics*, vol. 29, pp. 28-40, https://doi.org/10.1016/J.LABECO.2014.04.012. [87]

Goldin, I. et al. (2024), « Why Is Productivity Slowing Down? », *Journal of Economic Literature*, vol. 62/1, pp. 196-268, https://doi.org/10.1257/jel.20221543. [3]

Gould, E., V. Lavy et M. Paserman (2009), « Does immigration affect the long-term educational outcomes of natives? Quasi-experimental evidence », *Economic Journal*, vol. 119/540, pp. 1243-1269, https://doi.org/10.1111/J.1468-0297.2009.02271.X. [21]

Hart, D. et Z. Acs (2011), « High-Tech Immigrant Entrepreneurship in the United States », *Economic Development Quarterly*, vol. 25/2, pp. 116-129, https://doi.org/10.1177/0891242410394336. [78]

Hunt, J. (2017), « The Impact of Immigration on the Educational Attainment of Natives », *Journal of Human Resources*, vol. 52/4, pp. 1060-1118, https://doi.org/10.3368/JHR.52.4.0115-6913R1. [16]

Hunt, J. (2011), « Which Immigrants Are Most Innovative and Entrepreneurial? Distinctions by Entry Visa », *Journal of Labor Economics*, vol. 29/3, pp. 417-457, https://doi.org/10.1086/659409. [62]

Hunt, J. et M. Gauthier-Loiselle (2010), « How much does immigration boost innovation », *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 2/2, pp. 31-56, https://doi.org/10.1257/mac.2.2.31. [54]

Jobs and Skills Australia (2025), *International Students Pathways and Outcomes Study*, https://www.jobsandskills.gov.au/research/studies/international-students-pathways-and-outcomes-study (consulté le 29 juillet 2026). [49]

Kerr, W. et W. Lincoln (2010), « The supply side of innovation: H-1B visa reforms and U.S. ethnic invention », *Journal of Labor Economics*, vol. 28/3, pp. 473-508, https://doi.org/10.1086/651934. [53]

Krusell, P. et al. (2000), « Capital-skill complementarity and inequality: A macroeconomic analysis », *Econometrica*, vol. 68/5, pp. 1029-1053, https://doi.org/10.1111/1468-0262.00150. [37]

Lee, J., G. Peri et H. Yang (2026), « The Effects of a Sudden Stop in Low-Skilled Immigration: Evidence from Korea's Guest Worker Program », https://doi.org/10.3386/W34927. [31]

Lee, K. et al. (2025), « Are Immigrants More Innovative? Evidence from Entrepreneurs », *Journal of Economics and Management Strategy*, https://doi.org/10.1111/jems.12633. [77]

Lewis, E. (2011), « Immigration, Skill Mix, and Capital Skill Complementarity », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 126/2, pp. 1029-1069, https://doi.org/10.1093/qje/qjr011. [39]

Lissoni, F. et E. Miguelez (2024), « Migration and Innovation: Learning from Patent and Inventor Data », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 38/1, pp. 27-54, https://doi.org/10.1257/jep.38.1.27. [51]

Machin, S. et R. Murphy (2017), « Paying out and crowding out? The globalization of higher education », *Journal of Economic Geography*, vol. 17/5, pp. 1075-1110, https://doi.org/10.1093/JEG/LBX006. [13]

Manning, A. (2025), *Why immigration policy is hard: And how to make it better*, Polity. [2]

Manning, A., S. Mcnally et G. Ventura (2024), « Immigration and Vocational Training: Evidence from England », *CVER Discussion Paper No 040*. [18]

Mann, K. et D. Pozzoli (2024), « Robots and immigration », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 227, https://doi.org/10.1016/j.jebo.2024.106708. [40]

Mayda, A., G. Santoni et G. Orefice (2022), « DP17662 Skilled Immigration, Task Allocation and the Innovation of Firms », https://cepr.org/publications/dp17662 (consulté le 24 avril 2026). [59]

McKinsey (2025), *How standout companies grow national productivity*, https://www.mckinsey.com/mgi/our-research/the-power-of-one-how-standout-firms-grow-national-productivity (consulté le 7 août 2026). [68]

Miguélez, E. et C. Fink (2013), *Measuring the International Mobility of Inventors: A New Database*, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, https://doi.org/10.34667/TIND.28871. [52]

Moser, P., A. Voena et F. Waldinger (2014), « German Jewish Émigrés and US Invention », *American Economic Review*, vol. 104/10, pp. 3222-3255, https://doi.org/10.1257/aer.104.10.3222. [66]

Mountford, A. et J. Wadsworth (2023), « 'Good jobs', training and skilled immigration », *Economica*, vol. 90/359, pp. 851-881, https://doi.org/10.1111/ECCA.12472. [17]

NFAP (2023), *AI and Immigrants*, https://nfap.com/studies/ai-and-immigrants/ (consulté le 25 avril 2026). [74]

NFAP (2022), *Immigrant Entrepreneurs and U.S. Billion-Dollar Companies*, https://nfap.com/research/new-nfap-policy-brief-immigrant-entrepreneurs-and-u-s-billion-dollar-companies/ (consulté le 25 avril 2026). [71]

OCDE (2025), *OECD Compendium of Productivity Indicators 2025*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/b024d9e1-en. [5]

OCDE (2025), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025 : Pouvons-nous surmonter la crise démographique ?*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/79445578-fr. [1]

OCDE (2025), *Perspectives des migrations internationales 2025*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/695789d1-fr. [82]

OCDE (2025), *The Global Forum on Productivity at 10: Past and Future Perspectives on Reviving Productivity Growth*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ca7295d9-en. [84]

OCDE (2025), *What are the key trends in international student mobility?*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/2a423a76-en. [47]

OCDE (2024), « Migration and regional innovation in Australia », *OECD Regional Development Papers*, n° 66, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6d6ff472-en. [57]

OCDE (2024), *Perspectives des migrations internationales 2024*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/4fa9de98-fr. [67]

OCDE (2024), *Regards sur l'éducation 2024 : Indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/1aabb39d-fr. [50]

OCDE (2023), *Quel pays de l'OCDE offre les conditions les plus avantageuses aux talents internationaux ?*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/f72b61b0-fr. [85]

OCDE (2022), *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/7244fc44-fr. [48]

OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr. [81]

OCDE/Commission européenne (2023), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/d5253a21-fr. [6]

Ohinata, A. et J. Van Ours (2013), « How Immigrant Children Affect the Academic Achievement of Native Dutch Children », *The Economic Journal*, vol. 123/570, pp. F308-F331, https://doi.org/10.1111/ECOJ.12052. [23]

Ortega, J. et G. Verdugo (2014), « The impact of immigration on the French labor market: Why so different? », *Labour Economics*, vol. 29, pp. 14-27, https://doi.org/10.1016/J.LABECO.2014.05.002. [30]

Ostrovsky, Y. et G. Picot (2020), « Innovation in immigrant-owned firms », *Small Business Economics 2020 57:4*, vol. 57/4, pp. 1857-1874, https://doi.org/10.1007/S11187-020-00376-2. [80]

Oswald-Egg, M. et M. Siegenthaler (2021), « Train drain? Access to skilled foreign workers and firms' provision of training », https://doi.org/10.3929/ETHZ-B-000501254. [19]

Ottaviano, G. et G. Peri (2008), « Immigration and National Wages: Clarifying the Theory and the Empirics », https://doi.org/10.3386/W14188. [34]

Pekkala Kerr, S. et W. Kerr (2020), « Immigrant entrepreneurship in America: Evidence from the survey of business owners 2007 & 2012 », *Research Policy*, vol. 49/3, p. 103918, https://doi.org/10.1016/j.respol.2019.103918. [79]

Peri, G. (2009), *The Effect of Immigration on Productivity: Evidence from US States*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, https://doi.org/10.3386/w15507. [33]

Peri, G., K. Shih et C. Sparber (2015), « STEM workers, H-1B visas, and productivity in US cities », *Journal of Labor Economics*, vol. 33/S1, pp. S225-S255, https://doi.org/10.1086/679061. [28]

Peri, G. et C. Sparber (2009), *Task Specialization, Immigration, and Wages*, American Economic Association, https://doi.org/10.1257/app.1.3.135. [27]

Picot, G. et Y. Ostrovsky (2021), *Les entrepreneurs immigrants et de deuxième génération au Canada : une comparaison intergénérationnelle de la propriété d'entreprise*, https://doi.org/10.25318/36280001202100900003-fra (consulté le 25 avril 2026). [75]

Piore, M. (1979), *Birds of Passage*, Cambridge University Press, https://doi.org/10.1017/cbo9780511572210. [86]

Røed, M. et P. Schøne (2016), « Impact of Immigration on Inhabitants' Educational Investments », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 118/3, pp. 433-462, https://doi.org/10.1111/SJOE.12159. [14]

San, S. (2023), « Labor Supply and Directed Technical Change: Evidence from the Termination of the Bracero Program in 1964 », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 15/1, pp. 136-63, https://doi.org/10.1257/APP.20200664. [43]

Saxenian, A. (2002), « Silicon Valley's New Immigrant High-Growth Entrepreneurs », *Economic Development Quarterly*, vol. 16/1, pp. 20-31, https://doi.org/10.1177/0891242402016001003. [73]

Schøne, P. et M. Strøm (2026), « Train or hire? Labour immigration and firms' investments in the skilling of workers », *Labour Economics*, vol. 100, p. 102878, https://doi.org/10.1016/J.LABECO.2026.102878. [15]

Shih, K. (2017), « Do international students crowd-out or cross-subsidize Americans in higher education? », *Journal of Public Economics*, vol. 156, pp. 170-184, https://doi.org/10.1016/J.JPUBECO.2017.10.003. [12]

Solow, R. (1957), « Technical Change and the Aggregate Production Function », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 39/3, p. 312, https://doi.org/10.2307/1926047. [45]

Startup Verband (2025), *Migrant Founders Monitor*. [72]

Annexe 5.A. Tableaux et graphiques complémentaires

Tableau d'annexe 5.A.1. Niveau d'études des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, 2024

Niveau d'études des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger par pays, 2024

	Nées dans le pays					Nées à l'étranger				
	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
AUT	0.6	14.7	50.2	21.9	12.7	4.0	22.4	39.7	17.9	16.0
BEL	4.0	16.2	41.3	23.8	14.7	14.8	16.9	34.7	14.5	19.1
CHE	1.6	11.5	48.5	24.2	14.3	4.3	24.1	28.3	18.9	24.4
COL	28.3	3.5	42.9	21.6	3.8	27.9	5.4	49.2	16.2	1.4
CRI	25.7	24.8	28.8	18.1	2.6	43.1	23.2	23.4	9.4	0.9
CZE	1.3	11.8	63.8	7.0	16.1	1.4	15.5	53.1	7.5	22.4
DEU	5.3	11.6	52.8	18.2	12.1	20.9	18.8	32.9	15.4	12.1
DNK	3.8	21.4	39.9	22.0	12.9	6.0	22.6	31.2	18.6	21.6
EST	3.0	17.1	45.7	16.7	17.5	1.8	5.5	45.1	19.4	28.2
ESP	4.5	30.2	24.6	24.4	16.3	13.7	30.8	29.7	14.7	11.1
FIN	2.7	13.8	46.7	22.0	14.9	3.5	23.9	39.5	17.2	15.9
FRA	2.2	16.7	42.5	25.1	13.5	12.0	21.4	31.4	18.2	17.0
GRC	8.3	13.1	47.4	21.2	10.2	18.8	21.0	45.1	11.3	3.7
HUN	0.9	16.9	55.6	13.2	13.3	1.1	10.4	48.2	12.9	27.5
IRL	5.3	14.4	35.7	31.5	13.2	2.7	5.6	30.3	38.7	22.8
ISL	2.6	20.7	38.9	22.4	15.4	1.6	22.3	37.7	22.5	15.9
ITA	2.7	31.7	44.9	6.4	14.3	7.6	35.7	42.7	5.9	8.0
LTU	4.4	7.5	46.5	27.5	14.0	3.2	5.9	45.6	29.9	15.4
LUX	4.4	19.6	41.7	19.0	15.3	9.5	12.1	20.8	20.2	37.4
LVA	2.9	13.9	48.0	20.3	14.8	2.0	4.7	46.9	21.7	24.6
MEX	21.3	26.4	34.4	16.3	1.6	12.8	15.6	43.1	22.3	6.3
NLD	4.6	16.2	40.1	24.6	14.5	24.0	13.9	26.3	20.0	15.8
NOR	6.7	16.5	34.3	30.0	12.5	5.5	20.6	31.0	24.9	18.1
POL	1.2	10.6	54.1	7.9	26.2	1.0	8.0	46.4	16.0	28.6
PRT	19.7	21.1	31.4	10.3	17.5	9.6	15.9	40.7	13.5	20.2
SWE	2.3	12.7	42.7	27.9	14.4	9.6	20.6	25.5	22.5	21.7
SVN	0.6	14.2	52.4	17.6	15.2	0.7	24.8	59.6	7.8	7.2
SVK	1.4	11.5	61.6	4.3	21.3	0.5	4.6	58.9	7.5	28.6
USA	0.3	-	48.6	37.6	13.4	7.4	-	40.8	32.6	19.2
Moyenne de l'OCDE	5.9	16.9	44.5	19.7	13.6	8.8	16.5	39.6	18.0	17.7

Note : La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des pays du tableau. Un niveau de formation très bas correspond aux niveaux 0 à 1 de la CITE, un niveau bas au niveau 2, un niveau moyen aux niveaux 3 à 4, un niveau élevé au niveau 5 et un niveau très élevé aux niveaux 6 à 8.

Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/pi93o6

Tableau d'annexe 5.A.2. Part d'immigrés et de personnes nées dans le pays dans les secteurs sans indicateur de productivité du travail

2024

	Part dans les secteurs exclus – Nées à l'étranger	Part dans les secteurs exclus – Nées dans le pays
AUT	21%	29%
BEL	28%	36%
CHE	24%	32%
CZE	13%	25%
DEU	21%	32%
DNK	27%	35%
ESP	19%	29%
EST	15%	24%
FIN	27%	32%
FRA	27%	32%
GRC	12%	25%
HUN	20%	24%
IRL	25%	30%
ITA	20%	24%
LTU	14%	24%
LUX	29%	58%
LVA	20%	27%
NLD	22%	35%
NOR	31%	38%
POL	9%	24%
PRT	25%	28%
SVK	19%	25%
SVN	13%	25%
SWE	36%	35%

Note : Les secteurs exclus sont Activités immobilières ; Administration publique et défense ; Enseignement ; Santé humaine et action sociale.
Source : Enquêtes sur la population active.

StatLink https://stat.link/8daohk

Tableau d'annexe 5.A.3. La répartition des immigrés entre les secteurs est hétérogène

Part de travailleurs immigrés dans le secteur, par pays, 2024

	Agriculture	Industrie manufacturière	Construction	Commerce de gros et de détail	Transports et entreposage	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs	Administration publique et défense	Enseignement	Santé humaine et action sociale	Autres activités de services
AUT	6.8%	24.9%	30.1%	24.6%	34.1%	46.9%	24.3%	22.2%	47.6%	10.1%	23.1%	21.9%	23.6%
BEL	10.8%	21.2%	26.2%	18.1%	26.6%	34.0%	20.8%	17.6%	37.5%	10.6%	11.6%	18.5%	27.3%
CAN*	35.7%	29.8%	15.4%	23.9%	31.0%	37.4%	38.5%	29.9%	36.9%	34.3%	19.6%	26.5%	27.2%
CHE	12.0%	40.2%	40.3%	34.1%	36.3%	59.4%	37.2%	34.2%	51.3%	13.4%	26.2%	32.8%	32.8%
CHL	7.9%	14.4%	11.9%	15.2%	12.5%	28.3%	13.9%	8.6%	14.2%	2.2%	3.5%	7.0%	22.2%
CRI	18.6%	6.2%	25.2%	10.3%	6.7%	18.5%	2.4%	4.4%	9.2%	2.1%	3.4%	4.3%	12.5%
CZE	3.5%	8.3%	10.4%	5.8%	4.7%	7.6%	7.4%	3.7%	9.1%	1.3%	3.5%	4.7%	8.4%
DEU	7.2%	22.2%	24.1%	21.3%	33.2%	46.0%	21.0%	16.1%	36.4%	7.2%	13.3%	20.0%	23.2%
DNK	13.0%	10.5%	5.9%	10.8%	20.2%	23.7%	13.2%	14.0%	17.5%	5.4%	9.0%	9.9%	14.4%
ESP	26.6%	17.5%	35.0%	20.3%	25.6%	44.9%	15.9%	15.2%	31.1%	3.1%	8.8%	14.4%	24.8%
EST	7.5%	16.5%	13.6%	10.2%	18.3%	21.5%	21.7%	10.5%	16.6%	3.1%	9.6%	10.2%	18.7%
FIN	..	9.0%	9.8%	8.4%	12.9%	25.7%	18.7%	10.3%	20.1%	2.2%	11.9%	10.5%	8.0%
FRA	5.9%	9.1%	21.7%	11.0%	15.3%	24.5%	13.7%	13.4%	25.1%	6.5%	11.0%	12.9%	9.4%
GBR	7.9%	20.9%	15.1%	19.6%	29.1%	26.8%	27.3%	21.9%	23.3%	14.5%	17.3%	27.3%	20.3%
GRC	7.6%	8.8%	26.4%	7.0%	3.7%	18.8%	3.5%	2.3%	12.6%	0.9%	3.5%	3.5%	7.0%
HUN	2.4%	3.5%	4.4%	3.0%	2.3%	4.7%	6.2%	5.0%	2.7%	1.5%	3.8%	3.4%	4.0%
IRL	7.5%	33.2%	21.3%	28.3%	27.8%	39.5%	44.1%	29.5%	39.8%	16.4%	19.2%	34.8%	33.8%
ISL	10.6%	33.4%	13.8%	18.7%	16.7%	37.7%	13.6%	13.9%	35.0%	6.0%	20.0%	19.2%	10.2%
ITA	26.1%	16.8%	24.0%	11.3%	19.2%	24.7%	6.3%	5.9%	21.2%	2.3%	4.5%	10.7%	20.3%
LTU	2.0%	2.5%	1.4%	1.1%	4.3%	3.1%	8.4%	1.3%	2.6%	0.7%	1.6%	1.5%	2.8%
LUX	16.7%	76.2%	79.6%	74.2%	62.0%	85.1%	83.6%	77.8%	78.9%	21.0%	25.1%	42.1%	70.3%
LVA	3.1%	8.0%	10.2%	9.3%	11.4%	9.8%	10.7%	5.0%	9.9%	2.4%	8.3%	6.8%	12.2%
MEX	0.2%	0.4%	0.5%	0.6%	0.6%	0.7%	..	0.9%	..	0.2%	..	0.7%	0.6%
NLD	12.4%	21.1%	16.0%	16.8%	23.2%	23.5%	21.8%	16.2%	26.2%	10.2%	12.3%	11.2%	17.4%
NOR	11.5%	21.0%	26.8%	17.7%	25.6%	48.7%	19.8%	24.4%	35.6%	10.3%	18.8%	20.6%	29.4%

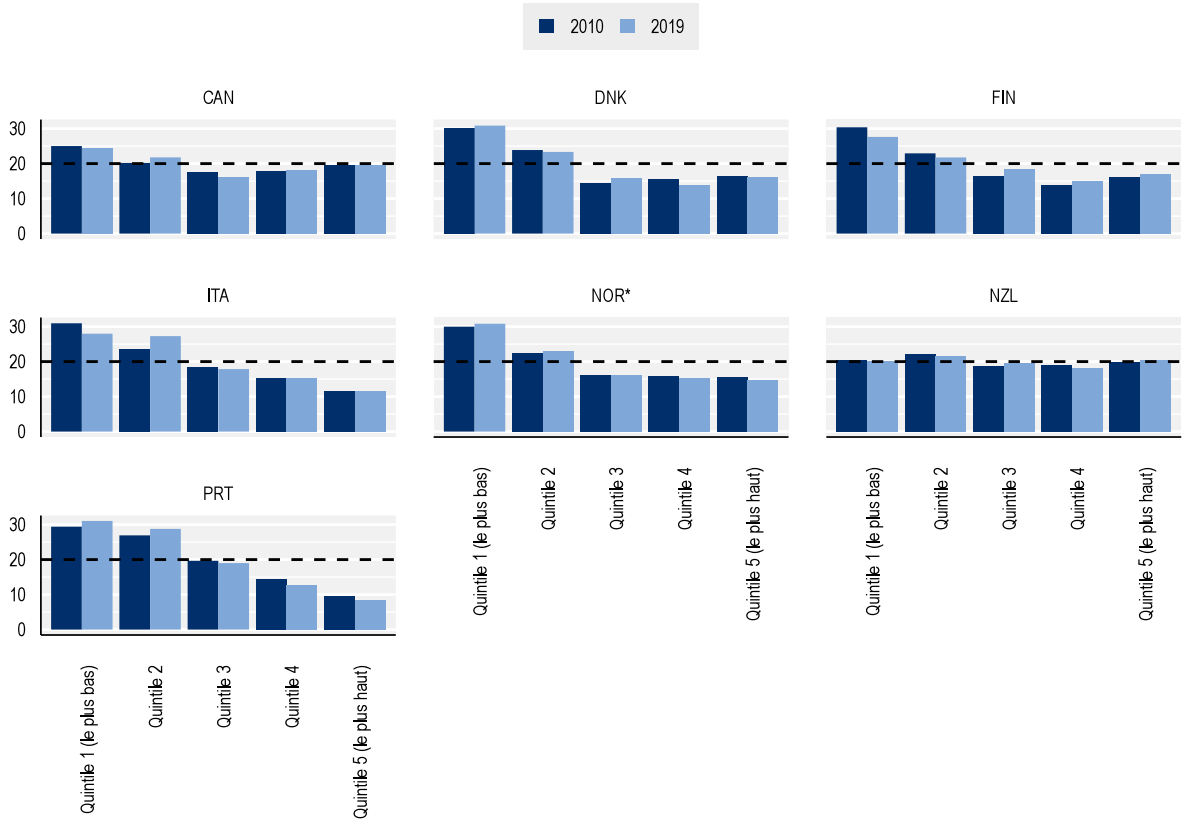
	Agriculture	Industrie manufacturière	Construction	Commerce de gros et de détail	Transports et entreposage	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs	Administration publique et défense	Enseignement	Santé humaine et action sociale	Autres activités de services
NZL*	41.3%	35.2%	31.2%	35.1%	29.9%	55.4%	45.9%	37.0%	44.7%	26.7%	31.3%	39.4%	34.7%
POL	0.4%	3.1%	3.0%	1.8%	3.6%	6.0%	6.1%	2.7%	5.1%	0.2%	1.4%	1.4%	3.7%
PRT	12.3%	10.1%	18.6%	13.7%	15.9%	24.5%	16.4%	13.8%	21.9%	9.5%	11.7%	13.6%	22.5%
SVK	0.6%	1.1%	1.1%	1.1%	0.7%	1.7%	2.0%	1.4%	0.8%	0.3%	1.1%	0.3%	0.3%
SVN	2.1%	14.7%	35.4%	10.6%	23.7%	23.0%	6.6%	7.0%	30.7%	2.2%	5.9%	11.6%	9.7%
SWE	7.6%	23.5%	18.0%	20.5%	32.0%	42.1%	26.6%	20.4%	38.5%	14.3%	24.7%	31.5%	23.3%
USA	28.7%	19.4%	29.8%	17.4%	26.1%	22.4%	24.4%	16.5%	26.0%	10.1%	13.1%	17.3%	18.0%
Total OCDE	**8.7%**	**13.0%**	**20.3%**	**13.0%**	**19.3%**	**22.2%**	**20.5%**	**13.2%**	**24.5%**	**7.4%**	**11.8%**	**13.7%**	**12.3%**

Source : Enquêtes sur la population active. Les données du Canada et de la Nouvelle-Zélande sont les données administratives de 2019.

StatLink https://stat.link/cow17g

Graphique d'annexe 5.A.1. Les immigrés travaillent dans des entreprises à plus faible productivité du travail

Part d'immigrés dans la distribution de la productivité du travail des entreprises (quintiles), 2010, 2019

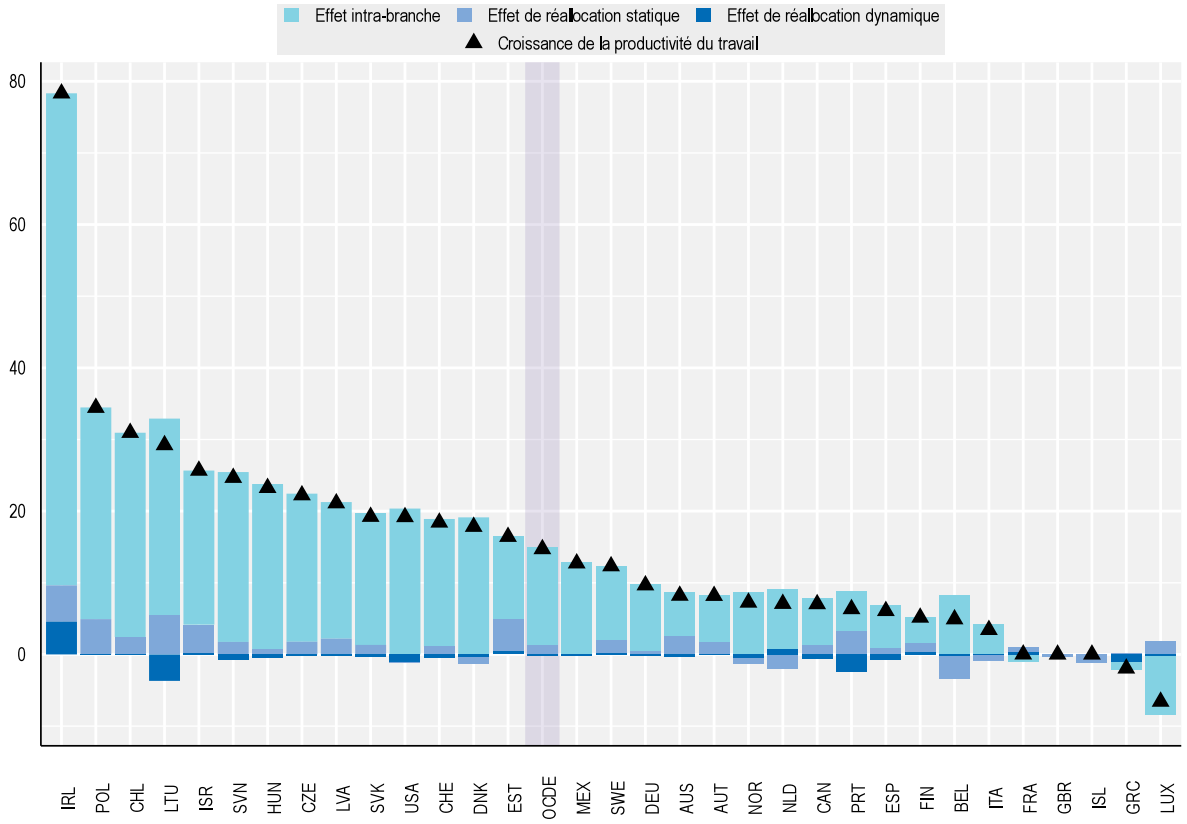


Note : Pour la Norvège, les données sont celles de 2010 et 2018.
Source : OCDE (2025[82]), *Perspectives des migrations internationales 2025*, https://doi.org/10.1787/695789d1-fr, d'après des données administratives croisées employeurs-salariés.

StatLink https://stat.link/jyx5f7

Graphique d'annexe 5.A.2. Décomposition de la croissance de la productivité du travail

2014-2024



Note : Voir la décomposition dans l'Encadré 5.6.
Source : Base de données sur la productivité.

StatLink https://stat.link/r54hkq

Notes

[1] Dans l'hypothèse de taux d'entrées et de sorties par groupes d'âge et d'un solde migratoire également constants.

[2] Moyenne de 28 pays de l'OCDE, à partir de données d'enquêtes sur la population active de 2024.

[3] Dans le PIAAC 2023, les participants devaient répondre à la question suivante : « Dans l'ensemble, laquelle des affirmations suivantes correspond le mieux à vos compétences par rapport à ce que demande votre emploi ? ». Ceux qui ont répondu « Mes compétences sont supérieures à celles demandées par mon emploi » ont été classés dans la catégorie « déclassés ».

[4] Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, seuls les étudiants en mobilité internationale titulaires d'un permis ont été pris en compte. Les étudiants d'autres pays de l'UE-AELE ne font pas partie de l'estimation.

[5] La part des immigrés parmi les inventeurs doit être comparée à celle des immigrés au sein de la population en âge de travailler, et non à celle observée au sein de la population totale, étant donné que les immigrés sont surreprésentés au sein de la population en âge de travailler (Manning, 2025[2]).

[6] Une première approximation de cette intensité est donnée par le secteur d'activité. La « taxonomie des activités économiques en fonction de l'intensité de R-D » de l'OCDE classifie les secteurs en cinq groupes, par ordre croissant d'intensité de R-D, laquelle est estimée sous forme de rapport de la R-D à la valeur ajoutée au sein du secteur (Galindo-Rueda et Verger, 2016[88]).

[7] Plusieurs études par pays mettent en évidence la ségrégation des immigrés sur le lieu de travail dans les pays de l'OCDE, comme celles d'Åslund et Oskar (2008[90]) pour la Suède, de Carneiro, Fortuna et Varejão (2012[89]) pour le Portugal, Andersson et al. (2014[92]) pour les États-Unis, de Glitz (2014[87]) pour l'Allemagne, et d'Ansala, Åslund et Sarvimäki (2021[91]) pour la Finlande.

[8] Cette valeur est disproportionnée par rapport à la main-d'œuvre correspondante dans la comptabilité nationale (ce sont principalement les agents immobiliers et les employés de notaires qui sont liés au secteur de l'immobilier dans les comptes nationaux).

[9] L'exercice présenté dans cette section porte sur le terme de réallocation statique, qui a tendance à être la partie dominante de la réallocation pour la plupart des pays. Un exercice semblable peut être appliqué au terme de réallocation dynamique.

[10] Il est à noter que les parts dont il est question dans ce paragraphe et celui qui précède sont les parts de l'emploi par rapport à l'emploi dans des secteurs avec indicateur de productivité du travail et non pas de l'emploi total, incluant les secteurs sans indicateur de productivité du travail disponible.

6 Notes par pays : évolutions récentes des flux et politiques migratoires

Allemagne

Population née à l'étranger – 2025	19 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 16.1 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +49 %	Pologne (10 %), Türkiye (9 %), Ukraine (7 %)

En 2025, l'Allemagne a accueilli 538 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 6.3 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 45 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 16 % de migrants de travail, 21 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 17 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 74 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 21 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 508 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une baisse de 7 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Roumanie et la Syrie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (5 900) et l'Ukraine la plus forte baisse (-50 000) en termes de flux d'entrées en Allemagne par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -51 % pour s'établir à 113 000 environ. La majorité des demandeurs venaient d'Afghanistan (24 000), de Syrie (23 000) et de Türkiye (12 000). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants chinois (500) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-53 000). Sur les 273 000 décisions prises en 2025, 32 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants allemands vers les pays de l'OCDE a diminué de -4 % en 2024 pour s'établir à 139 000 personnes. Environ 18 % ont émigré en Suisse, 14 % en Autriche et 12 % en Espagne.

En 2025, l'Allemagne a continué de recourir principalement à l'immigration de travail pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes. La clé de voûte de cette stratégie reste la loi sur l'immigration des travailleurs qualifiés (Fachkräfteeinwanderungsgesetz) instaurée en 2020 et considérablement étoffée depuis novembre 2023. Les deux principaux instruments mis en œuvre dans ce cadre sont la carte bleue européenne, dont les conditions de délivrance ont été élargies et les seuils salariaux ajustés, et la « carte d'opportunités » (Chancenkarte), qui permet aux ressortissants de pays tiers de venir en Allemagne pour y chercher un emploi. Depuis janvier 2026, le déploiement du programme de conseil à l'appui d'une intégration équitable (Fair Integration) repose sur une base juridique. Le programme fournit aux réfugiés et aux migrants originaires de pays tiers des informations et des conseils sur les questions relatives au droit social et au droit du travail.

L'accord de formation d'un nouveau gouvernement intervenu au printemps 2025 prévoyait notamment la création de la Work-and-Stay-Agency. Cette nouvelle plateforme informatique vise à simplifier l'immigration de travailleurs qualifiés en centralisant et en coordonnant les procédures de demandes de visa et de permis de séjour temporaire, la reconnaissance des titres et diplômes et l'aide à l'intégration, dans une démarche de transformation numérique des services. Le gouvernement a approuvé en novembre 2025 un document qui en expose les grandes lignes. Les contrats relatifs aux principales composantes informatiques seront établis d'ici la fin 2026.

Après la constitution d'un nouveau gouvernement de coalition en 2025, l'Allemagne a adopté une position plus restrictive à l'égard de l'immigration irrégulière. En 2025, les contrôles temporaires aux frontières ont été étendus jusqu'en mars 2026 et des contrôles permanents ont été rétablis à plusieurs frontières terrestres du pays.

En parallèle, l'Allemagne a achevé les travaux législatifs nécessaires à la transposition en droit interne du régime d'asile commun européen (RAEC) adopté au niveau de l'UE en 2024. Ces dispositions, entrées en vigueur en juin 2026, mettent en place des procédures d'asile accélérées à la frontière et des structures spécialisées pour certaines catégories de demandeurs (y compris les « dossiers Dublin ») tout en réduisant les délais d'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile. En février 2026, l'Allemagne a également introduit un nouveau mécanisme permettant au gouvernement fédéral de désigner par décret des « pays d'origine sûrs » aux fins de l'examen des demandes de protection internationale.

L'Allemagne a conservé les règles récemment assouplies en matière d'acquisition de la nationalité, qui avaient été mises en place par le précédent gouvernement, notamment la durée de résidence requise de cinq ans et l'autorisation générale de la pluralité de nationalités. La procédure de naturalisation dite « accélérée » après trois années de résidence a toutefois été supprimée en 2025.

L'Allemagne reste le plus grand pays d'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. La durée de validité des titres de séjour délivrés en application de l'article 24 de la loi sur la résidence (protection temporaire) a été prolongée automatiquement à la suite des décisions adoptées en 2025 au niveau national et de l'UE. Les titres de séjour en cours de validité au 1er février 2026 ont tous été prorogés jusqu'au 4 mars 2027, sans que les personnes concernées aient à en faire la demande.

L'Agence fédérale pour l'emploi a engagé début 2025 un projet pilote sur trois ans intitulé Kick-Start Your Career dans le but de recenser les mesures efficaces pour améliorer l'aide à l'insertion des diplômés en mobilité internationale dans les universités allemandes sur le marché du travail allemand. Une attention particulière est portée aux étudiantes et étudiants indiens, qui forment la plus grande communauté étudiante étrangère en Allemagne.

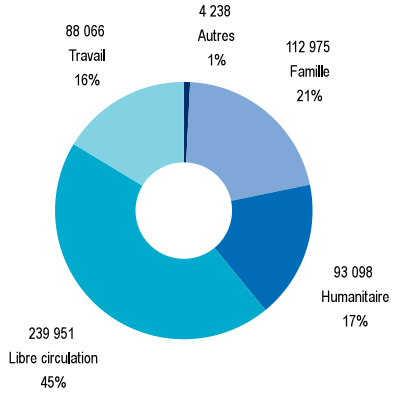
Les travaux de relance du Plan d'action national contre le racisme (NAP-R) ont débuté en 2025. L'accord de coalition prévoit de réviser le plan d'action en s'appuyant sur une définition scientifique du racisme, pour combattre ce phénomène sous toutes ses formes et dans tous ses aspects. La transposition en droit interne des Directives relatives aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement (UE 2024/1499 et 2024/1500) devait intervenir au plus tard en juin 2026.

Pour plus d'informations : www.bamf.de | www.bmi.bund.de | www.bams.de

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Allemagne

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

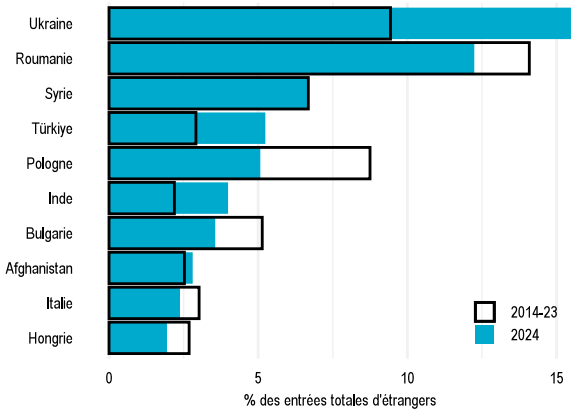
	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	9 378	-4%
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	3 894	+23%
Transferts intra-entreprise	7 410	-9%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..

	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	16 296	+22%
Étudiants en mobilité internationale	74 330	+45%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	113 235	-51%

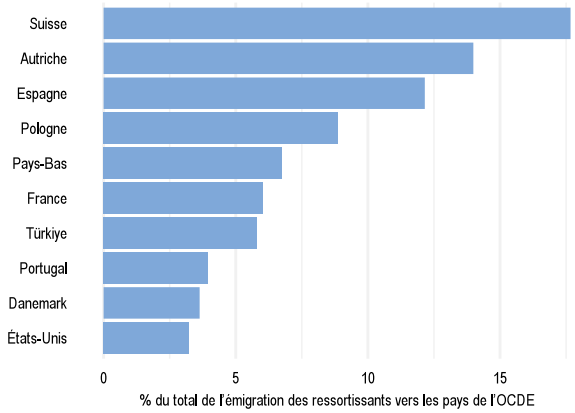
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

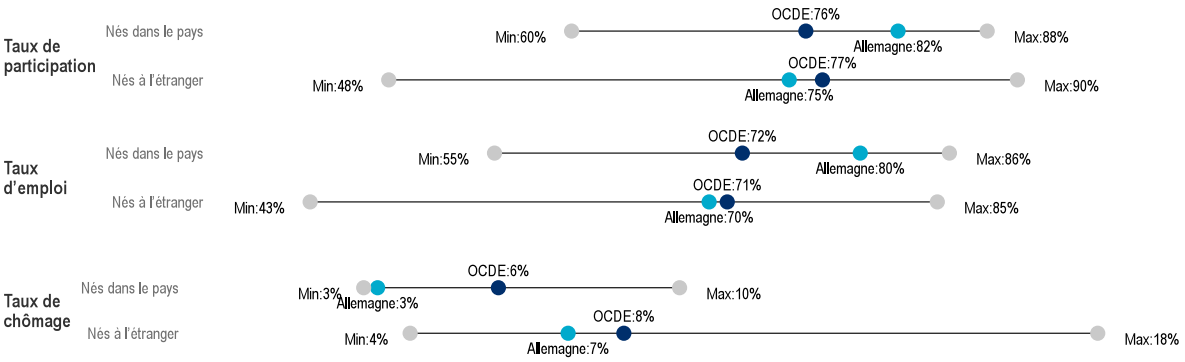
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	23 900	7.8	0.5
Sorties (2025)	26 675	8.1	0.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-4.2	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.9	-2.5
Total	-1.3	-2.7

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/8t9faz

Australie

Population née à l'étranger – 2025	32.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.8 millions, 56 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +31 %	Royaume-Uni (13 %), Inde (11 %), Chine (10 %)

En 2025, l'Australie a accueilli 234 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -2.2 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 12 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 26 % de migrants de travail, 53 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 158 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 312 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et les Philippines étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Sri Lanka a enregistré la plus forte hausse (2 900) et la Chine la plus forte baisse (-8 800) en termes de flux d'entrées en Australie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -7.2 %, pour s'établir aux alentours de 23 000. La majorité des demandeurs venaient d'Inde (3 200), d'Indonésie (1 600) et de Fidji (1 200). La plus forte hausse depuis 2024 a concerné les ressortissants indiens (1 200) et le recul le plus marqué, les ressortissants vietnamiens (-1 000). Sur les 63 000 décisions prises en 2025, 13 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants australiens vers les pays de l'OCDE a diminué de -9 % en 2024, pour s'établir à 20 000 personnes. Environ 24 % d'entre elles ont émigré en Nouvelle-Zélande, 17 % aux États-Unis et 16 % au Royaume-Uni.

Selon les prévisions actuelles, le solde migratoire (Net Overseas Migration, NOM) devrait être inférieur à la moitié du pic post-pandémique sur la période 2026-2027. Cette baisse est favorisée par les mesures prises par le gouvernement australien en vue de renforcer l'intégrité du système migratoire et de gérer plus efficacement le volume global de migrants. Le gouvernement australien a en effet récemment annoncé un certain nombre de réformes à apporter à la politique migratoire dans le cadre de son cycle budgétaire annuel, ce qui exercera une pression à la baisse sur le solde migratoire.

En novembre 2025, l'Australie a modifié les priorités de traitement pour ce qui est des demandes de visa des étudiants étrangers. Le dispositif repose sur un cadre de hiérarchisation des priorités fondé sur les prestataires et guidé par des considérations d'affectation et d'intégrité, dans le but de favoriser une répartition plus équilibrée des étudiants internationaux entre les différents prestataires et lieux d'enseignement. Les demandes sont traitées par ordre de priorité ; les effectifs d'étudiants en mobilité internationale ne sont pas officiellement plafonnés.

L'Australie a en outre continué de mettre en œuvre des mesures dans le cadre de la loi de 2024 portant amendement à la politique migratoire (renforcement des obligations de conformité pour les employeurs). Ces mesures renforcent la capacité des autorités à lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants et le non-respect de leurs obligations par les employeurs, notamment en imposant des sanctions et en limitant l'accès des employeurs aux programmes d'immigration de travail. Les mécanismes de justice sur le lieu de travail continuent de permettre aux migrants temporaires qui signalent des faits d'exploitation au travail et qui remplissent les conditions requises de rester légalement en Australie tout en engageant une action pour faire valoir leurs droits et demander réparation.

En mars 2026, l'Australie a mis en place de nouveaux instruments législatifs pour mieux réglementer le recours à des agents agréés de l'immigration. Les mesures, qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2026, renforcent les exigences en matière de développement professionnel continu, notamment la formation obligatoire aux normes et obligations éthiques prévues par le Code de conduite. Elles actualisent aussi les qualifications requises pour les nouveaux entrants dans la profession. Les réformes favorisent la supervision du secteur du conseil en matière d'immigration par le Bureau de l'Autorité d'agrément des agents de l'immigration (OMARA).

En mai 2026, le gouvernement australien a fixé à 185 000 le nombre de places prévues dans le cadre du programme d'immigration permanente 2026-2027, soit le même que sur la période 2025-2026. Sur ce total, 132 240 places ont été allouées à des immigrés qualifiés et leur famille, les 52 760 places restantes étant destinées au regroupement de familles australiennes. Le programme est conçu pour repérer, attirer et aider les migrants possédant les compétences recherchées dans l'économie australienne, tout en facilitant le regroupement familial.

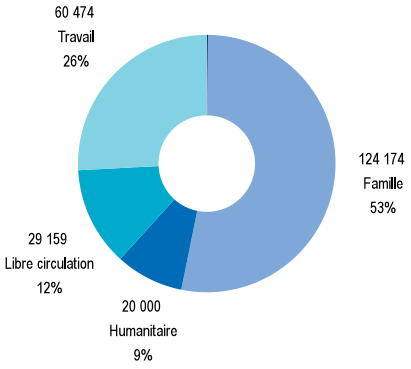
Les autorités prévoient qu'environ 70 % des places au titre du Programme d'immigration permanente 2026-2027 seront attribuées à des personnes déjà présentes sur le territoire. Le fait de donner la priorité aux candidats présents sur le territoire qui répondent aux conditions requises vise à faciliter une prise de décisions rapide et l'accès à la résidence permanente, tout en aidant les employeurs à conserver les travailleurs possédant les compétences recherchées sur le marché du travail australien.

En juillet 2026, les seuils de revenu applicables aux travailleurs étrangers qualifiés parrainés par un employeur ont été indexés sur les hausses annuelles moyennes des salaires dans l'ensemble de l'économie australienne. Les nouveaux seuils de revenu applicables aux travailleurs ayant des compétences essentielles ou des compétences spécialisées concernent les nouvelles candidatures au titre du régime de visa pour les métiers en tension (Skills in Demand) et de catégories pertinentes de visa permanent pour les travailleurs parrainés par leur employeur. L'indexation vise à ce que les seuils restent alignés sur la situation du marché du travail australien et à ce que les salaires des travailleurs parrainés soient appropriés.

Pour plus d'informations : www.homeaffairs.gov.au/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Australie

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



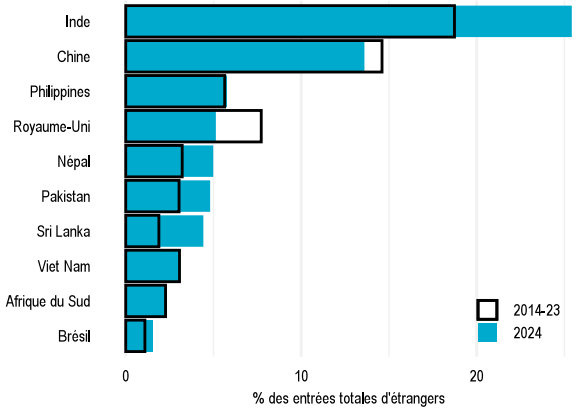
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	210 653	+0%
Travailleurs saisonniers	23 215	+0%
Transferts intra-entreprise	2 375	+5%
Postdoctorants et chercheurs	8 602	+9%
Autres travailleurs temporaires	67 496	0%

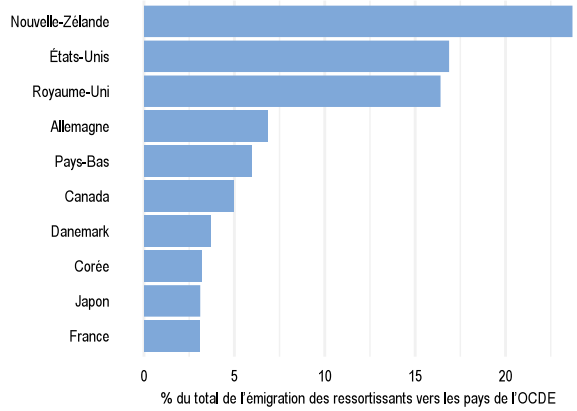
	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	2 033	+8%
Étudiants en mobilité internationale	157 681	-13%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	22 970	-7%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



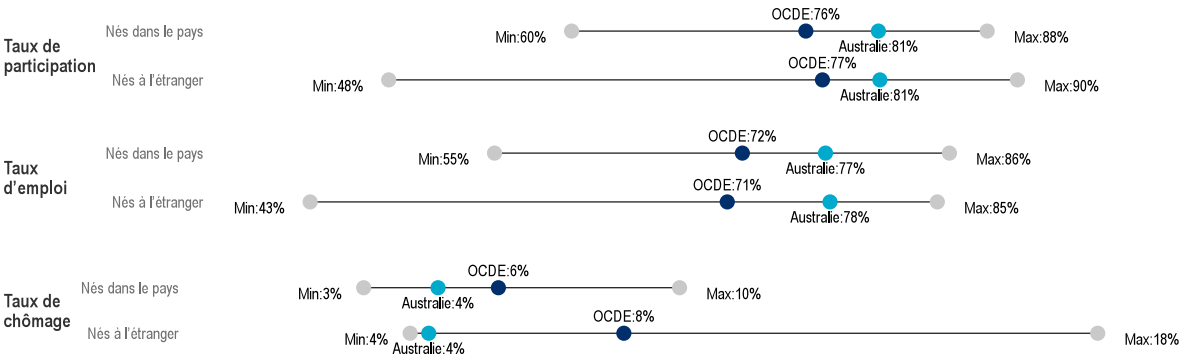
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	2 003	13.1	0.1
Sorties (2025)	15 860	-1.4	0.9

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	4.1	+0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11	-1.3
Total	15.1	-1

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/4lxphi

Autriche

Population née à l'étranger – 2025	22.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.1 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +40 %	Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (9 %), Türkiye (8 %)

En 2025, l'Autriche a accueilli 82 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -20 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 62 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 6 % de migrants de travail, 18 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 13 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 7 400 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 20 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 329 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre stable par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Allemagne, l'Ukraine et la Roumanie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Chine a enregistré la plus forte hausse (1 500) et la Syrie la plus forte baisse (-3 500) en termes de flux d'entrées en Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -45 %, pour s'établir aux alentours de 12 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (3 000), d'Afghanistan (2 600) et de Somalie (800). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants afghans (300) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-9 300). Sur les 18 000 décisions prises en 2025, 61 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants autrichiens vers les pays de l'OCDE a diminué de -4 % en 2024, pour s'établir à 15 000 personnes. Environ 37 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 19 % en Suisse et 8 % en Türkiye.

Un gouvernement fédéral tripartite (ÖVP, SPÖ et NEOS) est entré en fonction en mars 2025 et a adopté un programme gouvernemental pluriannuel qui fixe de nouvelles priorités en matière de migration, d'asile et d'intégration. Ce programme vise à réduire l'immigration irrégulière et le nombre de demandes d'asile tout en continuant de développer les voies d'immigration de travail qualifiée par le biais de réformes ciblées du système de carte rouge-blanc-rouge (RWR), et met l'accent sur l'accélération et la simplification des procédures administratives connexes. Parmi les autres objectifs figurent la rationalisation de la reconnaissance des qualifications et le durcissement des obligations d'intégration, notamment par le biais de la modification des règles en matière de citoyenneté.

Des travaux ont été lancés pour évaluer et améliorer le fonctionnement du système de carte RWR, notamment un examen des indicateurs de la liste des métiers en tension ainsi que l'élaboration de mesures visant à dématérialiser les demandes et à simplifier la reconnaissance des qualifications.

Le 1er janvier 2026, les niveaux requis de salaire et de moyens de subsistance au titre de l'immigration de travail ont été ajustés en fonction de taux de référence actualisés. Par conséquent, les seuils de salaire minimum pour la carte RWR et la carte bleue européenne ont augmenté en valeur nominale uniquement, pour correspondre aux taux moyens actualisés des salaires et de l'inflation. La preuve de ressources financières qui est exigée pour les permis de séjour non liés à l'emploi a également été ajustée en conséquence.

Le 1er décembre 2025, le nouveau permis de séjour pour les travailleurs transfrontaliers (Aufenthaltsbewilligung – Grenzgänger) est entré en vigueur. Il permet aux ressortissants de pays tiers résidant dans les pays voisins de travailler dans certains districts frontaliers autrichiens, sous réserve d'une évaluation de la situation du marché du travail par le service public de l'emploi. Il vise à remédier aux pénuries de main-d'œuvre régionales tout en continuant de protéger le marché du travail.

Les étudiants ukrainiens sont exonérés des frais de scolarité depuis le semestre d'été 2022 ; cette règle a été prolongée jusqu'à la fin du semestre d'été 2026 par le biais d'un nouvel amendement à l'Ordonnance sur les frais de scolarité en février 2026.

En 2025, l'Autriche a continué de renforcer les procédures de contrôle, notamment en examinant de plus près les demandes de regroupement familial et en renforçant les mesures aux frontières et les mesures d'enregistrement. Le gouvernement a maintenu son objectif de réduire fortement le nombre de demandes d'asile afin de limiter la pression sur les capacités d'accueil, les systèmes éducatifs et les services d'intégration. Les mesures prises par les pouvoirs publics à la fin de 2025 et au début de 2026 visaient à aligner la politique de l'Autriche sur les efforts plus vastes de l'UE pour mettre en œuvre des procédures d'asile plus strictes et faire appliquer les décisions de retour. En juillet 2025, l'Autriche a procédé au premier retour forcé d'un ressortissant syrien condamné depuis la chute du régime Assad et, en septembre 2025, à l'expulsion d'un ressortissant afghan condamné.

La politique d'intégration a continué d'être guidée par le principe de « promouvoir et obliger », qui combine soutien ciblé et obligation de participation. Sa mise en œuvre a été axée sur le renforcement de l'insertion sur le marché du travail, en particulier pour les bénéficiaires d'une protection internationale et les ressortissants de pays tiers bénéficiant d'une protection temporaire.

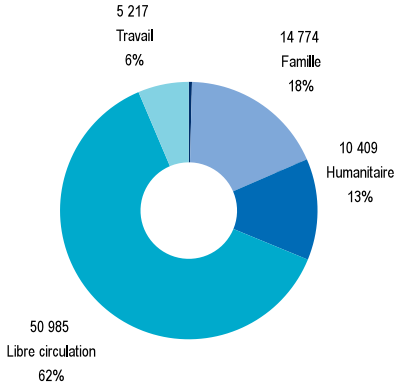
Les possibilités d'apprentissage linguistique en ligne ont été étoffées afin de promouvoir un apprentissage flexible de l'allemand, parallèlement à l'emploi. En outre, l'Autriche a porté de trois à cinq jours la durée des cours obligatoires sur les valeurs et l'orientation.

En s'appuyant sur la loi d'intégration de 2017, le gouvernement fédéral est convenu de poursuivre le développement du cadre juridique en vigueur en mettant en place un programme d'intégration obligatoire reposant sur trois piliers : l'acquisition de la langue allemande, l'emploi et les valeurs. Le programme prévoit d'accompagner étroitement les groupes cibles dans le cadre d'une gestion individualisée des cas, tout en prévoyant des réductions des prestations sociales en cas de violation des obligations définies. Le projet de loi est en cours de négociation.

Pour plus d'informations : www.migration.gv.at | www.bmi.gv.at | www.emn.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



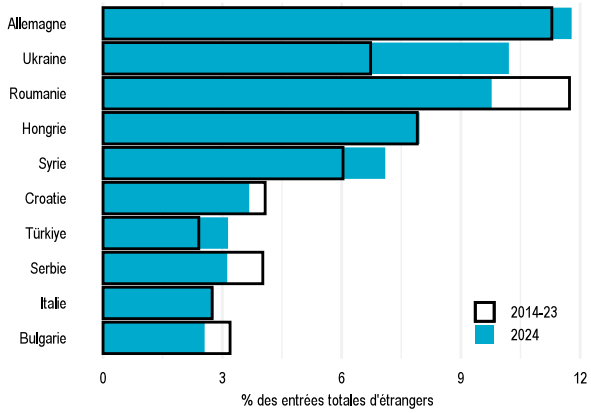
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	579	+0%
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	18 814	+19%
Transferts intra-entreprise	102	-25%
Postdoctorants et chercheurs	735	-8%
Autres travailleurs temporaires	..	..

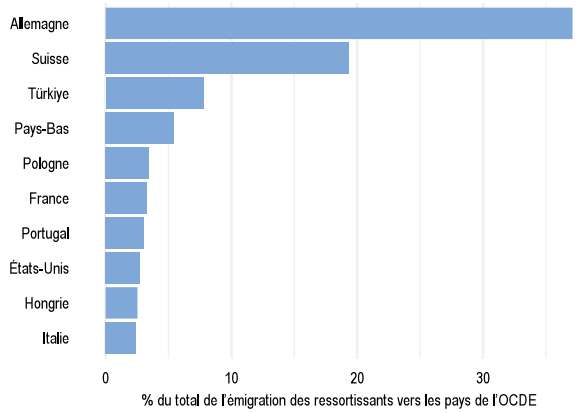
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	4	-20%
Étudiants en mobilité internationale	7 357	+26%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	12 505	-44%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



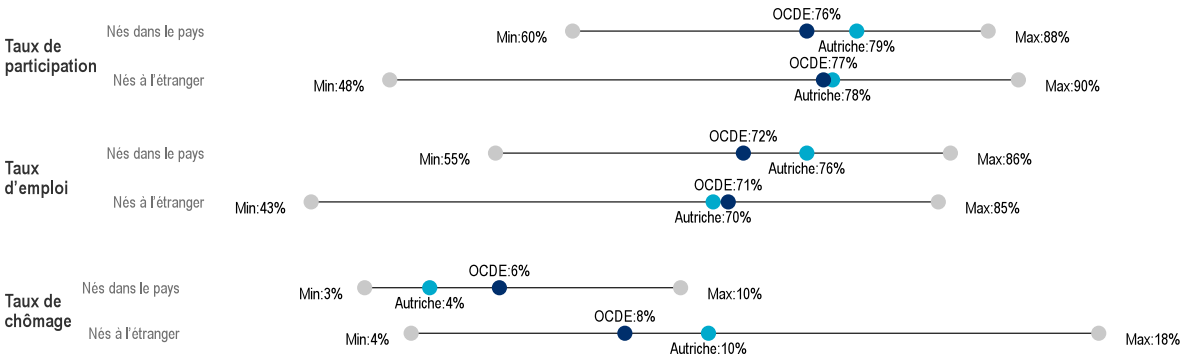
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	3 829	10	0.7
Sorties (2025)	10 811	11.7	1.9

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-1.3	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.3	-2.1
Total	2	-2.2

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/07yklo

Belgique

Population née à l'étranger – 2025	20.4 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.4 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +35 %	Maroc (10 %), France (8 %), Pays-Bas (6 %)

En 2025, la Belgique a accueilli 92 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -14 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 62 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 6 % de migrants de travail, 22 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 10 % de migrants admis pour raisons humanitaires. Environ 10 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 1 100 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 229 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre stable par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La France, la Roumanie et l'Ukraine étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Cisjordanie et la bande de Gaza ont enregistré la plus forte hausse (1 000) et la Roumanie la plus forte baisse (-1 400) en termes de flux d'entrées en Belgique par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 16 %, pour atteindre environ 28 000. La majorité des demandeurs venaient de Cisjordanie et de la bande de Gaza (2 800), d'Érythrée (2 600) et d'Afghanistan (2 400). La plus forte hausse par rapport à 2024 concerne les ressortissants afghans (500) et le recul le plus marqué a concerné les ressortissants syriens (-3 900). Sur les 30 000 décisions prises en 2025, 30 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants belges vers les pays de l'OCDE est restée stable en 2024, totalisant 28 000 personnes. Environ 28 % d'entre elles ont émigré en France, 21 % en Espagne et 11 % aux Pays-Bas.

Le 18 juillet 2025, le gouvernement fédéral a adopté des amendements à la législation régissant le regroupement familial. Avec cette réforme, le regroupant doit justifier d'un revenu correspondant à au moins 110 % du revenu mensuel minimum moyen garanti, montant qui est majoré pour chaque membre de la famille supplémentaire. La période de dispense de condition de revenu accordée aux réfugiés reconnus pour demander un regroupement familial a été réduite d'un an à six mois. Pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, cette dispense est entièrement supprimée. Les bénéficiaires de la protection subsidiaire devront désormais attendre deux ans avant de pouvoir introduire une demande de regroupement familial, et la possibilité pour les mineurs non accompagnés bénéficiant de la protection subsidiaire de demander le regroupement familial avec leurs parents est supprimée. En outre, l'âge minimum requis pour pouvoir bénéficier du regroupement familial avec un conjoint ou un partenaire passe de 18 à 21 ans. Les autorités fédérales ont présenté ces réformes comme un moyen de renforcer l'autonomie financière et la capacité d'intégration des familles admises au titre du regroupement familial.

En février 2026, la Cour constitutionnelle belge a suspendu plusieurs amendements introduits par la loi, comme la suppression de la période de dispense de condition de revenu des bénéficiaires de la protection subsidiaire ainsi que le délai d'attente de deux ans applicable aux bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les suspensions sont en attente de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne.

En juillet 2025, la Belgique a adopté une loi qui augmente considérablement les frais administratifs liés à l'obtention de la nationalité belge, les portant de 150 EUR à 1 000 EUR, avec indexation annuelle automatique. Cette mesure est entrée officiellement en vigueur le 29 juillet 2025. L'objectif des autorités fédérales était de renforcer la valeur de la nationalité et de la responsabilité individuelle.

En Flandre, les réformes engagées en janvier 2026 limitent l'accès au système de permis unique en donnant la priorité aux professions hautement qualifiées et en mettant fin à l'admissibilité des travailleurs peu qualifiés (à l'exclusion des travailleurs saisonniers). En octobre 2025, le gouvernement flamand a adopté une décision visant à renforcer la responsabilité dans les chaînes de sous-traitance par une extension du devoir de diligence, afin de renforcer la surveillance des accords de sous-traitance. Il a également commencé à préparer un parcours d'intégration avant l'arrivée des travailleurs immigrés ainsi que de leur famille. Sa mise en œuvre est prévue en 2027.

En mai 2025, le gouvernement wallon a adopté des modifications portant la durée du parcours d'intégration obligatoire de 18 mois à trois ans, avec une mise en œuvre progressive à compter de septembre 2025. Ce délai plus long vise à permettre une plus grande flexibilité dans le suivi de la formation en langue et en citoyenneté et du module d'orientation professionnelle.

Les exigences relatives à la maîtrise de la langue ont également été modifiées en Wallonie. Depuis janvier 2025, les dispenses aux cours obligatoires de français ont été élargies, et un niveau de compétences A2 est désormais suffisant pour valider le module de langue. Les participants ayant un niveau inférieur peuvent suivre la formation à la citoyenneté dans une autre langue. Début 2026, les centres régionaux d'intégration en Wallonie ont été officiellement chargés de soutenir l'insertion professionnelle en complétant les services existants, notamment le service public de l'emploi, par un accompagnement, un profilage des compétences et des activités de sensibilisation auprès des employeurs.

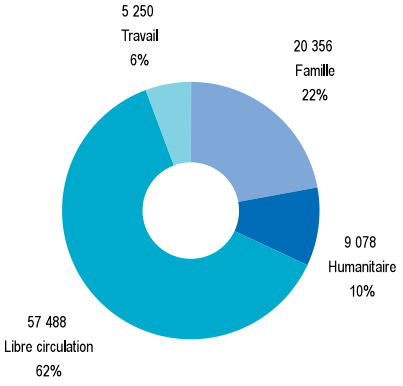
Afin d'améliorer la coordination de la gestion des migrations et de l'asile, le Conseil des ministres a approuvé en mars 2026 un nouveau Service public fédéral (SPF) Migrations, composé de quatre directions générales : Protection, Accès et séjour, Accueil et Retour.

Pour plus d'informations : www.dofi.ibz.be/fr | www.myria.be/fr | www.statbel.fgov.be/fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Belgique

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

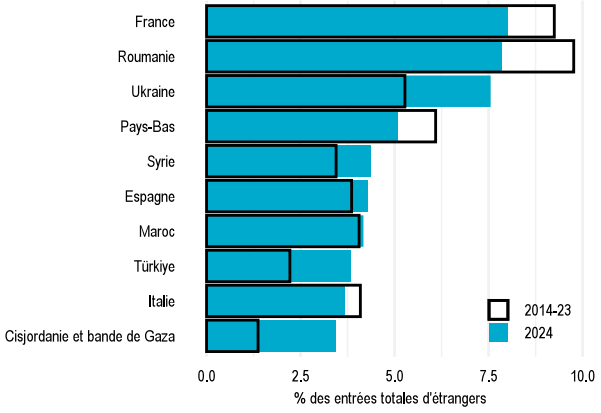
Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	471	+2%
Programme vacances-travail	179	+12%
Travailleurs saisonniers	34	-6%
Transferts intra-entreprise	..	..
Postdoctorants et chercheurs	344	-14%
Autres travailleurs temporaires	27	+35%

Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	338	+1%
Étudiants en mobilité internationale	10 480	+7%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	27 540	-16%

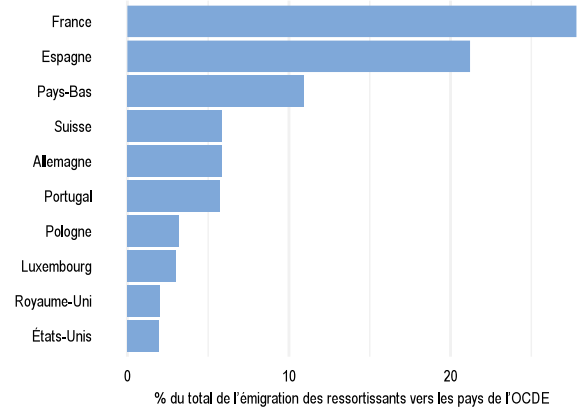
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

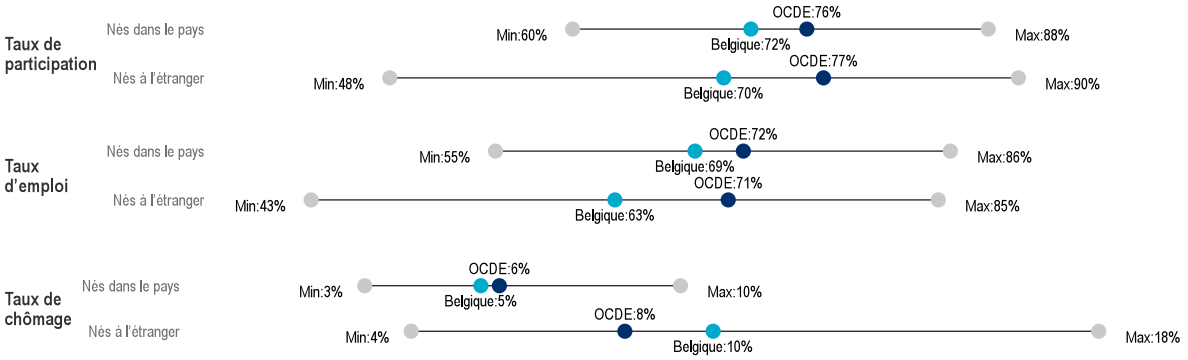
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	16 347	5.6	2.3
Sorties (2025)	11 222	11	1.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-0.3	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.4	-0.8
Total	6	-1

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/unbasf

Bulgarie

Population née à l'étranger – 2025	3.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +99 %	Russie (15 %), Ukraine (13 %), Türkiye (9 %)

En 2025, 16 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Bulgarie (hors ressortissants de l'UE), soit 29.8 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 69.9 % de migrants de travail, 13.6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 6.1 % de personnes admises dans le cadre de leurs études et 10.5 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 1 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 200 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 16 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 8 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Syrie et la Russie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte hausse (500) et la Türkiye la plus forte baisse (-2 600) en termes de flux d'entrées en Bulgarie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -69 %, pour s'établir aux alentours de 3 800. La majorité des demandeurs venaient du Maroc (1 000), d'Afghanistan (900) et de Syrie (800). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants marocains (95) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-6 800). Sur les 4 660 décisions prises en 2025, 21 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants bulgares vers les pays de l'OCDE a diminué de -19 % en 2024, pour s'établir à 65 000 personnes. Environ 43 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 17 % aux Pays-Bas et 10 % en Espagne.

En septembre 2025, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie nationale pour la gestion des migrations et de l'asile 2025-2030, qui fixe des priorités pour la gestion des frontières, les procédures d'asile, la politique de retour, les migrations de travail et l'intégration, en alignant les objectifs nationaux sur le Pacte de l'UE sur la migration et l'asile. La stratégie met l'accent sur la sécurité, l'efficacité des procédures et les besoins du marché du travail, tout en reconnaissant le manque de capacités d'intégration, qui nécessitent d'être renforcées progressivement.

Tout au long de l'année 2025, la Bulgarie a intensifié ses mesures de gestion des frontières dans le cadre de son adhésion à part entière à l'espace Schengen, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 pour ce qui concerne les frontières terrestres. Au cours du premier semestre de 2025, des dispositions transitoires sont restées en vigueur aux frontières dans le cadre d'accords bilatéraux avec l'Autriche et la Hongrie, tandis que les contrôles intérieurs ont été progressivement réduits.

Les efforts se sont poursuivis pour améliorer l'efficacité des procédures d'asile et des conditions d'accueil, tandis que les autorités compétentes ont pris des mesures relatives aux retours. La Bulgarie a poursuivi ses préparatifs en vue de la mise en œuvre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, et a notamment pris des mesures visant à renforcer le système national d'asile et d'accueil. Une attention particulière a été accordée à l'amélioration des capacités et des conditions d'accueil, au renforcement de l'aide aux demandeurs vulnérables et aux mineurs non accompagnés et au développement des capacités administratives de l'Agence nationale pour les réfugiés, ainsi qu'à la poursuite de la transformation numérique et de la modernisation des procédures d'asile et des infrastructures d'accueil.

En octobre 2025, la Bulgarie et la Suisse ont signé un accord-cadre pour aider la Bulgarie à renforcer ses procédures et structures d'asile et à améliorer les installations d'accueil des migrants vulnérables.

Les migrations de travail sont restées une préoccupation centrale de l'action publique, la Bulgarie étant confrontée à de graves pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de la construction, des activités manufacturières, de l'agriculture et du tourisme. Le 1er juillet 2025, des amendements à la Loi sur les étrangers en Bulgarie sont entrés en vigueur. Ils ont durci les conditions de résidence pour les représentants de sociétés commerciales étrangères et ont officiellement prévu une base juridique pour le séjour des nomades numériques.

D'autres amendements législatifs ont modifié les régimes de résidence liés à l'emploi, notamment le permis unique de l'UE et la carte bleue européenne. Les modifications ont supprimé l'obligation de justifier d'un hébergement avant l'entrée sur le territoire et accordé aux titulaires d'un permis l'accès à l'assurance maladie publique.

Les seuils de salaire et de subsistance pour les permis de séjour liés et non liés à l'emploi ont été relevés à compter du 1er janvier 2026, pour tenir compte des valeurs de référence actualisées de la sécurité sociale.

En février 2026, une consultation publique a été lancée sur un projet de loi sur l'asile et la protection internationale. Des modifications ont été apportées à la suite de cette consultation, qui seront soumises au Conseil des ministres pour approbation.

En novembre 2025, le Conseil des ministres a adopté une version actualisée du Programme d'aide humanitaire et d'intégration des personnes déplacées d'Ukraine, qui étend l'aide au logement, à l'emploi et à l'inclusion sociale aux bénéficiaires d'une protection temporaire. Ce programme a renforcé l'accès au marché du travail et les mécanismes d'intégration à l'échelon local.

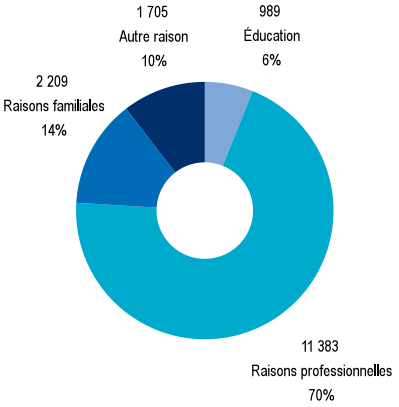
Parmi les mesures visant à encourager les retours figurent des programmes d'intégration sur le marché du travail et le lancement du programme « Je choisis la Bulgarie » en août 2025. Ce programme offre un soutien financier et logistique aux ressortissants bulgares de retour, notamment une aide à la réinstallation à hauteur au maximum de 2 556 EUR depuis l'UE et de 5 112 EUR depuis des pays en dehors de l'UE, des informations sur le marché du travail, un accompagnement par le service public de l'emploi pour trouver du travail et une aide financière pour se loger.

Pour plus d'informations : www.aref.government.bg | www.mvr.bg

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Bulgarie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2025 (Source: Eurostat)



Migrations temporaires

(Sources: Eurostat, HCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

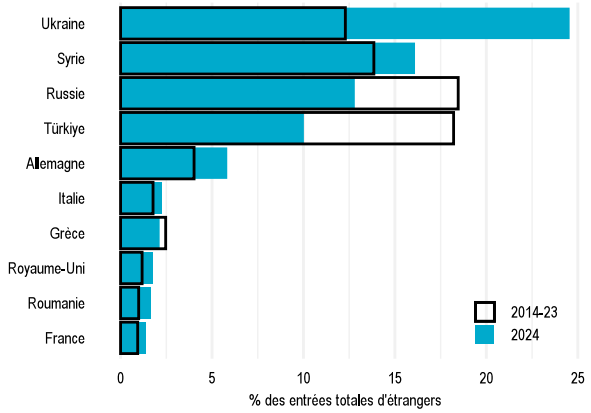
	2025	2025/2024
Raisons professionnelles	1 213	-17%
Raisons familiales	2 927	-3%
Éducation	1 481	+11%
Autre raison	1 670	+30%

Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	3 800	-69%

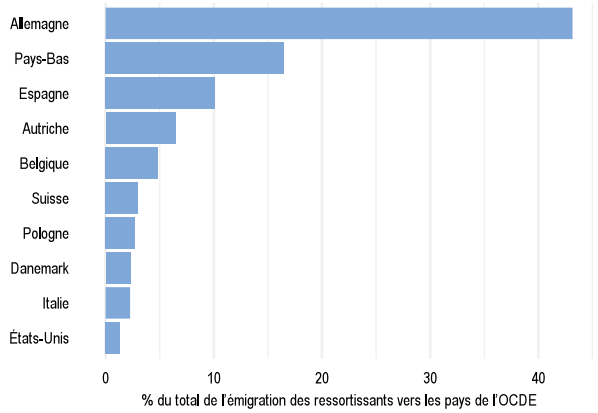
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

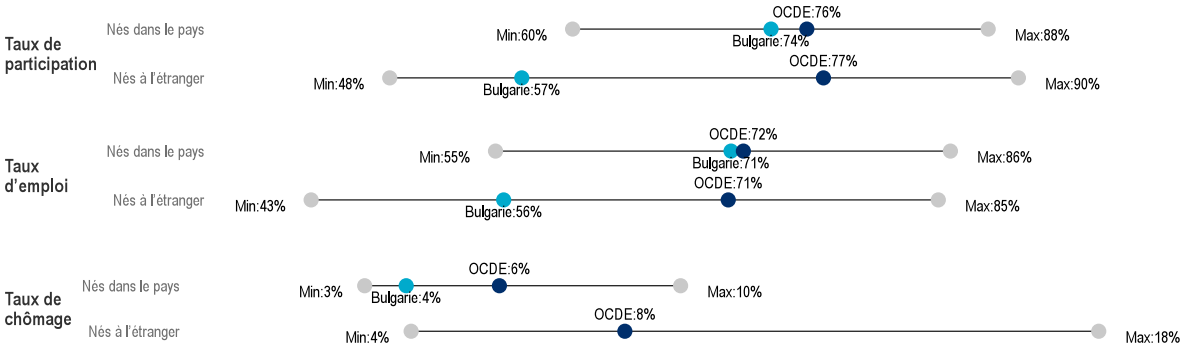
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	2 752	4.1	2.1
Sorties (2025)	559	32.1	0.4

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-7.7	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.5	-0.6
Total	-2.2	-0.9

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/ngatme

Canada

Population née à l'étranger – 2021	22 % de la population	Principaux pays de naissance :
8.4 millions, 48 % de femmes	Évolution depuis 2014 : +17 %	Chine (11 %), Inde (11 %), Philippines (9 %)

En 2025, le Canada a accueilli 394 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -19 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 32 % de travailleurs migrants, 50 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 15 % de migrants admis pour raisons humanitaires. Environ 158 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 134 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et les Philippines étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Cameroun a enregistré la plus forte hausse (9 500) et l'Inde la plus forte baisse (-12 000) de leurs flux d'entrées au Canada par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 33 %, pour atteindre environ 116 000. La majorité des demandeurs venaient de Haïti (18 000), d'Inde (18 000) et d'Iran (6 000). La plus forte hausse par rapport à 2024 concerne les ressortissants haïtiens (9 900) et le recul le plus marqué les ressortissants indiens (-14 000). Sur les 97 000 décisions prises en 2025, 55 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants canadiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 1 % en 2024, pour s'établir à 40 000 personnes. Environ 53 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 6 % au Royaume-Uni et 5 % en Corée.

La politique migratoire récente du Canada est guidée par le Plan ministériel 2025-2026 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027, soumis au Parlement en octobre 2024. Pour la première fois, le Plan des niveaux d'immigration comprend des cibles concernant les résidents temporaires, étendant ainsi la planification des migrations au-delà des admissions permanentes.

L'adoption de la Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada en mars 2026, à la suite de débats parlementaires tenus fin 2025 et début 2026, constitue une évolution majeure de l'action publique. Elle instaure de nouvelles règles d'éligibilité pour les demandes d'asile, applicables à toutes les demandes déposées à compter du 3 juin 2025.

En vertu de ce nouveau cadre, les demandes déposées après le 24 juin 2020 et plus d'un an après la première entrée d'une personne au Canada, ainsi que les demandes déposées plus de 14 jours après l'entrée irrégulière à la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis, ne sont plus transmises à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Les personnes concernées demeurent admissibles à une évaluation des risques avant renvoi, et l'Entente sur les pays tiers sûrs continue de s'appliquer sans modification.

Parallèlement, IRCC a lancé des travaux réglementaires fin 2025 et début 2026 pour moderniser le traitement des demandes d'asile, notamment en ce qui concerne les admissions en ligne, l'uniformisation des demandes via les différents canaux d'entrée et la suppression des dossiers inactifs. Ces changements opérationnels s'inscrivaient dans un effort plus large visant à gérer le nombre de cas et à améliorer la coordination avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le Canada a maintenu les mesures temporaires pour les Ukrainiens admis en vertu de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), notamment les prolongations permettant aux personnes admissibles d'effectuer une nouvelle demande de permis de travail ou d'études ou de renouveler ce permis jusqu'au 31 mars 2026. L'accès aux services d'installation et les reports administratifs de renvoi se sont également poursuivis.

Le Canada a également élargi ses interventions humanitaires à d'autres crises de déplacement. En 2025, le gouvernement s'est engagé à réinstaller d'ici la fin 2026 jusqu'à 4 000 réfugiés soudanais parrainés par le gouvernement et à faciliter la réinstallation d'autres réfugiés soudanais au moyen de mesures de parrainage privé et de regroupement familial.

D'importants ajustements ont été apportés en 2025 et 2026 au Programme des travailleurs étrangers temporaires et au Programme de mobilité internationale, notamment des seuils salariaux plus élevés, des restrictions régionales d'éligibilité liées au niveau de chômage et un accès plus limité au permis de travail ouvert au conjoint. Les obligations de conformité applicables aux employeurs et les mécanismes d'inspection ont également été renforcés en 2025.

La politique d'immigration économique a également évolué au cours de cette période. En mars 2025, dans le cadre du système Entrée express, le Canada a supprimé des points supplémentaires précédemment attribués pour les offres d'emploi, dans le cadre d'efforts plus larges visant à renforcer l'intégrité du programme. En janvier 2025, le Canada a lancé le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones afin de répondre aux besoins des marchés du travail régionaux et de renforcer les communautés francophones minoritaires à l'extérieur du Québec.

La politique d'intégration a continué de mettre l'accent sur le taux d'activité, l'acquisition de la langue et les services d'installation, en s'appuyant sur les initiatives de développement du numérique en cours et sur un meilleur partage des informations entre les administrations.

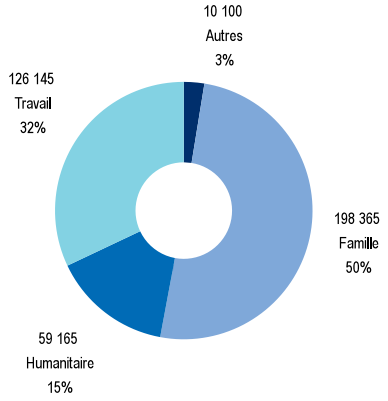
En décembre 2025, le gouvernement a adopté le projet de loi C-3 modifiant la Loi sur la citoyenneté. Auparavant, la transmission de la citoyenneté était limitée à la première génération pour les personnes nées à l'étranger. Désormais, l'accès à la citoyenneté par ascendance est étendu à certaines personnes nées à l'étranger au-delà de la première génération et un cadre fondé sur l'existence d'un lien manifeste avec le Canada a été mis en place.

Pour plus d'informations : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Canada

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail

	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	45 435	-15%
Travailleurs saisonniers	2 180	-24%
Transferts intra-entreprise	5 760	-31%
Postdoctorants et chercheurs	4 520	+2%
Autres travailleurs temporaires	76 145	-47%

Éducation

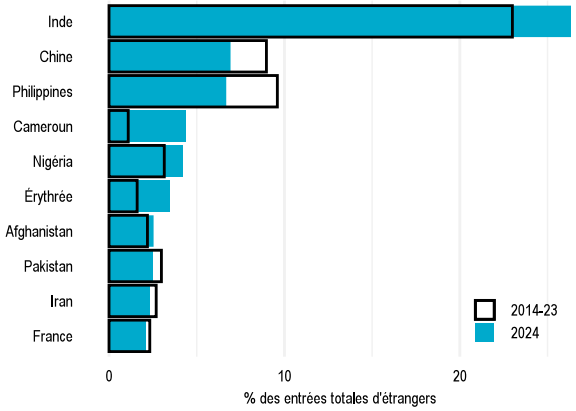
	2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	90 772	-57%

Humanitaire

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	115 838	-33%

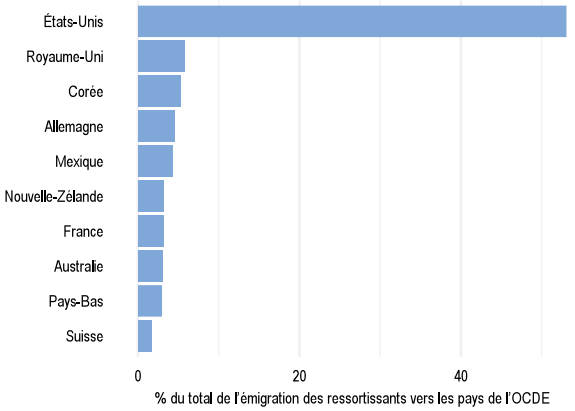
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

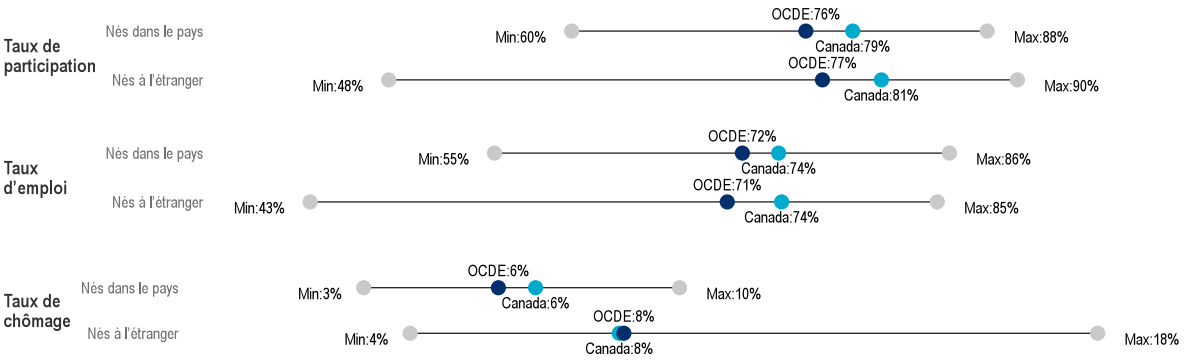
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	834	-2	0
Sorties (2025)	15 115	-0.7	0.7

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	0.8	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	8.7	-20.8
Total	9.4	-20.9

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/ega369

Chili

Population née à l'étranger – 2024	9.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
1.9 million, 52 % de femmes	Évolution depuis 2014 : +334 %	Venezuela (38 %), Pérou (14 %), Colombie (11 %)

La Bolivie, le Venezuela et la Colombie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 principaux pays d'origine, la Bolivie a enregistré la plus forte hausse (28 000) et le Mexique la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées au Chili par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 78 %, pour s'établir aux alentours de 500. La majorité des demandeurs venaient du Venezuela (300), de Cisjordanie et de la bande de Gaza (93) et de Colombie (58). Le recul le plus marqué par rapport à 2024 a concerné les ressortissants du Venezuela (-1 200). Sur les 2 230 décisions prises en 2025, 8 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants chiliens vers les pays de l'OCDE a légèrement diminué, de 2 %, en 2024, pour s'établir à 18 000 personnes. Environ 47 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 15 % aux États-Unis et 9 % en Allemagne.

En juillet 2025, les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères ont publié de nouvelles directives générales sur la délivrance de visas afin de normaliser les procédures suivies par les bureaux consulaires et le Service national des migrations (SERMIG) tout en élargissant l'utilisation d'applications numériques ainsi que le traitement électronique des dossiers. Le SERMIG a par ailleurs engagé des réformes de son organisation afin de renforcer les capacités opérationnelles à l'échelon régional, en particulier dans les zones les plus touchées par l'immigration irrégulière.

En mars 2025, un comité de l'innovation a été institué, avec pour mission de moderniser les procédures et d'améliorer les services publics. Au mois d'août suivant, de nouvelles responsabilités opérationnelles ont été déléguées aux bureaux régionaux dans les zones proches des frontières nord du pays, où les flux migratoires en situation irrégulière sont particulièrement importants. Les forces armées continuent de prendre part aux opérations de surveillance et de contrôle des migrations dans cette zone dans le cadre des mécanismes existants, tandis que les autorités chargées des migrations, de la police et de la défense coopèrent entre elles. Le suivi des entrées irrégulières et la mise en œuvre des procédures d'éloignement ont par ailleurs été renforcés.

En 2025 et 2026, le Parlement a examiné diverses initiatives visant à modifier la loi no 21.325 relative aux migrations et à l'immigration, faisant ainsi de ce sujet une priorité sur le plan législatif et sur celui de la politique publique. Figurent au nombre des principales propositions : la création d'un délit d'entrée irrégulière, passible de sanction ; le renforcement des pouvoirs d'éloignement administratif, notamment par l'autorisation accordée à la police judiciaire de pénétrer – avec l'autorisation des autorités judiciaires – au domicile des ressortissants étrangers sous le coup d'une mesure d'éloignement ; et l'introduction de certaines restrictions à l'accès aux prestations publiques pour les immigrés en situation irrégulière, conformément à la législation.

Un projet de réforme constitutionnelle a également été présenté, visant à étendre la durée maximale de rétention des ressortissants étrangers en attente d'éloignement de 5 à 180 jours consécutifs, et ce afin de faciliter la coordination des services consulaires et des services sur le terrain.

Depuis qu'il a pris ses fonctions, le 11 mars 2026, le Président José Antonio Kast a modifié la politique relative aux migrations et la politique étrangère dans le but d'assurer une gestion ordonnée, régulière et sûre des flux migratoires, conformément à la législation en vigueur. Son intention est de concilier la gestion des migrations avec le maintien de l'ordre public, la sécurité nationale et la souveraineté, tout en préservant les droits fondamentaux des migrants. La priorité est donnée aux voies d'admission officielles et au respect des exigences légales tandis que l'État renforce sa capacité de suivi et de gestion des flux migratoires et s'attache à décourager les entrées et les séjours en situation irrégulière.

La politique migratoire actuelle ne prévoit pas de dispositif de régularisation en masse. Elle privilégie au contraire les catégories de séjour existantes et les mécanismes de régularisation ordinaires, l'objectif étant de conserver à ce dispositif un caractère d'exception et de favoriser une immigration maîtrisée, viable et empruntant des voies légales.

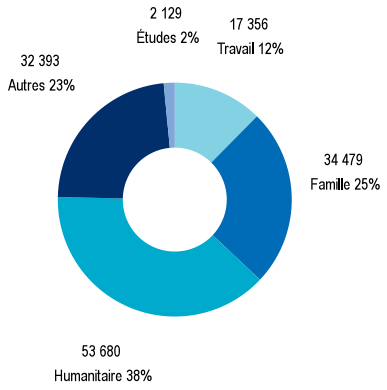
Les principales mesures prises consistent notamment en la création d'un « Bouclier frontalier » avec la construction d'obstacles physiques, le déploiement de technologies de surveillance perfectionnées et le renforcement de la présence militaire le long des frontières septentrionales du pays, et en particulier le long des frontières péruviennes et boliviennes. La stratégie vise à accroître le contrôle aux frontières, lutter contre la criminalité transnationale organisée et dissuader les entrées irrégulières. À la suite de la mise en place de cette stratégie, ces entrées auraient diminué de 31 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Le Président Kast a annoncé en outre un programme de départs volontaires destiné à faciliter le retour dans leur pays d'origine des migrants en situation irrégulière, à commencer par ceux qui ont franchi la frontière de façon irrégulière ou sont restés dans le pays après l'expiration de leur permis de séjour touristique. Les participants à ce programme échapperaient aux sanctions encourues pour l'infraction commise et pourraient obtenir par la suite un permis de séjour temporaire.

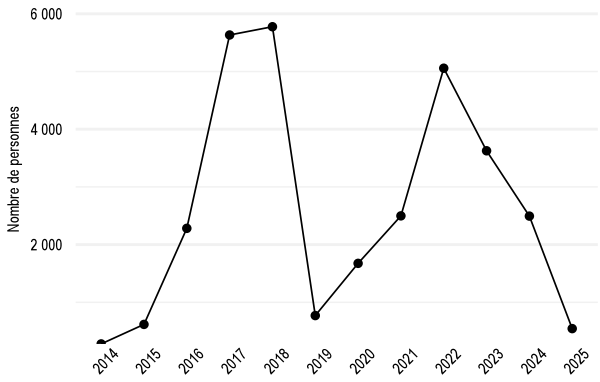
Pour plus d'informations : www.extranjeria.gob.cl | www.serviciomigraciones.cl/en/home/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chili

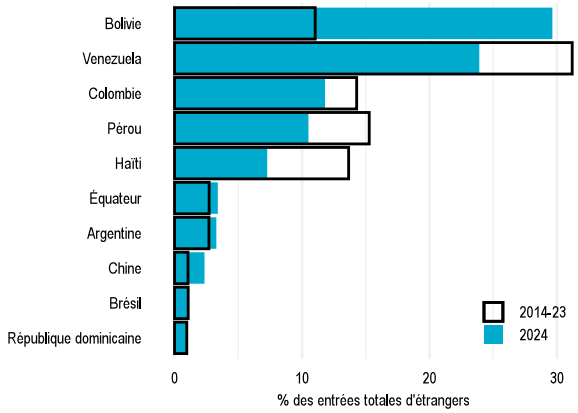
Entrées d'immigrés de long terme
2024 (Source : OCDE)



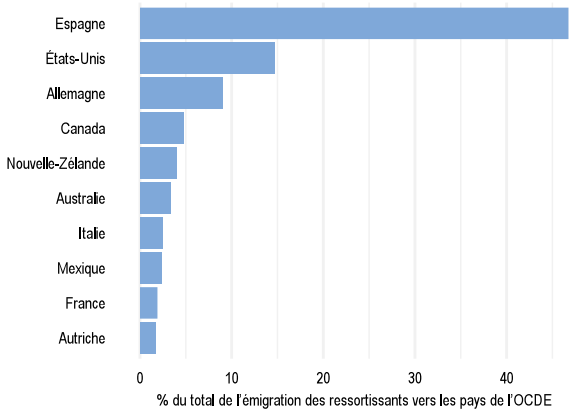
Entrées de demandeurs d'asile
(Sources: HCR)



10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



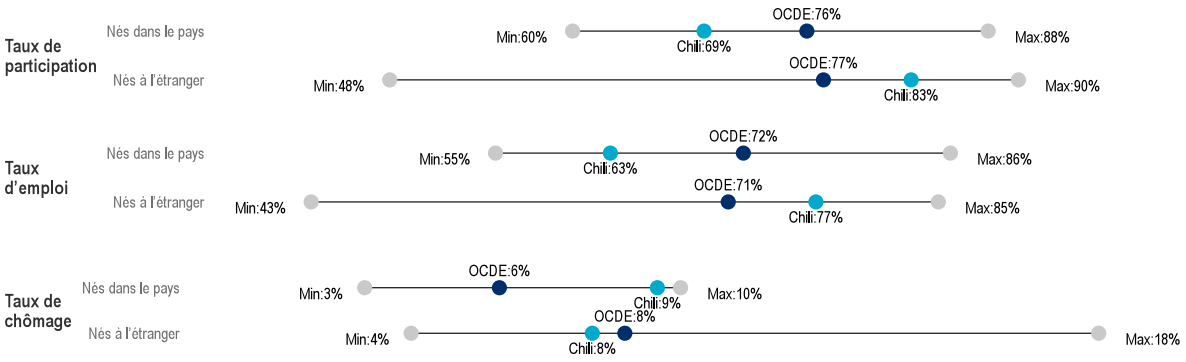
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	100	0	0
Sorties (2025)	691	-0.1	0.2

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	1.9	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.9	-0.3
Total	4.8	-0.6

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/r48wxu

Colombie

Population née à l'étranger – 2024	5.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
3.1 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +2 005 %	Venezuela (95 %), États-Unis (1 %), Équateur (1 %)

Les États-Unis, le Venezuela et le Pérou étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, les États-Unis ont enregistré la plus forte hausse (2 500) et le Venezuela la plus forte baisse (-1 500) de leurs flux d'entrées en Colombie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 17 %, pour s'établir à 8 200 environ. La majorité des demandeurs venaient du Venezuela (7 700), de Colombie (200) et d'Équateur (84). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants vénézuéliens (1 300), et le recul le plus marqué les ressortissants cubains (-55). Sur les 20 000 décisions prises en 2025, 1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants colombiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2024, pour s'établir à 252 000 personnes. Environ 67 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 12 % aux États-Unis et 7 % au Chili.

En 2025-2026, la Colombie a continué de coopérer avec ses partenaires régionaux et internationaux en vue de protéger les réfugiés, assurer leur intégration socioéconomique et rechercher des solutions viables pour les populations déplacées, tout en demeurant le principal pays d'accueil d'immigrés et de réfugiés vénézuéliens dans la région.

Les autorités nationales et locales ont continué de concevoir des programmes destinés à faciliter l'intégration sociale et économique des immigrés et réfugiés vénézuéliens. Les mesures relevant de ces programmes portent principalement sur l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins et aux services de proximité, ainsi que sur le soutien aux collectivités dans les zones accueillant un nombre important d'immigrants.

Entre mai 2025 et juin 2026, la Colombie a continué d'accorder un statut de protection temporaire aux immigrants vénézuéliens (ETPV), l'essentiel du travail de l'administration consistant à délivrer des permis de protection temporaire (PPT) aux personnes admissibles afin de faciliter leur intégration. Les autorités nationales, avec le concours d'organisations internationales, ont donc poursuivi les procédures de délivrance de documents aux ressortissants vénézuéliens déjà inscrits. En août 2025, le HCR indiquait poursuivre sa collaboration avec les autorités colombiennes autour de la délivrance de permis de protection temporaire et de l'intégration des titulaires de ces permis dans les systèmes nationaux, en parallèle au renforcement des programmes en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion au niveau local. Au cours de la même période, les débats d'orientation ont tourné de plus en plus autour de la situation des Vénézuéliens n'ayant plus accès aux mécanismes de régularisation depuis la clôture du processus d'enregistrement prévu dans le cadre de l'octroi du statut EPTV, ainsi qu'aux autres solutions permettant, en particulier aux personnes arrivées plus récemment, d'obtenir un titre de séjour en règle et d'accéder aux services.

En 2025, les autorités ont continué de prendre des mesures liées à la clôture des inscriptions au bénéfice de l'EPTV, aucune nouvelle demande n'étant plus admise depuis 2023. Les débats publics se sont cristallisés autour de la question des immigrés arrivés après l'échéance et restant de ce fait exclus du principal mécanisme de régularisation. En 2025-2026, les filières existantes de délivrance de titres de séjour et de visas ont continué à être utilisées pour traiter les cas individuels.

L'un des changements notables intervenus au cours de cette période a été la mise en place d'un permis de séjour spécial pour les représentants légaux d'enfants et d'adolescents vénézuéliens (*PEP Tutor*). Encadrée par la Résolution n° 2451 de 2025, la période de dépôt des demandes court du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2026. Migración Colombia a délivré les premiers titres de séjour en mars 2026, dans dix villes tout d'abord, puis dans 24 villes supplémentaires.

Ces titres de séjour donnent un statut légal et une autorisation de travailler aux représentants légaux de mineurs titulaires d'un PPT ou dont le PPT a été approuvé avant le 31 décembre 2023. Leur période de validité, non renouvelable, court jusqu'au 30 mai 2031.

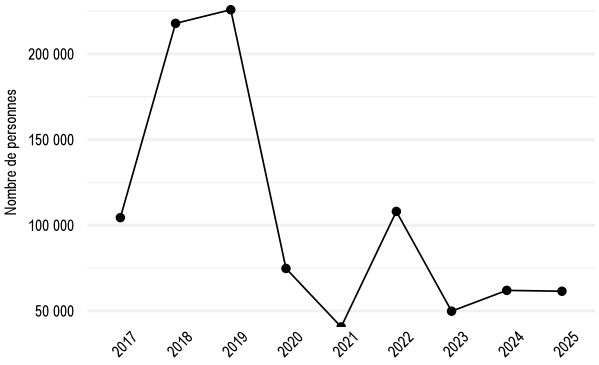
En janvier 2026, les autorités ont préparé des plans d'intervention en prévision d'une possible augmentation des arrivées d'immigrants en provenance du Venezuela. Elles ont défini un cadre d'action graduel pour les régions frontalières et les zones d'accueil, qui prévoyait notamment les dispositions à prendre en matière d'inscription, d'aide humanitaire et de coordination avec les autorités locales en cas d'afflux significatif.

Le décret n° 071, du 27 janvier 2026, officialise la transformation du groupe de travail interne « Colombia Nos Une » en direction rattachée au secrétariat d'État aux Migrations, aux Affaires consulaires et à la Protection internationale, créé par le décret n° 1081, en date du 15 octobre 2025. Cette décision est venue compléter l'architecture institutionnelle du ministère des Affaires étrangères, en faisant de celui-ci la principale instance chargée de la protection des Colombiens à l'étranger, de ceux qui reviennent dans le pays et de la population immigrée en situation régulière sur le territoire national.

Pour plus d'informations : www.migracioncolombia.gov.co/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Colombie

Entrées d'immigrés de long terme
(Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Sources: Source nationale, HCR)

Migration temporaire de travail

	2019	2019/18
Programme vacances-travail	230	14%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	130	-4%
Autres travailleurs temporaires	21 000	-3%

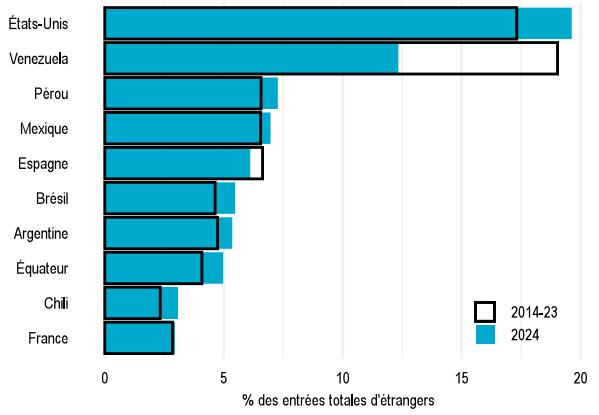
Éducation

	2019	2019/18
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	4 060	-13%

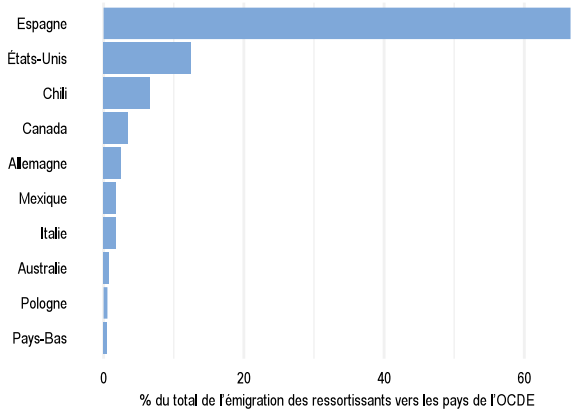
Humanitaire

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	8 244	+17%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



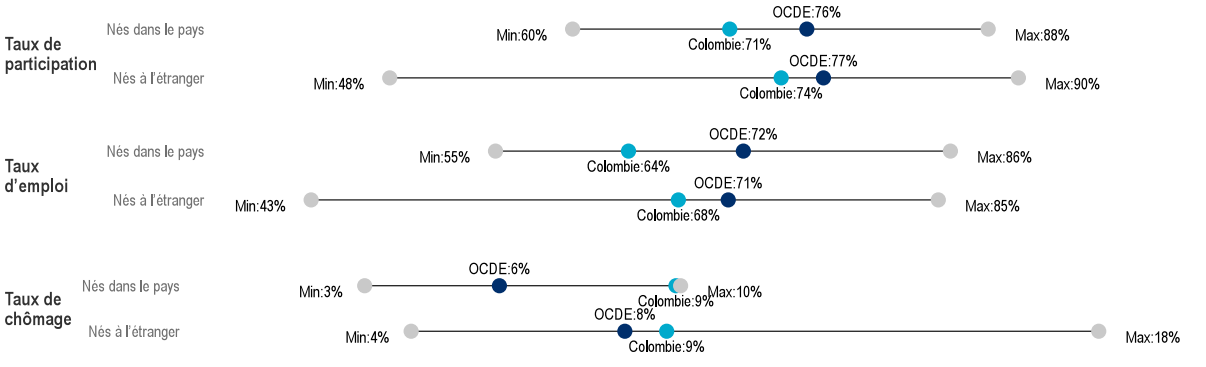
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	13 129	10.6	2.9
Sorties (2025)	429	5.5	0.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	6.4	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2	-0.7
Total	8.4	-1.1

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/u1e4hm

Corée

Population née à l'étranger – 2025	4 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2 millions, 44 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +87 %	Chine (42 %), Viet Nam (13 %), Ouzbékistan (4 %)

En 2025, la Corée a accueilli 67 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 11 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 14 % de migrants de travail, 25 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.1 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 63 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale, 150 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers et 45 000 à des stagiaires.

La Chine, le Viet Nam et les États-Unis étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte hausse (18 000) et la Chine la plus forte baisse (-20 000) en termes de flux d'entrées en Corée par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -20 % pour s'établir aux alentours de 15 000. La majorité des demandeurs venaient de Russie (2 000), d'Inde (1 500) et du Kazakhstan (1 200). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants des Philippines (300) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Russie (-2 500). Sur les 17 000 décisions prises en 2025, 1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants coréens vers les pays de l'OCDE a diminué de -4 % en 2024 pour s'établir à 41 000 personnes. Environ 37 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 11 % au Japon et 11 % au Canada.

Le visa de catégorie supérieure (*Top-Tier)* a été mis en place en avril 2025 pour attirer des experts de haut niveau dans des secteurs de pointe comme celui des semi-conducteurs ou de la biologie appliquée à la santé. Ce programme octroie le statut de résident (F-2) aux ingénieurs expérimentés et aux meilleurs talents internationaux et leur permet d'obtenir directement un titre de séjour permanent au bout de trois ans. Par ailleurs, le programme pilote de stages individualisés en entreprise (*K-Trainee*) ciblant certains pays asiatiques, mis en place en octobre 2025, permet aux talents internationaux recrutés par les filiales de sociétés coréennes à l'étranger d'effectuer des stages au siège de ces entreprises en Corée.

Pour garder les talents internationaux formés dans le pays, le gouvernement a mis en place en janvier 2023 un « programme d'accès rapide à la résidence permanente et à la naturalisation au profit des meilleurs scientifiques et ingénieurs » facilitant l'accès à la résidence permanente et à la naturalisation des étudiants étrangers de master et doctorants les plus brillants de cinq universités de Corée. En février 2026, le programme a été renommé « parcours K-STAR » et étendu à 27 universités supplémentaires. Il permet aux meilleurs diplômés d'obtenir le statut de résident (F- 2) en réduisant considérablement la période requise pour accéder à la résidence permanente.

Le programme de visas régionaux a été étendu en 2025 pour redynamiser les économies locales. Réunissant 13 gouvernements métropolitains et provinciaux, ce programme vise à encourager l'installation durable de ressortissants étrangers dans les régions confrontées au dépeuplement pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et relancer les économies locales.

En décembre 2025, le ministère de l'Emploi et du Travail a annoncé un abaissement à 80 000 du quota de visas E-9 en 2026. Cette réduction pour la deuxième année consécutive s'explique par un déclin de la demande de main-d'œuvre étrangère, qui retrouve aujourd'hui les niveaux d'avant la pandémie.

En parallèle, le nombre de visas de travail saisonnier (E-8) a augmenté pour atteindre 95 700 en 2025 et 117 113 en 2026. La loi sur l'immigration a été modifiée en juillet 2025 pour asseoir sur une base légale le programme dédié aux travailleurs saisonniers et introduire de nouvelles dispositions concernant les agences spécialisées et les interdictions et sanctions applicables aux intermédiaires. Les amendements sont entrés en vigueur en janvier 2026.

En août 2025, le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et de l'Action sociale ont, sur recommandation des gouvernements métropolitains, désigné quelque 21 universités et établissements d'enseignement postsecondaire comme établissements participant à la formation des aidants professionnels étrangers. Ces établissements proposeront des formations diplômantes d'aidant professionnel comprenant un enseignement individualisé du coréen dans le cadre d'un essai pilote sur deux ans.

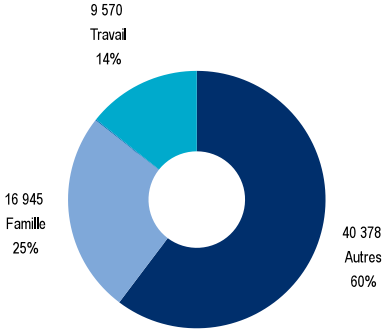
En novembre 2025, le gouvernement a modifié le règlement d'application de la loi sur l'immigration pour que les travailleurs étrangers victimes d'impayés de salaires, de pratiques déloyales en matière d'emploi ou d'autres violations du droit du travail n'aient pas à être signalés aux services de l'immigration. Cette réforme vise à mieux protéger les droits des travailleurs migrants et supprime les obstacles qui pouvaient dissuader les victimes étrangères de faire valoir leurs droits.

D'importantes réformes ont également été mises en œuvre pour encourager l'installation durable de jeunes ressortissants étrangers. Depuis avril 2025, les jeunes immigrés ayant grandi en Corée peuvent rester dans le pays et y chercher du travail même s'ils ne sont pas inscrits à l'université, dès lors qu'ils remplissent certaines conditions de résidence et de niveau d'études, par exemple le fait d'être diplômé d'un établissement local d'enseignement secondaire. Cette politique vise à faciliter l'intégration stable des personnes qui ont déjà poursuivi leur scolarité en Corée.

Pour plus d'informations : www.eps.go.kr | www.immigration.go.kr | www.mrtc.re.kr/eng/main/main.php

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Corée

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



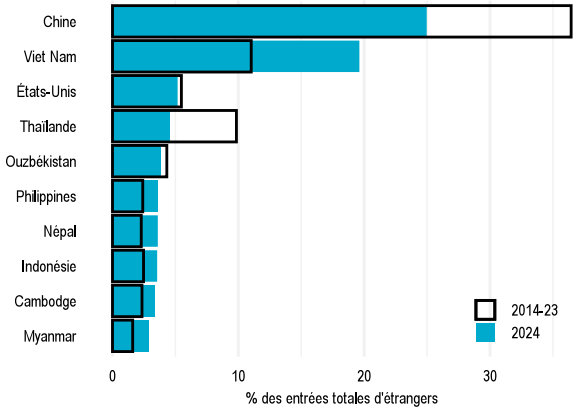
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	3 347	+6%
Travailleurs saisonniers	69 961	+49%
Transferts intra-entreprise	300	-8%
Postdoctorants et chercheurs	655	+9%
Autres travailleurs temporaires	75 994	-24%

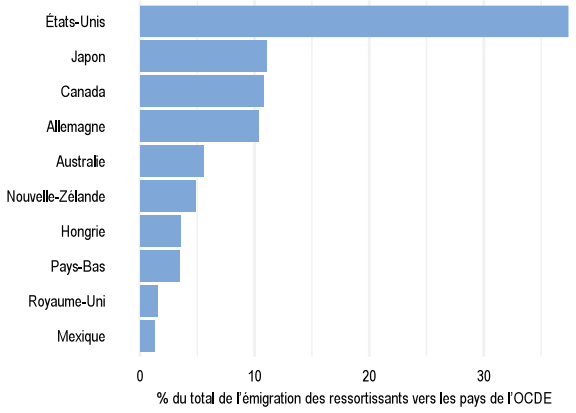
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	45 150	+4%
Étudiants en mobilité internationale	63 012	+13%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	14 572	-20%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



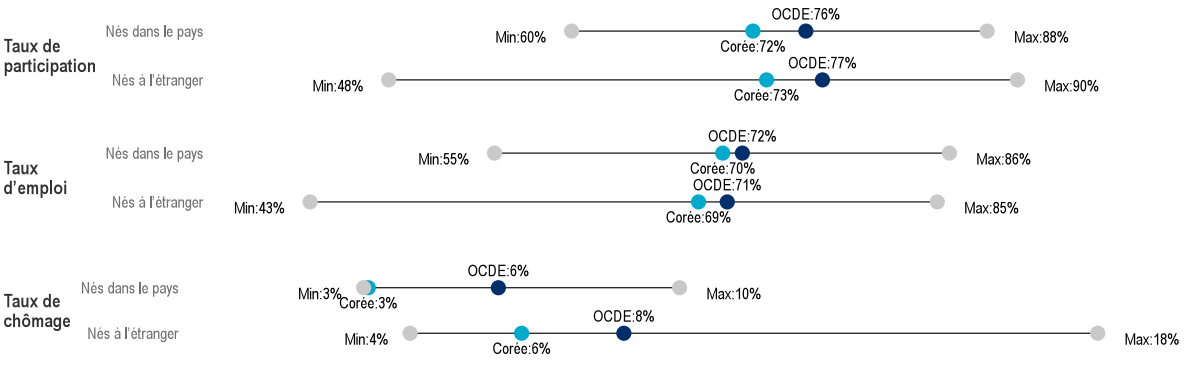
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	7 071	-2.9	0.4
Sorties (2025)	14 309	-0.2	0.8

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-2.1	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.3	-0.6
Total	0.2	-0.4

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/2sh86d

Costa Rica

Population née à l'étranger – 2024	12.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
0.6 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +53 %	Nicaragua (67 %), Venezuela (5 %), Colombie (5 %)

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 4.5 %, pour s'établir à 30 000 environ. La majorité des demandeurs venaient du Nicaragua (23 000), de Cuba (3 300) et du Venezuela (1 700). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants de Cuba (2 000) et le recul le plus marqué les ressortissants du Nicaragua (-400). Sur les 70 000 décisions prises en 2025, 1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants costaricains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2024, pour s'établir à 4 400 personnes. Environ 68 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 6 % en Allemagne et 5 % au Mexique.

La gouvernance des migrations est régie, au Costa Rica, par la loi générale (n° 8 764 de 2009) sur les migrations et les étrangers et incombe à la Direction générale des migrations et des étrangers (*Dirección General de Migración y Extranjería* – DGME), qui relève du ministère de la Gouvernance et de la Police.

La politique du Costa Rica en matière de migrations est régie par les engagements internationaux de protection des migrants et les mécanismes régionaux de coordination, dont la coopération avec les organismes des Nations Unies et les cadres interaméricains. La coordination entre la DGME et les autorités sectorielles demeure essentielle à la prestation de services et à la gouvernance des migrations.

En mai 2026, la DGME a créé une nouvelle catégorie spéciale provisoire pour les ressortissants nicaraguayens, vénézuéliens, cubains et colombiens dont les demandes d'asile sont en instance ou ont été rejetées. Cette mesure humanitaire vise à leur permettre de rester légalement dans le pays. L'accès à cette catégorie est réservé aux personnes qui satisfont aux exigences et critères préalablement définis. Celles qui obtiennent le statut correspondant sont libres de travailler, que ce soit en indépendant ou en tant que salarié. Le permis de séjour qui leur est délivré peut être renouvelé de deux ans en deux ans. Ces personnes n'ont pas besoin d'autorisation pour quitter le pays, mais seulement de respecter les conditions de départ et de réadmission fixées par la DGME. Le dispositif est entré en vigueur le 1er septembre 2026.

En mars 2026, le Costa Rica a signé un accord par lequel il s'est engagé à accepter chaque semaine 25 immigrés expulsés des États-Unis. Ces immigrés auront un statut juridique temporaire.

Depuis le 16 mars 2026, la DGME autorise la présentation de certaines demandes de régularisation depuis les bureaux de poste du pays. Cette initiative doit favoriser l'accessibilité des services de régularisation et en étendre la couverture, même si les décisions relatives au traitement, à l'analyse et à la résolution des dossiers appartiennent exclusivement à la DGME.

Le système d'asile costaricien demeurant soumis à de fortes tensions administratives, la DGME a mis en place, en 2025, diverses mesures de procédure destinées à accélérer le traitement des demandes de reconnaissance du statut de réfugié. Elle s'appuie sur une stratégie combinant examens sur dossier, classement des demandes restées sans suite et hiérarchisation des priorités, ainsi que sur un renforcement du personnel chargé de l'étude des dossiers.

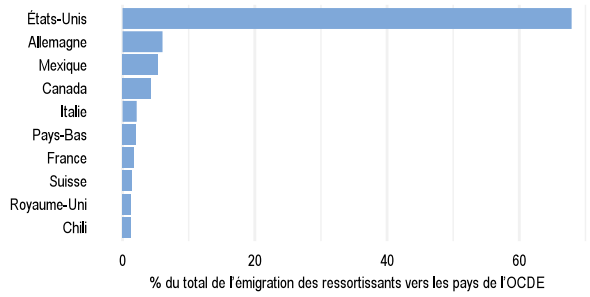
En parallèle aux procédures d'asile, le Costa Rica a adopté des mesures de régularisation provisoire et d'admission à titre exceptionnel. En mars 2025, les autorités ont fait paraître au *Journal officiel* (*La Gaceta*) une résolution à l'effet d'étendre le champ d'application des autorisations exceptionnelles permettant l'admission, le séjour et la régularisation, à titre temporaire, de ressortissants étrangers expulsés au Costa Rica depuis les États-Unis. Ces autorisations sont délivrées pour raisons humanitaires à la discrétion de la DGME.

En juillet 2025, la DGME a adopté des résolutions complémentaires par lesquelles elle autorise la régularisation temporaire de certaines catégories de personnes, à titre humanitaire, qui pourront dès lors séjourner légalement au Costa Rica et y exercer une activité rémunérée pour une durée déterminée.

Pour plus d'informations : www.migracion.go.cr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Costa Rica

Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



Migrations temporaires
(Sources: Source nationale, HCR)

	Éducation 2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	2 904	9%
	Humanitaire	
	2025	**2025/2024**
Demandeurs d'asile	29 559	+5%

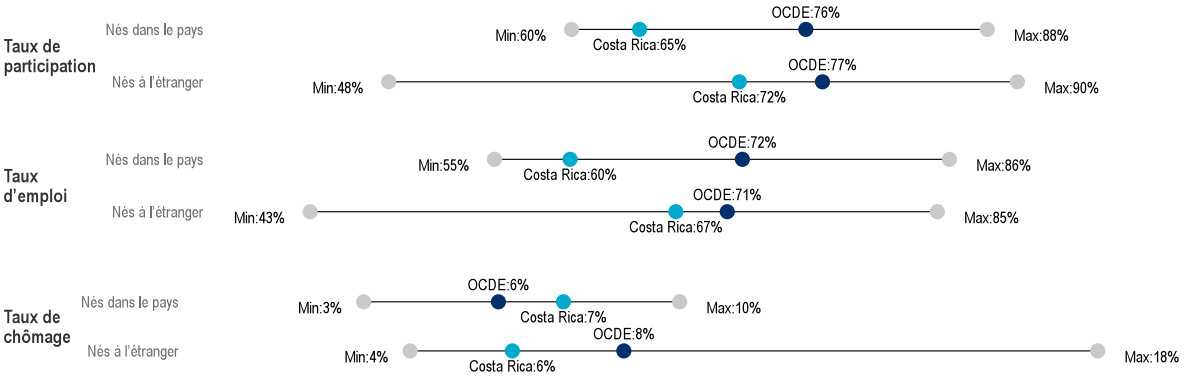
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	853	17.7	0.8
Sorties (2025)	665	5.7	0.6

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	4.3	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.9	-0.1
Total	5.2	-0.4

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/whcfji

Croatie

Population née à l'étranger – 2025	14.2 % de la population	
Taille : 0.5 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : 0 %	

En 2025, 5 500 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Croatie (hors ressortissants de l'UE), soit 82.1 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 64.5 % de migrants de travail, 26.5 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 1.7 % de personnes admises au titre de leurs études et 7.3 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 44 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 33 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 52 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Népal, la Bosnie-Herzégovine et l'Inde étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Népal a enregistré la plus forte hausse (4 200) et l'Ukraine la plus forte baisse (-9 600) de leurs flux d'entrées en Croatie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué, pour s'établir à 800 environ. La majorité des demandeurs venaient de Türkiye (200), de Russie (100) et de Syrie (75). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants népalais (40), et le recul le plus marqué les ressortissants russes (-100). Sur les 290 décisions prises en 2025, 9 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants croates vers les pays de l'OCDE a diminué de -25 % en 2024, pour s'établir à 22 000 personnes. Environ 39 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 27 % en Autriche et 9 % en Suisse.

Une année après la refonte, en 2025, de la loi sur les ressortissants étrangers, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur le 4 juin 2026 en réponse aux tensions grandissantes résultant de la hausse de l'immigration de travail, des abus sur le marché du travail et de la nécessité d'adapter la législation croate aux politiques migratoires de l'UE. La réforme mise en place prévoit un contrôle plus strict des employeurs, des procédures plus claires de filtrage aux frontières, ainsi que plusieurs modifications destinées à moderniser le système des permis de séjour et de travail.

Les principales réformes appliquées au marché du travail ont consisté à introduire une nouvelle exigence de maîtrise du croate pour le renouvellement de certains permis, à compter de 2027, à faciliter la mobilité professionnelle des travailleurs étrangers qui ont déjà leur permis, à prolonger jusqu'à 3 ans la durée de validité des permis de travail saisonniers pluriannuels et à étendre les délais officiels de traitement des demandes de permis de travail.

La nouvelle législation apporte en outre une meilleure protection et davantage de souplesse aux travailleurs étrangers. Ceux qui perdent leur emploi disposent désormais d'un délai plus long pour en rechercher un nouveau ; d'autre part, l'employeur et le salarié doivent tous deux signaler la fin de la relation d'emploi aux autorités. De plus, la Croatie met actuellement en place un visa spécial de longue durée pour les conducteurs de camion et d'autobus originaires de l'extérieur de l'UE afin que leur durée de séjour ne soit plus limitée à 90 jours comme le veut la règle en vigueur dans l'espace Schengen qui est préjudiciable aux transports et aux activités logistiques. D'autres modifications à caractère pratique ont été introduites, dont l'extension du délai d'enregistrement du lieu de domicile, qui passe de 3 à 15 jours après l'arrivée sur le territoire, et la possibilité, pour les étudiants en mobilité internationale, de se voir délivrer un permis de séjour couvrant toute la durée de leurs études, dans la limite de trois ans.

Un autre grand axe de la réforme consiste à durcir la réglementation et renforcer le suivi. La Croatie s'emploie à définir, dans le cadre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, des procédures de filtrage aux frontières des migrants en situation irrégulière comportant notamment des contrôles d'identité, des visites médicales et des évaluations de la vulnérabilité des individus au sein de structures spécifiques. En parallèle, les autorités ont durci les obligations des employeurs en ce qui concerne le logement et la santé des travailleurs étrangers. Les logements mis à disposition par l'employeur doivent offrir un minimum de confort, le nombre de leurs occupants est limité et le loyer plafonné, tandis que les travailleurs étrangers doivent présenter un certificat médical et de vaccination datant de moins de 90 jours. Les réformes mises en place visent à la fois à lutter contre l'exploitation des travailleurs étrangers et à créer un cadre plus rigoureux et transparent en matière d'immigration.

La Ville de Zagreb a ouvert, en novembre 2025, une enquête publique au sujet de son programme d'intégration pour 2026-2030, qui doit favoriser l'inclusion des immigrés grâce à des services accessibles et à des initiatives interculturelles. Le programme prévu doit encourager la coopération entre les institutions publiques, la société civile, les entreprises et la population locale au service d'une meilleure cohésion sociale. Ses priorités sont la gouvernance inclusive, le renforcement de la capacité d'intégration et une plus grande sensibilisation du public à la situation des travailleurs immigrés, des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale.

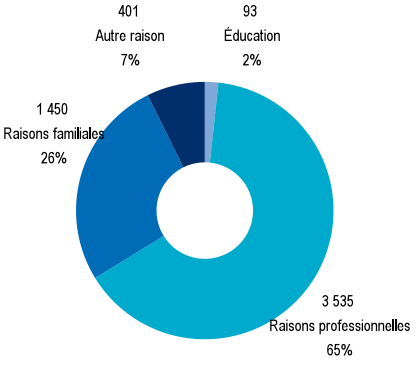
Le Parlement croate a adopté des propositions de modification de la loi sur la protection internationale et la protection temporaire, qui s'appliquent depuis le 12 juin 2026. Les modifications apportées résultaient de la nécessité de transposer la directive et les règlements formant le Pacte sur la migration et l'asile et d'y adapter le droit national.

Pour plus d'informations : https://emn.gov.hr | https://mup.gov.hr/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Croatie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2025 (Source: Eurostat)



Migrations temporaires

(Sources: Eurostat, HCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

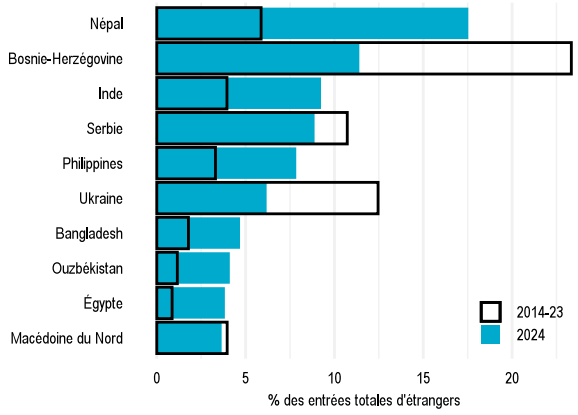
	2025	2025/2024
Raisons professionnelles	43 847	-48%
Raisons familiales	1 075	-23%
Éducation	287	-19%
Autre raison	275	-65%

Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	845	-16%

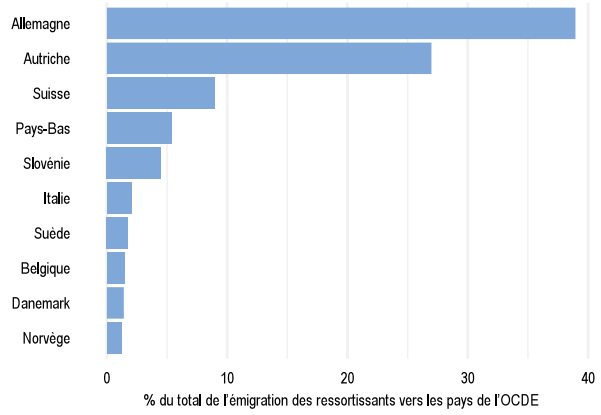
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

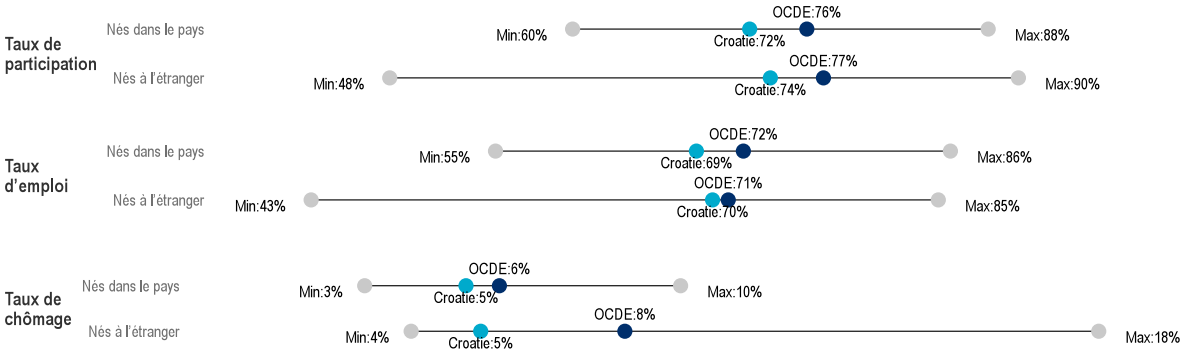
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	6 705	10.3	7.2
Sorties (2024)	1 966	52.4	2.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-4.5	+0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.9	-3.2
Total	0.4	-2.8

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/d68gb1

Danemark

Population née à l'étranger – 2025	12.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.8 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +50 %	Pologne (6 %), Ukraine (6 %), Suède (5 %)

En 2025, le Danemark a accueilli 52 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 4 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 55 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 23 % de migrants de travail, 20 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 2 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 10 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 4 200 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 55 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en baisse de 13 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Roumanie et l'Allemagne étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Népal a enregistré la plus forte hausse (1 100) et la Pologne la plus forte baisse (-1 000) de leurs flux d'entrées au Danemark par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 16 %, pour s'établir à 1 900 environ. La majorité des demandeurs venaient d'Érythrée (300), d'Afghanistan (1 100) et de Syrie (1 300). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants pakistanais (50) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-300). Sur les 1 200 décisions prises en 2025, 35 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants danois vers les pays de l'OCDE a diminué de 4 % en 2024, pour s'établir à 9 600 personnes. Environ 19 % d'entre elles ont émigré en Suède, 12 % en Espagne et 10 % en Norvège.

Le 25 juin 2026, le gouvernement danois a proposé une loi instaurant un nouveau dispositif de seuil salarial *(Pay Limit Scheme),* dans le cadre duquel le salaire minimum requis est fixé à 322 000 DKK par an (2026). Ce dispositif s'appuie sur un accord conclu en juin 2025 avec les partenaires sociaux danois. Ce dispositif s'appliquera aux ressortissants de 16 pays non membres de l'UE, l'éligibilité étant subordonnée à l'exercice d'un emploi couvert par des conventions collectives salariales spécifiques et à des entreprises où s'appliquent ces conventions. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les entreprises doivent remplir un certain nombre de conditions visant à garantir des conditions de travail décentes et être certifiées par l'Agence danoise pour le recrutement international et l'intégration (SIRI). Ce dispositif nécessitera une coopération étroite entre les autorités chargées de l'immigration et les partenaires sociaux, qui seront chargés de veiller au respect des conventions collectives par l'employeur.

Le 7 octobre 2025, le gouvernement danois a mis en place un système de quotas visant à garantir que le recrutement de professionnels de santé étrangers réponde à la demande réelle dans le secteur de la santé et des soins. En conséquence, un quota zéro s'applique actuellement aux infirmiers et médecins étrangers souhaitant obtenir une autorisation d'exercer au Danemark, ce qui signifie que ces professionnels, ainsi que les membres de leur famille qui les accompagnent, ne peuvent pas obtenir de titre de séjour en vue de l'octroi d'une autorisation d'exercer au Danemark en raison d'un manque de demande dans le secteur de la santé.

À la suite des décisions parlementaires prises respectivement en juin 2024 et novembre 2024 visant à participer aux volets du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile liés à Schengen et à la coopération « Dublin » (désormais dénommée AMMR), un projet de loi de transposition a été présenté au Parlement fin 2025 et débattu début 2026. Toutefois, en raison des élections danoises et de la situation parlementaire au Danemark entre février et mai 2026, un nouveau projet de loi de transposition a été présenté au Parlement le 25 juin 2026 et adopté fin août 2026. La nouvelle législation est entrée en vigueur le 3 septembre 2026.

À compter du 15 juin 2025, les règles relatives à la suspension de peine aux fins de retour ont été étendues à un groupe plus large d'étrangers ayant fait l'objet d'une décision d'expulsion prononcée par un tribunal, ce qui permet de suspendre les peines d'emprisonnement d'une durée maximale d'un an si un retour immédiat est possible. Avec effet au 1er janvier 2026, des modifications législatives ont été introduites dans le but de restreindre l'accès à certains services financés par les pouvoirs publics pour les étrangers en situation irrégulière, et des mesures de contrôle plus strictes ont été mises en place à l'égard des étrangers en situation irrégulière faisant l'objet d'une procédure de retour.

Conformément au code frontières Schengen, le Danemark a prolongé, le 12 juin 2026, les contrôles temporaires aux frontières et ce jusqu'au 11 novembre 2026. Les titres de séjour délivrés en vertu de la loi spéciale relative aux personnes déplacées d'Ukraine ont été prolongés jusqu'en mars 2027.

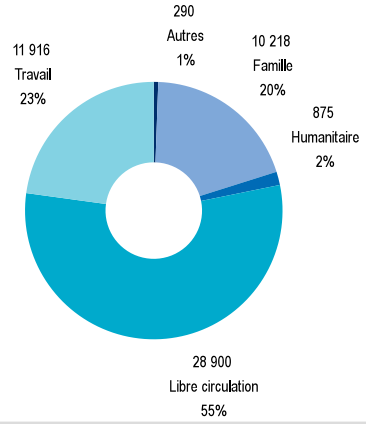
À partir de juillet 2025, le Danemark a mis en place un nouveau cadre d'aide sociale à trois niveaux, remplaçant l'ancien système de « prestations d'autonomie et de retour ». La réforme a introduit des niveaux de prestations différenciés (minimum, de base et majoré) et a lié plus étroitement l'accès aux prestations à la participation à des activités liées à l'emploi, à l'apprentissage de la langue danoise et aux programmes municipaux d'activation.

Pour plus d'informations : www.uim.dk (en danois) | www.nyidanmark.dk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Danemark

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

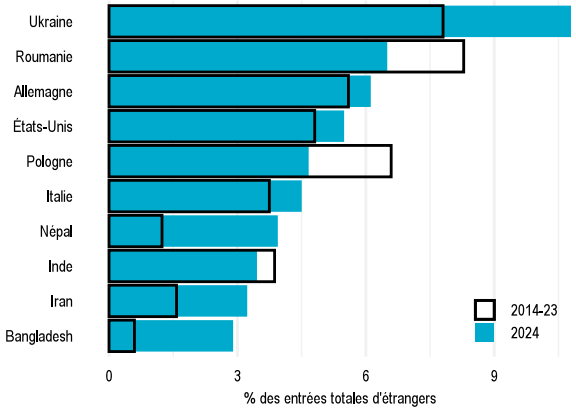
	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	493	-17%
Programme vacances-travail	929	+19%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Postdoctorants et chercheurs	188	-36%
Autres travailleurs temporaires	2 572	-26%

	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	2 603	+6%
Étudiants en mobilité internationale	10 358	-10%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 865	-16%

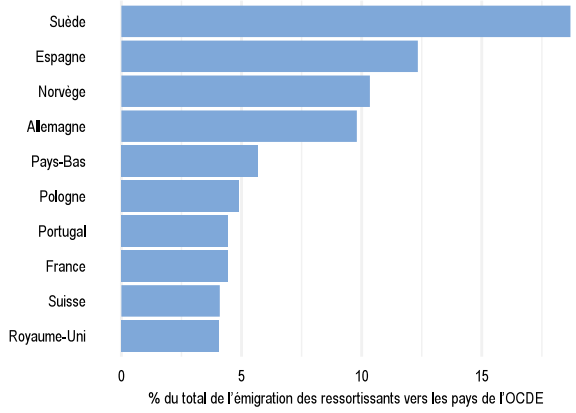
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

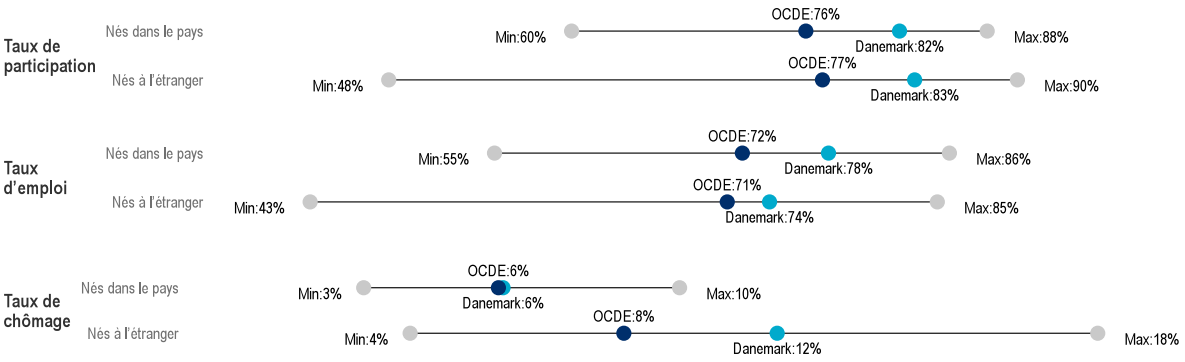
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	1 519	-0.1	0.4
Sorties (2024)	4 846	9.7	1.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	0.2	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.3	0
Total	5.5	+0.2

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/eyagkb

Espagne

Population née à l'étranger – 2025	19.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 9.5 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +61 %	Maroc (12 %), Colombie (10 %), Venezuela (7 %)

En 2025, l'Espagne a accueilli 460 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 25 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 24 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 8 % de migrants de travail, 44 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 5 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 66 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 49 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 236 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 24 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Colombie, le Maroc et le Venezuela étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Venezuela a enregistré la plus forte hausse (15 000) et la Roumanie la plus forte baisse (-7 600) de leurs flux d'entrées en Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 15 %, pour atteindre environ 141 000. La majorité des demandeurs venaient du Venezuela (84 000), du Mali (15 000) et de Colombie (14 000). La plus forte hausse par rapport à 2024 concerne les ressortissants vénézuéliens (19 000), et la baisse la plus importante les ressortissants colombiens (-25 000). Sur les 148 000 décisions prises en 2025, 51 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants espagnols vers les pays de l'OCDE a diminué de 5 % en 2024, pour s'établir à 79 000 personnes. Environ 18 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 13 % aux Pays-Bas et 12 % en Suisse.

Une réforme réglementaire majeure est entrée en vigueur en mai 2025. Elle vise à simplifier les procédures, à renforcer la sécurité juridique et à faciliter l'intégration des immigrés sur le marché du travail, à l'école et au quotidien. Parmi les principales mesures prises, les catégories de visas ont été réorganisées, les voies d'accès à la résidence ont été précisées et la durée de validité de la plupart des autorisations de séjour initiales a été fixée à un an, renouvelable en général jusqu'à quatre ans. Cette réforme simplifie également le passage entre les différents statuts de résidence. Les étudiants qui ont terminé leurs études peuvent résider et travailler sans avoir à attendre l'acceptation de leur demande de permis unique.

Le mécanisme d'*arraigo* (régularisation) a été étendu. Depuis mai 2025, cinq catégories distinctes d'arraigo sont possibles : arraigo social, arraigo socioprofessionnel, arraigo socioformatif, arraigo familial et arraigo de la « deuxième chance » pour les personnes qui avaient un permis de séjour au cours des deux années précédentes mais n'ont pas pu le renouveler. La durée de séjour requise pour la plupart des catégories d'arraigo a été ramenée de trois à deux ans, facilitant ainsi un accès plus rapide à la résidence légale et à l'emploi. L'accès au marché du travail au titre de ces permis a été élargi, permettant à la fois aux salariés et aux indépendants de travailler dès le départ.

En janvier 2026, le Conseil des ministres a approuvé un processus de régularisation exceptionnel (officiellement le Décret royal 316/2026), publié en avril 2026. La période de dépôt des demandes était comprise entre le 16 avril 2026 et le 30 juin 2026. Cette procédure ciblait les ressortissants étrangers résidant en Espagne avant le 1er janvier 2026. Les demandeurs devaient justifier d'au moins cinq mois de résidence en Espagne avant la demande, n'avoir aucun casier judiciaire et satisfaire à d'autres exigences particulières. Les bénéficiaires se verront accorder un permis de séjour d'une durée initiale d'un an renouvelable et seront autorisés à travailler dans n'importe quel secteur et lieu en Espagne. L'objectif était de traiter la question des immigrés en situation irrégulière, de la demande de main-d'œuvre et de la cohésion sociale, en permettant aux personnes concernées de demander un titre de séjour ordinaire après la première année. Au 2 juillet 2026, environ 1.2 million de demandes avaient été soumises et près de 610 000 avaient été admises pour traitement, selon le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations.

La politique d'intégration s'inscrit dans le Cadre stratégique pour la citoyenneté et l'inclusion contre le racisme et la xénophobie 2023-2027, et des rapports de suivi ont été présentés en février 2025.

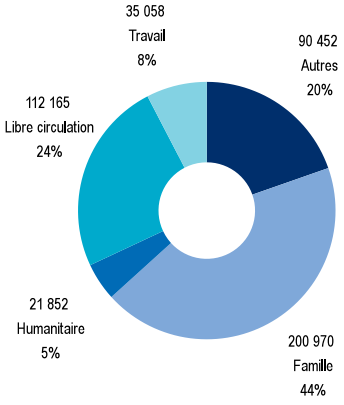
En mars 2025, la Loi relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne et à leur intégration sociale a été modifiée afin d'établir un cadre pour la répartition, l'accueil et la protection des mineurs étrangers non accompagnés afin de remédier aux contraintes de capacité des zones frontalières et de mieux répartir les mineurs non accompagnés sur l'ensemble du territoire.

L'Espagne a adopté son troisième Plan de lutte contre les crimes de haine 2025-2028 et étendu le recours aux outils de suivi fondés sur l'intelligence artificielle par l'OBERAXE (Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie) afin de détecter et de signaler les discours de haine diffusés sur les réseaux sociaux. Les données de suivi en 2024-2025 montrent la persistance de l'hostilité en ligne à l'égard des immigrés et des minorités.

Pour plus d'informations : www.inclusion.gob.es/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



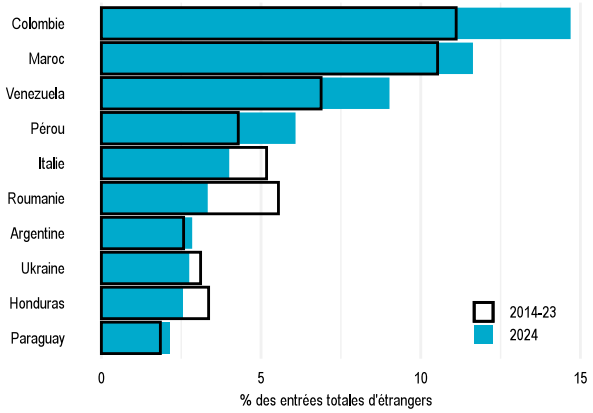
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	6 887	-67%
Transferts intra-entreprise	1 355	-11%
Postdoctorants et chercheurs	1 685	-6%
Autres travailleurs temporaires	39 379	+23%

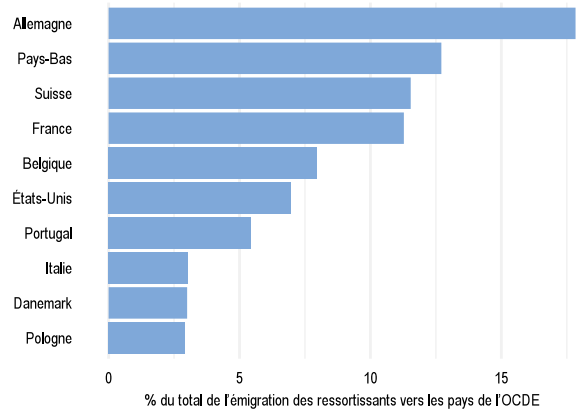
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	39 539	-22%
Étudiants en mobilité internationale	66 463	-5%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	141 055	-15%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



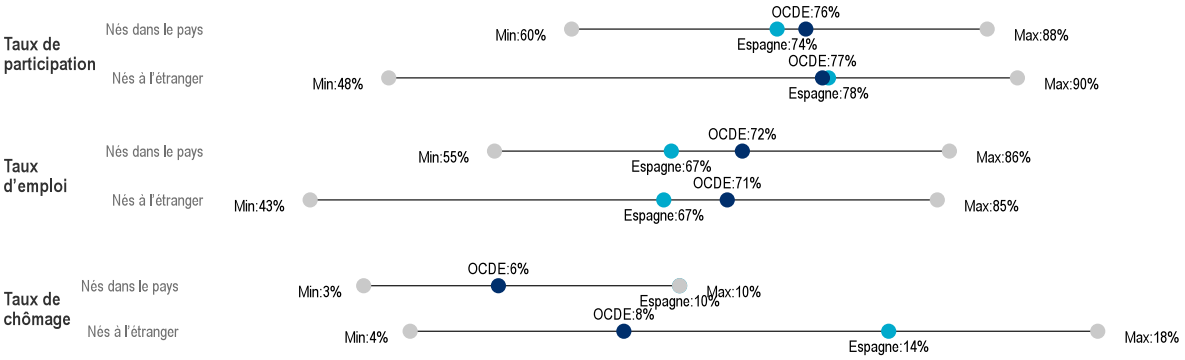
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	6 856	8.3	0.4
Sorties (2025)	794	35	0

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-2.5	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11.8	0
Total	9.4	0

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/bteas4

Estonie

Population née à l'étranger – 2025	17.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +24 %	Russie (25 %), Ukraine (23 %), Bélarus (3 %)

En 2025, l'Estonie a accueilli 7 500 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 16 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 39 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 29 % de migrants de travail, 22 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 10 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 500 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 4 200 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 6 500 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en baisse de 28 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et la Finlande étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la France a enregistré la plus forte hausse (90) et l'Ukraine la plus forte baisse (-6 100) de leurs flux d'entrées en Estonie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 24 %, pour s'établir aux alentours de 1 000. La majorité des demandeurs venaient d'Ukraine (900), de Russie (30) et du Bélarus (15). La plus forte baisse a concerné les ressortissants ukrainiens (-300). Sur les 810 décisions prises en 2025, 93 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants estoniens vers les pays de l'OCDE a diminué de 2 % en 2024, pour s'établir à 4 300 personnes. Environ 25 % d'entre elles ont émigré en Finlande, 12 % en Allemagne et 9 % aux Pays-Bas.

En mai 2026, l'Estonie a adopté deux réformes de l'immigration de travail. Les modifications visant à transposer la Directive de l'UE sur le permis unique, telle que révisée, autorisent les détenteurs d'un titre de séjour lié à l'emploi à changer d'employeur sans avoir à demander un nouveau titre de séjour, sous réserve de déclaration par le nouvel employeur aux autorités compétentes. Ils peuvent rester sans emploi pendant trois à six mois en fonction de la durée de validité de leur titre de séjour, voire jusqu'à neuf mois dans des cas exceptionnels. Les modifications apportées les autorisent en outre à continuer d'occuper leur emploi pendant l'examen d'une demande de prolongation ou de remplacement de leur titre de séjour et relèvent à 100 000 EUR le montant de l'amende maximale encourue par les personnes morales dans le cas de certains manquements graves. Une autre réforme a ouvert une voie d'admission supplémentaire pour les travailleurs des secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre, qui ne sont pas soumis au quota normal d'immigration ni à l'examen de la situation du marché du travail, mais auxquels s'applique un plafond annuel distinct en fonction de la conjoncture économique.

Dans un arrêt du 23 mars 2026 relatif au regroupement familial, la Cour suprême a considéré que la définition donnée à la notion de « membres de la famille » d'un réfugié était inconstitutionnelle dans la mesure où elle excluait un concubin ayant vécu avec une personne réfugiée avant l'arrivée de celle-ci en Estonie, sachant que le mariage de ces deux personnes ou la reconnaissance d'un partenariat entre elles était légalement impossible dans leur pays d'origine.

Le 12 juin 2026, une nouvelle loi sur l'octroi de la protection internationale aux étrangers est entrée en vigueur pour faire suite à la réforme du cadre européen sur la migration et l'asile. Cette loi établit de nouvelles procédures en matière de contrôle aux frontières et d'asile, précise les obligations des demandeurs et renforce les garanties procédurales, dont l'accès à l'assistance juridique à un stade précoce.

La gestion des frontières reste une grande priorité sur le terrain. L'Estonie a mis en place des projets axés sur les systèmes de surveillance, l'infrastructure de télécommunication, les technologies d'identification mobiles et les capacités de lutte contre les drones. Elle a également pris part au déploiement progressif du système d'entrée/de sortie de l'UE, à partir d'octobre 2025, déploiement qui s'est achevé le 10 avril 2026.

Depuis le 31 mars 2025, l'Estonie ne reconnaît plus les passeports internationaux non biométriques délivrés par la Fédération de Russie comme des documents valides pour l'entrée sur son territoire et la délivrance de visa Schengen. Les autorités ont appliqué des dispositions transitoires autorisant les détenteurs de permis de séjour délivré par l'Estonie ou par un autre pays de l'UE à entrer sur le territoire sans passeport biométrique jusqu'au 30 septembre 2025.

Depuis le 8 mai 2025, elle exige un visa des ressortissants géorgiens titulaires d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service, en application d'une décision de l'UE. En juillet 2025, des modifications de la législation sont entrées en vigueur autorisant le rejet sans examen des demandes d'attribution d'une identité numérique introduites par des ressortissants de pays présentant un risque élevé de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ou de ressortissants de pays avec lesquels l'Estonie n'entretient pas une coopération suffisante en matière de justice, de sécurité ou de police.

En 2026, l'Estonie a durci ses exigences en ce qui concerne l'intégration. Depuis le 1er janvier, il est obligatoire, sauf exceptions prévues par la loi, d'avoir suivi le module de base du programme d'intégration et d'atteindre le niveau A2 en estonien pour obtenir un permis de séjour temporaire en vue d'une installation permanente dans le pays. Depuis juin, les demandeurs d'une protection internationale doivent suivre un module d'intégration de 16 heures ainsi qu'une formation linguistique devant les amener au niveau A1.

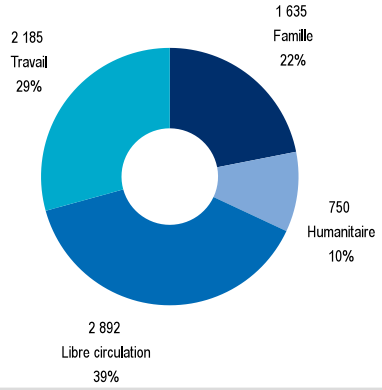
En application de la décision prise au niveau de l'UE en juillet 2026, la protection temporaire des personnes déplacées en provenance d'Ukraine a été prolongée jusqu'au 4 mars 2028.

Pour plus d'informations : www.kul.ee | www.siseministeerium.ee | www.politsei.ee | www.emn.ee

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Estonie

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

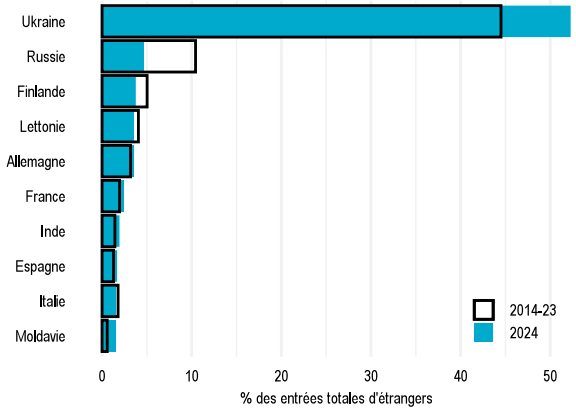
Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	808	-11%
Transferts intra-entreprise	1	+0%
Postdoctorants et chercheurs	59	+13%
Autres travailleurs temporaires	3 294	-9%

Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	464	-5%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 005	-24%

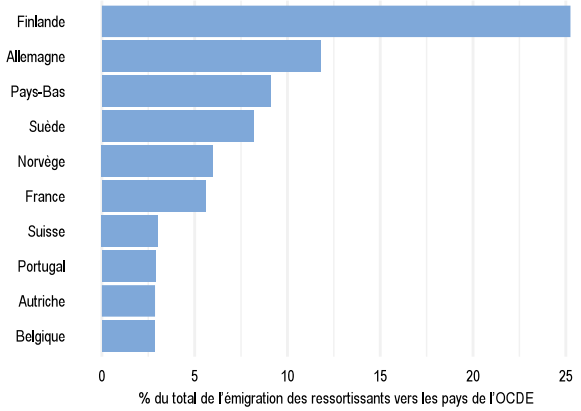
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

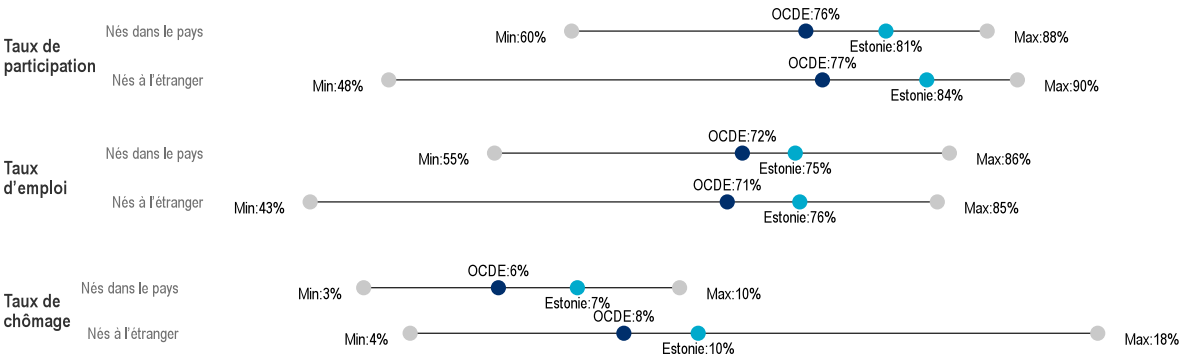
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	536	8.1	1.1
Sorties (2025)	291	10	0.6

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-4.7	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-2.1	-3.1
Total	-6.8	-3.4

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/j2gwik

États-Unis

Population née à l'étranger – 2025	15 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 52 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +20 %	Mexique (23 %), Inde (8 %), Chine (5 %)

En 2025, les États-Unis ont accueilli 1 288 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -10 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 6 % de migrants de travail, 75 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 12 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 270 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 830 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

En 2025, la politique migratoire a mis de plus en plus l'accent sur la répression et les expulsions. Cette approche a été renforcée par l'adoption, en juillet 2025, d'un ensemble important de mesures budgétaires et de principes d'action qui a considérablement accru les ressources allouées à la gestion des frontières, à la rétention et au contrôle de l'immigration. La législation a délégué d'importantes responsabilités de mise en œuvre au Département de la sécurité intérieure (DHS) et à ses agences. En outre, les États-Unis ont conclu des accords de rapatriement de ressortissants de pays tiers avec de nombreux pays étrangers.

Tout au long de l'année 2025, le DHS a renforcé la coordination administrative entre le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP), la police de l'immigration et des douanes (ICE) et les services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS), en mettant l'accent sur l'examen, la vérification et l'exécution des décisions de renvoi. L'application *CBP Home* propose désormais une « assistance à l'auto-expulsion volontaire » (*voluntarily self-deport*).

Les modifications apportées au traitement des demandes d'asile, qui ont été mises en place mi-2025 par des mesures administratives et réglementaires, ont accru le recours aux procédures accélérées ; les migrants qui traversent clandestinement la frontière peuvent être expulsés plus rapidement sans audience devant un tribunal. Les instructions administratives publiées mi-2025 ont renforcé les obligations relatives aux rendez-vous préprogrammés aux points d'entrée et élargi les possibilités de traitement accéléré des dossiers.

Le DHS a prolongé jusqu'au 19 octobre 2026 le statut de protection temporaire (TPS) accordé aux ressortissants ukrainiens. En 2025 et début 2026, le DHS a publié des avis mettant fin ou annonçant son intention de mettre fin à ce statut pour les ressortissants de plusieurs pays comme le Honduras, le Nicaragua, l'Éthiopie et la Somalie, estimant que les conditions requises n'étaient plus remplies. Dans plusieurs cas, l'application de ces décisions a fait l'objet d'actions en justice et d'ordonnances judiciaires.

Les réformes des politiques d'immigration de travail au cours de la période de référence ont eu des répercussions à la fois sur les voies d'accès et sur les conditions associées aux autorisations de travail. En septembre 2025, un décret présidentiel a mis en place des frais de 100 000 USD pour les nouvelles demandes de visa H-1B (travailleurs hautement qualifiés) soumises après le 21 septembre 2025 et a enjoint aux services compétents de modifier les mécanismes de sélection et de hiérarchisation des salaires dans le cadre de ce programme temporaire. L'USCIS, le CBP et le Département d'État ont ensuite publié des orientations à l'automne 2025.

En mars 2026, le ministère du Travail a publié une proposition de règle visant à réformer la méthode de calcul des salaires pour les travailleurs admis au titre des programmes H-1B, H-1B1, E-3 et PERM. Il cherche à relever le salaire minimum que les employeurs doivent verser aux travailleurs étrangers avant que l'administration ne valide leurs demandes de main-d'œuvre, pour les quatre niveaux de salaire utilisés dans le système H-1B. Aux termes de la proposition, les niveaux de salaire demandés au bas de l'échelle augmenteraient d'environ un tiers. En octobre 2025, le ministère du Travail a modifié la méthode utilisée pour calculer les taux de salaire AEWR (*Adverse Effect Wage Rates*) au titre du régime de visa H-2A. Le nouveau système a mis en place des catégories de salaire fondées sur les compétences et a de façon générale réduit les exigences de salaire minimum pour de nombreuses fonctions relevant du régime de visa H-2A, bien que l'ampleur de ces changements varie selon les États et les professions.

En octobre 2025, le DHS a publié une règle finale provisoire mettant fin à la prolongation automatique des permis de travail (EAD) pour la plupart des demandeurs ayant déposé une demande de renouvellement après le 30 octobre 2025. Les prolongations automatiques déjà accordées, ainsi que certaines prolongations prévues par la loi ou par un avis du Registre fédéral, n'étaient pas concernées.

En juillet 2025, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a abrogé une mesure de 1998 et reclassé plusieurs programmes en prestations publiques fédérales régis par des règles plus strictes. Certains immigrants (notamment ceux qui bénéficient d'une protection temporaire ou qui sont admis à titre temporaire notamment pour des raisons humanitaires urgentes) ont vu leur accès à ces programmes limité, comme aux termes de la loi de 1996 sur la protection sociale.

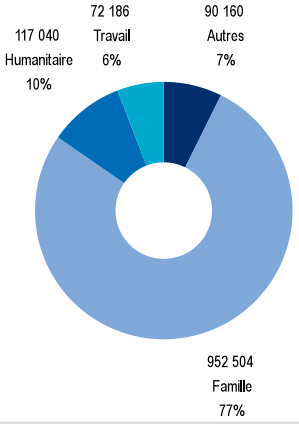
Depuis le 1er janvier 2026, les ressortissants de 19 pays n'ont pas le droit d'entrer aux États-Unis au titre des visas d'immigrant et de non-immigrant (Afghanistan, Burkina Faso, Érythrée, Guinée équatoriale, Haïti, Iran, Laos, Libye, Mali, Myanmar, Niger, République du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Tchad et Yémen). Les ressortissants de 19 autres pays sont soumis à des restrictions concernant les visas d'immigrant et certaines catégories de visas de non-immigrant.

Pour plus d'informations : www.whitehouse.gov/ | www.loc.gov/ | www.federalregister.gov/ | www.uscis.gov/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – États-Unis

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

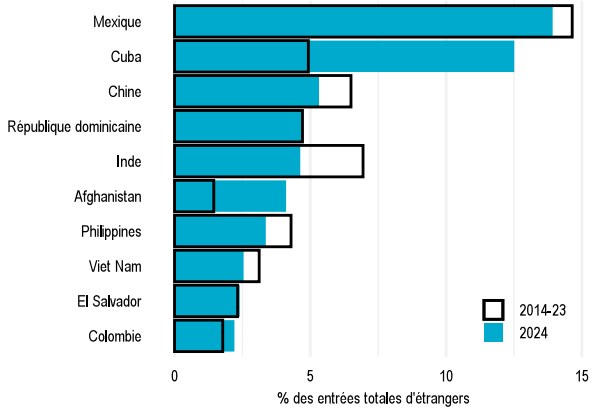
Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	16 840	-13%
Programme vacances-travail	104 609	-2%
Travailleurs saisonniers	453 569	+1%
Transferts intra-entreprise	75 461	+0%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	168 269	-12%

Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	569	-30%
Étudiants en mobilité internationale	259 839	-33%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	..	..

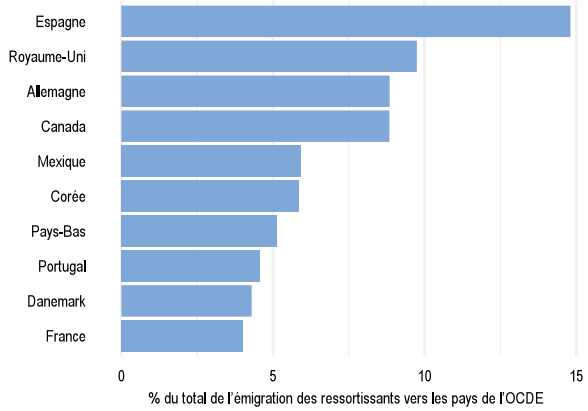
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

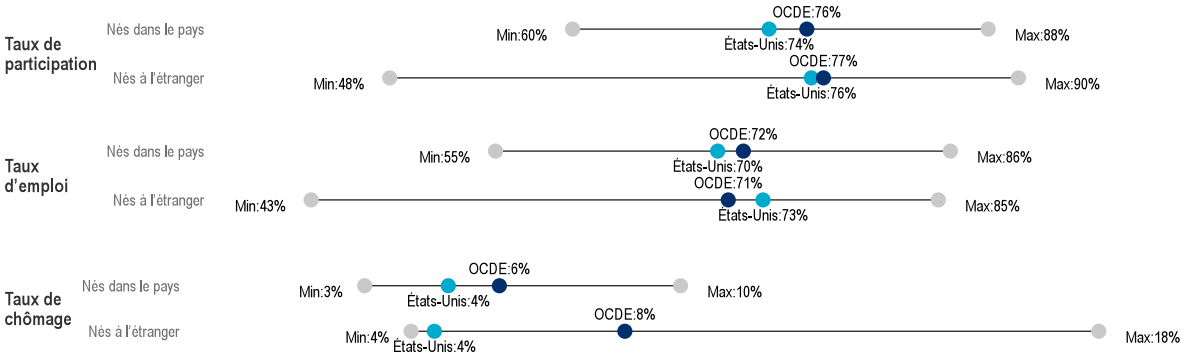
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	9 044	3.8	0
Sorties (2025)	107 097	3.8	0.3

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	1.5	0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.7	-4.4
Total	5.2	-4.4

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/o4a968

Finlande

Population née à l'étranger – 2025	10.4 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.6 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +81 %	Ex-URSS (14 %), Estonie (8 %), Suède (6 %)

En 2025, la Finlande a accueilli 34 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 3 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 14 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 15 % de migrants de travail, 61 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 8 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 10 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 5 100 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 34 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en baisse de 12 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, les Philippines et le Népal étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Népal a enregistré la plus forte hausse (1 400) et l'Ukraine la plus forte baisse (-5 900) de leurs flux d'entrées en Finlande par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 13 %, pour s'établir aux alentours de 2 000. La majorité des demandeurs venaient d'Afghanistan (300), de Somalie (200) et d'Iraq (100). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants afghans (100) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-100). Sur les 4 150 décisions prises en 2025, 50 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants finlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 2 % en 2024, pour s'établir à 9 300 personnes. Environ 18 % d'entre elles ont émigré en Suède, 13 % en Espagne et 10 % aux Pays-Bas.

En janvier 2025, des modifications apportées aux règles d'octroi des permis de séjour ont raccourci la durée de validité du permis initial délivré aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, ce qui a renforcé le caractère temporaire de la protection internationale et ouvert la voie à un réexamen plus fréquent des situations individuelles.

En mai 2025, la Finlande a largement révisé sa loi sur les ressortissants étrangers afin d'accroître l'efficacité des procédures relatives à l'asile et à l'immigration. La réforme a modifié les procédures relatives aux entretiens avec les demandeurs d'asile, limité le droit des bénéficiaires de la protection internationale à voyager dans leur pays d'origine, accéléré l'exécution des décisions de renvoi des demandeurs déboutés, introduit une obligation formelle de coopérer avec les autorités en cas de rejet de la demande d'asile ou de permis de séjour, durci les règles relatives aux interdictions de territoire, étendu de 12 à 18 mois la durée maximale de rétention en lien avec les décisions de renvoi et précisé les conditions de retrait du permis de séjour.

Les modifications apportées à la législation relative au regroupement familial sont entrées en vigueur en juin 2025, fixant à 21 ans l'âge minimum du parrain et du conjoint (avec une exception pour les parrains de nationalité finlandaise) et introduisant une nouvelle condition de résidence d'au moins deux ans, dans le cadre d'un permis de séjour, lorsque le parrain bénéficie de la protection internationale.

En juin 2025, la Finlande a institué une période de trois à six mois de chômage pour les migrants de travail qui conservent ainsi un permis de séjour valide le temps de rechercher un nouvel employeur. La durée de cette période dépend de la durée de validité du permis de séjour (trois mois pour les permis de moins de deux ans, six mois pour les autres) et une protection plus étendue est accordée à certaines catégories de spécialistes, tels que les titulaires de la carte bleue européenne.

En parallèle, l'éventail des professions accessibles aux détenteurs d'un permis de séjour en cours de validité a été élargi pour faciliter le retour à l'emploi. Les détenteurs d'un permis de séjour pour travailleur salarié peuvent exercer des professions en tension sans avoir à demander un nouveau permis, y compris si leur permis de séjour initial leur a été accordé pour travailler dans un autre domaine. La liste des métiers en tension établie par les pouvoirs publics est révisée à intervalles réguliers pour correspondre aux besoins du marché du travail.

Le gouvernement finlandais a soumis au Parlement, le 16 avril 2026, un paquet législatif visant à donner effet aux dispositions du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Les mesures proposées portaient sur les procédures de filtrage, les conditions d'accueil, la notion de pays sûr et les dispositifs de retour. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 12 juin 2026.

À partir de janvier 2026, la Finlande a durci les conditions d'octroi du statut de résident permanent en portant de quatre à six ans la durée de séjour requise et en introduisant de nouvelles exigences en ce qui concerne la maîtrise de la langue et les antécédents professionnels (au moins deux ans en règle générale). Un accès plus rapide à ce statut, après quatre années de séjour, demeure possible pour les personnes satisfaisant à des critères d'intégration particuliers (revenus élevés, maîtrise du finnois ou du suédois, diplôme de l'enseignement supérieur, notamment).

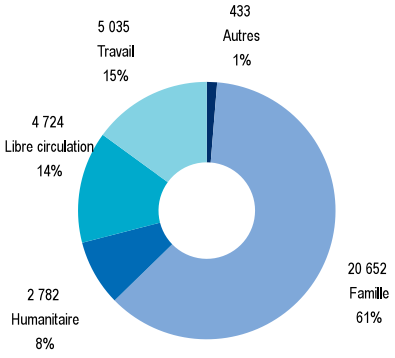
Des modifications de la loi sur la promotion de l'intégration de la population immigrée devant entrer en vigueur en janvier 2027 accentueront la responsabilité des immigrés dans leur propre intégration. Ces modifications visent à rationaliser l'intégration et l'apprentissage de la langue ainsi que le financement des formations connexes tout en donnant un rôle plus important à la formation sur le marché du travail. Les modifications de la loi sur l'accès à la nationalité finlandaise introduisant un test de culture civique entreront également en vigueur en janvier 2027.

Pour plus d'informations : https://intermin.fi/ | https://tem.fi/ | www.emn.fi

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Finlande

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

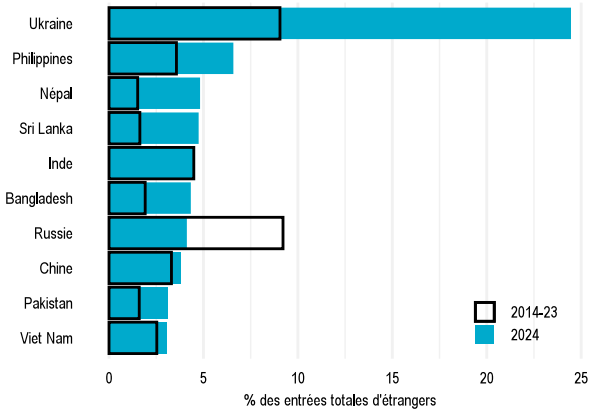
Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	44	-12%
Programme vacances-travail	207	-1%
Travailleurs saisonniers	3 689	-2%
Transferts intra-entreprise	98	+27%
Postdoctorants et chercheurs	1 051	-15%
Autres travailleurs temporaires	..	..

Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	68	+10%
Étudiants en mobilité internationale	10 486	-14%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 970	-13%

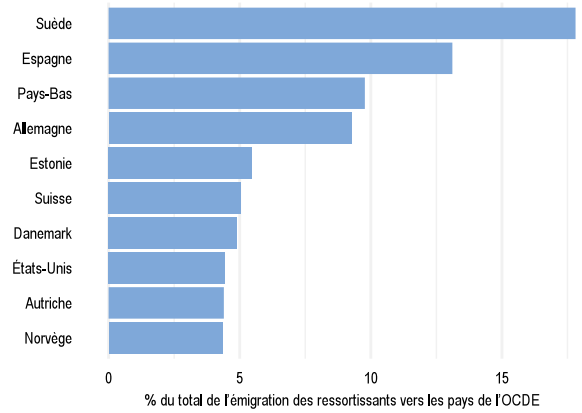
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

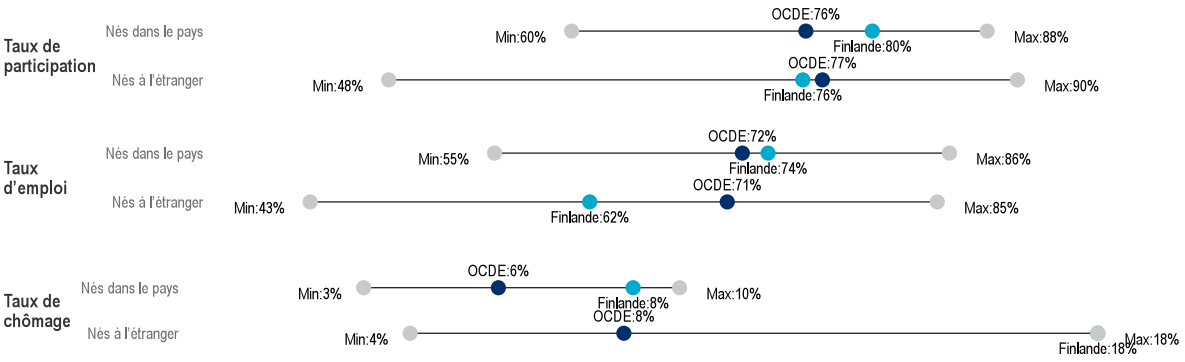
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	876	8.3	0.3
Sorties (2025)	1 777	12.9	0.6

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-2.4	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.4	-2.9
Total	3	-2.7

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/qt0k4m

France

Population née à l'étranger – 2025	14.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 9.6 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +23 %	Algérie (15 %), Maroc (12 %), Portugal (6 %)

En 2025, la France a accueilli 334 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 8.9 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 21 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 16 % de migrants de travail, 32 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 22 % de migrants admis pour raisons humanitaires. Environ 109 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 35 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 472 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 26 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, Haïti a enregistré la plus forte hausse (1 900) et la Roumanie la plus forte baisse (-1 900) de leurs flux d'entrées en France par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 10 %, pour atteindre environ 116 000. La majorité des demandeurs venaient d'Ukraine (12 000), de République démocratique du Congo (12 000) et d'Afghanistan (11 000). La plus forte hausse par rapport à 2024 concerne les ressortissants de la République démocratique du Congo (2 300) et la baisse la plus importante les ressortissants guinéens (-2 600). Sur les 151 000 décisions prises en 2025, 40 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants français vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % en 2024, pour s'établir à 108 000 personnes. Environ 18 % d'entre elles ont émigré en Suisse, 15 % en Espagne et 11 % en Belgique.

En 2026, la législation française sur l'immigration entre dans une nouvelle phase. Plusieurs réformes majeures découlant de la loi du 26 janvier 2024, visant à contrôler l'immigration et à améliorer l'intégration, sont désormais pleinement applicables.

Conformément à la loi de 2024, une procédure exceptionnelle de régularisation des travailleurs étrangers présents dans le pays et exerçant des professions dites « en tension » est maintenue jusqu'au 31 décembre 2026. En janvier 2025, le ministre de l'Intérieur a publié une circulaire réaffirmant le caractère exceptionnel de cette procédure et chargé les préfectures de mettre davantage l'accent sur l'intégration, la connaissance du français, le respect des valeurs républicaines et les considérations d'ordre public lors de l'examen des demandes.

Une liste actualisée des métiers en tension a été publiée. Elle est utilisée à la fois pour les nouvelles entrées de travailleurs étrangers et à des fins de régularisation. Cette liste sert de référence pour l'application des dispositions instaurées en vertu de la loi sur l'immigration de 2024 concernant les travailleurs étrangers employés dans des secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre persistantes. Ce dispositif permet aux travailleurs remplissant les conditions requises en matière de résidence et d'emploi de demander directement un permis de séjour temporaire sans avoir besoin d'une demande parrainée par l'employeur.

Du côté des employeurs, les obligations ont été renforcées. L'amende pénale pour l'embauche d'un travailleur étranger sans permis de séjour valide est désormais fixée à 30 000 EUR par travailleur concerné, contre 15 000 EUR auparavant.

En mai 2025, une autre circulaire ministérielle a durci les démarches administratives applicables à la naturalisation par décret. Les préfectures ont reçu pour instruction d'évaluer plus rigoureusement certains critères : autonomie économique du demandeur, conformité en matière fiscale, insertion professionnelle et résidence effective en France. Cette circulaire vise également à harmoniser les processus décisionnels des préfectures.

En 2025, le permis de séjour des travailleurs qualifiés (« Talent ») a également fait l'objet d'adaptations, notamment quant aux conditions d'éligibilité et catégories de permis applicables aux travailleurs qualifiés et à d'autres profils similaires.

Le 1er janvier 2026, de nouvelles exigences en matière d'intégration établies par la loi de 2024 sur l'immigration sont entrées en vigueur avec pour objectif de renforcer les liens entre les droits de séjour de longue durée, l'accès à la nationalité et des résultats avérés en matière d'intégration. Des exigences plus strictes sur le niveau de maîtrise du français sont devenues applicables pour accéder à plusieurs statuts d'immigration, notamment la carte de séjour pluriannuelle, le visa de long séjour et la naturalisation. Pour obtenir ces statuts, de nouvelles exigences liées à l'intégration civique et à la connaissance des valeurs et des principes de la République française ont également été instaurées.

Un accord pilote instaurant la règle dite du « un pour un » (en anglais, « one-in, one-out ») a été signé entre la France et le Royaume-Uni en août 2025. Un demandeur d'asile arrivé illégalement au Royaume-Uni en ayant traversé la Manche sur une petite embarcation précaire peut être renvoyé vers la France, le Royaume-Uni s'engageant en contrepartie à accueillir une personne étrangère qui se trouve en France sous réserve qu'elle justifie d'attaches familiales au Royaume-Uni ou qu'elle ait une forte probabilité d'y obtenir l'asile.

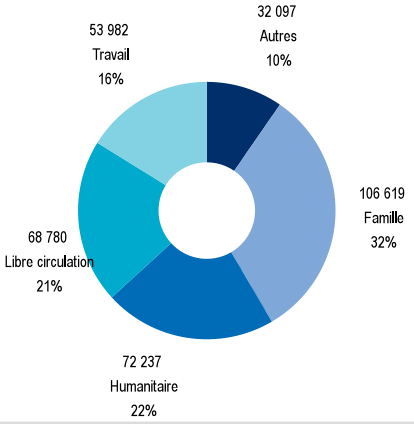
À la suite de la décision de juin 2025 du Conseil de l'Union européenne sur la protection temporaire des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la France a prolongé l'application du régime de protection temporaire jusqu'au 4 mars 2027. Les bénéficiaires conservent le droit de séjour, l'accès au marché du travail et à l'éducation, ainsi qu'à l'assistance médicale et sociale, en vertu du cadre national de protection temporaire.

Pour plus d'informations : www.immigration.interieur.gouv.fr | www.ofii.fr | www.senat.fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – France

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

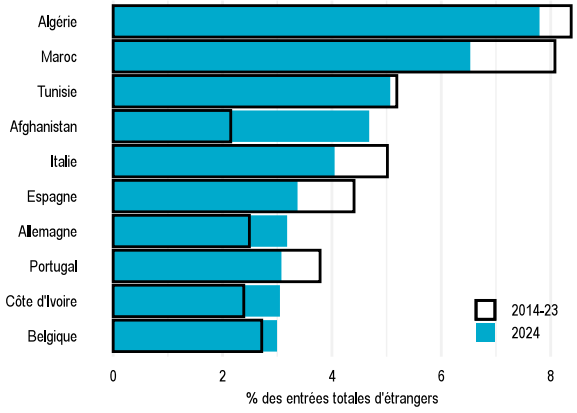
	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	1 569	-7%
Programme vacances-travail	5 021	+5%
Travailleurs saisonniers	8 212	-28%
Transferts intra-entreprise	2 205	-23%
Postdoctorants et chercheurs	6 760	+1%
Autres travailleurs temporaires	11 568	+38%

	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	7 380	+4%
Étudiants en mobilité internationale	109 455	+5%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	116 475	-10%

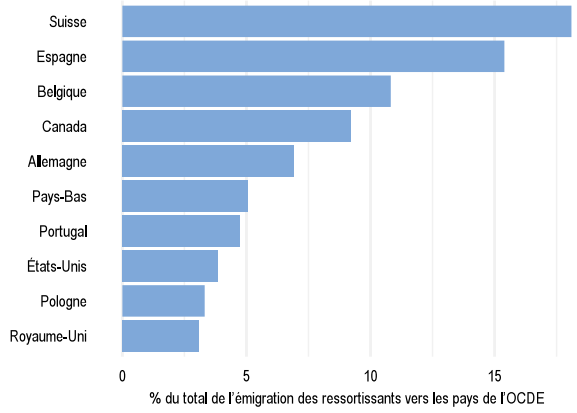
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

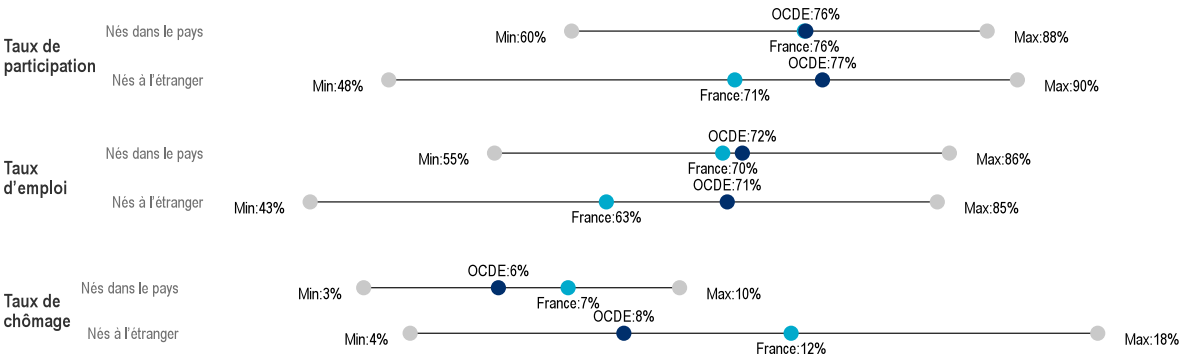
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	40 400	4.2	1.2
Sorties (2025)	20 802	5.7	0.6

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-0.1	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.4	+1.2
Total	3.3	+0.8

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/3z6rcd

Grèce

Population née à l'étranger – 2025	11.5 % de la population
Taille : 1.1 million, 52 % de femmes	Évolution depuis 2015 : -8 %

En 2025, 70 000 nouveaux immigrés ont obtenu un titre de séjour de plus de 12 mois en Grèce (citoyens de l'UE non compris), soit 20.6 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 17.3 % de migrants de travail, 26.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 1.2 % d'individus venus pour leurs études et 54.8 % de migrants relevant d'autres catégories. En outre, 34 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 20 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -20 %, pour s'établir aux alentours de 55 000. La majorité des demandeurs venaient d'Afghanistan (15 000), d'Égypte (8 200) et du Soudan (8 200). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants soudanais (6 700) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-18 000). Sur les 46 000 décisions prises en 2025, 58 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants grecs vers les pays de l'OCDE a diminué de -9 % en 2024 pour s'établir à 29 000 personnes. Environ 33 % ont émigré en Allemagne, 19 % aux Pays-Bas et 8 % en Suisse.

En Grèce, la prévention de l'immigration irrégulière et l'efficacité des retours restent les grandes priorités de la politique de gestion des migrations, qui vise également à promouvoir les politiques d'immigration régulière et à améliorer la gestion de l'immigration de travail.

En septembre 2025, le pays a adopté une nouvelle législation introduisant une réforme du cadre juridique applicable au retour des ressortissants de pays tiers non autorisés à rester sur le territoire, en vue d'améliorer l'efficacité du système de retours, de lutter contre l'immigration irrégulière et d'orienter davantage de ressources administratives vers les personnes ayant véritablement besoin d'une protection internationale. Cette législation prévoit des mesures destinées à simplifier les procédures de retour, notamment un raccourcissement des délais de départ volontaire, des dispositions révisées concernant les interdictions d'entrée, la rétention et la surveillance électronique, ainsi qu'un élargissement des possibilités de retour vers des pays tiers sûrs. Elle supprime également la possibilité d'obtenir un titre de séjour pour les personnes en situation irrégulière depuis au moins sept ans).

En février 2026, la Grèce a adopté une nouvelle législation sur la migration régulière qui transpose la Directive « permis unique » de l'UE et introduit des mesures pour simplifier les procédures administratives et améliorer la gestion de l'immigration de travail. La réforme fixe une durée de validité minimale de deux ans pour la plupart des catégories de titres de séjour, étend le renouvellement automatique à certaines d'entre elles, simplifie les procédures liées à l'immigration de travail, définit des modalités de changement d'employeur plus flexibles et met en place des procédures accélérées pour les investissements stratégiques. Elle prévoit également de nouvelles dispositions visant à attirer les travailleurs hautement qualifiés, comme les visas « Tech » et « Talent », prolonge la durée de validité de la carte bleue européenne et renforce le cadre applicable aux étudiants en mobilité internationale en leur octroyant des permis de séjour dont la durée correspond à celle de leurs études, en leur donnant accès à des emplois à temps partiel et en autorisant les diplômés à rester en Grèce pour y chercher du travail.

En août 2025, le ministère de la Migration et de l'Asile a engagé un nouveau programme de soutien à l'insertion professionnelle des réfugiés reconnus et des immigrés résidant légalement sur le territoire. Financée par le Fonds pour la reprise et la résilience, cette initiative apporte une aide à la formation professionnelle et à l'emploi, en particulier dans les secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre comme l'agriculture, la construction et le tourisme, tout en mettant l'accent sur le taux d'activité des femmes.

Dans un souci constant d'amélioration, le Service d'accueil et d'identification a publié en 2025 des lignes directrices mettant à jour les procédures généralement applicables en matière de protection des enfants, d'identification des victimes de la traite et de prise en charge des résidents vulnérables et des personnes pouvant prétendre à une réinstallation au titre de l'ancien mécanisme de solidarité volontaire de l'UE.

L'entrée en vigueur du Pacte sur la migration et l'asile en juin 2026, ainsi que la promulgation par la Grèce d'une nouvelle législation conforme à ses dispositions, représentent un tournant institutionnel majeur, jugé des plus importants pour les États membres qui assurent en première ligne la gestion des frontières extérieures de l'UE. Le ministère de la Migration et de l'Asile a souligné en particulier la mise en place de nouvelles procédures de filtrage, de procédures accélérées aux frontières, d'un cadre plus efficace en matière de retours et d'un nouveau mécanisme de solidarité entre États membres, obligatoire mais flexible.

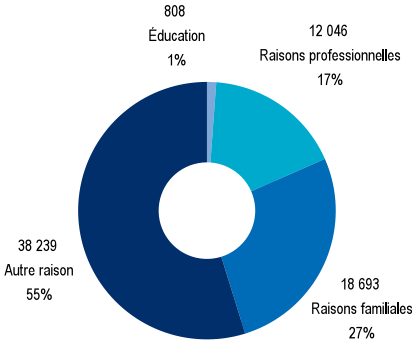
La Grèce continue d'accorder une protection temporaire aux personnes déplacées d'Ukraine. Celle-ci a été étendue jusqu'au 4 mars 2027. Les bénéficiaires d'une protection temporaire conservent l'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux, ainsi que la possibilité de demander un permis de séjour pour d'autres motifs sans visa d'entrée, conformément au Code de l'immigration.

Pour plus d'informations : www.migration.gov.gr | www.astynomia.gr | www.statistics.gr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Grèce

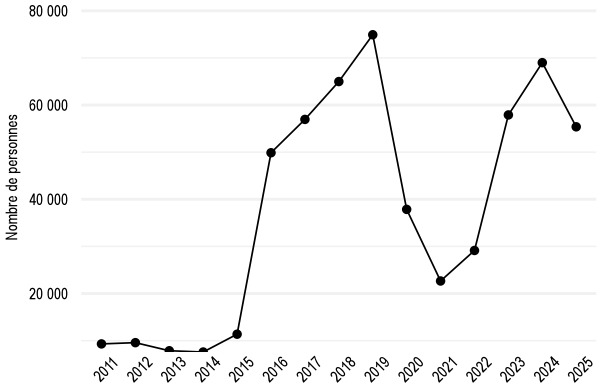
Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2025 (Source: Eurostat)



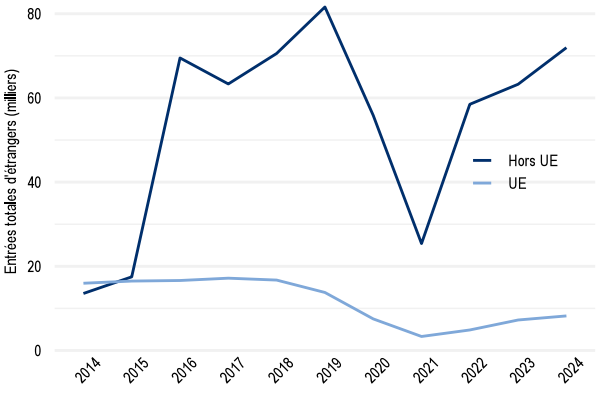
Entrées de demandeurs d'asile

(Sources: HCR)



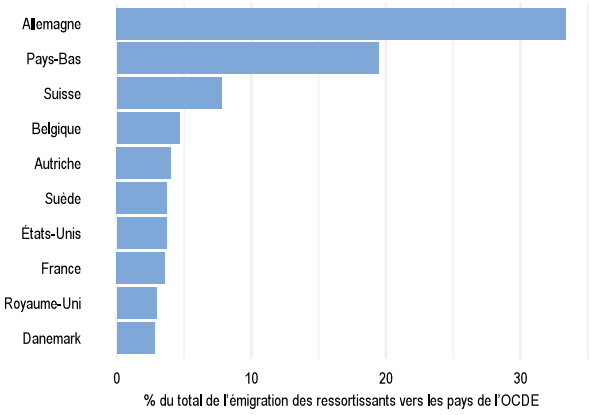
Entrées totales d'étrangers

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

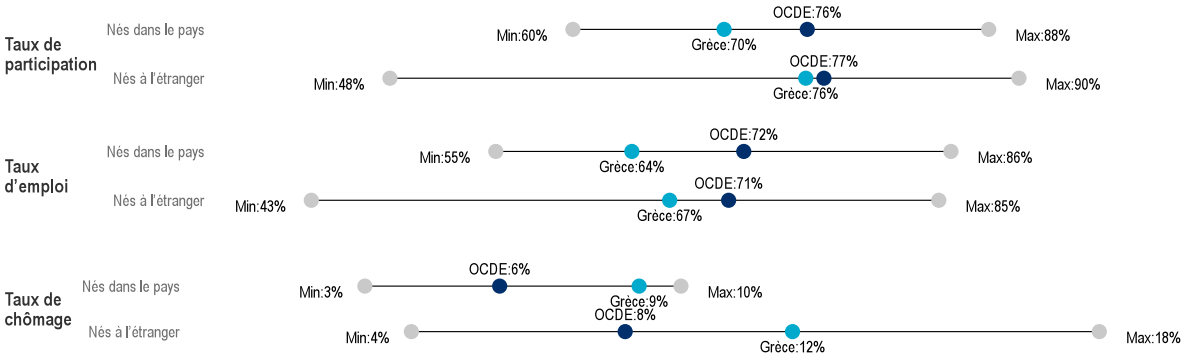
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	561	3.6	0.2
Sorties (2024)	3 166	6.1	1.2

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-5.3	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.8	-1.6
Total	-0.6	-1.4

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/k9va01

Hongrie

Population née à l'étranger – 2025	7.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.7 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +46 %	Roumanie (30 %), Ukraine (13 %), Allemagne (7 %)

En 2025, 65 000 nouveaux immigrés ont obtenu un titre de séjour de plus de 12 mois en Hongrie (citoyens de l'UE non compris), soit 3.3 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 65.6 % de migrants de travail, 6.6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 22.4 % d'individus venus pour leurs études et 5.4 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 6 900 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 6 100 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 76 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 42 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

Le Viet Nam, la Chine et l'Allemagne étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Chine a enregistré la plus forte hausse (1 500) et les Philippines la plus forte baisse (-3 000) en termes de flux d'entrées en Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 340 %, pour s'établir aux alentours de 100. La majorité des demandeurs venaient de Syrie (15), de Russie (10) et d'Iran (10). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants syriens (5) et le recul le plus marqué les ressortissants russes (-10). Sur les 50 décisions prises en 2025, 70 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants hongrois vers les pays de l'OCDE a diminué de -14 % en 2024 pour s'établir à 44 000 personnes. Environ 33 % ont émigré en Allemagne, 30 % en Autriche et 9 % aux Pays-Bas.

Une réforme complète du régime hongrois relatif à l'immigration de travail a pris effet le 1er janvier 2025 avec l'entrée en vigueur du décret gouvernemental 450/2024 (XII. 23.) sur l'emploi des travailleurs invités et des ressortissants de pays tiers. Ce dernier a mis en place un système centralisé plus restrictif en matière de délivrance de titres de séjour liés à l'emploi, tandis que le décret ministériel 51/2024 (XII. 23.) a fixé un quota annuel de 35 000 titres de séjour liés à l'emploi et au statut de travailleur invité en 2025.

En janvier 2025, la possibilité d'obtenir un titre de séjour lié au statut de travailleur invité a été limitée pour l'essentiel aux ressortissants de pays ayant conclu des accords de réadmission avec la Hongrie ou dotés d'organismes officiellement reconnus, présents sur le territoire hongrois pour veiller au respect de la réglementation, en l'occurrence la Géorgie, l'Arménie et les Philippines. Ce resserrement du dispositif existant s'inscrit dans l'objectif des pouvoirs publics de contraindre les travailleurs en question à regagner leur pays à la fin de leur séjour autorisé.

La réglementation a encore été durcie au 1er juillet 2025 avec la mise en place d'exigences supplémentaires en matière de qualifications et de justificatifs pour plusieurs titres de séjour liés à l'emploi. Les candidats relevant de certaines catégories, notamment les migrants de travail, certains travailleurs en lien avec des investissements et les titulaires de la « carte nationale » (*Nemzeti Kártya*), doivent produire des documents officiels attestant de leurs qualifications professionnelles. Ces mesures visent à assurer une transparence accrue et une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emploi, tout en renforçant les obligations à respecter par les employeurs et les candidats.

L'accès à la procédure d'asile reste régi par le système dit "des ambassades", ce qui limite la capacité à déposer une demande d'asile sur le territoire hongrois. Une exception a toutefois été faite en 2025 pour permettre aux personnes placées en rétention ou assignées à résidence de présenter une demande d'asile malgré leur entrée irrégulière sur le territoire. Les autorités hongroises ont réaffirmé en décembre 2025 qu'elles ne comptaient pas mettre en œuvre le Pacte de l'UE sur la migration et l'asile dans sa forme actuelle.

Depuis octobre 2025, les ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour lié à l'emploi, à l'investissement ou au statut de travailleur indépendant, saisonnier ou bénévole peuvent demander un autre type de permis à l'étranger sans avoir à restituer au préalable leur titre de séjour en cours de validité. Ils peuvent revenir en Hongrie munis de ce titre de séjour pendant l'instruction de leur demande et recevront leur nouvelle carte de séjour en cas de décision favorable.

Les mesures d'intégration mises en œuvre au niveau national ont été complétées par des initiatives locales et des projets financés par l'UE. En 2025, l'accès des réfugiés reconnus et des bénéficiaires d'une protection temporaire au marché du travail a été facilité par des mesures ciblées de conseil professionnel et de développement des liens avec les employeurs, en particulier à Budapest.

En décembre 2025, le ministère de l'Intérieur et des partenaires internationaux ont présenté un ensemble d'initiatives d'intégration, parmi lesquelles la mise en route de la plateforme en ligne *Navigate Hungary,* qui fournit aux personnes immigrées des informations pratiques sur l'emploi, les soins de santé, le logement et les démarches administratives courantes.

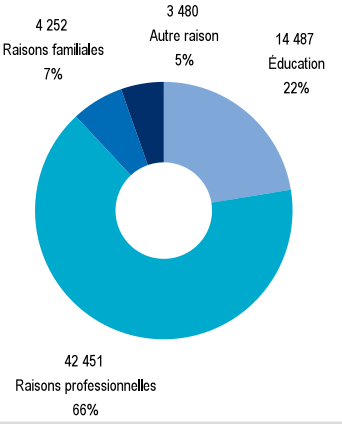
Des mesures supplémentaires d'aide à l'intégration ont été annoncées début 2026 avec l'ouverture de possibilités de financement dans le cadre du Fonds pour la société civile du programme de subventions de l'EEE et de la Norvège, qui visent à soutenir des projets d'assistance aux personnes déplacées d'Ukraine, de lutte contre la mésinformation et d'amélioration de l'accès aux services et de la participation citoyenne.

Pour plus d'informations : https://oif.gov.hu/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Hongrie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2025 (Source: Eurostat)



Migrations temporaires

(Sources: Eurostat, HCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

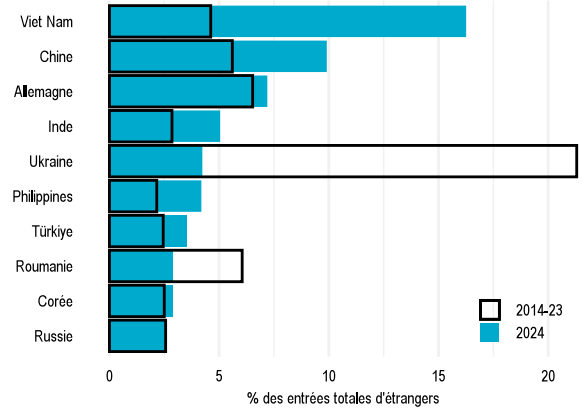
	2025	2025/2024
Raisons professionnelles	6 069	-18%
Raisons familiales	997	-37%
Éducation	6 937	-6%
Autre raison	3 161	-28%

Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	110	+340%

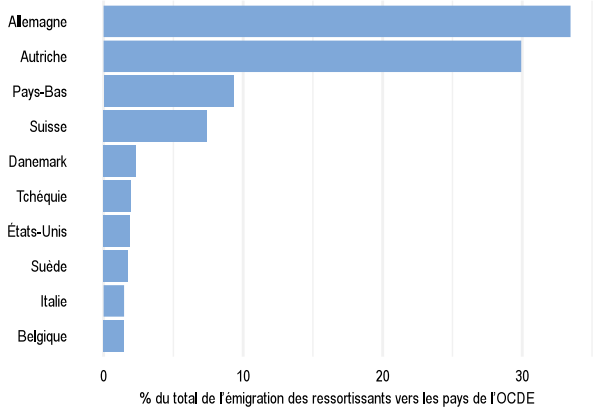
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

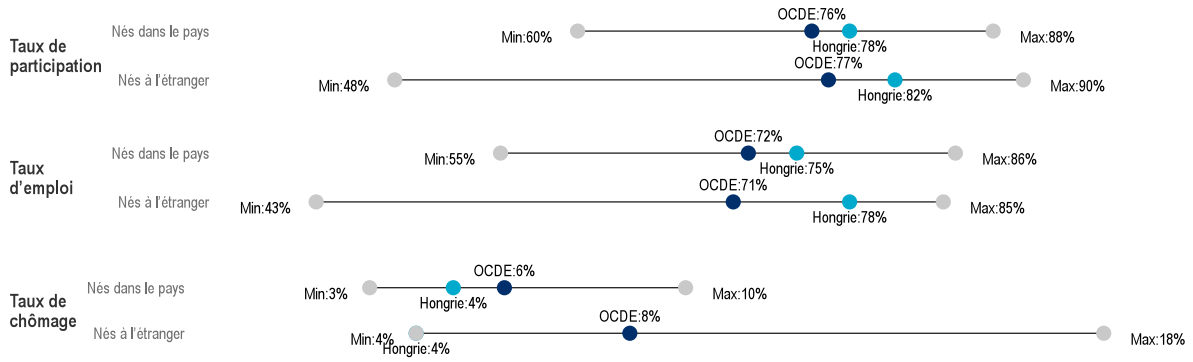
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	5 716	2.9	2.3
Sorties (2025)	1 344	13.1	0.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-5.4	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-0.3
Total	-5.4	-0.7

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/0h1lsj

Irlande

Population née à l'étranger – 2025	24.1 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.3 million	Évolution depuis 2015 : +58 %	Royaume-Uni (28 %), Pologne (10 %), Inde (6 %)

En 2025, l'Irlande a accueilli 62 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 13 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 48 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 37 % de migrants de travail, 7 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 7 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 28 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 800 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 22 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une baisse de -64 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -30 %, pour s'établir aux alentours de 13 000. La majorité des demandeurs venaient de Somalie (2 000), du Nigéria (1 900) et du Pakistan (1 700). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants du Nigéria (1 900) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Géorgie (-400). Sur les 5 730 décisions prises en 2025, 63 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants irlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2 % en 2024 pour s'établir à 22 000 personnes. Environ 20 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 12 % en Australie et 10 % aux Pays-Bas.

L'Irlande élabore actuellement sa première stratégie nationale en matière de migration et d'intégration, qui sera rendue publique en 2026. La stratégie prévoit de faire reposer la politique d'immigration et d'intégration sur une action interministérielle cohérente et soucieuse d'apporter une réponse adaptée aux besoins actuels et futurs de l'Irlande du point de vue des politiques démographiques, économiques et sociales.

La loi de 2026 sur la protection internationale entrée en vigueur le 12 juin 2026 met en œuvre le Pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Il s'agit de la réforme du droit d'asile la plus importante de toute l'histoire du pays. Cette législation prévoit une procédure de filtrage des demandeurs à leur arrivée sur le territoire irlandais, comprenant des contrôles de sécurité et d'identité renforcés ainsi que l'enregistrement de données biométriques. Elle vise également à assurer un traitement plus rapide des demandes, notamment en instaurant pour certains demandeurs une procédure accélérée à la frontière qui impose de statuer sur les demandes et les recours dans un délai de trois mois. L'examen des recours sera confié à une nouvelle instance, le tribunal d'appel en matière d'asile et de retours (TARA), et les procédures d'expulsion et de reconduite à la frontière seront plus rapides et moins bureaucratiques.

En septembre 2025, dans le cadre de ses efforts de modernisation, l'administration irlandaise chargée de la prestation de services en matière d'immigration (*Immigration Service Delivery*, ISD) a inauguré un nouveau système de gestion des dossiers qui servira dans un premier temps au traitement de certaines demandes relatives à l'exercice des droits conférés par les traités de l'UE (*EU Treaty Rights applications*). Ce système pourrait être étendu à terme à l'ensemble des secteurs de l'ISD.

En novembre 2025, l'Irlande a publié un document d'orientation révisé apportant plusieurs changements notables à la politique de regroupement familial. Ce document prévoit notamment le relèvement et l'indexation des seuils de revenu applicables au parrainage d'adultes à charge autres que les conjoints ou partenaires, ainsi que l'octroi de droits en matière d'emploi aux enfants de 16 à 18 ans de certains travailleurs immigrés.

Le 26 novembre 2025, le ministre de la Justice, de l'Intérieur et de l'Immigration a annoncé son intention d'exiger que les demandeurs d'une protection internationale occupant un emploi et bénéficiant d'un hébergement fourni par l'État s'acquittent d'une contribution financière au titre du logement.

En décembre 2025, il a annoncé une augmentation de la durée de résidence obligatoire applicable aux bénéficiaires d'une protection internationale demandant la naturalisation, la faisant passer de trois à cinq ans conformément aux dispositions légales générales.

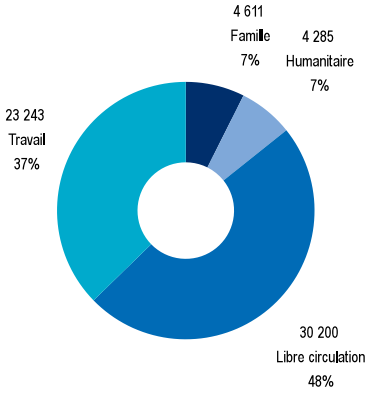
En mars 2026, l'Irlande a appliqué la prorogation de la protection temporaire prévue par la Directive à tous ses bénéficiaires résidant en Irlande au titre d'un certificat de protection temporaire (« document jaune ») valable jusqu'au 4 mars 2026. Les certificats arrivés à expiration pourront être utilisés comme preuve du droit à la protection temporaire jusqu'au 4 mars 2027.

En juin 2026, le ministère des Entreprises, du Tourisme et de l'Emploi a publié son rapport d'évaluation du dispositif pilote engagé en 2025, établissant un permis de travail saisonnier dans le secteur horticole. Il a recommandé l'ouverture d'une deuxième phase en 2027 pour procéder à un examen complet de l'application du cadre législatif.

Pour plus d'informations : www.irishimmigration.ie | www.ria.gov.ie | www.enterprise.gov.ie

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Irlande

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



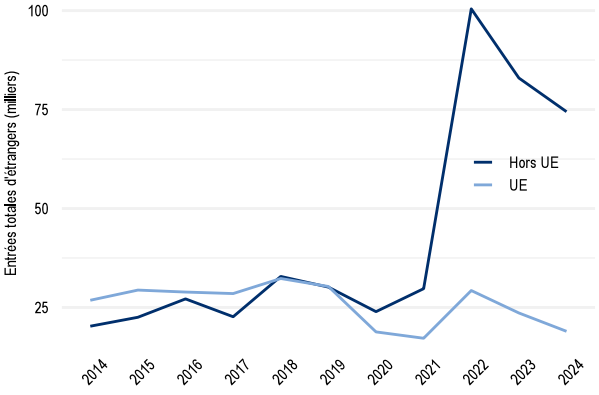
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	818	-43%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	5	-92%

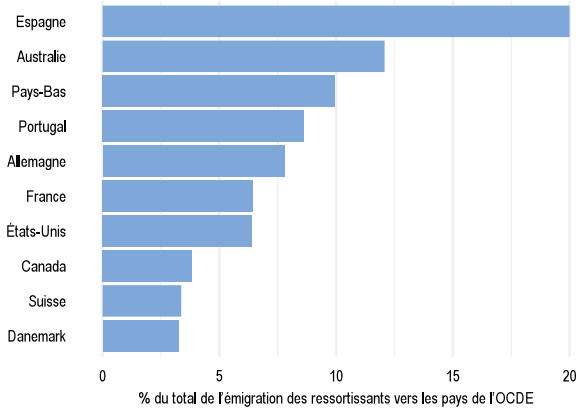
	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	35	-17%
Étudiants en mobilité internationale	28 402	-3%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	12 975	-30%

Entrées totales d'étrangers
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



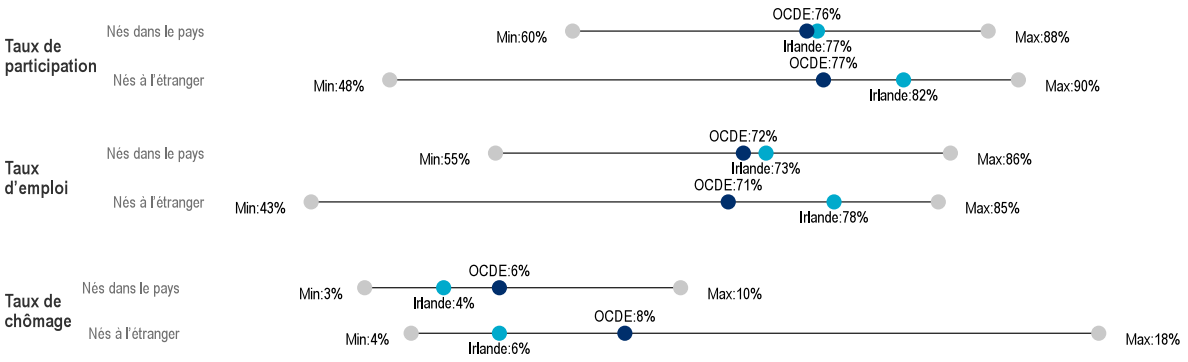
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	656	15	0.1
Sorties (2024)	2 690	-2.6	0.4

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	3.4	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	9.4	-3.4
Total	12.8	-3.5

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/fhloat

Islande

Population née à l'étranger – 2025	21.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.1 million, 47 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +117 %	Pologne (27 %), Ukraine (5 %), Lituanie (5 %)

En 2024, 1 200 nouveaux immigrés ont obtenu un titre de séjour de plus de 12 mois en Islande (citoyens de l'UE non compris), soit 13 % de moins qu'en 2023. Ce chiffre comprend 9 % de migrants de travail, 31.1 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 2.2 % d'individus venus pour leurs études et 57.7 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 700 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 400 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE).

La Pologne, l'Ukraine et la Roumanie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Grèce a enregistré la plus forte hausse (66) et la Pologne la plus forte baisse (-1 000) en termes de flux d'entrées en Islande par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -9.9 %, pour s'établir aux alentours de 1 600. La majorité des demandeurs venaient d'Ukraine (1 100), de Cisjordanie et de la bande de Gaza (200) et du Venezuela (100). Le recul le plus marqué a concerné les ressortissants du Venezuela (-1 400). Sur les 390 décisions prises en 2025, 36 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants islandais vers les pays de l'OCDE est restée stable en 2024, concernant 2 200 personnes. Environ 41 % d'entre elles ont émigré au Danemark, 20 % en Suède et 12 % en Norvège.

L'Islande a apporté des ajustements d'ordre administratif au traitement des titres de séjour. Le 21 décembre 2025, le Parlement a adopté une loi prévoyant une hausse des frais de dossier applicables aux demandes de titres de séjour et d'acquisition de la nationalité islandaise, qui a pris effet le 1er janvier 2026. Les frais de traitement accéléré des demandes de permis de travail temporaire ont été supprimés. Ces modifications s'appliquent à toutes les catégories de permis et ont été mises en œuvre par la Direction de l'immigration à compter de janvier 2026.

Les amendements à la loi n° 80/2016 sur les ressortissants étrangers adoptés par le Parlement le 16 février 2026 sont entrés en vigueur le 6 mars 2026. Ils prévoient notamment la suppression de la règle dite des « 18 mois » (auparavant, les demandeurs d'une protection internationale pouvaient bénéficier d'un permis de séjour temporaire en l'absence de décision définitive dans les 18 mois suivant le dépôt initial de leur demande) et le non-renouvellement des permis de séjour ainsi octroyés. Ils ouvrent également la possibilité de révoquer la protection internationale en cas d'infractions pénales graves et introduisent une nouvelle disposition permettant l'octroi d'une autorisation de séjour toléré.

Le 12 mai 2026, l'Islande a adopté une nouvelle loi sur les visas qui assure la pleine conformité des procédures nationales en matière de visas avec l'acquis de Schengen et modernise les procédures de délivrance, de traitement et de réexamen des visas de court séjour par le pays. La loi renforce les mesures de sécurité aux frontières et met à jour les règles applicables au traitement des visas.

Le 9 juin 2026, le Parlement a adopté la loi n° 48/2026 sur les centres spécialisés de rétention des ressortissants de pays tiers visés par une procédure de retour aux fins de leur éloignement.

Le 11 juin 2026, le Parlement a adopté une loi modifiant la loi n° 80/2016 sur les ressortissants étrangers et la loi n° 90/1996 sur la police dans le cadre de la mise en œuvre par l'Islande des règlements correspondants du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile.

Le 30 juin 2026, le Parlement a adopté une loi modifiant la loi n° 97/2002 sur le droit au travail des ressortissants étrangers. Cette loi prévoit le traitement simultané des permis de travail temporaire et des permis de séjour connexes par la Direction de l'immigration.

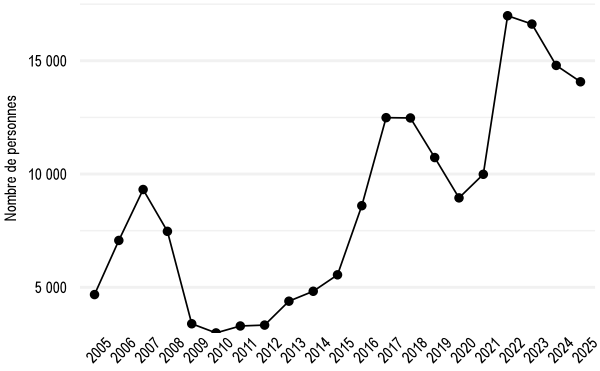
Au printemps 2026, le gouvernement a présenté au Parlement un plan d'action sur les questions d'immigration, conformément à l'obligation prévue à l'article 7 de la loi n° 116/2012 relative à l'immigration.

L'Islande applique à l'égard des personnes déplacées d'Ukraine l'article 44 de la loi n° 80/2016 sur les ressortissants étrangers qui permet la délivrance de permis de séjour au titre de la protection temporaire en cas de déplacement massif de populations. Le fonctionnement de ce dispositif national est indépendant de la Directive de l'UE relative aux règles pour l'octroi d'une protection temporaire. Bien que l'Islande ne soit pas liée par cette Directive, les autorités islandaises s'efforcent d'harmoniser l'application du dispositif national de protection temporaire avec les décisions et directives pertinentes de l'UE et les dispositifs comparables du Danemark et des autres États associés à l'espace Schengen. À la suite de la décision du Conseil de l'UE de juin 2025, l'Islande a prorogé la protection temporaire jusqu'en mars 2027.

Pour plus d'informations : www.stjornarradid.is | www.utl.is | www.vinnumalastofnun.is | www.hagstofa.is

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Islande

Entrées d'immigrés de long terme
(Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Sources: Eurostat, HCR)

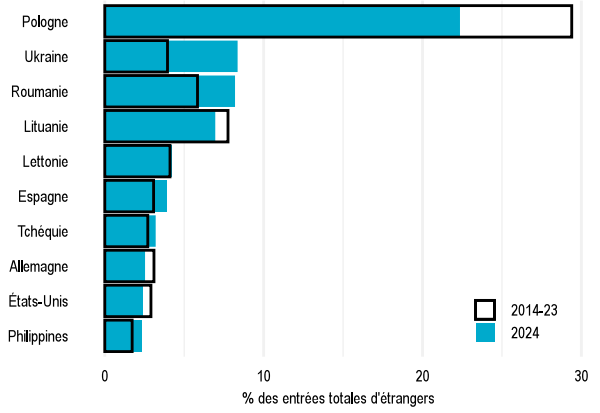
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2024	2024/2023
Raisons professionnelles	405	-36%
Raisons familiales	846	-5%
Éducation	716	+16%
Autre raison	19	+171%

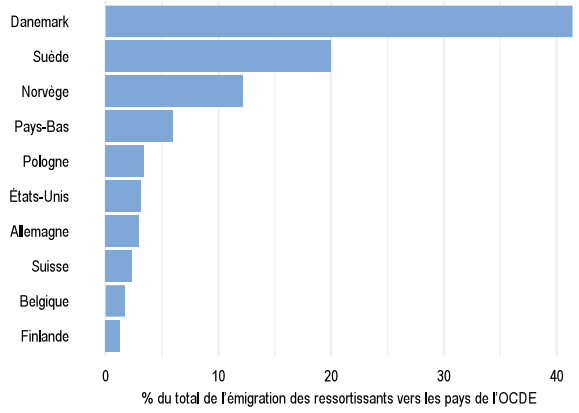
Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 660	-11%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



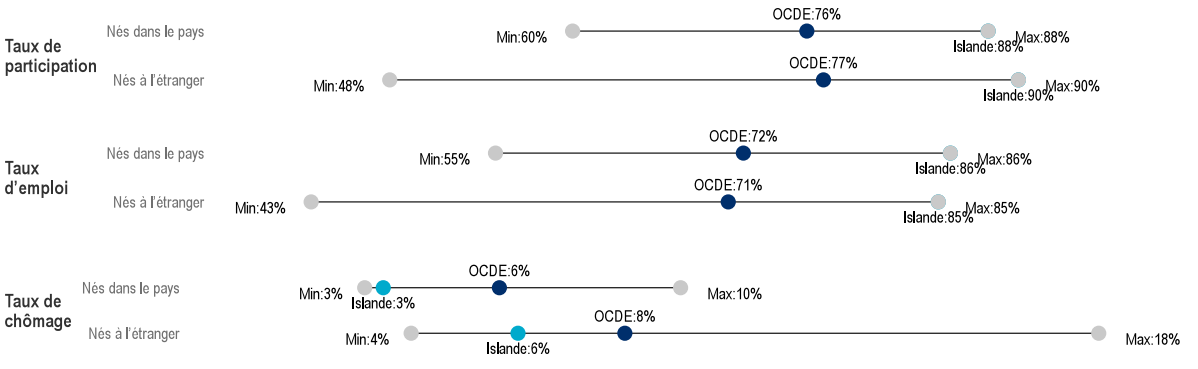
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	282	14.4	0.7
Sorties (2025)	737	14.5	1.9

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	4.4	0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	8	-2.8
Total	12.5	-2.7

Situation sur le marché du travail
2024, comparée aux moyennes de l'OCDE de 2025



StatLink https://stat.link/jawrmk

Israël

Population née à l'étranger – 2025	18.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.8 million, 55 % de femmes	Évolution depuis 2015 : -3 %	Ex-URSS (51 %), Maroc (7 %), États-Unis (6 %)

En 2025, Israël a accueilli 22 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 31 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 29 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante). Environ 47 000 permis ont été délivrés à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

La Russie, les États-Unis et la France étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la France a enregistré la plus forte hausse (1 000) et la Russie la plus forte baisse (-14 000) en termes de flux d'entrées en Israël par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 58 %, pour s'établir aux alentours de 9 600. La majorité des demandeurs venaient du Sri Lanka (2 800), d'Inde (1 000) et d'Érythrée (900). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants du Sri Lanka (2 300) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Russie (-300). Sur les 6 080 décisions prises en 2025, cinq étaient positives.

L'émigration des ressortissants israéliens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 8 % en 2024 pour s'établir à 12 000 personnes. Environ 37 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 16 % en Allemagne et 9 % au Royaume-Uni.

À la suite d'une décision gouvernementale adoptée en février 2025, la mise en œuvre du processus de reconnaissance des qualifications professionnelles préalable à l'immigration a commencé. La réforme prévoit la possibilité de soumettre des documents à distance, l'octroi d'autorisations temporaires d'exercer, la réduction des périodes de stage requises et des procédures de reconnaissance accélérées dans divers secteurs, dont l'ingénierie, la comptabilité et le travail social, afin de favoriser une insertion plus rapide des nouveaux immigrés sur le marché du travail.

La transition vers le système d'autorisation de voyage électronique (ETA-IL) destiné aux ressortissants de pays exemptés de visa est achevée. Ce système est devenu obligatoire le 1er janvier 2025, au terme d'une phase pilote engagée en 2024. Après une période de transition, depuis le 1er avril 2025, les voyageurs concernés ne sont plus autorisés à entrer sur le territoire israélien sans autorisation de voyage électronique valide. En exigeant des voyageurs des pays exemptés de visa qu'ils obtiennent une autorisation électronique avant de se rendre en Israël, le système ETA-IL vise à faciliter les procédures de filtrage préalable et de gestion des frontières.

En mars 2025, la Knesset a approuvé une prolongation d'un an de la durée d'application de la loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël (disposition temporaire de 2022), jusqu'au 14 mars 2026. La législation maintient les restrictions applicables en matière d'octroi de la nationalité israélienne et de délivrance de titres de séjour et de certaines autorisations de séjour aux résidents de certains territoires et pays, tout en conservant les dérogations pour raisons humanitaires et autres circonstances exceptionnelles bien définies. Cette prorogation reste l'une des principales mesures législatives ayant eu une incidence sur la politique d'admission et de séjour des populations visées par la loi au cours de la période considérée.

Israël a continué de faciliter le recrutement de travailleurs migrants par divers canaux pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes. En 2025, les autorités ont augmenté les admissions de travailleurs étrangers, notamment dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, de la prise en charge des personnes dépendantes, du commerce et des services. Le plafond fixé à 3.3 % de la population nationale a été maintenu et le dispositif prévoyant des quotas rehaussés a été mis en œuvre. Début 2026, le nombre d'admissions de travailleurs étrangers avait fortement progressé par rapport aux niveaux atteints avant le début du conflit en 2023. Dans le secteur de la construction, les autorités ont relevé à 40 000 les quotas d'embauche par la filière de recrutement privée et adopté des mesures supplémentaires pour accélérer les arrivées de travailleurs étrangers par ce biais, notamment en assouplissant les exigences relatives aux examens d'aptitude professionnelle. Le gouvernement a également approuvé une hausse du quota de travailleurs étrangers dans le secteur du commerce et des services (à 29 000 en 2026) et poursuivi les initiatives de recrutement dans les secteurs de l'agriculture et de la prise en charge des personnes dépendantes.

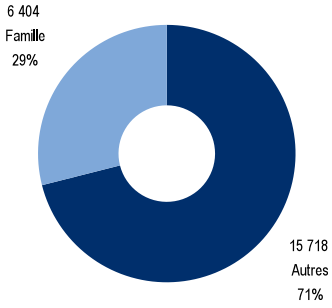
Israël a également renforcé les mesures d'intégration des travailleurs étrangers recrutés dans le cadre des programmes étendus, tout en intensifiant les contrôles et la répression du travail clandestin. Les inspections renforcées visaient en particulier les secteurs de la construction, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du commerce et des services.

Israël a continué d'appliquer des mesures de protection aux ressortissants ukrainiens ne remplissant pas les conditions requises pour immigrer en vertu de la loi du retour. Les dispositions existantes en matière de séjour régulier et de protection contre l'expulsion sont restées en vigueur.

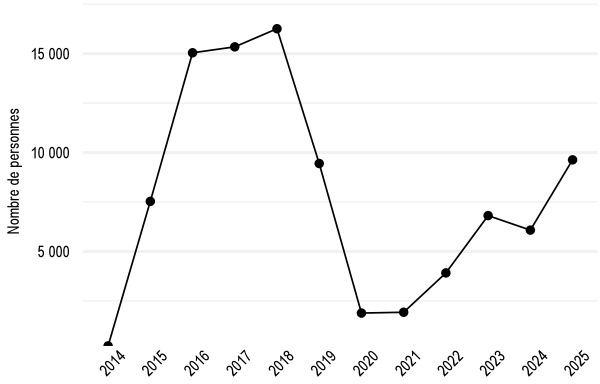
Pour plus d'informations : www.gov.il/fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Israël

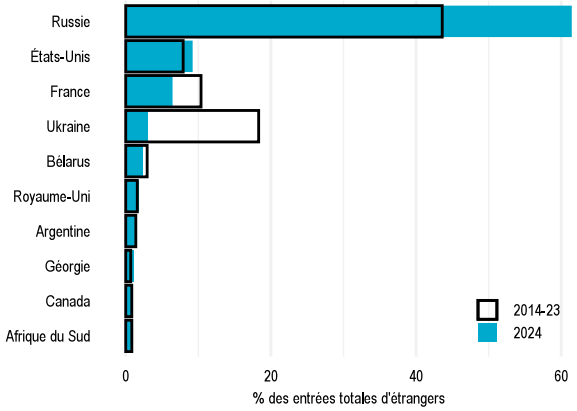
Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



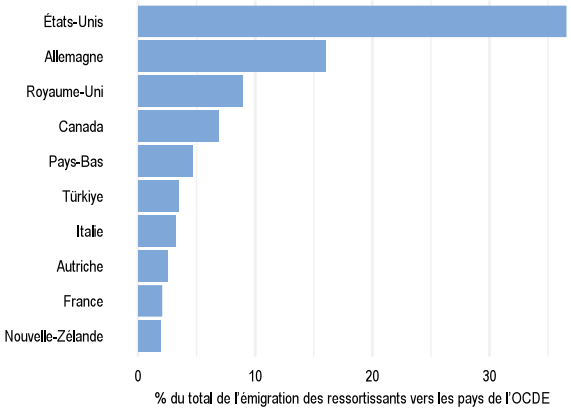
Entrées de demandeurs d'asile
(Sources: HCR)



10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



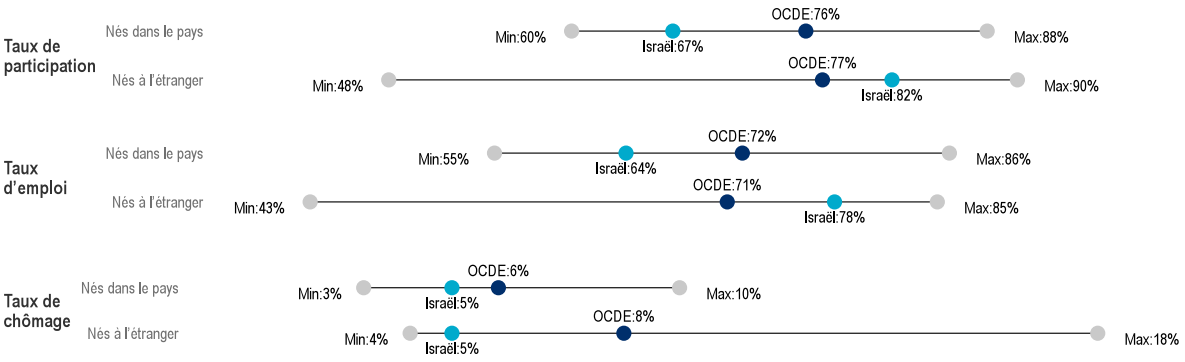
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	1 165	22.3	0.2
Sorties (2025)	1 619	17.9	0.3

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	13.3	+0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-1.2	-3.6
Total	12.1	-3.5

Situation sur le marché du travail
2021, comparée aux moyennes de l'OCDE de 2025



StatLink https://stat.link/5svknj

Italie

Population née à l'étranger – 2025	11.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 6.9 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +19 %	Roumanie (13 %), Albanie (8 %), Maroc (7 %)

En 2025, l'Italie a accueilli 249 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 46 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 15 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 13 % de migrants de travail, 67 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 5 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 35 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 21 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 225 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 33 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

Le Bangladesh, l'Albanie et l'Ukraine étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Tunisie a enregistré la plus forte hausse (5 700) et l'Ukraine la plus forte baisse (-8 500) en termes de flux d'entrées en Italie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -16 % pour s'établir aux alentours de 127 000. La majorité des demandeurs venaient du Bangladesh (27 000), du Pérou (15 000) et d'Égypte (11 000). La plus forte hausse par rapport 2024 a concerné les ressortissants d'Inde (2 200) et le recul le plus marqué les ressortissants du Bangladesh (-5 400). Sur les 105 000 décisions prises en 2025, 30 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants italiens vers les pays de l'OCDE a diminué de -5 % en 2024 pour s'établir à 146 000 personnes. Environ 31 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 14 % en Allemagne et 12 % en Suisse.

En octobre 2025, le gouvernement a adopté un nouveau décret (*Decreto Flussi*) autorisant 497 550 entrées de travailleurs extracommunautaires sur trois ans, au cours de la période 2026-2028. Le quota annuel a été fixé à 164 850 pour 2026 et sera rehaussé progressivement pour atteindre 166 850 personnes en 2028. Par rapport au précédent cadre, le nouveau plan augmente la part attribuée à l'emploi non saisonnier et relève les quotas alloués aux employés de maison et aux aidants professionnels, pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes liées au vieillissement démographique. L'emploi saisonnier dans l'agriculture et le tourisme continue de représenter la majeure partie des admissions, et les quotas préférentiels réservés aux ressortissants de pays ayant signé des accords de coopération en matière d'immigration avec l'Italie ont été maintenus. Pour mieux adapter les quotas à la demande de main-d'œuvre, le décret porte des dispositions procédurales qui instaurent notamment des mécanismes de répartition territoriale et des délais de traitement des candidatures, dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement à partir de début 2026. Le décret met davantage l'accent sur le secteur de la dépendance et de l'aide à domicile en affectant aux aidants professionnels et aux intervenants auprès des familles un quota de 13 600 places en 2026, chiffre qui passera à 14 200 en 2028, contre quelque 9 500 places dans le précédent dispositif.

En juin 2025, l'Italie a développé des voies de mobilité professionnelle pour les réfugiés au moyen de nouveaux accords favorisant les entrées dans le cadre de quotas réservés, liés à des offres de formation et d'emploi. Ces dispositifs complètent les programmes existants destinés à faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires d'une protection internationale séjournant déjà sur le territoire.

En mai 2025, le Parlement a converti le décret-loi n° 37/2025 en loi (n° 75/2025) pour étendre l'utilisation des structures établies en Albanie dans le cadre du protocole signé entre l'Italie et l'Albanie.

À la date de juin 2026, les données relatives aux programmes de formation professionnelle à l'étranger mis en place en vertu de l'article 23 de la loi italienne sur l'immigration font état d'un recours croissant aux voies de mobilité professionnelle. Aux termes de l'article 23, les travailleurs étrangers qui suivent jusqu'au bout les programmes de formation professionnelle, linguistique et civique approuvés par le ministère italien du Travail et des Politiques sociales peuvent entrer en Italie et être embauchés indépendamment des quotas annuels fixés par les *Decreti Flussi*. Au 5 août 2026, 137 programmes de formation avaient été approuvés dans 34 pays, et 3 755 personnes avaient été formées. Ces initiatives contribuent au développement des compétences, améliorent l'adéquation entre les offres et les demandes d'emploi et facilitent l'intégration des travailleurs migrants grâce à des mécanismes fondés sur la demande permettant un recrutement international équitable.

L'Italie a maintenu le régime de protection temporaire applicable aux personnes déplacées d'Ukraine. À la date de mars 2025, près de 165 000 bénéficiaires étaient enregistrés. L'Italie a étendu le régime de protection temporaire jusqu'en mars 2027 et encouragé les transitions vers d'autres titres de séjour, notamment liés à l'emploi, tout en préservant l'accès à la protection pendant toute la durée du régime.

Les contrôles à la frontière terrestre avec la Slovénie ont été rétablis jusqu'au 18 décembre 2026 en raison du niveau élevé d'immigration irrégulière, et notamment d'une forte présence des réseaux de traite et de passeurs.

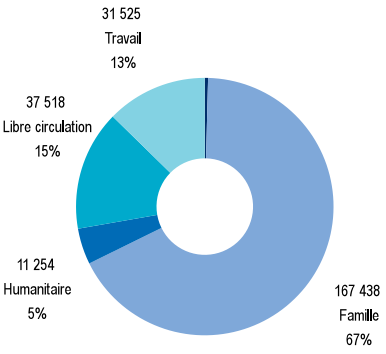
En juin 2025, un référendum proposant de ramener de dix à cinq ans la période de résidence requise pour prétendre à la naturalisation a échoué du fait d'un taux de participation insuffisant, si bien que la législation italienne relative à l'acquisition de la nationalité est restée inchangée.

En mai 2025, le gouvernement a adopté un nouveau plan national de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance pour la période 2025-2027. Ce plan définit six domaines d'intervention prioritaires – l'emploi, le logement, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice, les médias et la communication – et prévoit en parallèle des actions transversales de formation et de sensibilisation et la mise en place de réseaux de partenaires au niveau local.

Pour plus d'informations : www.lavoro.gov.it/ | www.integrazionemigranti.gov.it/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Italie

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



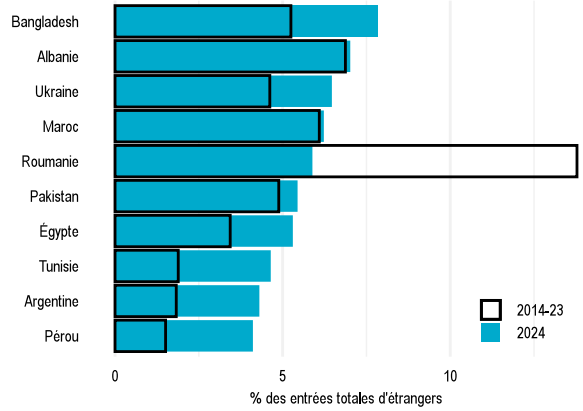
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	174	+43%
Travailleurs saisonniers	20 526	+23%
Transferts intra-entreprise	392	-7%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	37	+76%

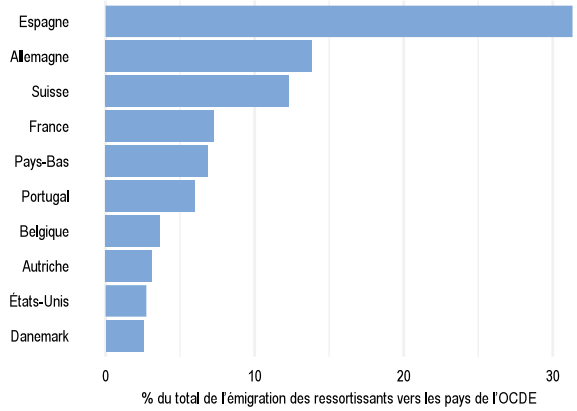
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	1 181	+36%
Étudiants en mobilité internationale	35 267	+76%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	126 635	-16%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



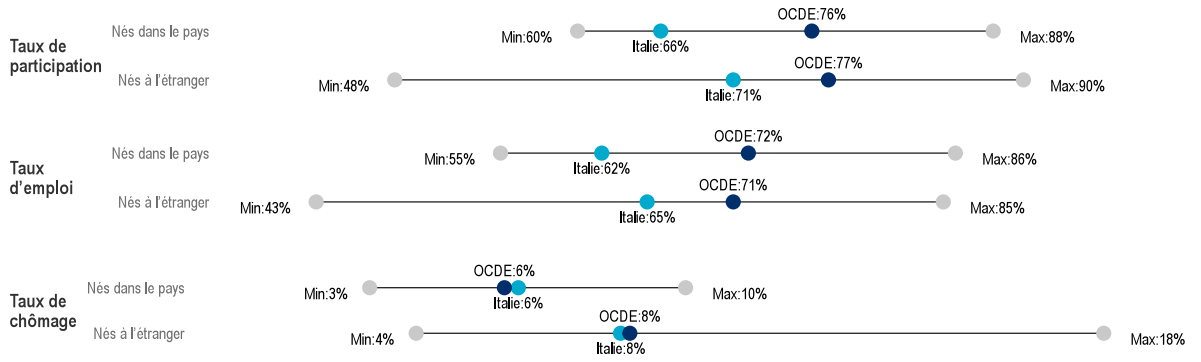
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	12 837	5.7	0.5
Sorties (2025)	13 914	10.5	0.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-5	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5	+0.9
Total	0	+0.6

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/e5jf9l

Japon

Population étrangère – 2025	3.1 % de la population	Nationalités :
Taille : 3.8 millions, 49 % de femmes	Évolution depuis 2014 : +78 %	Chine (23 %), Viet Nam (17 %), Corée (11 %)

En 2025, le Japon a accueilli 192 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 9.5 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 63 % de migrants de travail, 35 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.6 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 176 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale, 112 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers et 174 000 à des stagiaires.

Le Viet Nam, la Chine et l'Indonésie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Népal a enregistré la plus forte hausse (19 000) et le Viet Nam la plus forte baisse (-14 000) en termes de flux d'entrées au Japon par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -15 % pour s'établir aux alentours de 12 000. La majorité des demandeurs venaient de Thaïlande (1 600), du Myanmar (1 500) et d'Inde (1 000). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants du Myanmar (900) et le recul le plus marqué les ressortissants du Sri Lanka (-1 600). Sur les 21 000 décisions prises en 2025, 6 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants japonais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % en 2024 pour s'établir à 23 000 personnes. Environ 19 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % aux États-Unis et 10 % en Nouvelle-Zélande.

Le programme de formation technique (*Technical Intern Training Programme* – TITP) a été restructuré en un nouveau programme baptisé « Emploi pour le développement des compétences » (ESD). Ce dernier vise à doter ses participants du niveau de qualification de travailleur qualifié spécialisé (SSW) grâce à un emploi au Japon dans des secteurs industriels confrontés à des pénuries de main-d'œuvre, tout en assurant la continuité avec le TITP. Bien que le cadre juridique ait été adopté en 2024, le nouveau programme devrait entrer en vigueur en avril 2027, les travaux préparatoires s'étant poursuivis tout au long de l'année 2025.

Le programme ESD permettra à des ressortissants étrangers de développer leurs compétences par l'emploi pendant trois ans au maximum, les objectifs de formation correspondant au niveau de qualification requis pour accéder au statut de travailleur qualifié spécialisé. Les quotas seront définis par secteur, notamment sur la base d'une évaluation des pénuries de main-d'œuvre.

Le Japon continue d'étendre le programme SSW. Le cadre sur cinq ans, couvrant la période 2024-2028, prévoit l'admission d'un maximum de 805 700 personnes. Il englobe 19 secteurs, dont celui des soins de longue durée, la construction, la fabrication de produits industriels, l'agriculture, l'hébergement et le transport automobile. Le quota spécifique au secteur de la restauration devait être atteint en avril 2026.

Un statut lié à l'exercice de certaines activités spécifiques a été créé en 2025 pour faciliter le recrutement de travailleurs qualifiés spécialisés dans le secteur du transport automobile et permettre aux futurs travailleurs qualifiés spécialisés de rester au Japon pour préparer leur permis de conduire japonais et suivre la formation requise (jusqu'à six mois pour les camionneurs et jusqu'à un an pour les chauffeurs de taxi et de bus).

Depuis avril 2025, les employeurs qui acceptent d'embaucher des travailleurs qualifiés spécialisés ont l'obligation de s'engager dans une coopération avec les autorités locales autour de mesures d'intégration et de coexistence multiculturelle, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de soutien aux travailleurs étrangers.

Le Japon a continué de diversifier les possibilités de séjour offertes aux diplômés étrangers en recherche d'emploi. Dans le cadre du projet visant à faciliter la recherche d'emploi des étudiants étrangers diplômés d'universités étrangères dans les zones spéciales stratégiques nationales, engagé en mars 2024, les ressortissants étrangers qui acquièrent leur diplôme dans une université étrangère, suivent des études dans un institut de langue japonaise pendant un an et satisfont à certains critères peuvent demander à obtenir le statut lié à l'exercice d'activités spécifiques. Ce dernier leur permet de rester au Japon pendant une durée maximale d'un an pour y chercher du travail.

Le « Plan zéro résident étranger en situation irrégulière pour la sûreté et la sécurité de la population japonaise » annoncé en mai 2025 a pour but de réduire le nombre de personnes visées par une mesure d'éloignement. Il prévoit notamment un examen accéléré des demandes de reconnaissance du statut de réfugié et l'accroissement du nombre de reconduites à la frontière sous escorte, financées par l'État. Une extension de ce plan, annoncée en mai 2026, définit les mesures prioritaires qui feront l'objet d'une mise en œuvre renforcée.

En matière d'intégration, le Japon continue de mettre à jour chaque année les mesures globales pour l'accueil des ressortissants étrangers et le vivre-ensemble adoptées en 2018. Celles-ci mobilisent l'ensemble de l'administration et forment un cadre recouvrant l'enseignement du japonais, l'accès aux services, les systèmes de consultation et un accompagnement tout au long de la vie. En 2026, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures globales pour l'accueil et la promotion d'une coexistence harmonieuse et en bon ordre avec les ressortissants étrangers.

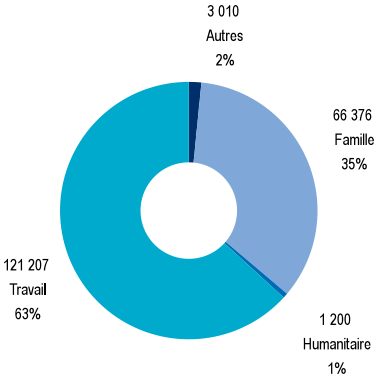
Le Japon a continué de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection complémentaire, en leur donnant accès aux mêmes services que les réfugiés reconnus.

Pour plus d'informations : www.mhlw.go.jp/english | www.isa.go.jp/en | www.moj.go.jp

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Japon

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

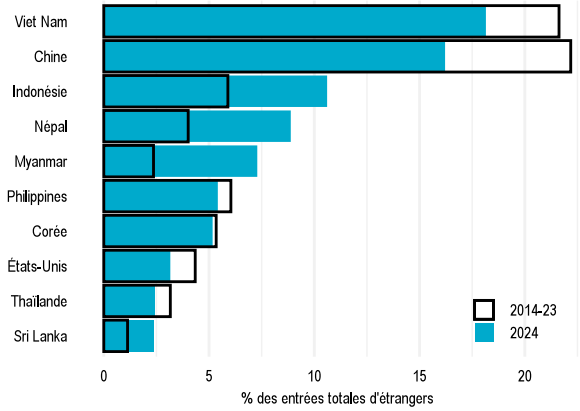
Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	22 476	+11%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	9 144	+4%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	85 329	+16%

Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	174 126	+6%
Étudiants en mobilité internationale	176 119	+5%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	11 607	-15%

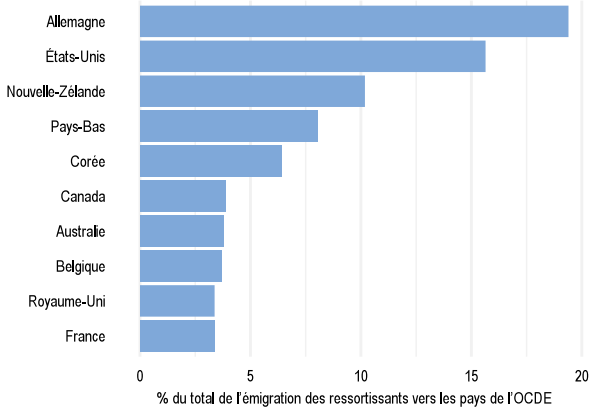
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

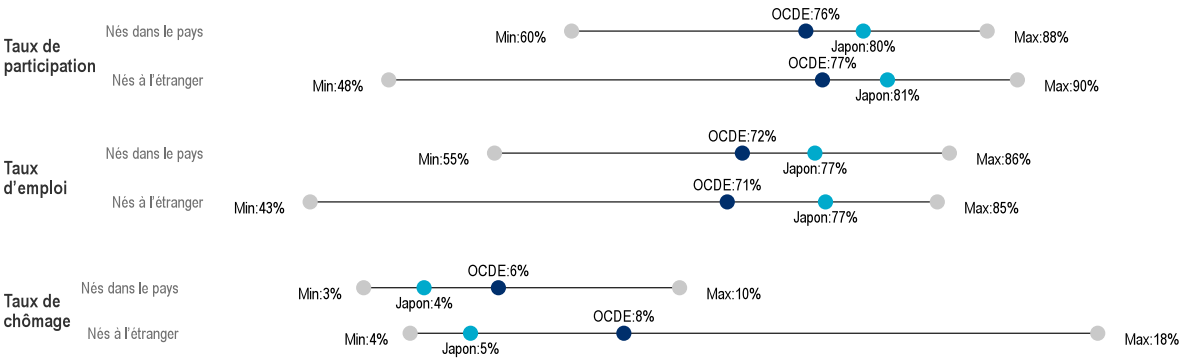
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	4 727	1.8	0.1
Sorties (2025)	7 168	18	0.2

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-7.3	0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.1	-0.7
Total	-5.2	-0.8

Situation sur le marché du travail

2020, comparée aux moyennes de l'OCDE de 2025



StatLink https://stat.link/k5jlw2

Lettonie

Population née à l'étranger – 2025	11.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 62 % de femmes	Évolution depuis 2015 : -19 %	Russie (43 %), Ukraine (20 %), Bélarus (16 %)

En 2025, 5 100 nouveaux immigrés ont obtenu un titre de séjour de plus de 12 mois en Lettonie (citoyens de l'UE non compris), soit 6.6 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 51 % de migrants de travail, 9.7 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 34 % d'individus venus pour leurs études et 5.4 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 1 200 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 600 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 8 100 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 53 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, l'Inde et l'Ouzbékistan étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (400) et l'Inde la plus forte baisse (-100) en termes de flux d'entrées en Lettonie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 61 % pour s'établir aux alentours de 1 300. La majorité des demandeurs venaient de Somalie (200), d'Afghanistan (100) et d'Éthiopie (100). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants de la Somalie (200) et le recul le plus marqué les ressortissants du Tadjikistan (-80). Sur les 520 décisions prises en 2025, 30 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants lettons vers les pays de l'OCDE a diminué de -12 % en 2024 pour s'établir à 10 000 personnes. Environ 25 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % aux Pays-Bas et 7 % en Norvège.

En 2025, la politique relative à l'immigration de travail s'est concentrée sur la mise en œuvre des obligations plus strictes imposées aux employeurs en janvier 2025. Les employeurs qui recrutent des ressortissants de pays tiers ont en effet l'obligation de justifier les postes vacants auprès de l'agence nationale pour l'emploi, d'examiner les candidatures de ressortissants nationaux proposées par cette dernière et d'expliquer par écrit les raisons pour lesquelles ils les refusent, le cas échéant.

Le 23 avril 2026, le Parlement de Lettonie a adopté des amendements à la loi sur l'immigration, principalement aux fins de la mise en œuvre de la Directive (UE) 2024/1233 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre (refonte), ainsi que d'autres modifications, notamment pour (i) ne plus accepter les demandes de titre de séjour fondées exclusivement sur la présence d'un enfant ; (ii) supprimer la possibilité de demander un permis de séjour temporaire en contrepartie de l'achat de titres financiers ; (iii) supprimer les avantages accordés aux ressortissants du Bélarus par rapport aux ressortissants d'autres pays tiers ; (iv) éliminer la possibilité de demander un titre de séjour permanent si un permis de séjour temporaire a été délivré à des fins d'études ; (v) habiliter des prestataires de services extérieurs à vérifier les documents joints aux demandes de titre de séjour et (vi) renforcer la protection des travailleurs salariés.

La Lettonie a maintenu les contrôles renforcés à la frontière avec le Bélarus en 2025 et 2026. En mars 2025, face aux risques persistants de franchissement irrégulier des frontières, le Conseil des ministres a étendu pour une période de six mois supplémentaires le régime spécial de gestion des frontières. Ce dernier a ensuite été reconduit en décembre 2025, de manière à maintenir les dispositifs d'urgence aux frontières jusqu'en juin 2026. Les restrictions limitant aux seuls véhicules à moteur le franchissement des postes de contrôle de Pāternieki, Terehova et Grebņeva sont restées en vigueur. En octobre 2025, la loi sur l'immigration a été modifiée pour instaurer des restrictions à l'octroi de titres de séjour aux ressortissants de pays tiers possédant un casier judiciaire.

La mise en œuvre du plan de gestion intégré des frontières 2024--2028 s'est poursuivie en 2025, en mettant l'accent sur la coordination inter institutions, les infrastructures de surveillance des frontières et la coopération avec les partenaires au sein de l'UE. En 2025-2026, la Lettonie a maintenu les dispositions restreignant l'entrée et la délivrance de visas aux ressortissants de Russie et du Bélarus. Depuis juillet 2025, le pays ne reconnaît que les passeports biométriques des ressortissants russes.

La Lettonie a étendu de deux à trois ans la validité des permis de séjour accordés aux personnes déplacées d'Ukraine au titre de la protection temporaire et a prolongé la période ouvrant droit aux mesures d'aide au logement et d'assistance sociale. En janvier 2026, le règlement relatif au financement de l'éducation des ressortissants ukrainiens a été modifié.

La mise en œuvre du plan de développement pour une société fondée sur la cohésion et la participation citoyenne active 2024-2027 s'est poursuivie au niveau national et municipal en 2025-2026 avec des mesures axées sur l'apprentissage des langues, la participation citoyenne, l'accès aux services et l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale ou d'une protection temporaire.

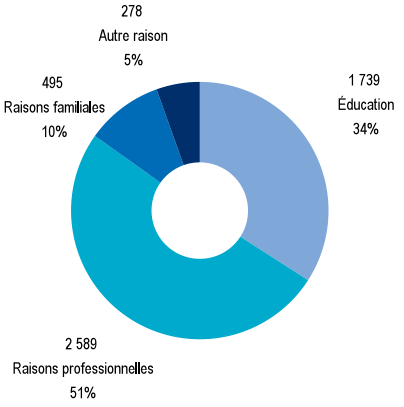
En février 2025, la Cour des comptes a publié un rapport sur les résultats de la politique en faveur d'une société fondée sur la cohésion, sous l'égide du ministère de la Culture, dans lequel elle recommande de mener une action plus claire et plus volontariste, de mettre en place un mécanisme de suivi transparent et de créer un système efficace et coordonné d'apprentissage du letton.

Pour plus d'informations : www.pmlp.gov.lv | www.csp.gov.lv | www.emn.lv

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lettonie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2025 (Source: Eurostat)



Migrations temporaires

(Sources: Eurostat, HCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

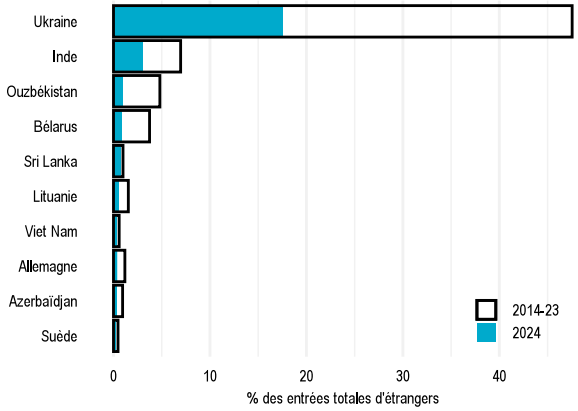
	2025	2025/2024
Raisons professionnelles	1 562	+11%
Raisons familiales	872	-12%
Éducation	1 242	+47%
Autre raison	296	-8%

Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 290	+61%

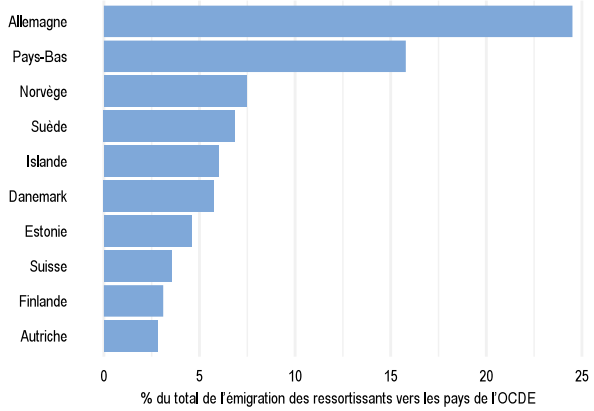
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

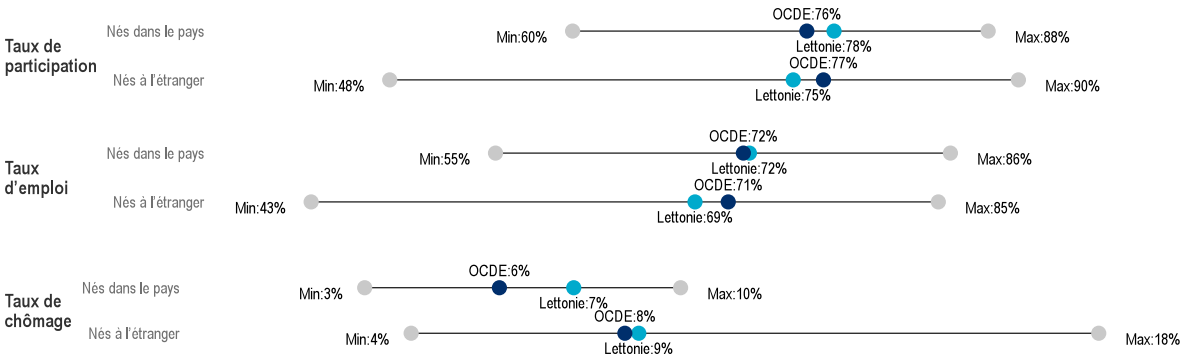
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	1 443	7.9	3
Sorties (2025)	672	16.5	1.4

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-7.7	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.7	+1.8
Total	-8.3	+1.6

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/4v6qfh

Lituanie

Population née à l'étranger – 2025	9.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.3 million, 44 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +107 %	Bélarus (23 %), Russie (22 %), Ukraine (22 %)

En 2025, la Lituanie a accueilli 8 200 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 30 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 15 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 34 % de migrants de travail, 49 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 2 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 6 800 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 66 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 9 800 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 10 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et l'Ouzbékistan étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Pakistan a enregistré la plus forte hausse (700) et le Bélarus la plus forte baisse (-10 000) en termes de flux d'entrées en Lituanie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile est resté stable, aux alentours de 300. La majorité des demandeurs venaient du Bélarus (120), de Somalie (45) et d'Ukraine (30). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants de la Somalie (45) et le recul le plus marqué les ressortissants du Bélarus (-45). Sur les 290 décisions prises en 2025, 45 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants lituaniens vers les pays de l'OCDE a diminué de -13 % en 2024 pour s'établir à 15 000 personnes. Environ 18 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 14 % en Espagne et 12 % aux Pays-Bas.

La Lituanie a continué de mettre en œuvre les réformes de l'immigration de travail adoptées en 2024, qui ont produit la plupart de leurs effets concrets en 2025-2026. La liste de présélection a été supprimée et le quota d'emplois applicable aux ressortissants de pays tiers a été fixé à 24 830 pour l'année 2025 et 24 706 pour l'année 2026. Ce quota ne s'applique pas aux spécialistes hautement qualifiés.

Des amendements à la loi sur le statut juridique des ressortissants étrangers ont été adoptés le 14 mai 2026 (LLSF, n° IX-2 206). Ils visent à simplifier les procédures d'immigration et à renforcer la responsabilité des employeurs coupables d'infractions liées à l'emploi de travailleurs étrangers. Les ressortissants étrangers ne devront satisfaire qu'à l'une des conditions suivantes pour obtenir un permis de séjour temporaire lié à l'emploi : (i) posséder des qualifications en lien avec l'emploi visé ; (ii) justifier d'au moins une année d'expérience en lien avec l'emploi visé, acquise au cours des trois années précédentes ; ou (iii) percevoir une rémunération supérieure au salaire brut mensuel moyen. Les amendements précisent également les cas dans lesquels les quotas d'emplois ne s'appliquent pas (par ex. études terminées en Lituanie dans les cinq ans suivant le diplôme ; bénéficiaires d'une protection temporaire ou titulaires d'un permis de séjour temporaire pour raisons humanitaires ou dans le cadre d'un regroupement familial).

La mise en œuvre du plan de gestion intégré des frontières 2025-2027 s'est poursuivie en 2025-2026, en mettant l'accent sur la coordination inter institutions, la modernisation des infrastructures aux frontières et la capacité de surveillance. La Lituanie a également adopté en avril 2025 des amendements qui autorisent la révocation des titres de séjour des ressortissants russes ayant effectué des déplacements en Russie ou au Bélarus à plusieurs reprises sur une période de trois mois sans motif valable. Conformément à un décret commun du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Intérieur de la République de Lituanie, depuis juin 2025, la Lituanie ne reconnaît plus les passeports non biométriques délivrés par la Fédération de Russie.

Depuis janvier 2026, les ressortissants étrangers qui travaillent au contact direct de la clientèle, à l'exception des réfugiés ukrainiens, doivent avoir une bonne connaissance du lituanien. Le niveau A1 est en effet requis d'emblée, et le niveau A2 après deux ans.

En décembre 2025, le gouvernement a décidé d'accepter la moitié du quota de migrants proposé à la Lituanie en 2026 dans le cadre du mécanisme de solidarité de l'UE, et a versé une contribution financière pour l'autre moitié.

En 2025, les communes ont multiplié les efforts de mise en œuvre de la nouvelle stratégie lituanienne en matière d'intégration. Les responsables de la coordination de l'intégration employés dans 16 communes ont continué d'élaborer et de mettre en place des mesures adaptées aux besoins locaux dans des domaines comme l'apprentissage de la langue, l'accès de la population à l'information, l'orientation socioculturelle et l'aide à la santé mentale.

Un nouveau système informatisé d'administration et de centralisation des services de traduction a été inauguré en janvier 2026. Proposé à tous les ressortissants de pays tiers ou apatrides en Lituanie et utilisable par les communes, les migrants et toute autre partie intéressée, il permet de centraliser la commande et la gestion de services de traduction.

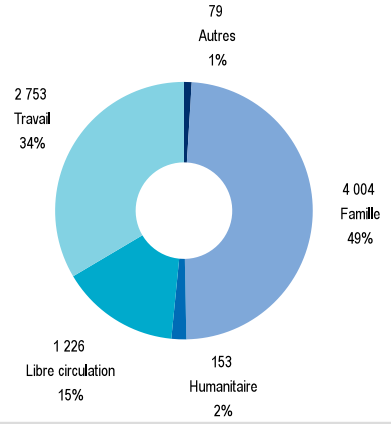
La Lituanie a également poursuivi la mise en œuvre du plan d'action 2024-2026 en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Elle a notamment organisé des formations spécialisées à l'intention des services de l'immigration, de l'inspection du travail et de police, pour améliorer l'identification des victimes de la traite et la coordination inter institutions.

Pour plus d'informations : www.migracija.lt | www.stat.gov.lt | www.emn.lt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lituanie

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

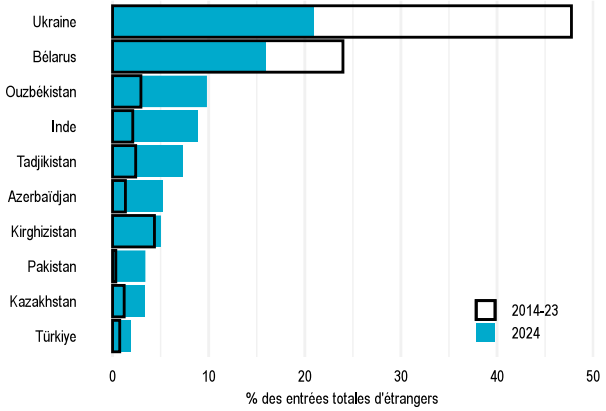
	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	17	-23%
Postdoctorants et chercheurs	49	+81%
Autres travailleurs temporaires	..	..

	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	..	-100%
Étudiants en mobilité internationale	6 845	+17%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	330	+12%

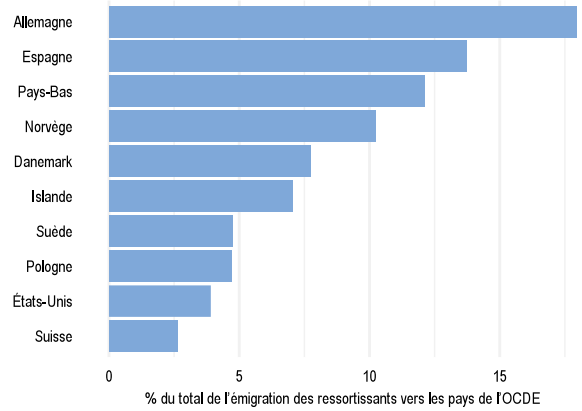
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

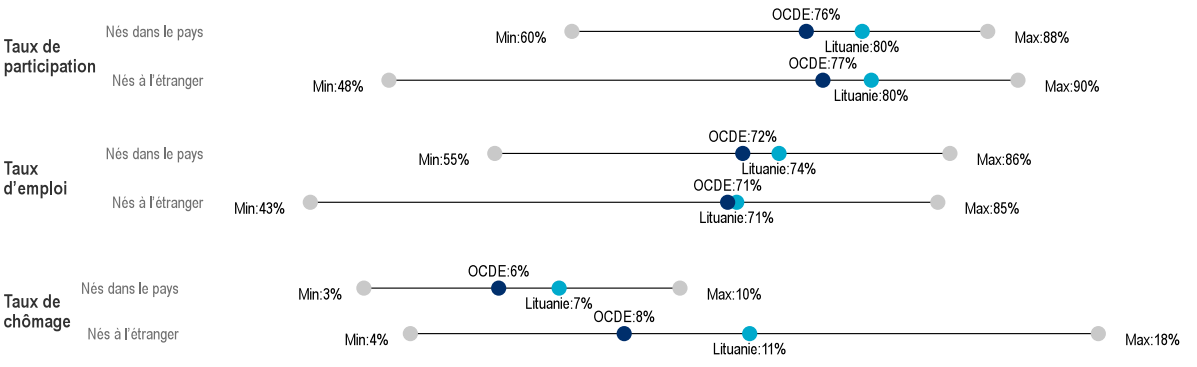
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	1 372	30.5	1.4
Sorties (2025)	1 054	55.9	1.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-6.9	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.8	-2.2
Total	-1.1	-2.8

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/wklj3h

Luxembourg

Population née à l'étranger – 2025	52 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.4 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +41 %	Portugal (20 %), France (13 %), Italie (6 %)

En 2025, le Luxembourg a accueilli 25 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -2.9 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 64 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10 % de migrants de travail, 22 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 3 % de migrants admis pour raisons humanitaires. Environ 500 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 700 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 53 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 2 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Portugal, la France et l'Italie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Érythrée a enregistré la plus forte hausse (98) et la Syrie la plus forte baisse (-300) en termes de flux d'entrées au Luxembourg par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 17 %, pour atteindre environ 1 800. La majorité des demandeurs venaient d'Érythrée (400), de Syrie (200) et du Venezuela (90). La plus forte hausse par rapport à 2024 concerne les ressortissants afghans (25) et le recul le plus marqué les ressortissants syriens (-200). Sur les 1 200 décisions prises en 2025, 51 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants luxembourgeois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 10 % en 2024, pour s'établir à 4 800 personnes. Environ 40 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 25 % en France et 8 % en Belgique.

En mars 2025, le Luxembourg a publié sa liste annuelle des métiers très en pénurie, qui actualise les secteurs pouvant bénéficier de procédures simplifiées pour l'embauche de ressortissants de pays tiers. La liste révisée comprend 22 professions et continue de servir de base à des procédures d'embauche accélérées, dispensant les travailleurs concernés du test du marché de l'emploi et accordant rapidement les certificats requis aux employeurs qui les recrutent.

De nouveaux métiers font leur entrée dans la liste, dans les secteurs de l'industrie et de la logistique, tandis que six autres en sortent, car le déséquilibre entre l'offre et la demande s'est atténué. La révision annuelle reste un instrument essentiel pour aligner la politique relative aux migrations de travail sur les besoins du marché du travail.

Suite à la transposition, le 1er juillet 2024, dans le droit national de la Directive (UE) 2021/1883 relative à la carte bleue européenne, le Luxembourg a continué tout au long de la période 2025-2026 à mettre en œuvre le cadre réformé applicable aux travailleurs hautement qualifiés, en actualisant le seuil salarial et en adaptant le régime fiscal.

En février 2026, le Luxembourg a annoncé la prorogation de la protection temporaire jusqu'au 4 mars 2027, à la suite de la décision correspondante prise au niveau de l'UE. Les bénéficiaires conservent le droit de séjour, l'accès au marché du travail et à l'éducation, ainsi qu'à l'assistance sociale et médicale, en vertu du cadre de protection temporaire existant. La mise en œuvre du système de titre de séjour biométrique pour les bénéficiaires d'une protection temporaire s'est poursuivie au cours de la période de référence, en remplacement des attestations papier. Ce titre permet à son bénéficiaire d'accéder aux droits et services associés à son statut de protection temporaire. Les procédures administratives de délivrance et de renouvellement des titres biométriques ont encore été étendues en 2025 et 2026.

S'agissant de l'immigration illégale, la Maison de retour a été inaugurée le 1er septembre 2024 afin d'offrir une aide sociale aux personnes en attente de retour et d'encourager les retours volontaires.

Le Luxembourg a poursuivi la mise en œuvre de la loi relative au vivre-ensemble interculturel, entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Les efforts des pouvoirs publics ont porté notamment sur la mise en place du nouveau cadre de gouvernance établi par la loi et sur l'élargissement de la participation à ses instruments volontaires.

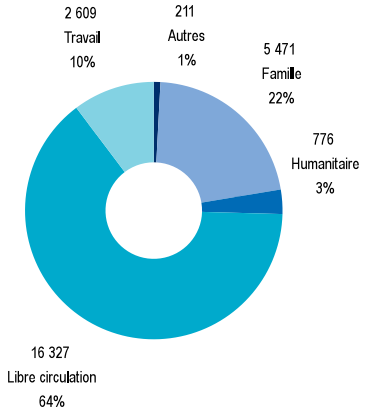
D'autres communes ont adhéré au Pacte communal du vivre-ensemble interculturel (*Gemengepakt*), lequel élargit la participation locale aux programmes visant à favoriser l'engagement civique, le dialogue interculturel et la cohésion sociale. La promotion du Pacte citoyen (*Biergerpakt*), auquel tous les adultes vivant ou travaillant au Luxembourg peuvent librement adhérer, s'est poursuivie.

Tout au long de 2025 et du premier semestre de 2026, le Luxembourg a poursuivi les préparatifs administratifs et institutionnels en vue de l'application du Pacte européen sur la migration et l'asile, prévue en 2026.

Pour plus d'informations : www.guichet.public.lu | www.ona.gouvernement.lu | www.integratioun.lu

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Luxembourg

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



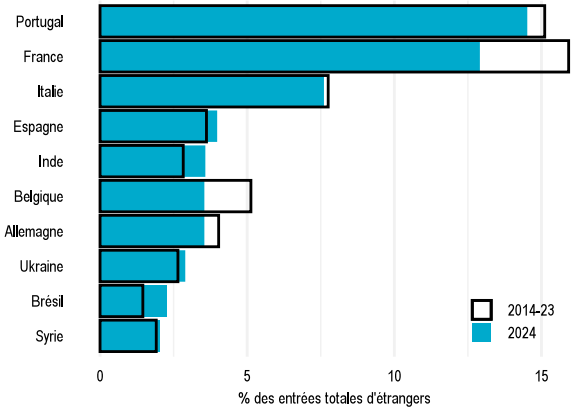
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	279	+14%
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	186	+59%
Postdoctorants et chercheurs	153	+9%
Autres travailleurs temporaires	81	+14%

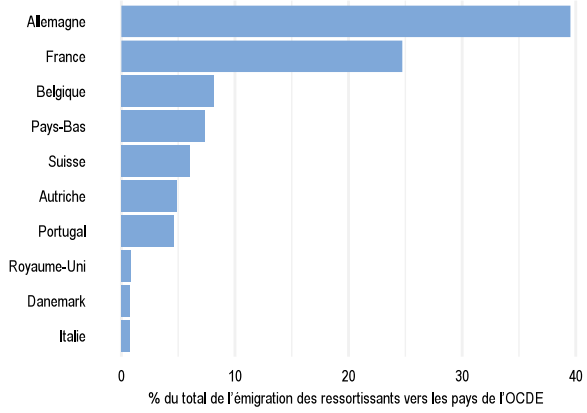
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	82	-7%
Étudiants en mobilité internationale	499	-8%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 770	-17%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



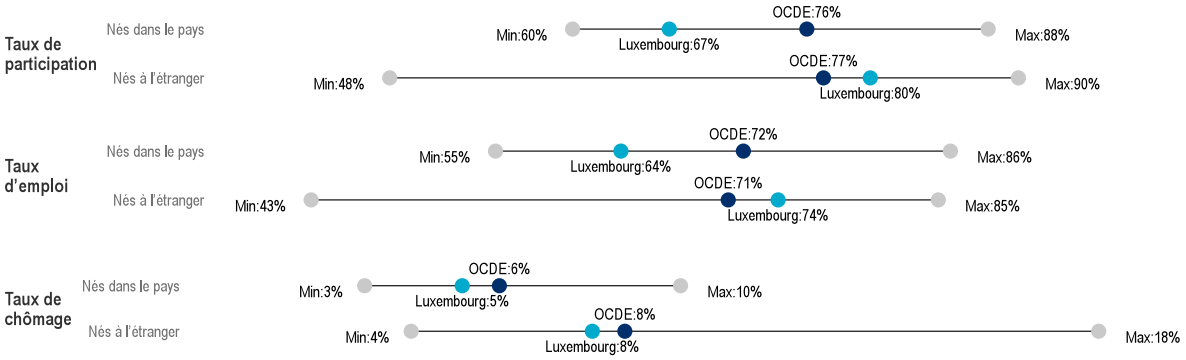
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	2 704	7.5	2.7
Sorties (2025)	20 007	6.7	19.8

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	3	+0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.1	-1.6
Total	13.1	-1.6

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/ngltye

Mexique

Population née à l'étranger – 2024	1.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.6 million, 47 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +56 %	États-Unis (66 %), Guatemala (5 %), Venezuela (4 %)

En 2025, le Mexique a accueilli 63 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -15 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 12 % de migrants de travail, 33 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 29 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 4 700 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 24 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

Le Honduras, le Guatemala et Cuba étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Honduras a enregistré la plus forte hausse (5 000) et le Venezuela la plus forte baisse (-2 100) en termes de flux d'entrées au Mexique par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -11 %, pour s'établir aux alentours de 70 000. La majorité des demandeurs venaient de Cuba (35 000), du Venezuela (14 000) et de Haïti (9 100). La plus forte hausse depuis 2024 a concerné les ressortissants de Cuba (17 000) et le recul le plus marqué les ressortissants du Honduras (-23 000). Sur les 102 000 décisions prises en 2025, 17 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants mexicains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2024, pour s'établir à 227 000 personnes. Environ 88 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 5 % en Espagne et 3 % au Canada.

La politique migratoire du Mexique est guidée par l'objectif n° 5 du Programme sectoriel 2025-2030 du ministère de l'Intérieur, publié au Journal officiel le 3 septembre 2025. Cette politique adopte une approche globale de la gestion des migrations, en mettant l'accent sur le respect des droits humains des migrants, leur intégration dans les secteurs productifs et le renforcement de la coordination interinstitutionnelle afin d'apporter soutien et protection, en particulier aux personnes en situation de vulnérabilité sociale.

En 2025, le Mexique a relancé le programme « Proyecto de Doble Nacionalidad » (Programme de double nationalité) dans six États, lequel vise à faciliter l'accès à la double nationalité et à favoriser l'intégration des enfants de retour des États-Unis. Ce projet a attribué 11 081 codes uniques du registre de la population (CURP) à des enfants et des adolescents de retour dans 26 municipalités. En aidant les enfants nés à l'étranger de ressortissants mexicains à obtenir la reconnaissance de leur nationalité mexicaine et de leur identité juridique, le programme facilite leur accès aux services publics, notamment à l'éducation et aux soins de santé.

Plus généralement, le Mexique a pris des mesures pour consolider les systèmes d'information intégrés, renforcer sa capacité à mesurer les résultats et l'impact des initiatives en matière migratoire, et étoffer les mécanismes de réinsertion socioéconomique, en particulier en coordination avec les parties prenantes locales et régionales.

La loi sur l'immigration prévoit également plusieurs voies d'accès pour les étrangers souhaitant rester au Mexique en toute légalité. Ces mécanismes permettent, dans certaines circonstances, de régulariser la situation des immigrés en leur octroyant le statut de résident temporaire, y compris en leur donnant accès à un permis de travail. Ce cadre vise à protéger la dignité, l'intégrité et la sécurité des migrants en situation irrégulière et des réfugiés contre tout acte de discrimination, d'agression et de violence. L'Institut national des migrations (INM) continue de traiter les demandes de régularisation dans le cadre des parcours officiels d'accès à la résidence, en évaluant les cas individuellement et en tenant compte de considérations humanitaires le cas échéant.

En juillet 2025, les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères ont publié de nouvelles lignes directrices générales pour la délivrance des visas, qui normalisent les procédures de visas et favorisent la transformation numérique des systèmes d'administration des migrations. Parmi les mesures prises figure un recours accru au traitement électronique des demandes, à la collecte de données biométriques, aux visas électroniques et aux plateformes numériques intégrées.

Le Mexique a également pris des mesures pour renforcer la gestion des flux migratoires aux points d'entrée réguliers, en s'efforçant de moderniser les procédures et de simplifier les exigences administratives pour faciliter le recours aux voies d'immigration régulières.

En septembre 2025, la COMAR, en coordination avec des partenaires nationaux et internationaux, dont le HCR, a ouvert un Centre multiservice pour les réfugiés à Tapachula, au Chiapas. Le centre cherche à rationaliser les procédures d'asile en regroupant en un lieu unique la prise de décision quant au statut de réfugié, les services de conseil juridique, les soins de santé et l'aide à l'intégration, en particulier à Tapachula, l'un des principaux points d'entrée des demandeurs d'asile au Mexique.

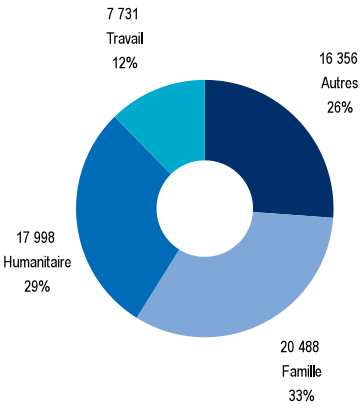
Le Mexique a en outre sensiblement augmenté les droits au titre du séjour des étrangers à la suite d'une réforme de 2025 de la loi fédérale sur les droits et redevances, les coûts associés aux permis de résidence temporaire et permanente ayant augmenté d'environ 100 %, tandis que les permis de séjour des visiteurs ont connu des hausses plus modérées. La réforme vise à actualiser le montant des droits et à garantir une contribution plus proportionnelle des étrangers aux services publics, tout en offrant des réductions pouvant aller jusqu'à 50 % dans certaines circonstances, notamment en cas de regroupement familial et d'emploi.

Enfin, des amendements publiés en mai 2026 ont renforcé les capacités administratives pour les visas de résidence temporaire et les permis de travail. Ils facilitent l'entrée et l'emploi des professionnels étrangers hautement spécialisés, notamment ceux qui fournissent des services indépendants ou subordonnés à des entités mexicaines légalement constituées.

Pour plus d'informations : www.politicamigratoria.gob.mx | www.comar.gob.mx

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Mexique

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



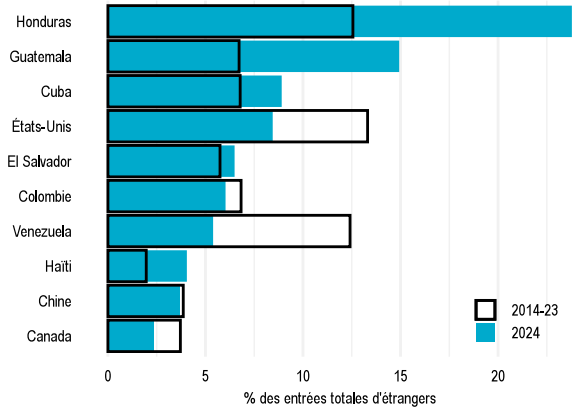
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	4 980	-30%
Transferts intra-entreprise	..	..
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	19 308	-2%

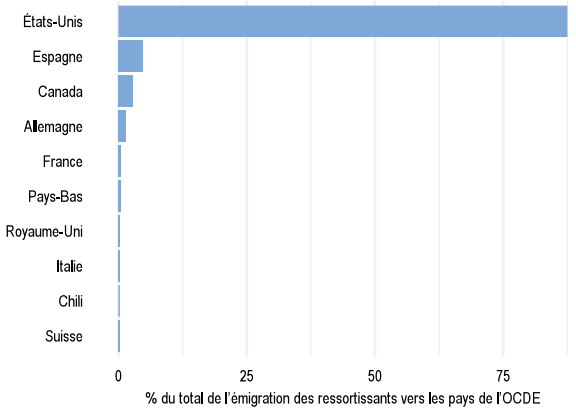
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	4 654	+5%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	70 482	-11%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



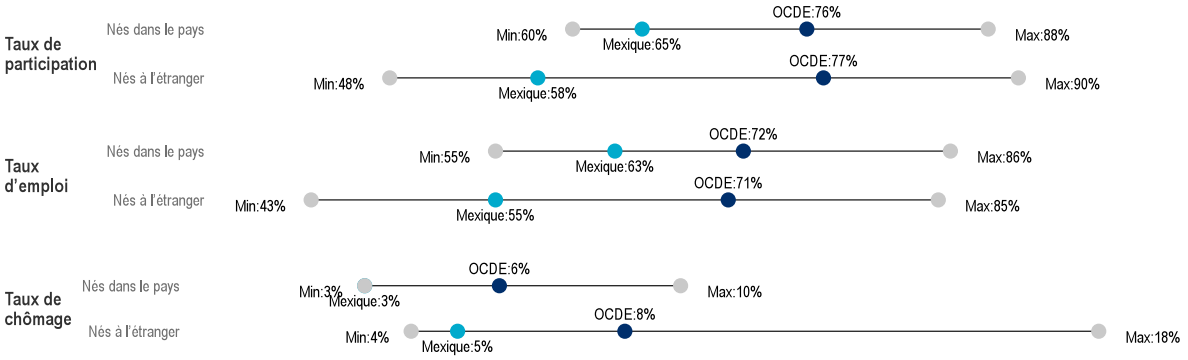
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	64 392	-4.8	3.5
Sorties (2025)	1 183	-9.6	0.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	3.7	+0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.6	-0.4
Total	8.3	-0.3

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/qjb2uo

Norvège

Population née à l'étranger – 2025	18.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +41 %	Pologne (11 %), Ukraine (8 %), Suède (5 %)

En 2025, la Norvège a accueilli 35 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -2 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 45 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10 % de migrants de travail, 42 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 4 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 3 200 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 6 900 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

L'Ukraine, la Pologne et la Syrie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Suède a enregistré la plus forte hausse (200) et l'Ukraine la plus forte baisse (-12 000) en termes de flux d'entrées en Norvège par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 29 %, pour s'établir à 3 400 environ. La majorité des demandeurs venaient d'Ukraine (1 100), de Syrie (400) et d'Érythrée (300). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants ukrainiens (400) et le recul le plus marqué, les ressortissants syriens (-1 700). Sur les 2 190 décisions prises en 2025, 30 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants norvégiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2 % en 2024, pour s'établir à 9 200 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 19 % au Danemark et 15 % en Suède.

En mai 2025, le gouvernement a confirmé son engagement à mettre en œuvre les parties du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile qui sont contraignantes pour la Norvège, par l'intermédiaire des cadres de coopération de Schengen et de Dublin. Des ressources budgétaires supplémentaires ont été allouées au titre du budget national révisé afin de permettre la mise en œuvre des réglementations de l'UE relatives au filtrage, aux procédures aux frontières, aux retours et à Eurodac avant l'été 2026, notamment grâce au renforcement des capacités de la Direction de l'immigration (UDI), des forces de police et de la Commission de recours en matière d'immigration.

En parallèle, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a lancé des travaux législatifs en vue de réviser la loi et la réglementation sur l'immigration, en mettant plus particulièrement l'accent sur les procédures relatives à la protection collective temporaire et l'amélioration de l'efficience du traitement des demandes. Une consultation formelle sur les amendements proposés a été initiée en décembre 2025, au sujet de la réglementation relative à l'enregistrement, au renouvellement et au changement du statut de protection.

Pour se préparer, le pays a opéré des ajustements administratifs et opérationnels visant à accélérer le traitement des demandes, à renforcer le recours au filtrage aux points d'entrée et à harmoniser les procédures de retour. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés pour assurer la prévisibilité et le respect des obligations en lien avec Schengen.

La Norvège a prolongé son dispositif de protection collective temporaire à l'intention des personnes déplacées en provenance d'Ukraine pour une quatrième année, et a confirmé sa prolongation pour une cinquième année. Parallèlement, des restrictions ont été mises en place pour les demandeurs originaires de régions d'Ukraine jugées sûres, avec un examen individuel de leurs besoins de protection. Le quota de réinstallation des réfugiés a été réduit de 1 000 places en 2024 à 500 en 2025, notamment en raison des contraintes de capacité résultant de l'arrivée des ressortissants ukrainiens.

Une proposition visant à inscrire dans la constitution le droit de demander asile est toujours à l'examen, tandis qu'une suspension temporaire du traitement des demandes d'asile déposées par des ressortissants syriens a été décidée en juin 2025 après le changement de régime en Syrie. Le traitement des demandes de protection de personnes originaires de Syrie a repris le 25 décembre 2025.

En juin 2025, un amendement à la loi sur l'intégration a relevé la limite d'âge permettant d'accéder au programme d'introduction de 55 à 60 ans, tandis que la réglementation relative à la durée du programme a été révisée. Des mesures ont été prises pour améliorer la reconnaissance des diplômes étrangers et intensifier la lutte contre la discrimination, dont trois nouveaux plans d'action nationaux contre le racisme et les discours haineux.

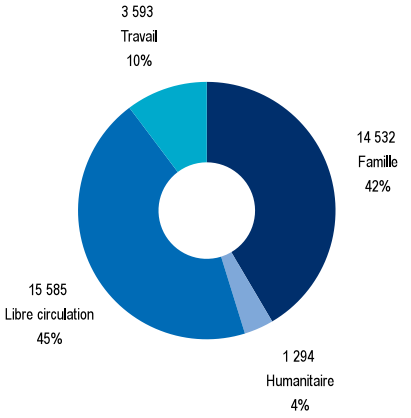
Depuis septembre 2025, il n'est plus obligatoire de terminer un cursus de norvégien et le test d'intégration civique pour obtenir un permis de séjour permanent, mais il faut réussir un examen oral de norvégien au niveau A2 ou supérieur (soit un niveau au-dessus de celui exigé auparavant), ainsi qu'un test d'intégration civique dans la langue de son choix.

En août 2025, le gouvernement a dévoilé un Plan d'action révisé axé sur le dumping social et les infractions au droit du travail, qui vise à protéger les droits des travailleurs et à lutter contre leur exploitation, en particulier pour les étrangers en situation vulnérable sur le marché du travail.

Pour plus d'informations : www.udi.no | www.imdi.no | www.regjeringen.no

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Norvège

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail

	2025	2025/2024
Au pair	..	-100%
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	4 431	+18%
Transferts intra-entreprise	1 402	+0%
Postdoctorants et chercheurs	252	+10%
Autres travailleurs temporaires	804	+0%

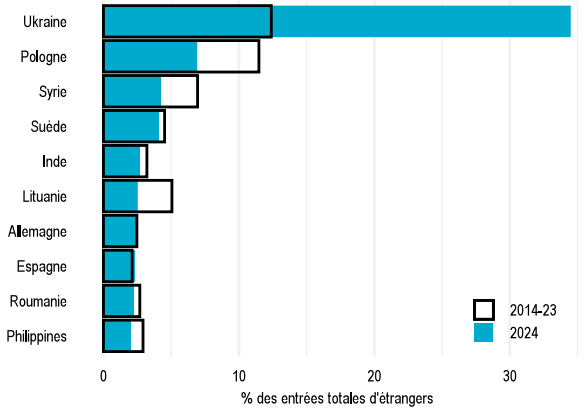
Éducation

	2025	2025/2024
Stagiaires	50	-6%
Étudiants en mobilité internationale	3 198	+8%

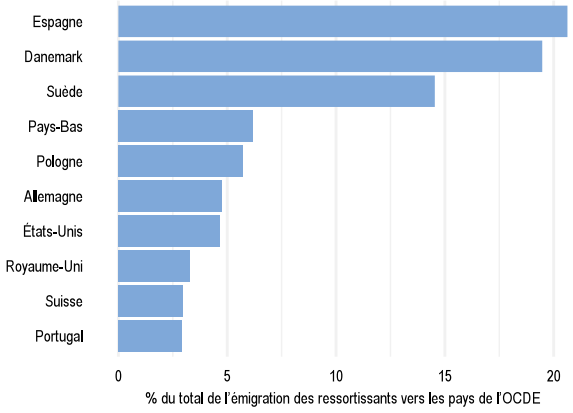
Humanitaire

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	3 320	-31%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



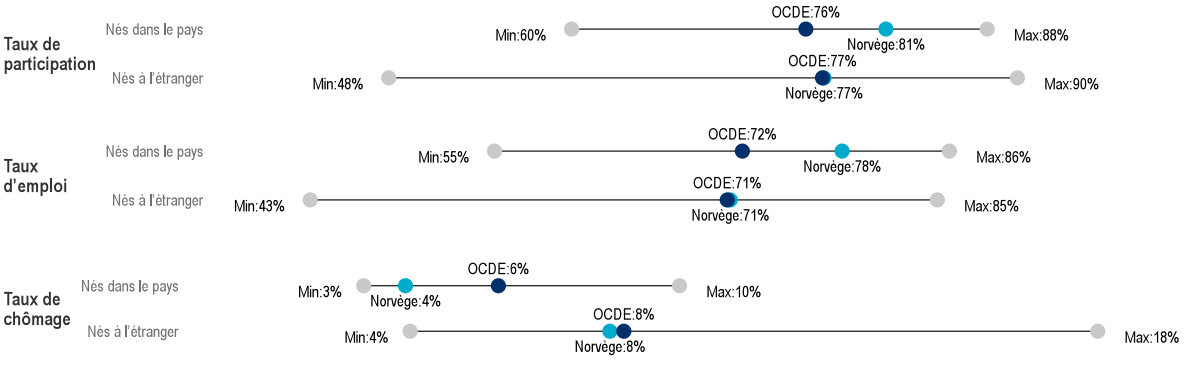
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	1 031	8.9	0.2
Sorties (2025)	6 285	10.2	1.2

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	1.8	0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4	-2.2
Total	5.9	-2

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/4kjwqv

Nouvelle-Zélande

Population née à l'étranger – 2023	28.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
1.5 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2018 : +10 %	Royaume-Uni (17 %), Chine (11 %), Inde (10 %)

En 2025, la Nouvelle-Zélande a accueilli 41 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -23 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 13 % de migrants de travail, 68 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 11 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 23 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 103 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et les Philippines étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la France a enregistré la plus forte hausse (1 400) et les Philippines la plus forte baisse (-23 000) en termes de flux d'entrées en Nouvelle-Zélande par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -14 %, pour s'établir aux alentours de 2 100. La majorité des demandeurs venaient d'Inde (700), de Chine (300) et du Sri Lanka (200). La plus forte hausse depuis 2024 a concerné les ressortissants du Bangladesh (65) et le recul le plus marqué les ressortissants d'Inde (-300). Sur les 1 550 décisions prises en 2025, 27 % étaient positives.

Depuis le 1er juin 2026, le niveau requis d'anglais pour les demandeurs d'un visa de travail « employeur accrédité » (*Accredited Employer Work Visa*, AEWV) dans des professions moyennement qualifiées a été aligné sur celui applicable aux professions peu qualifiées (niveau 4 de l'IELTS, ou équivalent).

Le 8 décembre 2025, le gouvernement a ouvert deux nouveaux visas saisonniers dans le cadre du régime AEWV : (i) le *Global Workforce Seasonal Visa*, un visa de trois ans maximum qui permet aux travailleurs saisonniers expérimentés et qualifiés de revenir d'une année sur l'autre, sous réserve d'un séjour annuel à l'étranger ; et (ii) le *Peak Seasonal Visa*, qui autorise des séjours de courte durée pouvant aller jusqu'à sept mois pour les emplois saisonniers peu qualifiés ou de début de carrière. Tous deux exigent de l'expérience (trois saisons et une saison, respectivement) et sont limités à certaines professions saisonnières. Les titulaires de ces visas ne peuvent pas appuyer de demandes de visas pour des membres de leur famille.

En septembre 2025, la phase de vérification de l'emploi dans le cadre du régime AEWV a été repensée. Le processus actualisé comprend un formulaire simplifié en ligne, des orientations plus claires et un système intégré de vérification de l'exhaustivité des données, des informations supplémentaires étant demandées dès le début.

En septembre 2025, le gouvernement a annoncé deux nouvelles voies d'accès à la résidence au titre du visa de résident pour les travailleurs qualifiés (*Skilled Migrant Category Resident Visa*). Ces voies d'admission, qui ouvrent le 24 août 2026, ciblent les travailleurs qualifiés qui possèdent une expérience professionnelle appropriée dans certains métiers et certaines fonctions techniques.

Le 27 novembre 2025, la Loi de 2025 portant amendement à la Loi sur l'immigration (viabilité budgétaire et intégrité du système) a reçu l'assentiment royal. Cette loi élargit la cohorte de personnes qui peuvent se voir imposer des taxes à l'immigration ; comble une lacune dans la législation pour sanctionner les pratiques consistant à faire payer pour travailler ; modifie la définition de l'expression « arrivées massives de groupes » afin d'englober tous les modes d'entrée possibles ; répond aux recommandations des examens indépendants du système d'immigration ; et prévoit que les titulaires de visas de résidence déclarés coupables d'une infraction pénale sont passibles d'expulsion (au lieu d'exiger une condamnation).

En novembre 2025, la Nouvelle-Zélande a augmenté la durée autorisée du travail pendant les études de 20 à 25 heures par semaine pour les étudiants en mobilité internationale remplissant les conditions requises. Le 16 novembre 2026, un nouveau visa de travail de courte durée pour les diplômés (*Short-term Graduate Work Visa*) sera mis en place pour les diplômés en mobilité internationale ayant obtenu un diplôme de niveau 5 à 7 selon le cadre néo-zélandais des qualifications et diplômes (*New Zealand Qualifications and Credentials Framework*, NZQCF), et les conditions d'accès au visa de travail post-études (*Post Study Work Visa*) seront étendues à la plupart des candidats titulaires d'un diplôme de niveau 7 selon ce même cadre.

En septembre 2025 a ouvert le régime de visa de visiteur pour les parents de ressortissants et de résidents néo-zélandais (*Parent Boost Visitor Visa*) : il s'agit d'un visa à entrées multiples d'une durée de cinq ans renouvelable. Le visa est assorti de critères précis en matière de santé, d'assurance et de revenu.

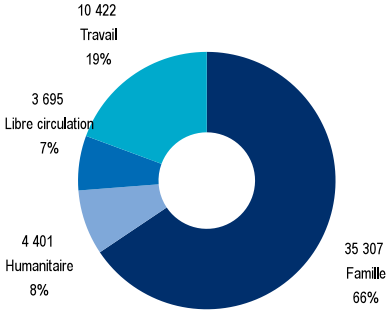
Dans le prolongement des modifications importantes apportées aux conditions de délivrance du visa d'investisseur actif plus (*Active Investor Plus,* AIP) en avril 2025, plusieurs changements ciblés ont été opérés pour clarifier et élargir les possibilités d'investissement, renforcer les capacités de mise en conformité et améliorer le fonctionnement du régime de visa. D'autres réformes ont été menées en dehors du système d'immigration afin de réduire les obstacles à l'immigration et à l'investissement. Des modifications ont en particulier été apportées aux règles fiscales applicables aux fonds d'investissement étrangers, tandis que les titulaires d'un visa AIP peuvent désormais acquérir ou faire construire un bien immobilier résidentiel en Nouvelle-Zélande d'une valeur supérieure à 5 millions NZD.

En novembre 2025, la Nouvelle-Zélande a mis en place un nouveau visa d'investisseur (*Business Investor Visa*) pour les entrepreneurs chevronnés prêts à investir dans des entreprises établies, à les gérer activement et à les développer. Le niveau d'investissement minimum requis s'élève à 1 million NZD, ou à 2 millions NZD dans le cadre d'une procédure accélérée.

Pour plus d'informations : www.immigration.govt.nz/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Nouvelle-Zélande

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



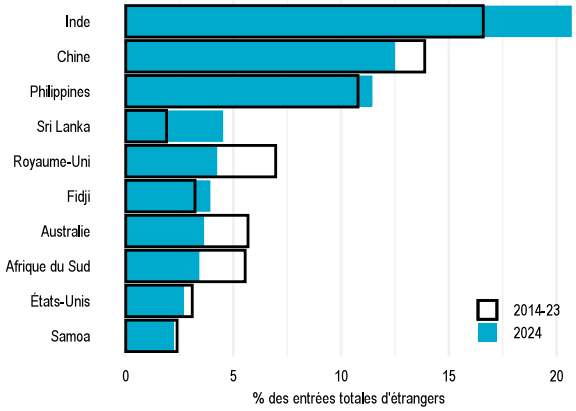
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	44 562	-8%
Travailleurs saisonniers	18 318	-8%
Transferts intra-entreprise	..	..
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	40 593	+12%

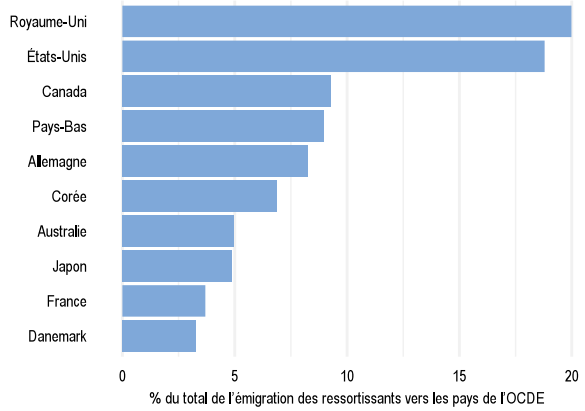
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	648	+28%
Étudiants en mobilité internationale	22 923	-6%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	2 058	-14%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



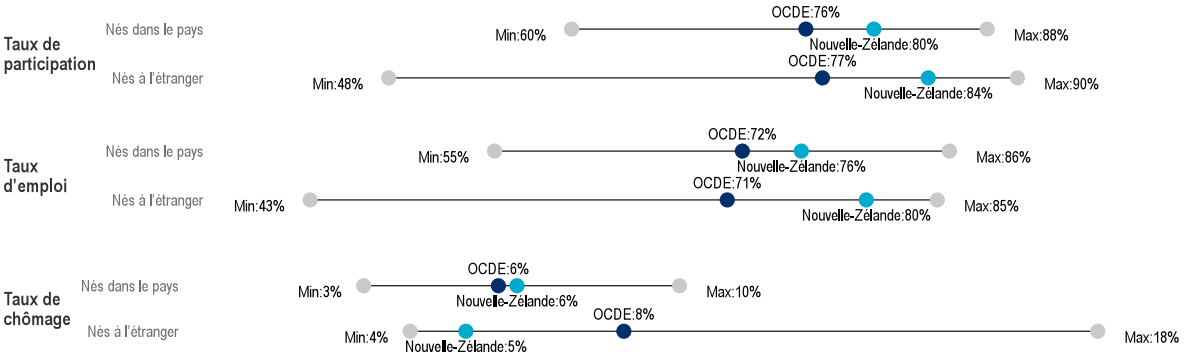
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2022)	407	-11.8	0.2
Sorties (2022)	902	0.2	0.4

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	3.8	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.1	-1.4
Total	6.9	-1.5

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/c2t7we

Pays-Bas

Population née à l'étranger – 2025	16.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 3 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +52 %	Türkiye (8 %), Pologne (6 %), Suriname (6 %)

En 2025, les Pays-Bas ont accueilli 171 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -6.2 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 47 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 12 % de migrants de travail, 25 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 15 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 21 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 2 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 254 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 31 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Syrie et la Pologne étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte hausse (6 200) et l'Ukraine la plus forte baisse (-8 300) en termes de flux d'entrées aux Pays-Bas par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -25 %, pour s'établir aux alentours de 24 000. La majorité des demandeurs venaient de Syrie (3 300), d'Érythrée (3 100) et de Türkiye (1 500). La plus forte hausse depuis 2024 a concerné les ressortissants érythréens (1 700) et le recul le plus marqué, les ressortissants syriens (-8 200). Sur les 16 000 décisions prises en 2025, 48 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants néerlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % en 2024, pour s'établir à 45 000 personnes. Environ 23 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 17 % en Belgique et 13 % en Allemagne.

Une étude interministérielle sur la gestion des migrations de travail a été publiée en juillet 2025. Entre autres recommandations, l'étude propose de mieux utiliser les ressources de main-d'œuvre aux Pays-Bas, comme les immigrés déjà présents dans le pays, et de tirer parti de l'innovation. L'étude formule également des recommandations sur l'intégration des travailleurs migrants.

En novembre 2025, le Sénat a approuvé la loi sur l'autorisation de mise à disposition de travailleurs (Wtta), qui met en place un système de certification obligatoire pour les agences d'emploi temporaire, assorti de garanties financières et d'obligations de conformité, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2027.

Un aspect concernant la situation des travailleurs indépendants de l'UE aux Pays-Bas est le problème du faux travail indépendant. Un projet de loi instaurant une présomption de relation d'emploi pour améliorer le statut juridique des travailleurs qui perçoivent moins d'un certain niveau de rémunération horaire a été adopté par le Parlement. Il devrait prendre effet le 1er décembre 2026.

Les Pays-Bas se sont également préparés à la transposition du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, censé entrer en vigueur en juin 2026. Un projet de législation nationale a été débattu en 2025-2026, certaines propositions ayant été adoptées et d'autres rejetées par le Sénat, notamment les mesures visant à ériger en infraction les séjours irréguliers, qui n'ont pas été adoptées au niveau national.

La Chambre des représentants a adopté la loi instaurant un système à deux statuts (*Wet invoering tweestatusstelsel*), qui établit une distinction entre les réfugiés relevant du « statut A » et ceux bénéficiant d'une protection subsidiaire au titre du « statut B ». Les titulaires d'un permis relevant du statut B devront remplir des conditions plus strictes pour ce qui concerne le regroupement familial.

Les autorités néerlandaises ont eu davantage recours à des procédures accélérées pour les demandes d'asile, ont augmenté les capacités de rétention (des migrants) et ont renforcé l'exécution des décisions de retour. Les capacités d'accueil sont restées sous pression, ce qui a incité le gouvernement à réduire la capacité et à réorganiser les installations d'hébergement. Parallèlement, les investissements se sont poursuivis dans des accords avec des pays tiers en vue de prévenir l'immigration irrégulière et de faciliter les retours.

La protection temporaire des réfugiés ukrainiens a été prolongée jusqu'au 4 mars 2027 à la suite d'une décision prise au niveau de l'UE, afin de garantir un accès continu au droit de séjour, au logement, aux soins de santé, à l'éducation et au marché du travail.

Après mars 2027, la directive temporaire sera prorogée jusqu'en 2028, avec un champ d'application réduit.

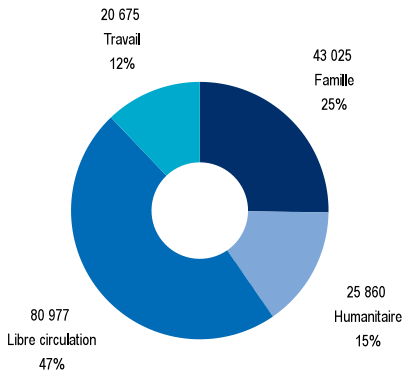
Dans le même temps, le gouvernement a progressivement ajusté les règles de l'aide sociale : il a réduit les allocations versées aux bénéficiaires disposant d'un revenu suffisant et augmenté les cotisations au titre des frais d'hébergement. Parallèlement, les autorités travaillent à l'élaboration d'un cadre de transition à long terme pour préparer la période post-2028 afin de promouvoir plus avant l'autonomie et la participation à la société des personnes déplacées d'Ukraine qui ne seront pas encore rentrées.

La politique d'intégration est axée sur l'emploi et la maîtrise du néerlandais. Les mesures prises dans le cadre du Programme d'action national pour l'intégration et pour une société libre et ouverte ont visé à consolider les principes d'une société libre et ouverte, à faire en sorte que les nouveaux arrivants y participent le plus rapidement possible et à favoriser la cohésion sociale. Les décisions de 2025 de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'État néerlandais stipulent qu'aucune amende ne peut être imposée aux personnes relevant de la politique d'intégration civique obligatoire.

Pour plus d'informations : www.government.nl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pays-Bas

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



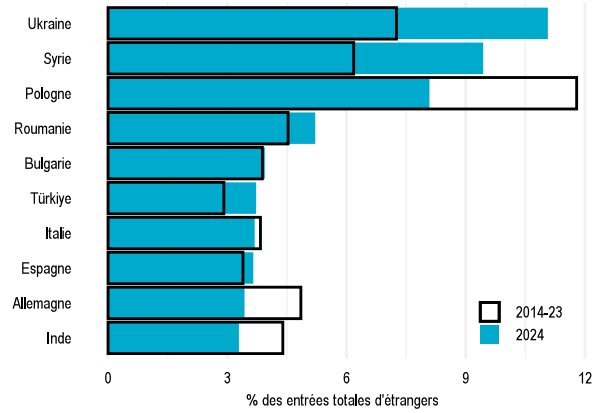
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	1 988	-21%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..

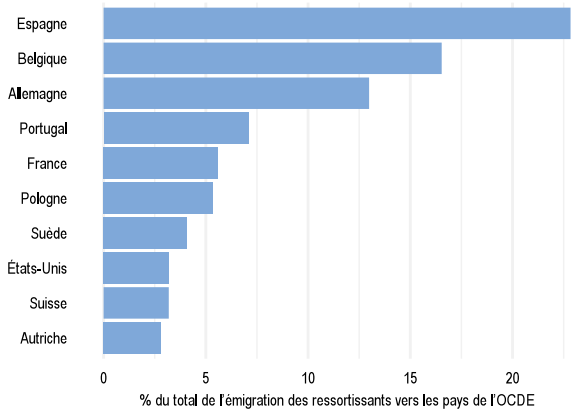
	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	21 078	-4%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	24 115	-25%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



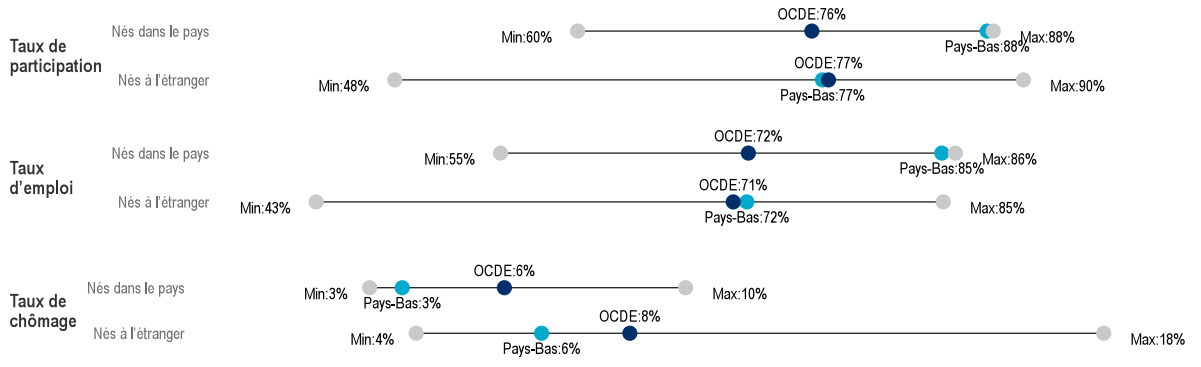
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	4 719	10.4	0.4
Sorties (2024)	18 126	7.3	1.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-0.5	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.2	-0.8
Total	4.8	-0.8

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/o4q5ak

Pologne

Population née à l'étranger – 2025	2.5 % de la population
Taille : 0.9 million, 53 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +54 %

En 2025, 201 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Pologne (hors ressortissants de l'UE), soit 11.5 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 71 % de travailleurs migrants, 19 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9.2 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 20 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 176 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 116 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 10 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et l'Allemagne étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 23 %, pour s'établir à 11 000 environ. La majorité des demandeurs venaient d'Ukraine (6 200), du Bélarus (2 700) et de Russie (300). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants de l'Ukraine (100) et le recul le plus marqué, les ressortissants du Bélarus (-900). Sur les 7 590 décisions prises en 2025, 48 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants polonais vers les pays de l'OCDE a diminué de 18 % en 2024, pour s'établir à 111 000 personnes. Environ 38 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 20 % aux Pays-Bas et 7 % en Espagne.

La stratégie migratoire de la Pologne pour 2025-2030, adoptée en octobre 2024, donne la priorité à la sécurité nationale en renforçant la sélection et en durcissant les contrôles. D'importantes réformes législatives sont entrées en vigueur au 1er juin 2025, qui ont remodelé en profondeur le système des migrations de travail, les critères d'admission, et les cadres de conformité.

L'un des principaux changements structurels est la suppression de l'examen de la situation du marché du travail, qui a été remplacé par un registre automatisé d'emplois « protégés », mis à jour directement par les autorités régionales en fonction des pénuries de main-d'œuvre à l'échelon local. Pour simplifier l'admission au titre des professions très recherchées, une nouvelle procédure « accélérée » a été mise en place pour faire en sorte que les permis de travail soient délivrés plus rapidement. Parallèlement, les obligations de conformité imposées aux employeurs ont été renforcées. Ils doivent désormais vérifier si le séjour des ressortissants étrangers est régulier, transmettre par voie électronique les contrats de travail signés avant la prise d'emploi, et respecter des délais resserrés pour l'établissement de rapports. Par ailleurs, la Pologne a transposé la Directive (UE) 2021/1883 réformant le cadre de la carte bleue européenne en vue de simplifier les règles relatives à l'entrée, à la mobilité à long terme et au regroupement familial pour les immigrés hautement qualifiés ressortissants de pays tiers.

La réglementation relative à la compatibilité des visas a aussi été durcie, et interdit désormais explicitement de travailler avec des visas émis par d'autres États de l'espace Schengen à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un permis de travail national spécifique. Les sanctions financières en cas de manquement ont été revues nettement à la hausse, et peuvent atteindre 50 000 PLN pour les employeurs et 5 000 PLN pour les ressortissants étrangers. Pour éviter les abus de la part des entreprises et durcir la réglementation pour les agences de placement, les demandes de permis de travail sont automatiquement rejetées si des éléments donnent à penser que le travailleur concerné pourrait intégrer une entité autre que celle mentionnée dans la demande.

Les procédures administratives sont désormais dématérialisées. Depuis juin 2025, les demandes de permis de travail doivent être déposées exclusivement sur le portail Praca.gov.pl, et les demandes sur papier ne sont plus examinées. De même, depuis le 27 avril 2026, les demandes de permis de séjour doivent être déposées exclusivement sur la plateforme officielle de traitement des demandes (MOS) du gouvernement. Pour s'acquitter de cette procédure en ligne, les demandeurs doivent remplir des formulaires, utiliser la signature électronique et télécharger tous les documents demandés sur la plateforme, ce qui élimine totalement la nécessité des visites initiales en personne et permet un suivi en ligne en temps réel. Surtout, le dépôt d'une demande de prolongation du permis en ligne avant que celui en vigueur arrive à expiration octroie automatiquement au demandeur une autorisation de poursuite du séjour jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise.

La protection temporaire des ressortissants ukrainiens continue de relever de la législation ordinaire sur la protection. Les personnes qui bénéficient du statut « UKR » peuvent passer dans le système d'immigration régulière en demandant un permis de séjour temporaire spécial de trois ans (CUKR). Pour suivre ces demandes, l'office central de statistique a mis en place un tableau de bord interactif en janvier 2026 qui permet de suivre les parcours professionnels et socioéconomiques, grâce à des financements supplémentaires de l'UE et de l'EEE à l'appui de la cohésion sociale.

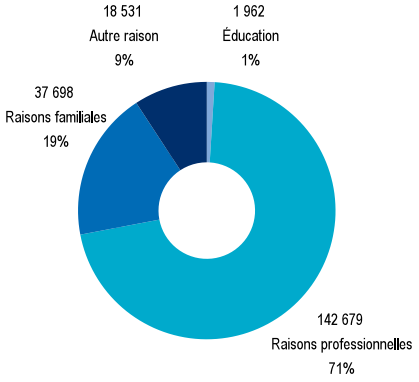
Enfin, après l'entrée en vigueur du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile le 12 juin 2026, le ministère de l'Intérieur et de l'Administration a annoncé que la Pologne n'accueillerait plus d'immigrés relocalisés et ne supporterait plus les coûts financiers associés, arguant du fait d'avoir déjà accueilli un très grand nombre de réfugiés. Pour atténuer les pressions migratoires actuelles, les contrôles temporaires aux frontières avec l'Allemagne et la Lituanie ont été prolongés jusqu'à la fin de l'année 2026, assortis de mesures de sécurité strictes et d'une zone tampon provisoire à la frontière avec le Bélarus. Pour finir, les protocoles d'admission améliorés pour les étudiants non ressortissants d'un pays de l'UE restent appliqués, et imposent des diplômes officiellement reconnus et un niveau B2 avéré en polonais.

Pour plus d'informations : migrant.info.pl | www.emn.gov.pl | www.mos.cudzoziemcy.gov.pl/en

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pologne

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2025 (Source: Eurostat)



Migrations temporaires

(Sources: Eurostat, HCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

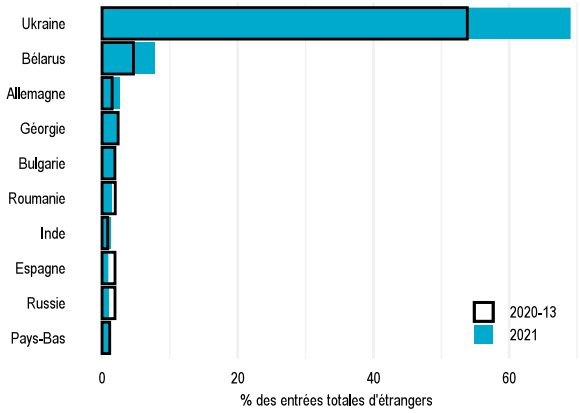
	2025	2025/2024
Raisons professionnelles	175 507	-15%
Raisons familiales	3 255	+31%
Éducation	20 012	-18%
Autre raison	67 670	-10%

Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	11 155	-23%

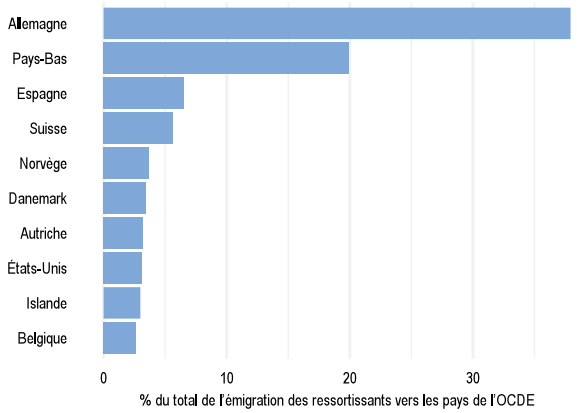
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

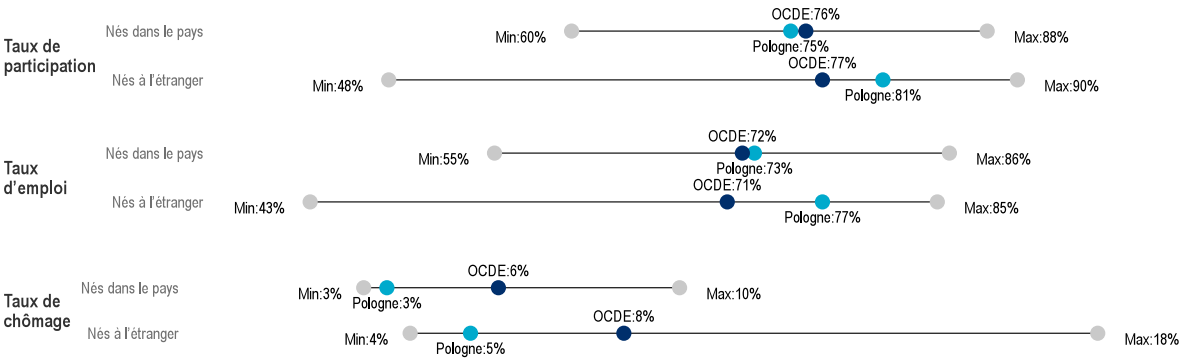
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	9 461	8.9	0.9
Sorties (2025)	5 597	-28.4	0.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-4.6	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-0.8
Total	-4.5	-1.1

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/c013wl

Portugal

Population née à l'étranger – 2024	16.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.7 million, 53 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +47 %	Brésil (25 %), Angola (14 %), France (9 %)

En 2025, le Portugal a accueilli 319 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 130 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 12 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 75 % de migrants de travail, 6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante). En outre, 81 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 10 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Brésil, l'Angola et le Cap-Vert étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 34 %, pour s'établir aux alentours de 1 800. La majorité des demandeurs venaient de Colombie (200), de Chine (200) et d'Angola (200). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants chinois (95) et le recul le plus marqué, les ressortissants sénégalais (300). Sur les 1 380 décisions prises en 2025, 33 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants portugais vers les pays de l'OCDE est restée stable en 2024, totalisant 61 000 personnes. Environ 20 % d'entre elles ont émigré en Suisse, 19 % en Espagne et 13 % en France.

La fusion de l'ancien Service des étrangers et des frontières (SEF) et du Haut-Commissariat aux migrations (ACM) intervenue fin 2023 a donné naissance à l'Agence pour l'intégration, les migrations et l'asile (AIMA). Cette agence a été créée en vue de réunir, au sein d'une même institution, toutes les responsabilités en matière de gestion des migrations, d'intégration et d'asile.

En juin 2024, le gouvernement portugais a lancé le Plan d'action national pour l'immigration, une réforme qui a marqué une évolution notable vers un modèle de gouvernance des migrations plus réglementé, plus ordonné et davantage centré sur les personnes.

Tout au long de l'année 2025, l'AIMA a traité l'arriéré des procédures en souffrance, tout en modernisant les processus administratifs et en renforçant les capacités de traitement. À cette fin, plus de 770 000 rendez-vous ont été honorés, qui ont débouché sur la délivrance de plus de 500 000 titres de séjour.

Dans le cadre de ces efforts, de nouvelles normes ont été mises en œuvre en matière de procédures pour veiller à ce que les demandes de permis de séjour déposées soient accompagnées de tous les documents requis, afin d'offrir aux demandeurs comme aux autorités publiques davantage de sécurité juridique, d'efficience administrative et de prévisibilité.

Une étape importante dans la réforme du cadre migratoire du Portugal a été franchie avec l'adoption de la loi n° 61/2025, entrée en vigueur en octobre 2025. Cette réforme a consolidé le principe selon lequel les voies d'immigration doivent être fondées sur une entrée régulière sur le territoire et des procédures transparentes, renforçant ainsi l'intégrité, la viabilité et la crédibilité du système migratoire.

Les dispositions relatives au regroupement familial ont été mises à jour pour assurer une approche équilibrée qui concilie la préservation de l'unité familiale et la promotion d'une réelle intégration, notamment au moyen d'un logement stable, de l'autonomie financière et de la participation aux dispositifs d'intégration.

Le nouveau cadre juridique a également simplifié les voies d'accès des étrangers de la Communauté des pays de langue portugaise, en renforçant l'utilisation des procédures standards de délivrance de visas *via* les réseaux consulaires portugais tout en préservant l'engagement du Portugal en faveur de la mobilité et de la coopération au sein de la Communauté.

Dans le même temps, le Portugal a continué d'aligner ses politiques relatives à l'immigration de travail sur ses priorités économiques nationales. Le visa de demandeur d'emploi a été recentré sur les professionnels hautement qualifiés, afin d'attirer les talents et les compétences spécialisées qui contribuent à l'innovation, la productivité et la compétitivité économique.

La mise en œuvre d'un Protocole national de coopération à l'appui de la réglementation de l'immigration de travail s'appuie sur un partenariat entre les pouvoirs publics et les organisations patronales, en établissant une voie juridique structurée accélérée pour les recrutements internationaux. Le modèle encourage un recrutement éthique, accroît les obligations des employeurs s'agissant des conditions de travail et de vie, et répond aux besoins actuels et émergents du marché du travail tout en limitant les incitations à l'immigration irrégulière.

Le Portugal a aussi renforcé son architecture institutionnelle en créant une unité nationale dédiée aux étrangers et aux frontières au sein des forces de l'ordre chargées de la sécurité publique, qui renforce les capacités opérationnelles en matière de gestion des frontières et de procédures de retour.

L'intégration reste l'un des principaux piliers de la stratégie migratoire du Portugal. Les programmes visant à renforcer l'apprentissage du portugais, la reconnaissance des compétences, l'employabilité et la participation sociale par l'intermédiaire de la société civile ont été étendus ; par exemple, le partenariat avec le ministère de l'Éducation vise à mettre en place des médiateurs linguistiques et culturels dans tous les établissements scolaires publics afin de travailler avec les enfants et familles immigrés pour améliorer leur maîtrise de la langue et leur réussite scolaire.

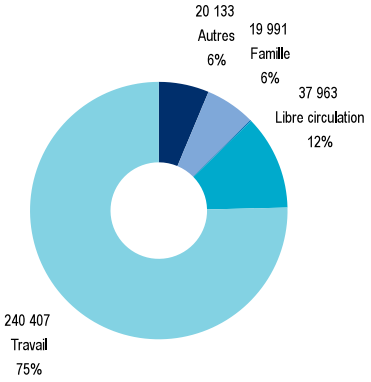
Ces efforts continuent de s'appuyer sur des partenariats solides entre l'administration centrale, les communes, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile. Aux côtés de l'AMIF, l'AIMA soutient des programmes de financement nationaux dédiés à l'aide aux migrants, aux initiatives de renforcement des capacités et aux services numériques en matière d'immigration.

Pour plus d'informations : www.aima.gov.pt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Portugal

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: Eurostat, HCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

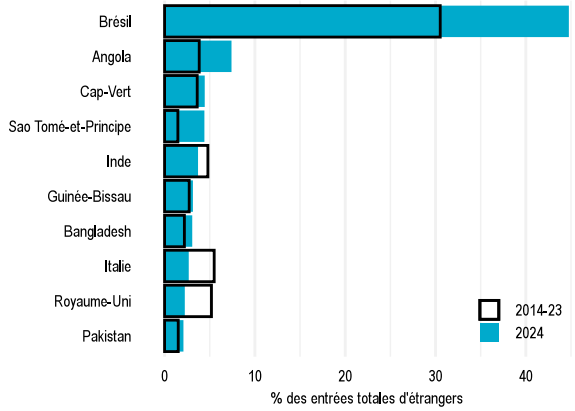
	2025	2025/2024
Raisons professionnelles	116	-59%
Raisons familiales	354	+59%
Éducation	5 511	-28%
Autre raison	13 159	+8 615%

Humanitaires

	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 755	-34%

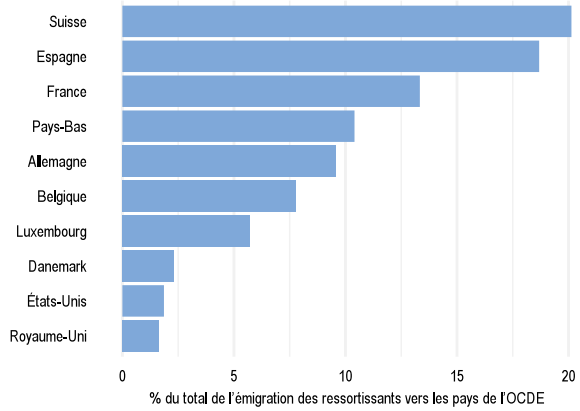
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

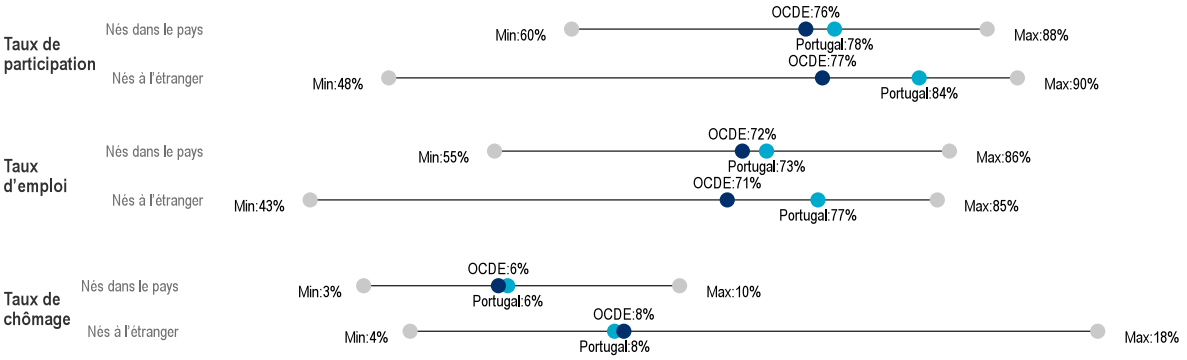
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	1 842	6.1	0.6
Sorties (2024)	482	30.8	0.2

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-3	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.2	-7.2
Total	3.2	-7.1

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/z69cqk

République slovaque

Population née à l'étranger – 2025	4.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +29 %	Tchéquie (45 %), Royaume-Uni (7 %), Ukraine (6 %)

En 2025, la République slovaque a accueilli 23 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 9.7 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 4 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 78 % de migrants de travail et 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante). Environ 5 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 1 500 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 40 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 16 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Hongrie et la Tchéquie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (800) et la Pologne la plus forte baisse (-23) de leurs flux d'entrées en République slovaque par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 7.1 %, pour s'établir aux alentours de 100. Sur les 140 décisions prises en 2025, 50 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants slovaques vers les pays de l'OCDE a diminué de 4 % en 2024, pour s'établir à 24 000 personnes. Environ 29 % d'entre elles ont émigré en Tchéquie, 17 % en Allemagne et 16 % en Autriche.

Depuis décembre 2024, les processus relatifs au séjour des étrangers sont informatisés, ce qui rend superflues une partie des démarches en direct auprès des services de police. L'extension des délais et le renforcement des moyens humains allègent par ailleurs la charge administrative.

Les modifications apportées à la loi sur le séjour des ressortissants étrangers, entrées en vigueur le 1er juillet 2025, durcissent les conditions de séjour pour affaires. Les demandes doivent être présentées exclusivement auprès des ambassades slovaques à l'étranger, celles soumises depuis le territoire national n'étant plus admises, et un projet d'entreprise doit être fourni. Le nombre de permis accordés est limité à 700 par an. Les nouveaux permis de séjour pour affaires sont délivrés pour une période qui ne peut excéder trois ans. Pour ce qui est de modifier l'objet du séjour en séjour pour affaires, les ressortissants de pays tiers acceptés sur le territoire de la République slovaque depuis moins de deux ans ne peuvent pas introduire de demande en ce sens. Dans le cas des étudiants, cette modification ne peut être demandée qu'après avoir achevé ses études avec succès. La validité des visas de long séjour délivrés à ceux qui demandent un permis de séjour a été prolongée de 90 à 120 jours.

Depuis juillet 2026, les modifications apportées à la loi sur le séjour des ressortissants étrangers ont clarifié les règles régissant la demande de visas nationaux, notamment la liste des pièces à fournir, fixé des délais de traitement et uniformisé la durée de validité de ces visas, qui passe de 90 à 120 jours. Les arriérés d'impôts et de cotisations sociales sont un nouveau motif de retrait du permis de séjour pour affaires.

Le 12 juin 2025, le gouvernement de la République slovaque a approuvé la Stratégie nationale relative à la gestion de l'asile et des migrations pour les cinq années à venir, qui couvre les migrations dans leur ensemble (immigration et émigration légales, retour des travailleurs). Cette stratégie a été suivie d'un plan d'action, approuvé le 1er juillet 2026, assorti d'objectifs, de mesures, d'une structure de responsabilités et d'indicateurs dans 10 domaines thématiques.

En février 2025, le ministère de l'Intérieur et le HCR ont lancé le plan d'aide aux réfugiés pour 2025-2026, axé sur le logement, l'éducation, les soins et l'emploi.

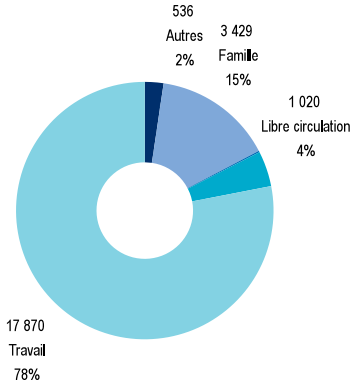
Depuis le 1er mars 2025, la durée d'hébergement et d'aide financière aux réfugiés ukrainiens arrivant sur le territoire a été ramenée à trois mois, sauf exception pour les groupes de population vulnérables.

Le 12 juin 2026, une nouvelle loi relative à la protection internationale est entrée en vigueur, qui prévoit la mise en place d'une procédure de demande d'asile directement aux frontières extérieures de l'Union européenne dans un délai de 12 semaines ; l'octroi d'une aide juridique gratuite aux demandeurs au cours de la procédure ; l'obligation d'enregistrer les entretiens ; une meilleure protection des personnes vulnérables et un mécanisme de suivi indépendant.

Pour plus d'informations : www.minv.sk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République slovaque

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



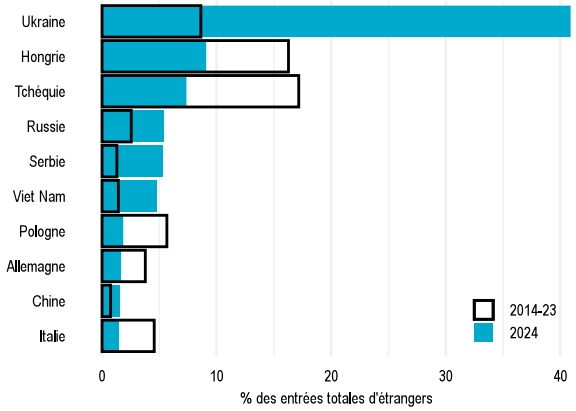
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	1 439	+20%
Transferts intra-entreprise	17	+42%
Postdoctorants et chercheurs	48	+12%
Autres travailleurs temporaires	30	-6%

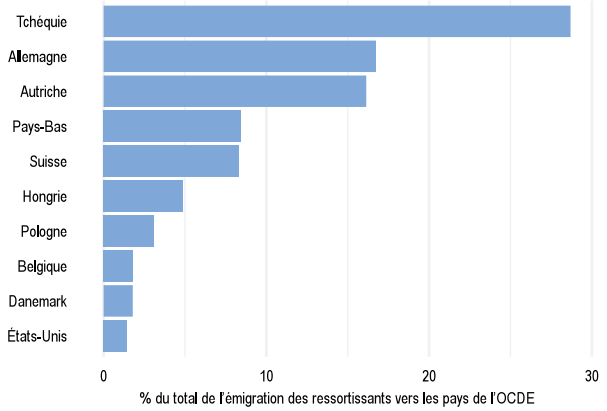
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	2	-75%
Étudiants en mobilité internationale	5 989	+117%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	130	-7%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



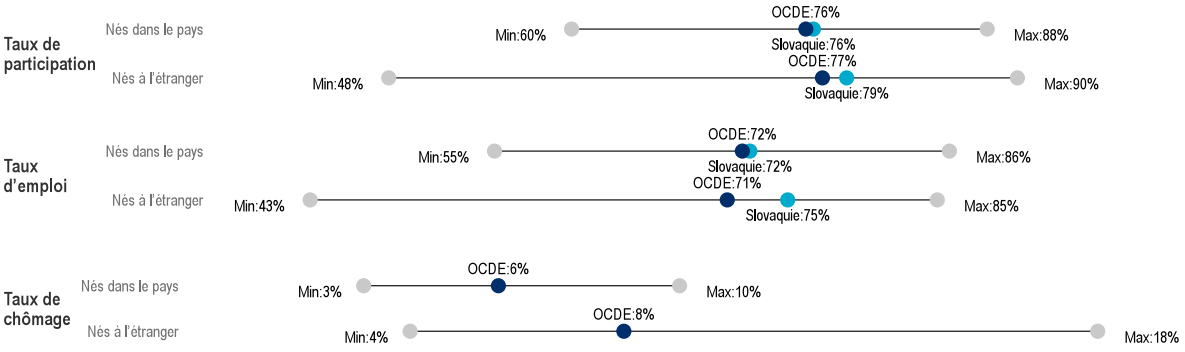
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	3 196	8.2	2.1
Sorties (2025)	654	15.6	0.4

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-2.1	-0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.3	-0.1
Total	-1.9	-0.9

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/fb1vi9

Roumanie

Population née à l'étranger – 2025	3.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.7 million, 42 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +146 %	Ukraine (26 %), Moldova (18 %), Italie (10 %)

En 2025, 69 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Roumanie (hors ressortissants de l'UE), soit 34.9 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 84.3 % de migrants de travail, 8.5 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 5.3 % de personnes admises au titre de leurs études et 1.8 % de migrants relevant d'autres catégories. Environ 1 800 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 2 200 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 47 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre stable par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Népal et le Sri Lanka étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte baisse (-10 000) de ses flux d'entrées en Roumanie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 49 %, pour s'établir aux alentours de 1 100. La majorité des demandeurs venaient de Syrie (300), de Cisjordanie et de la bande de Gaza (200) et d'Iraq (100). La plus forte baisse a concerné les ressortissants syriens (-400). Sur les 1 190 décisions prises en 2025, 53 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants roumains vers les pays de l'OCDE a diminué de 13 % en 2024, pour s'établir à 213 000 personnes. Environ 36 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 18 % en Espagne et 11 % en Italie.

En avril 2026, la Roumanie a institué un nouveau cadre juridique (par l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 32/2026) remplaçant son ancien système de permis de séjour par un nouveau, dématérialisé et centralisé. La mise en œuvre de ce système doit s'achever en août 2026, par l'ouverture d'une plateforme en ligne – WorkinRomania.gov.ro – qui sera le point de passage unique pour toutes les démarches déclaratives à la charge des employeurs ainsi que pour les demandes de visas.

Les employeurs peuvent agir soit en tant qu'employeur enregistré effectuant un recrutement par l'entremise d'organismes de placement agréés soit, à titre exceptionnel, en tant qu'employeur agréé embauchant directement du personnel étranger, les conditions applicables étant alors plus strictes (l'entreprise doit avoir au moins 24 mois d'activité et 50 salariés et verser une garantie de 1 000 EUR/travailleur étranger).

Les organismes de placement sont soumis à un nouveau régime d'autorisation et doivent notamment s'acquitter d'un versement de garantie de 75 000 EUR pour un maximum de 250 travailleurs étrangers. Pour chaque contingent de 250 travailleurs étrangers supplémentaire, le montant de la garantie financière est augmenté de 50 000 EUR. Les organismes de placement ont interdiction de facturer quelque frais que ce soit aux travailleurs étrangers.

La réforme introduit deux catégories distinctes de visas de long séjour pour les migrations de travail en provenance de l'extérieur de l'UE. Le visa D/AM1 concerne les travailleurs hautement qualifiés ainsi que certaines autres catégories et ne connaît ni quota ni restriction au regard du type de profession. Le permis D/AM2, en revanche, couvre le reste des migrations de travail et est assujetti à un quota annuel de même qu'à une liste de métiers en tension, à paraître, qui fait office de liste positive.

L'emploi de ressortissants de pays tiers demeure limité aux professions inscrites sur la liste des métiers en tension (289 professions), approuvée par décret du ministre du Travail, de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité sociale. Les procédures de recrutement de travailleurs permanents, saisonniers ou frontaliers originaires de pays tiers ne peuvent être engagées, en principe, que pour ces professions. La liste est revue et mise à jour tous les six mois ou aussi souvent que nécessaire.

Le durcissement des obligations des employeurs amené par la réforme se traduit notamment par l'établissement de contrats en deux langues, l'organisation de cours de langue obligatoires, le relèvement des exigences déclaratives et du montant des garanties financières et l'imposition de pénalités plus importantes en cas de manquement.

En vertu des nouvelles dispositions en vigueur, le détachement direct de travailleurs employés par des entreprises situées en dehors de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse n'est plus admis dans le cadre du régime général. En outre, l'obligation d'obtenir un permis de travail pour les travailleurs détachés a été supprimée, ces travailleurs pouvant désormais demander directement un visa de long séjour pour détachement.

Le nouveau système mis en place comporte des mécanismes de traçabilité améliorés permettant d'associer les travailleurs à leurs employeurs grâce à des identifiants officiels. Le visa comportera le numéro d'identification personnel du travailleur en Roumanie (CNP), tandis que le permis de séjour comportera l'identifiant de l'entreprise (CUI).

Le site WorkinRomania.gov.ro servira d'espace de stockage où seront conservés les dossiers détaillés mettant en relation travailleurs et employeurs, tandis que le système d'entrée/de sortie assurera le suivi des mouvements transfrontaliers dans le cas des courts séjours. Ces deux systèmes permettent aux autorités de confronter les historiques des déplacements et les antécédents professionnels, ce qui rendra plus difficile de détourner les visas de court séjour pour travailler.

En 2025, la Roumanie a étendu l'aide au logement, l'accès à l'emploi et l'aide sociale aux bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine.

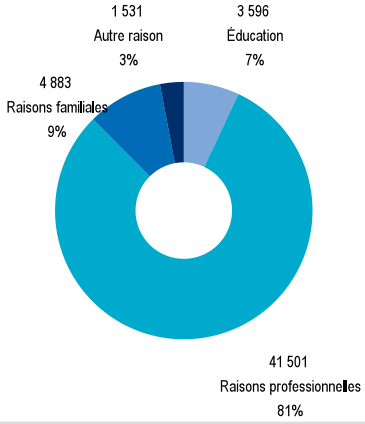
En juillet 2025, la Roumanie a créé un organisme central de gouvernance des migrations, le Comité pour l'admission des étrangers et l'encadrement de leur séjour, qui réunit les ministères compétents pour coordonner la politique migratoire, suivre les entrées et réguler les filières de recrutement.

Pour plus d'informations : igi.mai.gov.ro/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Roumanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)

2024 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires

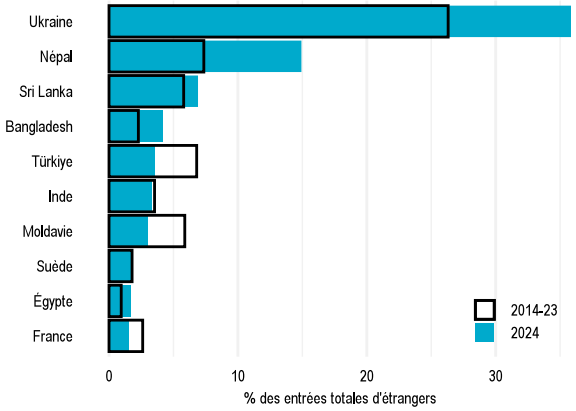
(Sources: Eurostat, HCR)

	Migrations temporaires de travail (pays tiers) 2024	2024/2023
Raisons professionnelles	2 583	-47%
Raisons familiales	651	-29%
Éducation	1 802	+2%
Autre raison	564	-9%

	Humanitaires 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	1 145	-49%

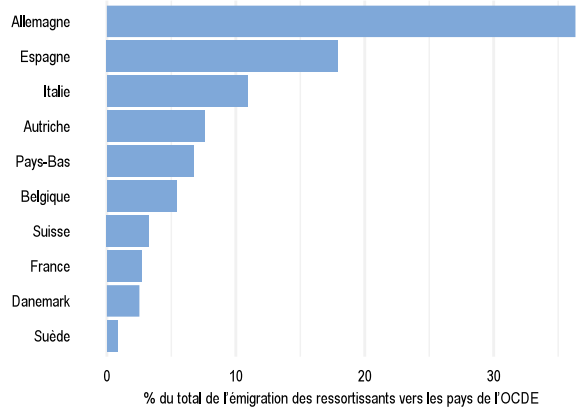
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

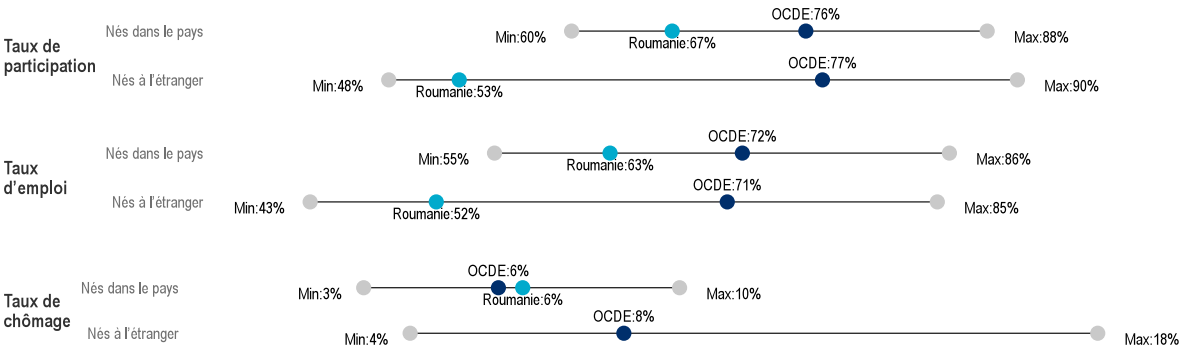
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	10 647	11.8	2.5
Sorties (2025)	2 652	25.8	0.6

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-5.5	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.4	+1.7
Total	-0.1	+1.6

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/w08zq9

Royaume-Uni

Population née à l'étranger – 2024	19 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 13.1 millions	Évolution depuis 2015 : +55 %	Inde (9 %), Pologne (7 %), Pakistan (5 %)

En 2025, le Royaume-Uni a accueilli 296 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -32 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 23 % de migrants de travail, 57 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 17 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 398 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 102 000 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 139 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 40 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Inde, le Nigéria et le Pakistan étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Nigéria a enregistré la plus forte hausse (50 000) et la Chine la plus forte baisse (-22 000) en termes de flux d'entrées au Royaume-Uni par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -6.9 %, pour s'établir aux alentours de 101 000. La majorité des demandeurs venaient du Pakistan (11 000), d'Érythrée (8 900) et d'Iran (7 400). La plus forte hausse depuis 2024 a concerné les ressortissants érythréens (3 900) et le recul le plus marqué, les ressortissants syriens (-4 700). Sur les 195 000 décisions prises en 2025, 32 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants britanniques vers les pays de l'OCDE a diminué de -2 % en 2024, pour s'établir à 83 000 personnes. Environ 22 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 13 % aux États-Unis et 13 % en Australie.

La politique migratoire du Royaume-Uni est axée sur un renforcement de la sécurité aux frontières en vue de la réduction du solde migratoire, de l'augmentation des retours et d'une réforme du système d'asile et de protection des réfugiés. À la suite de la publication du Livre blanc sur l'immigration, *Restoring Control over the Immigration System*, en mai 2025, plusieurs réformes ont été mises en œuvre, tandis que d'autres font l'objet de consultations et seront déployées progressivement dans les années à venir.

Des modifications importantes du régime de visa pour les travailleurs qualifiés sont entrées en vigueur en juillet 2025, relevant le seuil de compétences requises pour les procédures de parrainage du niveau 3 (fin d'études secondaires) au niveau 6 (diplôme de premier cycle) du cadre des qualifications réglementées (*Regulated Qualifications Framework*, RQF). Le seuil salarial général pour les visas de travailleur qualifié a été porté à 41 700 GBP (environ 48 800 EUR). Des dispositions transitoires jusqu'en avril 2030 permettent aux titulaires actuels d'un visa de travailleur qualifié qui exercent des professions moins qualifiées de prolonger leur visa ou de changer de visa, à condition que leur parrainage initial soit antérieur à la date limite. Plus de 100 professions moyennement qualifiées ont ainsi été exclues de toute possibilité d'accès à un nouveau parrainage à l'étranger.

La Déclaration sur la politique d'asile de novembre 2025, *Restoring Order and Control*, a présenté les grandes réformes à apporter aux systèmes d'immigration et d'asile du Royaume-Uni. Il s'agit notamment de mettre en place, fin 2026, des exigences minimales plus strictes pour ce qui concerne le permis de séjour permanent (*Indefinite Leave to Remain, ILR*). La période « de référence » y ouvrant droit sera de 10 ans, mais elle sera ajustée à la hausse ou à la baisse en fonction des situations individuelles. Par exemple, les personnes occupant des emplois très qualifiés qui gagnent plus de 50 270 GBP ou qui occupent des postes dans le secteur public de la santé et de l'enseignement rempliraient les conditions requises pour obtenir au bout de cinq ans le droit de s'installer de façon permanente, tandis que pour les personnes occupant des emplois considérés comme peu qualifiés ou moyennement qualifiés, le point de départ de référence pourrait être 15 ans. Le gouvernement a organisé une consultation publique pour recueillir l'avis de la population sur les propositions relatives à l'acquisition du droit d'installation (*Earned settlement*, équivalent de l'ILR), laquelle s'est achevée en février 2026, et il analyse actuellement les réponses qui contribueront à éclairer l'élaboration du modèle final.

La Déclaration de politique générale définit également une nouvelle approche de la protection des réfugiés au Royaume-Uni, le statut de réfugié devenant temporaire (ce que l'on appelle la « protection de base ») et faisant l'objet d'un réexamen périodique, par opposition à une installation automatique à long terme. Pour encourager l'intégration, les réfugiés auront la possibilité d'intégrer un parcours sur mesure de protection, de travail et d'études pour obtenir le droit au regroupement familial et à l'installation. S'appuyant sur le modèle de réinstallation des réfugiés qui a fait ses preuves au Canada, un nouveau programme de « parrainage communautaire » a également été annoncé, les premières arrivées étant prévues à l'automne 2027.

Sur le plan législatif, la loi de 2025 sur la sécurité des frontières, l'asile et l'immigration a permis de renforcer la collecte de renseignements grâce à de nouvelles prérogatives en matière de saisie d'appareils électroniques et a également mis en place de nouvelles infractions et de nouvelles prérogatives pour pouvoir intervenir plus tôt contre les réseaux criminels. Ces mesures permettent aux services répressifs de cibler à un stade plus précoce les personnes qui facilitent l'immigration clandestine, notamment par la fourniture de matériel, l'organisation des préparatifs et la publicité en ligne.

Les retours et les expulsions visant à dissuader l'immigration clandestine demeurent des mesures centrales dans le dispositif, et un accord pilote réciproque « one in one out » (« une entrée, une sortie ») a été signé avec la France en août 2025. Pour chaque demandeur d'asile sans papiers qui arrive sur une petite embarcation et qui est ensuite renvoyé en France, le Royaume-Uni accepte un demandeur d'asile approuvé en France qui possède des liens familiaux valables au Royaume-Uni ou qui a de fortes chances d'y obtenir l'asile. L'accord est censé arriver à expiration en octobre.

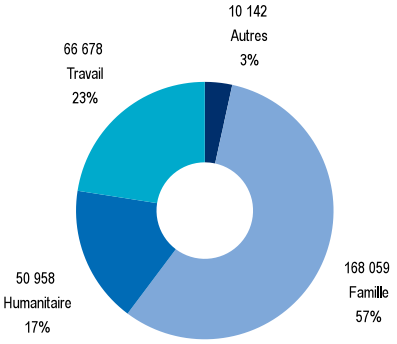
Pour plus d'informations :

www.gov.uk/government/organisations/home-office | www.gov.uk/government/collections/migration-statistics

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Royaume-Uni

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

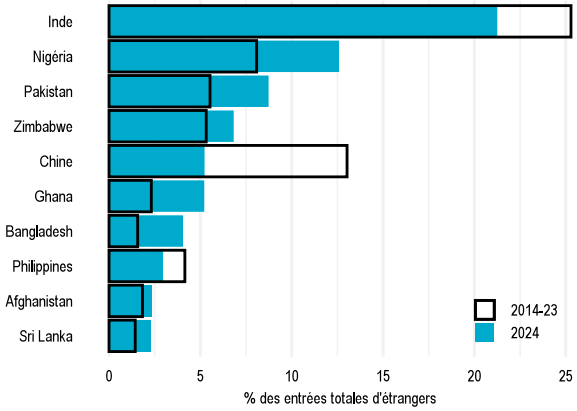
	Migration temporaire de travail 2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	21 209	-13%
Travailleurs saisonniers	38 805	+10%
Transferts intra-entreprise	12 515	-9%
Postdoctorants et chercheurs	..	..
Autres travailleurs temporaires	29 103	+1%

	Éducation 2025	2025/2024
Stagiaires	479	-3%
Étudiants en mobilité internationale	398 293	+4%

	Humanitaire 2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	100 620	-7%

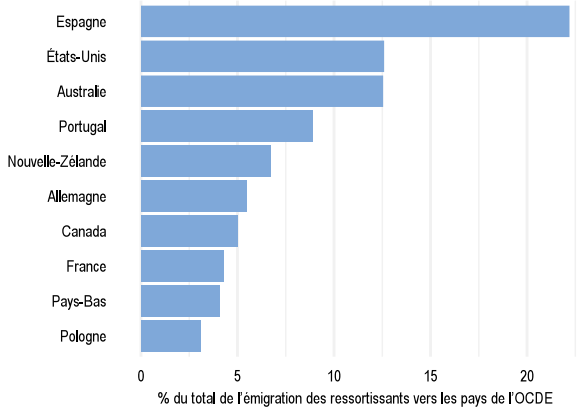
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

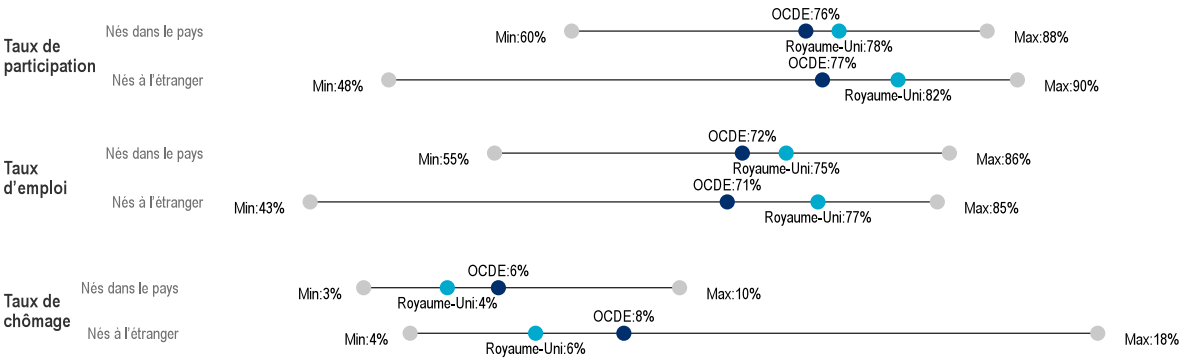
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	5 364	11	0.1
Sorties (2025)	13 169	7.3	0.3

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	0	0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.9	-0.6
Total	6	-0.7

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/8vqwzh

Slovénie

Population née à l'étranger – 2025	15.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.3 million, 43 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +39 %	Bosnie-Herzégovine (45 %), Croatie (12 %), Serbie (10 %)

En 2025, la Slovénie a accueilli 25 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 5.7 % de moins qu'en 2024. Ce chiffre comprend 19 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 57 % de migrants de travail, 24 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.3 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 3 500 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 300 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 22 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en baisse de 37 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Macédoine du Nord étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (400) et la Bosnie-Herzégovine la plus forte baisse (-1 900) de leurs flux d'entrées en Slovénie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 27 %, pour s'établir aux alentours de 3 000. La majorité des demandeurs venaient du Maroc (2 400), d'Égypte (300) et d'Algérie (300). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants égyptiens (200) et le recul le plus marqué les ressortissants marocains (-1 000). Sur les 230 décisions prises en 2025, 31 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants slovènes vers les pays de l'OCDE a diminué de 11 % en 2024, pour s'établir à 4 100 personnes. Environ 25 % d'entre elles ont émigré en Autriche, 23 % en Allemagne et 13 % en Suisse.

La Slovénie a adopté une réforme majeure de sa politique migratoire en avril 2025 lorsque l'Assemblée nationale a approuvé des propositions de modification de la loi sur les ressortissants étrangers (Ztuj 2l) et de la loi sur l'emploi salarié, l'emploi indépendant et le travail des ressortissants étrangers (ZZSDT E). Ces modifications répondaient à la directive européenne 2021/1883 et visaient à faciliter l'entrée sur le territoire des travailleurs hautement qualifiés et à améliorer les procédures en vigueur.

La première série de modifications, entrée en vigueur le 21 mai 2025, a étendu de un à deux ans la durée de validité initiale du permis unique de séjour et de travail, avec possibilité de renouvellements pour une durée maximale de trois ans. Ces mesures ont permis d'espacer les démarches administratives aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs étrangers. Depuis juin 2025, les ressortissants de pays tiers résidant légalement en Slovénie pour des motifs non professionnels sont autorisés à exercer un emploi avant de recevoir leur permis de séjour, tandis que les employeurs qui ont procédé à des licenciements économiques au cours des six mois précédents ne pourront pas embaucher des travailleurs étrangers.

D'autres réformes, entrées en vigueur le 21 juillet 2025, ont redéfini le régime de la carte bleue européenne. Le salaire minimum exigé a été ramené au niveau du salaire brut moyen (contre 1.5 fois son montant auparavant), la durée minimale de contrat réduite à six mois, et l'expérience professionnelle pertinente (au moins trois années) est désormais explicitement reconnue comme substituable aux diplômes officiels pour certaines professions. La mobilité à court terme des détenteurs de la carte bleue européenne a également été simplifiée.

Enfin, le 21 novembre 2025, la Slovénie a introduit un permis de séjour temporaire « nomade numérique » pour les ressortissants de pays tiers qui travaillent à distance pour un employeur étranger. La durée de séjour autorisée est d'un an, à condition de justifier d'un certain niveau de revenus, avec possibilité de présenter une nouvelle demande après un délai de carence de six mois. D'autre part, la dématérialisation des procédures s'est poursuivie, ce qui permet désormais de présenter certaines demandes et de fournir des données biométriques directement depuis le territoire slovène.

La protection temporaire des personnes ayant fui l'Ukraine reste en vigueur, avec les prolongations adoptées par l'UE avant la période considérée. La Slovénie a maintenu l'accès de ces personnes à l'emploi, aux soins et à l'éducation tout au long de l'année 2025 et le maintenait encore début 2026.

En 2025, le ministère de l'Intérieur a modifié ses pratiques en ce qui concerne les entretiens avec les demandeurs d'asile. Les entretiens individuels avec les requérants dont la demande est en cours de traitement et suit la procédure normale ne sont plus conduits par les fonctionnaires chargés du dépôt de la demande, mais par ceux chargés de statuer, ce qui tend à ralentir le processus.

Tout au long de l'année 2025, le Bureau gouvernemental pour le soutien et l'intégration des immigrés a poursuivi la mise en œuvre de programmes liés à la loi sur la protection temporaire des personnes déplacées, la majorité des fonds affectés à l'échelle nationale étant employée à venir en aide aux réfugiés ukrainiens.

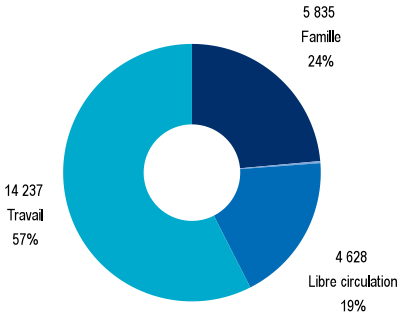
Le Centre d'information pour les étrangers qui a ouvert ses portes à Ljubljana, en juin 2025, fournit aux immigrés des conseils ainsi qu'un accompagnement en matière administrative et vers l'intégration.

Pour plus d'informations : www.stat.si | https://www.gov.si/en/news | https://infotujci.si/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Slovénie

Entrées d'immigrés de long terme

2025 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Sources: OCDE, HCR)

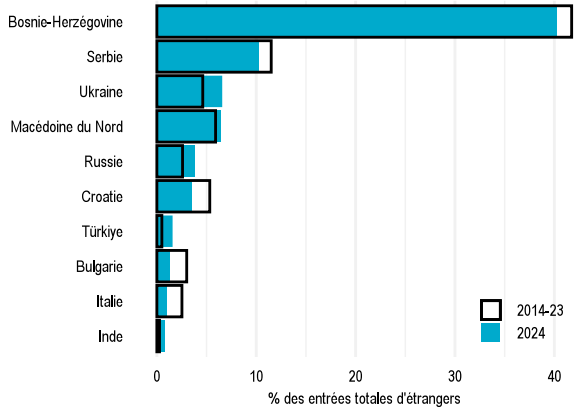
Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	289	+85%
Transferts intra-entreprise	52	+100%
Postdoctorants et chercheurs	..	-100%
Autres travailleurs temporaires	..	..

Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	3 507	+0%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	3 965	-27%

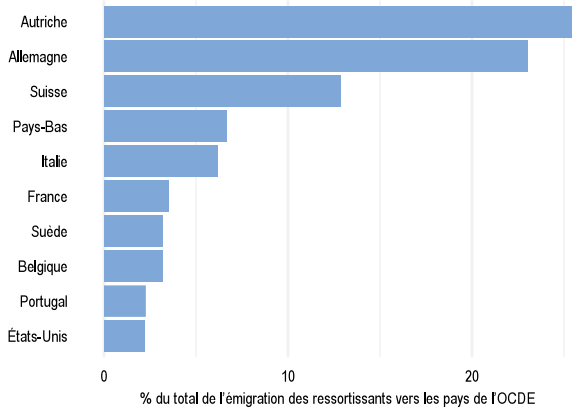
10 principales nationalités des entrées

(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024

(Définition nationale)



Transferts de fonds

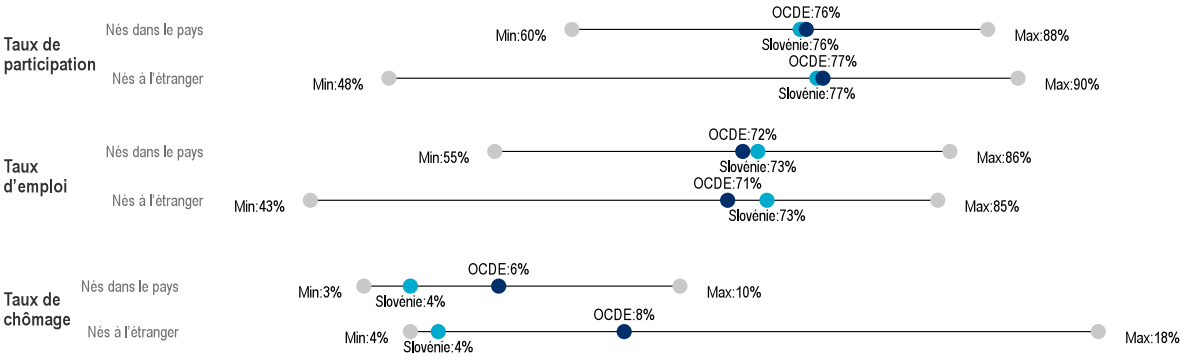
	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	1 088	19.9	1.4
Sorties (2025)	593	3.3	0.7

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-2	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4	-1.4
Total	2	-1.2

Situation sur le marché du travail

2025



StatLink https://stat.link/qk4vyu

Suède

Population née à l'étranger – 2025	20.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.2 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +37 %	Syrie (9 %), Iraq (7 %), Finlande (6 %)

En 2025, la Suède a accueilli 67 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -11 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 34 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 15 % de migrants de travail, 46 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 4 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 2 200 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 95 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 22 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, l'Inde et l'Allemagne étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (30 000) et l'Inde la plus forte baisse (-1 700) de leurs flux d'entrées en Suède par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 27 %, pour atteindre environ 4 900. La majorité des demandeurs venaient d'Afghanistan (400), de Syrie (400) et d'Érythrée (300). La plus forte hausse par rapport à 2024 concerne les ressortissants géorgiens (70) et le recul le plus marqué, les ressortissants syriens (-500). Sur les 8 630 décisions prises en 2025, 25 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants suédois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % en 2024, pour s'établir à 23 000 personnes. Environ 17 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 14 % en Allemagne et 10 % en Norvège.

Le 1er juin 2026, de nouvelles règles relatives à l'immigration de travail sont entrées en vigueur, durcissant les conditions, renforçant la protection et encourageant l'immigration de travailleurs qualifiés. Le seuil de salaire minimum pour obtenir un permis de travail a été relevé à 90 % du salaire médian en Suède (34 470 SEK par mois, soit environ 3 000 EUR), tandis qu'une assurance-maladie complète sera mise en place pour les permis de moins d'un an. Le gouvernement a annoncé que 27 professions en tension étaient exemptées du nouveau seuil de salaire. Certains salariés hautement qualifiés et les réfugiés en provenance d'Ukraine bénéficiaires d'une protection temporaire qui passent à un permis de travail en sont également exemptés. Pour les professions et les personnes exemptées, un seuil de salaire correspondant à 75 % du salaire médian s'applique.

Les chercheurs et les doctorants peuvent obtenir un permis de séjour permanent plus rapidement (après trois ans dans l'une des catégories de permis admissibles). Les doctorants peuvent dans certains cas obtenir un visa de recherche, et les diplômés ont jusqu'à 18 mois pour chercher un emploi à l'issue de leurs études ou de leurs travaux de recherche. La législation impose également des exigences plus strictes aux étudiants en mobilité internationale, notamment des limites à l'exercice d'un emploi parallèlement aux études et des exigences plus strictes en matière d'avancement des études pour le renouvellement du visa.

Le gouvernement a proposé des règles plus strictes en matière de regroupement familial, notamment l'obligation pour la plupart des titulaires d'un permis de séjour temporaire de détenir ce permis depuis au moins deux ans pour parrainer des membres de leur famille, ainsi que des conditions de revenu plus strictes et étendues. Les migrants de travail, les chercheurs, les doctorants et certains réfugiés seraient exemptés de ce délai d'attente. Il est proposé que ces modifications entrent en vigueur le 1er octobre 2026.

Fin 2025, un projet de loi, soumis par le gouvernement au Conseil législatif, visait à mettre progressivement fin à l'obtention du statut de résident permanent aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire et à certaines catégories connexes, dont les membres de leur famille. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 12 juillet 2026. Avec ce nouveau dispositif, les personnes concernées auront uniquement accès à un permis de séjour temporaire de cinq ans, renouvelable.

Depuis janvier 2026, l'aide financière a été augmentée pour les personnes résidant légalement en Suède et choisissant de rentrer dans leur pays d'origine ou dans un autre pays où elles ont le droit de s'installer. Un adulte peut recevoir 350 000 SEK (environ 31 200 EUR) et une famille jusqu'à 600 000 SEK (environ 54 500 EUR).

Depuis le 13 juillet 2026, plusieurs administrations publiques ont l'obligation de communiquer de manière proactive des informations à la police si elles ont des raisons de penser qu'un ressortissant étranger est en situation irrégulière. La loi donne également à la police et à l'Agence suédoise de l'immigration de nouveaux outils pour vérifier l'identité des personnes.

La prorogation jusqu'en mars 2028 de la Directive de l'UE relative à la protection temporaire permet aux bénéficiaires de rester légalement en Suède pendant cette période. Depuis le 11 juin 2026, les ressortissants ukrainiens ayant obtenu un permis de séjour en Suède en vertu de cette Directive peuvent demander un autre type de permis de séjour.

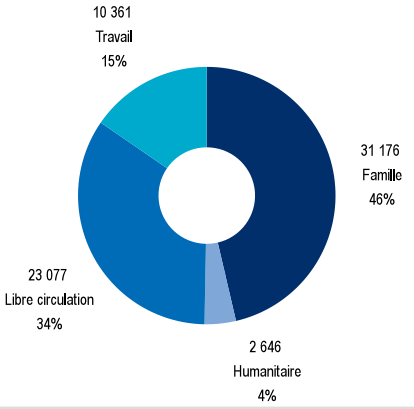
En juin 2026, un nouveau projet de loi prévoit de durcir les conditions d'obtention de la nationalité suédoise (projet de loi du gouvernement 2025/26:175). Il s'agit notamment de prolonger la durée minimale de séjour de cinq à huit ans et d'imposer des exigences quant à la maîtrise de la langue et à la connaissance de la société suédoise. Les demandeurs doivent également mener une vie respectueuse des lois et être en mesure de subvenir à leurs besoins.

Au niveau local, les communes ont mis en place des initiatives d'intégration ciblées. La ville de Stockholm, par exemple, a lancé un pacte d'intégration réunissant les administrations publiques, les employeurs privés et les acteurs de la société civile afin de promouvoir l'insertion professionnelle.

Pour plus d'informations : www.migrationsverket.se | www.regeringen.se

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suède

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



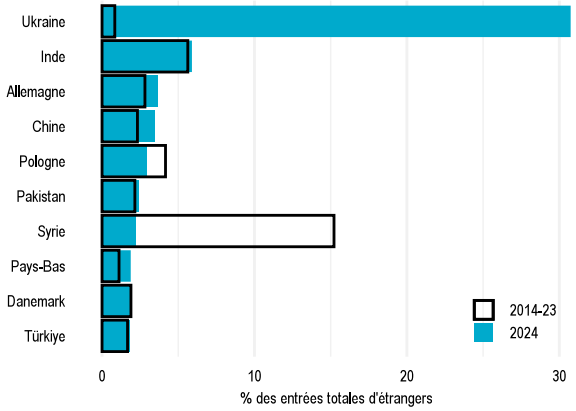
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	728	-47%
Transferts intra-entreprise	..	..
Postdoctorants et chercheurs	1 499	+3%
Autres travailleurs temporaires	..	..

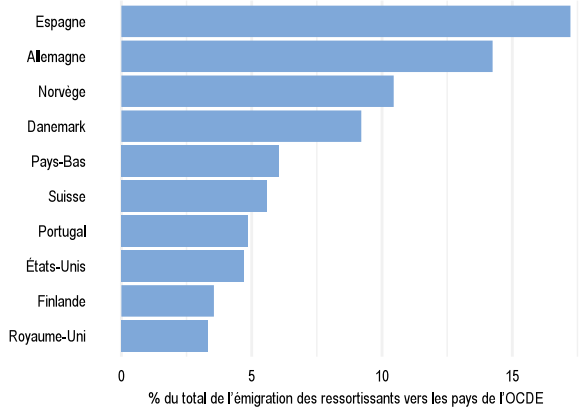
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	11 445	-4%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	4 940	-27%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



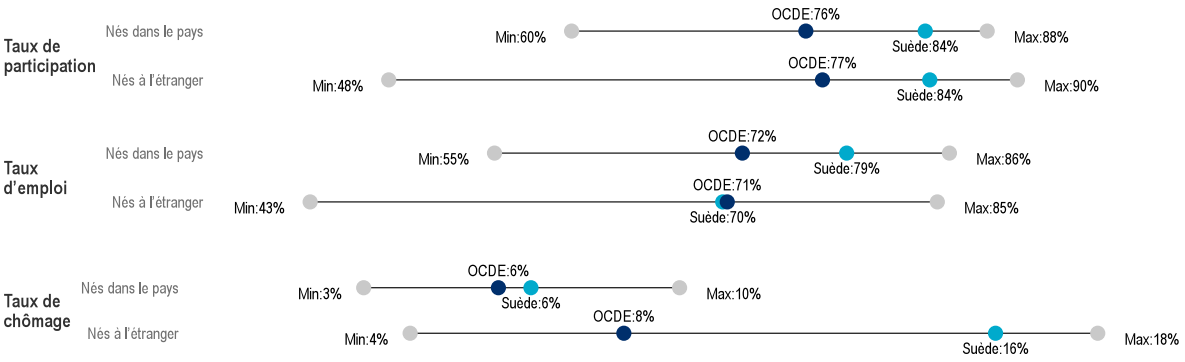
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	5 228	18.1	0.8
Sorties (2025)	4 202	3.7	0.6

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	0.5	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.2	-1.5
Total	1.7	-1.7

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/0dlfv6

Suisse

Population née à l'étranger – 2025	32.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.9 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +25 %	Allemagne (13 %), Italie (9 %), Portugal (7 %)

En 2025, la Suisse a accueilli 132 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -2.4 % par rapport à 2024. Ce chiffre comprend 77 % d'immigrants admis au titre de la libre circulation, 2 % de migrants de travail, 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 7 % de migrants admis pour raisons humanitaires. Environ 6 100 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 3 100 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers.

L'Allemagne, la France et l'Italie étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte hausse (2 900) et l'Allemagne la plus forte baisse (-1 700) de leurs flux d'entrées en Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Suisse est resté stable, à 23 000 environ. La majorité des demandeurs venaient d'Afghanistan (5 300), d'Érythrée (3 300) et de Türkiye (2 100). La plus forte hausse depuis 2024 concerne les ressortissants érythréens (1 400) et le recul le plus marqué, les ressortissants turcs (-1 700). Sur les 21 000 décisions prises en 2025, 53 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants suisses vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2024, pour s'établir à 10 000 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 18 % en Allemagne et 8 % au Portugal.

En 2026, le Conseil fédéral suisse a confirmé que les quotas restaient inchangés pour les ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE, les prestataires de services de l'UE/AELE (plus de 120 jours) et les ressortissants du Royaume-Uni, sur la base des prévisions économiques et de l'utilisation des quotas.

En novembre 2025, les trois niveaux de gouvernement ont examiné conjointement les performances du système d'asile. Ils ont réaffirmé leur engagement à l'égard du cadre actuel, mais ont également recensé des domaines dans lesquels des mesures s'imposent pour développer et améliorer le système. Il s'agit, entre autres, d'étudier la possibilité de mettre en place un processus de filtrage précoce afin d'empêcher les personnes n'ayant pas besoin de protection d'entrer dans le système d'asile, ainsi que de mesures visant à améliorer la capacité du système à gérer les individus ayant commis des infractions pénales.

En août 2026, le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 4 mars 2028 le statut de protection S accordé aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine, alignant ainsi sa stratégie sur celle de l'UE. En revanche, des restrictions supplémentaires complètent un cadre d'éligibilité révisé en 2025 pour les nouveaux demandeurs : depuis le 31 juillet 2026, ces derniers doivent s'être acquittés de leurs obligations militaires en Ukraine.

Parallèlement au maintien du statut S, le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'en mars 2028 le soutien financier fédéral apporté aux mesures d'intégration cantonales dans le cadre du programme S. Les personnes qui, au bout de cinq ans de résidence en Suisse, se voient accorder une autorisation de séjour de longue durée liée au statut de protection S ont droit à une aide à l'intégration dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux. Indépendamment du statut S, les personnes à protéger peuvent, sous certaines conditions, obtenir une autorisation de séjour pour cas de rigueur.

En mars 2026, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur les modifications à apporter à plusieurs ordonnances visant à renforcer l'insertion professionnelle. Les modifications proposées consistent notamment à accorder l'accès à l'emploi aux personnes dont la demande de statut S est en attente, à étendre le financement fédéral de l'intégration aux mesures d'employabilité et à pérenniser le programme « préapprentissage d'intégration » (PAI).

Depuis le 1er janvier 2025, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation complète des personnes, à l'instar des ressortissants des autres États membres de l'UE. Les conditions d'activation de la clause de sauvegarde unilatérale en 2026 n'étaient pas remplies conformément aux dispositions transitoires.

En avril 2025, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le programme fédéral de réinstallation jusqu'à fin 2027. Ce programme constitue toujours une voie légale essentielle d'admission des réfugiés.

La Suisse a poursuivi ses préparatifs en vue de la mise en œuvre de la procédure de visa Schengen au format numérique, après que le Conseil fédéral a approuvé les modifications législatives correspondantes.

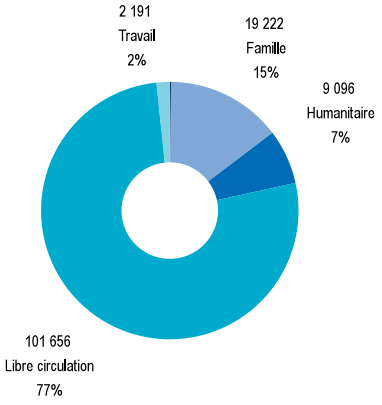
Le Pacte européen sur la migration et l'asile est entré en application le 12 juin 2026 en Suisse, de même que le nouveau cadre juridique connexe.

Le 14 juin 2026, les citoyens suisses se sont exprimés sur l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) », qui a été rejetée par 54.79 % des votes contre 45.21 %.

Pour plus d'informations : www.sem.admin.ch/sem/fr/ | www.eda.admin.ch/fr/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



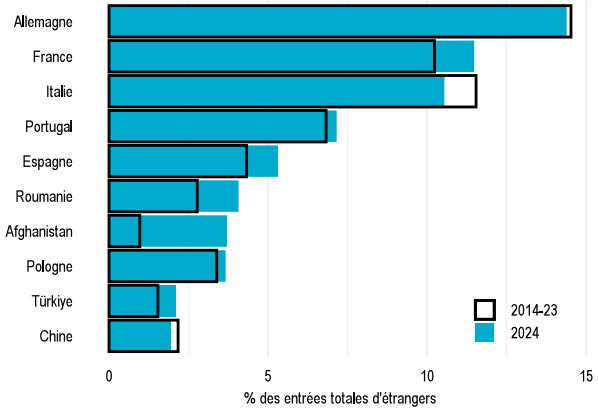
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Postdoctorants et chercheurs	915	+2%
Autres travailleurs temporaires	2 196	-9%

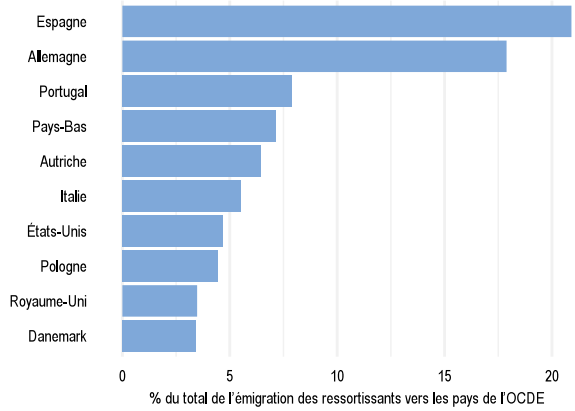
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	202	+7%
Étudiants en mobilité internationale	6 120	-4%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	23 415	+3%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



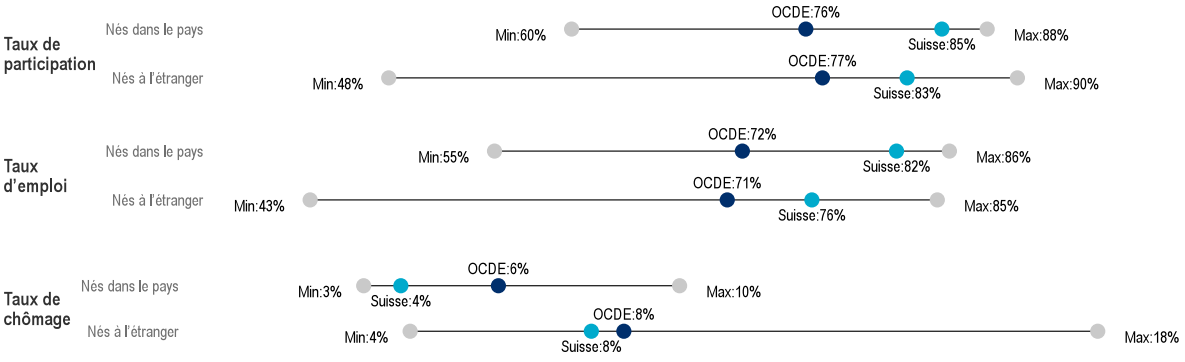
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	3 872	6.5	0.4
Sorties (2025)	42 676	6.4	4.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	0.7	0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.4	-1.5
Total	8.1	-1.5

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/tl9jv3

Tchéquie

Population née à l'étranger – 2025	10.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.1 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +163 %	Ukraine (49 %), République slovaque (21 %), Russie (4 %)

En 2025, la Tchéquie a accueilli 43 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 7.4 % de plus qu'en 2024. Ce chiffre comprend 30 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 43 % de migrants de travail, 26 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.5 % de migrants admis pour des raisons humanitaires. Environ 4 500 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 1 400 à des travailleurs migrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 108 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2024, un chiffre en hausse de 37 % par rapport à 2023. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la République slovaque et les Philippines étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, les Philippines ont enregistré la plus forte hausse (1 000) et l'Ukraine la plus forte baisse (-21 000) de leurs flux d'entrées en Tchéquie par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 9.7 %, pour s'établir aux alentours de 900. La majorité des demandeurs venaient du Viet Nam (200), d'Ukraine (100) et d'Ouzbékistan (90). La plus forte hausse par rapport à 2024 a concerné les ressortissants du Viet Nam (30) et le recul le plus marqué, les ressortissants d'Ouzbékistan (-85). Sur les 570 décisions prises en 2025, 20 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants tchèques vers les pays de l'OCDE a diminué de 8 % en 2024, pour s'établir à 13 000 personnes. Environ 30 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 11 % en Autriche et 9 % aux Pays-Bas.

En février 2025, le programme « nomade numérique » a été étendu aux ressortissants du Brésil, d'Israël, du Mexique et de Singapour. Les critères d'admission ont par ailleurs été élargis pour inclure, en plus des informaticiens, les professionnels du marketing. Ces modifications sont restées en vigueur pendant toute la période de référence.

Depuis mars 2025, l'assouplissement des règles d'obtention du permis de travail, dont bénéficiaient déjà les ressortissants de l'Australie, du Canada, de la Corée, des États-Unis, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de Singapour, s'applique également aux ressortissants du Taipei chinois.

Le 16 avril 2025, le Parlement a approuvé la proposition qui lui était présentée à l'effet de durcir les règles relatives à l'asile et à l'immigration. L'objectif était de mieux protéger la population et d'en savoir davantage au sujet des mouvements et du séjour des demandeurs d'asile et des immigrés en situation irrégulière sur le territoire.

Le gouvernement tchèque a approuvé un projet de loi relative à l'entrée et au séjour des ressortissants étrangers en mars 2026. Cette loi visant à moderniser et dématérialiser les procédures d'immigration doit entrer en vigueur en janvier 2029. À cette date, un nouveau système en ligne, appelé ICAS, servira à gérer les procédures d'immigration et de séjour. Les ressortissants étrangers, les employeurs et les autres institutions utiliseront l'ICAS pour fournir des documents et communiquer avec les autorités compétentes. L'inscription des ressortissants de l'UE sera obligatoire dès lors que leur présence sur le territoire excède 90 jours, et ce afin de faciliter la planification des soins, des services d'éducation et des infrastructures.

Les démarches relatives à l'emploi de ressortissants étrangers en Tchéquie sont en cours de dématérialisation depuis juillet 2024, l'ensemble des inscriptions, radiations et modifications de la situation d'emploi devant obligatoirement s'effectuer en ligne depuis lors et non plus au moyen de formulaires papier ou dans le cadre de démarches physiques. Un cap a été franchi le 1er avril 2026 avec la mise en service du Système unifié de déclaration mensuelle à l'usage des employeurs (JMHZ), qui réunit plusieurs formalités déclaratives imposées aux employeurs en une seule s'effectuant par voie électronique. Dans le domaine de l'emploi de ressortissants étrangers, le JMHZ remplace plusieurs procédures de notification par une procédure d'inscription unique que les employeurs sont tenus d'accomplir avant la prise de poste. Du fait qu'il permet d'inscrire les travailleurs étrangers en temps voulu et de diffuser plus efficacement les données entre les institutions publiques, le système aide à déceler le travail non déclaré, renforce l'inspection du travail et aide à prévenir l'emploi illégal et l'exploitation de travailleurs étrangers.

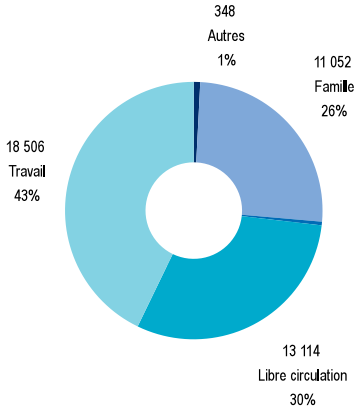
Le 25 mai 2026, le Premier ministre a fait savoir que son gouvernement avait approuvé un projet de loi disposant que les bénéficiaires de la protection temporaire souhaitant bénéficier également de l'aide sociale devront avoir un emploi, salarié ou indépendant, ou être inscrits auprès des services de l'emploi. Ils devront également résider en Tchéquie au moins 16 jours par mois pour que l'aide leur soit versée. Ces conditions ne s'appliqueront ni aux enfants, ni aux étudiants, ni aux personnes âgées. Se verront en outre privés de la protection temporaire ceux qui séjournent en dehors de l'Espace Schengen pendant plus de 30 jours.

Depuis le 1er juin 2026, les candidats au titre du Programme pour le personnel clé et scientifique et du Programme pour le personnel hautement qualifié sont, d'une manière générale, dispensés de produire des extraits de casier judiciaire en provenance des pays où ils ont résidé plus de six mois au cours des trois années précédentes. Il leur est demandé à la place de remplir une déclaration de bonne conduite, ce qui permet de simplifier et d'accélérer les démarches nécessaires à l'obtention d'un permis de séjour.

Pour plus d'informations : www.mvcr.cz | www.mpsv.cz | www.cizinci.cz

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Tchéquie

Entrées d'immigrés de long terme
2025 (Source: OCDE)



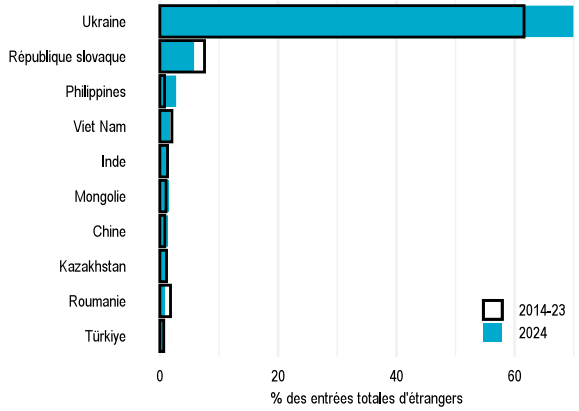
Migrations temporaires
(Sources: OCDE, HCR)

Migration temporaire de travail	2025	2025/2024
Au pair	..	..
Programme vacances-travail	..	..
Travailleurs saisonniers	549	-2%
Transferts intra-entreprise	357	+26%
Postdoctorants et chercheurs	496	-16%
Autres travailleurs temporaires	..	..

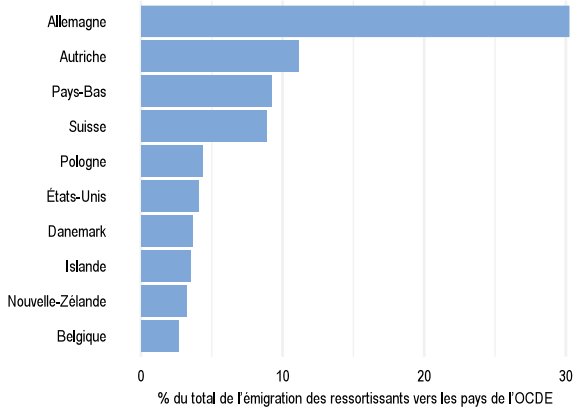
Éducation	2025	2025/2024
Stagiaires	..	..
Étudiants en mobilité internationale	4 509	-11%

Humanitaire	2025	2025/2024
Demandeurs d'asile	935	-10%

10 principales nationalités des entrées
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



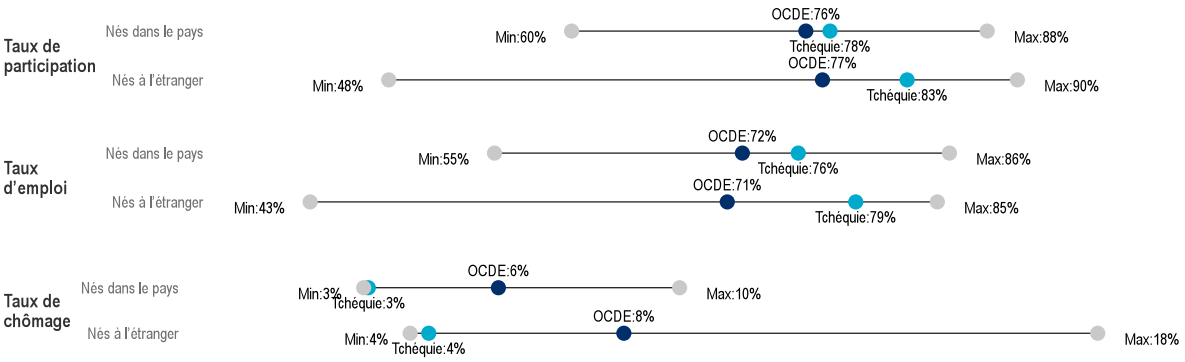
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2025)	4 925	8.2	1.3
Sorties (2025)	5 959	16.6	1.5

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	-3.3	-0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.9	+0.5
Total	0.6	-0.2

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/mhb5uz

Türkiye

Population née à l'étranger – 2025	3.4 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 3 millions, 54 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +89 %	Bulgarie (11 %), Allemagne (11 %), Syrie (10 %)

L'Azerbaïdjan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2024. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ouzbékistan a enregistré la plus forte hausse (5 100) et la Russie la plus forte baisse (-12 000) en termes de flux d'entrées en Türkiye par rapport à l'année précédente.

En 2025, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de -28 %, pour s'établir aux alentours de 6 500. La majorité des demandeurs venaient d'Afghanistan (3 500), d'Iraq (1 500) et d'Iran (600). La plus forte hausse depuis 2024 a concerné les ressortissants ukrainiens (100) et le recul le plus marqué les ressortissants afghans (-2 100).

L'émigration des ressortissants turcs vers les pays de l'OCDE a diminué de -23 % en 2024, pour s'établir à 122 000 personnes. Environ 48 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 8 % aux Pays-Bas et 7 % aux États-Unis.

En ce qui concerne la gouvernance des migrations de travail, le Conseil consultatif international sur la population active, présidé par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, a commencé à se réunir en 2025 et a continué d'assurer la coordination entre les institutions publiques concernées dans le cadre de réunions de groupes de travail.

Dans le prolongement de la mise à jour des « critères d'évaluation des permis de travail » en 2024, notamment des mesures visant à mettre en place une certaine flexibilité sectorielle et des dérogations pour les emplois dans les secteurs où l'offre de main-d'œuvre locale est insuffisante, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale a pris des mesures spécifiques au secteur de l'élevage, à compter de juin 2025, qui ciblent les bergers et éleveurs étrangers venant occuper un emploi dans des entreprises d'élevage agréées. Dans ce cadre, les entreprises peuvent employer jusqu'à trois travailleurs étrangers à condition qu'ils remplissent les critères fixés selon la taille du troupeau. Cette mesure vise à réduire l'emploi informel et à favoriser la durabilité du secteur de l'élevage.

De même, à compter du dernier trimestre de 2024, pour les étrangers recherchant un emploi dans les services domestiques sans permis de travail valide, un permis de séjour de six mois est délivré sur la base d'une garantie notariée de l'employeur et ces informations sont transmises au ministère du Travail et de la Sécurité sociale par la Présidence de la Gestion des migrations pour autoriser les demandes de permis de travail en vue de répondre aux besoins du secteur et de garantir un emploi formel aux travailleurs concernés.

En 2025, les systèmes numériques de demande de permis de travail (y compris les services web entre autorités compétentes) ont été modernisés et rendus plus fonctionnels, et des bureaux d'information spécialisés ont été mis en place dans tout le pays au niveau des provinces pour fournir des conseils en personne sur les voies d'accès légales au marché du travail et les procédures d'octroi des permis de travail afin de promouvoir l'emploi formel.

D'autre part, le cadre réglementaire de lutte contre l'économie informelle a été mis à jour en 2025 de sorte que les coûts de la rétention administrative et de l'expulsion (jusqu'à trois mois) des étrangers et des membres de leur famille en cas d'emploi sans permis de travail doivent désormais être pris en charge directement par l'employeur (au lieu de peser sur les finances publiques).

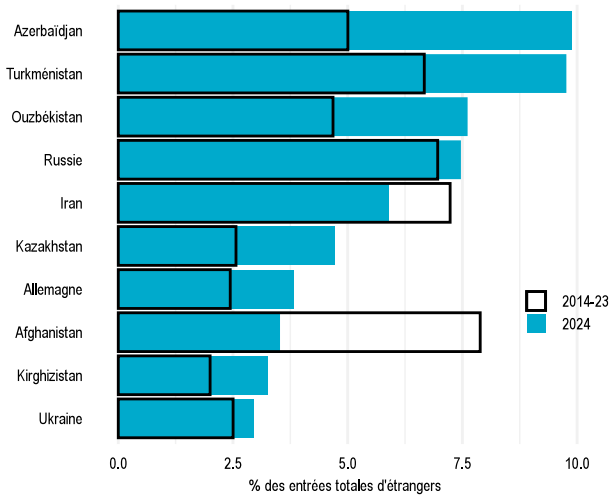
Sous l'effet de ces initiatives, la tendance à la hausse du nombre de permis de travail et de dérogations octroyés à des étrangers s'est poursuivie, faisant un bond de 21 % par rapport à l'année précédente pour dépasser le chiffre de 520 000 en 2025, ce qui témoigne de résultats positifs sur le front de l'emploi et d'un taux plus élevé d'activité formelle.

En ce qui concerne les Syriens bénéficiant d'une protection temporaire, les retours volontaires, sûrs, réguliers et dignes restent un domaine prioritaire dans le cadre de la gouvernance des migrations de la Türkiye. Afin de prendre en considération l'attitude prudente des réfugiés, ceux qui souhaitaient voir par eux-mêmes la situation en Syrie avant de prendre une décision définitive ont été autorisés à effectuer jusqu'à trois « visites de reconnaissance » entre le 1er janvier et le 1er juillet 2025. Cette autorisation a été accordée à un seul membre de la famille, appelé le « pionnier ». En août 2026, plus de 730 000 Syriens bénéficiant d'une protection temporaire étaient rentrés en Syrie depuis le 8 décembre 2024.

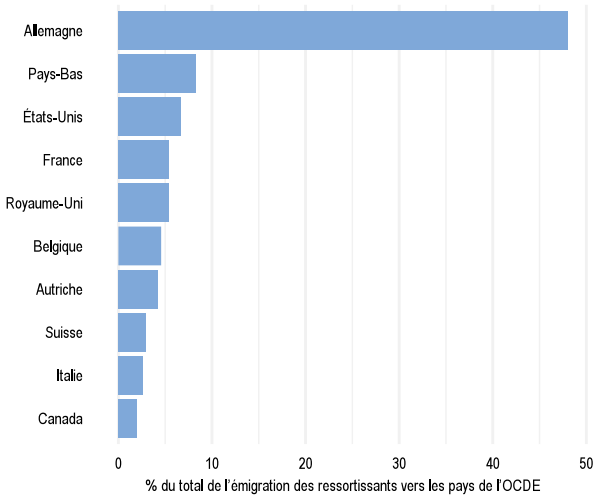
Pour plus d'informations : www.csgb.gov.tr/uigm/en/ | www.turkiyetechvisa.gov.tr/, | www.goc.gov.tr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Türkiye

Entrées totales d'étrangers
(Définition nationale)



Émigration vers les pays de l'OCDE en 2024
(Définition nationale)



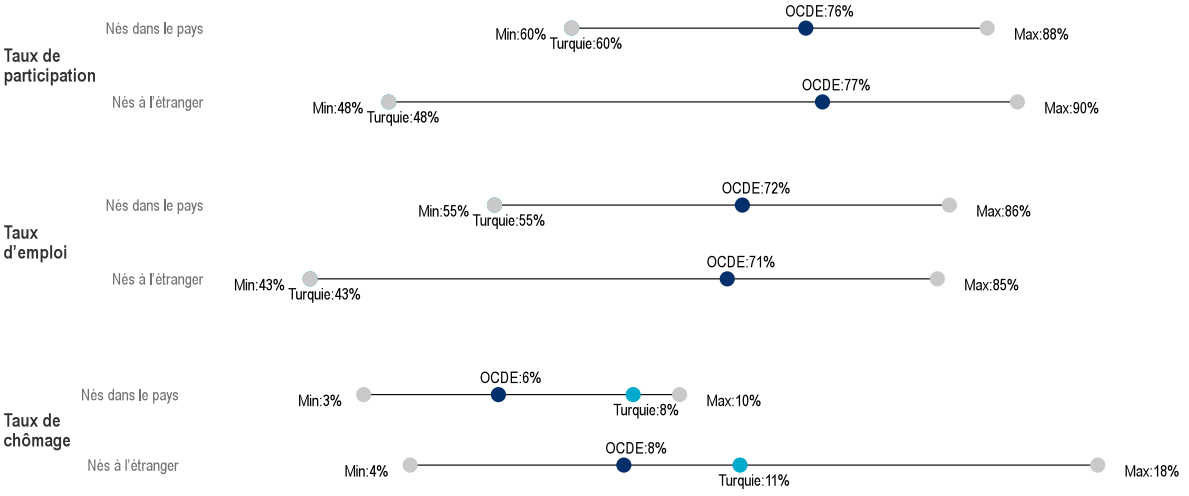
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2024)	982	-4.6	0.1
Sorties (2024)	1 534	54.3	0.1

Composantes de la croissance de la population

	2025 Pour 1 000 habitants	2025/2024 Différence
Accroissement naturel	4.7	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.3	+2.1
Total	5	+1.6

Situation sur le marché du travail
2025



StatLink https://stat.link/nkiem0

Annexe A. Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE

B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Métadonnées relatives aux Tableaux A.1, B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE

B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE

B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE

B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Acquisitions de la nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE

B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE, désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Le Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes.

Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le Tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

Les Tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2014-2024 ou 2015-2025.

- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (https://data-explorer.oecd.org/s/313).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties par nationalité. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, une personne émigrée qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de personnes nées dans le pays. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quarterly National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées d'étrangers dans les pays de l'OCDE

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Allemagne	1 342.5	2 016.2	1 719.1	1 384.0	1 383.6	1 345.9	994.8	1 139.8	2 481.0	1 741.2	1 505.1
Australie	233.9	223.7	218.5	224.2	186.6	155.8	137.5	153.8	217.4	219.5	202.8
Autriche	154.3	198.7	158.7	139.3	131.7	135.0	121.3	139.5	246.3	181.6	164.9
Belgique	106.3	128.8	106.1	109.2	119.7	129.5	101.6	122.4	192.0	153.9	146.0
Canada	260.3	271.8	296.7	286.4	321.0	341.1	184.6	406.0	437.6	471.8	483.7
Chili	..	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	154.6	76.5	198.4	70.5	115.1
Colombie	..	..	..	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7	108.1	49.9	61.8
Corée	407.1	372.9	402.2	452.7	495.1	438.2	233.1	220.6	412.9	479.8	450.9
Costa Rica	..	15.7	6.6	8.6	9.2	7.8	..	9.1	11.2	10.2	11.6
Danemark	64.5	75.4	71.2	66.4	64.6	61.9	48.0	57.3	101.2	78.9	82.6
Espagne	264.5	290.0	352.2	454.0	560.0	666.0	415.2	752.3	1 120.5	1 098.0	1 144.2
Estonie	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0	10.3	12.5	42.4	20.6	13.4
États-Unis	1 016.5	1 051.0	1 183.5	1 127.2	1 096.6	1 031.8	707.4	740.0	1 018.0	1 193.8	1 425.1
Finlande	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2	23.3	28.0	42.5	66.0	57.2
France	236.9	240.5	243.6	246.2	259.9	268.5	208.5	250.4	284.9	263.5	262.9
Grèce	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	63.4	28.7	63.4	70.5	80.2
Hongrie	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1	55.5	61.4	49.3
Islande	4.8	5.6	8.6	12.5	12.5	10.7	8.9	10.0	17.0	16.6	14.8
Irlande	47.9	52.9	57.2	52.1	66.4	61.6	43.6	47.0	129.7	106.6	93.4
Israël	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5	74.7	46.1	31.1
Italie	248.4	250.0	262.9	301.1	285.5	264.6	191.8	243.6	336.5	378.4	393.1
Japon	336.5	391.2	427.6	475.0	519.7	592.0	220.6	80.0	561.8	619.7	657.1
Lettonie	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.4	30.6	15.6	14.7
Lituanie	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	21.1	81.0	50.2	32.8
Luxembourg	21.0	22.6	21.6	23.2	23.4	25.2	21.0	23.8	29.9	25.1	23.9
Mexique	43.5	34.4	35.9	32.8	38.7	40.5	58.4	68.5	75.6	69.9	73.8
Norvège	61.4	59.1	58.5	49.8	44.4	44.6	30.8	46.6	83.3	79.3	58.8
Nouvelle-Zélande	90.7	101.5	104.0	103.4	104.2	124.7	54.5	28.2	92.6	207.6	130.9
Pays-Bas	139.3	159.5	182.2	183.9	191.0	215.2	170.6	208.1	359.3	291.2	273.3
Pologne	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.2	163.5	224.2	335.3	374.1	354.0
Portugal	35.3	37.9	46.9	61.4	93.2	129.2	118.1	111.3	143.1	329.0	218.3
République slovaque	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	2.8	2.0	1.8	2.1	3.2
Royaume-Uni	357.7	366.5	374.9	317.7	317.7	356.1	199.8	369.0	487.1	741.6	433.9
Slovénie	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	27.6	24.8	19.7	31.9	29.9	28.3
Suède	106.1	113.9	143.0	125.0	114.4	98.2	65.8	74.4	86.5	77.2	97.3
Suisse	152.1	150.4	143.1	137.8	140.1	140.6	137.0	141.5	162.4	181.6	170.6
Tchéquie	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3	53.8	67.3	347.7	139.9	120.2
Türkiye	..	..	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1	399.6	214.8	210.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2.

StatLink https://stat.link/1j5vku

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	13.5	15.8	13.3	13.1	14.2	15.8	11.8	12.4	1073.2	283.6	233.0	51
Roumanie	198.7	221.4	222.3	230.6	252.0	245.0	198.4	202.7	217.0	202.0	184.3	34
Syrie	69.1	309.7	179.4	76.4	49.0	44.1	31.1	58.8	92.3	128.7	99.9	33
Türkiye	22.1	23.7	28.6	33.7	40.6	43.8	30.4	41.9	72.2	115.9	78.9	34
Pologne	192.2	190.8	160.7	149.7	143.6	128.6	101.9	94.4	100.2	97.9	76.3	35
Inde	22.4	26.1	27.7	29.5	33.7	39.1	20.5	34.1	53.4	54.1	60.1	42
Bulgarie	80.1	86.3	83.0	81.6	85.7	87.4	76.2	75.7	76.6	65.9	53.6	39
Afghanistan	12.9	84.9	75.8	12.5	12.5	13.0	14.1	40.1	68.5	58.5	42.2	32
Italie	56.7	57.2	52.6	51.5	53.3	50.4	36.6	34.8	37.9	38.5	35.5	39
Hongrie	58.8	58.1	51.6	48.1	43.9	36.7	28.4	27.7	30.1	34.0	29.0	34
Chine	23.2	25.5	26.6	26.6	25.9	25.6	11.4	15.7	15.3	20.9	24.6	49
Espagne	27.1	23.6	21.9	18.5	18.6	18.7	16.3	20.6	21.8	21.9	21.8	42
Serbie	38.4	39.7	22.9	24.5	25.6	26.2	20.5	23.1	24.6	24.2	21.2	36
Iran	7.1	17.2	23.0	13.7	19.4	16.2	9.0	13.0	22.0	23.4	20.9	50
Albanie	15.2	69.4	13.0	14.9	17.3	19.1	14.5	17.0	22.0	22.1	19.4	37
Autres pays	505.2	766.9	716.7	559.2	548.1	536.2	373.7	427.7	553.7	549.5	504.5	
Total	**1 342.5**	**2 016.2**	**1 719.1**	**1 384.0**	**1 383.6**	**1 345.9**	**994.8**	**1 139.8**	**2 481.0**	**1 741.2**	**1 505.1**	**41**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Australie (permanent)

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	39.6	34.7	38.6	40.0	33.1	32.6	24.5	26.4	44.5	55.3	51.6	47
Chine	28.5	29.4	30.9	31.1	27.7	27.2	20.1	21.0	35.7	36.3	27.6	55
Philippines	10.3	11.9	12.0	12.1	10.9	9.2	8.5	9.8	13.3	13.1	11.7	60
Royaume-Uni	23.8	22.2	19.0	17.6	14.1	13.3	10.8	9.9	11.4	10.2	10.4	47
Népal	4.4	4.2	5.1	4.4	3.0	3.8	4.7	6.8	13.4	13.8	10.1	49
Pakistan	5.7	8.0	7.0	6.8	6.3	4.7	3.8	4.7	5.5	7.5	9.8	47
Sri Lanka	4.5	3.9	3.8	3.2	2.7	2.7	2.4	3.2	4.8	6.1	9.0	51
Viet Nam	5.2	5.1	5.4	5.5	5.2	5.5	5.1	7.8	8.0	7.5	6.2	60
Afrique du Sud	4.9	4.7	4.0	4.8	4.3	4.0	3.8	3.7	5.4	5.2	4.7	51
Brésil	1.5	1.3	1.4	1.7	1.6	2.2	2.3	2.7	3.6	3.1	3.2	51
Afghanistan	5.7	3.3	3.2	3.6	3.8	2.2	2.2	1.2	1.9	4.3	3.1	63
Iran	2.7	3.9	2.8	2.8	2.6	2.2	2.4	3.7	4.4	3.7	3.1	53
Malaisie	4.5	4.0	4.1	4.2	3.4	2.5	2.1	2.9	3.7	3.5	3.1	56
Irlande	6.3	6.3	4.9	3.9	2.4	2.3	1.8	1.7	2.4	2.3	2.6	50
États-Unis	3.8	3.5	3.5	3.6	2.7	3.6	3.2	3.5	3.2	2.9	2.3	54
Autres pays	82.5	77.3	73.1	78.7	62.9	37.9	39.7	44.8	56.2	44.7	44.4	
Total	**233.9**	**223.7**	**218.5**	**224.2**	**186.6**	**155.8**	**137.5**	**153.8**	**217.4**	**219.5**	**202.8**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Allemagne	16.8	17.0	16.1	16.2	17.0	18.3	19.0	19.4	21.7	19.8	19.4	49
Ukraine	1.8	2.0	1.6	1.6	1.6	1.8	1.5	2.0	78.4	15.7	16.8	55
Roumanie	20.7	17.5	16.7	17.9	19.2	20.3	17.5	17.9	21.7	19.3	16.1	43
Hongrie	14.5	14.4	13.3	13.1	12.6	12.1	10.1	9.6	12.5	14.7	13.1	45
Syrie	7.4	22.6	9.0	6.7	2.1	1.6	3.7	13.4	15.1	15.2	11.7	53
Croatie	6.0	5.8	5.1	5.1	5.4	5.5	7.2	8.4	9.2	7.9	6.1	42
Türkiye	3.7	3.7	3.7	3.3	3.0	3.3	2.5	3.1	4.9	7.6	5.2	39
Serbie	7.4	7.6	7.3	7.2	6.8	6.5	5.3	5.4	5.6	5.4	5.2	44
Italie	4.1	4.6	4.2	4.4	4.4	4.5	4.2	4.0	4.8	4.7	4.6	44
Bulgarie	5.8	5.2	4.9	5.0	5.3	5.7	4.4	4.5	5.6	4.9	4.2	46
République slovaque	6.5	6.1	5.6	5.1	4.8	4.6	4.2	4.1	4.6	4.3	3.9	47
Chine	1.8	2.1	1.9	1.9	2.0	2.1	1.1	1.3	1.6	2.4	3.9	44
Bosnie-Herzégovine	5.2	5.2	4.3	4.2	4.1	3.9	3.3	3.5	4.1	4.4	3.8	46
Pologne	6.9	6.1	5.4	5.2	4.8	4.7	4.4	4.2	4.9	4.5	3.6	38
Russie	3.1	2.9	2.7	2.4	2.1	2.2	1.8	2.1	3.5	3.7	2.7	54
Autres pays	42.5	75.8	56.8	40.0	36.8	37.9	31.1	36.6	47.9	47.1	44.6	
Total	**154.3**	**198.7**	**158.7**	**139.3**	**131.7**	**135.0**	**121.3**	**139.5**	**246.3**	**181.6**	**164.9**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
France	12.0	12.0	11.3	11.3	11.7	12.0	11.3	11.9	12.0	11.8	11.7	52
Roumanie	11.3	10.6	10.9	11.9	13.4	14.3	11.3	13.0	14.2	12.9	11.5	36
Ukraine	0.9	0.8	0.6	0.7	0.7	0.8	0.6	0.8	49.2	12.0	11.0	53
Pays-Bas	8.1	8.1	7.9	7.8	7.8	7.8	6.9	7.6	8.1	7.4	7.4	48
Syrie	2.8	10.4	4.7	5.5	3.6	2.8	1.7	3.3	3.6	5.5	6.4	44
Espagne	5.0	4.1	3.6	4.0	4.2	4.7	4.5	5.8	6.6	6.4	6.3	49
Maroc	4.7	4.8	4.7	4.5	5.0	5.8	4.7	5.3	5.9	6.2	6.1	54
Türkiye	1.6	1.7	1.8	1.9	2.4	2.8	2.2	2.8	4.7	6.1	5.6	41
Italie	5.3	5.1	4.8	4.9	5.4	5.5	4.7	4.9	5.5	5.6	5.4	47
Cisjordanie et bande de Gaza	0.1	0.1	0.6	0.9	2.8	2.6	0.7	1.7	3.9	4.0	5.0	22
Portugal	3.0	2.9	3.0	2.7	2.9	3.2	2.9	3.5	3.9	4.4	4.7	42
Afghanistan	1.1	7.5	2.6	1.6	2.2	3.8	3.2	6.2	6.9	3.9	3.7	51
Bulgarie	4.2	3.8	3.5	3.7	3.9	4.7	4.1	4.4	4.7	3.9	3.2	46
Pologne	5.8	5.3	4.6	4.3	4.2	4.3	3.3	3.4	4.0	3.7	2.9	47
Rép. dém. du Congo	1.5	1.6	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	1.5	1.9	2.3	2.9	52
Autres pays	38.9	49.9	40.1	42.0	48.2	52.8	38.1	46.3	56.9	57.8	52.2	
Total	**106.3**	**128.8**	**106.1**	**109.2**	**119.7**	**129.5**	**101.6**	**122.4**	**192.0**	**153.9**	**146.0**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Canada (permanent)

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	38.3	39.5	39.8	51.6	70.0	85.6	42.9	127.9	118.3	139.8	127.4	..
Chine	25.2	20.2	28.1	31.6	31.3	31.8	17.6	33.3	35.6	39.4	33.5	..
Philippines	40.0	50.8	41.8	40.9	35.1	27.8	11.0	18.0	22.1	27.0	32.3	..
Cameroun	2.1	2.0	2.1	2.3	2.3	3.0	1.6	2.6	6.3	11.7	21.2	..
Nigéria	4.2	4.1	4.4	5.4	10.9	12.6	6.4	15.6	22.1	17.5	20.4	..
Érythrée	2.0	2.2	4.6	4.7	5.7	7.0	2.6	5.4	7.7	10.7	16.6	..
Afghanistan	1.5	2.6	2.6	3.5	3.6	3.9	1.7	8.6	23.8	20.2	12.3	..
Pakistan	9.1	11.3	11.3	7.7	9.5	10.8	6.2	8.5	11.6	11.9	12.0	..
Iran	16.8	11.7	6.5	4.7	5.5	6.1	3.8	11.3	11.1	10.7	11.2	..
France	4.7	5.8	6.4	6.6	6.2	5.0	4.6	12.7	14.2	10.1	9.9	..
États-Unis	8.5	7.5	8.4	9.1	10.9	10.8	6.4	12.0	10.4	10.6	9.3	..
Colombie	2.9	2.2	2.4	2.2	2.3	2.3	1.5	4.1	3.8	4.7	8.9	..
Algérie	3.7	2.8	2.8	2.6	3.2	3.7	2.7	3.1	6.2	5.2	8.3	..
Syrie	2.1	9.9	34.9	12.1	12.0	10.1	4.9	5.6	8.5	9.3	7.8	..
Maroc	2.5	2.7	2.1	2.3	2.8	3.0	3.0	3.0	6.4	6.4	7.6	..
Autres pays	96.8	96.4	98.0	99.2	109.9	117.8	67.8	134.5	129.8	136.8	145.1	
Total	**260.3**	**271.8**	**296.4**	**286.5**	**321.1**	**341.2**	**184.6**	**406.1**	**437.6**	**471.8**	**483.7**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Chili

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Bolivie	27.5	28.4	21.7	28.5	40.3	29.1	17.4	7.7	24.4	13.7	42.1	50
Venezuela	2.9	8.4	22.8	72.3	144.1	159.5	80.9	43.6	115.0	25.1	33.9	56
Colombie	29.1	38.7	34.8	37.4	41.2	31.9	23.5	16.8	40.5	15.1	16.8	56
Pérou	40.4	50.1	41.5	41.4	46.6	31.4	20.0	12.5	35.4	10.8	14.9	53
Haïti	3.7	9.2	23.9	46.4	125.7	37.3	33.0	4.8	6.8	4.4	10.3	54
Équateur	4.3	5.2	6.0	8.2	9.1	6.9	4.6	2.7	8.2	3.4	4.8	52
Argentine	6.6	7.4	6.6	6.8	6.1	7.0	4.6	3.1	5.9	4.3	4.7	37
Chine	2.2	2.8	2.7	3.4	3.3	2.8	1.6	0.7	1.5	1.6	3.3	37
Brésil	1.7	2.3	2.7	3.1	2.9	3.4	2.2	1.3	2.2	1.4	1.5	52
République dominicaine	2.6	2.1	1.4	1.4	3.9	4.2	1.2	0.7	2.0	1.3	1.4	53
Cuba	0.7	1.1	0.9	0.9	3.7	3.6	1.7	0.9	1.5	1.4	1.3	54
États-Unis	3.4	2.9	2.3	2.0	1.6	1.7	1.0	0.5	1.4	0.5	1.0	38
Espagne	4.8	4.0	2.9	2.2	1.5	1.5	1.2	0.7	1.5	1.0	0.9	41
Paraguay	1.0	1.2	1.2	1.2	1.3	1.2	0.7	0.4	0.9	0.5	0.6	61
Mexique	1.1	1.2	1.0	1.0	0.8	0.8	0.7	0.5	0.8	0.8	0.6	56
Autres pays	7.7	8.6	7.3	6.8	6.1	5.9	4.0	2.0	4.9	3.9	3.8	
Total	**139.9**	**173.6**	**179.8**	**263.1**	**438.4**	**328.4**	**198.6**	**98.9**	**252.8**	**89.4**	**142.0**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Colombie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	10.1	13.7	14.8	17.2	
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	12.2	17.9	12.3	10.8	
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	3.3	5.6	5.7	6.4	
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	3.8	5.3	5.5	6.1	
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	4.4	5.3	5.0	5.4	
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	2.3	4.0	3.9	4.8	
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	2.4	4.2	4.0	4.7	
Équateur	..	..	..	..	..	..	..	2.0	3.3	3.7	4.4	
Chili	..	..	..	..	..	..	..	1.1	1.9	2.1	2.7	
France	..	..	..	..	..	..	..	1.7	2.2	2.4	2.6	
Italie	..	..	..	..	..	..	..	1.4	2.1	2.0	1.9	
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	1.2	1.7	1.7	1.7	
Canada	..	..	..	..	..	..	..	0.7	1.1	1.2	1.4	
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	0.7	1.0	1.0	1.0	
Panama	..	..	..	..	..	..	..	0.5	0.7	0.7	0.9	
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	9.3	14.5	14.6	15.7	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**57.2**	**84.7**	**80.6**	**87.7**	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Corée

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Chine	193.8	177.8	166.5	157.8	170.2	139.4	97.0	95.5	95.9	132.9	112.6	52
Viet Nam	28.0	30.2	40.1	48.0	56.0	61.3	28.0	17.4	51.7	70.8	88.5	46
États-Unis	24.5	22.7	21.8	19.8	21.2	20.8	21.3	17.0	21.5	23.7	23.3	54
Thaïlande	48.3	20.1	28.5	71.5	80.3	53.3	8.7	5.2	34.7	34.8	20.7	54
Ouzbékistan	12.9	14.2	16.2	18.5	18.8	26.0	8.0	13.1	22.2	19.1	17.5	33
Philippines	10.7	9.9	9.5	9.0	10.1	9.1	2.9	1.8	13.6	17.5	16.3	35
Népal	6.8	6.5	8.7	8.6	9.8	8.8	3.0	1.0	16.0	20.1	16.2	34
Indonésie	10.5	8.5	9.0	6.9	10.7	9.8	3.4	3.1	16.7	18.0	16.0	15
Cambodge	9.5	9.6	10.2	9.5	8.7	9.9	3.5	4.6	12.0	14.2	15.4	30
Myanmar	5.1	5.2	6.7	6.3	7.4	5.9	1.9	1.5	10.2	12.6	13.2	21
Russie	3.2	6.8	15.0	18.6	18.7	18.0	6.7	7.3	12.3	17.6	12.0	47
Mongolie	4.0	8.3	8.2	11.8	10.2	8.7	7.1	3.8	10.8	11.7	10.1	53
Laos	0.3	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.2	0.3	1.3	3.5	9.7	39
Sri Lanka	4.8	5.5	7.1	3.9	3.9	4.1	1.2	1.4	7.7	8.6	8.3	20
Kazakhstan	1.4	3.5	7.7	13.4	15.7	12.5	3.5	6.1	15.6	10.1	6.8	53
Autres pays	43.2	43.7	46.9	48.8	52.8	50.0	36.7	41.5	70.7	64.4	64.3	
Total	**407.1**	**372.9**	**402.2**	**452.7**	**495.1**	**438.2**	**233.1**	**220.6**	**412.9**	**479.8**	**450.9**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	1.6	1.3	1.5	1.9	2.4	2.3	1.5	1.9	31.1	8.2	8.9	53
Roumanie	5.3	5.4	5.3	5.5	5.7	5.2	4.4	6.8	7.5	6.1	5.4	29
Allemagne	3.1	3.2	3.3	3.4	3.6	3.6	3.5	4.1	5.6	5.0	5.0	53
États-Unis	3.3	3.7	3.8	3.7	3.9	3.8	1.4	1.5	3.8	4.2	4.5	66
Pologne	5.0	4.9	4.6	4.6	4.3	3.9	3.2	4.8	5.2	4.9	3.9	36
Italie	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.4	2.3	3.3	3.9	3.4	3.7	46
Népal	0.6	0.8	1.2	0.9	0.6	0.4	0.2	0.7	1.0	2.1	3.3	50
Inde	2.1	2.3	2.8	2.7	3.0	3.1	1.7	2.1	3.5	3.4	2.9	42
Iran	1.1	1.0	0.9	1.3	0.8	0.6	0.7	0.8	1.4	2.2	2.7	51
Bangladesh	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.6	1.6	2.4	39
Espagne	1.6	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.6	2.5	2.5	2.3	2.4	48
Chine	1.8	1.9	2.1	1.9	2.0	2.3	1.4	1.4	1.6	2.0	2.3	57
Suède	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.7	1.8	1.7	1.8	1.9	2.1	50
Norvège	1.9	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	59
France	1.3	1.4	1.4	1.4	1.6	1.5	1.4	1.5	1.9	1.7	1.8	50
Autres pays	31.9	41.9	36.9	31.2	28.9	27.2	21.0	22.2	28.0	28.1	29.6	
Total	**64.5**	**75.4**	**71.2**	**66.4**	**64.6**	**61.9**	**48.0**	**57.3**	**101.2**	**78.9**	**82.6**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Colombie	8.5	9.4	22.6	34.1	53.3	76.8	51.4	64.5	172.2	170.7	168.1	54
Maroc	20.0	23.8	29.7	39.8	60.9	72.9	44.9	99.5	113.7	123.5	133.1	33
Venezuela	7.2	10.5	18.5	31.6	47.1	58.1	29.7	37.4	82.5	88.4	103.2	54
Pérou	4.7	5.3	8.0	13.9	19.3	28.6	18.1	26.1	65.2	66.9	69.6	53
Italie	14.9	18.6	21.7	28.8	31.3	33.4	21.3	42.1	48.8	48.1	45.8	48
Roumanie	29.7	28.8	28.6	31.0	29.1	27.0	15.7	47.5	48.0	45.7	38.1	48
Argentine	4.2	5.0	6.4	8.8	11.1	17.9	10.7	20.8	33.9	35.0	32.5	51
Ukraine	5.7	8.8	6.9	7.8	8.2	8.1	4.2	9.9	91.6	34.4	31.5	52
Honduras	5.7	7.6	10.9	18.3	23.4	29.1	18.7	19.9	34.6	32.4	29.1	61
Paraguay	4.2	4.7	7.2	8.4	9.3	12.0	6.5	10.4	23.5	24.3	24.7	59
Équateur	4.9	5.3	6.8	8.8	9.3	10.7	5.8	12.8	18.0	21.8	24.6	50
Chine	9.4	10.1	10.2	11.4	11.9	12.1	5.1	18.2	14.3	20.5	24.3	52
Algérie	4.5	4.2	4.4	4.8	6.5	7.4	4.3	9.5	12.4	15.1	23.0	23
Cuba	4.6	4.9	5.9	8.0	11.3	14.2	6.4	12.0	18.2	20.4	22.1	53
Sénégal	3.0	3.4	3.8	4.3	6.7	7.8	5.1	12.2	11.5	11.2	20.4	13
Autres pays	133.3	139.7	160.7	194.1	221.2	250.1	167.2	309.6	332.0	339.8	354.0	
Total	**264.5**	**290.0**	**352.2**	**454.0**	**560.0**	**666.0**	**415.2**	**752.3**	**1 120.5**	**1 098.0**	**1 144.2**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.4	1.2	1.1	1.0	1.5	1.8	2.4	3.0	33.2	13.1	7.0	42
Russie	0.4	1.3	1.3	1.3	1.5	1.7	1.4	1.9	1.9	1.1	0.6	60
Finlande	0.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	37
Lettonie	0.1	0.3	0.4	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.4	0.5	31
Allemagne	0.0	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.6	0.5	0.4	0.5	51
France	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.3	0.2	0.3	43
Inde	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	33
Espagne	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	38
Italie	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	35
Moldova	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	24
Apatrides	0.0	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	31
Türkiye	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	37
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	35
Roumanie	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	30
Pakistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	48
Autres pays	0.3	1.9	2.1	2.7	2.8	3.6	3.1	3.4	3.5	3.1	2.4	
Total	**1.3**	**7.4**	**7.7**	**9.1**	**9.7**	**11.0**	**10.3**	**12.5**	**42.4**	**20.6**	**13.4**	**42**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – États-Unis (permanent)

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Mexique	133.2	158.3	173.5	170.1	161.6	155.7	100.0	107.0	138.7	190.6	198.4	..
Cuba	45.9	53.6	65.6	64.5	75.5	39.4	15.1	21.6	31.3	88.5	178.3	..
Chine	78.3	76.6	84.5	74.3	67.8	62.3	41.7	49.7	68.1	57.2	75.8	..
République dominicaine	43.7	50.0	59.9	58.1	57.0	49.4	29.7	24.1	39.5	67.7	67.0	..
Inde	76.3	62.8	63.0	59.1	58.9	53.8	45.8	92.6	125.1	68.4	66.0	..
Afghanistan	10.6	8.5	12.5	19.8	13.7	10.5	11.7	9.6	14.4	35.6	58.6	..
Philippines	49.2	56.0	52.2	48.7	46.9	45.6	25.2	27.5	36.3	48.7	47.9	..
Viet Nam	29.4	30.4	40.1	37.9	33.4	39.2	29.5	16.1	23.8	37.0	36.2	..
El Salvador	19.2	19.4	23.1	24.9	28.1	27.5	17.8	18.6	30.5	27.3	34.2	..
Colombie	17.7	16.8	18.0	17.4	17.1	19.3	11.7	15.0	21.4	26.2	31.4	..
Jamaïque	18.7	17.4	22.9	21.7	20.2	21.5	12.7	13.2	16.3	22.1	30.0	..
Brésil	10.2	11.2	13.5	14.7	15.1	19.4	16.3	18.0	23.6	27.4	28.0	..
Pakistan	18.7	18.1	19.2	17.0	15.4	13.6	10.2	9.6	11.4	11.4	27.3	..
Canada	18.5	20.1	20.3	18.8	16.1	17.8	14.5	15.3	19.3	19.0	21.2	..
Nigéria	12.6	11.3	14.1	13.4	13.8	15.7	12.2	12.9	12.1	16.3	20.5	..
Autres pays	434.4	440.5	501.1	466.7	456.1	441.2	313.1	289.2	406.1	450.3	504.2	
Total	**1 016.5**	**1 051.0**	**1 183.5**	**1 127.2**	**1 096.6**	**1 031.8**	**707.4**	**740.0**	**1 018.0**	**1 193.8**	**1 425.1**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.4	0.5	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	1.5	1.5	19.9	14.0	52
Philippines	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	0.6	0.7	2.9	3.5	3.8	55
Népal	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.7	1.3	2.8	42
Sri Lanka	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1	3.3	2.7	54
Inde	0.8	0.8	0.7	0.7	1.0	1.4	1.0	1.4	2.6	3.1	2.6	43
Bangladesh	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	1.2	2.5	2.5	36
Russie	2.4	2.1	2.5	1.5	1.7	2.2	2.3	2.7	6.0	4.4	2.4	49
Chine	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	0.9	1.1	1.2	2.1	2.2	49
Pakistan	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.4	1.0	1.4	1.8	39
Viet Nam	0.5	0.7	0.9	0.6	0.6	0.7	0.5	0.8	1.0	1.4	1.7	51
Nigéria	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	1.0	1.2	47
Türkiye	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.7	0.7	0.6	0.9	0.9	1.2	41
Iran	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	1.0	1.1	49
Estonie	4.7	3.4	2.6	2.2	2.0	1.6	1.6	2.4	1.8	1.4	1.1	44
Somalie	0.6	0.7	0.7	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	51
Autres pays	11.0	10.4	16.1	14.7	13.7	12.8	12.8	14.1	18.4	18.0	15.4	
Total	**23.6**	**21.4**	**27.3**	**23.7**	**23.1**	**24.2**	**23.3**	**28.0**	**42.5**	**66.0**	**57.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Algérie	22.0	22.4	21.8	21.8	22.6	21.8	17.9	18.4	20.2	20.8	20.5	52
Maroc	18.1	18.4	18.8	19.1	20.8	22.5	17.5	22.2	27.0	17.7	17.2	57
Tunisie	10.8	10.5	11.3	11.9	14.2	15.0	11.5	13.2	16.9	14.7	13.3	48
Afghanistan	0.8	0.6	1.7	5.0	5.3	5.5	5.4	8.6	9.9	11.0	12.3	26
Italie	12.7	13.2	13.9	13.6	14.4	14.6	11.5	9.7	11.2	10.7	10.6	52
Espagne	12.9	12.4	10.7	10.9	12.7	10.5	8.2	11.4	10.2	10.4	8.9	57
Allemagne	6.4	7.1	6.2	5.7	6.1	5.7	4.5	5.8	7.6	7.3	8.4	55
Portugal	14.7	11.6	12.4	8.3	8.0	7.6	6.0	7.7	10.2	8.1	8.1	47
Côte d'Ivoire	4.0	3.7	3.9	4.2	5.3	6.8	6.6	8.8	8.5	7.9	8.0	48
Belgique	6.5	6.4	6.7	6.6	7.4	6.8	5.3	6.7	7.5	8.1	7.9	51
Türkiye	5.3	4.9	5.0	5.0	4.8	5.1	4.0	5.3	6.3	6.8	6.7	37
Guinée	2.1	2.3	2.5	2.7	3.4	4.7	5.8	7.9	7.2	6.2	6.3	40
Haïti	3.3	3.2	2.6	2.9	2.9	2.7	1.6	2.6	2.6	3.9	5.8	55
Roumanie	8.1	10.1	8.5	8.1	8.4	8.6	6.8	6.1	7.0	7.6	5.8	49
Chine	5.3	5.0	5.3	4.7	4.6	5.4	3.6	3.7	4.6	5.8	5.5	58
Autres pays	104.1	108.6	112.3	115.8	119.1	125.0	92.2	112.5	128.1	116.4	117.7	
Total	**236.9**	**240.5**	**243.6**	**246.2**	**259.9**	**268.5**	**208.5**	**250.4**	**284.9**	**263.5**	**262.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
EU	16.0	16.5	16.6	17.2	16.7	13.8	7.5	3.3	4.9	7.2	8.2	48
Non-EU	13.5	17.5	69.5	63.3	70.6	81.6	55.9	25.4	58.5	63.3	71.9	35
Total	**29.5**	**34.0**	**86.1**	**80.5**	**87.3**	**95.4**	**63.4**	**28.7**	**63.4**	**70.5**	**80.2**	**36**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Viet Nam	0.3	0.3	0.3	0.7	1.3	2.0	1.8	1.1	2.1	9.7	8.0	35
Chine	4.7	3.5	1.5	2.3	2.0	2.4	1.2	1.3	1.7	3.4	4.9	26
Allemagne	2.0	2.0	2.3	2.5	2.5	2.6	3.7	4.0	3.8	2.5	3.5	44
Inde	0.4	0.5	0.5	0.8	1.4	1.2	0.9	1.3	2.3	2.9	2.5	21
Ukraine	0.7	1.1	1.2	6.3	16.7	21.2	8.9	15.4	14.9	4.3	2.1	51
Philippines	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5	1.9	6.0	2.1	31
Türkiye	0.6	0.6	0.7	1.0	1.0	1.2	0.9	1.1	1.3	2.2	1.7	30
Roumanie	3.7	3.5	3.1	2.9	2.9	2.7	2.3	1.9	1.9	1.0	1.4	36
Corée	0.4	0.3	0.3	0.6	0.8	1.2	1.4	1.3	1.7	2.5	1.4	33
Russie	1.0	0.9	0.7	0.8	0.9	0.9	0.6	0.7	1.9	2.4	1.3	46
République slovaque	1.2	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	6.0	2.5	1.7	1.2	1.2	53
États-Unis	1.1	1.2	1.1	1.4	1.3	1.4	0.7	0.9	1.0	0.9	1.0	47
Pakistan	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.9	26
Mongolie	0.1	0.1	0.2	0.3	0.7	0.8	0.3	0.4	1.1	1.9	0.9	47
Bangladesh	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.5	0.8	13
Autres pays	9.8	10.2	10.4	14.9	15.9	15.5	14.3	15.8	17.3	19.2	15.5	
Total	**26.0**	**25.8**	**23.8**	**36.5**	**49.3**	**55.3**	**43.8**	**49.1**	**55.5**	**61.4**	**49.3**	**37**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Irlande

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
EU	26.8	29.4	28.9	28.5	32.3	30.3	18.8	17.2	29.3	23.6	19.0	57
Non-EU	20.3	22.5	27.2	22.7	32.8	30.1	23.9	29.7	100.4	83.0	74.5	47
Total	**47.9**	**52.9**	**57.2**	**52.1**	**66.4**	**61.6**	**43.6**	**47.0**	**129.7**	**106.6**	**93.4**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Pologne	1.5	1.7	3.1	4.7	4.1	3.1	2.3	2.3	4.3	4.4	3.3	37
Ukraine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3	1.7	1.2	55
Roumanie	0.1	0.2	0.3	0.5	0.7	0.7	0.5	0.8	1.3	1.2	1.2	20
Lituanie	0.2	0.3	0.7	1.3	1.3	1.0	0.7	0.7	1.0	1.0	1.0	16
Lettonie	0.1	0.1	0.2	0.6	0.6	0.4	0.4	0.5	0.7	0.7	0.6	17
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	42
Tchéquie	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.2	0.2	0.4	0.4	0.5	51
Allemagne	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	65
États-Unis	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	55
Philippines	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	74
Grèce	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	44
Italie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	45
Portugal	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.4	0.4	0.3	33
Cisjordanie et bande de Gaza	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	53
France	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	41
Autres pays	1.7	1.8	2.6	3.0	3.1	3.1	3.0	3.1	4.2	4.2	3.8	
Total	**4.8**	**5.6**	**8.6**	**12.5**	**12.5**	**10.7**	**8.9**	**10.0**	**17.0**	**16.6**	**14.8**	**40**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Israël

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Russie	4.6	6.6	7.0	7.1	10.5	15.8	6.7	7.6	45.6	33.1	19.1	53
États-Unis	2.4	2.5	2.7	2.6	2.5	2.5	2.3	3.5	3.0	2.4	2.9	54
France	6.5	6.6	4.2	3.2	2.4	2.2	2.4	3.6	2.2	1.0	2.0	53
Ukraine	5.7	6.9	5.8	7.0	6.4	6.2	2.9	3.1	14.7	2.1	0.9	52
Bélarus	0.3	0.3	0.6	0.9	0.9	0.9	0.6	1.0	2.2	1.8	0.7	52
Royaume-Uni	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.4	0.6	53
Argentine	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	0.5	0.4	52
Géorgie	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.4	0.4	0.4	47
Canada	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.2	0.3	51
Afrique du Sud	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.3	48
Brésil	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	51
Ouzbékistan	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	46
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	52
Azerbaïdjan	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	55
Chypre	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	48
Autres pays	2.5	2.6	3.0	2.9	2.9	2.6	2.2	3.3	3.4	2.9	2.7	
Total	**24.1**	**27.9**	**26.1**	**26.4**	**28.2**	**33.3**	**19.7**	**25.5**	**74.8**	**46.1**	**31.1**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Bangladesh	12.7	12.4	10.7	14.6	13.4	11.8	7.8	14.6	21.1	26.0	30.7	13
Albanie	11.4	11.5	13.0	15.4	18.0	22.2	17.2	22.1	29.1	30.0	27.6	47
Ukraine	9.7	9.3	8.7	7.9	7.7	6.6	5.2	8.7	29.9	33.9	25.4	66
Maroc	17.6	15.0	14.7	15.7	16.9	20.3	12.5	15.4	19.4	20.9	24.5	40
Roumanie	50.7	46.4	45.2	43.5	40.1	39.2	28.7	28.4	31.8	26.7	23.1	53
Pakistan	9.6	11.4	14.7	15.0	13.2	9.9	9.7	14.3	16.7	20.4	21.4	21
Égypte	8.7	7.4	6.6	7.7	7.4	9.0	5.7	7.9	13.1	21.4	20.9	25
Tunisie	3.7	3.9	3.7	3.6	3.7	4.9	3.3	5.0	7.8	12.6	18.3	34
Argentine	0.7	0.9	1.0	1.4	2.2	4.3	2.2	6.1	14.6	17.1	16.9	50
Pérou	2.8	1.9	1.7	2.2	2.4	3.2	2.7	4.8	8.7	11.3	16.2	56
Brésil	5.0	7.0	10.5	15.7	18.0	20.6	8.7	8.2	15.1	15.0	14.5	52
Inde	11.1	11.2	10.0	7.7	11.1	12.0	7.3	11.3	13.0	13.7	13.8	42
Sénégal	6.3	7.5	8.5	10.9	8.8	5.8	4.6	5.8	6.8	6.2	8.0	29
Chine	15.8	14.9	12.4	11.3	10.0	10.8	4.9	6.2	8.2	8.1	7.2	53
Burkina Faso	0.5	0.6	0.8	1.1	1.0	0.6	0.5	0.8	0.9	3.4	6.8	7
Autres pays	82.2	88.6	100.7	127.7	111.6	83.4	70.9	84.0	100.4	111.7	117.8	
Total	**248.4**	**250.0**	**262.9**	**301.1**	**285.5**	**264.6**	**191.8**	**243.6**	**336.5**	**378.4**	**393.1**	**42**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Viet Nam	43.0	65.9	77.5	98.6	123.3	148.2	71.1	24.2	127.9	133.7	119.3	..
Chine	99.7	101.9	104.9	112.1	117.1	133.9	46.3	15.3	99.0	106.7	106.5	..
Indonésie	11.8	14.3	16.8	19.6	23.2	28.8	13.7	2.3	51.3	67.1	69.7	..
Népal	11.5	13.4	14.1	14.5	13.0	13.1	4.2	1.5	44.5	39.6	58.4	..
Myanmar	3.3	5.2	6.1	7.6	8.1	11.6	6.2	1.4	19.5	30.8	47.9	..
Philippines	19.9	24.0	26.2	29.6	31.3	34.7	12.7	4.9	34.4	37.3	35.6	..
Corée	21.1	22.6	25.6	28.0	32.4	33.9	8.3	2.9	23.1	27.6	34.0	..
États-Unis	22.0	21.5	22.2	22.0	22.9	24.1	6.2	5.2	17.6	19.7	20.8	..
Thaïlande	14.3	14.5	15.4	16.4	17.1	17.9	6.4	1.6	13.1	16.8	15.9	..
Sri Lanka	2.2	3.1	4.7	5.6	4.0	3.3	2.9	0.8	9.9	11.3	15.7	..
Taipei Chinois	7.7	10.8	12.2	13.7	14.9	16.3	4.2	1.3	9.4	13.6	15.7	..
Inde	6.9	6.9	7.0	7.9	9.6	11.0	3.7	1.3	11.7	10.5	10.5	..
Bangladesh	2.0	2.4	2.8	2.8	2.6	2.5	1.4	0.7	6.1	6.5	8.0	..
Royaume-Uni	5.9	6.7	6.6	6.7	7.1	7.7	1.5	1.1	6.4	6.2	7.5	..
Brésil	6.1	9.1	12.8	14.2	15.8	16.6	4.1	2.3	9.5	8.8	7.2	..
Autres pays	59.1	69.1	72.5	75.7	77.3	88.3	27.6	13.3	78.5	83.4	84.7	
Total	**336.5**	**391.2**	**427.6**	**475.0**	**519.7**	**592.0**	**220.6**	**80.0**	**561.8**	**619.7**	**657.1**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lettonie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.5	..	..	0.9	1.4	1.6	1.1	1.5	24.3	2.1	2.6	..
Inde	0.1	..	..	0.6	0.9	0.8	0.4	0.5	0.9	0.6	0.5	..
Ouzbékistan	0.1	..	..	0.3	0.5	0.6	0.4	0.4	0.8	0.2	0.1	..
Bélarus	0.3	..	..	0.3	0.4	0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.1	..
Sri Lanka	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	..
Lituanie	0.2	..	..	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..
Viet Nam	0.0	..	..	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	..
Allemagne	0.2	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	..
Azerbaïdjan	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	..
Suède	0.1	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..
Finlande	0.0	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	..
Royaume-Uni	0.1	..	..	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	..
Kazakhstan	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	..
Israël	0.0	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..
Pakistan	0.0	..	..	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..
Autres pays	2.7	..	..	2.3	2.3	2.3	1.8	2.8	3.5	12.0	10.8	
Total	**4.5**	**4.5**	**3.4**	**5.1**	**6.5**	**6.6**	**4.6**	**6.4**	**30.6**	**15.6**	**14.7**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	1.1	1.1	1.6	4.3	5.7	8.9	9.3	6.3	61.5	10.5	6.9	..
Bélarus	0.5	0.4	1.2	2.7	3.3	6.4	7.3	8.3	9.8	15.7	5.2	..
Ouzbékistan	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.4	0.7	4.4	3.2	..
Inde	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	2.4	2.9	..
Tadjikistan	..	..	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.8	3.2	2.4	..
Azerbaïdjan	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.6	1.7	1.7	..
Kirghizistan	..	..	..	..	..	0.1	0.3	0.4	1.1	3.2	1.7	..
Pakistan	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	1.1	..
Kazakhstan	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.3	0.2	0.4	1.6	1.1	..
Türkiye	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.8	0.6	..
Bangladesh	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.6	..
Russie	1.5	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.8	2.8	1.7	0.5	..
Géorgie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.8	0.4	..
Philippines	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	..
Zimbabwe	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	..
Autres pays	1.2	..	1.7	1.8	1.8	2.2	2.6	2.9	2.0	3.3	3.9	
Total	**4.8**	**3.7**	**6.0**	**10.2**	**12.3**	**19.7**	**22.3**	**21.1**	**81.0**	**50.2**	**32.8**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Portugal	3.8	3.5	3.4	3.3	3.5	3.8	3.3	3.9	3.6	3.6	3.5	46
France	3.9	4.1	4.0	4.2	4.0	4.1	3.6	3.6	3.1	3.1	3.1	45
Italie	1.6	1.6	1.8	1.8	1.9	2.0	1.7	1.9	2.0	1.9	1.8	41
Espagne	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	1.2	1.2	1.0	1.0	48
Inde	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	0.5	1.0	1.3	0.9	0.9	48
Allemagne	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	53
Belgique	1.6	1.5	1.3	1.4	1.2	1.2	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	40
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	4.3	0.8	0.7	56
Brésil	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	61
Syrie	0.1	0.7	0.4	0.5	0.2	0.3	0.3	0.4	0.9	0.8	0.5	45
Roumanie	0.8	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7	0.6	0.5	51
États-Unis	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	51
Chine	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	54
Érythrée	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	34
Türkiye	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	47
Autres pays	6.0	6.9	6.6	6.9	7.3	8.0	6.5	7.2	9.0	8.6	8.2	
Total	**21.0**	**22.6**	**21.6**	**23.2**	**23.4**	**25.2**	**21.0**	**23.8**	**29.9**	**25.1**	**23.9**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Honduras	2.3	1.8	2.6	2.5	3.4	3.6	7.9	12.4	13.8	12.5	17.5	..
Guatemala	2.6	1.6	1.7	1.8	2.3	1.9	2.5	4.3	6.3	8.6	11.0	..
Cuba	2.7	2.6	2.4	2.1	2.3	2.7	5.1	5.1	4.6	4.1	6.6	..
États-Unis	9.4	7.1	6.8	5.4	5.2	5.0	5.3	6.9	7.6	7.7	6.2	..
El Salvador	1.2	1.1	1.8	2.3	2.8	2.5	3.6	4.0	4.6	4.7	4.8	..
Colombie	2.5	2.1	2.2	2.2	2.8	2.7	3.9	5.2	5.2	5.3	4.4	..
Venezuela	2.6	2.2	2.5	3.4	6.3	7.4	11.0	10.6	9.6	6.1	4.0	..
Haïti	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	1.4	2.5	3.1	1.8	3.0	..
Chine	2.6	2.2	2.1	1.5	1.8	1.9	1.7	1.5	1.9	2.0	2.7	..
Canada	2.0	1.8	1.7	1.3	1.4	1.3	1.4	1.9	2.8	2.9	1.7	..
Argentine	2.1	1.4	1.4	1.0	1.1	1.1	1.3	1.5	1.6	1.6	1.4	..
Espagne	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.3	1.4	1.3	1.3	1.1	0.9	..
Brésil	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.9	1.2	1.2	0.9	0.8	..
Équateur	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.6	0.7	..
Pérou	0.9	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	..
Autres pays	9.5	7.2	7.5	6.6	6.3	7.5	10.0	9.1	11.1	9.3	7.4	
Total	**43.5**	**34.4**	**35.9**	**32.8**	**38.7**	**40.5**	**58.4**	**68.5**	**75.6**	**69.9**	**73.8**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.7	0.4	0.4	32.3	32.9	20.3	52
Pologne	9.9	8.2	6.0	5.2	5.0	5.0	3.7	8.1	6.6	6.4	4.1	42
Syrie	2.1	4.0	11.2	7.0	3.8	1.5	1.5	2.2	2.4	3.1	2.5	41
Suède	4.6	3.6	2.5	2.2	2.1	2.0	1.8	2.1	2.1	2.2	2.4	43
Inde	1.8	1.7	1.4	1.6	2.0	2.4	1.0	1.3	2.6	2.1	1.6	44
Lituanie	4.4	3.3	2.5	2.7	2.8	2.5	1.8	3.1	2.6	2.3	1.5	38
Allemagne	1.5	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.1	1.7	1.7	1.5	1.4	54
Espagne	1.4	1.3	1.1	1.0	0.9	1.0	0.7	1.4	1.5	1.5	1.4	45
Roumanie	2.1	1.9	1.2	1.2	1.1	1.3	0.9	1.6	1.9	1.7	1.3	39
Philippines	2.2	2.2	2.1	1.9	1.8	1.8	0.9	0.7	1.6	1.2	1.2	75
Danemark	1.7	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.2	1.2	1.0	1.0	48
Italie	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.9	1.0	0.9	1.0	42
Pakistan	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5	0.8	1.1	1.0	0.9	50
États-Unis	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	0.8	1.0	1.0	0.9	0.8	49
Afghanistan	0.8	1.4	2.2	1.1	0.4	0.4	0.3	1.1	1.0	0.7	0.8	48
Autres pays	26.0	26.0	23.2	21.0	19.2	21.4	13.9	19.0	22.8	19.7	16.6	
Total	**61.4**	**59.1**	**58.5**	**49.8**	**44.4**	**44.6**	**30.8**	**46.6**	**83.3**	**79.3**	**58.8**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	16.2	19.5	14.7	14.0	14.3	15.1	9.2	3.7	14.0	47.2	27.1	50
Chine	13.7	15.8	17.3	16.3	15.7	16.1	4.6	3.2	11.6	26.2	16.4	55
Philippines	6.5	8.4	8.2	9.1	9.1	10.6	3.1	2.2	13.1	38.8	15.0	54
Sri Lanka	1.0	1.2	1.4	1.7	1.7	1.9	0.8	0.2	2.2	7.0	5.9	50
Royaume-Uni	8.7	8.6	8.8	8.8	8.1	9.6	4.8	2.5	4.5	5.8	5.6	48
Fidji	2.4	2.4	2.9	2.5	2.4	2.9	1.2	0.4	4.3	11.2	5.1	53
Australie	6.1	6.6	6.9	6.8	6.6	7.5	3.3	3.4	5.1	5.2	4.8	50
Afrique du Sud	2.5	3.4	5.8	5.8	7.0	12.2	3.9	1.0	5.8	8.7	4.5	51
États-Unis	2.8	3.1	3.0	3.4	3.4	4.4	2.9	1.3	2.7	4.2	3.6	51
Samoa	2.1	2.3	2.4	2.7	2.8	3.4	1.8	1.6	2.0	3.0	2.9	47
France	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	2.7	1.4	0.2	1.0	1.2	2.6	48
Allemagne	1.3	1.5	1.5	1.6	1.5	1.9	1.1	0.3	0.9	1.0	2.4	56
Japon	1.5	1.6	1.6	1.5	1.4	1.9	0.7	0.3	1.0	1.5	2.4	62
Tonga	1.0	1.3	1.3	1.3	1.4	2.2	1.2	0.3	1.1	2.7	2.0	51
Viet Nam	0.8	0.9	1.1	1.3	1.4	1.6	0.6	0.1	0.9	5.9	2.0	49
Autres pays	22.6	23.2	25.4	25.0	26.0	30.6	13.9	7.4	22.3	38.0	28.8	
Total	**90.7**	**101.5**	**104.0**	**103.4**	**104.2**	**124.7**	**54.5**	**28.2**	**92.6**	**207.6**	**130.9**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.9	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.1	1.4	104.5	38.5	30.2	58
Syrie	6.9	17.3	25.1	15.3	5.3	5.7	5.7	11.9	17.1	19.6	25.8	35
Pologne	23.8	23.0	23.1	23.8	25.5	27.3	24.4	25.1	26.3	25.3	22.1	43
Roumanie	4.6	4.3	5.2	7.5	9.4	11.8	10.7	12.9	14.8	13.9	14.2	38
Bulgarie	5.2	4.8	5.0	6.0	6.9	9.2	9.2	10.4	12.5	12.3	10.8	42
Türkiye	2.8	2.8	3.2	4.4	5.5	6.6	5.2	7.3	12.1	11.3	10.2	43
Italie	5.1	5.7	6.5	7.6	8.5	9.4	7.7	9.1	10.3	10.6	10.1	47
Espagne	5.0	5.0	5.2	5.9	6.5	7.6	6.3	8.9	10.6	10.4	10.0	48
Allemagne	8.2	8.6	9.4	10.5	10.9	11.7	10.4	11.1	10.5	10.4	9.4	58
Inde	5.1	6.1	7.2	8.6	10.6	12.3	5.9	9.8	14.6	12.1	9.0	47
Chine	4.8	5.4	5.7	6.5	6.8	7.5	4.4	6.0	6.1	8.0	7.6	55
Portugal	2.3	2.2	2.4	2.7	3.1	3.7	3.2	4.4	5.7	6.1	6.3	42
Grèce	2.6	2.8	3.1	3.6	4.0	4.7	4.0	5.2	6.3	5.9	5.7	42
France	3.6	4.0	4.5	5.0	5.5	5.9	5.0	5.9	6.3	5.9	5.5	54
États-Unis	3.8	4.7	4.7	5.6	5.8	6.0	4.0	4.4	5.6	5.7	5.4	56
Autres pays	54.7	61.6	70.7	69.7	75.4	84.5	63.5	74.2	96.1	95.3	91.0	
Total	**139.3**	**159.5**	**182.2**	**183.9**	**191.0**	**215.2**	**170.6**	**208.1**	**359.3**	**291.2**	**273.3**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	7.8	45.2	63.8	79.0	88.7	108.4	111.0	154.8	..	..	..	46
Bélarus	1.4	3.2	3.5	6.2	7.9	9.1	8.1	17.2	..	..	..	45
Allemagne	0.2	0.5	0.6	0.7	1.9	4.1	4.3	5.9	..	..	..	18
Géorgie	0.8	1.9	2.8	4.1	4.5	4.9	4.9	5.3	..	..	..	29
Bulgarie	1.1	2.5	2.6	2.7	3.0	3.4	3.4	4.5	..	..	..	51
Roumanie	2.0	3.3	3.2	4.0	3.0	2.6	2.7	3.1	..	..	..	42
Inde	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1	1.8	2.0	2.9	..	..	..	34
Russie	1.6	3.8	3.9	4.2	2.9	2.5	2.3	2.1	..	..	..	44
Espagne	1.6	3.8	3.9	4.2	2.9	2.6	2.3	2.1	..	..	..	44
Pays-Bas	0.9	1.7	1.7	2.0	1.9	1.9	1.7	2.0	..	..	..	24
Italie	0.2	0.5	0.9	0.8	0.5	0.6	1.1	1.4	..	..	..	10
Ouzbékistan	0.6	1.0	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.3	..	..	..	34
Royaume-Uni	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.6	0.8	1.1	..	..	..	45
Moldova	0.1	0.3	0.5	0.4	0.5	0.7	0.9	1.0	..	..	..	20
Lituanie	2.0	2.3	2.3	2.2	1.8	1.8	1.0	0.9	..	..	..	22
Autres pays	11.3	15.4	15.4	15.7	15.7	17.5	15.9	18.5	..	..	..	
Total	**32.0**	**86.1**	**107.0**	**128.0**	**137.6**	**163.2**	**163.5**	**224.2**	**335.3**	**374.1**	**354.0**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2023 (%)
Brésil	5.6	5.7	7.1	11.6	28.2	48.8	42.2	39.5	48.3	147.3	38.7	46
Angola	1.5	1.3	1.5	1.8	2.9	4.5	4.8	4.6	6.9	24.4	33.8	54
Cabo Verde	2.2	2.0	2.0	2.1	2.6	4.4	4.2	3.9	4.7	14.6	15.0	50
Sao Tomé-et-Principe	0.6	0.5	0.5	0.8	1.2	1.5	1.6	2.0	2.8	14.5	11.9	49
Inde	0.9	1.1	1.0	1.8	4.1	6.3	7.2	7.4	7.4	12.2	11.2	35
Guinée-Bissau	1.2	1.1	1.0	1.1	1.9	3.5	3.4	3.7	4.2	10.3	11.6	39
Bangladesh	0.4	0.7	0.4	0.7	2.0	2.4	2.2	2.1	6.2	10.1	10.8	26
Italie	1.1	1.6	3.1	5.3	7.0	7.9	4.5	5.3	7.0	8.8	6.4	43
Royaume-Uni	1.5	1.9	3.1	3.8	5.1	8.4	13.2	0.4	3.0	7.4	..	44
Pakistan	0.4	0.6	0.5	0.6	1.3	1.0	1.3	2.0	4.0	6.9	7.2	20
Allemagne	1.0	1.0	1.6	1.9	2.5	2.8	2.6	3.9	4.0	5.5	..	47
France	1.9	2.5	3.5	4.7	5.3	4.4	4.1	4.8	4.7	5.1	..	45
Russie	0.4	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	1.5	4.9	..	50
États-Unis	0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	1.1	1.1	2.5	3.3	4.8	..	51
Espagne	1.5	1.7	2.2	2.7	2.9	3.2	2.8	3.6	3.6	4.3	..	45
Autres pays	14.8	15.6	18.7	21.4	25.2	28.4	22.4	25.0	31.5	48.0	..	
Total	**35.3**	**37.9**	**46.9**	**61.4**	**93.2**	**129.2**	**118.1**	**111.3**	**143.1**	**329.0**	**218.3**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – République slovaque

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.5	1.3	36
Hongrie	0.5	0.6	0.6	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	29
Tchéquie	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.7	0.4	0.3	0.3	0.2	52
Russie	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	46
Serbie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	24
Viet Nam	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	32
Pologne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	32
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	44
Italie	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	13
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20
Roumanie	0.3	0.5	0.5	0.2	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	30
Iran	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	49
Suède	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	24
Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	45
Autres pays	0.7	1.2	1.1	0.9	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	0.4	0.5	
Total	**2.4**	**3.8**	**3.6**	**2.9**	**2.9**	**2.5**	**2.8**	**2.0**	**1.8**	**2.1**	**3.2**	**37**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	46.0	36.0	35.0	50.0	62.3	92.0	31.8	63.5	112.2	144.2	66.5	..
Pakistan	11.0	8.0	11.0	15.0	9.9	16.0	14.9	27.7	24.5	59.3	50.6	..
Nigéria	7.0	8.0	6.0	10.0	10.0	6.0	7.2	14.4	35.9	85.4	26.0	..
Chine	39.0	43.0	40.0	66.0	63.9	82.0	3.5	79.1	57.8	35.5	25.3	..
Zimbabwe	..	1.0	..	..	..	..	2.0	4.1	23.6	46.3	17.9	..
Afghanistan	..	1.0	..	..	..	..	1.5	18.0	8.1	15.9	15.6	..
Iran	1.0	..	..	..	..	..	3.3	4.8	5.5	14.0	13.1	..
Philippines	4.0	3.0	3.0	5.0	5.0	12.0	6.8	11.1	18.4	19.8	13.0	..
Bangladesh	5.0	2.0	..	..	..	..	5.6	9.1	7.0	27.5	12.8	..
Ghana	1.0	2.0	..	..	..	..	2.0	4.9	10.3	35.4	12.2	..
États-Unis	20.0	18.0	17.0	19.0	16.5	17.0	5.3	8.7	10.0	10.9	10.3	..
Syrie	1.0	1.0	..	..	..	..	2.2	3.8	3.9	10.0	9.8	..
Sri Lanka	2.0	3.0	..	..	..	..	1.6	2.0	6.4	15.3	8.4	..
Népal	1.0	2.0	..	..	..	..	2.2	3.0	4.7	8.4	8.0	..
Érythrée	..	..	..	..	..	..	1.7	2.5	3.5	8.3	7.1	..
Autres pays	366.0	353.0	343.0	355.0	318.9	282.0	51.5	89.5	112.0	142.3	110.9	
Total	**504.0**	**481.0**	**455.0**	**520.0**	**486.5**	**507.0**	**143.1**	**346.4**	**443.8**	**678.4**	**407.5**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Slovénie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Bosnie-Herzégovine	3.4	4.7	4.8	6.2	11.7	13.8	11.3	8.4	11.4	12.0	10.1	32
Serbie	1.3	1.3	1.6	2.0	3.2	3.8	3.0	2.1	2.7	3.0	3.3	31
Macédoine du Nord	0.7	0.7	0.9	1.0	1.5	1.6	1.5	1.2	1.7	1.9	2.2	43
Ukraine	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	6.2	2.0	1.8	54
Russie	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	1.1	1.2	50
Croatie	1.1	0.8	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	0.9	0.9	1.0	1.0	46
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	12
Bulgarie	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	33
Italie	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	40
Türkiye	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.5	0.3	16
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	44
Népal	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	10
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	42
Montenegro	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	39
Bangladesh	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	10
Autres pays	2.5	2.7	2.9	2.8	4.0	4.8	5.3	5.0	6.7	6.7	6.0	
Total	**11.3**	**12.7**	**13.8**	**15.5**	**24.1**	**27.6**	**24.8**	**19.7**	**31.9**	**29.9**	**28.3**	**36**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	0.6	0.7	0.7	1.0	1.2	1.2	0.9	1.0	0.8	0.4	29.9	58
Inde	3.0	3.5	4.2	5.7	7.3	7.4	4.0	6.0	8.0	7.5	5.7	46
Allemagne	2.2	2.3	2.5	2.4	2.4	2.5	2.3	3.4	4.5	3.8	3.6	53
Chine	2.4	2.3	2.2	2.7	2.9	2.8	1.7	1.9	1.9	2.6	3.4	51
Pologne	5.1	5.6	5.0	4.4	3.8	3.2	2.5	3.2	4.7	4.5	2.9	37
Pakistan	0.8	1.1	1.2	1.7	2.5	3.1	2.4	3.2	3.3	2.4	2.3	48
Syrie	21.7	28.0	49.0	20.9	13.9	6.0	3.2	3.6	3.9	2.5	2.1	67
Pays-Bas	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	1.2	1.7	1.6	1.8	50
Danemark	2.0	2.1	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9	1.7	1.8	1.8	1.8	39
Türkiye	1.2	1.2	1.1	1.5	2.2	2.2	1.6	1.8	2.2	1.7	1.7	46
Roumanie	2.0	2.3	2.3	2.2	2.3	2.0	1.4	1.7	2.5	2.2	1.7	36
Italie	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.3	1.1	1.3	1.7	1.8	1.7	46
Finlande	2.6	2.8	3.0	2.9	2.6	2.2	1.7	1.7	1.8	1.6	1.6	56
Iran	1.7	1.3	1.7	2.3	2.5	2.3	1.5	2.0	2.3	1.9	1.5	53
Afghanistan	3.8	3.4	4.1	11.3	9.6	7.9	2.6	2.2	3.3	3.1	1.5	68
Autres pays	55.0	55.1	61.6	61.6	57.0	51.7	36.1	38.5	42.1	37.6	34.0	
Total	**106.1**	**113.9**	**143.0**	**125.0**	**114.4**	**98.2**	**65.8**	**74.4**	**86.5**	**77.2**	**97.3**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Allemagne	23.8	22.1	20.9	19.7	20.2	19.9	19.2	20.6	23.3	26.2	24.5	43
France	13.8	14.8	13.8	14.1	13.8	14.0	15.7	14.9	17.3	20.0	19.6	42
Italie	17.8	18.2	18.1	15.5	16.5	15.9	16.5	15.5	18.0	19.5	18.0	38
Portugal	14.9	12.6	10.1	9.2	8.7	8.3	7.6	7.6	9.6	12.8	12.2	42
Espagne	7.6	7.0	5.8	5.2	5.6	5.2	5.4	6.0	7.4	9.0	9.1	45
Roumanie	2.4	2.0	2.9	2.9	2.4	4.5	4.8	5.2	6.7	7.5	6.9	39
Afghanistan	0.5	0.5	0.5	0.9	1.1	1.0	1.0	2.4	3.0	3.5	6.3	52
Pologne	4.8	4.8	4.1	4.1	4.7	4.7	4.6	4.7	6.3	7.6	6.3	37
Türkiye	1.7	1.5	1.5	1.6	1.7	2.0	2.7	3.1	3.4	3.8	3.6	46
Chine	2.9	3.3	3.2	3.1	3.1	3.3	3.1	3.4	3.2	3.5	3.3	56
Hongrie	4.2	3.9	3.6	3.3	3.2	3.1	2.8	2.8	3.3	4.2	3.2	42
Autriche	3.0	3.2	2.9	2.8	2.8	2.9	2.7	2.7	3.1	3.3	3.0	43
Inde	2.6	2.9	2.9	3.1	3.1	3.0	2.5	2.9	3.2	3.5	2.8	46
Grèce	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	1.7	1.8	2.1	2.5	2.3	43
États-Unis	3.1	2.9	2.9	3.0	3.0	2.7	2.3	2.8	2.6	2.4	2.2	52
Autres pays	47.7	49.1	48.3	47.7	48.6	48.3	44.3	45.2	49.9	52.5	47.2	
Total	**152.1**	**150.4**	**143.1**	**137.8**	**140.1**	**140.6**	**137.0**	**141.5**	**162.4**	**181.6**	**170.6**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Tchéquie

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	8.4	5.5	5.8	10.3	16.7	22.8	21.1	32.1	311.0	106.0	84.1	55
République slovaque	6.9	6.7	6.7	6.3	6.7	5.8	7.2	7.0	6.4	6.5	7.0	46
Philippines	0.2	0.1	0.2	0.3	0.5	0.8	0.5	0.5	1.4	2.3	3.3	27
Viet Nam	1.7	1.3	1.8	2.2	2.3	1.9	1.4	1.6	1.9	1.9	2.0	53
Inde	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5	0.9	1.2	2.0	1.9	1.8	35
Mongolie	0.2	0.6	0.7	1.2	1.5	1.3	0.7	0.7	1.1	1.1	1.7	40
Chine	0.5	0.5	0.6	0.8	1.1	1.0	0.5	0.6	0.7	1.1	1.7	47
Kazakhstan	1.0	0.7	0.6	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0	1.7	1.4	1.3	43
Roumanie	1.2	1.3	1.6	1.8	2.2	2.1	1.6	1.4	1.3	1.2	1.0	29
Türkiye	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.9	0.9	1.0	33
Moldova	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.7	0.5	0.8	0.9	0.8	0.9	24
Hongrie	0.7	0.8	0.9	1.2	1.3	1.1	1.2	1.1	0.9	0.7	0.8	34
Russie	4.9	2.9	2.4	2.9	3.4	4.3	3.4	3.7	3.3	0.8	0.8	42
Bulgarie	1.1	1.0	1.3	1.6	2.0	1.7	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	21
États-Unis	0.9	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	1.0	0.8	0.8	0.8	47
Autres pays	9.5	8.3	9.5	11.0	13.8	15.6	11.6	12.9	12.4	11.4	11.2	
Total	**38.5**	**31.6**	**34.8**	**43.5**	**55.9**	**63.3**	**53.8**	**67.3**	**347.7**	**139.9**	**120.2**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Türkiye

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Azerbaïdjan	..	..	15.3	20.9	23.2	26.6	9.0	27.1	18.2	17.7	20.8	47
Turkménistan	..	..	8.4	20.3	34.9	80.0	17.9	24.5	8.9	15.6	20.6	49
Ouzbékistan	..	..	9.0	17.9	15.2	25.1	14.5	40.0	15.1	11.0	16.1	45
Russie	..	..	6.4	7.3	13.8	17.3	15.3	31.5	99.8	28.3	15.7	55
Iran	..	..	15.5	17.8	31.9	42.4	13.4	67.0	25.8	14.5	12.4	55
Kazakhstan	..	..	3.6	4.3	7.4	10.0	9.0	20.2	15.7	10.8	9.9	56
Allemagne	..	..	8.6	8.4	8.9	9.4	7.6	13.2	11.5	9.4	8.1	47
Afghanistan	..	..	27.9	37.7	45.0	47.2	22.9	34.1	21.5	12.7	7.4	31
Kirghizistan	..	..	6.0	9.0	9.1	10.0	5.2	11.8	6.6	5.5	6.9	62
Ukraine	..	..	6.5	6.3	5.9	6.6	4.1	8.5	32.5	8.5	6.2	64
Indonésie	..	..	1.2	1.6	2.1	2.7	1.3	5.7	4.2	4.2	6.2	65
Iraq	..	..	70.9	97.1	110.3	83.8	28.8	74.3	19.2	7.7	6.0	48
Cisjordanie et bande de Gaza	..	..	2.0	4.8	8.6	10.0	3.9	13.1	4.4	2.1	4.9	46
Égypte	..	..	4.1	8.6	13.5	12.5	4.3	13.4	5.6	3.4	4.6	30
Pakistan	..	..	1.1	1.5	2.7	4.5	2.7	11.9	5.0	2.8	3.9	25
Autres pays	..	..	87.4	101.1	134.3	190.4	82.7	218.9	105.7	60.7	61.1	
Total	**..**	**..**	**273.9**	**364.6**	**466.9**	**578.5**	**242.5**	**615.1**	**399.6**	**214.8**	**210.9**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/1j5vku.

Tableau A.2. Sorties d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE

Milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Allemagne	765.6	859.3	1 083.8	885.5	923.6	961.3	746.2	746.5	935.5	1 004.5	994.0
Autriche	76.5	80.1	89.0	89.6	91.7	90.0	79.4	84.6	103.0	109.7	109.1
Belgique	64.9	59.8	61.8	58.6	56.8	46.5	52.0	59.1	54.7	65.5	69.3
Corée	270.5	301.0	325.0	348.7	365.1	425.6	361.6	263.3	244.6	319.1	353.1
Danemark	30.4	30.6	37.4	41.5	45.4	52.4	41.7	31.9	42.3	48.6	50.8
Espagne	320.0	249.2	237.5	282.0	230.3	220.2	183.1	541.3	390.8	481.8	524.6
Estonie	0.3	4.0	4.7	4.3	3.9	6.2	5.5	5.5	4.3	7.0	10.8
Finlande	5.5	6.7	7.5	6.8	7.6	7.2	6.6	5.2	6.5	6.5	7.9
Grèce	51.2	53.4	51.8	49.7	53.1	49.5	54.3	51.3	51.0	49.8	45.9
Hongrie	10.8	10.4	10.5	12.9	24.4	27.9	48.0	46.3	29.6	35.6	43.0
Islande	3.0	3.3	4.0	5.2	7.1	7.9	7.8	6.6	7.8	9.6	10.6
Irlande	30.0	27.5	29.1	31.4	26.6	25.9	25.9	30.9	30.5	33.5	35.2
Italie	47.5	44.7	42.6	40.6	40.2	57.5	38.9	64.1	50.7	44.4	35.2
Japon	212.9	223.5	233.5	259.2	292.1	333.6	173.0	140.0	191.1	223.2	240.9
Lettonie	1.4	2.6	3.0	2.3	2.9	4.1	3.8	3.7	4.8	9.4	9.3
Lituanie	3.5	7.6	4.3	2.6	3.2	4.8	7.8	6.4	10.3	11.7	19.2
Luxembourg	9.5	10.4	11.3	11.6	11.6	13.0	12.0	12.9	14.0	13.5	13.1
Norvège	23.3	27.4	30.7	26.6	24.5	17.6	19.9	26.0	23.1	24.8	22.8
Nouvelle-Zélande	35.7	37.0	38.9	45.3	47.0	55.1	39.3	44.0	42.5	36.1	56.7
Pays-Bas	83.4	85.2	89.9	96.4	102.8	109.9	113.2	100.6	124.8	144.5	151.4
Pologne	68.6	89.5	40.1	45.8	43.0	43.9	57.5	72.9	65.9	68.9	80.2
Portugal	1.9	0.5	1.1	0.6	2.3	0.7	2.0	1.3	1.4	4.1	5.7
République slovaque	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Royaume-Uni	171.0	164.0	195.0	222.0	203.0	202.0	..	..	..	..	
Slovénie	6.2	6.3	6.8	7.7	6.9	8.5	11.9	2.6	3.1	3.6	4.2
Suède	26.4	31.3	23.5	23.4	24.1	25.3	26.7	22.8	20.6	35.7	46.9
Suisse	69.2	73.4	77.6	79.1	80.7	80.0	70.3	74.4	73.7	75.3	78.9
Tchéquie	16.1	15.0	13.4	14.4	16.2	17.5	26.8	18.2	16.9	43.7	82.3
Türkiye	..	..	178.0	253.6	323.9	245.4	342.7	184.0	327.4	423.2	273.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite de ce tableau.

StatLink https://stat.link/uzo2p7

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	*Entrées :* Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine. *Sorties :* Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler).	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	*Entrées :* Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. *Sorties :* Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet de l'année indiquée à juin). À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Intérieur.
Autriche	*Entrées et sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays pour une durée d'au moins 3 mois (jusqu'à 2009) ou d'au moins 12 mois (à partir de 2010). *Sorties :* Jusqu'en 2009 : Départs et radiations d'office. À partir de 2010 : Changements de résidence habituelle pour une période d'au moins 12 mois ou pour une période dont on s'attend à ce qu'elle soit d'au moins 12 mois.	Les deux séries ont des rupture en 2010 et 2011	Registre national de la population. Eurostat.
Canada	Admissions de résidents permanents au Canada.	Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Tableau A.1. Entrées d'étrangers : estimation du Secrétariat de l'OCDE sur la base des titres de séjour. Tableau B.1 par nationalité :Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis de résidence temporaire.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Colombie	Entrées d'étrangers demeurés sur le territoire plus de 90 jours.		Migration Colombie. Ministère des Relations Extérieures.
Corée	*Entrées et sorties :* Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Costa Rica	Étrangers détenteurs d'un permis de séjour.		Direction générale des Migrations et des Étrangers.
Danemark	*Entrées :* Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins 6 mois. *Sorties :* Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	*Entrées et sorties :* Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population *(Padron municipal de habitantes),* Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	*Migrants permanents :* Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte).	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ; Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	*Entrées et sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les entrées de ressortissants de pays tiers sont les premiers permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent. Les entrées de ressortissants des pays de l'UE à partir de 2013 sont estimées à partir des recensements continus. *Sorties* : Départs de résidents habituels pour une période d'au moins 12 mois, ou qui devrait l'être.		Entrées : Ministère de l'Intérieur et INSEE. Sorties : Eurostat.
Grèce	*Entrées :* Ensemble de données d'Eurostat : Immigration par classe d'âge, sexe et nationalité.. Départs : Ensemble de données d'Eurostat : Émigration par classe d'âge, sexe et nationalité.		Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Hongrie	*Entrées :* Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données incluent des estimations.	Demandeurs d'asile non inclus.	Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	*Entrées :* Ensemble de données d'Eurostat : Immigration par classe d'âge, sexe et nationalité. *Sorties :* Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger.	Le tableau A.2 présentent les flux annuels de mai à avril de l'année indiquée. Les chiffres des tableaux A.1 et B.1. sont basés sur les chiffres d'Eurostat.	Bureau central de la statistique. Eurostat
Islande	*Entrées et sorties :* Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.		Registre de données sur les migrations, Statistique Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Registre de la population, Bureau central de la statistique.
Italie	*Entrées et sorties :* Changements de résidence.	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT.
Japon	*Entrées :* Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. *Sorties :* Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	*Entrées et sorties :* Migrations de long terme (changement de résidence pour une période d'au moins un an).	La population au début des années 2023 et 2024 a été recalculée à l'aide d'une nouvelle méthode d'estimation. Cela a une incidence sur les estimations des mouvements migratoires et entraîne une rupture méthodologique dans la série chronologique. Les données sur les mouvements migratoires pour 2022 n'ayant pas été recalculées, elles ne sont pas entièrement comparables à la population au début de l'année 2023. L'estimation de la population publiée le 2 juin a été révisée le 2 octobre 2025, et la population résidante habituelle inclut désormais les étudiants étrangers.	Registre de population, Bureau central de la statistique.
Lituanie	*Entrées et sorties :* Ressortissants étrangers qui ont résidé dans le pays pour une durée d'au moins 6 mois		Département lituanien des migrations.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Luxembourg	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 12 mois. *Sorties :* Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois *(inmigrante FM2)*. 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré *(inmigrado)*. À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. Y compris les ressortissants de l'UE/AELE. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	*Entrées :* Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. *Sorties :* Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).	Ces données sont basées sur les flux migratoires de Stats NZ calculés selon la règle des 12/16 mois. Ces données sont provisoires jusqu'à 16 mois et mises à jour ensuite.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. *Sorties :* Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	*Entrées :* Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois. *Sorties :* Départs de résidents habituels pour une période qui est, ou devrait être, d'au moins 12 mois.		Entrées : Bureau pour les étrangers. Sorties : Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Portugal	Entrées : Données issues des permis de résidence. Suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues. Sorties : Départs de résidents habituels pour une période d'au moins 12 mois, ou dont il est attendu qu'elle le soit.		Entrées : AIMA ; Institut national statistique (INE) ; Ministère des Affaires étrangères (avant 2008). Sorties : Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
République slovaque	*Entrées et sorties :* Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
Royaume-Uni	*Entrées :* Tableau A.1. : Calculs du Secrétariat basés sur les données des visas « Entry Clearance ». Tableau B.1. par nationalité : données jusqu'en 2019 issues de l'Enquête internationale sur les voyageurs (IPS). Les données à partir de 2020 proviennent des données relatives aux autorisations d'entrée. *Sorties :* Étrangers quittant le territoire du Royaume-Uni.		Ministère de l'Intérieur et ONS.
Slovénie	*Entrées et sorties* : Personnes qui ont immigré en Slovénie /émigré à l'étranger et qui ont leur résidence habituelle en Slovénie (ont l'intention d'y rester un an ou plus).		Office statistique de la République de Slovénie (SURS). Eurostat.
Suède	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). *Sorties :* Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus. *Sorties :* Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Tchéquie	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. Non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. *Sorties :* Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Türkiye	*Entrées :* Nombre d'étrangers ayant émigré en Türkiye depuis l'étranger au cours d'une année dans le but d'y résider. *Sorties :* Nombre d'étrangers ayant émigré de Türkiye vers l'étranger au cours d'une année dans le but d'y résider.		Système d'enregistrement de la population par adresse (ABPRS). Institut statistique de Türkiye.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants de Serbie et du Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via https://data-explorer.oecd.org/s/313.

Entrées de demandeurs d’asile

Les statistiques de demandeurs d’asile publiées dans cette annexe proviennent d’Eurostat, du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies et du ministère de l’Intérieur de l’Australie. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d’asile dans les pays de l’OCDE et d’autres pays du monde (https://www.unhcr.org/data.html).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d’asile sont enregistrés au moment de l’acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment-là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l’acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d’examen). Dans d’autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (France), alors que d’autres enregistrent l’ensemble de la famille (Suisse).

Tableau A.3. Nouvelles demandes d'asile dans les pays de l'OCDE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Allemagne	441 900	722 365	198 310	161 930	142 510	102 580	148 235	217 775	329 120	229 750	113 235
Australie	12 305	27 685	36 295	28 840	27 405	19 220	14 155	19 305	32 550	24 755	22 970
Autriche	85 520	39 905	22 470	11 610	11 010	13 415	37 830	109 800	56 160	22 255	12 155
Belgique	39 065	14 290	14 055	18 160	23 140	12 930	19 605	32 140	29 305	32 710	27 540
Canada	16 560	23 620	47 845	55 375	58 340	19 045	23 365	94 375	146 740	173 930	115 840
Chili	615	2 280	5 635	5 775	770	1 675	2 500	5 055	3 625	2 495	545
Colombie	405	405	610	2 675	10 620	11 920	15 940	5 530	5 790	7 050	8 245
Corée	5 690	7 520	9 925	16 125	15 430	6 665	2 330	11 540	18 825	18 325	14 570
Costa Rica	2 190	4 485	6 320	27 970	59 180	21 125	108 425	129 480	34 645	28 275	29 560
Danemark	20 855	6 070	3 140	3 495	2 645	1 435	2 015	4 505	2 380	2 210	1 865
Espagne	14 610	15 570	33 040	52 745	115 190	86 385	62 065	116 150	160 470	165 465	141 055
Estonie	225	150	180	90	100	45	75	2 940	3 980	1 330	1 005
États-Unis	172 740	261 970	331 700	254 300	301 070	250 940	188 860	730 400	1 176 050	729 105 (S1)	911 952 (partial)
Finlande	32 150	5 295	4 350	2 955	2 455	1 455	1 365	4 835	4 465	2 275	1 970
France	70 570	76 790	91 965	126 580	138 290	81 735	103 810	137 605	145 160	129 910	116 475
Grèce	11 370	49 875	56 950	64 985	74 915	37 860	22 660	29 135	57 900	68 995	55 380
Hongrie	174 435	28 215	3 120	635	470	90	40	45	30	25	110
Irlande	3 270	2 235	2 910	3 655	4 740	1 535	2 615	13 645	13 220	18 435	12 975
Islande	340	1 090	1 070	770	835	625	855	4 490	4 125	1 820	1 640
Israël	7 535	15 045	15 345	16 260	9 445	1 885	1 925	3 915	6 815	6 080	9 630
Italie	82 790	121 185	126 560	53 440	35 005	21 340	45 200	77 200	130 565	151 120	126 635
Japon	7 575	10 900	19 650	10 495	10 375	3 935	2 415	3 770	13 825	13 645	11 605
Lettonie	330	345	355	175	180	145	580	545	1 625	800	1 290
Lituanie	275	415	520	385	625	260	3 905	905	510	295	330
Luxembourg	2 360	2 065	2 325	2 225	2 200	1 295	1 370	2 405	2 615	2 125	1 770
Mexique	3 410	8 760	14 585	29 610	70 365	41 205	131 420	118 735	140 980	78 965	70 480
Norvège	30 505	3 275	3 385	2 550	2 205	1 340	1 615	4 650	5 135	4 800	3 395
Nouvelle-Zélande	335	380	430	425	540	435	415	335	1 720	2 385	2 060
Pays-Bas	43 035	19 285	16 090	20 465	22 540	13 720	24 755	35 530	38 370	32 000	24 115
Pologne	10 255	9 785	3 005	2 405	2 765	1 510	6 240	7 700	7 720	14 445	11 155
Portugal	870	710	1 015	1 240	1 735	900	1 350	1 980	2 600	2 675	1 755
République slovaque	270	100	155	155	215	265	330	505	375	140	130
Royaume-Uni	38 855	38 500	33 500	37 445	44 465	36 025	56 465	89 395	84 415	108 135	100 620
Slovénie	260	1 265	1 440	2 800	3 615	3 465	5 220	6 645	7 185	5 465	3 965
Suède	156 195	22 385	22 225	18 685	20 805	11 800	9 055	13 210	8 960	6 780	4 940
Suisse	38 120	25 875	16 670	13 535	12 600	9 765	13 295	23 130	26 895	22 750	23 415
Tchéquie	1 240	1 205	1 140	1 360	1 575	795	1 060	1 335	1 135	1 035	935
Türkiye	133 305	78 595	126 050	83 795	56 415	31 335	29 255	33 245	19 015	9 010	6 460
Total OCDE	**1 662 335**	**1 649 890**	**1 274 335**	**1 136 120**	**1 286 785**	**852 100**	**1 092 615**	**2 087 980**	**2 715 350**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/ufbpwn

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Allemagne

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Afghanistan	31 380	127 010	16 425	9 945	9 520	9 900	23 275	36 360	51 275	34 150	23 970
Syrie	158 655	266 250	48 970	44 165	39 270	36 435	54 905	70 975	102 930	76 765	23 255
Türkiye	1 500	5 385	8 025	10 160	10 785	5 780	7 065	23 940	61 180	29 175	11 920
Somalie	5 125	9 850	6 835	5 075	3 570	2 605	3 650	3 940	5 300	6 955	4 340
Iraq	29 785	96 115	21 930	16 330	13 740	9 845	15 605	15 175	11 150	7 840	3 860
Russie	5 255	10 985	4 885	3 940	3 145	1 700	1 440	2 850	7 665	4 700	3 100
Érythrée	10 875	18 855	10 225	5 570	3 520	2 560	3 170	3 925	4 115	3 130	2 490
Iran	5 395	26 425	8 610	10 855	8 405	3 120	2 695	6 320	9 385	5 230	2 270
Guinée	660	3 460	3 955	2 870	2 420	1 270	880	1 320	3 300	3 050	1 995
Viet Nam	660	530	530	615	825	1 110	985	955	1 070	1 585	1 940
Venezuela	20	90	205	405	725	555	390	1 820	3 730	3 005	1 800
Géorgie	2 780	3 450	3 080	3 765	3 330	2 050	3 685	7 965	8 415	2 635	1 665
Algérie	2 040	3 565	1 950	1 200	1 060	1 205	1 520	1 445	2 030	2 060	1 665
Chine	520	1 015	525	405	920	250	175	220	620	1 130	1 660
Colombie	5	55	60	135	450	350	325	1 380	3 280	3 840	1 485
Autres pays	187 245	149 325	62 100	46 495	40 825	23 845	28 470	39 185	53 675	44 500	25 820
Total	**441 900**	**722 365**	**198 310**	**161 930**	**142 510**	**102 580**	**148 235**	**217 775**	**329 120**	**229 750**	**113 235**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Australie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inde	644	1 117	1 299	1 813	2 495	1 762	833	1 562	2 410	2 014	3 194
Indonésie	213	318	510	618	752	605	384	705	1 004	1 102	1 590
Fidji	248	390	260	638	1 093	649	..	498	385	777	1 183
Philippines	75	93	190	318	671	363	..	175	632	1 296	1 166
Viet Nam	217	772	1 263	812	959	1 165	764	721	2 979	2 003	1 024
Pakistan	627	1 334	1 404	657	801	495	392	881	1 418	684	922
Malaisie	2 771	7 258	7 983	9 791	7 065	4 010	2 149	1 030	989	872	733
Myanmar	26	60	208	27	74	156	499	549	703	626	566
Népal	154	173	126	174	182	202	..	222	252	332	565
Iran	816	2 971	5 075	744	1 069	1 289	846	1 916	4 408	383	530
Sri Lanka	778	2 662	2 184	451	836	534	432	1 149	1 165	639	492
Bangladesh	216	433	462	252	308	336	15	192	371	443	456
Thaïlande	112	204	301	1 481	919	636	515	474	746	525	425
Colombie	29	65	46	39	71	111	..	95	283	1 138	407
Papouasie-Nouvelle-Guinée	112	176	186	143	173	187	..	149	452	278	321
Autres pays	5 322	9 606	14 748	10 881	9 937	6 720	..	8 987	14 353	11 644	9 396
Total	**12 360**	**27 632**	**36 245**	**28 839**	**27 405**	**19 220**	**14 155**	**19 305**	**32 550**	**24 756**	**22 970**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Autriche

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Syrie	24 720	8 640	7 255	3 300	2 675	5 080	16 130	19 585	20 850	13 215	3 965
Afghanistan	24 840	11 520	3 525	1 765	2 585	2 825	8 050	24 445	7 760	2 310	2 640
Somalie	2 040	1 505	655	475	600	615	1 575	1 715	1 380	755	840
Türkiye	190	310	260	175	245	280	875	5 240	7 675	980	585
Iran	3 380	2 400	950	1 050	660	310	405	585	640	470	410
Russie	1 340	1 235	1 035	690	550	360	365	715	855	430	385
Apatrides	2 000	1 065	755	390	245	355	715	595	530	530	355
Chine	290	245	195	170	175	80	75	135	255	265	190
Géorgie	355	290	380	410	265	80	145	335	315	160	170
Iraq	13 225	2 725	1 345	650	605	625	955	900	795	205	170
Maroc	670	935	205	90	110	705	1 850	8 625	6 800	455	145
Algérie	840	850	220	80	120	325	425	580	240	145	135
Égypte	175	200	130	85	45	165	955	1 550	1 190	165	130
Inde	370	415	310	195	295	140	870	19 855	1 145	255	130
Moldova	20	10	25	40	10	15	190	155	110	30	130
Autres pays	11 065	7 560	5 225	2 045	1 825	1 455	4 250	24 785	5 620	1 885	1 775
Total	**85 520**	**39 905**	**22 470**	**11 610**	**11 010**	**13 415**	**37 830**	**109 800**	**56 160**	**22 255**	**12 155**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Belgique

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cisjordanie et bande de Gaza	10	140	815	2 420	2 320	455	1 200	2 500	2 965	5 330	2 815
Érythrée	335	330	665	725	1 155	805	1 505	1 880	2 130	2 295	2 590
Afghanistan	7 730	2 225	995	1 045	2 245	2 310	5 155	5 760	2 535	1 870	2 395
Rép. dém. du Congo	630	500	550	405	520	385	275	815	990	1 595	2 110
Türkiye	185	650	465	785	1 000	585	560	1 620	2 400	1 995	2 105
Burundi	255	270	235	400	620	320	480	2 720	745	1 085	1 435
Syrie	10 295	2 235	2 625	2 770	2 730	1 320	1 765	3 215	3 935	5 135	1 280
Cameroun	280	255	350	355	390	270	400	695	1 100	1 010	1 135
Guinée	635	720	750	1 000	830	455	535	725	1 160	990	1 085
Géorgie	195	185	415	640	500	210	485	840	660	730	525
Angola	55	75	120	90	200	85	35	85	165	355	525
Somalie	2 010	725	295	380	765	600	935	640	690	735	475
Russie	535	410	390	355	405	220	170	500	730	335	465
Moldova	15	5	5	5	5	170	435	910	660	565	405
Arménie	120	135	130	110	125	70	140	315	415	325	345
Autres pays	15 780	5 430	5 250	6 675	9 330	4 670	5 530	8 920	8 025	8 360	7 850
Total	**39 065**	**14 290**	**14 055**	**18 160**	**23 140**	**12 930**	**19 605**	**32 140**	**29 305**	**32 710**	**27 540**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Canada

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Haïti	306	634	7 329	1 403	1 374	1 056	755	11 194	5 585	8 124	18 010
Inde	374	580	1 487	4 524	5 150	1 564	1 705	4 273	11 520	32 539	17 551
Iran	156	302	694	2 483	3 663	689	1 396	4 768	5 961	6 777	6 960
Nigéria	820	1 565	5 459	9 599	3 976	646	326	1 892	9 253	13 222	6 518
Mexique	99	256	1 446	3 156	5 061	1 776	2 292	16 620	24 132	9 088	5 130
Chine,	1 581	1 336	1 159	1 870	1 412	279	454	1 086	1 983	4 003	4 475
Pakistan	912	1 165	1 640	2 031	2 059	684	521	2 649	5 334	5 610	3 669
Bangladesh	210	288	470	813	731	194	235	862	4 474	15 736	3 647
Ghana	86	114	225	155	152	74	78	452	1 936	7 066	2 953
Colombie	683	821	1 347	2 571	3 040	974	1 441	7 833	6 237	4 386	2 481
Sri Lanka	232	210	390	524	664	267	228	1 181	2 739	9 877	2 443
Algérie	57	105	208	430	520	177	200	403	1 127	3 341	2 195
États-Unis	147	128	2 097	1 311	1 076	345	214	1 133	707	721	1 916
Guinée	45	71	122	208	175	55	69	175	877	2 658	1 868
Roumanie	..	121	113	1 345	435	93	96	986	1 751	1 709	1 765
Autres pays	10 362	16 137	25 239	22 962	28 852	10 172	13 355	38 868	63 124	49 073	34 257
Total	**16 070**	**23 833**	**49 425**	**55 385**	**58 340**	**19 045**	**23 365**	**94 375**	**146 740**	**173 930**	**115 838**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Chili

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Venezuela	14	246	1 345	1 666	226	394	2 065	3 430	2 266	1 484	268
Cisjordanie et bande de Gaza	..	7	12	5	..	..	..	..	..	..	93
Colombie	490	1 803	2 516	1 157	252	670	98	821	809	640	58
Afghanistan	..	..	12	..	..	..	74	146	..	..	34
Cuba	17	56	1 603	2 764	272	531	158	183	212	136	19
Syrie	8	12	29	19	7	..	..	..	..	..	16
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	96	25	..	16
Équateur	7	20	8	..	..	..	..	..	101	102	15
Russie	..	5	..	..	..	..	..	67	..	25	10
Türkiye	..	9	25	..	..	..	..	..	..	..	5
Bolivie	9	2	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Nicaragua	..	1	..	..	5	..	..	..	..	..	5
Autres pays	..	138	106	173	..	..	..	..	..	..	0
Total	**630**	**2 299**	**5 656**	**5 784**	**770**	**1 675**	**2 500**	**5 055**	**3 625**	**2 495**	**544**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Colombie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Venezuela	119	316	575	2 592	10 479	11 832	15 811	5 184	5 613	6 361	7 683
Cuba	227	54	24	41	24	57	111	233	108	301	246
Équateur	..	5	..	..	..	5	7	23	25	89	84
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	10	..	23	24
Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	13
Panama	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	5	..	9
Syrie	7	5	..	6	..	..	5	..	..	..	9
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7
Autres pays	..	24	..	..	..	26	6	80	39	276	159
Total	**406**	**404**	**612**	**2 676**	**10 620**	**11 920**	**15 940**	**5 530**	**5 790**	**7 050**	**8 244**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Corée

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Russie	27	324	692	1 916	2 829	1 064	45	1 038	5 750	4 546	2 026
Inde	295	218	691	1 120	959	420	148	1 278	1 189	1 403	1 462
Kazakhstan	45	539	1 223	2 496	2 236	603	36	2 456	2 094	1 347	1 216
Malaisie	5	6	448	1 236	1 438	452	..	140	1 205	1 113	726
Pakistan	1 143	809	667	1 120	790	303	131	349	476	775	716
Mongolie	..	34	199	450	200	86	40	159	836	1 015	715
Viet Nam	202	275	53	106	381	56	5	10	14	392	691
Chine	401	1 062	1 413	1 199	2 000	311	301	772	1 282	1 571	620
Ouzbékistan	82	145	43	146	235	168	64	265	477	380	515
Philippines	137	260	246	507	229	154	105	42	82	179	493
Bangladesh	388	335	383	608	491	435	233	304	334	394	468
Türkiye	..	11	42	158	320	171	16	1 188	564	785	416
Égypte	812	1 002	741	870	114	718	117	288	322	353	406
Tadjikistan	5	21	9	11	8	6	20	49	182	308	362
Indonésie	6	5	12	16	87	15	6	..	31	329	335
Autres pays	2 162	2 496	3 080	4 188	3 113	1 703	1 063	3 202	3 987	3 435	3 405
Total	**5 710**	**7 542**	**9 942**	**16 147**	**15 430**	**6 665**	**2 330**	**11 540**	**18 825**	**18 325**	**14 572**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Costa Rica

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nicaragua	38	66	78	23 138	31 624	9 416	101 962	119 425	28 469	23 443	23 042
Cuba	129	89	172	42	1 856	1 644	344	1 095	2 839	1 265	3 283
Venezuela	280	1 423	3 175	2 884	2 626	742	2 928	5 634	1 830	1 670	1 724
Colombie	583	669	778	533	1 137	377	789	1 492	1 039	1 168	823
Chine	..	..	5	12	153	60	113	66	13	262	169
Honduras	82	149	225	188	436	129	325	353	85	83	113
El Salvador	801	1 471	1 644	1 059	1 149	152	335	367	65	55	75
Équateur	..	..	5	5	5	..	44	80	38	75	74
Pérou	..	..	..	5	..	7	47	49	32	47	49
République dominicaine	..	..	..	..	67	21	41	88	21	28	25
Panama	5	..	6	5	9	5	57	52	8	26	20
Guatemala	6	9	26	13	37	8	76	44	13	22	18
Mexique	5	6	8	13	15	5	22	47	7	6	16
Bolivie	..	..	5	..	..	..	9	9	..	7	15
États-Unis	..	7	12	16	12	5	11	11	5	10	11
Autres pays	260	597	183	59	20 054	8 554	1 322	668	181	108	102
Total	**2 189**	**4 486**	**6 322**	**27 972**	**59 180**	**21 125**	**108 425**	**129 480**	**34 645**	**28 275**	**29 559**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Danemark

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Érythrée	1 705	250	295	675	480	165	380	195	200	215	250
Afghanistan	2 215	1 110	170	115	90	70	555	375	440	170	175
Syrie	8 580	1 255	765	600	490	340	320	370	480	445	150
Apatrides	1 685	490	120	140	200	75	60	75	85	115	115
Türkiye	25	15	35	25	25	35	35	60	60	265	100
Iran	2 745	315	145	195	135	80	65	120	125	85	90
Pakistan	90	75	20	25	40	20	15	30	25	30	80
Russie	170	70	45	80	60	30	15	105	120	60	60
Ukraine	95	95	40	45	35	20	10	2 065	100	100	60
Maroc	175	325	300	175	155	100	65	100	65	75	55
Iraq	1 470	435	130	120	115	55	65	100	55	45	50
Inde	35	30	25	20	40	20	15	35	25	10	50
Algérie	95	150	80	70	40	45	25	35	30	40	45
Ouganda	40	20	10	10	10	5	5	5	15	35	45
Somalie	255	250	85	105	160	40	40	40	40	35	40
Autres pays	1 475	1 185	875	1 095	570	335	345	795	515	485	500
Total	**20 855**	**6 070**	**3 140**	**3 495**	**2 645**	**1 435**	**2 015**	**4 505**	**2 380**	**2 210**	**1 865**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Espagne

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Venezuela	585	3 960	11 390	19 070	40 305	28 065	15 655	45 225	60 000	65 595	84 235
Mali	215	210	300	650	1 190	1 440	4 470	1 625	1 240	10 600	15 460
Colombie	120	610	3 150	8 465	28 880	27 180	11 100	35 515	53 040	39 790	14 310
Pérou	10	30	255	525	3 965	5 145	2 235	8 850	14 255	10 380	3 465
Sénégal	30	45	235	435	720	665	3 145	1 255	2 145	7 700	3 300
Maroc	395	335	520	1 280	2 470	945	6 440	3 765	2 980	4 020	2 910
Cisjordanie et bande de Gaza	795	350	1 225	1 965	580	145	135	130	145	915	1 650
Nicaragua	10	20	80	1 360	5 840	3 680	1 195	2 040	2 695	2 100	1 570
Somalie	160	130	55	45	115	40	70	10	840	515	1 195
Guinée	80	190	440	695	940	325	445	265	385	720	1 070
Mauritanie	5	10	45	55	55	40	170	80	55	1 815	1 030
Gambie	55	70	265	125	175	245	655	245	290	1 245	810
Afghanistan	40	65	90	70	115	30	1 580	1 310	765	930	745
Russie	85	170	345	630	760	445	365	660	1 615	890	655
Honduras	150	385	1 155	2 400	6 730	5 465	2 195	2 970	3 655	1 885	650
Autres pays	11 875	8 990	13 490	14 975	22 350	12 530	12 210	12 205	16 365	16 365	8 000
Total	**14 610**	**15 570**	**33 040**	**52 745**	**115 190**	**86 385**	**62 065**	**116 150**	**160 470**	**165 465**	**141 055**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Estonie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ukraine	95	5	10	15	5	0	5	2 610	3 775	1 215	900
Russie	15	10	15	10	30	15	10	215	75	40	30
Bélarus	0	0	5	0	0	0	5	30	20	15	15
Venezuela	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Inde	5	0	0	5	0	0	0	0	5	10	5
Iran	0	10	5	5	5	0	0	0	0	0	5
Congo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Afghanistan	10	5	5	0	5	0	15	15	15	0	5
Géorgie	10	5	10	0	5	0	0	10	10	0	5
Syrie	15	45	80	5	5	5	0	0	5	5	5
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Tadjikistan	0	0	0	0	0	5	0	5	5	0	5
Portugal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres pays	75	70	45	50	45	20	40	55	70	45	15
Total	**225**	**150**	**180**	**90**	**100**	**45**	**75**	**2 940**	**3 980**	**1 330**	**1 005**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – États-Unis

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Venezuela	7 369	18 312	29 926	27 483	25 664	23 530	27 020	138 597	185 344	116 653	141 616
Mexique	19 294	27 879	26 065	20 026	22 525	15 402	12 135	18 850	44 980	53 985	86 001
Haïti	2 220	3 969	8 643	4 112	3 945	7 116	10 038	41 864	75 861	46 629	52 130
Colombie	1 058	1 767	3 204	2 678	3 334	3 852	11 263	32 189	128 129	79 303	50 868
Cuba	135	147	770	1 579	9 155	9 497	12 879	157 226	99 426	13 644	40 348
Guatemala	16 419	25 723	35 318	33 073	51 502	36 490	23 008	39 522	43 073	31 231	39 353
Honduras	14 255	19 470	28 806	24 435	39 466	30 815	19 596	43 190	49 088	35 171	39 035
Équateur	3 732	4 423	3 884	2 386	2 748	3 378	5 625	21 220	34 005	37 742	37 704
El Salvador	18 883	33 620	49 459	33 391	33 619	23 352	14 913	27 147	24 833	14 719	21 188
Nicaragua	387	518	857	1 527	5 474	3 736	4 724	33 080	90 791	32 062	16 633
Brésil	916	1 454	2 625	2 282	2 798	4 593	4 915	25 334	28 290	16 204	15 946
Pérou	509	826	838	616	588	394	517	5 398	44 131	26 452	15 480
Inde	3 650	6 162	7 435	9 440	10 607	5 599	4 886	21 415	51 353	27 609	10 417
Rép. dominicaine	230	362	379	310	314	290	322	961	4 987	4 869	6 373
Russie	1 714	2 158	2 936	1 900	2 595	2 775	3 831	18 197	42 846	13 989	5 104
Autres pays	45 205	58 011	60 994	88 916	86 597	79 998	33 188	106 209	228 914	178 843	333 756
Total	**135 976**	**204 801**	**262 139**	**254 154**	**300 931**	**250 817**	**188 860**	**730 399**	**1 176 051**	**729 105** (S1)	**911 952** (partial)

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Finlande

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Afghanistan	5 190	685	305	135	125	190	225	215	310	235	340
Somalie	1 975	425	100	155	140	180	140	190	805	300	210
Iraq	20 400	1 080	1 000	565	270	475	150	185	230	100	110
Türkiye	55	100	110	285	360	80	125	175	325	170	100
Iran	615	140	90	230	95	25	30	95	150	120	85
Russie	165	175	395	455	285	95	70	1 095	345	125	80
Nigéria	155	160	95	90	105	35	55	90	120	170	65
Rwanda	10	5	15	5	20	0	20	55	45	40	65
Chine	15	50	25	15	40	5	15	10	65	40	55
Syrie	875	600	740	105	95	55	85	135	690	170	50
Géorgie	15	20	120	70	60	5	50	65	90	55	45
Myanmar	5	5	0	5	5	0	0	5	15	15	45
Pakistan	55	95	30	25	15	15	15	35	65	50	35
Apatrides	60	70	25	25	30	10	15	15	10	20	35
Rép. dém. du Congo	20	35	20	25	20	10	5	20	30	15	35
Autres pays	2 540	1 650	1 280	765	790	275	365	2 450	1 170	650	615
Total	**32 150**	**5 295**	**4 350**	**2 955**	**2 455**	**1 455**	**1 365**	**4 835**	**4 465**	**2 275**	**1 970**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – France

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ukraine	1 625	525	530	755	1 175	2 110	2 240	1 770	3 390	13 270	11 675
Rép. dém. du Congo	3 800	3 385	3 805	4 225	4 545	3 120	2 750	6 760	8 815	9 295	11 555
Afghanistan	2 410	6 015	6 600	11 885	11 685	10 000	16 005	22 585	16 550	10 260	11 395
Haïti	3 185	5 290	5 600	2 245	4 720	2 830	2 620	1 885	2 820	5 630	6 410
Soudan	5 315	6 085	4 680	2 980	2 120	1 355	2 210	2 520	5 615	5 145	5 845
Guinée	2 040	2 645	4 130	7 985	7 045	4 690	5 250	6 200	10 510	7 855	5 290
Côte d'Ivoire	1 270	1 675	3 620	6 465	6 725	4 635	6 210	5 915	9 560	6 870	4 805
Türkiye	1 015	1 010	1 290	2 110	4 110	3 095	4 965	10 005	9 805	5 855	4 420
Géorgie	1 085	870	1 895	7 405	7 985	1 805	4 580	8 905	6 120	3 450	3 685
Bangladesh	3 345	2 440	2 620	4 045	6 705	4 615	6 200	10 555	9 565	5 385	3 685
Angola	475	685	880	1 365	1 835	1 265	400	985	2 125	2 685	3 380
Somalie	1 305	875	905	3 785	3 160	2 390	3 145	1 905	2 030	2 305	2 950
Chine	2 960	1 965	2 070	2 740	3 840	930	840	1 150	1 355	2 130	2 220
Sri Lanka	1 405	1 275	1 305	1 750	1 970	1 020	905	1 995	3 565	2 940	1 865
Kosovo*	3 825	2 350	2 680	2 160	2 000	865	855	1 415	1 220	3 150	1 780
Autres pays	35 510	39 700	49 355	64 680	68 670	37 010	44 635	53 055	52 115	43 685	35 515
Total	**70 570**	**76 790**	**91 965**	**126 580**	**138 290**	**81 735**	**103 810**	**137 605**	**145 160**	**129 910**	**116 475**

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Grèce

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Afghanistan	1 545	4 295	7 480	11 820	23 665	11 100	3 195	4 085	8 770	15 155	15 100
Égypte	230	260	810	915	1 695	710	775	1 335	2 160	7 085	8 180
Soudan	115	45	85	80	90	50	55	455	970	1 490	8 170
Syrie	3 325	26 630	16 305	13 145	10 750	7 415	2 945	4 280	13 865	21 875	3 235
Bangladesh	535	1 055	1 255	1 435	2 375	1 625	2 480	1 280	340	770	2 840
Iraq	575	4 770	7 870	9 640	5 590	1 465	990	2 030	6 080	2 235	2 250
Népal	0	45	90	115	135	100	50	55	530	1 185	1 490
Somalie	95	125	230	715	2 270	1 530	1 485	1 985	2 840	1 390	1 485
Türkiye	40	180	1 820	4 820	3 795	1 590	1 910	1 395	2 650	4 230	1 475
Yémen	35	95	195	310	275	130	60	560	935	1 580	1 340
Pakistan	1 505	4 420	8 345	7 185	6 420	3 515	3 415	2 555	1 965	1 075	1 295
Érythrée	135	415	320	330	305	200	140	630	1 810	2 255	1 285
Cisjordanie et bande de Gaza	55	850	1 305	1 515	2 140	1 260	760	2 895	6 720	2 570	1 275
Iran	190	1 085	1 295	1 730	2 325	835	575	415	620	755	860
Albanie	915	1 300	2 345	3 125	2 795	1 025	1 125	885	535	590	600
Autres pays	2 075	4 305	7 200	8 105	10 290	5 310	2 700	4 295	7 110	4 755	4 500
Total	**11 370**	**49 875**	**56 950**	**64 985**	**74 915**	**37 860**	**22 660**	**29 135**	**57 900**	**68 995**	**55 380**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Hongrie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Syrie	64 080	4 875	565	50	20	10	0	0	0	5	15
Russie	15	5	0	0	0	5	0	5	10	0	10
Iran	1 785	1 250	95	30	20	5	10	5	0	0	10
Mongolie	100	15	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Cisjordanie et bande de Gaza	1 010	195	15	5	5	0	0	0	0	0	5
Nigéria	940	45	5	0	5	0	0	0	0	0	5
Bangladesh	4 005	255	10	0	0	5	0	0	0	0	5
Afghanistan	45 560	10 775	1 365	270	185	15	5	15	0	0	5
Ghana	320	10	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Maroc	250	935	10	0	0	0	0	0	0	0	5
Sierra Leone	90	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Türkiye	275	410	20	0	5	0	0	0	0	0	5
Pakistan	15 010	3 650	100	20	25	25	0	0	0	0	5
Autres pays	40 995	5 790	930	260	200	25	25	20	20	20	25
Total	**174 435**	**28 215**	**3 120**	**635**	**470**	**90**	**40**	**45**	**30**	**25**	**110**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Irlande

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Somalie	15	30	20	55	135	165	335	1 570	1 095	1 305	2 015
Nigéria	185	175	185	250	385	210	450	1 105	2 080	4 015	1 910
Pakistan	1 350	235	195	240	205	85	55	240	620	1 385	1 665
Afghanistan	125	120	75	95	105	70	200	850	1 105	1 000	1 290
Géorgie	40	75	300	450	635	35	330	2 705	1 050	655	865
Viet Nam	5	5	0	15	20	10	15	20	35	250	680
Bangladesh	285	55	60	55	60	30	35	160	445	1 005	660
Ukraine	45	20	15	5	10	0	5	420	215	250	310
Zimbabwe	95	190	260	280	445	80	145	975	765	555	220
Soudan	15	15	20	50	30	15	25	95	165	185	200
Brésil	5	30	35	110	115	70	40	90	170	230	200
Albanie	215	220	280	460	970	40	65	220	165	180	190
Cisjordanie et bande de Gaza	10	20	20	45	35	10	10	35	120	970	170
Inde	145	45	30	45	65	15	15	70	145	160	165
Égypte	15	15	35	35	40	20	25	340	280	170	135
Autres pays	720	985	1 380	1 465	1 485	680	865	4 750	4 765	6 120	2 300
Total	**3 270**	**2 235**	**2 910**	**3 655**	**4 740**	**1 535**	**2 615**	**13 645**	**13 220**	**18 435**	**12 975**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Islande

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ukraine	10	10	10	30	10	5	..	2 350	1 625	1 235	1 085
Cisjordanie et bande de Gaza	5	15	15	25	20	120	90	230	215	91	170
Venezuela	..	..	..	15	180	105	355	1 220	1 570	170	145
Ouganda	..	..	..	..	5	..	5	5	5	10	30
Nigéria	5	20	10	35	50	35	50	65	115	40	30
Colombie	..	..	..	5	10	5	15	40	45	40	25
Iraq	30	70	110	110	135	110	60	70	45	35	20
Afghanistan	20	25	15	45	45	30	90	65	40	40	20
Serbie	5	10	20	10	15	..	5	..	..	..	15
Chine	..	..	5	..	5	..	..	..	5	5	15
Jordanie	..	..	..	..	5	..	..	15	5	5	10
Syrie	40	35	30	40	20	60	65	90	80	35	10
Géorgie	..	40	290	30	20	5	..	20	15	10	10
États-Unis	5	5	5	10	5	5	..	5	5	10	10
Inde	..	..	..	5	5	..	..	..	5	..	5
Autres pays	..	..	..	370	275	145	..	355	345	134	60
Total	**360**	**1 132**	**1 065**	**730**	**805**	**625**	**865**	**4 530**	**4 120**	**1 860**	**1 660**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Israël

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sri Lanka	160	..	430	540	446	134	174	151	292	508	2 819
Inde	..	..	322	671	636	189	268	279	751	580	1 021
Érythrée	3 596	2 143	2 299	6 348	129	88	138	16	41	81	881
Thaïlande	..	..	5	9	9	5	20	19	20	193	714
Malawi	..	..	10	26	30	13	5	11	60	528	572
Russie	..	395	635	2 772	4 477	325	53	1 012	1 864	700	447
Soudan	1 373	661	936	766	41	13	25	110	85	118	396
Colombie	..	..	21	127	212	85	16	143	166	242	332
Éthiopie	292	127	195	136	133	43	28	68	171	240	245
Ouzbékistan	..	..	72	356	190	38	18	111	204	199	231
Ukraine	703	6 880	7 711	1 765	633	217	117	95	..	7	201
Chine	..	..	52	40	248	88	405	185	272	277	178
Moldova	..	302	332	436	242	75	193	218	348	200	171
Türkiye	..	5	41	169	322	89	128	159	256	161	151
Tanzanie	..	..	..	..	..	..	..	..	47	111	114
Autres pays	..	..	2 307	2 102	1 697	483	337	1 338	2 238	1 935	1 159
Total	**5 010**	**8 150**	**15 368**	**16 263**	**9 445**	**1 885**	**1 925**	**3 915**	**6 815**	**6 080**	**9 632**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Italie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bangladesh	6 010	6 570	12 125	4 165	1 340	2 275	6 635	14 590	23 195	32 865	27 480
Pérou	35	40	120	750	2 445	735	570	3 000	7 485	15 595	15 335
Égypte	560	775	810	740	805	360	2 680	8 835	18 175	11 595	11 090
Pakistan	10 275	13 470	9 470	7 445	7 305	4 960	6 880	11 370	16 685	11 740	9 585
Maroc	575	1 545	1 860	1 875	1 510	475	1 575	2 785	5 085	9 985	8 870
Inde	250	535	505	915	1 035	205	140	535	1 780	4 835	7 075
Tunisie	295	330	445	1 005	705	1 000	6 360	5 365	7 515	9 435	5 455
Géorgie	130	195	540	1 155	970	495	1 335	3 240	3 040	3 365	4 295
Sri Lanka	85	135	325	500	385	85	110	415	1 330	4 335	3 885
Chine	360	870	315	365	465	145	85	150	345	2 360	3 200
Colombie	40	90	210	580	875	540	380	1 765	2 080	3 325	2 720
Afghanistan	3 975	2 830	1 010	495	590	640	5 235	2 100	1 900	2 035	2 705
Venezuela	45	140	520	1 260	1 545	830	455	1 350	1 410	2 385	1 960
Nigéria	17 755	26 550	24 950	5 510	1 255	855	1 300	1 805	1 960	2 190	1 655
Sénégal	6 340	7 550	8 295	2 490	865	280	435	610	1 545	2 030	1 610
Autres pays	36 060	59 560	65 060	24 190	12 910	7 460	11 025	19 285	37 035	33 045	19 715
Total	**82 790**	**121 185**	**126 560**	**53 440**	**35 005**	**21 340**	**45 200**	**77 200**	**130 565**	**151 120**	**126 635**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Japon

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Thaïlande	83	21	65	40	..	..	..	..	184	2 128	1 556
Myanmar	808	650	962	656	788	..	..	298	324	627	1 490
Inde	229	470	603	549	730	..	..	172	934	951	959
Sri Lanka	469	938	2 226	1 551	1 530	..	..	502	3 778	2 455	905
Bangladesh	244	242	438	542	662	..	..	230	538	568	777
Türkiye	926	1 143	1 198	563	1 331	..	..	445	2 406	1 223	683
Pakistan	295	289	469	720	971	..	..	238	1 062	700	534
Indonésie	969	1 829	2 038	634	53	..	..	..	..	226	496
Ghana	50	174	106	50	75	..	..	31	98	251	492
Cameroun	67	66	98	203	234	..	..	84	175	139	325
Nigéria	154	108	77	98	120	..	..	56	193	114	315
Ouzbékistan	..	2	..	..	..	..	..	210	473	265	292
Népal	1 768	1 451	1 451	1 713	1 256	..	..	130	697	506	291
Chine	167	156	315	308	134	..	..	45	90	195	254
Cambodge	67	318	772	961	1 321	..	..	578	888	364	204
Autres pays	1 284	3 044	8 432	1 905	..	..	..	..	1 985	2 933	2 034
Total	**7 580**	**10 901**	**19 250**	**10 493**	**10 375**	**3 935**	**2 415**	**3 770**	**13 825**	**13 645**	**11 607**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lettonie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Somalie	0	0	0	0	0	0	0	0	25	35	240
Afghanistan	35	35	15	5	5	10	70	110	305	150	140
Éthiopie	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	110
Maroc	0	0	0	0	0	0	0	5	5	10	90
Tadjikistan	0	15	15	5	5	0	0	5	10	165	85
Soudan	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	80
Algérie	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	70
Égypte	0	0	0	10	5	0	5	0	5	0	65
Érythrée	0	10	20	5	0	0	0	0	10	0	60
Pakistan	5	20	0	5	5	5	5	5	10	35	40
Bangladesh	0	5	5	5	5	5	0	5	40	50	35
Yémen	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	35
Russie	10	25	25	50	25	10	30	120	45	40	30
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	30
Iran	0	0	0	0	5	5	5	60	210	30	20
Autres pays	280	235	275	90	125	110	465	235	905	280	160
Total	**330**	**345**	**355**	**175**	**180**	**145**	**580**	**545**	**1 625**	**800**	**1 290**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lituanie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bélarus	15	10	35	15	15	80	245	400	280	125	70
Somalie	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	45
Ukraine	60	30	35	15	15	0	0	10	5	25	30
Russie	35	50	80	50	275	65	115	140	50	40	25
Tadjikistan	5	20	50	120	205	40	35	45	15	10	20
Afghanistan	30	30	15	20	10	10	115	40	25	10	20
Pakistan	0	5	10	0	0	0	30	0	0	10	10
Azerbaïdjan	15	5	5	25	10	0	5	5	5	10	10
Iran	0	0	0	15	5	0	75	10	10	0	10
Ouzbékistan	0	0	0	0	5	5	0	0	10	20	10
Turquie	0	5	20	20	15	15	30	5	5	10	10
Sri Lanka	0	5	20	15	0	5	65	10	15	0	5
États-Unis	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5
Algérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Moldova	0	0	0	5	0	0	0	0	5	0	5
Autres pays	115	255	250	85	70	35	3 170	240	85	35	50
Total	**275**	**415**	**520**	**385**	**625**	**260**	**3 905**	**905**	**510**	**295**	**330**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Luxembourg

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Érythrée	45	115	230	410	565	255	320	450	490	445	365
Syrie	635	330	405	280	375	360	445	1 045	785	370	210
Venezuela	0	0	0	10	65	45	35	85	125	115	90
Algérie	25	75	160	75	75	35	20	30	65	130	85
Afghanistan	220	60	40	180	170	100	115	185	130	55	80
Türkiye	20	15	10	45	60	45	25	90	75	105	75
Somalie	15	25	20	30	45	20	15	20	25	35	60
Colombie	0	0	0	5	10	10	10	20	70	100	60
Soudan	5	15	30	65	40	15	40	15	130	30	50
Maroc	15	75	205	90	45	25	15	25	50	70	50
Tunisie	20	40	100	90	30	20	15	30	40	50	45
Ukraine	25	35	35	20	25	5	0	10	20	30	45
Guinée	5	20	35	50	40	25	15	30	65	60	40
Iraq	545	180	140	185	130	65	55	20	35	15	35
Éthiopie	10	15	25	30	25	10	35	25	35	45	35
Autres pays	775	1 065	890	660	500	260	210	325	475	470	445
Total	**2 360**	**2 065**	**2 325**	**2 225**	**2 200**	**1 295**	**1 370**	**2 405**	**2 615**	**2 125**	**1 770**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Mexique

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cuba	37	43	796	212	8 683	5 758	8 319	18 095	18 386	17 884	34 581
Venezuela	57	361	4 042	6 344	7 665	3 292	6 223	14 915	5 518	5 419	14 321
Haïti	16	47	436	82	5 536	5 964	51 827	17 153	44 239	10 853	9 074
Honduras	1 560	4 119	4 272	13 631	30 093	15 469	36 361	31 092	41 936	27 889	4 754
Colombie	26	44	96	204	558	501	1 275	2 490	2 566	2 315	2 141
Guatemala	102	437	676	1 383	3 778	3 005	4 149	5 269	6 111	3 725	1 119
El Salvador	1 475	3 488	3 708	6 186	8 999	4 053	6 037	7 806	6 118	5 479	1 110
Équateur	5	20	23	22	78	85	245	1 241	1 574	1 048	823
Pérou	5	2	5	7	25	51	112	338	173	333	353
Nicaragua	28	70	62	1 246	2 232	802	2 919	8 984	1 363	940	352
Chili	..	..	..	5	418	808	6 970	885	3 489	817	308
Brésil	..	5	5	5	552	372	3 836	2 594	3 678	531	162
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	6	541	1 744	142	140
République dominicaine	..	5	5	10	34	32	200	1 423	440	212	139
Russie	7	8	15	8	26	5	16	257	137	108	122
Autres pays	102	132	455	278	1 688	1 008	2 925	5 652	3 508	1 270	983
Total	**3 420**	**8 781**	**14 596**	**29 623**	**70 365**	**41 205**	**131 420**	**118 735**	**140 980**	**78 965**	**70 482**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Norvège

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ukraine	90	25	30	35	25	10	5	750	1 030	755	1 110
Syrie	10 535	540	1 000	415	535	540	585	1 575	1 545	2 120	380
Érythrée	2 785	545	840	220	180	150	185	310	320	275	265
Afghanistan	6 910	365	135	90	95	55	250	500	255	155	170
Colombie	0	10	15	10	35	25	45	150	185	160	155
Cisjordanie et bande de Gaza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75	155
Türkiye	80	80	160	770	360	85	100	210	530	265	125
Russie	110	60	45	50	80	25	10	250	185	65	70
Iran	1 310	115	85	110	70	45	30	70	80	65	65
Chine	60	20	25	15	15	15	100	15	30	55	60
Venezuela	0	10	10	20	20	15	30	90	105	60	55
Soudan	360	45	40	40	25	10	5	15	40	30	50
Éthiopie	655	155	85	40	40	20	35	55	50	35	50
Iraq	2 935	205	140	95	50	35	30	35	40	40	45
Yémen	70	15	10	10	30	10	10	30	35	30	40
Autres pays	4 605	1 085	765	630	645	300	195	595	705	615	600
Total	**30 505**	**3 275**	**3 385**	**2 550**	**2 205**	**1 340**	**1 615**	**4 650**	**5 135**	**4 800**	**3 395**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Nouvelle-Zélande

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inde	21	31	43	49	66	43	140	68	677	1 079	749
Chine	23	64	76	103	91	65	68	71	401	340	283
Sri Lanka	23	13	30	42	50	25	29	21	65	198	198
Pakistan	24	14	18	28	12	..	5	14	45	95	126
Bangladesh	17	14	27	12	21	7	12	5	8	48	113
Malaisie	7	11	10	18	36	38	11	34	234	75	76
Afghanistan	9	6	27	7	32	13	5	13	29	66	69
Népal	..	5	..	..	5	..	..	..	13	80	66
Iran	19	15	19	20	32	14	..	..	16	64	40
Myanmar	..	..	5	10	..	..	17	12	18	34	29
Indonésie	..	5	..	..	5	111	26	5	5	10	22
Fidji	28	12	8	..	12	18	5	18	6	13	21
Russie	5	5	22	7	11	11	15	10	7	12	17
Afrique du Sud	22	13	5	6	14	8	10	5	6	11	16
Viet Nam	6	..	..	5	5	..	..	..	6	5	16
Autres pays	146	179	270	148	148	82	72	59	184	255	217
Total	**350**	**387**	**560**	**455**	**540**	**435**	**415**	**335**	**1 720**	**2 385**	**2 058**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pays-Bas

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Syrie	18 640	2 865	2 965	2 960	3 675	4 070	8 385	12 645	13 030	11 525	3 280
Érythrée	7 390	1 865	1 590	1 410	500	370	770	1 365	2 345	1 470	3 135
Türkiye	55	235	480	1 300	1 250	990	2 460	2 685	2 860	1 870	1 480
Somalie	260	155	125	135	220	200	905	1 455	1 805	1 070	1 290
Algérie	45	980	890	1 270	1 210	995	1 105	1 205	1 560	950	1 205
Nigéria	215	195	245	560	2 105	635	415	520	655	770	815
Soudan	235	190	260	270	200	155	135	195	810	525	795
Afghanistan	2 550	1 025	320	325	435	390	3 010	2 730	670	490	765
Pakistan	155	160	180	310	395	265	445	875	640	490	695
Éthiopie	130	155	125	55	90	45	165	305	325	415	670
Maroc	80	1 270	980	1 065	1 060	775	905	720	885	605	670
Iraq	3 010	960	845	745	620	335	745	670	1 495	2 225	575
Sierra Leone	40	35	65	90	110	60	65	85	340	245	525
Yémen	50	45	170	530	645	410	1 190	2 430	1 980	1 080	505
Iran	1 885	885	720	1 870	1 535	370	265	700	1 125	700	430
Autres pays	8 295	8 265	6 130	7 570	8 490	3 655	3 790	6 945	7 845	7 570	7 280
Total	**43 035**	**19 285**	**16 090**	**20 465**	**22 540**	**13 720**	**24 755**	**35 530**	**38 370**	**32 000**	**24 115**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pologne

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ukraine	1 575	595	300	225	215	95	115	1 505	1 625	6 135	6 245
Bélarus	20	35	30	25	30	385	2 130	2 880	3 515	3 615	2 715
Russie	6 985	7 435	2 120	1 600	1 770	495	340	1 350	970	515	280
Afghanistan	15	20	25	40	55	120	1 595	245	125	225	195
Tadjikistan	525	830	85	35	80	45	95	95	110	305	190
Somalie	0	0	5	0	5	5	55	10	55	485	140
Éthiopie	0	0	5	5	5	0	10	5	35	520	135
Érythrée	5	0	5	5	0	5	0	5	15	500	95
Pakistan	20	20	20	25	15	10	15	60	20	70	75
Soudan	0	0	0	0	0	0	5	35	20	225	70
Géorgie	230	55	20	20	50	20	45	60	30	55	65
Moldova	0	5	5	0	5	0	0	5	30	30	60
Syrie	285	40	40	25	25	35	125	85	115	405	50
Colombie	0	0	0	0	0	0	0	0	15	35	50
Cameroun	0	0	0	0	0	5	10	30	10	50	45
Autres pays	595	750	345	400	510	290	1 700	1 330	1 030	1 275	745
Total	**10 255**	**9 785**	**3 005**	**2 405**	**2 765**	**1 510**	**6 240**	**7 700**	**7 720**	**14 445**	**11 155**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Portugal

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Colombie	0	5	0	20	15	5	10	85	255	255	245
Chine	75	10	0	5	15	5	0	5	30	75	170
Angola	20	30	120	225	305	115	45	55	155	200	155
Venezuela	0	15	35	40	95	15	15	25	55	165	105
Gambie	5	25	20	20	175	150	65	165	315	275	100
Guinée	35	50	45	70	120	80	50	35	85	95	80
Maroc	20	5	10	30	35	85	115	110	120	95	75
Pérou	0	0	0	0	0	0	0	0	20	15	65
Nigéria	5	5	10	20	60	35	15	25	55	70	60
Sénégal	10	25	25	20	70	80	45	90	195	390	50
Afghanistan	5	20	30	5	20	10	595	250	305	175	45
Rép. dém. du Congo	25	40	160	130	85	25	10	60	60	70	40
Russie	10	15	30	10	15	0	0	55	30	15	35
Algérie	5	10	20	5	15	5	15	45	45	40	35
États-Unis	0	0	0	5	0	5	0	0	5	10	35
Autres pays	655	455	510	635	710	285	370	975	870	730	460
Total	**870**	**710**	**1 015**	**1 240**	**1 735**	**900**	**1 350**	**1 980**	**2 600**	**2 675**	**1 755**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – République slovaque

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ukraine	15	15	5	0	5	0	0	150	20	30	35
Afghanistan	25	10	25	30	85	50	90	15	20	15	20
Bélarus	0	0	0	0	0	0	0	5	0	15	15
Russie	5	0	5	5	5	0	0	35	10	5	10
Syrie	5	10	10	10	5	35	10	10	5	5	10
Angola	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Pakistan	5	15	10	10	5	5	10	15	15	5	5
Maroc	0	0	5	0	5	40	105	70	20	5	5
Azerbaïdjan	0	0	0	15	0	0	0	0	5	5	5
Égypte	0	0	0	0	0	5	5	0	5	0	5
Inde	5	5	0	0	5	10	15	5	5	0	5
Autres pays	205	45	85	85	85	105	90	145	210	55	10
Total	**270**	**100**	**155**	**155**	**215**	**265**	**330**	**505**	**375**	**140**	**130**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Royaume-Uni

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pakistan	3 365	3 775	3 195	2 625	2 566	1 525	1 159	2 582	5 273	10 542	10 638
Érythrée	3 755	1 265	1 125	2 210	1 927	2 604	5 019	3 275	3 870	5 053	8 948
Iran	3 715	4 835	3 095	4 005	5 464	4 199	10 446	9 183	7 397	8 099	7 419
Afghanistan	2 850	3 115	1 960	2 105	2 135	1 546	3 088	10 872	9 307	8 508	6 462
Bangladesh	1 320	2 255	2 005	1 465	1 364	876	887	3 468	4 258	7 225	6 247
Soudan	3 020	1 445	1 840	1 785	1 784	2 153	2 385	3 191	3 453	4 833	5 869
Inde	1 325	2 055	1 820	1 685	1 910	1 046	1 125	3 248	5 253	5 312	5 751
Somalie	435	405	340	335	356	308	725	558	692	1 379	4 777
Nigéria	1 590	1 895	1 665	1 415	1 430	1 015	1 027	1 168	1 263	2 841	2 904
Viet Nam	620	820	1 155	1 280	1 584	982	1 844	990	2 304	5 259	2 428
Brésil	25	40	35	70	202	205	137	651	1 857	2 669	2 416
Iraq	2 650	3 735	3 355	3 660	3 901	3 281	7 721	6 295	3 985	3 469	2 370
Sri Lanka	1 410	1 250	960	620	759	402	329	1 108	2 016	2 862	2 243
Éthiopie	770	360	470	525	327	334	843	844	583	961	2 096
Syrie	2 795	1 570	785	920	1 374	1 746	3 895	4 534	3 772	6 680	1 959
Autres pays	10 325	9 560	9 575	12 660	17 382	13 803	15 835	37 428	29 132	32 443	28 093
Total	**39 970**	**38 380**	**33 380**	**37 365**	**44 465**	**36 025**	**56 465**	**89 395**	**84 415**	**108 135**	**100 620**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Slovénie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maroc	5	40	40	170	720	1 215	160	370	5 745	3 455	2 415
Égypte	0	0	10	15	40	145	105	15	15	170	345
Algérie	0	40	190	470	1 010	275	80	85	410	415	265
Syrie	15	270	90	155	60	55	90	40	45	195	115
Bangladesh	0	0	5	60	175	150	265	825	40	55	90
Afghanistan	45	410	575	455	415	740	2 590	1 205	100	375	70
Pakistan	25	105	140	775	520	490	490	555	130	80	65
Tunisie	0	10	15	40	130	30	55	70	75	90	55
Ukraine	10	0	0	0	0	5	0	195	90	120	55
Inde	0	5	5	35	25	20	35	850	110	40	50
Burundi	0	0	0	0	0	0	0	230	5	25	45
Cisjordanie et bande de Gaza	0	5	10	20	45	10	25	5	20	30	40
Chine	0	5	5	5	5	0	5	5	15	5	35
Türkiye	5	60	100	65	65	55	275	200	25	30	35
Iraq	45	115	20	95	85	85	255	180	10	30	30
Autres pays	110	200	235	440	320	190	790	1 815	350	350	255
Total	**260**	**1 265**	**1 440**	**2 800**	**3 615**	**3 465**	**5 220**	**6 645**	**7 185**	**5 465**	**3 965**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suède

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Afghanistan	41 190	2 145	1 245	685	770	670	915	770	615	420	410
Syrie	50 890	4 710	5 250	2 635	3 455	1 350	1 815	1 580	945	930	410
Érythrée	6 515	740	1 540	1 000	1 000	825	535	520	415	325	255
Türkiye	220	690	825	440	630	395	480	445	490	360	230
Iran	4 270	935	905	1 115	965	510	255	390	430	265	225
Ukraine	1 335	545	460	510	830	510	410	1 785	430	260	215
Ouzbékistan	285	220	280	665	970	725	160	615	695	445	200
Iraq	20 190	2 045	1 475	1 070	855	575	445	405	240	195	170
Colombie	20	120	190	330	490	150	115	545	390	210	150
Pakistan	515	270	230	330	345	195	130	155	130	95	115
Géorgie	780	640	1 005	1 055	905	360	225	140	80	40	110
Ouganda	95	65	50	80	90	75	30	90	180	140	105
Nigéria	405	300	320	325	305	215	140	240	155	180	105
Mongolie	970	350	335	310	305	375	120	85	100	95	95
Azerbaïdjan	315	165	235	330	270	125	75	210	180	100	90
Autres pays	28 200	8 445	7 880	7 805	8 620	4 745	3 205	5 235	3 485	2 720	2 055
Total	**156 195**	**22 385**	**22 225**	**18 685**	**20 805**	**11 800**	**9 055**	**13 210**	**8 960**	**6 780**	**4 940**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suisse

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Afghanistan	7 800	3 185	1 180	1 125	1 350	1 630	2 960	6 940	5 860	5 045	5 345
Érythrée	9 860	5 040	3 155	2 495	2 500	1 635	1 725	1 595	1 880	1 880	3 255
Türkiye	385	475	770	925	1 225	1 130	2 245	4 680	6 635	3 770	2 090
Algérie	285	520	515	710	780	935	960	1 305	1 740	2 020	2 050
Somalie	1 215	1 530	795	510	360	260	395	450	600	715	1 905
Maroc	370	795	420	440	320	370	510	490	1 565	1 245	1 005
Éthiopie	565	1 010	305	190	145	100	175	195	245	430	955
Syrie	4 650	2 040	1 810	1 195	945	755	905	1 165	1 340	1 385	870
Iraq	2 285	1 250	545	520	490	270	495	455	415	525	530
Tunisie	285	215	180	245	125	135	170	380	545	630	440
Colombie	10	30	30	55	120	60	75	145	235	240	325
Apatrides	385	140	85	110	90	55	70	160	145	155	320
Rép. dém. du Congo	150	155	130	90	75	95	70	185	200	265	315
Géorgie	365	395	615	805	530	205	335	660	515	365	285
Sri Lanka	1 775	1 315	730	500	475	340	270	285	405	390	270
Autres pays	7 735	7 780	5 405	3 620	3 070	1 790	1 935	4 040	4 570	3 690	3 455
Total	**38 120**	**25 875**	**16 670**	**13 535**	**12 600**	**9 765**	**13 295**	**23 130**	**26 895**	**22 750**	**23 415**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Tchéquie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Viet Nam	55	55	60	75	120	40	50	105	95	140	170
Ukraine	565	355	295	280	215	240	265	205	105	175	135
Ouzbékistan	5	15	10	90	65	35	25	75	110	175	90
Moldova	15	5	15	10	40	45	55	70	90	70	60
Russie	30	50	40	70	80	30	15	135	95	70	55
Géorgie	15	45	110	140	190	85	185	70	45	30	35
Türkiye	5	25	25	35	20	25	35	220	185	55	35
Kazakhstan	10	15	35	30	95	20	10	15	30	20	30
Syrie	130	65	70	30	35	20	30	45	45	30	25
Nigéria	15	20	10	10	15	5	5	20	15	25	20
Myanmar	0	5	5	5	0	0	5	20	25	25	20
Algérie	10	5	5	15	10	5	20	10	15	20	20
Bélarus	15	10	15	10	10	60	35	40	35	15	20
Afghanistan	25	35	15	20	20	5	175	60	30	10	15
Pakistan	5	5	10	15	10	0	10	10	10	5	15
Autres pays	340	495	420	525	650	180	140	235	205	170	190
Total	**1 240**	**1 205**	**1 140**	**1 360**	**1 575**	**795**	**1 060**	**1 335**	**1 135**	**1 035**	**935**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Türkiye

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Afghanistan	63 443	34 775	67 352	53 029	35 042	22 606	21 926	19 400	13 068	5 550	3 472
Iraq	55 574	28 763	44 500	19 959	15 532	5 875	4 961	4 083	2 776	1 881	1 463
Iran	11 383	12 115	9 186	6 387	3 558	1 425	1 032	1 140	1 416	784	585
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	7 131	713	139	29
Autres pays	2 774	1 935	2 332	4 278	2 283	1 429	1 336	1 491	1 042	656	910
Total	**133 590**	**77 851**	**123 597**	**83 818**	**56 415**	**31 335**	**29 255**	**33 245**	**19 015**	**9 010**	**6 459**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ufbpwn.

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau arrondis à l'unité la plus proche (0 ou 5) pour tous les pays, tandis que les chiffres des Tableaux B.3 ne sont arrondis que si la source initiale l'est. Les données correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées.

Remarques sur les pays d'asile :

- Australie : À partir de 2021, les données australiennes correspondent au nombre de demandes de visa de protection déposées sur le territoire australien au cours de la période considérée (chiffres communiqués par le ministère australien de l'Intérieur). Avant 2021, les données australiennes sont extraites de la base de données du HCR.
- États-Unis : les statistiques s'appuient sur les données officielles fournies par les Services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) pour les demandes d'immigration volontaire et par le Bureau exécutif chargé de l'examen des demandes d'immigration (EOIR) pour les demandes d'immigration défensive. En 2025, ces dernières couvrent l'année entière, tandis que les premières ne couvrent que la période de janvier à septembre 2025 et sont présentées par dossier et non par personne. En 2024, seules les données de l'EOIR et de l'USCIS couvrent le premier semestre.
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Pays de l'UE/EEE : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.
- Autres pays (source HCR) : les valeurs comprises entre zéro et cinq ont été arrondies à des multiples de cinq. L'absence de données ou la valeur zéro est indiquée par un « … ».

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo) : Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source : Pays européens : Eurostat ; Autres pays : gouvernements, données compilées par l'Unité des Donnés sur la Population du HCR (https://popstats.unhcr.org/refugee-statistics/download).

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger *(foreign-born).* Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Allemagne	10 792	11 392	12 609	13 088	13 520	13 754	13 882	13 444	14 564	15 469	16 051
% of total population	13.2	13.8	15.2	15.7	16.2	16.4	16.6	16.0	17.3	18.3	19.0
Australie	6 730	6 912	7 139	7 333	7 533	7 653	7 502	7 686	8 187	8 576	8 834
% of total population	28.3	28.6	29.1	29.4	29.8	29.8	29.0	29.5	31.1	32.3	32.9
Autriche	1 485	1 595	1 656	1 697	1 729	1 765	1 798	1 842	1 976	2 039	2 085
% of total population	17.3	18.3	18.9	19.2	19.5	19.8	20.1	20.5	21.6	22.3	22.9
Belgique	1 786	1 849	1 881	1 920	1 973	2 056	2 080	2 126	2 249	2 332	2 403
% of total population	15.9	16.3	16.6	16.8	17.2	17.8	18.0	18.3	19.2	19.9	20.4
Canada	7 287	7 541	7 714	7 896	..	..	8 362	..	..	..	
% of total population	20.4	20.9	21.1	21.3	..	..	21.8	..	..	..	..
Chili	465	..	746	..	1 307	1 487	1 535	1 631	1 836	1 919	
% of total population	2.6	..	4.1	..	6.9	7.7	7.9	8.4	9.4	9.7	..
Colombie	145.5	..	..	.	.	1 932.8	..	..	..	3 064	
% of total population	0.3	..	..	..	..	3.8	..	..	..	5.8	..
Costa Rica	412	.	.	.	.	521	..	..	..	628	
% of total population	8.6	..	..	..	..	10.4	..	..	..	12.3	..
Danemark	501	541	571	592	608	614	618	641	698	725	753
% of total population	8.9	9.5	9.9	10.2	10.5	10.6	10.6	10.9	11.8	12.2	12.6
Espagne	5 891	5 918	6 025	6 199	6 539	6 997	7 215	7 365	8 204	8 838	9 464
% of total population	12.6	12.7	12.9	13.2	13.8	14.7	15.1	15.4	17.1	18.4	19.8
Estonie	195	194	193	196	198	199	198	201	235	244	242
% of total population	14.8	14.7	14.6	14.9	15.0	15.0	14.9	15.0	17.2	17.9	17.9
États-Unis	43 290	43 739	44 525	44 729	44 933	44 258	45 273	47 331	49 060	51 227	52 009
% of total population	13.3	13.4	13.5	13.4	13.4	13.1	13.3	13.9	14.3	14.9	15.0
Finlande	322	337	358	373	387	404	421	442	477	535	583
% of total population	5.9	6.1	6.5	6.8	7.0	7.3	7.6	8.0	8.5	9.5	10.4
France	7 916	8 028	8 099	8 200	8 368	8 473	8 549	8 686	8 982	9 363	9 629
% of total population	12.1	12.4	12.4	12.5	12.7	12.9	13.0	13.0	13.5	14.1	14.5
Grèce	1 243	1 220	1 251	1 278	1 307	1 348	1 362	1 198	1 166	1 148	1 142
% of total population	11.4	11.3	11.6	11.9	12.2	12.6	12.7	11.4	11.3	11.3	11.5
Hongrie	476	504	514	537	565	594	598	613	649	682	693
% of total population	4.8	5.1	5.2	5.5	5.8	6.1	6.1	6.3	6.7	7.0	7.2
Irlande	805	810	845	879	914	948	983	1 017	1 114	1 220	1 275
% of total population	17.2	17.1	17.7	18.2	18.6	19.1	19.6	20.1	21.6	23.3	24.1
Islande	39	42	47	55	61	67	69	72	82	81	85
% of total population	11.9	12.6	13.7	15.7	17.2	18.3	18.7	19.1	21.4	20.7	21.5
Israël	1 817	1 818	1 812	1 811	1 809	1 812	1 797	1 793	1 835	1 804	1 766
% of total population	22.8	22.3	21.9	21.5	21.1	20.8	20.3	19.9	20.0	19.3	18.7
Italie	5 805	5 907	6 054	6 175	6 069	6 161	6 262	6 161	6 417	6 674	6 928
% of total population	9.6	9.8	10.0	10.2	10.1	10.3	10.5	10.3	10.8	11.2	11.7
Lettonie	265	259	251	246	242	237	230	224	241	239	216
% of total population	13.4	13.1	12.9	12.7	12.6	12.4	12.1	11.9	12.8	12.7	11.6
Lituanie	136	130	127	131	138	153	165	169	232	268	281
% of total population	4.7	4.5	4.5	4.7	4.9	5.5	5.9	6.0	8.2	9.4	9.9
Luxembourg	249	261	271	281	291	302	310	319	334	343	352
% of total population	44.2	45.2	45.8	46.6	47.4	48.2	48.8	49.4	50.5	51.3	52.0
Mexique	1 007	..	..	1 075	..	1 212	..	.	..	1 567	
% of total population	0.8	..	..	0.9	..	1.0	..	..	..	1.2	..

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Norvège	742	772	800	822	842	868	878	898	957	1 011	1 046
% of total population	14.4	14.8	15.2	15.5	15.8	16.2	16.3	16.6	17.4	18.2	18.7
Nouvelle-Zélande	..	..	..	1 330	..	..	..	..	1 468	..	
% of total population	..	..	..	27.8	..	..	..	..	28.8	..	..
Pays-Bas	1 996	2 057	2 137	2 216	2 299	2 400	2 451	2 551	2 777	2 915	3 026
% of total population	11.7	12.0	12.4	12.8	13.2	13.6	13.9	14.3	15.4	16.0	16.5
Pologne	612	626	652	696	761	849	902	951	933	936	940
% of total population	1.6	1.6	1.7	1.8	2.0	2.2	2.4	2.5	2.4	2.4	2.5
Portugal	1 161	1 170	1 200	1 237	1 307	1 416	1 496	1 568	1 733	1 704	
% of total population	11.2	11.3	11.6	12.0	12.7	13.7	14.4	15.1	16.6	16.3	..
République slovaque	178	182	186	190	194	198	202	227	227	228	229
% of total population	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	4.2	4.1	4.1	4.2
Royaume-Uni	8 482	8 988	9 369	9 388	9 482	9 539	9 614	11 457	12 411	13 115	
% of total population	13.0	13.7	14.2	14.1	14.2	14.2	14.3	16.9	18.1	19.0	..
Slovénie	238	241	245	250	265	282	293	295	309	320	330
% of total population	11.5	11.7	11.9	12.1	12.8	13.5	13.9	13.9	14.6	15.1	15.6
Suède	1 604	1 676	1 784	1 877	1 956	2 020	2 047	2 091	2 146	2 171	2 200
% of total population	16.5	17.0	17.9	18.5	19.1	19.6	19.7	20.0	20.4	20.5	20.7
Suisse	2 355	2 416	2 480	2 519	2 553	2 590	2 630	2 672	2 734	2 866	2 939
% of total population	28.6	29.0	29.4	29.7	29.9	30.1	30.3	30.6	30.9	32.2	32.9
Tchéquie	416	433	465	468	507	534	570	686	991	1 070	1 096
% of total population	4.0	4.1	4.4	4.4	4.8	5.1	5.4	6.5	9.2	9.9	10.3
Türkiye	1 592	1 777	1 924	2 278	2 669	2 610	3 141	3 243	3 003	2 931	3 016
% of total population	2.0	2.2	2.3	2.7	3.1	3.0	3.6	3.7	3.4	3.4	3.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4. Le pourcentage de la population totale est calculé à partir des estimations de la population totale par les Nations unies et Eurostat qui peuvent être différentes des estimations nationales.

StatLink https://stat.link/xmyu15

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Allemagne

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	1253	1 328	1 460	1 548	1 663	1 638	1 456	1 507	1 545	1 543	1 549	54
Türkiye	1 343	1 362	1 321	1 195	1 320	1 340	1 285	1 298	1 310	1 379	1 427	48
Ukraine	214	211	222	251	266	261	258	231	484	866	1 117	60
Russie	936	954	955	1 058	1 077	1 076	958	986	1 020	1 034	1 043	58
Syrie	70	141	453	620	711	722	874	779	898	944	985	41
Kazakhstan	725	735	735	910	947	926	833	930	960	961	960	52
Roumanie	484	545	653	667	777	812	742	774	846	876	864	50
Italie	425	439	506	470	511	525	519	500	486	472	465	40
Bosnie-Herzégovine	157	164	171	263	289	304	334	306	357	369	377	50
Afghanistan	101	111	176	179	209	233	250	243	307	343	366	37
Bulgarie	119	146	214	226	264	269	229	261	281	305	302	53
Iraq	97	104	151	193	233	245	252	251	276	283	284	40
Grèce	233	256	281	264	299	295	293	264	253	256	260	46
Croatie	219	254	305	242	277	296	280	281	279	272	255	52
Iran	115	118	129	154	185	187	206	207	232	253	251	45
Autres pays	4 301	4 524	4 877	4 848	4 492	4 625	5 113	4 626	5 030	5 313	5 546	
Total	**10 792**	**11 392**	**12 609**	**13 088**	**13 520**	**13 754**	**13 882**	**13 444**	**14 564**	**15 469**	**16 051**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Australie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Royaume-Uni	1209.1	1 202.1	1 197.2	1 190.0	1 182.0	1 177.2	1 160.6	1 144.7	1 145.2	1 147.8	1 155.1	49
Inde	449.0	489.4	538.3	593.3	665.4	724.1	712.0	753.7	846.9	916.0	971.0	46
Chine	606.7	658.2	706.4	748.2	766.0	746.0	691.9	712.9	778.0	827.7	862.9	55
Nouvelle-Zélande	575.4	568.2	572.3	577.5	582.9	584.5	584.0	586.1	598.5	617.6	637.7	49
Philippines	241.1	252.7	265.3	276.9	294.2	308.4	308.2	320.4	362.9	393.9	412.5	59
Viet Nam	235.6	243.2	251.9	259.7	268.1	275.9	274.8	282.0	299.5	318.8	326.6	56
Afrique du Sud	177.4	180.5	185.6	189.7	195.1	200.9	202.7	206.8	215.0	224.3	230.0	50
Népal	50.2	59.0	73.9	95.0	119.1	132.4	130.3	151.1	179.1	197.3	213.6	46
Sri Lanka	119.7	124.5	128.4	132.2	137.5	142.7	140.1	145.4	158.7	172.9	184.8	48
Malaisie	143.4	152.9	165.0	174.5	177.5	178.8	174.0	176.3	180.6	183.4	184.3	54
Italie	198.5	195.8	190.8	185.3	179.6	174.8	167.6	161.6	159.0	155.9	152.6	49
Pakistan	62.3	69.7	76.6	84.3	91.7	97.1	96.2	103.1	120.6	134.8	143.9	40
Indonésie	77.0	79.0	83.1	86.9	91.0	94.9	92.7	96.8	109.5	120.1	128.1	56
États-Unis	104.7	105.8	108.8	110.1	111.0	113.2	113.5	112.6	115.1	119.3	122.0	52
Corée	106.6	111.6	114.8	116.7	116.4	112.0	107.1	108.9	115.7	119.4	121.7	55
Autres pays	2 373.1	2 419.8	2 483.5	2 526.4	2 572.2	2 609.6	2 570.1	2 619.5	2 796.9	2 926.8	2 987.5	
Total	**6 729.7**	**6 912.1**	**7 142.0**	**7 346.5**	**7 549.7**	**7 672.5**	**7 525.9**	**7 681.7**	**8 181.0**	**8 575.9**	**8 834.3**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Autriche

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Allemagne	215.0	219.9	224.0	227.8	232.2	237.8	244.9	251.6	258.6	265.1	270.5	52
Bosnie-Herzégovine	158.9	162.0	164.3	166.8	168.5	170.5	172.4	174.3	176.7	178.9	179.8	51
Türkiye	160.0	160.2	160.4	160.3	159.7	159.6	159.1	159.1	161.1	165.3	166.8	47
Roumanie	91.3	98.7	105.6	113.3	121.1	128.8	134.2	138.3	145.0	148.5	148.6	52
Serbie	134.7	137.1	139.1	141.9	143.2	144.4	144.4	143.9	144.3	144.5	144.5	52
Hongrie	61.5	67.7	72.4	75.8	79.0	81.9	83.9	85.3	88.9	94.7	98.3	54
Syrie	12.3	33.6	41.6	47.0	48.5	49.7	52.3	63.0	73.9	85.6	94.8	37
Ukraine	10.7	11.9	12.7	13.4	14.0	14.8	15.4	16.5	80.4	81.5	88.7	63
Pologne	69.9	72.2	73.8	75.1	75.6	76.1	76.6	76.5	77.1	77.5	76.5	52
Croatie	41.7	43.3	44.5	45.2	46.7	48.1	50.6	53.5	56.5	58.6	59.2	51
République slovaque	35.5	38.0	40.0	41.5	42.7	43.8	44.9	45.8	47.0	47.9	48.2	62
Afghanistan	20.3	36.6	44.7	44.4	43.1	42.2	42.2	43.0	44.9	47.0	48.2	36
Russie	31.7	33.0	33.9	34.4	34.7	35.2	35.8	36.6	40.5	42.7	43.9	61
Italie	29.3	31.2	32.3	33.3	34.1	35.1	35.9	36.4	37.5	38.2	38.9	45
Bulgarie	21.6	23.8	25.7	27.4	29.2	31.1	32.2	33.0	34.6	35.2	35.0	55
Autres pays	390.2	425.4	441.5	449.8	456.2	466.0	472.7	485.7	508.8	527.5	543.1	
Total	**1 484.6**	**1 594.7**	**1 656.3**	**1 697.1**	**1 728.6**	**1 765.3**	**1 797.6**	**1 842.4**	**1 975.9**	**2 038.7**	**2 085.1**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Belgique

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Maroc	208.1	211.2	214.1	217.4	221.0	226.5	229.7	233.6	238.9	244.3	249.0	50
France	182.2	183.7	184.5	184.9	186.1	189.2	191.0	191.9	194.2	196.0	198.1	54
Pays-Bas	128.5	129.4	129.8	130.0	130.7	131.6	131.8	132.8	134.9	136.3	137.6	50
Roumanie	65.2	71.7	77.3	83.5	90.9	99.9	104.7	108.0	113.8	117.5	119.7	46
Türkiye	98.3	98.3	98.5	99.1	100.1	102.0	102.6	104.1	107.9	112.8	117.4	47
Italie	120.0	120.1	119.7	119.1	119.1	119.5	118.3	117.1	116.8	116.4	115.8	49
Former USSR	51.8	51.2	51.7	53.1	54.6	58.5	58.2	59.5	85.8	91.4	94.9	61
Rép. dém. du Congo	83.6	84.1	84.4	84.9	85.4	86.4	86.7	87.1	87.9	89.0	90.6	55
Allemagne	81.5	81.1	80.6	80.2	80.2	80.2	79.8	79.6	79.9	80.0	79.9	54
Pologne	73.4	75.5	76.3	76.9	77.4	78.2	77.5	76.6	77.3	77.7	76.9	57
Espagne	46.0	47.0	47.2	47.9	48.9	50.5	51.7	53.5	55.9	57.9	59.6	53
Syrie	10.9	21.3	25.1	30.0	33.1	35.7	36.4	38.7	42.0	46.5	52.1	42
Bulgarie	28.7	31.3	32.9	34.8	36.9	40.4	42.6	44.5	47.0	47.9	48.0	50
Ex-Yougoslavie	43.1	42.9	42.9	43.1	43.8	46.9	44.9	45.1	45.6	45.8	45.9	50
Afghanistan	12.8	20.4	22.1	22.9	24.2	28.2	30.0	35.4	41.6	43.7	45.9	31
Autres pays	551.9	580.0	593.6	612.7	640.8	682.7	694.0	718.2	779.2	828.6	871.1	
Total	**1 786.1**	**1 849.3**	**1 880.8**	**1 920.5**	**1 973.0**	**2 056.4**	**2 079.8**	**2 125.7**	**2 248.6**	**2 331.7**	**2 402.6**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Canada

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2021 (%)
Chine	..	858.2	..	..	..	..	929.7	..	..	..	..	45
Inde	..	668.6	..	..	..	..	898.1	..	..	..	..	50
Philippines	..	588.3	..	..	..	..	719.6	..	..	..	..	42
Royaume-Uni	..	499.1	..	..	..	..	464.1	..	..	..	..	49
États-Unis	..	253.7	..	..	..	..	256.1	..	..	..	..	45
Pakistan	..	202.3	..	..	..	..	234.1	..	..	..	..	51
Italie	..	236.6	..	..	..	..	204.1	..	..	..	..	50
Iran	..	154.4	..	..	..	..	182.9	..	..	..	..	50
Viet Nam	..	169.3	..	..	..	..	182.1	..	..	..	..	45
Jamaïque	..	138.3	..	..	..	..	145.4	..	..	..	..	44
Corée	..	123.3	..	..	..	..	138.4	..	..	..	..	46
Sri Lanka	..	132.0	..	..	..	..	136.2	..	..	..	..	49
Pologne	..	146.5	..	..	..	..	135.0	..	..	..	..	45
Portugal	..	139.5	..	..	..	..	128.8	..	..	..	..	49
Allemagne	..	145.8	..	..	..	..	126.5	..	..	..	..	48
Autres pays	..	3 085.0	..	..	..	..	3 480.5	..	..	..	..	
Total	**..**	**7 540.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**8 361.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Chili

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Venezuela	..	..	83.0	..	344.5	470.8	488.4	535.8	683.3	728.6	..	..
Pérou	..	..	187.8	..	228.1	236.3	242.9	252.9	257.5	260.8	..	..
Colombie	..	..	105.4	..	153.8	168.3	172.5	187.5	203.1	209.9	..	..
Haïti	..	..	62.7	..	179.9	181.2	183.7	185.4	188.6	188.1	..	..
Bolivie	..	..	73.8	..	110.6	123.5	131.6	143.7	163.9	180.3	..	..
Argentine	..	..	66.5	..	74.1	76.7	78.6	80.3	80.9	83.3	..	..
Équateur	..	..	27.7	..	37.7	40.3	41.3	44.3	47.6	50.5	..	..
République dominicaine	..	..	11.9	..	17.9	19.4	19.6	19.8	21.1	22.8	..	..
Cuba	..	..	6.7	..	15.8	18.1	19.5	19.8	19.6	21.3	..	..
Brésil	..	..	14.2	..	17.5	18.6	19.3	20.1	20.8	21.3	..	..
Espagne	..	..	16.7	..	18.5	19.0	19.4	19.4	19.5	19.9	..	..
Chine	..	..	10.1	..	13.4	14.1	14.0	14.3	14.4	15.1	..	..
États-Unis	..	..	12.3	..	14.6	15.1	14.3	14.9	15.1	14.8	..	..
Mexique	..	..	5.8	..	6.9	7.4	7.7	7.8	7.9	8.5	..	..
Allemagne	..	..	5.7	..	6.3	6.9	6.7	6.8	7.0	7.1	..	..
Autres pays	..	..	56.1	..	67.3	71.0	75.2	78.0	85.8	86.4	..	
Total	**465.3**	**..**	**746.4**	**..**	**1 306.9**	**1 486.8**	**1 534.8**	**1 630.8**	**1 836.1**	**1 918.6**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Colombie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2024 (%)
Venezuela	33.1	..	..	..	..	1 796.1	..	..	..	2 904.9	..	51
États-Unis	18.9	..	..	..	..	20.9	..	..	..	22.5	..	44
Équateur	16.3	..	..	..	..	19.2	..	..	..	21.4	..	49
Espagne	11.9	..	..	..	..	16.5	..	..	..	19.5	..	41
Argentine	4.5	..	..	..	..	5.7	..	..	..	6.5	..	38
Mexique	4.3	..	..	..	..	5.5	..	..	..	6.4	..	44
Pérou	5.1	..	..	..	..	5.7	..	..	..	6.2	..	38
Chili	3.4	..	..	..	..	4.6	..	..	..	5.4	..	40
Brésil	3.5	..	..	..	..	4.6	..	..	..	5.3	..	50
France	2.6	..	..	..	..	3.2	..	..	..	3.6	..	35
Italie	2.9	..	..	..	..	3.2	..	..	..	3.5	..	33
Panama	2.6	..	..	..	..	3.1	..	..	..	3.5	..	46
Cuba	2.2	..	..	..	..	2.7	..	..	..	3.2	..	38
Allemagne	2.1	..	..	..	..	2.2	..	..	..	2.2	..	37
Costa Rica	1.4	..	..	..	..	1.8	..	..	..	2.1	..	49
Autres pays	30.7	..	..	..	..	37.7	..	..	..	47.3	..	
Total	**145.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 932.8**	**..**	**..**	**..**	**3 063.5**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Costa Rica

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2024 (%)
Nicaragua	292.2	..	..	..	..	350.9	..	..	..	423.4	..	50
Venezuela	1.4	..	..	..	..	28.2	..	..	..	34.0	..	49
Colombie	21.3	..	..	..	..	25.5	..	..	..	30.8	..	48
El Salvador	13.9	..	..	..	..	16.7	..	..	..	20.1	..	53
États-Unis	12.7	..	..	..	..	15.2	..	..	..	18.4	..	41
Panama	11.4	..	..	..	..	13.7	..	..	..	16.5	..	47
Caribbean	7.6	..	..	..	..	9.1	..	..	..	11.0	..	48
Cuba	5.8	..	..	..	..	6.9	..	..	..	8.3	..	45
Honduras	3.9	..	..	..	..	4.7	..	..	..	5.7	..	54
Pérou	3.8	..	..	..	..	4.5	..	..	..	5.5	..	46
Chine	3.3	..	..	..	..	3.9	..	..	..	4.8	..	45
Mexique	3.1	..	..	..	..	3.7	..	..	..	4.5	..	51
Guatemala	2.7	..	..	..	..	3.2	..	..	..	3.9	..	47
Espagne	2.2	..	..	..	..	2.6	..	..	..	3.1	..	42
Italie	2.1	..	..	..	..	2.6	..	..	..	3.1	..	36
Autres pays	24.4	..	..	..	..	29.2	..	..	..	35.3	..	
Total	**411.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**520.7**	**..**	**..**	**..**	**628.4**	**..**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Danemark

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	34.5	37.1	39.1	40.6	41.5	41.5	41.9	44.2	46.9	48.6	48.6	48
Ukraine	7.5	8.1	8.7	9.8	11.1	12.1	12.3	13.4	38.8	40.7	45.3	58
Roumanie	18.7	21.9	24.3	26.3	28.5	29.4	30.3	34.1	38.2	39.6	39.3	42
Allemagne	28.7	29.1	29.6	29.8	30.3	30.6	30.9	32.4	35.0	36.8	38.5	52
Türkiye	32.4	32.5	32.6	32.9	33.1	33.1	33.2	33.5	34.1	34.8	35.5	48
Syrie	11.6	24.1	33.6	35.4	35.9	35.5	35.7	35.3	34.9	35.0	35.4	45
Iran	14.9	15.6	16.0	16.8	17.1	17.2	17.6	18.0	19.1	20.9	22.9	46
Iraq	21.2	21.2	21.4	21.6	21.9	21.8	21.9	22.0	22.0	22.1	22.1	46
Inde	7.4	8.5	9.8	10.7	11.8	12.8	12.7	13.7	16.0	17.7	19.0	44
Royaume-Uni	13.0	13.4	14.1	14.8	15.3	15.5	15.8	16.0	16.2	16.4	16.5	35
Bosnie-Herzégovine	17.3	17.2	17.1	17.1	17.0	16.8	16.6	16.5	16.4	16.3	16.2	51
Pakistan	13.5	13.8	14.0	14.2	14.4	14.5	14.5	14.6	14.8	15.2	15.9	48
Norvège	15.1	15.6	15.8	15.8	15.7	15.7	15.6	15.6	15.7	15.7	15.7	64
Suède	13.4	13.6	13.8	14.2	14.3	14.4	14.6	14.8	15.1	15.3	15.5	60
Afghanistan	12.6	12.8	13.0	13.5	13.8	13.9	13.9	14.0	14.7	14.8	14.8	46
Autres pays	239.4	256.0	267.7	278.2	286.1	289.6	290.3	302.7	320.1	335.0	351.7	
Total	**501.1**	**540.5**	**570.6**	**591.7**	**607.6**	**614.4**	**617.8**	**640.9**	**698.0**	**724.7**	**752.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Espagne

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Maroc	699.9	696.8	699.5	713.8	752.2	803.8	930.2	960.0	1 026.4	1 092.9	1 166.0	41
Colombie	347.5	347.2	361.5	386.1	431.1	499.2	532.3	564.2	715.7	856.6	978.0	56
Venezuela	160.5	174.0	199.4	245.0	311.8	383.5	412.0	441.0	518.9	599.8	692.3	54
Roumanie	646.2	627.8	611.9	595.7	587.1	579.3	565.7	547.0	538.7	532.5	521.2	53
Équateur	416.4	409.4	408.2	408.7	411.9	418.9	415.9	419.0	430.8	448.6	468.8	54
Argentine	251.8	252.1	255.5	261.0	272.8	296.0	302.6	327.5	373.1	416.0	450.9	50
Pérou	184.8	185.8	190.5	200.5	216.8	241.5	249.6	264.1	322.4	378.9	430.3	56
Cuba	131.1	134.8	139.0	145.0	155.4	169.8	166.1	176.8	198.6	223.5	252.3	54
Honduras	41.3	47.4	56.8	73.4	95.2	121.4	140.3	149.8	177.6	201.3	220.6	67
France	203.7	204.4	205.7	207.9	211.9	216.1	209.5	212.2	215.3	217.2	219.8	51
Ukraine	81.6	88.3	92.5	96.8	101.8	106.9	111.6	113.2	197.2	215.7	209.6	59
Chine	155.7	158.7	161.9	165.9	171.5	176.7	190.8	189.7	192.3	198.8	209.3	54
République dominicaine	156.9	159.7	164.3	170.5	176.9	183.7	185.2	187.7	193.7	201.2	207.1	59
Bolivie	150.7	148.3	148.6	150.2	153.1	156.6	176.8	178.7	183.7	189.3	193.3	59
Brésil	99.2	101.5	107.7	115.5	127.6	140.7	153.9	153.5	167.3	179.0	189.7	61
Autres pays	2 163.9	2 182.0	2 221.6	2 262.8	2 361.8	2 502.7	2 512.3	2 583.9	2 752.5	2 886.9	3 055.1	
Total	**5 891.2**	**5 918.3**	**6 024.5**	**6 198.8**	**6 539.0**	**6 996.8**	**7 254.8**	**7 468.1**	**8 204.2**	**8 838.2**	**9 464.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Estonie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Russie	129.2	126.2	122.9	120.6	118.1	115.9	113.1	110.2	109.5	107.5	59.8	59
Ukraine	21.8	22.4	22.7	23.2	24.0	25.0	26.4	28.6	59.3	69.7	55.3	53
Bélarus	11.1	10.9	10.7	10.6	10.4	10.4	10.3	10.3	10.4	10.2	7.0	48
Finlande	3.9	4.3	4.7	5.4	5.9	6.0	6.1	6.1	6.2	6.1	6.6	36
Lettonie	4.7	4.8	4.9	5.5	6.0	6.1	6.2	6.4	6.7	6.7	5.3	43
Allemagne	1.8	1.9	2.0	2.4	2.5	2.4	2.0	2.5	2.7	2.7	2.9	42
Kazakhstan	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8	3.9	4.0	2.7	52
France	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	0.9	..	..	1.4	1.3	1.8	33
Inde	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	1.0	..	..	1.6	1.8	1.6	33
Azerbaïdjan	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	2.0	1.6	48
Lituanie	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	1.6	46
Italie	0.6	0.7	0.8	1.1	1.2	1.2	..	..	1.3	1.2	1.5	29
Royaume-Uni	0.7	0.7	0.8	1.2	1.3	1.4	..	..	1.8	1.8	1.3	19
Moldova	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	1.7	1.9	1.2	40
Espagne	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	..	..	1.0	0.9	1.2	36
Autres pays	11.6	12.4	13.2	15.9	17.6	19.4	26.6	28.8	23.4	24.6	90.1	
Total	**194.7**	**193.9**	**192.6**	**196.3**	**198.1**	**199.0**	**198.2**	**200.6**	**234.7**	**244.4**	**241.7**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – États-Unis

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Mexique	11643.3	11 573.7	11 269.9	11 171.9	10 931.9	11 295.3	11 780.9	11 969.8	11 808.6	12 383.9	11 878.1	48
Inde	2 389.6	2 434.5	2 610.5	2 652.9	2 688.1	3 075.1	3 020.6	2 982.1	3 400.7	3 646.8	3 935.8	47
Chine	2 298.8	2 342.6	2 452.5	2 455.2	2 481.7	2 135.5	2 148.3	2 379.3	2 374.2	2 297.2	2 491.4	54
Philippines	1 982.4	1 941.7	2 008.1	2 013.8	2 045.2	1 704.0	1 747.2	1 822.4	1 946.8	1 846.2	2 008.9	61
Cuba	1 210.7	1 271.6	1 311.8	1 344.0	1 360.0	1 430.0	1 465.9	1 584.0	1 618.5	1 727.4	1 806.2	50
Guatemala	927.6	935.7	958.8	1 007.0	1 111.5	1 082.1	1 136.7	1 178.4	1 425.1	1 583.9	1 486.5	45
République dominicaine	1 063.2	1 085.3	1 162.6	1 177.9	1 169.4	1 244.8	1 248.0	1 347.7	1 311.8	1 333.6	1 486.2	56
El Salvador	1 352.4	1 387.0	1 401.8	1 419.3	1 412.1	1 484.3	1 424.9	1 347.5	1 484.2	1 436.2	1 466.3	49
Viet Nam	1 300.5	1 352.8	1 342.6	1 345.8	1 383.8	1 187.9	1 252.4	1 295.4	1 307.1	1 269.3	1 271.7	57
Colombie	699.4	704.6	783.0	789.6	808.1	803.0	864.3	920.2	1 043.2	1 168.9	1 228.2	54
Venezuela	255.5	290.2	351.1	393.8	465.2	527.8	582.6	668.1	839.8	1 133.6	1 204.2	48
Honduras	599.0	651.1	655.4	646.3	745.8	831.1	900.7	1 114.8	1 184.7	1 297.0	1 125.4	50
Corée	1 060.0	1 041.7	1 063.1	1 039.1	1 038.9	891.9	816.8	789.8	805.2	914.8	992.9	57
Haïti	675.5	668.2	679.8	687.2	701.7	735.8	732.0	726.5	827.5	998.3	977.6	51
Jamaïque	711.1	736.3	744.7	733.4	772.2	680.2	721.9	769.9	882.8	858.4	846.7	56
Autres pays	15 120.5	15 321.9	15 729.8	15 851.5	15 817.0	15 149.6	15 429.7	16 435.6	16 799.3	17 331.7	17 802.7	
Total	**43 289.6**	**43 738.9**	**44 525.5**	**44 728.5**	**44 932.8**	**44 258.3**	**45 272.9**	**47 331.5**	**49 059.8**	**51 227.0**	**52 008.8**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Finlande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Former USSR	54.7	55.6	56.5	56.7	57.1	58.1	59.0	60.6	63.9	74.8	81.8	59
Estonie	42.7	44.5	45.7	46.0	46.2	46.0	46.2	46.9	47.2	47.3	46.7	48
Suède	31.9	32.0	32.1	32.4	32.7	32.9	33.4	33.7	33.9	34.2	34.5	48
Russie	12.0	12.8	13.7	14.2	14.9	15.7	16.6	17.8	20.5	22.4	23.3	53
Iraq	10.0	10.7	13.8	16.3	17.9	19.0	20.1	20.9	21.7	22.5	23.1	37
Ukraine	1.6	1.8	2.1	2.3	2.8	3.2	3.7	4.5	5.4	16.1	23.0	51
Chine	9.4	10.0	10.4	10.9	11.4	11.9	12.6	13.5	14.5	16.3	18.0	55
Philippines	3.2	3.6	4.0	4.3	4.8	5.6	6.2	6.9	9.8	13.2	16.8	63
Inde	5.4	5.7	5.8	6.2	6.8	7.9	8.4	9.4	11.6	14.3	16.4	43
Somalie	10.1	10.6	11.1	11.4	11.8	12.1	12.4	12.7	13.2	13.7	14.6	49
Viet Nam	6.0	6.6	7.5	8.0	8.5	9.0	9.4	10.1	10.9	12.1	13.7	54
Thaïlande	9.2	9.7	10.2	10.5	10.9	11.3	11.7	12.0	12.5	13.1	13.6	77
Iran	5.8	6.1	6.8	7.2	7.4	7.9	8.3	8.9	9.8	11.1	12.3	46
Türkiye	6.3	6.5	6.8	7.1	7.5	8.2	8.8	9.2	10.1	11.1	12.2	36
Afghanistan	4.0	4.3	5.7	6.4	6.9	7.3	7.8	8.5	9.3	10.4	10.9	41
Autres pays	109.6	116.8	125.4	132.8	139.8	148.1	156.2	166.7	182.7	202.9	222.2	
Total	**322.0**	**337.2**	**357.5**	**372.8**	**387.2**	**404.2**	**420.8**	**442.3**	**476.9**	**535.5**	**583.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – France

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Algérie	1376.9	1 383.7	1 386.4	1 390.3	1 386.2	1 397.4	1 416.1	1 388.8	1 400.6	1 429.6	1 438.8	..
Maroc	954.7	967.2	981.2	992.1	1 009.6	1 019.5	1 036.1	1 037.5	1 053.2	1 093.9	1 136.4	..
Portugal	648.1	648.1	644.2	624.2	617.1	602.3	595.8	598.5	601.1	586.3	598.7	..
Tunisie	398.2	403.7	410.7	415.6	427.8	427.0	433.5	447.0	459.4	490.5	500.3	..
Italie	324.0	322.7	322.0	314.9	315.9	311.6	309.0	313.2	309.1	306.4	305.4	..
Espagne	286.2	285.2	284.1	275.8	276.7	272.0	271.8	275.3	271.9	275.3	267.6	..
Türkiye	260.8	258.2	257.7	256.7	264.0	257.6	262.4	245.6	258.3	276.6	292.2	..
Allemagne	208.4	206.4	204.3	198.3	200.3	196.0	195.0	196.1	201.9	199.8	204.7	..
Royaume-Uni	166.5	165.6	165.0	162.3	168.8	166.8	166.4	167.6	171.3	170.9	171.8	..
Sénégal	132.9	137.3	143.6	148.4	156.3	158.9	161.4	171.8	177.2	191.5	203.3	..
Belgique	152.8	154.1	155.6	154.3	155.6	153.7	155.8	160.5	168.9	170.5	183.8	..
Comores	104.0	108.4	131.4	137.6	143.3	149.7	153.7	161.1	66.6	175.0	183.9	..
Madagascar	132.7	134.8	137.9	140.3	141.3	149.8	151.8	149.0	141.3	157.5	160.7	..
Côte d'Ivoire	109.1	114.6	120.5	127.5	133.7	143.5	145.9	159.4	170.8	188.5	207.9	..
Roumanie	117.3	124.6	131.9	135.7	136.9	134.5	137.5	143.8	150.1	151.3	152.0	..
Autres pays	2 543.2	2 613.7	2 622.5	2 725.6	2 834.9	2 932.9	2 956.7	3 070.8	3 380.6	3 499.8	3 622.0	..
Total	**7 915.8**	**8 028.2**	**8 098.9**	**8 199.7**	**8 368.3**	**8 473.3**	**8 548.9**	**8 686.0**	**8 982.1**	**9 363.2**	**9 629.4**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Grèce

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
EU countries	345.7	350.1	345.6	344.1	348.7	350.0	330.4	247.9	234.4	234.4	233.6	61
Non-EU countries	897.3	870.3	905.2	933.8	958.8	998.2	1 031.3	950.2	931.8	913.4	908.6	50
Total	**1 242.9**	**1 220.4**	**1 250.9**	**1 277.9**	**1 307.5**	**1 348.2**	**1 361.7**	**1 198.1**	**1 166.2**	**1 147.8**	**1 142.2**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Hongrie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Roumanie	203.4	208.4	206.3	207.4	207.1	210.4	208.0	207.4	208.2	207.8	207.8	51
Ukraine	42.0	50.2	55.8	61.6	68.5	72.2	71.5	74.5	82.2	82.6	88.0	52
Allemagne	30.2	31.7	32.4	33.6	34.4	37.9	39.0	42.6	46.3	48.3	51.0	49
Serbie	32.4	34.0	34.7	39.4	42.2	43.0	41.0	41.5	42.3	42.6	42.0	44
Chine	14.8	18.2	17.5	18.2	17.0	17.8	16.8	16.0	16.6	19.6	22.9	44
Royaume-Uni	7.9	9.4	11.2	12.9	14.6	16.7	18.0	19.3	20.5	21.3	21.9	46
République slovaque	21.1	21.1	21.1	20.9	20.3	20.5	21.3	21.2	21.4	21.2	21.2	59
Former USSR	13.2	13.3	12.7	14.6	23.4	27.6	27.1	28.5	29.2	24.9	20.8	54
Viet Nam	3.3	3.5	3.6	4.1	5.1	6.3	7.4	7.1	7.9	16.2	18.7	41
Autriche	9.3	9.9	10.3	10.6	10.8	11.5	13.0	14.0	15.0	15.5	16.2	47
États-Unis	7.8	8.2	8.4	8.7	9.0	9.4	9.1	9.5	9.8	9.9	10.0	47
Ex-Tchécoslovaquie	6.2	6.2	5.8	5.5	5.5	5.8	8.6	9.5	9.9	10.0	9.9	57
Philippines	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.7	1.1	2.9	8.4	8.9	32
Inde	1.2	1.5	1.7	2.2	3.1	3.4	3.5	3.9	5.3	7.1	7.7	24
Italie	4.7	5.3	5.6	5.9	6.0	6.4	6.1	6.2	6.3	6.3	6.4	38
Autres pays	78.3	83.1	86.6	90.5	97.6	104.9	106.9	110.3	125.3	140.7	139.7	
Total	**476.1**	**504.3**	**514.1**	**536.6**	**565.1**	**594.3**	**597.6**	**612.7**	**649.2**	**682.5**	**693.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Irlande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Royaume-Uni	..	277.2	..	..	..	..	..	289.1	..	..	..	..
Pologne	..	115.2	..	..	..	..	..	106.1	..	..	..	..
Inde	..	21.0	..	..	..	..	..	56.6	..	..	..	..
Roumanie	..	28.7	..	..	..	..	..	42.5	..	..	..	..
Brésil	..	15.8	..	..	..	..	..	39.6	..	..	..	..
Lituanie	..	33.3	..	..	..	..	..	34.2	..	..	..	..
États-Unis	..	28.7	..	..	..	..	..	34.2	..	..	..	..
Nigéria	..	16.6	..	..	..	..	..	20.6	..	..	..	..
Lettonie	..	19.0	..	..	..	..	..	20.3	..	..	..	..
Philippines	..	14.7	..	..	..	..	..	19.8	..	..	..	..
Chine	..	12.9	..	..	..	..	..	18.5	..	..	..	..
Espagne	..	11.8	..	..	..	..	..	18.4	..	..	..	..
Moldova	..	6.5	..	..	..	..	..	16.2	..	..	..	..
Afrique du Sud	..	8.1	..	..	..	..	..	15.9	..	..	..	..
Italie	..	10.9	..	..	..	..	..	15.7	..	..	..	..
Autres pays	..	190.1	..	..	..	..	..	269.7	..	..	..	
Total	**805**	**810**	**845**	**879**	**914**	**948**	**983**	**1 017**	**1 114**	**1 220**	**1 275**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Islande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	11.0	12.0	13.8	17.0	19.2	20.5	20.6	20.9	23.1	22.4	23.0	43
Ukraine	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	2.7	3.7	4.2	56
Lituanie	1.5	1.6	1.9	2.4	2.9	3.3	3.3	3.4	3.9	3.6	3.8	36
Danemark	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8	49
Roumanie	0.4	0.5	0.7	1.1	1.5	2.0	2.1	2.5	3.2	3.0	3.2	30
Philippines	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.8	66
États-Unis	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.7	2.9	2.9	2.8	2.8	50
Suède	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.4	2.4	2.4	2.5	51
Lettonie	0.7	0.8	0.9	1.4	1.8	2.0	2.1	2.3	2.6	2.2	2.4	33
Allemagne	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	2.5	2.1	2.1	62
Viet Nam	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.6	1.8	53
Royaume-Uni	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.0	2.0	1.7	1.8	40
Venezuela	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6	1.2	1.4	1.6	48
Thaïlande	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	74
Espagne	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.2	1.3	1.5	1.3	1.4	43
Autres pays	11.2	12.1	13.6	16.2	18.5	20.5	19.9	21.9	24.9	24.6	26.3	
Total	**39.2**	**42.0**	**46.5**	**54.6**	**61.4**	**66.8**	**67.4**	**71.8**	**82.2**	**80.7**	**85.0**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Israël

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Former USSR	859.4	863.1	867.1	873.3	882.2	895.6	891.0	886.7	942.9	902.1	903.4	56
Maroc	143.1	140.9	138.8	136.1	133.2	130.3	126.9	123.8	120.5	119.4	115.7	54
États-Unis	90.5	92.6	94.6	96.9	98.8	101.4	103.5	103.4	109.1	110.0	111.1	52
Éthiopie	85.6	85.7	85.5	87.0	86.9	87.5	88.6	90.6	92.1	93.6	93.4	51
France	51.1	57.0	60.1	62.6	64.0	65.3	66.5	68.8	69.8	67.8	68.0	54
Roumanie	80.8	77.8	74.8	71.8	68.8	66.0	63.2	60.6	57.8	55.5	52.7	56
Iran	46.0	45.2	44.4	43.5	42.7	41.8	40.9	40.0	39.1	39.0	37.7	52
Iraq	54.9	53.0	51.1	49.3	47.4	45.4	43.4	41.3	39.1	37.9	35.9	55
Argentine	36.0	35.6	35.4	35.1	34.8	34.9	35.1	35.5	35.8	35.5	34.8	53
Royaume-Uni	23.5	24.0	24.4	24.6	24.8	25.2	25.3	26.1	26.0	25.9	25.9	52
Tunisie	28.6	28.3	27.7	27.1	26.4	25.6	24.9	24.4	23.8	23.1	22.1	56
Pologne	39.7	37.2	34.8	32.6	30.5	28.6	26.8	25.1	23.3	22.8	21.1	58
Inde	18.0	18.0	17.8	17.9	18.1	17.9	17.8	18.1	17.8	17.7	17.2	53
Türkiye	22.8	22.1	21.6	21.2	20.6	20.0	19.2	18.5	17.8	17.4	16.5	54
Yémen	22.5	21.6	22.7	21.7	20.9	19.9	18.9	16.4	15.5	16.3	15.2	58
Autres pays	214.6	215.5	211.7	210.6	208.9	207.0	205.5	213.7	204.8	219.5	194.7	
Total	**1 817.0**	**1 817.5**	**1 812.4**	**1 811.2**	**1 808.9**	**1 812.2**	**1 797.3**	**1 792.9**	**1 835.3**	**1 803.5**	**1 765.7**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Italie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Roumanie	1016.0	1 024.1	1 036.0	1 033.0	984.5	979.1	913.2	901.0	902.3	898.3	886.9	59
Albanie	446.6	449.7	458.2	467.9	463.0	478.3	505.3	507.8	534.1	557.1	578.4	49
Maroc	424.1	428.9	434.5	437.8	432.4	442.4	457.0	456.0	472.6	489.0	508.0	45
Ukraine	222.9	231.6	237.6	240.9	239.4	40.9	44.2	43.7	56.9	297.0	315.7	75
Chine	200.4	212.2	220.1	223.7	218.3	222.4	259.1	228.6	235.0	236.9	238.0	51
Moldova	171.3	176.2	182.2	188.5	40.4	43.9	49.0	49.9	53.6	216.2	219.4	66
Bangladesh	105.5	111.3	119.5	128.5	125.9	129.5	146.7	148.4	165.9	188.2	214.2	23
Allemagne	214.3	211.6	210.4	209.0	205.5	204.7	198.3	198.3	201.0	203.9	206.0	56
Inde	139.1	149.5	155.6	157.8	154.4	160.6	172.0	170.2	180.4	190.3	200.1	42
Suisse	194.0	192.8	192.1	191.7	190.4	190.1	187.3	187.7	187.9	188.2	188.5	54
Égypte	108.9	112.8	117.7	121.8	120.9	127.5	137.3	138.8	150.4	170.0	188.4	30
Pakistan	89.5	97.8	108.9	116.7	117.9	121.5	135.0	134.8	146.7	162.4	178.2	24
Pérou	113.2	112.9	113.0	113.7	110.4	112.0	117.3	117.0	125.5	135.8	150.5	61
Brésil	100.0	104.8	111.8	121.8	129.4	140.7	128.9	121.0	133.4	141.1	149.4	62
Philippines	143.2	145.5	147.8	148.5	140.8	141.6	149.0	144.3	146.5	147.3	147.5	60
Autres pays	2 116.3	2 145.7	2 208.5	2 274.0	2 395.4	2 626.3	2 662.7	2 613.3	2 725.1	2 451.8	2 558.9	
Total	**5 805.3**	**5 907.5**	**6 054.0**	**6 175.3**	**6 069.0**	**6 161.4**	**6 262.2**	**6 161.0**	**6 417.2**	**6 673.6**	**6 928.0**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lettonie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Russie	136.4	131.8	126.9	122.4	117.8	113.8	109.5	104.8	101.5	97.6	92.8	64
Ukraine	34.1	34.0	33.0	32.5	32.6	32.4	31.7	31.4	51.9	52.7	43.0	59
Bélarus	48.6	47.2	45.5	43.9	42.6	41.3	39.8	38.5	37.1	35.9	34.2	68
Lituanie	16.7	16.1	15.4	14.9	14.3	13.9	13.4	12.8	12.2	11.8	11.7	64
Royaume-Uni	2.2	2.6	3.2	3.5	3.7	4.1	4.3	4.5	4.6	4.8	5.3	47
Kazakhstan	5.9	5.9	5.8	5.7	5.7	5.6	5.5	5.4	5.4	5.4	5.1	58
Estonie	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7	55
Allemagne	2.4	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	54
Ouzbékistan	2.1	2.1	2.1	2.3	2.6	2.9	2.9	2.8	3.2	3.4	2.1	50
Azerbaïdjan	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	1.7	43
Moldova	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.7	1.8	1.8	1.9	1.5	54
Inde	0.1	0.2	0.2	0.8	1.3	1.5	1.3	1.3	1.8	2.6	1.5	31
Irlande	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	47
Géorgie	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.1	48
Kirghizistan	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	60
Autres pays	7.4	7.4	7.7	8.3	9.3	9.8	10.0	10.5	11.4	12.4	8.6	
Total	**265.4**	**258.9**	**251.5**	**246.0**	**241.8**	**237.0**	**230.1**	**223.6**	**241.1**	**238.6**	**215.6**	**62**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lituanie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Bélarus	33.6	31.1	30.0	30.8	32.2	36.0	39.6	41.5	53.9	65.9	64.1	40
Russie	58.5	54.9	52.3	50.5	49.1	48.3	47.2	60.9	63.2	63.6	62.1	58
Ukraine	12.3	11.3	12.4	15.4	19.6	25.7	30.6	17.9	58.8	60.6	61.9	54
Royaume-Uni	4.3	5.2	5.0	5.4	6.3	8.0	9.1	11.2	12.1	13.0	13.9	49
Ouzbékistan	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.3	1.5	2.2	6.5	8.5	9
Kazakhstan	4.5	4.2	4.1	4.0	4.0	4.2	4.5	6.1	6.7	8.1	8.5	43
Lettonie	5.6	5.6	5.5	5.4	5.4	5.5	5.5	6.9	6.9	7.0	7.1	56
Tadjikistan	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	1.2	4.3	5.9	4
Inde	0.0	..	0.1	0.4	0.5	0.6	0.7	0.2	0.4	2.7	5.3	9
Kirghizistan	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	1.9	4.7	5.0	8
Azerbaïdjan	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	1.1	1.6	3.1	4.3	13
Norvège	1.4	2.0	2.2	2.3	2.6	3.1	3.4	2.7	3.0	3.3	3.6	50
Irlande	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.8	3.0	3.1	3.2	50
Allemagne	1.6	1.8	1.7	1.8	2.0	2.3	2.6	1.9	2.1	2.3	2.5	46
Géorgie	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.2	1.8	1.8	27
Autres pays	9.4	9.3	9.9	10.8	12.1	14.0	15.9	11.9	13.6	18.0	23.1	
Total	**136.0**	**129.7**	**127.4**	**131.0**	**138.2**	**152.6**	**165.2**	**168.8**	**231.8**	**268.3**	**281.0**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Luxembourg

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Portugal	..	..	72.5	72.8	73.2	73.3	73.1	72.9	72.4	72.1	71.7	48
France	..	..	39.0	40.6	41.9	43.2	44.0	44.8	45.0	45.6	46.0	47
Italie	..	..	17.0	17.7	18.4	19.0	19.3	19.8	20.3	20.8	21.1	42
Belgique	..	..	20.5	20.8	21.0	21.3	21.4	21.3	21.2	21.2	21.0	45
Allemagne	..	..	16.5	16.5	16.7	16.7	16.7	16.8	16.8	16.8	16.7	52
Cape Verde	..	..	6.4	6.6	6.9	7.4	7.7	8.2	8.7	9.2	9.7	53
Espagne	..	..	4.9	5.2	5.5	5.8	6.1	6.6	7.1	7.5	7.7	48
Brésil	..	..	2.9	3.2	3.6	4.2	4.6	5.2	5.8	6.4	7.0	58
Roumanie	..	..	4.2	4.6	5.1	5.5	5.8	6.1	6.3	6.5	6.6	58
Ukraine	..	..	1.2	1.3	1.4	1.6	1.7	1.8	5.7	5.9	6.3	65
Inde	..	..	1.8	2.2	2.7	3.3	3.6	4.3	5.2	5.7	6.2	47
Royaume-Uni	..	..	5.1	5.3	5.5	5.5	5.8	5.7	5.7	5.7	5.8	44
Pologne	..	..	4.5	4.6	4.9	5.1	5.2	5.3	5.5	5.7	5.7	58
Chine	..	..	3.5	3.9	4.2	4.5	4.7	4.9	5.1	5.4	5.4	56
Russie	..	..	2.2	2.5	2.7	2.9	3.1	3.3	4.0	4.3	4.6	63
Autres pays	..	..	68.6	72.8	77.4	83.1	86.8	91.9	98.7	104.8	110.4	
Total	**248.9**	**260.6**	**270.7**	**280.8**	**291.2**	**302.2**	**309.6**	**319.0**	**333.6**	**343.5**	**352.0**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Mexique

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2024 (%)
États-Unis	739.2			799.1		797.2	..	..	..	..	..	..
Guatemala	42.9			32.4		56.8	..	..	..	..	..	..
Espagne	15.7			24.4		52.9	..	..	..	..	..	..
Colombie	18.7			27.9		36.2	..	..	..	..	..	..
Venezuela	14.5			18.4		35.4	..	..	..	..	..	..
Argentine	12.8			18.2		26.0	..	..	..	..	..	..
Honduras	22.6			19.7		20.8	..	..	..	..	..	..
Cuba	10.6			13.6		19.7	..	..	..	..	..	..
El Salvador	14.7			10.5		18.7	..	..	..	..	..	..
Canada	9.8			14.8		12.4	..	..	..	..	..	..
Chine	8.9			4.6		10.5	..	..	..	..	..	..
France	8.6			14.2		9.1	..	..	..	..	..	..
Italie	5.8			7.5		8.7	..	..	..	..	..	..
Allemagne	5.4			4.1		8.7	..	..	..	..	..	..
Brésil	6.4			5.7		6.9	..	..	..	..	..	..
Autres pays	70.3	..	..	59.6	..	92.2	..	..	..	..	..	
Total	**1 007.1**	**..**	**..**	**1 074.8**	**..**	**1 212.3**	**..**	**..**	**..**	**1 566.9**	**..**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Norvège

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	91.2	96.1	97.6	98.6	99.1	101.5	102.5	105.9	107.8	110.0	111.8	38
Ukraine	4.2	4.6	5.0	5.3	5.6	6.2	6.4	6.7	37.0	65.7	79.8	57
Suède	49.2	49.1	48.3	47.9	47.7	47.7	47.8	48.2	48.5	49.0	49.6	49
Lituanie	35.9	37.4	37.7	38.4	39.4	40.7	41.4	42.1	42.5	42.8	43.1	42
Syrie	5.5	9.7	20.8	27.4	30.8	32.0	32.8	34.4	36.2	38.7	40.8	42
Allemagne	28.2	28.2	28.0	27.8	28.0	28.4	28.7	29.4	29.9	30.4	30.9	49
Somalie	27.0	28.3	28.7	28.8	28.7	28.6	28.4	28.1	27.8	27.7	27.7	47
Philippines	20.6	21.4	22.2	23.1	24.1	25.1	25.0	24.8	26.0	26.8	27.4	75
Érythrée	14.8	17.7	20.1	21.9	22.7	23.2	23.6	24.5	24.8	25.3	25.6	44
Thaïlande	18.0	18.9	20.1	21.1	22.0	22.8	23.3	23.6	24.2	24.6	24.9	81
Pakistan	19.4	19.7	20.1	20.6	20.9	21.3	21.6	22.2	23.0	23.9	24.6	48
Danemark	25.3	25.1	24.8	24.6	24.5	24.4	24.3	24.3	24.3	24.2	24.0	47
Iraq	22.2	22.2	22.5	23.1	23.3	23.3	23.3	23.3	23.4	23.6	23.8	45
Russie	17.2	17.5	17.7	17.9	18.3	18.7	18.9	19.0	20.7	22.2	22.8	66
Royaume-Uni	19.3	19.5	19.4	19.4	19.7	20.3	20.8	21.4	21.7	22.2	22.6	38
Autres pays	343.7	357.0	366.9	376.5	387.0	403.5	409.3	420.5	439.0	454.1	466.3	
Total	**741.8**	**772.5**	**799.8**	**822.4**	**841.6**	**867.8**	**878.2**	**898.2**	**956.8**	**1 011.2**	**1 045.7**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2023 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	264.2	..	..	..	..	254.2	..	..	49
Chine	..	..	..	144.2	..	..	..	..	159.0	..	..	54
Inde	..	..	..	117.3	..	..	..	..	142.9	..	..	45
Philippines	..	..	..	67.6	..	..	..	..	99.3	..	..	49
Afrique du Sud	..	..	..	71.4	..	..	..	..	95.6	..	..	51
Australie	..	..	..	75.8	..	..	..	..	86.4	..	..	52
Fidji	..	..	..	62.3	..	..	..	..	68.8	..	..	51
Samoa	..	..	..	55.5	..	..	..	..	61.5	..	..	49
États-Unis	..	..	..	28.6	..	..	..	..	32.8	..	..	54
Corée	..	..	..	31.0	..	..	..	..	31.7	..	..	54
Tonga	..	..	..	26.9	..	..	..	..	29.3	..	..	47
Malaisie	..	..	..	19.9	..	..	..	..	22.5	..	..	54
Sri Lanka	..	..	..	14.3	..	..	..	..	19.5	..	..	47
Pays-Bas	..	..	..	19.4	..	..	..	..	17.5	..	..	50
Allemagne	..	..	..	16.6	..	..	..	..	16.3	..	..	57
Autres pays	..	..	..	314.6	..	..	..	..	330.9	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**1 329.6**	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 468.2**	**..**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pays-Bas

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Türkiye	192.7	191.0	190.8	192.0	194.3	198.0	200.0	205.0	215.7	225.5	234.4	48
Pologne	108.5	117.9	126.6	135.6	145.2	155.2	164.2	173.5	183.0	189.4	191.3	52
Suriname	181.0	179.5	178.6	178.2	178.3	178.8	178.4	177.9	177.9	178.7	179.8	56
Maroc	168.6	168.5	168.7	169.2	170.5	172.2	172.7	173.4	175.3	176.3	177.3	50
Syrie	17.9	38.5	65.9	81.8	86.7	91.9	97.4	108.4	124.5	142.3	166.0	40
Ukraine	1.4	1.8	2.1	2.4	2.9	3.6	14.0	15.0	97.7	114.6	127.7	61
Allemagne	119.1	118.6	118.8	119.5	120.6	122.0	122.5	124.0	124.6	124.6	123.0	58
Indonésie	126.4	123.5	120.8	117.9	115.1	112.5	108.8	106.1	103.8	101.5	98.7	58
Chine	62.5	64.4	66.0	68.3	71.0	74.1	73.5	75.6	78.5	92.1	95.2	57
Inde	24.3	27.0	30.6	35.3	41.2	48.2	49.2	55.1	65.9	73.7	77.6	46
Belgique	54.0	55.3	56.9	58.6	60.2	61.8	63.5	64.9	65.9	66.9	67.3	53
Royaume-Uni	49.1	50.2	51.7	53.4	55.8	59.0	61.1	60.9	60.9	61.3	61.4	45
Roumanie	16.4	18.0	20.2	23.7	28.0	32.7	36.0	40.8	46.8	50.5	54.2	48
Bulgarie	20.1	21.9	23.7	26.4	29.9	34.7	38.8	43.5	49.0	52.7	53.6	49
Iraq	40.7	40.9	43.1	43.9	44.8	45.4	45.9	46.4	47.3	48.3	50.9	44
Autres pays	813.6	839.6	872.7	909.5	954.2	1 009.8	1 025.1	1 080.2	1 160.1	1 216.5	1 267.2	
Total	**1 996.3**	**2 056.5**	**2 137.2**	**2 215.9**	**2 298.7**	**2 399.8**	**2 451.2**	**2 550.8**	**2 777.0**	**2 914.9**	**3 025.7**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pologne

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
EU countries	219.0	216.3	220.9	247.2	277.1	311.8	225.1	227.1	231.5	236.0	239.5	53
Non-EU countries	392.9	410.1	431.0	448.7	483.7	537.5	710.6	704.0	701.7	699.9	700.7	53
Total	**611.9**	**626.4**	**651.8**	**695.9**	**760.8**	**849.3**	**935.7**	**931.2**	**933.1**	**935.9**	**940.3**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Portugal

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2021 (%)
Brésil	..	..	..	..	..	..	271.2	..	..	..	..	56
Angola	..	..	..	..	..	..	157.0	..	..	..	..	56
France	..	..	..	..	..	..	103.3	..	..	..	..	54
Mozambique	..	..	..	..	..	..	65.3	..	..	..	..	55
Cape Verde	..	..	..	..	..	..	55.3	..	..	..	..	56
Venezuela	..	..	..	..	..	..	41.0	..	..	..	..	56
Ukraine	..	..	..	..	..	..	33.6	..	..	..	..	54
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	32.0	..	..	..	..	48
Allemagne	..	..	..	..	..	..	28.2	..	..	..	..	52
Guinée-Bissau	..	..	..	..	..	..	26.1	..	..	..	..	49
Suisse	..	..	..	..	..	..	20.9	..	..	..	..	49
Sao Tomé-et-Principe	..	..	..	..	..	..	20.4	..	..	..	..	58
Espagne	..	..	..	..	..	..	18.2	..	..	..	..	55
Inde	..	..	..	..	..	..	17.4	..	..	..	..	28
Roumanie	..	..	..	..	..	..	14.6	..	..	..	..	52
Autres pays	..	..	..	..	..	..	184.6	..	..	..	..	
Total	**958.7**	**980.4**	**1 002.1**	**1 023.9**	**1 045.6**	**1 067.3**	**1 089.0**	**1 105.4**	**1 222.0**	**..**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – République slovaque

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Tchéquie	88.0	87.8	88.0	88.0	88.1	88.2	88.2	106.4	104.9	103.8	102.5	55
Royaume-Uni	5.5	6.3	7.2	8.1	9.1	10.2	11.0	14.4	14.8	15.3	15.8	47
Ukraine	10.1	10.5	10.7	11.1	11.4	11.8	12.1	13.2	13.3	13.6	14.7	54
Hongrie	17.1	16.8	16.6	16.3	16.1	15.8	15.7	13.1	12.6	12.4	12.1	51
Autriche	3.4	3.7	4.0	4.3	4.7	5.0	5.3	5.9	6.1	6.3	6.4	47
Allemagne	4.8	5.1	5.4	5.8	6.1	6.5	6.9	5.5	5.8	6.0	6.3	45
Roumanie	8.3	8.7	9.1	9.3	9.6	9.7	9.8	5.7	5.7	5.7	5.7	41
Pologne	6.7	6.9	7.0	7.1	7.3	7.4	7.5	5.0	5.0	5.0	5.0	56
Serbie	1.9	2.0	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	4.1	4.1	4.2	4.4	36
Italie	2.8	3.1	3.4	3.7	3.9	4.0	4.2	3.4	3.4	3.5	3.5	33
États-Unis	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.3	3.3	3.4	3.4	47
Russie	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2	3.0	3.1	3.2	3.3	59
Viet Nam	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	3.0	3.0	3.2	3.3	40
Irlande	0.9	1.0	1.2	1.3	1.5	1.6	1.7	2.1	2.2	2.3	2.4	49
Chine	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.9	2.0	2.0	2.1	45
Autres pays	19.9	21.3	22.8	24.0	25.1	26.1	27.2	37.2	37.5	37.8	38.3	
Total	**177.6**	**181.6**	**186.2**	**190.3**	**194.4**	**198.4**	**201.9**	**227.3**	**227.0**	**227.5**	**229.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Royaume-Uni

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	784	807	809	862	837	847	896	..	..	..	..	49
Pologne	783	883	907	889	827	746	682	..	..	..	..	56
Pakistan	510	525	523	529	533	519	456	..	..	..	..	46
Irlande	372	391	398	380	358	364	412	..	..	..	..	55
Allemagne	252	299	299	309	305	310	347	..	..	..	..	56
Roumanie	220	264	340	410	434	370	329	..	..	..	..	48
Nigéria	206	212	190	205	207	219	312	..	..	..	..	53
Afrique du Sud	178	200	245	235	255	229	298	..	..	..	..	52
Italie	168	188	220	237	246	240	280	..	..	..	..	47
Chine	114	209	226	210	198	211	245	..	..	..	..	56
Bangladesh	198	220	247	259	259	251	223	..	..	..	..	45
États-Unis	158	179	163	159	174	168	196	..	..	..	..	57
Portugal	141	141	142	132	149	175	170	..	..	..	..	51
France	174	146	164	178	183	169	169	..	..	..	..	54
Australie	131	131	135	142	145	155	165	..	..	..	..	50
Autres pays	4 093	4 193	4 361	4 252	4 372	4 566	4 434	..	..	..	..	
Total	**8 482**	**8 988**	**9 369**	**9 388**	**9 482**	**9 539**	**9 614**	**11 457**	**12 411**	**13 115**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Slovénie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Bosnie-Herzégovine	100.9	102.8	104.7	107.7	116.4	126.4	132.6	133.8	138.5	143.6	146.8	38
Croatie	47.0	46.1	45.6	45.0	44.4	43.9	43.3	42.0	40.9	40.1	39.4	53
Serbie	27.1	24.3	24.6	25.4	27.4	29.5	30.2	29.7	30.2	31.0	32.3	40
Macédoine du Nord	15.6	15.9	16.5	17.1	18.2	19.3	19.8	19.9	20.7	21.6	22.9	43
Ukraine	1.8	2.0	2.3	2.5	2.7	2.8	2.9	3.0	8.7	9.0	10.3	62
Allemagne	7.6	7.4	7.4	7.3	7.3	7.3	7.6	7.7	7.7	7.7	7.8	49
Russie	2.1	2.6	2.8	3.0	3.4	3.7	4.0	4.2	4.9	5.9	6.8	55
Italie	3.6	3.8	4.0	4.1	4.3	4.3	4.6	4.7	4.4	4.2	4.0	40
Montenegro	2.8	2.9	3.4	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4	3.5	3.5	3.5	47
Autriche	2.8	2.7	2.7	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	2.8	2.8	2.8	50
Chine	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.4	46
Türkiye	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	1.1	19
Suisse	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	45
Inde	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.6	1.1	15
États-Unis	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	45
Autres pays	23.4	27.7	28.4	29.1	31.5	34.8	37.7	39.4	42.8	45.5	47.2	
Total	**237.6**	**241.2**	**245.4**	**250.2**	**265.1**	**281.6**	**292.8**	**294.5**	**309.3**	**319.9**	**329.5**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suède

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Syrie	67.7	98.2	149.4	172.3	186.0	191.5	193.6	196.1	197.8	197.2	196.2	45
Iraq	130.2	131.9	135.1	140.8	144.0	146.0	146.4	146.8	146.8	145.6	143.2	46
Finlande	158.5	156.0	153.6	150.9	147.9	144.6	140.3	136.6	133.1	129.4	125.9	61
Pologne	81.7	85.5	88.7	91.2	92.8	93.7	93.8	95.1	98.4	100.7	100.1	51
Iran	68.4	69.1	70.6	74.1	77.4	80.1	81.3	83.1	85.5	86.8	87.1	48
Afghanistan	28.4	31.3	34.8	44.0	52.0	58.8	60.9	62.8	65.7	67.7	68.2	37
Somalie	57.9	60.6	63.9	66.4	68.7	70.2	70.2	70.1	69.5	68.3	66.8	50
Bosnie-Herzégovine	57.3	57.7	58.2	58.9	59.4	60.0	60.2	60.2	60.3	60.0	59.3	51
Inde	21.9	23.2	25.7	29.7	35.2	40.6	42.8	47.4	54.0	58.1	59.3	48
Allemagne	49.4	49.6	50.2	50.9	51.1	51.4	51.4	53.0	55.6	57.0	57.9	52
Türkiye	46.1	46.4	47.1	48.3	49.9	51.7	52.6	54.0	56.0	56.9	57.4	46
Érythrée	21.8	28.6	35.1	39.1	42.3	45.7	47.2	48.3	49.2	49.6	49.7	46
Thaïlande	38.1	38.8	39.9	41.2	42.4	43.6	44.3	45.1	45.6	45.9	45.9	79
Ukraine	6.8	7.3	7.9	8.8	9.9	11.1	11.9	12.9	13.9	14.3	41.8	59
Norvège	42.3	42.1	42.1	42.0	41.7	41.6	41.1	40.6	40.3	40.0	39.4	54
Autres pays	726.9	749.9	782.2	818.5	854.8	889.1	908.8	938.5	974.1	993.1	1 002.2	
Total	**1 603.6**	**1 676.3**	**1 784.5**	**1 877.1**	**1 955.6**	**2 019.7**	**2 046.7**	**2 090.5**	**2 145.7**	**2 170.6**	**2 200.2**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suisse

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Allemagne	348.1	350.5	352.2	353.4	355.3	357.4	360.5	364.5	371.1	379.6	387.0	50
Italie	258.3	263.3	267.3	267.9	268.8	268.9	270.0	271.1	272.7	275.2	276.8	44
Portugal	218.7	222.3	223.1	220.9	217.7	214.1	210.7	207.3	203.8	203.7	203.9	46
France	153.1	158.6	162.5	166.3	169.4	172.8	178.5	183.3	188.6	196.1	203.7	48
Türkiye	78.2	78.7	79.2	79.8	80.4	81.6	82.8	84.5	87.3	92.4	97.1	47
Macédoine du Nord	59.2	61.4	64.3	66.9	69.3	72.3	74.8	77.4	80.3	83.2	85.1	48
Espagne	67.1	68.9	69.4	68.9	68.6	68.3	69.0	69.9	71.0	72.3	73.9	49
Ukraine	8.6	9.3	9.8	10.1	10.6	11.2	11.8	12.5	13.6	61.1	69.6	65
Serbie	63.4	64.6	65.3	65.7	65.9	66.8	67.2	67.4	67.6	67.8	67.5	52
Autriche	60.0	60.1	59.8	59.6	59.2	58.8	58.5	58.2	58.2	58.4	58.3	57
Bosnie-Herzégovine	55.4	56.4	56.9	57.1	57.4	57.7	57.8	57.7	58.1	58.2	58.0	53
Pologne	31.6	34.7	36.7	38.7	40.8	42.9	44.8	46.9	50.6	54.8	57.1	51
Brésil	36.6	37.8	39.1	40.9	42.5	44.0	45.4	46.8	48.5	50.6	52.5	67
Royaume-Uni	45.2	45.2	45.0	45.3	45.7	46.3	47.4	47.6	47.4	47.5	47.6	46
États-Unis	36.3	36.6	37.0	37.6	38.6	39.0	40.0	40.9	41.7	42.3	42.8	52
Autres pays	835.2	868.0	912.4	939.9	963.2	987.8	1 011.2	1 036.6	1 073.4	1 122.9	1 158.3	
Total	**2 354.8**	**2 416.4**	**2 480.0**	**2 519.1**	**2 553.4**	**2 590.0**	**2 630.4**	**2 672.4**	**2 733.9**	**2 865.9**	**2 939.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Tchéquie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Ukraine	100.7	104.1	110.3	107.5	122.9	136.8	156.6	174.9	463.1	527.3	538.7	54
République slovaque	89.3	94.0	98.9	102.4	106.6	110.1	112.7	234.2	232.3	232.5	232.1	53
Russie	32.7	33.7	36.2	33.4	35.1	35.3	39.3	41.5	44.2	42.7	40.6	60
Viet Nam	45.5	45.6	46.6	46.1	47.2	47.7	48.0	35.3	35.7	36.2	37.0	48
Pologne	18.8	19.0	19.4	19.7	20.3	20.7	19.6	19.1	18.8	18.9	18.8	63
Moldova	6.8	7.3	8.3	8.3	9.5	10.5	11.4	10.2	11.8	13.0	13.9	41
États-Unis	5.2	5.4	7.7	7.6	7.6	5.6	6.2	8.0	9.4	11.1	12.9	47
Bulgarie	9.3	10.1	11.2	12.6	14.2	15.6	16.2	11.3	11.6	12.2	12.4	37
Roumanie	5.4	6.1	7.1	8.0	9.1	9.9	10.5	11.2	11.1	11.2	11.3	43
Allemagne	15.6	16.2	16.8	16.8	16.9	17.1	16.6	10.5	10.2	10.3	10.4	43
Philippines	0.5	0.7	0.9	1.1	1.5	2.2	2.6	2.5	4.2	6.5	10.4	35
Kazakhstan	6.6	7.0	7.8	7.1	7.5	7.5	8.4	8.7	9.7	9.9	10.1	55
Royaume-Uni	4.9	5.1	5.3	5.6	6.0	7.0	7.6	8.9	9.2	9.6	9.9	34
Chine	4.8	4.9	5.4	5.7	6.2	6.4	6.8	5.3	5.6	6.9	8.5	51
Inde	1.7	2.0	2.9	3.3	4.0	4.5	5.4	5.1	6.5	7.6	8.5	31
Autres pays	68.6	72.2	80.3	82.5	92.4	96.6	102.2	99.1	107.3	113.8	120.0	
Total	**416.5**	**433.3**	**465.1**	**467.6**	**507.1**	**533.6**	**570.1**	**685.8**	**990.8**	**1 069.6**	**1 095.6**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Türkiye

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Bulgarie	378.7	374.0	366.2	362.7	361.9	365.1	358.5	351.7	344.6	336.9	336.7	55
Allemagne	263.3	272.7	277.9	281.9	292.4	316.6	330.3	337.2	333.7	336.3	341.3	52
Syrie	76.4	98.1	109.4	163.8	217.9	225.4	276.9	304.1	293.2	286.6	288.3	49
Iraq	97.5	146.1	199.7	283.8	313.8	285.7	327.9	284.9	229.3	191.5	163.3	50
Afghanistan	38.7	59.3	78.7	115.2	142.4	153.9	180.5	186.3	167.4	146.0	142.1	42
Iran	36.2	47.5	53.8	80.2	108.5	89.4	155.0	151.3	139.0	134.4	132.0	53
Azerbaïdjan	52.8	64.2	71.2	85.3	97.8	85.0	107.1	110.2	113.9	124.7	140.3	59
Turkménistan	24.9	30.3	45.2	71.2	136.9	97.3	130.3	123.6	118.2	122.3	179.0	54
Russie	34.5	37.8	37.4	47.2	57.0	64.3	86.8	161.5	126.9	116.8	113.6	59
Ouzbékistan	36.1	43.7	52.1	63.2	78.0	72.7	109.9	106.0	101.6	107.5	114.7	61
Kazakhstan	21.5	23.1	21.6	29.5	36.2	41.1	58.8	67.9	67.9	69.1	69.1	59
Arabie saoudite	14.6	17.3	25.6	41.3	53.2	49.8	55.7	58.9	55.3	54.1	53.5	47
Ukraine	20.5	23.4	23.9	26.0	29.8	29.0	35.9	63.8	55.3	51.4	52.7	73
France	28.5	33.3	35.3	33.9	37.5	39.5	46.0	46.4	40.7	40.9	42.5	52
Kirghizistan	17.2	20.6	23.0	26.7	32.7	29.2	39.5	39.4	38.4	40.5	43.1	67
Autres pays	450.9	486.1	502.9	566.8	672.4	666.0	842.5	849.4	777.9	771.7	803.8	
Total	**1 592.4**	**1 777.3**	**1 923.9**	**2 278.5**	**2 668.6**	**2 610.0**	**3 141.4**	**3 242.7**	**3 003.2**	**2 930.8**	**3 015.9**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/xmyu15.

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Moyenne annuelle. Données issues de l'enquête par sondage (Microcensus). Estimation jusqu'au recensement de 2011. Les données de 2020 sont basées sur les mises à jour démographiques intercensitaires établies à partir du recensement de 2011.. Les données à partir de 2021 sont issues du recensement de 2022. Jusqu'en 2016, les données font référence au pays de nationalité ou d'ancienne nationalité ; à partir de 2017, elles font référence au pays de naissance. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). Personnes ayant elles-mêmes une origine migratoire et ayant vécu une expérience de migration dans le microrecensement. Non compris les personnes en logement communautaire. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux notes méthodologiques : www.destatis.de/EN/Themes/Society-Environment/Population/Households-Families/Methods/mz2020-redesigned-changed.html?nn=23832	Office fédéral de la statistique.
Australie	Estimation de la population résidente. *Date de référence :* 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	Effectifs de personnes nées à l'étranger résidentes inscrites sur les registres de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	À partir de 2011, inclut les étrangers qui ont vécu en Belgique pendant une période continue d'au moins 12 mois et les personnes qui sont arrivées en Belgique moins de 12 mois avant le moment de référence avec l'intention d'y rester pendant au moins un an ; inclut également les demandeurs d'asile. Les données pour l'année 2019 sont provisoires.	Registre de population, Eurostat.
Canada	La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrés installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est sujette à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. 2016 et 2021 : Recensement (échantillon de 25 %).	Statistique Canada.
Chili	2017 : recensement (INE) 2018-2023 : estimation des résidents nés à l'étranger (INE-SERMIG)	Service National des Migrations (SERMIG), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Colombie	Stock international de migrants 2015, 2020 et 2024.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2024). Stock international de migrants 2024.
Costa Rica	Stock international de migrants 2015, 2020 et 2024.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2024). Stock international de migrants 2024.
Danemark	Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. *Date de référence :* 1er janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Y compris les personnes naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Rupture de série en 2020 : pour 2020-2024, CPS au lieu de ACS.	American Community Survey et Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.

Pays	Commentaires	Source
France	Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Les données par pays de naissance pour les années récentes ne sont disponibles que pour les pays de l'UE. Y compris les personnes qui sont nées françaises à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Eurostat
Grèce		Eurostat.
Hongrie	Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de février 2022, inclut les personnes bénéficiant d'une protection temporaire, principalement en provenance d'Ukraine. À partir de 2012, y compris les personnes sous protection subsidiaire. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Direction générale nationale de la police des étrangers (NDGAP), Office central des statistiques; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population).
Irlande	2011, 2016 et 2022 : Recensements. Interpolation pour 2017-2021. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. . 2022-2024: estimations basées sur les chiffres d'Eurostat.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Registre national de la population. Il est probable que le registre surestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le pays. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistique Islande.
Israël	Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	Registre de population. À partir de 2019, les données sur la population résidente étrangère prennent en compte les résultats du recrutement de la population permanente. *Date de référence :* 1er janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier. En 2025, le CSB a modifié la méthode utilisée pour établir les estimations démographiques. Afin de garantir la comparabilité des données, celles relatives aux années 2023 et 2024 ont également été recalculées selon la nouvelle méthode. L'estimation démographique publiée le 2 juin a été révisée le 2 octobre 2025, et la population résidant habituellement sur le territoire inclut désormais les étudiants étrangers.	Bureau central de la statistique.
Lituanie	*Date de référence :* 1er janvier.	Département des migrations.
Luxembourg	2011 : Recensement.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	2010 et 2020 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	Date *de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	2013,2018 et 2023 : Recensements de la population.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	Date *de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne		Eurostat.
Portugal	Population totale née à l'étranger dans le tableau A.4 : Eurostat. Données par nationalité dans le tableau B.4 : 2011 and 2021 : Recensement de la population. Interpolation pour 2012-2020. Les totaux 2022 et 2023 sont estimés en utilisant l'évolution de la série d'Eurostat.	Institut national statistique (INE) et Eurostat.

Pays	Commentaires	Source
République slovaque	Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Avant 2021 : résidents nés à l'étranger selon l'enquête sur la population active. Recensement 2021 en Angleterre et au Pays de Galles. Estimations pour la période 2022-2024 fondées sur les données du recensement de 2021, en tenant compte des données sur la mortalité et des données sur les migrations internationales à long terme fournies par l'Office national des statistiques.	Institut national de statistique.
Slovénie		Eurostat.
Suède	*Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Registre de population confédéral.	Office fédéral de la statistique.
Tchéquie	Dans le tableau B4, les données ventilées par pays de naissance de 2014 à 2024 proviennent d'Eurostat (résidents permanents uniquement). Rupture de série en 2021.	Institut national de statistique. Eurostat.
Türkiye		Institut statistique de la Türkiye.

Notes : Les données pour la Serbie incluent les personnes nées en Serbie et au Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via https://data-explorer.oecd.org/s/313.

Tableau A.5. Effectifs d'étrangers dans les pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Allemagne	8 153	9 108	10 039	10 624	10 915	11 228	11 432	11 818	13 384	13 896	14 062
% of total population	10	11	12.1	12.8	13.1	13.4	13.7	14.1	15.9	16.4	16.7
Autriche	1 146	1 268	1 342	1 396	1 439	1 486	1 531	1 587	1 730	1 801	1 855
% of total population	13.3	14.6	15.3	15.8	16.2	16.7	17.1	17.6	18.9	19.7	20.4
Belgique	1 277	1 333	1 354	1 376	1 414	1 479	1 489	1 515	1 613	1 658	1 683
% of total population	11.4	11.8	11.9	12.1	12.3	12.8	12.9	13.1	13.8	14.1	14.3
Canada	..	2 405	..	..	..	..	3 185	..	..	..	..
% of total population	..	6.7	..	..	..	..	8.3	..	..	..	..
Corée	1 489	1 595	1 663	1 750	1 951	2 025	1 889	1 830	1 956	2 163	2 044
% of total population	2.9	3.1	3.2	3.4	3.8	3.9	3.6	3.5	3.8	4.2	4
Danemark	423	463	485	506	526	537	539	562	621	650	678
% of total population	7.5	8.1	8.4	8.8	9.1	9.2	9.2	9.6	10.5	10.9	11.3
Espagne	4 454	4 418	4 419	4 563	4 840	5 227	5 403	5 509	6 090	6 502	6 912
% of total population	9.5	9.5	9.4	9.7	10.2	11	11.3	11.5	12.7	13.6	14.4
Estonie	211	212	212	214	216	216	200	203	237	247	247
% of total population	16.1	16.1	16.1	16.2	16.3	16.2	15.1	15.2	17.3	18.1	18.2
États-Unis	22 236	22 824	22 759	22 942	22 519	21 434	22 165	23 825	24 595	26 287	25 788
% of total population	6.8	7	6.9	6.9	6.7	6.3	6.5	7	7.2	7.6	7.4
Finlande	220	230	244	249	258	268	279	296	324	373	411
% of total population	4	4.2	4.4	4.5	4.7	4.8	5	5.3	5.8	6.6	7.3
France	4 431	4 545	4 606	4 951	5 042	5 174	5 303	5 458	5 629	6 045	6 468
% of total population	6.8	7	7.1	7.6	7.7	7.9	8	8.2	8.5	9.1	9.7
Grèce	822	798	810	816	832	906	922	748	764	744	737
% of total population	7.6	7.4	7.5	7.6	7.8	8.5	8.6	7.1	7.4	7.3	7.4
Hongrie	146	157	151	162	181	200	194	203	226	251	255
% of total population	1.5	1.6	1.5	1.7	1.8	2	2	2.1	2.3	2.6	2.6
Irlande	606	607	567	594	623	644	646	801	..	..	..
% of total population	12.9	12.8	11.9	12.3	12.7	13	12.9	15.9	..	..	..
Islande	23	24	29	36	41	44	45	48	57	64	68
% of total population	6.9	7.3	8.4	10.2	11.4	12	12.1	12.7	14.7	16.3	17.1
Italie	5 014	5 027	5 047	5 144	4 996	5 040	5 172	5 031	5 141	5 254	5 371
% of total population	8.3	8.3	8.3	8.5	8.3	8.4	8.7	8.4	8.6	8.8	9.1
Japon	2 122	2 232	2 383	2 562	2 731	2 933	2 887	2 761	3 075	3 411	3 769
% of total population	1.7	1.8	1.9	2	2.2	2.3	2.3	2.2	2.5	2.7	3.1
Lettonie	298	289	279	273	267	260	252	245	253	241	230
% of total population	15	14.7	14.3	14.1	13.9	13.6	13.3	13.1	13.4	12.8	12.3
Lituanie	22	19	20	27	47	66	80	100	189	222	217
% of total population	0.8	0.6	0.7	1	1.7	2.4	2.9	3.6	6.7	7.7	7.6
Luxembourg	259	269	281	288	291	296	299	304	313	318	321
% of total population	46	46.7	47.6	47.9	47.5	47.3	47.2	47.1	47.4	47.5	47.4
Mexique	..	..	382	424	462	480	580	720	..	..	..
% of total population	..	..	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	..	..	..
Norvège	512	538	559	568	584	605	602	586	611	633	646
% of total population	9.9	10.3	10.6	10.7	11	11.3	11.2	10.8	11.1	11.4	11.5
Pays-Bas	847	901	972	1 041	1 111	1 192	1 203	1 256	1 445	1 544	1 616
% of total population	5	5.3	5.6	6	6.4	6.8	6.8	7.1	8	8.5	8.8
Pologne	108	150	210	239	290	358	447	442	436	430	425
of total population	0.3	0.4	0.5	0.6	0.8	0.9	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Portugal	395	389	398	422	480	590	748	1 074	1 350	1 538	1 597
% of total population	3.8	3.8	3.8	4.1	4.7	5.7	7.2	10.3	12.9	14.7	15.3
République slovaque	62	66	70	73	76	79	82	63	64	66	69
% of total population	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.2	1.2	1.2	1.3
Royaume-Uni	5 592	5 951	6 137	5 991	6 194	6 101	6 013	..	..	..	..
% of total population	8.6	9.1	9.3	9	9.3	9.1	8.9	..	..	..	..
Slovénie	102	108	114	122	207	197	216	231	207	203	215
% of total population	4.9	5.2	5.5	5.9	9.9	9.4	10.2	10.9	9.8	9.6	10.1
Suède	739	783	852	897	932	941	892	868	865	844	832
% of total population	7.6	7.9	8.5	8.9	9.1	9.1	8.6	8.3	8.2	8	7.8
Suisse	1 947	1 994	2 030	2 054	2 081	2 111	2 152	2 190	2 242	2 313	2 368
% of total population	23.6	23.9	24.1	24.2	24.4	24.5	24.8	25.1	25.4	26	26.5
Tchéquie	449	465	493	524	564	593	633	659	1 114	1 066	1 094
% of total population	4.3	4.4	4.7	5	5.3	5.6	6	6.3	10.3	9.9	10.2
Türkiye	518	650	816	919	1 211	1 531	1 792	1 824	1 571	1 481	1 520
% of total population	0.7	0.8	1	1.1	1.4	1.8	2.1	2.1	1.8	1.7	1.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/ohmg9v

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Türkiye	1 527.1	1 506.1	1 492.6	1 483.5	1 476.4	1 472.4	1 461.9	1 458.4	1 487.1	1 548.1	1 544.5	47
Ukraine	127.9	133.8	136.3	138.0	141.4	143.5	145.5	155.3	1 164.2	1 239.7	1 334.0	60
Syrie	118.2	366.6	637.8	699.0	745.6	789.5	818.5	867.6	923.8	972.5	975.1	40
Roumanie	355.3	452.7	533.7	622.8	696.3	748.2	799.2	844.5	883.7	909.8	909.8	43
Pologne	674.2	741.0	783.1	866.9	860.1	862.5	866.7	871.0	880.8	887.7	865.0	47
Italie	574.5	596.1	611.5	643.1	643.5	646.5	648.4	646.8	645.0	644.0	636.7	43
Afghanistan	75.4	131.5	253.5	251.6	257.1	263.4	271.8	309.8	377.2	419.4	442.0	36
Bulgarie	183.3	226.9	263.3	310.4	337.0	360.2	388.7	410.9	429.7	436.9	432.1	47
Croatie	263.3	297.9	332.6	367.9	395.7	414.9	426.8	434.6	436.3	434.0	425.8	48
Grèce	328.6	339.9	348.5	362.2	363.2	363.7	364.3	362.6	361.3	359.0	353.7	46
Russie	221.4	231.0	245.4	249.2	254.3	260.4	263.3	268.6	290.6	308.0	302.3	61
Inde	76.1	86.3	97.9	109.0	124.1	143.7	150.8	171.9	210.4	246.1	277.5	41
Serbie	220.9	230.4	223.1	225.5	231.2	237.8	242.6	252.3	263.1	270.8	272.7	48
Iraq	88.7	136.4	227.2	237.4	247.8	255.1	259.5	276.9	284.6	281.3	268.8	44
Bosnie-Herzégovine	163.5	168.0	172.6	181.0	190.5	203.3	211.3	222.1	233.8	245.3	249.7	47
Autres pays	3 154.5	3 463.3	3 680.1	3 876.5	3 951.2	4 063.4	4 113.1	4 264.4	4 512.4	4 693.2	4 772.0	
Total	**8 153.0**	**9 107.9**	**10 039.1**	**10 623.9**	**10 915.5**	**11 228.3**	**11 432.5**	**11 817.8**	**13 383.9**	**13 895.9**	**14 061.6**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Allemagne	170.5	176.5	181.6	186.8	192.4	200.0	208.7	216.7	225.0	232.7	239.5	50
Roumanie	73.4	82.9	92.1	102.3	112.7	123.5	131.8	138.4	147.5	153.4	155.7	50
Türkiye	115.4	116.0	116.8	117.3	117.2	117.6	117.6	117.6	119.7	124.1	124.8	48
Serbie	114.3	116.6	118.5	120.2	121.3	122.1	122.0	121.6	121.9	122.2	122.5	49
Hongrie	54.9	63.6	70.6	77.1	82.7	87.5	91.4	94.4	99.7	107.3	112.4	52
Croatie	66.5	70.2	73.3	76.7	80.0	83.6	89.0	95.3	101.8	106.7	109.4	47
Syrie	11.3	33.3	41.7	48.1	49.8	51.5	55.4	68.4	82.2	95.2	104.8	38
Bosnie-Herzégovine	92.5	94.0	94.6	95.2	95.8	96.6	97.0	97.3	98.5	99.8	100.8	47
Ukraine	8.6	9.7	10.2	10.7	11.2	11.6	11.9	12.7	79.6	80.7	87.9	63
Pologne	54.3	57.6	60.1	62.2	63.4	64.4	65.6	66.1	67.2	67.9	67.5	48
Afghanistan	16.8	35.6	45.3	45.7	44.4	43.7	44.0	45.1	47.4	49.8	50.8	37
République slovaque	32.1	35.3	38.1	40.2	42.0	43.6	45.4	46.7	48.5	49.8	50.4	59
Italie	22.5	25.3	27.3	29.2	30.9	32.5	34.3	35.7	37.7	39.4	41.0	43
Bulgarie	19.6	22.4	24.9	27.4	29.9	32.5	34.2	35.9	38.5	39.8	40.3	51
Russie	30.0	31.2	32.0	32.4	32.6	32.9	33.3	33.9	35.6	37.3	38.1	58
Autres pays	263.5	297.4	314.9	324.4	332.5	342.7	349.5	360.8	379.2	394.7	409.6	
Total	**1 146.1**	**1 267.7**	**1 341.9**	**1 395.9**	**1 438.9**	**1 486.2**	**1 531.1**	**1 586.7**	**1 729.8**	**1 800.9**	**1 855.4**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
France	158.8	161.8	163.7	164.9	166.9	170.9	173.8	175.6	178.6	180.5	182.4	52
Pays-Bas	148.9	151.7	153.2	154.7	157.1	159.5	160.9	163.1	166.0	167.9	169.5	48
Italie	156.6	156.8	156.3	155.6	155.5	155.7	154.7	153.4	153.0	152.1	150.9	46
Roumanie	65.3	73.2	79.8	86.6	94.9	105.5	111.3	116.0	123.4	127.5	130.0	43
Espagne	59.9	61.7	62.6	63.6	65.1	67.9	70.0	73.1	77.0	80.3	83.2	49
Maroc	82.3	83.0	82.6	81.3	80.3	80.9	80.9	81.7	82.1	82.2	81.6	55
Ukraine	4.9	5.1	5.0	5.1	5.3	5.8	5.9	6.2	55.6	64.1	71.3	59
Pologne	68.1	70.4	71.1	71.2	71.0	71.0	70.1	68.8	68.6	67.9	65.7	53
Portugal	42.6	44.2	45.6	46.4	47.5	49.1	50.2	51.5	53.3	55.3	57.6	46
Bulgarie	28.6	31.3	32.9	34.8	37.0	40.6	43.1	45.2	48.0	49.0	49.1	48
Türkiye	37.2	37.1	37.0	37.0	37.5	38.8	39.0	40.0	42.2	45.2	47.3	44
Allemagne	39.1	39.3	39.3	39.2	39.5	39.7	40.0	40.2	40.6	41.0	41.0	52
Syrie	7.4	18.0	22.1	27.5	30.8	33.1	32.8	32.3	32.3	33.8	36.8	44
Afghanistan	9.6	17.5	19.0	19.2	19.7	22.7	23.3	27.8	32.4	32.5	32.4	32
Rép. dém. du Congo	22.1	22.3	22.3	22.5	22.5	22.8	22.7	22.8	23.1	23.5	24.6	50
Autres pays	345.6	360.1	361.3	366.9	383.2	415.0	410.5	417.1	436.3	455.2	460.0	
Total	**1 276.9**	**1 333.2**	**1 353.8**	**1 376.4**	**1 413.8**	**1 478.8**	**1 489.2**	**1 514.9**	**1 612.5**	**1 657.9**	**1 683.4**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Canada

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	..	274.2	..	..	..	..	644.3	..	..	..	..	46
Chine	..	340.6	..	..	..	..	387.0	..	..	..	..	54
Philippines	..	259.2	..	..	..	..	289.4	..	..	..	..	55
États-Unis	..	149.7	..	..	..	..	133.4	..	..	..	..	55
Royaume-Uni	..	113.9	..	..	..	..	95.4	..	..	..	..	46
France	..	65.2	..	..	..	..	87.8	..	..	..	..	46
Corée	..	60.5	..	..	..	..	72.0	..	..	..	..	58
Nigéria	..	27.2	..	..	..	..	71.6	..	..	..	..	49
Syrie	..	35.9	..	..	..	..	65.8	..	..	..	..	48
Iran	..	52.2	..	..	..	..	65.2	..	..	..	..	50
Pakistan	..	59.2	..	..	..	..	59.3	..	..	..	..	50
Mexique	..	35.6	..	..	..	..	58.3	..	..	..	..	47
Brésil	..	19.7	..	..	..	..	48.6	..	..	..	..	51
Viet Nam	..	23.5	..	..	..	..	37.9	..	..	..	..	60
Allemagne	..	46.6	..	..	..	..	37.4	..	..	..	..	52
Autres pays	..	841.6	..	..	..	..	1 031.9	..	..	..	..	
Total	**..**	**2 404.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**3 185.3**	**..**	**..**	**..**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	32.3	35.3	37.6	39.3	40.5	40.8	41.2	43.6	46.6	48.5	48.6	45
Ukraine	7.9	8.6	9.2	10.2	11.7	12.7	12.8	13.7	40.6	42.8	47.6	58
Roumanie	18.8	22.4	25.3	27.8	30.7	32.4	33.8	38.3	43.2	45.1	45.2	42
Syrie	9.8	21.6	31.0	33.6	34.7	34.9	35.6	35.8	35.8	36.3	36.8	45
Allemagne	23.0	23.7	24.4	24.8	25.5	26.1	26.5	28.2	31.1	33.3	35.2	51
Türkiye	28.8	28.8	28.1	28.2	28.3	28.4	28.4	28.5	29.0	29.5	30.1	49
Suède	14.4	14.9	15.1	15.7	16.1	16.5	17.0	17.6	18.2	18.6	19.3	55
Italie	7.2	8.1	9.0	9.6	10.2	10.9	11.7	13.5	15.5	16.7	18.1	42
Inde	6.3	7.5	8.7	9.6	10.9	12.0	11.9	12.8	14.9	16.7	17.8	45
Royaume-Uni	16.1	16.7	17.6	18.3	18.8	19.0	18.7	18.2	18.0	17.9	17.6	35
Norvège	15.8	16.4	16.7	16.8	16.8	17.0	17.0	17.1	17.3	17.3	17.4	61
Iran	7.2	7.9	8.0	8.9	9.3	9.6	10.0	10.6	11.8	13.5	15.5	47
Lituanie	10.4	11.5	12.4	13.5	14.5	14.7	14.7	15.4	15.8	15.7	15.5	48
Bulgarie	7.2	8.2	9.0	9.7	10.4	10.8	11.2	12.4	13.6	14.0	14.2	42
Chine	8.9	9.6	10.1	10.5	10.9	11.3	10.9	11.2	11.5	12.1	12.9	57
Autres pays	208.3	221.9	222.7	229.5	236.5	240.0	238.2	245.3	258.4	271.9	286.0	
Total	**422.6**	**463.1**	**485.0**	**506.0**	**525.9**	**537.1**	**539.5**	**562.2**	**621.2**	**650.0**	**677.5**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Maroc	688.7	680.5	665.6	682.0	713.8	760.7	860.2	866.7	894.0	920.7	969.0	42
Colombie	145.5	135.9	138.4	159.6	199.2	261.2	285.5	311.5	453.9	578.5	676.5	54
Roumanie	708.4	695.0	683.8	673.6	670.2	665.9	658.3	639.5	629.8	620.5	609.3	52
Venezuela	44.2	50.0	63.3	91.1	134.0	187.2	196.7	213.7	278.2	325.3	377.8	55
Italie	182.7	191.6	203.8	221.4	243.7	267.7	259.6	275.2	301.8	325.4	345.8	46
Pérou	66.4	61.3	59.5	66.7	79.9	101.0	108.6	118.7	172.0	219.6	260.5	55
Chine	167.5	172.2	177.5	183.5	190.6	197.2	218.1	217.1	219.9	226.7	238.4	51
Ukraine	84.1	90.8	94.5	99.0	103.6	107.6	110.1	109.8	193.2	210.0	202.1	58
Honduras	35.9	40.8	48.1	64.1	84.8	109.5	126.6	133.3	157.0	171.8	177.9	64
Argentine	73.2	71.3	71.2	74.3	80.0	92.0	88.3	96.1	119.3	137.1	148.6	51
Équateur	174.4	159.0	145.2	139.4	134.9	132.6	122.2	118.1	120.0	124.8	132.4	46
Allemagne	145.0	142.1	141.1	138.8	138.3	139.0	113.5	120.5	125.8	128.0	131.8	52
France	98.7	100.7	103.2	106.2	111.5	117.1	112.2	116.5	120.8	123.4	127.0	50
Paraguay	51.9	51.3	52.4	56.9	61.3	68.3	83.3	82.7	97.7	111.1	122.6	62
Pakistan	52.8	49.8	49.0	50.7	55.4	62.0	96.7	97.9	103.7	108.6	116.6	32
Autres pays	1 734.9	1 725.3	1 722.9	1 755.6	1 839.1	1 957.9	1 962.9	1 991.7	2 102.7	2 170.9	2 275.6	
Total	**4 454.4**	**4 417.5**	**4 419.5**	**4 563.0**	**4 840.2**	**5 226.9**	**5 402.7**	**5 509.1**	**6 089.6**	**6 502.3**	**6 912.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Russie	92.6	91.4	90.3	89.0	88.1	86.0	82.9	81.7	81.0	79.3	77.0	54
Ukraine	6.3	7.2	7.8	8.3	9.3	10.4	13.4	15.9	48.7	60.4	63.8	54
Apatrides	84.3	81.4	78.9	76.8	74.6	70.4	69.1	66.6	64.3	62.2	60.2	47
Lettonie	3.6	3.9	4.2	5.0	5.6	6.3	4.8	5.0	5.4	5.5	5.4	43
Finlande	6.3	6.9	7.6	8.2	8.8	9.2	4.7	4.7	4.6	4.5	4.4	37
Bélarus	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.3	2.7	3.0	3.0	2.9	48
Allemagne	2.2	2.6	3.0	3.3	3.6	3.9	1.7	1.8	2.0	2.0	2.0	40
Inde	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	..	1.3	1.6	1.8	1.9	34
Lituanie	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	44
Nigéria	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.7	..	1.1	1.3	1.4	1.5	43
Italie	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	2.2	..	1.3	1.4	1.4	1.4	30
France	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	..	1.3	1.4	1.3	1.3	32
Türkiye	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	..	0.7	0.9	1.1	1.2	32
Royaume-Uni	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	..	1.1	1.1	1.1	1.0	18
États-Unis	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	..	0.9	0.9	1.0	1.0	34
Autres pays	8.4	9.6	11.0	12.6	14.4	16.3	19.6	14.7	17.1	19.4	19.8	
Total	**211.4**	**211.5**	**212.2**	**213.7**	**216.4**	**215.6**	**200.5**	**202.7**	**236.8**	**247.4**	**246.6**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – États-Unis

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2023 (%)
Mexique	8 524.7	8 340.2	8 165.7	8 021.2	7 644.3	7 186.5	7 700.9	8 006.3	7 825.2	8 226.1	7 470.1	46
Inde	1 203.8	1 443.8	1 606.6	1 679.1	1 765.4	1 686.7	1 657.0	1 706.5	1 917.6	2 105.5	2 315.9	47
Chine	965.7	1 093.5	1 110.7	1 140.9	1 092.3	1 057.6	985.0	1 094.5	1 072.6	1 064.5	1 158.7	53
Guatemala	686.3	732.5	672.2	664.3	686.1	780.5	865.7	923.8	1 132.5	1 275.3	1 148.5	43
Venezuela	123.7	176.9	220.8	256.2	314.2	366.7	424.3	496.0	653.5	930.7	999.0	48
El Salvador	913.5	908.1	997.6	930.6	927.0	909.7	901.9	895.5	985.9	930.9	887.9	49
Cuba	532.8	619.7	648.7	673.6	635.2	524.6	521.0	581.6	673.3	852.6	887.5	47
Honduras	482.1	531.0	471.6	513.2	543.3	651.4	734.2	948.4	961.1	1 060.2	887.2	48
Colombie	274.7	300.8	278.9	245.9	331.9	265.7	353.4	407.1	510.5	637.5	675.7	52
République dominicaine	498.6	569.7	509.7	580.9	560.6	540.8	590.7	684.6	599.9	585.0	654.2	52
Philippines	565.7	599.5	510.8	516.1	505.6	456.0	414.4	410.6	471.0	465.2	505.8	58
Brésil	251.2	279.2	310.4	403.2	416.4	319.6	319.9	494.1	554.2	582.3	498.9	53
Haïti	297.8	276.2	269.0	285.7	233.9	285.1	309.6	246.5	304.9	473.6	479.2	49
Équateur	238.3	219.8	198.8	217.2	217.5	181.5	172.2	244.4	326.8	385.1	360.7	50
Corée	412.6	387.3	330.5	328.3	321.9	327.6	268.0	273.6	261.9	317.3	353.2	57
Autres pays	6 264.7	6 346.0	6 456.6	6 485.6	6 323.1	5 893.7	5 946.4	6 411.8	6 344.4	6 395.0	6 505.6	
Total	**22 236.2**	**22 824.2**	**22 758.7**	**22 941.9**	**22 518.8**	**21 433.7**	**22 164.7**	**23 825.2**	**24 595.3**	**26 286.8**	**25 788.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Estonie	48.4	50.4	51.5	51.5	51.5	50.9	50.9	51.8	51.8	51.6	50.4	47
Ukraine	3.0	3.4	3.8	4.0	4.6	5.1	5.8	7.2	8.4	28.1	41.4	54
Russie	30.6	30.8	31.0	29.2	28.7	28.5	28.9	30.0	33.4	35.4	35.2	50
Chine	7.6	8.0	8.5	8.7	9.2	9.8	10.5	11.4	12.3	14.0	15.7	52
Philippines	2.4	2.7	3.0	3.3	3.5	4.2	4.7	5.4	8.1	11.5	15.1	61
Inde	4.7	5.0	5.0	5.2	5.7	6.8	7.2	8.2	10.5	13.1	15.1	42
Iraq	6.8	7.1	9.8	11.7	13.1	13.9	14.7	15.1	15.3	14.7	14.0	37
Viet Nam	4.0	4.6	5.3	5.6	5.9	6.4	6.6	7.2	7.8	8.8	10.1	50
Afghanistan	3.5	3.7	5.3	5.8	6.2	6.7	7.1	7.7	8.4	9.2	9.2	43
Bangladesh	1.5	1.6	1.8	2.0	2.2	2.4	2.6	2.8	3.9	6.3	8.7	35
Serbie-et-Monténégro	3.4	3.5	3.6	3.8	4.0	4.3	4.7	5.4	6.5	7.9	8.6	39
Thaïlande	6.9	7.2	7.5	7.5	7.6	7.8	7.9	7.9	8.1	8.4	8.5	82
Türkiye	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8	5.2	5.7	6.1	6.7	7.4	8.3	38
Népal	2.3	2.6	2.9	3.1	3.2	3.4	3.5	3.8	4.4	5.6	8.2	40
Sri Lanka	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	2.0	5.2	7.9	50
Autres pays	89.4	93.8	99.3	102.7	106.6	111.6	117.4	125.5	136.0	145.7	154.7	
Total	**219.7**	**229.8**	**243.6**	**249.5**	**257.6**	**267.6**	**278.9**	**296.5**	**323.7**	**373.0**	**411.1**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2021 (%)
Algérie	496.1	505.9	518.4	530.9	537.6	559.8	567.2	..	..	..	..	49
Portugal	541.9	546.4	548.9	548.9	540.0	533.0	533.5	535.1	549.5	539.0	570.9	47
Maroc	458.6	465.2	472.8	480.6	489.3	504.3	510.9	..	..	..	..	51
Italie	188.0	194.7	202.7	202.7	211.8	218.3	224.2	231.0	246.0	256.6	252.6	46
Tunisie	173.1	178.9	187.1	195.4	206.8	216.2	219.0	..	..	..	..	44
Türkiye	215.6	212.6	211.9	210.4	214.2	207.7	210.4	..	..	..	..	47
Espagne	152.3	157.5	163.7	163.7	168.7	173.9	180.4	187.1	192.4	214.1	207.4	50
Comores	116.1	121.8	147.3	155.1	162.1	171.0	175.3	..	..	..	..	54
Royaume-Uni	150.5	148.4	146.2	146.2	149.4	144.7	138.0	..	..	..	..	49
Roumanie	96.9	106.2	116.8	116.8	127.2	128.4	134.0	140.4	147.1	161.2	158.2	50
Belgique	99.3	100.5	101.8	101.8	104.2	104.0	106.4	109.3	117.3	119.3	129.9	52
Chine	100.7	100.5	102.2	103.1	108.1	100.4	101.8	..	..	..	..	59
Chine	100.7	100.5	102.2	103.1	108.1	100.4	101.8	..	..	..	..	59
Côte d'Ivoire	59.6	63.4	68.3	74.5	79.1	90.9	92.0	..	..	..	..	52
Mali	73.4	75.5	78.1	79.1	85.5	88.7	89.9	..	..	..	..	35
Autres pays	1 408.8	1 466.7	1 437.3	1 738.5	1 750.0	1 831.9	1 917.7	..	..	..	..	
Total	**4 431.4**	**4 544.8**	**4 605.7**	**4 950.7**	**5 042.2**	**5 173.6**	**5 302.5**	**5 458.0**	**5 628.7**	**6 044.9**	**6 468.2**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
EU	198.7	206.7	205.2	211.2	213.2	191.1	168.6	116.5	114.9	114.7	114.1	64
Non-EU	623.2	584.7	604.8	604.9	618.5	715.2	752.9	645.6	649.2	629.1	622.9	46
Total	**822.0**	**798.4**	**810.0**	**816.1**	**831.7**	**906.3**	**921.5**	**762.0**	**764.1**	**743.8**	**737.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Allemagne	18.8	19.4	18.6	17.9	16.5	18.3	17.5	19.7	22.3	23.3	25.4	48
Chine	16.5	19.8	19.1	19.9	18.9	19.7	18.6	17.7	18.2	21.2	24.3	44
Ukraine	6.9	6.7	5.8	10.5	24.2	30.3	27.4	30.7	36.0	27.4	20.5	54
Viet Nam	3.1	3.2	3.3	3.7	4.7	5.7	6.7	6.4	7.2	15.4	17.9	40
République slovaque	8.7	9.4	9.5	9.7	9.6	10.6	14.7	16.0	16.7	16.9	17.1	54
Roumanie	28.6	29.7	24.0	22.7	21.0	22.2	18.2	16.6	16.5	15.7	15.6	35
Philippines	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	1.0	2.7	8.3	8.7	32
Russie	4.3	4.9	4.9	4.8	5.1	5.3	5.0	5.0	6.2	7.8	7.8	54
Inde	1.0	1.3	1.5	2.0	2.9	3.2	3.3	3.8	5.2	7.0	7.7	25
Corée	1.2	1.1	1.1	1.4	1.8	2.4	3.2	3.6	4.5	6.0	5.8	30
Türkiye	1.8	1.9	2.1	2.3	2.8	3.2	3.2	3.5	3.9	5.2	5.6	28
Autriche	4.0	4.0	4.0	3.7	3.1	3.3	4.1	4.6	5.0	5.0	5.2	41
Pays-Bas	2.5	2.7	2.8	2.9	2.8	3.2	3.1	3.3	3.7	3.8	4.2	43
Italie	2.7	3.1	3.4	3.6	3.6	4.0	3.7	3.7	3.9	3.9	4.0	31
Mongolie	0.7	0.8	0.8	0.9	1.5	1.8	1.8	1.9	2.7	4.2	3.9	51
Autres pays	44.8	48.3	49.9	55.5	61.9	66.2	63.4	65.1	71.5	79.8	81.7	
Total	**146.0**	**156.6**	**151.1**	**161.8**	**180.8**	**200.0**	**194.5**	**202.5**	**226.3**	**250.9**	**255.4**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Irlande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	..	122.5	..	..	..	..	..	93.7	..	..	..	50
Royaume-Uni	115.5	103.1	107.7	110.8	114.5	116.9	118.2	83.3	..	..	..	46
Inde	..	11.5	..	..	..	..	..	45.4	..	..	..	46
Roumanie	..	29.2	..	..	..	..	..	43.3	..	..	..	46
Lituanie	..	36.6	..	..	..	..	..	31.2	..	..	..	54
Brésil	..	13.6	..	..	..	..	..	27.3	..	..	..	53
Italie	..	11.7	..	..	..	..	..	18.3	..	..	..	47
Lettonie	..	19.9	..	..	..	..	..	18.3	..	..	..	56
Espagne	..	12.1	..	..	..	..	..	18.0	..	..	..	57
France	..	11.7	..	..	..	..	..	13.9	..	..	..	51
Croatie	..	5.3	..	..	..	..	..	13.6	..	..	..	45
États-Unis	..	10.5	..	..	..	..	..	13.4	..	..	..	61
Chine	..	1.0	..	..	..	..	..	13.1	..	..	..	53
Chine	..	1.0	..	..	..	..	..	13.1	..	..	..	53
Allemagne	..	11.5	..	..	..	..	..	12.4	..	..	..	57
Autres pays	..	206.2	..	..	..	..	..	343.1	..	..	..	
Total	**605.6**	**607.4**	**566.6**	**593.5**	**622.7**	**644.4**	**645.6**	**801.4**	**..**	**..**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	10.7	11.5	13.3	16.2	18.1	18.8	18.7	19.0	21.1	22.7	23.3	42
Lituanie	1.6	1.7	2.2	3.1	3.7	3.9	3.9	4.0	4.4	4.6	4.8	35
Ukraine	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.4	3.6	4.1	56
Roumanie	0.3	0.4	0.6	0.9	1.4	1.7	1.8	2.2	2.9	3.4	3.7	28
Lettonie	0.7	0.7	0.8	1.3	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.3	2.4	32
Portugal	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1	1.2	1.1	1.2	1.4	1.6	1.7	36
Espagne	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	1.0	1.2	1.4	1.5	1.7	43
Venezuela	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.3	0.5	1.3	1.4	1.6	46
Philippines	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	62
Allemagne	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	65
Viet Nam	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	1.0	1.1	49
États-Unis	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0	52
Tchéquie	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	49
Croatie	0.0	0.0	0.2	0.4	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	34
Italie	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	0.9	42
Autres pays	5.9	6.3	7.1	8.3	9.2	10.0	10.8	11.8	13.2	14.9	16.2	
Total	**22.7**	**24.4**	**28.5**	**35.5**	**40.8**	**43.6**	**44.8**	**47.8**	**56.7**	**63.5**	**67.6**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Roumanie	1 131.8	1 151.4	1 168.6	1 190.1	1 143.9	1 145.7	1 076.4	1 083.8	1 081.8	1 073.2	1 053.0	56
Albanie	490.5	467.7	448.4	440.5	423.2	421.6	433.2	420.0	416.8	416.2	414.6	49
Maroc	449.1	437.5	420.7	416.5	406.1	414.2	428.9	420.2	415.1	412.3	412.5	45
Chine	265.8	271.3	282.0	290.7	283.4	288.9	330.5	300.2	307.0	309.0	311.3	50
Ukraine	226.1	230.7	234.4	237.0	227.9	228.6	236.0	225.3	249.6	273.5	287.2	75
Bangladesh	115.3	118.8	122.4	132.0	131.0	138.9	158.0	159.0	174.1	192.7	213.6	26
Égypte	103.7	109.9	112.8	119.5	119.9	128.1	139.6	140.3	147.8	161.6	174.1	32
Inde	147.8	150.5	151.4	151.8	147.2	153.2	165.5	162.5	167.3	170.9	171.4	43
Pakistan	96.2	101.8	108.2	114.2	116.6	121.6	135.5	134.2	144.1	159.3	171.2	26
Philippines	168.2	165.9	166.5	167.9	158.0	157.7	165.4	159.0	158.9	156.6	153.5	57
Nigéria	71.2	77.3	88.5	106.1	114.1	113.0	119.1	119.4	123.6	128.5	132.1	43
Tunisie	96.0	95.6	94.1	93.8	90.6	93.4	97.4	99.0	102.4	110.4	123.8	37
Sénégal	94.0	98.2	101.2	105.9	105.3	106.2	111.1	110.8	112.6	115.0	119.1	27
Pérou	109.7	103.7	99.1	97.4	91.9	91.7	96.5	94.1	98.7	105.3	116.2	57
Sri Lanka	100.6	102.3	104.9	108.0	104.8	107.6	112.0	108.1	109.8	110.5	113.7	48
Autres pays	1 348.5	1 344.3	1 344.0	1 373.2	1 332.3	1 329.3	1 366.7	1 294.9	1 331.5	1 358.6	1 404.0	
Total	**5 014.4**	**5 026.9**	**5 047.0**	**5 144.4**	**4 996.2**	**5 039.6**	**5 171.9**	**5 030.7**	**5 141.3**	**5 253.7**	**5 371.3**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Chine	654.8	665.8	695.5	730.9	764.7	813.7	778.1	716.6	761.6	821.8	873.3	53
Viet Nam	99.9	147.0	200.0	262.4	330.8	412.0	448.1	432.9	489.3	565.0	634.4	46
Corée	501.2	457.8	453.1	450.7	449.6	446.4	426.9	409.9	411.3	410.2	409.2	54
Philippines	217.6	229.6	243.7	260.6	271.3	282.8	279.7	276.6	298.7	322.0	341.5	65
Népal	42.3	54.8	67.5	80.0	89.0	96.8	96.0	97.1	139.4	176.3	233.0	47
Brésil	175.4	173.4	180.9	191.4	201.9	211.7	208.5	204.9	209.4	211.8	211.9	46
Indonésie	30.2	35.9	42.9	50.0	56.3	66.9	66.8	59.8	98.9	149.1	199.8	32
Myanmar	10.3	13.7	17.8	22.5	26.5	32.0	35.0	37.2	56.2	86.5	134.6	59
Taipei Chinois	40.2	48.7	52.8	56.7	60.7	64.8	55.9	51.2	57.3	64.7	70.1	64
États-Unis	51.3	52.3	53.7	55.7	57.5	59.2	55.8	54.2	60.8	63.4	66.1	33
Thaïlande	43.1	45.4	47.6	50.2	52.3	54.8	53.4	50.3	56.7	61.8	65.4	71
Sri Lanka	10.7	13.2	17.3	23.3	25.4	27.4	29.3	29.0	37.3	46.9	63.5	34
Inde	24.5	26.2	28.7	31.7	35.4	40.2	38.6	36.1	43.9	48.8	54.0	33
Pérou	48.0	47.7	47.7	48.0	48.4	48.7	48.3	48.3	48.9	49.1	49.2	48
Bangladesh	9.6	10.8	12.4	14.1	15.5	16.6	17.5	17.5	22.7	28.0	35.1	29
Autres pays	162.7	209.8	221.3	233.7	245.8	259.3	249.4	239.0	282.8	305.4	327.8	
Total	**2 121.8**	**2 232.2**	**2 382.8**	**2 561.8**	**2 731.1**	**2 933.1**	**2 887.1**	**2 760.6**	**3 075.2**	**3 411.0**	**3 769.0**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lettonie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Russie	51.6	56.0	55.4	54.7	53.9	53.1	52.3	51.5	49.4	45.2	42.8	..
Ukraine	4.1	5.9	6.4	7.0	8.2	9.2	9.4	9.7	8.9	8.3	7.2	..
Inde	..	0.6	0.9	1.3	2.2	2.7	2.4	2.2	2.6	4.4	5.4	..
Lituanie	4.3	4.6	4.8	5.0	5.1	5.1	5.2	5.1	5.1	5.1	5.1	..
Bélarus	2.6	2.9	3.0	3.2	3.5	3.9	3.9	4.3	4.3	4.4	4.4	..
Ouzbékistan	1.0	1.6	1.6	1.6	1.7	2.3	2.4	2.5	3.5	4.1	4.3	..
Allemagne	1.8	2.2	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.6	2.6	2.8	2.9	..
Royaume-Uni	..	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	..
Estonie	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	..
Israël	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	1.1	1.2	..
Italie	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	..
France	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	..
Azerbaïdjan	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.9	..
Türkiye	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.8	0.9	..
Suède	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	..
Autres pays	..	210.3	199.5	191.4	183.4	174.9	167.4	160.0	168.7	158.3	148.8	
Total	**298.4**	**288.9**	**279.4**	**272.5**	**266.6**	**260.4**	**252.4**	**245.0**	**252.7**	**241.1**	**229.7**	**58**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Ukraine	2.1	1.5	2.5	6.2	13.9	21.4	26.9	31.8	94.9	86.4	77.1	..
Bélarus	1.9	0.8	0.9	3.2	8.9	15.6	20.8	31.0	48.8	62.2	57.5	..
Russie	10.7	8.9	8.3	8.1	10.9	12.3	12.6	13.4	15.7	15.9	15.0	..
Ouzbékistan	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.6	1.0	1.8	8.3	9.1	..
Inde	0.0	..	0.1	0.4	0.5	0.8	0.9	1.1	1.5	4.7	7.2	..
Tadjikistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.4	1.4	5.7	6.7	..
Kirghizistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.7	2.0	6.2	5.3	..
Azerbaïdjan	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	1.4	3.8	4.7	..
Kazakhstan	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.7	0.8	1.2	3.1	3.3	..
Türkiye	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	0.5	0.5	0.7	0.9	1.9	2.4	..
Apatrides	1.6	1.4	1.3	1.2	1.0	0.9	0.8	2.5	2.4	2.3	2.2	..
Pakistan	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.9	2.2	..
Géorgie	0.2	0.1	0.0	0.0	0.3	0.4	0.6	0.7	1.2	2.0	1.8	..
Lettonie	0.7	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.3	1.5	..
Moldova	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	0.9	1.1	1.4	1.3	..
Autres pays	4.6	4.8	5.6	6.6	9.1	11.0	12.4	12.9	13.6	15.9	20.0	
Total	**22.5**	**18.7**	**20.1**	**27.3**	**47.2**	**65.8**	**79.9**	**100.1**	**189.4**	**221.8**	**217.3**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Portugal	92.1	93.1	96.8	96.5	95.5	95.1	94.3	93.7	92.1	90.9	89.7	48
France	39.4	41.7	44.3	45.8	46.9	47.8	48.5	49.2	49.1	49.2	49.2	46
Italie	19.5	20.3	21.3	22.0	22.5	23.0	23.5	24.1	24.7	25.1	25.4	44
Belgique	18.8	19.4	20.0	20.2	20.0	19.8	19.6	19.4	19.2	18.9	18.6	45
Allemagne	12.8	12.8	13.1	13.1	13.0	12.8	12.8	12.8	12.7	12.5	12.3	49
Espagne	5.1	5.5	6.1	6.5	6.8	7.2	7.7	8.4	9.1	9.5	9.9	47
Roumanie	3.2	3.8	4.1	4.7	5.2	5.7	6.1	6.4	6.6	6.8	6.9	56
Ukraine	0.5	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	5.2	5.4	5.6	65
Inde	1.0	1.2	1.4	1.9	2.3	2.8	3.1	3.8	4.7	5.1	5.5	47
Pologne	3.8	4.1	4.3	4.5	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.2	56
Chine	2.5	2.8	3.2	3.5	3.7	3.9	4.1	4.2	4.4	4.5	4.8	56
Grèce	2.3	2.6	2.9	3.3	3.4	3.7	3.8	4.0	4.3	4.5	4.6	50
Syrie	0.1	0.8	1.2	1.7	1.9	2.3	2.5	2.7	3.2	3.7	4.0	39
Pays-Bas	4.0	4.0	4.3	4.3	4.2	4.2	4.1	4.1	4.0	3.9	3.8	46
Royaume-Uni	6.0	6.1	6.1	5.9	5.8	5.3	4.6	4.1	3.9	3.8	3.6	42
Autres pays	47.6	50.3	51.6	53.4	54.6	57.0	58.7	61.2	65.1	68.6	71.8	
Total	**258.7**	**269.2**	**281.5**	**288.2**	**291.5**	**296.5**	**299.4**	**304.2**	**313.4**	**317.7**	**320.7**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
États-Unis	65.3	67.5	68.9	74.6	79.6	82.5	71.5	85.8	..	..	..	..
Venezuela	15.3	18.6	22.3	28.2	35.1	39.3	58.2	73.0	..	..	..	..
Cuba	17.0	18.4	20.5	24.3	26.5	27.9	33.7	72.5	..	..	..	..
Honduras	7.8	9.3	12.0	15.6	19.5	22.5	46.9	67.8	..	..	..	..
Colombie	18.3	20.6	23.0	26.3	30.0	32.0	36.0	44.7	..	..	..	..
Haïti	1.1	1.3	1.3	1.4	2.7	3.3	48.9	33.5	..	..	..	..
El Salvador	6.2	7.2	9.0	12.2	15.3	17.3	23.8	31.0	..	..	..	..
Canada	13.2	14.1	14.6	16.0	17.2	18.3	20.4	27.7	..	..	..	..
Chine	18.4	20.6	21.5	22.7	23.6	24.5	24.4	27.2	..	..	..	..
Chine	18.3	20.5	21.5	22.7	23.5	24.5	24.4	27.2	..	..	..	..
Argentine	16.8	18.0	19.0	19.8	20.7	20.8	21.7	24.9	..	..	..	..
Espagne	24.7	26.7	27.7	28.5	28.9	26.9	22.6	23.8	..	..	..	..
Guatemala	10.3	11.6	13.2	15.8	18.5	19.9	15.4	23.1	..	..	..	..
Brésil	7.2	8.2	9.3	10.5	11.4	11.6	16.4	17.1	..	..	..	..
Nicaragua	2.6	2.8	3.1	3.4	3.8	4.3	7.5	14.5	..	..	..	..
Autres pays	83.6	89.9	95.1	102.0	105.7	104.7	108.1	126.6	..	..	..	
Total	**326.0**	**355.2**	**381.8**	**423.9**	**462.0**	**480.3**	**579.8**	**720.4**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	93.6	99.6	102.0	103.8	105.2	108.6	110.3	112.7	111.7	111.1	111.1	36
Ukraine	2.9	3.1	3.3	3.3	3.5	3.8	3.8	3.6	35.4	65.8	80.3	57
Lituanie	39.5	41.7	42.5	43.7	45.1	46.9	47.9	48.8	49.0	48.9	48.9	42
Suède	45.1	45.1	44.4	44.0	44.0	44.2	43.6	39.6	36.7	35.4	34.6	46
Allemagne	25.0	25.2	24.9	24.7	24.8	25.3	25.6	26.2	26.6	26.5	26.4	48
Syrie	3.6	7.6	18.9	26.0	30.2	32.0	32.8	34.0	32.6	27.0	26.0	45
Roumanie	12.0	13.8	14.5	15.0	15.6	16.6	17.2	17.4	17.6	18.0	18.7	40
Danemark	23.5	23.3	23.0	22.8	22.8	22.9	22.3	20.8	20.0	19.3	18.5	45
Royaume-Uni	16.3	16.3	16.3	16.2	16.5	17.2	17.5	16.4	15.7	15.2	14.9	33
Lettonie	10.3	10.8	11.0	11.1	11.5	12.1	12.5	12.9	13.2	13.4	13.7	40
Espagne	6.9	7.6	8.1	8.5	8.8	9.5	9.8	10.4	10.9	11.5	12.4	45
Inde	6.8	7.0	6.8	7.1	8.3	9.7	9.5	9.1	10.4	11.6	12.0	45
Philippines	11.7	11.8	12.1	11.7	12.3	12.8	12.1	10.0	9.8	9.8	9.7	73
Thaïlande	11.5	11.6	12.1	11.3	11.9	12.0	11.9	10.6	10.1	10.0	9.7	85
Pays-Bas	8.3	8.5	8.5	8.5	8.7	8.9	9.0	9.1	9.2	9.4	9.7	44
Autres pays	195.3	205.3	210.8	210.2	215.1	222.1	215.8	204.3	201.8	200.6	199.1	
Total	**512.2**	**538.2**	**559.2**	**567.8**	**584.2**	**604.5**	**601.6**	**586.0**	**610.9**	**633.4**	**645.6**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	99.6	110.9	121.4	132.4	144.0	155.9	164.9	176.1	186.8	194.4	197.3	50
Ukraine	3.8	4.4	5.1	5.6	6.3	7.0	7.1	7.5	94.4	111.7	124.7	60
Türkiye	77.5	75.4	74.1	73.8	74.8	77.0	77.3	80.2	87.6	92.3	93.8	47
Syrie	8.2	25.4	51.4	67.5	74.1	79.5	71.2	57.0	60.1	69.2	86.4	38
Allemagne	71.8	72.3	73.3	75.0	77.1	79.5	80.6	82.9	84.4	85.2	84.5	56
Bulgarie	19.8	21.9	24.1	27.3	31.2	36.8	41.8	47.7	54.9	60.5	62.9	47
Italie	27.1	29.5	32.3	35.5	39.1	43.3	45.1	49.1	53.4	57.6	60.7	44
Roumanie	11.9	13.7	16.1	20.0	24.9	30.7	34.6	40.6	47.8	52.3	56.7	45
Inde	14.7	17.1	20.4	24.9	30.6	37.4	37.1	42.1	50.8	55.6	56.0	46
Espagne	25.3	26.8	28.3	30.3	32.7	35.6	37.4	42.1	46.9	50.5	53.3	49
Chine	28.2	29.7	31.4	33.9	36.5	39.4	38.9	40.9	43.7	47.4	50.0	54
Royaume-Uni	43.0	44.2	45.3	46.0	47.3	47.9	48.8	47.1	45.9	45.3	44.5	41
Belgique	29.6	30.6	31.9	33.2	34.4	35.9	37.0	38.2	39.0	39.7	39.9	53
Portugal	18.7	19.4	20.2	21.1	22.4	24.2	25.4	28.0	31.2	34.6	37.8	45
France	19.7	20.9	22.6	24.2	25.8	27.8	29.0	31.5	33.7	34.9	35.4	52
Autres pays	348.2	358.3	374.4	390.1	409.7	434.5	426.7	445.3	484.8	512.9	532.1	
Total	**847.3**	**900.5**	**972.3**	**1 040.8**	**1 110.9**	**1 192.3**	**1 203.0**	**1 256.2**	**1 445.4**	**1 544.1**	**1 616.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
EU27	..	..	27.2	27.7	29.0	33.2	32.9	32.7	32.6	32.4	32.3	28
Non-EU27	..	..	182.6	211.0	260.2	324.4	413.9	408.3	402.8	397.2	392.2	48
Total	**..**	**..**	**210.3**	**239.2**	**289.8**	**358.2**	**447.4**	**441.7**	**436.0**	**430.2**	**425.1**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Brésil	73.7	72.4	74.4	94.7	134.1	167.3	278.1	427.1	530.7	565.3	574.2	50
Angola	16.7	15.5	15.0	16.3	19.6	21.6	33.1	44.7	62.8	89.5	103.1	50
Inde	6.4	6.2	6.9	10.1	15.1	22.0	37.9	56.9	82.1	96.3	93.7	15
Cape Verde	35.3	33.0	31.3	29.7	30.5	30.4	36.1	43.8	53.8	66.1	76.1	49
Népal	4.8	5.8	7.2	10.9	15.1	19.4	24.0	33.1	46.5	55.6	56.9	33
Bangladesh	2.6	2.8	3.4	5.0	6.9	8.9	17.2	29.5	44.2	55.0	56.7	11
Guinée-Bissau	15.1	13.6	13.3	14.0	15.4	16.3	25.7	31.6	39.1	49.1	53.6	38
Ukraine	32.6	31.5	29.8	26.9	25.4	24.8	27.5	48.5	48.1	47.7	47.5	57
Sao Tomé-et-Principe	8.6	7.9	7.5	7.7	8.2	8.9	12.9	18.7	30.0	42.6	46.7	49
Pakistan	3.0	2.9	3.3	4.2	4.2	5.2	12.6	19.5	31.5	40.7	39.6	13
Royaume-Uni	17.2	19.4	22.4	26.4	33.9	45.8	27.2	36.4	38.1	38.9	38.7	44
Italie	6.1	8.5	12.9	18.9	25.2	27.9	22.5	28.2	29.9	31.3	32.8	44
France	8.4	11.3	15.3	19.8	22.8	24.5	21.7	25.8	25.9	25.8	26.6	46
Chine	18.1	20.1	18.3	18.5	19.1	19.0	20.2	22.5	23.5	24.4	23.6	49
Allemagne	9.0	10.0	11.2	12.8	14.5	15.9	12.5	17.0	19.0	20.3	21.6	48
Autres pays	103.3	109.3	115.8	126.0	130.6	137.8	139.0	191.0	245.0	289.9	306.0	
Total	**361.0**	**370.1**	**387.9**	**441.9**	**520.5**	**595.8**	**748.1**	**1 074.2**	**1 350.1**	**1 538.4**	**1 597.4**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – République slovaque

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Tchéquie	11.9	12.5	13.0	13.5	14.0	14.4	15.1	10.3	10.5	10.6	10.7	49
Ukraine	2.8	3.1	3.2	3.5	3.7	4.1	4.4	6.5	6.6	7.0	8.2	49
Hongrie	8.6	9.2	9.8	10.2	10.7	11.1	11.6	6.8	7.1	7.3	7.5	34
Roumanie	5.3	5.8	6.3	6.5	6.9	7.1	7.3	4.4	4.5	4.5	4.5	31
Pologne	5.2	5.4	5.6	5.8	5.9	6.1	6.3	4.4	4.5	4.5	4.5	54
Russie	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.4	2.5	2.6	2.7	59
Viet Nam	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	2.0	2.2	2.4	42
Italie	2.1	2.4	2.6	2.8	2.9	3.0	3.1	2.1	2.1	2.1	2.2	17
Allemagne	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	1.9	1.9	1.9	1.9	27
Chine	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.7	1.7	1.7	1.8	48
Royaume-Uni	1.6	1.7	1.9	2.0	2.2	2.4	2.5	1.6	1.6	1.6	1.6	21
Serbie	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.2	1.2	1.4	1.5	29
Autriche	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	1.2	1.3	1.3	1.3	29
Bulgarie	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	1.3	1.3	1.3	1.3	31
Croatie	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	30
Autres pays	12.1	13.0	13.8	14.5	15.1	15.6	16.2	14.2	14.5	14.9	15.4	
Total	**61.8**	**65.8**	**69.7**	**72.9**	**76.1**	**78.9**	**82.1**	**63.1**	**64.3**	**66.0**	**68.7**	**40**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	855	1 006	994	829	..	..	696	..	..	..	..	55
Inde	379	347	317	370	..	..	370	..	..	..	..	50
Irlande	329	330	343	350	..	..	370	..	..	..	..	54
Roumanie	219	324	382	478	..	..	342	..	..	..	..	48
Italie	212	262	296	311	..	..	342	..	..	..	..	48
Portugal	235	247	269	195	..	..	268	..	..	..	..	50
Espagne	167	162	191	156	..	..	206	..	..	..	..	51
Pakistan	184	175	167	186	..	..	181	..	..	..	..	47
Nigéria	104	95	106	100	..	..	178	..	..	..	..	53
États-Unis	132	127	130	149	..	..	166	..	..	..	..	57
Lituanie	192	204	196	181	..	..	153	..	..	..	..	60
France	189	181	186	179	..	..	149	..	..	..	..	56
Allemagne	119	166	131	120	..	..	135	..	..	..	..	62
Chine	122	113	132	148	..	..	124	..	..	..	..	56
Hongrie	103	101	91	66	..	..	118	..	..	..	..	57
Autres pays	2 051	2 111	2 206	2 173	..	..	2 215	..	..	..	..	
Total	**5 592**	**5 951**	**6 137**	**5 991**	**6 194**	**6 101**	**6 013**	**..**	**..**	**..**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Slovénie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Bosnie-Herzégovine	44.9	47.7	50.4	54.0	93.5	88.7	97.2	102.6	108.3	94.3	97.8	32
Serbie	9.7	9.8	10.6	11.8	23.0	21.3	21.8	22.8	23.6	18.4	20.1	31
Macédoine du Nord	10.1	10.4	10.8	11.3	15.6	15.5	16.2	17.0	18.7	15.9	17.0	45
Ukraine	1.5	1.7	1.9	2.0	2.7	2.6	2.7	2.7	2.7	8.8	10.1	62
Croatie	8.8	8.9	9.2	9.5	12.9	12.9	13.3	13.0	13.4	9.7	10.0	43
Russie	1.5	2.0	2.3	2.6	3.8	3.6	4.1	4.6	5.5	5.1	5.9	53
Bulgarie	2.5	2.6	2.9	3.2	5.2	5.2	4.9	4.6	4.7	3.2	3.2	32
Italie	1.6	1.8	2.1	2.2	3.4	3.3	3.7	3.7	3.6	2.5	2.5	36
Chine	1.0	1.0	1.1	1.1	1.6	1.6	1.5	1.5	1.8	1.4	1.5	46
Montenegro	0.8	0.8	0.8	0.8	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	1.1	1.1	42
Allemagne	0.9	0.9	0.9	0.9	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.1	49
Inde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.6	1.1	0.5	1.0	14
Türkiye	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.7	1.1	1.6	1.0	1.0	19
Hongrie	0.4	0.4	0.5	0.6	1.1	1.1	1.0	0.9	1.0	0.7	0.8	48
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.5	0.5	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	0.7	0.7	37
Autres pays	17.3	18.9	20.2	21.0	40.1	37.6	44.9	52.1	17.2	38.8	40.9	
Total	**101.5**	**107.8**	**114.4**	**121.9**	**206.5**	**197.0**	**215.8**	**230.9**	**206.5**	**203.3**	**214.9**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Pologne	48.2	50.8	52.5	54.0	54.9	55.5	53.8	54.0	56.2	57.1	54.6	41
Afghanistan	23.6	26.0	28.0	37.4	45.4	49.6	48.5	46.7	45.1	44.7	39.5	37
Syrie	42.2	70.0	116.4	132.1	137.1	116.4	95.1	68.5	53.7	44.7	38.2	46
Inde	10.4	11.4	13.5	17.1	22.2	27.0	28.3	31.7	36.3	38.6	37.8	45
Finlande	59.7	57.6	55.8	53.8	51.0	48.7	46.1	43.1	40.2	37.8	35.5	58
Ukraine	3.6	3.8	4.1	4.4	5.1	5.8	6.1	6.7	7.0	6.6	35.5	58
Allemagne	28.2	28.2	28.7	29.0	29.2	29.5	29.0	29.9	32.2	33.4	33.7	51
Norvège	34.5	34.4	34.6	34.7	34.5	34.5	32.6	30.7	29.3	28.3	27.1	51
Danemark	38.4	37.1	35.2	33.4	31.5	30.2	29.1	27.4	26.4	25.6	24.9	42
Chine	17.5	16.6	17.3	18.6	20.2	21.9	22.3	23.2	24.0	23.4	24.0	55
Érythrée	18.0	25.1	32.1	36.4	39.7	43.0	43.5	42.4	36.2	28.7	24.0	44
Roumanie	13.0	14.4	15.5	16.9	18.2	19.3	18.9	19.6	20.9	21.4	20.8	40
Pakistan	7.3	7.3	7.8	8.3	9.4	11.7	13.2	15.7	18.2	18.9	19.3	44
Lituanie	10.4	11.3	12.2	13.6	14.6	15.5	15.6	16.0	16.9	17.3	16.9	43
Iran	14.9	14.1	14.2	14.6	15.2	15.9	15.6	16.3	16.8	17.1	16.9	47
Autres pays	369.6	374.7	384.1	393.1	404.2	416.0	394.7	396.4	405.9	400.4	383.0	
Total	**739.4**	**782.8**	**851.9**	**897.3**	**932.3**	**940.6**	**892.3**	**868.2**	**865.3**	**844.1**	**831.8**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Italie	308.6	313.7	318.7	319.4	322.1	323.7	328.3	331.4	335.8	342.5	347.0	42
Allemagne	298.6	301.5	304.7	305.8	307.9	309.4	311.5	313.7	317.5	326.0	332.1	45
Portugal	263.0	268.1	269.5	268.0	265.5	262.9	260.9	258.9	257.8	260.5	263.0	45
France	116.8	123.1	127.3	131.5	135.3	139.6	146.4	151.6	157.8	165.7	173.4	45
Espagne	79.5	82.4	83.5	83.7	84.3	85.2	87.2	89.5	92.4	96.7	100.5	46
Türkiye	69.1	68.6	68.0	67.3	66.7	66.3	67.1	68.1	69.2	71.1	72.8	47
Macédoine du Nord	63.3	64.2	65.2	65.8	66.5	67.0	67.6	68.5	69.0	70.0	70.5	52
Serbie	69.7	65.3	64.3	63.2	61.9	60.7	59.7	58.6	57.6	56.8	55.8	51
Pologne	21.4	24.7	26.9	29.2	31.6	33.9	36.2	38.4	42.2	46.6	48.9	47
Autriche	40.4	41.3	42.1	42.7	43.2	43.9	44.5	45.2	46.1	47.5	48.2	47
Roumanie	11.3	12.1	13.8	15.6	16.7	19.9	23.1	26.3	30.6	35.1	38.1	51
Royaume-Uni	41.1	41.3	41.0	41.0	41.0	41.4	42.4	41.4	40.0	38.8	37.6	42
Érythrée	14.0	16.6	19.8	23.2	26.2	29.0	30.9	32.6	33.9	35.4	36.9	46
Croatie	30.2	29.6	29.0	28.5	28.5	28.3	28.3	28.3	30.7	32.1	32.8	48
Hongrie	14.9	17.6	19.7	21.4	22.7	24.0	25.3	26.4	27.9	30.1	31.1	48
Autres pays	505.1	524.0	536.1	547.4	561.1	576.2	592.6	611.4	633.4	658.6	679.6	
Total	**1 947.0**	**1 993.9**	**2 029.5**	**2 053.6**	**2 081.2**	**2 111.4**	**2 151.9**	**2 190.3**	**2 241.9**	**2 313.2**	**2 368.4**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Tchéquie

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Ukraine	104.2	105.6	109.9	117.1	131.3	145.2	165.4	196.6	635.9	574.4	589.5	53
République slovaque	96.2	101.6	107.3	111.8	116.8	121.3	124.5	114.6	117.3	119.2	121.5	49
Viet Nam	56.6	56.9	58.0	59.8	61.1	61.9	62.8	64.8	66.3	67.8	69.0	47
Russie	34.4	34.7	35.8	36.6	38.0	38.0	41.7	45.2	43.3	41.0	39.0	56
Roumanie	7.7	9.1	10.8	12.6	14.7	16.8	18.4	18.8	19.7	20.5	21.0	35
Bulgarie	10.1	11.0	12.3	13.8	15.6	17.2	17.9	17.3	17.7	17.9	17.7	36
Pologne	19.6	19.8	20.3	20.7	21.3	21.8	20.7	17.9	17.9	17.8	17.7	55
Mongolie	5.5	6.0	6.8	7.9	9.1	9.8	10.1	11.0	12.0	12.7	14.1	50
Allemagne	19.7	20.5	21.2	21.3	21.3	21.5	20.9	14.8	14.0	12.7	11.8	26
Hongrie	2.3	3.1	4.1	5.4	6.6	7.7	8.9	9.7	10.5	11.1	11.7	38
États-Unis	6.5	6.5	8.8	9.6	9.5	7.2	7.5	8.7	9.7	10.1	10.5	43
Inde	1.7	2.0	2.8	3.6	4.5	4.9	5.8	6.9	8.5	9.6	10.4	32
Philippines	0.5	0.6	0.8	1.1	1.5	2.3	2.6	3.2	4.9	7.0	10.4	36
Kazakhstan	5.0	5.1	5.5	5.7	6.0	5.9	6.9	8.0	9.1	9.8	10.2	52
Chine	5.6	5.7	6.2	6.9	7.6	7.7	8.0	7.9	8.0	8.9	10.0	48
Autres pays	73.9	76.4	83.0	90.5	99.5	104.2	110.3	113.0	119.0	125.3	129.6	
Total	**449.4**	**464.7**	**493.4**	**524.1**	**564.3**	**593.4**	**632.6**	**658.6**	**1 113.7**	**1 065.7**	**1 094.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Türkiye

Milliers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Dont : femmes 2025 (%)
Iraq	47.2	93.7	149.7	201.1	283.9	313.8	322.0	275.3	217.5	178.0	147.5	50
Afghanistan	33.6	38.5	59.9	79.6	120.4	152.2	183.6	186.2	164.1	139.3	132.7	42
Allemagne	63.2	69.9	75.1	77.2	82.0	88.5	102.6	110.5	114.3	116.0	111.2	50
Turkménistan	18.4	23.4	28.3	42.8	68.1	133.7	124.0	116.4	110.3	113.8	170.4	53
Iran	21.9	27.8	37.9	44.9	68.8	92.7	128.9	117.0	101.2	95.9	91.7	54
Russie	21.6	25.3	27.7	24.3	33.4	40.2	66.8	151.0	102.6	85.8	75.9	56
Azerbaïdjan	30.2	36.5	47.0	51.6	61.8	68.5	68.6	68.9	71.0	80.1	92.8	52
Syrie	50.9	56.6	75.2	64.6	88.0	114.3	104.6	99.4	80.0	72.4	75.2	50
Ouzbékistan	11.0	16.1	21.7	31.6	34.1	44.9	71.1	61.8	54.6	59.1	64.3	65
Kazakhstan	11.9	13.7	14.9	12.6	16.8	21.2	39.5	45.5	44.1	44.4	42.6	59
Ukraine	12.9	17.1	19.9	18.7	18.5	20.2	23.4	50.4	40.5	35.4	35.7	71
Égypte	2.7	4.4	7.6	14.5	26.2	31.1	34.2	33.0	28.5	28.3	43.3	42
Kirghizistan	10.6	14.0	17.1	18.6	19.6	23.5	26.5	24.5	22.5	23.8	24.8	69
Cisjordanie et bande de Gaza	2.5	3.3	4.8	8.3	15.7	21.5	28.0	26.3	21.6	23.6	24.5	44
Autriche	10.5	12.0	13.3	14.4	16.0	17.3	19.9	21.3	22.1	22.2	22.4	46
Autres pays	169.2	197.9	216.3	214.3	257.6	347.5	448.5	436.4	375.8	362.5	364.5	
Total	**518.3**	**650.3**	**816.4**	**919.1**	**1 211.0**	**1 531.2**	**1 792.0**	**1 823.8**	**1 570.5**	**1 480.5**	**1 519.5**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/ohmg9v.

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. **Effectifs de personnes étrangères**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non comprises les personnes qui ont (également) la nationalité allemande ainsi que les étrangers en séjour temporaire (la plupart du temps <= 3 mois). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger *(Aussiedler)*. Les chiffres sont arrondis au multiple de cinq le plus proche et les nombres inférieurs à 3 ne sont pas divulgués. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	À partir de 2011, inclut les étrangers qui ont vécu en Belgique pendant une période continue d'au moins 12 mois et les personnes qui sont arrivées en Belgique moins de 12 mois avant le moment de référence avec l'intention d'y rester pendant au moins un an ; inclut également les demandeurs d'asile. Les données pour l'année 2019 sont provisoires. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Eurostat.
Canada	Recensements de 2016 et 2021 – Pays de citoyenneté de la population dans les ménages du Canada – Échantillon (25 %)	Statistiques Canada.
Corée	Résidents étrangers inscrits sur les registres de population, Coréens de souche détenteurs d'un visa F-4, et étrangers ayant séjourné plus de 90 jours avec un visa de courte durée.	Ministère de la Justice et annuaire coréen des statistiques sur l'immigration.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. *Date de référence :* 1er janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistics Estonie.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Effectifs d'étrangers résidents habituels.	Eurostat.
Grèce	Population par groupe de nationalités. *Date de référence* : 1er janvier.	Eurostat.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2012, inclut les réfugiés et les personnes sous protection subsidiaire, ainsi que les personnes bénéficiant d'une protection temporaire depuis le 24 février 2022. Depuis 2018, les données sur les réfugiés reconnus et les personnes sous protection subsidiaire sont en partie basées sur des estimations statistiques. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Direction générale nationale de la police des étrangers (NDGAP), Office central des statistiques. Bureau de l'immigration et de la nationalité.
Irlande	Recensements de 2016 et 2022. Autres années : Estimations annuelles de la population – Estimation de la population.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistique Islande.
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. À partir de 2019, les données prennent en compte les résultats du recensement permanent de la population. *Date de référence :* 1er janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).

Pays	Commentaires	Source
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par l'*Immigration Control and Refugee Recognition Act.* *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie	*Date de référence :* 1er janvier.	Département des migrations.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "inmigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne		Eurostat.
Portugal	Titulaires de permis de résidence valides et titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année. À partir de 2021, les estimations annuelles de la population résidente s'appuient sur des sources administratives.	AIMA ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). *Date de référence :* 1 janvier.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Tchéquie	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Türkiye	*Date de référence :* 1er janvier.	Institut statistique de Türkiye.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via https://data-explorer.oecd.org/s/313.

Acquisitions de la nationalité

Les dispositions du droit de la nationalité jouent un rôle essentiel dans la répartition des populations nationales et étrangères. Par exemple, dans les pays où les étrangers peuvent facilement être naturalisés, à condition d'y avoir résidé un nombre minimum d'années, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population nationale. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Dans le cas contraire, la décision de demander la naturalisation dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE

Effectifs et pourcentages

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Allemagne	108 422	107 317	110 383	112 211	112 340	128 905	109 880	131 595	168 775	200 095	292 020
% de la pop. étrangère	1.5	1.4	1.4	1.2	1.1	1.2	1.0	1.2	1.5	1.7	2.2
Australie	162 002	135 596	133 126	137 750	80 562	127 674	204 817	140 748	167 232	192 472	191 702
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	8 350	8 265	8 626	9 271	9 450	10 606	8 996	16 171	20 606	19 939	21 891
% de la pop. étrangère	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.6	1.1	1.3	1.3	1.3
Belgique	18 726	27 071	31 935	37 399	36 200	40 594	33 915	39 233	48 482	55 213	60 108
% de la pop. étrangère	1.5	2.2	2.5	2.8	2.7	2.9	2.4	2.7	3.3	3.6	3.7
Canada	262 645	252 197	147 822	106 378	176 502	250 557	110 994	137 175	375 677	379 991	375 440
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	4.4	..	..	..	11.8	11.4	10.7
Chili	1 048	691	792	2 991	1 801	354	504	2 984	2 051	3 076	2 208
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	0.2	..	..	0.1	..	..
Corée	14 200	13 934	12 854	13 293	14 758	12 875	16 065	14 057	13 878	15 148	15 236
% de la pop. étrangère	1.2	1.1	0.9	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8
Costa Rica	2 018	3 791	5 562	5 875	5 831	5 808	4 070	3 572	5 493	6 277	5 541
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Danemark	4 747	11 745	15 028	7 272	2 836	1 781	7 076	6 483	5 149	3 355	6 255
% de la pop. étrangère	1.3	3.0	3.6	1.6	0.6	0.4	1.3	1.2	1.0	0.6	1.0
Espagne	205 880	114 351	150 944	66 498	90 774	98 954	126 266	144 012	181 581	240 208	252 476
% de la pop. étrangère	4.1	2.4	3.4	1.5	2.1	2.2	2.6	2.8	3.4	4.4	4.1
Estonie	1 614	897	1 775	882	766	779	770	1 034	812	1 078	758
% de la pop. étrangère	0.8	0.4	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.3
États-Unis	653 416	730 259	753 060	707 265	761 901	843 593	628 254	813 861	1 004 384	824 250	843 170
% de la pop. étrangère	3.0	3.4	3.4	3.1	3.3	3.7	2.8	3.8	4.5	3.5	3.4
Finlande	8 260	7 921	9 375	12 219	9 211	9 649	7 816	6 643	10 198	12 224	11 512
% de la pop. étrangère	4.2	3.8	4.3	5.3	3.8	3.9	3.0	2.5	3.7	4.1	3.6
France	105 613	113 608	119 152	114 274	110 014	109 821	86 483	130 385	114 483	97 288	103 661
% de la pop. étrangère	2.6	2.7	2.7	2.5	2.4	2.2	1.7	2.5	2.2	1.8	1.8
Grèce	21 829	12 837	32 819	34 305	27 857	16 328	13 272	10 120	12 733	13 319	14 896
% de la pop. étrangère	2.5	1.5	4.0	4.3	3.4	2.0	1.6	1.1	1.4	1.8	1.9
Hongrie	8 745	4 048	4 315	2 787	3 508	3 255	2 139	2 511	2 973	2 429	1 742
% de la pop. étrangère	6.2	2.9	3.0	1.8	2.3	2.0	1.2	1.3	1.5	1.2	0.8
Irlande	21 090	13 565	10 044	8 195	8 223	5 791	5 475	9 778	13 597	18 265	24 037
% de la pop. étrangère	3.5	2.2	1.7	1.3	1.5	1.0	0.9	1.5	2.1	2.3	..
Islande	595	801	703	637	569	437	395	905	706	649	638
% de la pop. étrangère	2.8	3.5	2.9	2.4	1.9	1.2	0.9	1.8	1.4	1.2	1.0
Italie	129 887	178 035	201 591	146 605	112 523	127 001	131 803	121 457	213 716	213 567	217 448
% de la pop. étrangère	3.0	3.6	4.0	2.9	2.2	2.5	2.6	2.4	4.1	4.2	4.2
Japon	9 277	9 469	9 554	10 315	9 074	8 453	9 079	8 167	7 059	8 800	8 863
% de la pop. étrangère	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3
Lettonie	2 141	1 897	1 957	962	930	808	725	419	518	595	694
% de la pop. étrangère	0.7	0.6	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3
Lituanie	179	177	173	166	196	123	176	236	126	55	90
% de la pop. étrangère	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	0.4	0.4	0.4	0.2	0.1	0.0
Luxembourg	4 991	5 306	7 140	9 030	11 864	11 450	9 387	6 801	10 499	11 904	7 415
% de la pop. étrangère	2.1	2.1	2.8	3.4	4.2	4	3.2	2.3	3.5	3.9	2.4
Mexique	2 341	2 736	2 940	3 067	3 872	3 070	2 044	718	1 106	5 294	6 125
% de la pop. étrangère	..	..	..	0.9	1.0	0.7	0.4	0.1	0.2	0.7	..

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Norvège	15 336	12 432	13 712	21 648	10 361	13 201	19 698	41 092	39 369	37 340	27 460
% de la pop. étrangère	3.4	2.6	2.7	4.0	1.9	2.3	3.4	6.8	6.5	6.4	4.5
Nouvelle-Zélande	27 894	27 600	31 983	36 447	35 709	31 011	22 749	18 159	40 374	36 426	39 918
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	32 578	27 877	28 534	27 663	27 851	34 191	55 943	62 959	53 678	56 900	58 999
% de la pop. étrangère	4.1	3.4	3.4	3.1	2.9	3.3	5.0	5.3	4.5	4.5	4.1
Pologne	4 518	4 048	4 086	4 259	4 593	12 917	7 159	7 537	9 822	6 921	8 479
% de la pop. étrangère	4.8	4.0	3.8	2.8	2.2	5.4	2.5	2.1	2.2	1.6	1.9
Portugal	21 124	20 396	25 104	18 022	21 333	21 099	32 147	24 516	20 844	16 985	20 624
% de la pop. étrangère	5.1	5.1	6.4	4.6	5.4	5.0	6.7	4.2	3.1	2.4	2.6
République slovaque	234	309	484	645	721	586	548	592	677	552	881
% de la pop. étrangère	0.4	0.5	0.8	1.0	1.0	0.8	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4
Royaume-Uni	125 715	118 054	149 378	123 207	157 011	159 356	130 568	189 803	175 972	206 619	269 621
% de la pop. étrangère	2.5	2.3	2.7	2.1	2.6	2.7	2.1	..	..	..	..
Slovénie	1 057	1 255	1 297	1 563	1 978	2 360	2 042	1 782	1 946	2 052	1 654
% de la pop. étrangère	1.2	1.3	1.3	1.5	1.7	1.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8
Suède	42 918	48 249	60 343	68 898	63 818	64 206	80 175	89 354	92 225	67 789	62 989
% de la pop. étrangère	6.4	6.9	8.2	8.8	7.5	7.2	8.6	9.5	10.3	7.8	7.3
Suisse	33 321	40 885	41 584	44 509	42 625	40 273	34 061	37 128	41 566	41 299	40 290
% de la pop. étrangère	1.8	2.2	2.1	2.2	2.1	2.0	1.6	1.8	1.9	1.9	1.8
Tchéquie	5 114	4 925	5 536	6 440	5 260	4 456	4 214	6 205	6 453	6 389	6 850
% de la pop. étrangère	1.2	1.1	1.2	1.4	1.1	0.9	0.7	1.0	1.0	1.0	0.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/cgh1vr

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Allemagne

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Syrie	1 820	2 027	2 263	2 479	2 880	3 860	6 700	19 095	48 385	75 485	83 185	39
Türkiye	22 463	19 695	16 290	14 984	16 700	16 235	11 630	12 245	14 265	10 735	22 525	46
Iraq	3 172	3 450	3 553	3 480	4 080	4 645	4 770	4 420	6 815	10 710	13 545	41
Russie	2 743	2 329	2 375	2 123	1 930	2 125	1 950	1 895	1 755	1 995	12 980	67
Afghanistan	3 000	2 572	2 482	2 400	2 545	2 675	2 880	3 175	4 205	6 520	10 095	35
Ukraine	3 142	4 168	4 048	2 718	2 455	4 260	2 260	1 915	5 565	5 910	8 920	65
Roumanie	2 566	3 001	3 828	4 238	4 325	5 830	5 930	6 920	6 990	7 575	8 675	57
Iran	2 546	2 533	2 661	2 689	3 080	3 805	3 965	4 020	4 790	6 420	8 245	46
Pologne	5 932	5 957	6 632	6 613	6 220	6 020	5 000	5 490	5 555	5 440	6 215	66
Pakistan	1 300	1 393	1 474	1 187	1 320	1 790	1 955	2 170	1 980	2 295	5 000	38
Inde	1 295	1 343	1 549	1 619	1 760	2 130	2 235	2 515	2 775	3 405	4 705	42
Serbie	2 223	1 941	2 596	1 950	2 475	3 115	2 765	2 225	1 710	1 420	4 680	51
Italie	3 245	3 406	3 597	4 256	4 050	4 475	4 075	5 045	4 510	4 000	4 295	49
Israël	1 432	1 481	1 428	1 080	680	1 000	1 025	2 485	3 685	3 170	4 275	49
Apatrides	999	897	868	782	705	735	795	1 355	2 580	3 595	4 135	42
Autres pays	50 544	51 124	54 739	59 613	57 135	66 205	51 945	56 625	53 210	51 420	90 545	
Total	**108 422**	**107 317**	**110 383**	**112 211**	**112 340**	**128 905**	**109 880**	**131 595**	**168 775**	**200 095**	**292 020**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Australie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	27 827	24 236	21 989	24 181	17 716	28 470	38 209	24 205	30 160	40 361	28 969	52
Nouvelle-Zélande	5 361	4 091	4 390	3 593	1 840	3 027	5 367	5 643	6 254	5 289	27 825	50
Royaume-Uni	25 884	20 583	20 949	21 069	13 875	13 366	25 018	17 374	19 259	17 303	16 503	47
Philippines	11 628	8 996	8 333	9 112	4 921	9 267	12 838	8 788	11 156	12 650	10 449	62
Chine	10 613	8 610	7 999	7 580	1 990	8 966	17 008	7 383	7 213	7 563	9 533	55
Iraq	3 150	2 054	1 417	1 930	788	3 087	3 883	3 808	5 114	7 198	7 048	51
Viet Nam	3 514	3 835	4 173	3 859	1 216	3 501	6 804	4 942	6 171	7 110	7 013	64
Afghanistan	2 620	2 103	991	1 102	387	620	5 102	3 674	4 777	6 042	6 515	47
Pakistan	2 739	2 341	3 077	4 480	919	3 360	8 821	5 615	6 247	8 513	5 715	49
Afrique du Sud	9 286	6 211	5 629	4 906	3 370	2 680	5 438	3 854	4 869	5 076	4 849	49
Népal	1 810	2 401	2 959	2 402	1 665	3 294	3 676	2 232	3 029	3 846	4 176	55
Sri Lanka	3 957	3 179	3 752	4 487	3 262	4 861	6 195	2 888	3 209	4 611	3 666	52
Iran	2 155	2 198	2 416	3 182	1 108	2 770	4 634	2 580	2 797	3 642	3 309	51
Syrie	207	196	185	281	78	290	1 351	2 524	4 435	5 353	3 205	50
Myanmar	2 391	1 997	1 250	1 481	557	206	161	..	1 968	2 978	3 002	53
Autres pays	48 860	42 565	43 617	44 105	26 870	39 909	60 312	45 238	50 574	54 937	49 925	
Total	**162 002**	**135 596**	**133 126**	**137 750**	**80 562**	**127 674**	**204 817**	**140 748**	**167 232**	**192 472**	**191 702**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Autriche

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Israël	342	41	41	97	44	60	67	2 635	5 006	4 270	5 102	50
Syrie	95	79	134	98	103	164	211	543	1 165	1 866	2 241	40
États-Unis	95	37	25	29	30	23	50	1 659	1 917	1 637	1 914	47
Türkiye	885	998	820	779	828	912	847	1 101	1 087	1 142	1 392	51
Afghanistan	232	187	332	424	328	372	298	545	720	788	1 056	35
Royaume-Uni	7	10	10	24	44	96	125	1 190	1 593	1 123	938	45
Bosnie-Herzégovine	1 120	1 218	1 262	1 288	1 033	1 183	967	921	800	803	814	54
Iran	160	184	226	217	306	325	355	389	462	587	655	49
Russie	433	299	337	323	375	464	355	472	628	635	567	58
Serbie	671	636	752	557	625	1 008	943	785	667	535	482	57
Allemagne	251	160	195	244	274	248	227	273	280	313	381	55
Iraq	100	109	106	102	100	109	103	120	180	363	367	40
Hongrie	112	120	155	227	258	237	221	259	307	358	347	59
Ukraine	137	299	225	181	221	360	184	262	665	339	314	65
Roumanie	244	221	258	291	456	376	301	315	293	284	303	59
Autres pays	3 466	3 667	3 748	4 390	4 425	4 669	3 742	4 702	4 836	4 896	5 018	
Total	**8 350**	**8 265**	**8 626**	**9 271**	**9 450**	**10 606**	**8 996**	**16 171**	**20 606**	**19 939**	**21 891**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Belgique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Maroc	2 408	3 170	3 996	5 084	4 856	4 975	3 756	3 698	4 842	5 289	5 647	56
Syrie	92	185	253	243	474	979	1 431	3 385	3 615	3 776	3 639	46
Roumanie	824	1 192	1 535	2 031	2 219	2 409	2 079	1 968	2 791	3 460	3 336	51
Afghanistan	194	326	534	875	1 067	1 418	1 464	1 460	1 979	2 551	2 771	36
Türkiye	691	843	989	1 061	985	1 073	882	911	1 797	1 978	2 463	47
Italie	1 199	1 067	1 048	1 174	1 352	1 589	1 217	1 229	1 536	2 091	2 225	47
Pologne	742	1 136	1 243	1 498	1 528	1 710	1 096	1 064	1 727	1 834	2 044	57
France	586	647	673	795	869	952	862	1 038	1 225	1 446	1 829	52
Pays-Bas	705	993	1 390	1 368	1 064	1 296	939	1 040	1 433	1 552	1 720	47
Rép. dém. du Congo	713	1 061	1 016	1 201	1 191	1 359	1 178	1 240	1 384	1 607	1 717	57
Iraq	377	546	655	930	672	759	888	1 891	2 001	1 829	1 499	46
Cameroun	546	738	845	872	955	1 046	945	1 196	1 266	1 311	1 454	53
Cisjordanie et bande de Gaza	24	37	71	46	49	82	135	174	381	573	1 445	39
Guinée	416	635	681	972	855	832	711	790	1 069	1 271	1 317	55
Espagne	266	443	513	717	706	741	612	716	925	1 064	1 251	50
Autres pays	8 943	14 052	16 493	18 532	17 358	19 374	15 720	17 433	20 511	23 581	25 751	
Total	**18 726**	**27 071**	**31 935**	**37 399**	**36 200**	**40 594**	**33 915**	**39 233**	**48 482**	**55 213**	**60 108**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Canada

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	26 494	28 095	16 571	9 964	19 407	31 207	15 368	20 797	59 405	78 487	87 320	..
Philippines	27 930	31 876	23 804	14 016	19 592	33 806	15 956	18 207	41 501	36 803	37 755	..
Chine	22 895	21 255	11 336	6 342	10 476	14 539	5 126	5 831	12 711	14 690	15 920	..
Nigéria	3 007	4 217	2 154	1 888	4 382	5 005	2 278	3 283	12 633	14 277	13 120	..
Pakistan	9 073	8 659	5 768	5 084	9 386	11 166	4 733	5 539	15 186	13 368	10 815	..
Iran	9 414	8 992	3 926	3 520	10 019	14 027	4 885	4 847	13 074	10 748	10 315	..
États-Unis	7 359	6 666	4 495	3 385	4 227	5 621	2 479	3 478	9 240	8 626	9 610	..
Brésil	2 477	2 044	1 007	711	1 296	2 044	843	1 353	5 285	6 880	9 345	..
France	5 724	4 544	2 204	2 081	3 835	5 500	2 317	2 733	8 171	8 263	9 245	..
Syrie	1 099	1 255	654	587	1 596	6 453	7 237	10 046	20 507	13 027	6 945	..
Royaume-Uni	7 333	6 255	4 170	3 009	3 519	4 842	2 021	3 039	6 886	6 767	6 895	..
Viet Nam	2 231	1 955	1 161	811	1 766	2 603	1 152	1 504	4 419	5 386	5 860	..
Jamaïque	2 600	1 915	1 577	1 079	1 716	2 735	1 417	1 755	5 427	5 131	5 400	..
Mexique	3 600	3 492	2 110	1 535	2 427	3 767	1 535	1 738	4 740	4 221	4 870	..
Algérie	7 277	5 693	2 468	2 003	3 337	4 243	1 593	1 543	5 205	5 463	4 780	..
Autres pays	124 132	115 284	64 417	50 363	79 521	102 999	42 054	51 482	151 287	147 854	137 245	
Total	**262 645**	**252 197**	**147 822**	**106 378**	**176 502**	**250 557**	**110 994**	**137 175**	**375 677**	**379 991**	**375 440**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Chili

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Colombie	24	26	44	95	144	25	58	401	711	1 835	1 234	49
Pérou	166	122	121	598	155	68	111	606	337	458	242	59
Équateur	113	84	70	180	175	12	18	188	105	79	148	49
Venezuela	6	4	14	43	86	3	11	88	38	73	142	24
Bolivie	238	142	167	948	226	74	90	484	224	111	102	68
République dominicaine	126	83	94	271	272	53	68	309	146	109	69	52
Cuba	14	10	15	103	41	20	32	250	128	105	64	64
Argentine	95	55	66	225	236	29	33	222	103	80	57	63
Haïti	31	29	28	66	68	14	16	66	35	49	23	43
Espagne	5	6	4	26	33	2	7	30	18	18	15	60
Russie	6	2	3	7	11	2	3	12	10	8	10	..
Brésil	16	8	6	35	26	6	8	43	29	27	8	38
Inde	20	11	18	48	25	8	5	29	14	7	8	38
Mexique	6	5	8	28	21	3	6	13	12	4	7	43
Türkiye	3	..	6	5	5	1	..	5	6	3	6	67
Autres pays	179	103	128	313	277	34	38	238	135	110	73	
Total	**1 048**	**690**	**792**	**2 991**	**1 801**	**354**	**504**	**2 984**	**2 051**	**3 076**	**2 208**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Corée

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Chine	7 056	6 755	5 331	5 097	5 092	4 620	8 122	5 398	4 654	5 081	6 414	..
Viet Nam	3 044	2 834	3 429	3 894	4 988	4 008	4 194	4 335	4 580	3 952	3 096	..
États-Unis	1 764	1 681	1 498	1 667	1 694	1 490	1 075	1 734	1 976	2 693	2 314	..
Canada	250	305	289	359	339	280	228	357	415	678	617	..
Philippines	400	412	476	496	750	612	500	363	370	433	482	..
Taipei Chinois	286	479	303	249	279	388	418	466	286	435	400	..
Cambodge	404	427	503	418	464	365	327	278	291	370	347	..
Thaïlande	84	81	75	94	99	115	116	128	187	190	236	..
Russie	93	134	138	100	77	119	104	97	109	122	199	..
Japon	82	95	68	68	71	59	72	110	127	150	137	..
Australie	95	96	102	112	116	122	64	65	130	165	136	..
Ouzbékistan	96	120	87	82	86	93	151	115	136	133	124	..
Mongolie	133	119	125	121	125	117	159	122	78	154	106	..
Nouvelle-Zélande	22	17	31	35	37	35	14	46	67	122	95	..
Kirghizistan	27	34	41	25	37	23	58	27	30	33	48	..
Autres pays	364	345	358	476	504	429	463	416	442	437	485	
Total	**14 200**	**13 934**	**12 854**	**13 293**	**14 758**	**12 875**	**16 065**	**14 057**	**13 878**	**15 148**	**15 236**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Costa Rica

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Nicaragua	1 043	1 971	3 010	3 576	3 617	3 690	2 811	2 447	3 256	3 900	3 321	..
Venezuela	25	54	136	191	286	448	263	231	378	658	501	..
Colombie	394	667	757	658	594	457	242	259	351	422	399	..
El Salvador	73	160	196	274	246	234	148	105	162	231	221	..
Panama	39	61	118	86	87	70	39	34	628	104	207	..
États-Unis	70	146	182	153	142	108	74	49	126	159	125	..
Honduras	27	57	107	94	111	101	61	56	79	123	102	..
Pérou	46	77	134	87	69	64	59	26	60	78	75	..
Mexique	22	25	44	28	45	59	20	20	36	46	66	..
République dominicaine	46	65	182	113	125	94	43	44	53	62	56	..
Apatrides	..	..	..	..	..	..	..	..	..	13	53	..
Cuba	52	80	113	104	107	78	64	34	45	76	52	..
Guatemala	17	43	43	32	59	57	28	34	37	54	42	..
Espagne	5	15	40	43	42	39	27	23	37	42	36	..
Argentine	8	12	28	21	21	21	11	13	39	38	31	..
Autres pays	151	358	472	415	280	288	180	197	206	271	254	
Total	**2 018**	**3 791**	**5 562**	**5 875**	**5 831**	**5 808**	**4 070**	**3 572**	**5 493**	**6 277**	**5 541**	**58**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Danemark

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Royaume-Uni	21	20	85	164	143	118	692	546	327	202	362	43
Pakistan	38	191	641	199	82	43	630	470	332	213	344	42
Allemagne	27	38	110	248	168	129	375	290	278	159	315	49
Inde	34	31	211	85	48	45	241	269	302	130	300	46
Ukraine	10	72	228	329	73	79	362	380	258	144	289	45
Iran	130	100	453	157	30	25	100	127	94	113	286	43
Apatrides	161	130	415	274	92	14	353	166	193	147	255	44
Syrie	14	13	88	20	6	5	22	26	29	26	255	29
Pologne	29	45	174	372	122	78	384	232	201	143	255	66
Roumanie	8	43	101	164	49	38	197	202	139	131	244	62
Türkiye	150	193	977	353	113	71	192	214	155	83	176	53
Suède	47	105	277	164	185	117	140	128	213	129	152	70
Afghanistan	917	408	1 621	297	67	62	164	176	101	83	149	36
Russie	31	76	232	330	110	62	209	170	119	54	125	82
Iraq	1 588	1 131	2 917	357	96	82	195	158	139	85	119	48
Autres pays	1 542	9 149	6 498	3 759	1 452	813	2 820	2 929	2 269	1 513	2 629	
Total	**4 747**	**11 745**	**15 028**	**7 272**	**2 836**	**1 781**	**7 076**	**6 483**	**5 149**	**3 355**	**6 255**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Espagne

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Maroc	34 806	24 286	37 010	17 082	25 315	24 527	28 240	42 000	55 463	54 027	42 910	48
Venezuela	4 302	2 332	3 127	1 068	2 034	2 554	5 817	6 536	8 036	30 154	35 403	58
Colombie	25 114	11 881	14 299	5 647	6 826	7 515	9 021	8 328	11 125	18 738	26 224	60
Honduras	2 142	1 632	2 525	1 267	1 783	2 739	3 868	4 235	5 778	11 189	15 574	74
Équateur	32 756	13 950	15 255	7 301	7 988	8 157	8 336	8 325	10 845	11 326	10 871	53
Pérou	16 601	6 954	6 933	3 224	3 273	3 798	4 219	4 082	5 152	8 489	10 480	57
République dominicaine	14 110	8 171	9 176	4 107	4 940	5 366	6 897	6 791	8 100	10 275	9 452	56
Argentine	7 059	3 054	3 716	1 445	2 043	2 493	3 581	3 120	3 792	7 208	8 558	55
Bolivie	20 895	11 164	15 802	6 124	8 157	7 417	7 794	8 311	9 016	9 103	8 385	59
Cuba	5 618	3 072	4 353	1 429	2 688	3 105	5 405	4 975	4 780	9 790	8 045	56
Nicaragua	729	599	1 280	473	1 069	1 201	2 100	2 181	2 756	5 160	7 167	73
Pakistan	3 326	2 798	3 148	1 708	2 054	3 057	4 458	5 921	6 400	6 829	6 395	38
Roumanie	1 608	966	1 469	696	991	1 696	2 771	3 006	4 217	4 932	5 973	59
Paraguay	3 003	1 935	3 358	1 265	2 500	2 726	3 647	3 219	4 172	4 947	5 401	75
Brésil	4 017	2 273	3 427	1 294	2 153	2 737	3 382	3 209	3 831	5 759	5 312	63
Autres pays	29 794	19 284	26 066	12 368	16 960	19 866	26 730	29 773	38 118	42 282	46 326	
Total	**205 880**	**114 351**	**150 944**	**66 498**	**90 774**	**98 954**	**126 266**	**144 012**	**181 581**	**240 208**	**252 476**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Estonie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Apatrides	1 360	737	1 452	590	497	483	501	640	377	516	409	53
Russie	204	132	244	225	199	230	198	298	365	467	201	55
Bélarus	3	..	5	6	6	4	5	7	15	17	23	74
Ukraine	30	19	29	30	26	33	19	34	10	12	21	62
Pakistan	4	..	..	1	1	2	8	1	1	5	21	38
Azerbaïdjan	..	..	1	4	1	3	1	1	1	..	10	80
Lettonie	3	1	8	2	7	1	5	10	4	9	9	89
Türkiye	1	1	2	1	2	5	3	3	6	8	7	14
Arménie	..	1	12	4	6	1	8	5	2	4	5	20
Soudan	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	4	25
Inde	2	..	3	2	2	1	3	4	4	2	4	25
Bangladesh	..	1	..	2	..	..	..	4	4	..	4	50
Yémen	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4	0
Géorgie	1	..	3	3	1	5	1	3	3	4	4	75
Israël	..	..	..	1	1	1	..	1	1	3	4	100
Autres pays	6	..	16	10	17	10	18	23	19	31	28	
Total	**1 614**	**897**	**1 775**	**882**	**766**	**779**	**770**	**1 034**	**812**	**1 078**	**758**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – États-Unis

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Mexique	94 843	105 910	103 487	118 469	131 950	121 983	83 436	112 910	133 661	102 760	116 210	..
Inde	36 931	41 178	45 183	49 815	51 325	63 579	47 233	56 085	66 670	52 360	48 820	..
Philippines	34 277	40 438	40 973	36 573	38 519	43 263	33 079	47 989	53 100	40 570	41 960	..
République dominicaine	23 694	26 582	31 216	29 598	22 891	22 977	18 494	27 853	36 223	33 780	41 690	..
Cuba	23 975	25 674	31 939	25 836	31 940	35 974	31 013	47 427	44 411	30 280	35 870	..
Viet Nam	18 451	21 624	24 406	18 989	20 660	25 193	22 302	23 884	34 966	31 900	34 920	..
Chine	32 743	33 644	38 063	39 529	41 647	39 718	26 453	29 599	29 292	29 570	28 730	..
El Salvador	15 568	16 886	17 189	16 893	17 260	18 206	12 514	18 220	22 218	20 050	22 880	..
Jamaïque	13 387	16 370	16 541	14 889	16 998	17 722	13 202	20 383	22 874	18 460	19 970	..
Canada	13 878	14 969	15 170	13 649	15 796	18 498	13 588	18 368	22 742	17 240	19 360	..
Colombie	16 283	17 024	18 374	16 012	17 402	16 914	12 562	17 253	18 052	16 240	18 140	..
Haïti	13 635	14 037	15 223	12 723	14 343	14 228	10 726	14 744	18 332	14 530	14 560	..
Brésil	8 574	10 476	10 234	9 634	10 455	10 341	8 214	12 281	13 498	12 400	14 280	..
Royaume-Uni	10 333	11 638	11 052	10 485	12 165	13 910	10 126	13 174	15 958	11 960	12 940	..
Corée	13 513	14 119	14 251	14 470	15 922	16 149	11 223	14 827	15 149	11 520	12 800	..
Autres pays	283 331	319 690	319 759	279 701	302 628	364 938	274 089	338 864	457 238	380 630	360 040	
Total	**653 416**	**730 259**	**753 060**	**707 265**	**761 901**	**843 593**	**628 254**	**813 861**	**1 004 384**	**824 250**	**843 170**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Finlande

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Russie	2 317	1 728	2 028	2 758	1 766	1 946	1 546	1 161	2 062	1 906	1 624	61
Iraq	405	560	534	742	621	589	602	744	950	1 517	1 352	43
Afghanistan	251	242	376	469	339	309	264	227	363	681	739	40
Syrie	16	28	47	118	118	299	205	360	352	805	707	48
Somalie	834	955	1 066	957	856	583	541	436	554	728	653	52
Estonie	382	420	459	705	541	658	516	370	626	486	541	60
Thaïlande	125	150	193	261	249	281	304	209	325	296	369	79
Ukraine	141	145	163	281	202	255	220	171	321	309	357	61
Viet Nam	114	146	225	249	197	221	148	140	331	293	317	66
Iran	219	140	222	309	244	205	156	155	219	288	304	46
Suède	186	165	206	212	210	248	196	282	199	332	264	44
Inde	152	137	193	245	154	174	181	105	174	257	249	59
Türkiye	257	229	264	313	210	260	172	125	238	243	230	46
Philippines	67	79	106	141	182	225	124	97	158	177	216	74
Népal	48	74	123	178	125	132	119	106	171	197	214	62
Autres pays	2 746	2 723	3 170	4 281	3 197	3 264	2 522	1 955	3 155	3 709	3 376	
Total	**8 260**	**7 921**	**9 375**	**12 219**	**9 211**	**9 649**	**7 816**	**6 643**	**10 198**	**12 224**	**11 512**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – France

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Maroc	18 051	19 110	17 769	16 687	15 390	15 776	12 759	18 905	16 131	13 302	14 454	50
Algérie	15 142	17 377	17 662	16 283	14 867	14 785	11 072	15 228	13 368	11 411	12 002	51
Tunisie	6 274	7 018	7 663	7 045	6 687	6 640	5 346	8 710	7 555	6 364	7 250	50
Türkiye	5 835	5 595	5 757	5 332	5 101	5 198	3 982	5 543	5 394	4 715	4 831	48
Côte d'Ivoire	3 055	3 188	3 652	3 363	3 012	2 863	2 399	3 887	3 319	2 556	2 858	51
Sénégal	3 048	3 382	3 369	3 249	2 949	2 940	2 224	3 569	2 999	2 407	2 642	48
Mali	3 345	3 621	4 111	4 057	3 662	3 638	2 666	4 029	3 293	2 592	2 593	45
Congo	1 797	2 089	2 181	2 967	2 935	2 994	2 248	4 282	3 687	2 678	2 535	51
Russie	3 040	2 654	4 094	3 550	2 011	2 414	1 775	2 775	2 434	2 330	2 514	68
Comores	2 175	1 881	2 869	2 917	3 903	2 613	1 834	2 510	2 127	2 770	2 404	50
Cameroun	3 010	3 125	3 377	3 137	2 502	2 463	2 108	3 841	2 859	2 081	2 196	56
Guinée	1 457	1 678	1 820	1 995	1 828	1 878	1 545	2 760	2 336	1 752	1 950	41
Haïti	2 181	2 228	2 922	2 574	2 496	2 603	2 059	2 870	2 365	2 001	1 920	53
Roumanie	1 486	1 557	1 695	1 882	1 956	1 896	1 522	2 598	2 283	1 788	1 741	56
Madagascar	1 621	1 734	1 728	1 624	1 697	1 639	1 199	1 756	1 510	1 562	1 659	68
Autres pays	34 096	37 371	38 483	37 612	39 018	39 481	31 745	47 122	42 823	36 979	40 112	
Total	**105 613**	**113 608**	**119 152**	**114 274**	**110 014**	**109 821**	**86 483**	**130 385**	**114 483**	**97 288**	**103 661**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Grèce

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Albanie	18 409	10 665	28 251	29 769	24 203	14 050	10 795	7 736	9 631	9 943	10 903	..
Russie	309	289	386	345	353	184	186	195	291	303	385	..
Ukraine	231	188	504	449	388	171	223	183	334	384	365	..
Roumanie	156	136	234	306	291	205	273	219	248	317	343	..
Géorgie	226	189	331	323	300	207	148	129	207	247	255	..
Bulgarie	200	142	287	329	220	136	230	181	213	195	217	..
Inde	18	18	255	278	245	190	171	131	110	141	211	..
Égypte	57	45	358	283	144	114	78	56	84	112	203	..
Moldova	124	114	365	378	241	137	115	104	171	184	200	..
États-Unis	65	62	52	48	51	20	46	51	61	82	198	..
Arménie	150	109	296	287	240	154	82	107	118	152	181	..
Chypre	93	73	95	76	38	46	61	60	152	159	138	..
Türkiye	151	139	141	107	106	63	84	73	61	72	131	..
Royaume-Uni	43	43	31	58	52	30	118	264	142	99	91	..
Syrie	87	46	123	133	78	68	37	44	73	94	81	..
Autres pays	1 510	579	1 110	1 136	907	553	625	587	837	835	994	
Total	**21 829**	**12 837**	**32 819**	**34 305**	**27 857**	**16 328**	**13 272**	**10 120**	**12 733**	**13 319**	**14 896**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Hongrie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Roumanie	6 200	2 605	2 874	1 757	2 123	1 822	1 058	1 319	1 523	1 126	753	44
République slovaque	310	208	282	136	223	260	234	298	454	311	211	57
Russie	170	131	119	75	89	93	74	61	100	138	94	71
Ukraine	858	386	365	186	192	142	82	75	75	72	84	64
Venezuela	3	1	..	2	46	129	97	93	229	134	64	61
Viet Nam	67	39	36	46	87	100	62	36	51	39	49	67
Serbie	410	158	144	93	105	88	52	59	58	61	44	39
Égypte	81	93	101	119	191	103	124	105	30	82	42	40
Allemagne	59	29	15	38	50	59	45	60	69	47	34	65
Chine	13	12	15	14	12	4	5	8	17	22	33	70
Türkiye	58	19	20	23	20	26	18	23	21	38	28	18
Iran	16	10	21	10	11	21	13	14	24	19	20	25
Royaume-Uni	4	3	11	14	22	52	35	53	23	20	19	21
Syrie	57	21	11	21	15	13	5	16	15	12	12	25
États-Unis	25	13	17	10	17	25	25	18	18	26	12	58
Autres pays	414	320	284	243	305	318	210	273	266	282	243	
Total	**8 745**	**4 048**	**4 315**	**2 787**	**3 508**	**3 255**	**2 139**	**2 511**	**2 973**	**2 429**	**1 742**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Irlande

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	2 939	1 611	1 028	665	629	515	465	746	1 176	2 503	3 947	46
Brésil	459	393	304	264	220	188	180	334	524	844	1 708	53
Royaume-Uni	51	54	98	529	687	665	945	1 186	1 257	1 009	1 541	45
Roumanie	1 029	901	756	763	819	552	538	720	895	1 007	1 355	48
Nigéria	3 293	1 360	776	509	478	305	227	743	783	1 173	1 237	50
Philippines	2 184	1 167	729	362	320	191	157	217	333	698	1 122	65
Pologne	939	1 161	1 326	1 357	1 464	925	758	819	875	990	1 047	50
Chine	576	494	304	225	234	162	129	293	389	857	993	55
Pakistan	1 244	732	419	341	364	125	136	611	1 068	1 068	765	42
Afrique du Sud	563	..	213	140	143	97	85	176	257	370	761	51
États-Unis	304	246	233	177	195	154	132	199	333	389	579	62
Égypte	161	125	81	60	71	52	46	108	193	396	432	38
Syrie	55	26	31	24	28	21	35	152	635	730	404	48
Russie	320	154	109	96	91	70	66	113	198	323	389	62
Zimbabwe	204	133	88	41	40	19	29	90	113	222	379	63
Autres pays	6 769	5 008	3 549	2 642	2 440	1 750	1 547	3 271	4 568	5 686	7 378	
Total	**21 090**	**13 565**	**10 044**	**8 195**	**8 223**	**5 791**	**5 475**	**9 778**	**13 597**	**18 265**	**24 037**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Islande

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Pologne	149	265	224	223	149	131	134	190	180	156	110	58
Philippines	52	74	55	41	20	27	13	46	39	32	37	62
Iraq	3	1	2	1	6	..	3	9	10	9	30	50
Viet Nam	33	33	26	22	27	30	18	87	49	32	24	54
Syrie	1	3	8	3	57	4	1	23	15	17	22	45
Thaïlande	43	42	48	34	37	19	19	45	25	40	22	64
Danemark	5	11	35	22	9	9	6	22	22	9	21	57
États-Unis	14	18	11	17	28	12	9	34	21	17	19	47
Lituanie	16	10	16	15	13	4	15	30	23	11	16	31
Iran	1	..	1	5	6	2	4	10	7	14	15	40
Hongrie	..	7	1	2	3	8	3	5	8	4	15	40
Russie	13	25	14	20	10	11	7	14	7	21	15	67
Suède	6	11	17	10	15	5	12	18	15	13	12	67
Serbie	7	15	13	5	2	3	6	6	11	4	12	75
Roumanie	10	24	5	4	3	11	2	16	20	6	12	50
Autres pays	242	262	227	213	184	..	143	350	254	264	256	
Total	**595**	**801**	**703**	**637**	**569**	**437**	**395**	**905**	**706**	**649**	**638**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Italie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Albanie	21 148	35 134	36 920	27 112	21 841	26 033	28 107	22 493	38 129	31 728	31 643	50
Maroc	29 025	32 448	35 212	22 645	15 496	15 812	18 024	16 588	30 953	27 901	27 638	47
Roumanie	6 442	14 403	12 967	8 042	6 542	10 201	11 449	9 435	16 302	14 409	14 763	58
Argentine	331	404	753	956	1 348	2 304	1 717	3 669	10 041	16 076	13 559	49
Inde	5 015	6 176	9 527	8 200	5 425	4 683	5 602	4 489	8 509	9 736	12 258	37
Brésil	1 579	1 458	5 799	9 936	10 660	10 762	7 149	5 460	11 239	12 891	11 058	51
Bangladesh	5 323	5 953	8 442	4 411	1 873	1 541	5 661	5 116	6 921	8 066	9 726	36
Moldova	1 475	2 464	5 605	3 827	3 068	3 788	4 340	3 633	7 527	8 020	9 154	61
Égypte	3 138	4 422	3 438	1 477	1 122	1 245	2 791	3 531	7 029	8 675	9 073	37
Pakistan	4 216	5 617	7 678	6 170	1 974	2 722	5 629	4 410	4 936	3 580	7 203	38
Ukraine	1 443	1 822	2 890	2 698	2 423	2 400	2 305	2 682	5 393	5 881	6 280	69
Pérou	3 136	5 503	5 783	3 689	2 421	2 685	2 553	2 748	4 851	5 131	5 372	59
Tunisie	4 411	5 585	4 882	3 187	2 484	2 471	2 718	3 036	5 361	5 351	5 189	44
Philippines	1 937	3 050	2 737	1 964	1 856	2 338	1 818	2 342	3 488	4 044	4 465	55
Équateur	1 182	2 660	4 604	3 426	2 306	3 041	2 579	3 362	5 739	5 801	4 426	57
Autres pays	40 086	50 936	54 354	38 865	31 684	34 975	29 361	28 463	47 298	46 277	45 641	
Total	**129 887**	**178 035**	**201 591**	**146 605**	**112 523**	**127 001**	**131 803**	**121 457**	**213 716**	**213 567**	**217 448**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Japon

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Chine	3 060	2 813	2 626	3 088	3 025	2 374	2 881	2 526	2 262	2 651	3 122	..
Corée	4 744	5 247	5 434	5 631	4 357	4 360	4 113	3 564	2 663	2 807	2 283	..
Népal	..	..	..	..	..	..	100	108	139	331	585	..
Brésil	..	..	..	..	..	383	409	444	340	526	498	..
Viet Nam	..	..	..	..	..	264	301	269	360	625	408	..
Philippines	..	..	..	..	..	235	301	237	217	347	323	..
Sri Lanka	..	..	..	..	..	46	55	77	80	160	220	..
Pérou	..	..	..	..	..	168	172	175	185	206	210	..
Bangladesh	..	..	..	..	..	81	125	129	125	147	196	..
Myanmar	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	153	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	622	638	688	1 000	865	
Total	**9 277**	**9 469**	**9 554**	**10 315**	**9 074**	**8 453**	**9 079**	**8 167**	**7 059**	**8 800**	**8 863**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lettonie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Russie	109	70	127	53	50	59	92	40	114	142	121	..
Bélarus	15	12	14	5	13	12	11	4	16	6	9	..
Chine	..	..	..	1	2	..	..	..	..	3	4	..
Royaume-Uni	16	19	130	..	..	2	..	..	2	..	2	..
Macédoine du Nord	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Moldova	4	2	9	1	3	1	1	..	..	..	2	..
Arménie	4	5	5	3	3	1	5	3	..	..	2	..
Apatrides	..	3	..	..	5	..	3	..	..	1	2	..
Allemagne	11	6	18	1	1	1	3	..	1	..	2	..
États-Unis	25	10	20	2	..	3	4	3	..	..	2	..
Lituanie	5	9	13	9	3	3	1	2	2	..	2	..
Népal	..	..	1	1	..	..	..	..	2	..	1	..
Azerbaïdjan	..	1	6	5	2	..	2	..	1	..	1	..
Finlande	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
Autres pays	..	..	..	881	848	..	..	..	..	443	540	
Total	**2 141**	**1 897**	**1 957**	**962**	**930**	**808**	**725**	**419**	**518**	**595**	**694**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lituanie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Apatrides	61	50	33	31	50	38	45	88	29	14	23	..
Ukraine	26	28	36	29	26	16	20	31	15	12	22	..
Türkiye	2	..	2	6	8	..	4	3	..	3	8	..
Arménie	6	9	5	8	7	5	5	7	2	..	5	..
Israël	..	2	1	2	..	..	2	..	1	..	4	..
Kazakhstan	7	5	7	2	1	2	6	6	..	..	4	..
Égypte	1	2	3	1	7	3	2	2	3	..	3	..
Azerbaïdjan	..	..	1	1	2	5	2	..	2	5	3	..
Géorgie	1	2	5	1	3	..	2	1	1	2	3	..
Algérie	..	..	..	..	..	..	1	1	..	..	2	..
Inde	..	..	1	1	2	..	1	..	3	1	2	..
Pakistan	..	2	1	..	1	..	..	..	4	1	1	..
Tunisie	1	1	1	..	1	..	..	..	..	..	1	..
Russie	49	38	49	43	39	34	47	45	29	1	1	..
Iran	..	..	1	1	1	..	2	1	2	..	1	..
Autres pays	25	..	27	40	48	..	37	51	..	16	7	
Total	**179**	**177**	**173**	**166**	**196**	**123**	**176**	**236**	**126**	**55**	**90**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Luxembourg

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
France	860	1 205	2 262	2 468	2 784	2 466	2 264	1 704	1 191	1 131	975	..
Brésil	15	30	100	280	931	2 116	1 799	137	3 275	4 404	606	..
États-Unis	80	100	233	412	665	730	438	139	889	936	475	..
Belgique	1 346	1 264	1 836	1 624	1 598	1 335	1 013	844	551	516	366	..
Italie	418	313	304	379	461	339	256	283	273	320	316	..
Allemagne	209	279	246	288	364	360	360	289	289	308	307	..
Inde	5	7	13	24	28	52	34	68	99	124	156	..
Cape Verde	27	47	33	142	220	167	129	128	186	159	140	..
Royaume-Uni	66	75	128	384	440	431	291	201	158	189	138	..
Montenegro	118	127	134	264	490	372	260	198	172	101	104	..
Maroc	9	6	11	28	36	36	24	35	58	59	95	..
Espagne	48	42	44	85	124	90	79	98	83	100	82	..
Bosnie-Herzégovine	56	70	71	161	394	186	100	60	96	86	73	..
Iraq	2	..	1	7	12	10	13	62	92	120	70	..
Hongrie	7	6	12	14	24	42	47	33	..	38	61	..
Autres pays	1 725	1 735	1 712	2 470	3 293	2 718	2 280	2 522	3 087	3 313	3 451	
Total	**4 991**	**5 306**	**7 140**	**9 030**	**11 864**	**11 450**	**9 387**	**6 801**	**10 499**	**11 904**	**7 415**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Mexique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Venezuela	259	484	580	725	1 245	1 096	801	253	552	..	..	55
Cuba	287	305	341	403	467	376	280	145	161	..	..	49
Colombie	397	378	358	346	364	265	201	66	78	..	..	63
Espagne	119	169	166	165	173	116	70	16	29	..	..	34
Argentine	130	126	172	141	147	93	63	18	20	..	..	50
Équateur	40	62	56	63	78	49	31	15	18	..	..	39
Haïti	6	9	14	13	14	13	13	9	17	..	..	12
Russie	44	29	28	38	41	45	24	7	16	..	..	94
Pérou	100	93	79	79	72	58	35	6	16	..	..	25
Honduras	60	74	89	66	94	78	57	17	15	..	..	40
États-Unis	120	136	119	127	189	139	46	22	13	..	..	38
Nicaragua	28	23	32	36	35	28	19	3	12	..	..	50
El Salvador	66	66	75	73	100	79	47	26	11	..	..	18
Guatemala	62	57	98	84	75	62	38	18	10	..	..	50
République dominicaine	53	63	81	72	69	52	30	6	8	..	..	25
Autres pays	570	662	652	636	709	521	289	91	130	..	..	
Total	**2 341**	**2 736**	**2 940**	**3 067**	**3 872**	**3 070**	**2 044**	**718**	**1 106**	**5 294**	**6 125**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Norvège

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Syrie	65	84	107	289	144	253	817	1 361	4 188	9 033	3 748	46
Pologne	324	241	276	442	122	152	258	1 727	3 735	3 358	2 266	53
Suède	253	300	233	257	235	133	1 172	4 590	3 657	2 384	2 062	51
Érythrée	563	1 114	1 879	2 971	1 091	1 406	2 790	3 559	3 592	2 588	1 808	42
Afghanistan	1 371	1 088	999	1 264	451	655	360	1 361	1 369	867	934	46
Philippines	851	704	567	1 389	410	682	718	1 955	1 359	861	823	78
Allemagne	139	125	141	245	89	101	86	271	390	660	804	50
Russie	401	444	457	464	353	186	638	3 216	1 702	910	789	63
Danemark	161	120	39	77	63	26	487	1 576	945	719	712	47
Somalie	1 138	451	1 200	1 746	1 881	2 986	3 051	1 831	1 185	899	659	50
Serbie	173	177	124	154	86	56	360	1 161	1 067	778	642	55
Royaume-Uni	62	54	27	71	66	23	230	1 578	818	1 054	537	40
Thaïlande	547	683	677	1 666	300	583	586	1 560	1 005	567	515	78
Lituanie	105	72	105	248	112	122	205	256	473	601	511	46
Iran	336	353	414	626	365	333	621	559	600	406	485	47
Autres pays	8 847	6 422	6 467	9 739	4 593	5 504	7 319	14 531	13 284	11 655	10 165	
Total	**15 336**	**12 432**	**13 712**	**21 648**	**10 361**	**13 201**	**19 698**	**41 092**	**39 369**	**37 340**	**27 460**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Nouvelle-Zélande

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	2 214	2 394	3 339	4 665	4 845	4 680	3 309	2 727	8 169	6 609	5 778	51
Royaume-Uni	4 413	3 996	4 926	5 955	5 472	4 413	3 747	3 054	6 093	4 836	4 602	48
Afrique du Sud	3 690	3 531	3 636	2 895	2 691	2 463	1 740	1 245	4 065	3 387	4 131	50
Philippines	2 715	2 988	3 018	3 567	3 078	2 556	2 016	1 521	4 431	3 822	3 921	57
Samoa	2 589	2 721	3 030	2 952	3 186	2 814	1 596	1 287	1 458	1 815	3 072	48
Chine	1 320	1 005	1 221	1 314	1 176	1 107	738	573	1 326	1 668	2 472	53
Fidji	2 235	2 367	2 694	3 243	2 541	2 013	1 299	966	1 668	1 821	2 217	53
États-Unis	564	516	627	774	813	663	525	522	957	786	819	58
Tonga	501	504	765	684	849	702	384	312	270	531	792	50
Allemagne	222	195	246	315	282	225	195	123	252	252	765	58
Nouvelle-Zélande	201	225	321	372	435	408	291	240	558	522	660	50
Sri Lanka	330	438	519	678	636	546	327	285	807	618	606	53
Malaisie	399	408	507	552	513	393	273	213	342	423	540	50
Brésil	153	207	243	375	291	333	204	216	480	456	519	54
Pakistan	156	153	195	201	363	537	471	348	753	513	474	50
Autres pays	6 192	5 952	6 696	7 905	8 538	7 158	5 634	4 527	8 745	8 367	8 550	
Total	**27 894**	**27 600**	**31 983**	**36 447**	**35 709**	**31 011**	**22 749**	**18 159**	**40 374**	**36 426**	**39 918**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pays-Bas

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Syrie	235	210	86	94	214	1 587	15 898	27 040	14 937	11 439	9 586	45
Türkiye	3 119	2 824	2 764	2 947	2 675	2 828	3 052	2 886	3 292	4 585	6 473	49
Érythrée	52	70	51	63	70	237	3 911	7 391	5 709	5 219	4 610	54
Inde	794	638	574	616	661	756	2 035	1 739	3 012	3 953	4 519	47
Maroc	4 251	3 272	3 364	2 944	3 005	2 582	2 973	2 191	2 284	2 781	2 677	56
Iran	690	464	449	492	443	463	1 338	1 055	1 379	1 569	2 415	49
Russie	446	355	403	376	399	409	847	846	1 238	1 868	1 594	62
Afghanistan	1 027	510	477	453	392	390	1 253	1 014	1 215	1 293	1 322	51
Iraq	1 331	909	922	738	761	849	1 653	1 430	1 503	1 422	1 259	45
Yémen	27	17	25	13	15	23	57	80	95	367	1 205	39
Suriname	828	594	601	536	560	593	721	678	674	964	1 097	63
Afrique du Sud	204	149	139	136	158	165	283	272	432	782	1 044	49
Ukraine	337	277	256	277	304	343	708	631	664	902	1 042	60
Chine	628	745	499	289	455	694	334	403	620	773	992	54
Apatrides	116	123	101	360	2 380	5 257	3 147	1 537	1 126	1 059	955	42
Autres pays	18 493	16 720	17 823	17 329	15 359	17 015	17 733	13 766	15 498	17 924	18 209	
Total	**32 578**	**27 877**	**28 534**	**27 663**	**27 851**	**34 191**	**55 943**	**62 959**	**53 678**	**56 900**	**58 999**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pologne

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Bélarus	741	527	512	229	833	2 145	2 010	2 211	3 005	4 466	5 830	..
Ukraine	1 911	2 010	1 432	900	2 608	7 072	3 985	4 007	5 201	887	759	..
Russie	370	251	112	63	219	367	311	329	404	597	753	..
Arménie	367	285	160	113	119	120	90	67	107	106	147	..
Viet Nam	289	222	68	120	136	246	93	143	154	86	136	..
Égypte	5	15	9	2	30	36	27	23	40	35	49	..
Kazakhstan	36	36	17	13	40	32	27	23	12	32	47	..
Inde	14	36	6	10	23	33	20	26	27	35	40	..
Allemagne	38	17	31	34	39	31	15	31	46	37	37	..
États-Unis	26	22	23	11	19	32	15	31	35	27	33	..
Algérie	6	11	8	1	7	15	9	10	22	25	27	..
Roumanie	25	22	15	11	19	14	15	18	15	21	26	..
Maroc	6	7	4	4	11	15	16	11	22	18	25	..
Türkiye	33	36	34	22	33	57	43	56	77	30	25	..
Serbie-et-Monténégro	7	14	14	3	15	20	12	5	14	20	20	..
Autres pays	644	537	1 641	2 723	442	2 682	471	546	641	499	525	
Total	**4 518**	**4 048**	**4 086**	**4 259**	**4 593**	**12 917**	**7 159**	**7 537**	**9 822**	**6 921**	**8 479**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Portugal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Brésil	4 656	6 394	7 804	6 084	6 928	6 468	10 109	7 736	6 404	5 473	7 187	57
Cape Verde	3 200	2 854	3 607	2 591	3 640	3 462	4 701	2 913	2 225	1 539	2 265	55
Angola	1 630	1 316	1 507	1 225	1 438	1 387	2 118	1 587	1 598	1 287	2 003	54
Guinée-Bissau	1 915	1 676	1 884	1 226	1 542	1 451	2 257	1 304	1 095	859	1 440	46
Ukraine	3 310	2 895	3 240	1 909	1 752	1 620	2 111	1 603	1 797	1 441	971	55
Népal	53	102	293	319	426	1 103	1 249	1 406	1 215	1 149	860	30
Sao Tomé-et-Principe	938	809	1 061	753	1 006	951	1 271	732	640	531	799	58
Inde	490	454	1 002	693	855	747	1 326	1 113	1 104	715	680	25
Bangladesh	71	98	230	189	284	629	678	788	528	510	451	23
Roumanie	687	515	621	412	434	484	582	400	260	242	434	58
Pakistan	333	189	407	239	285	291	688	507	422	339	375	34
Israël	5	4	10	18	14	22	742	1 013	668	521	344	46
Russie	395	327	359	194	272	196	368	228	216	112	245	57
Mozambique	148	148	206	158	175	161	283	202	174	129	233	62
Chine	147	147	173	102	117	108	150	129	134	89	185	54
Autres pays	3 146	2 468	2 700	1 910	2 165	2 019	3 514	2 855	2 364	2 049	2 152	
Total	**21 124**	**20 396**	**25 104**	**18 022**	**21 333**	**21 099**	**32 147**	**24 516**	**20 844**	**16 985**	**20 624**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République slovaque

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	62	73	77	129	127	76	90	74	128	108	177	49
États-Unis	5	31	19	16	39	35	35	21	32	33	130	52
Allemagne	1	11	38	35	41	33	23	16	35	32	49	53
Hongrie	1	4	6	13	15	8	8	9	13	29	47	38
Royaume-Uni	..	2	15	33	60	70	30	18	31	28	35	57
Canada	..	1	..	5	19	11	6	4	2	3	31	42
Serbie	5	8	94	124	42	26	55	242	171	32	27	30
Roumanie	7	5	26	24	25	17	17	9	14	25	24	38
Australie	..	..	4	12	10	20	16	16	16	6	17	59
Pologne	2	4	4	6	9	7	9	6	7	6	13	62
Suisse	..	4	3	9	9	24	3	13	4	8	12	58
Macédoine du Nord	5	3	2	10	3	6	7	5	5	8	11	36
Israël	2	1	5	2	1	..	2	..	1	5	11	45
Russie	5	5	7	6	27	21	8	21	10	24	10	70
Bélarus	5	1	2	5	10	3	4	3	12	10	10	30
Autres pays	134	156	182	216	284	229	235	135	196	195	277	
Total	**234**	**309**	**484**	**645**	**721**	**586**	**548**	**592**	**677**	**552**	**881**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Royaume-Uni

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Inde	22 425	18 391	24 615	16 687	15 104	14 680	11 444	11 598	15 689	18 319	24 888	55
Pakistan	12 995	13 083	16 737	10 379	11 802	12 914	11 459	11 139	14 947	16 553	22 153	53
Italie	479	846	1 282	3 515	5 255	5 774	6 049	8 614	8 608	10 772	12 871	49
Nigéria	8 074	8 049	9 810	6 941	8 696	8 839	8 065	6 734	8 713	8 900	12 630	51
Afrique du Sud	5 294	4 771	5 059	3 103	3 582	4 797	3 008	4 255	5 247	5 999	8 922	52
Syrie	260	302	298	336	832	2 363	1 728	3 230	5 524	8 320	8 453	48
Roumanie	1 501	1 673	1 979	3 022	5 527	5 604	5 483	7 739	6 629	6 389	7 970	52
Türkiye	1 843	1 606	2 254	1 592	1 827	2 145	1 847	1 891	2 988	3 723	7 447	48
Pologne	3 161	3 777	4 435	7 113	9 626	8 802	5 430	7 662	5 764	5 919	7 362	54
Bangladesh	3 891	3 611	4 648	3 080	3 572	3 780	3 424	3 909	4 438	5 261	6 768	59
Philippines	3 095	2 972	4 257	2 805	2 775	2 788	2 042	2 263	3 458	4 074	6 680	68
Iran	1 542	1 518	2 097	1 797	2 854	2 960	2 342	4 800	4 600	5 114	6 411	42
États-Unis	3 761	2 961	4 024	3 182	3 270	3 496	2 749	3 360	3 882	3 983	5 768	62
Sri Lanka	2 335	2 287	3 431	2 465	2 907	2 986	1 541	4 002	3 839	4 306	5 133	53
Érythrée	874	1 417	1 593	1 106	1 678	1 223	824	2 027	2 300	3 288	4 954	47
Autres pays	54 185	50 790	62 859	56 084	77 704	76 205	63 133	106 580	79 346	95 699	121 211	
Total	**125 715**	**118 054**	**149 378**	**123 207**	**157 011**	**159 356**	**130 568**	**189 803**	**175 972**	**206 619**	**269 621**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Slovénie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Bosnie-Herzégovine	570	741	724	918	1 321	1 228	1 146	988	884	879	766	51
Macédoine du Nord	117	145	166	208	222	209	174	242	234	206	271	55
Serbie	155	127	159	153	179	360	269	236	258	191	179	50
Russie	26	8	11	17	7	13	24	26	31	34	52	65
Croatie	34	30	30	22	40	66	42	50	29	30	38	50
Bulgarie	1	4	1	5	3	12	18	15	32	34	36	61
Ukraine	17	21	29	23	24	33	21	31	15	19	31	52
Montenegro	9	20	25	24	22	17	10	12	8	15	15	53
Pologne	..	1	3	5	2	4	2	..	7	8	13	77
Venezuela	..	1	1	3	..	54	10	1	24	5	11	64
Iran	1	..	3	2	2	2	1	2	3	11	7	71
Chine	7	4	7	2	3	1	2	1	3	2	7	43
Türkiye	..	1	..	2	3	..	3	3	4	5	7	29
Moldova	10	6	6	7	3	6	9	3	12	4	6	50
République slovaque	2	3	4	..	2	5	1	5	4	4	5	80
Autres pays	108	143	128	172	145	350	310	167	398	605	210	
Total	**1 057**	**1 255**	**1 297**	**1 563**	**1 978**	**2 360**	**2 042**	**1 782**	**1 946**	**2 052**	**1 654**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suède

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Syrie	495	1 370	4 479	8 635	10 626	20 066	24 470	31 113	19 069	11 133	7 625	49
Afghanistan	785	1 198	2 330	2 316	1 912	2 793	2 820	4 269	5 405	3 332	5 917	35
Érythrée	997	1 113	1 451	1 677	1 836	1 865	2 307	3 717	8 325	8 370	5 015	44
Inde	306	457	470	724	816	909	1 283	1 635	2 865	2 624	2 680	42
Pologne	2 417	2 333	2 702	2 083	1 783	1 209	2 722	2 071	2 027	2 251	2 488	53
Somalie	2 925	4 776	9 069	8 140	6 746	2 952	2 120	4 522	5 678	2 638	2 333	54
Iraq	7 271	4 955	3 694	3 272	2 579	2 260	3 610	2 371	3 101	2 088	2 205	42
Finlande	3 023	2 133	2 182	1 974	2 522	1 730	1 584	2 251	2 432	1 865	1 965	64
Roumanie	781	736	886	822	779	573	1 431	934	1 134	1 303	1 285	48
Allemagne	920	918	858	854	893	694	1 419	1 349	1 315	1 122	1 250	51
Apatrides	1 711	3 264	4 395	7 072	5 629	3 197	3 227	2 758	2 338	1 537	1 228	43
Pakistan	330	552	748	1 108	1 145	722	775	833	1 149	1 026	1 136	40
Türkiye	1 005	1 182	1 320	1 488	796	915	1 431	1 050	1 630	1 039	1 116	41
Serbie	919	1 169	1 234	1 808	1 273	1 037	1 269	1 169	1 561	1 231	1 094	51
Norvège	370	331	355	384	431	346	1 726	1 858	1 442	1 047	1 053	54
Autres pays	18 663	21 762	24 170	26 541	24 052	22 938	27 981	27 454	32 754	25 183	24 599	
Total	**42 918**	**48 249**	**60 343**	**68 898**	**63 818**	**64 206**	**80 175**	**89 354**	**92 225**	**67 789**	**62 989**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suisse

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Allemagne	4 119	5 255	4 657	6 020	6 211	6 640	6 924	7 982	8 987	7 614	8 185	51
Italie	4 495	5 495	5 133	5 863	5 230	4 839	3 945	4 216	4 666	4 347	4 276	48
France	1 748	2 598	3 133	2 962	2 699	2 747	2 756	3 159	3 666	4 933	3 969	50
Portugal	2 458	3 626	3 941	3 920	3 352	2 801	2 055	2 092	2 228	2 356	1 845	55
Espagne	1 071	1 501	1 564	1 583	1 491	1 280	994	1 082	1 290	1 419	1 377	52
Türkiye	1 399	1 808	1 729	1 796	1 678	1 802	1 363	1 484	1 658	1 413	1 335	47
Macédoine du Nord	1 288	1 306	1 554	1 721	1 626	1 706	1 270	1 325	1 519	1 238	1 216	52
Royaume-Uni	449	617	665	883	1 006	844	727	866	946	1 097	1 038	50
Serbie	1 865	1 677	1 568	1 543	1 493	1 364	1 069	1 219	1 261	1 019	990	54
Russie	397	562	614	589	514	536	485	525	617	747	759	67
Érythrée	41	77	79	112	166	207	257	327	569	551	658	43
Pologne	218	258	248	292	283	313	279	379	416	558	563	59
Roumanie	163	219	247	258	237	214	206	252	341	479	481	59
Sri Lanka	781	768	761	825	793	657	531	545	581	407	469	49
Hongrie	126	159	136	161	158	184	180	240	317	384	469	57
Autres pays	12 703	14 959	15 555	15 981	15 688	14 139	11 020	11 435	12 504	12 737	12 661	
Total	**33 321**	**40 885**	**41 584**	**44 509**	**42 625**	**40 273**	**34 061**	**37 128**	**41 566**	**41 299**	**40 291**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Tchéquie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Dont : femmes 2024 (%)
Ukraine	2 075	1 044	1 429	1 891	1 319	1 002	940	1 484	1 573	1 254	1 487	..
Russie	463	305	563	752	633	574	516	921	921	1 175	1 077	..
République slovaque	574	111	372	630	501	421	365	587	684	858	967	..
Bélarus	137	94	135	215	139	107	115	139	141	167	127	..
Viet Nam	298	271	405	223	231	129	89	174	176	125	102	..
Kazakhstan	122	48	50	64	53	41	60	87	91	122	77	..
Pologne	105	34	96	110	60	58	54	78	122	57	76	..
Moldova	175	55	93	138	118	92	58	88	72	62	60	..
Roumanie	311	111	115	108	82	69	33	44	58	33	53	..
Bulgarie	52	51	65	87	53	30	31	46	49	50	50	..
Apatrides	10	4	8	28	5	3	3	6	17	12	34	..
Serbie	57	65	66	90	57	38	47	42	22	35	32	..
Bosnie-Herzégovine	59	47	49	51	38	28	32	22	29	19	28	..
Azerbaïdjan	16	4	5	3	3	6	2	12	27	21	25	..
Macédoine du Nord	20	23	28	47	31	22	15	32	49	25	22	..
Autres pays	640	2 658	2 057	2 003	1 937	1 836	1 854	2 443	2 422	2 374	2 633	
Total	**5 114**	**4 925**	**5 536**	**6 440**	**5 260**	**4 456**	**4 214**	**6 205**	**6 453**	**6 389**	**6 850**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir https://stat.link/cgh1vr.

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. **Acquisitions de la nationalité**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande *(Aussiedler)*. Depuis 2018, les chiffres sont arrondis au multiple de 5.	Office fédéral de la statistique.
Australie	À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Intérieur.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidents en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Données administratives	Servicio Nacional de Migraciones (SERMIG),, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Corée		Ministère de la Justice.
Costa Rica		Tribunal Supremo de Elecciones.
Danemark		Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Jusqu'en 2021, les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). À partir de 2022, les données par nationalité se réfèrent à l'année calendaire.	Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France		Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1er janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage.	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistique Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leurs parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie		Département des Migrations.
Luxembourg	Non-résidents inclus. Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la	Statistique Norvège.

Pays	Commentaires	Source
	population.	
Nouvelle-Zélande	Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport).	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni		Ministère de l'Intérieur.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Tchéquie	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants de Serbie et du Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via https://data-explorer.oecd.org/s/313.

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

Allemagne	Lisa HÖCKEL, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
Australie	Simon HURDITCH, Ministère australien des Affaires Intérieures, Canberra
Autriche	Isabella SKRIVANEK, Université du Danube, Krems
Belgique	Océane CRABBÉ, Centre fédéral Migration, Bruxelles
Bulgarie	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
Canada	Chantal GOYETTE, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
Corée	Dong-Hoon SEOL, Université nationale Chonbuk, Jeonju et Hyesun KIM, Service coréen de l'immigration, ministère de la Justice, Gwacheon
Danemark	Olivia Pauline RUD MOGENSEN, Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, Copenhague
Espagne	Jésica JIMÉNEZ, Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, Madrid
Estonie	Margarita KÄLLO, Ministère de la Culture, Tallinn
Finlande	Iris LAWSON HELLU, Service finlandais de l'Immigration, Helsinki
France	Guillaume MORDANT, Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Paris
Grèce	Eda GEMI, Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (ELIAMEP), Athènes
Hongrie	Martin VISZT, Ministère de l'Intérieur, Budapest
Irlande	Ellen BYRNE, Département de la Justice, Ministère des Affaires intérieures et des Migrations, Dublin
Islande	Áshildur LINNET, Ministère des Affaires sociales et du Logement, Reykjavik
Israël	Gilad NATHAN, Centre académique Ruppin, Jérusalem
Italie	Ugo MELCHIONDA, Membre du conseil d'administration de *Religions for Peace - Europe*, Rome
Japon	Yu KOREKAWA, Institut National de Recherche en Population et Sécurité Sociale et Togo SENDA, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
Lettonie	Ilze SILIŅA-OSMANE, Bureau des Affaires de citoyenneté et de Migration, Riga
Lituanie	Audra SIPAVIČIENE, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
Luxembourg	Adolfo Jose SOMMARIBAS ARIAS, Chercheur associé REM Luxembourg, Université du Luxembourg et Marie-Pierre BADET, Office national de l'accueil, Luxembourg
Norvège	Silje VATNE PETTERSEN, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Oslo
Nouvelle-Zélande	Andrew HOY, Ministry of Business Innovation and Employment, Wellington
Pays-Bas	Arend ODÉ, Regioplan Policy Research, Amsterdam
Pologne	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
Portugal	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
République slovaque	Richard HERIBAN et Lubica GAJDOŠOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava
Roumanie	Mihaela MATEI, Bucarest
Royaume-Uni	Bex NEWELL and Matthew PATTERSON, UK Home Office ISSRAI, Croydon
Slovénie	Tomaž KURALT, Ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Ljubljana
Suède	Binniam KIDANE, Ministère de la Justice, Stockholm
Suisse	Clovis VOISARD et Claire de COULON, Département fédéral de justice et police, Berne
Tchéquie	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
Türkiye	Ahmet ICDUYGU, Université Koç, Istanbul

Composition de la division des migrations internationales de l'OCDE

Lisa ANDERSSON, Administratrice

Dominika ANDRZEJCZAK, Assistante

Melissa BUCKLE, Administratrice

Jonathan CHALOFF, Administrateur principal

Ana DAMAS DE MATOS, Administratrice principale

Jean-Christophe DUMONT, Chef de division

Marie-Aurélie ELKURD, Assistante

Emily FARCHY, Administratrice principale

Daniela HALL LAGUNES, Administratrice

Philippe HERVÉ, Statisticien

Sebastián HIGUERA, Statisticien

Ida HOLMGREN, Administratrice

Maria HUERTA, Administratrice

Agnes HURWITZ, Administratrice

Ave LAUREN, Administratrice

Thomas LIEBIG, Administrateur principal

Tooba MALIK, Administratrice

Isobel MCPHEE, Administratrice junior

Veronika STRAIN-FAJTH, Administratrice junior

Cécile THOREAU, Administratrice

Perspectives des migrations internationales 2026

L'édition 2026 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements migratoires et de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Elle observe également les changements récents en matière de politiques migratoires et d'intégration dans les pays de l'OCDE. Cette 50e édition comprend deux chapitres spéciaux. Le premier porte sur la contribution des migrations de travail à la réduction des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée, et le second sur les différents canaux par lesquels les migrations peuvent influer sur la croissance de la productivité, à partir d'un examen des données disponibles dans les pays de l'OCDE et de nouvelles analyses empiriques. Les Perspectives comprennent enfin des notes par pays et une annexe statistique détaillée.

IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-82068-5
PDF ISBN 978-92-64-98341-0